La Foi Catholique

REVUE CRITIQUE, ANTI-KANTISTE

DES QUESTIONS QUI TOUCHENT LA NOTION DE LA FOI

TOME DEUXIÈME

ANNÉE 1908 : DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

LA FOI CATHOLIQUE

II

ANNÉE 1908 : 2e SEMESTRE

Il kantismo è l'eresia moderna.
Le kantisme est l'hérésie moderne.

(Paroles de S. S. Pie X, le 9 mars 1907.)

Noxia et venenata persuasio persecutione ipsa pejus interficit

Il y a un mal pire et plus meurtrier que la persécution : c'est l'empoisonnement perfide de la mentalité.

(SAINT CYPRIEN, *De lapsis.*)

LES ERREURS DU MODERNISME

QUATRIÈME LEÇON

Erreurs du Modernisme sur les Evangiles.

SOMMAIRE

I

Résumé de l'enseignement de l'Église catholique sur les Evangiles

Cet enseignement se résume en deux faits : 1° les Evangiles ne sont pas tout; ils sont, historiquement, précédés, enveloppés et complétés par la Tradition ecclésiastique vivante; — l'Eglise affirme l'authenticité, l'intégrité, la véracité et l'historicité des quatre Evangiles canoniques.

II

Résumé des erreurs modernistes sur les Evangiles.

Négation ou méconnaissance des deux faits qui résument, sur ce point, l'enseignement de l'Eglise. Commentaire des propositions XIII—XIX du décret *Lamentabili.*

Parmi les lettres que je reçois de mes auditeurs, un certain nombre me reprochent de ne pas assez accorder aux modernistes; quelques-unes aussi me reprochent de leur accorder trop : oserai-je en conclure que je ne leur accorde ni trop ni pas assez? ce serait vraiment trop beau, puisque ce serait à peu près l'idéal; en tout cas, c'est le but auquel j'aspire, et je tâche d'y atteindre précisément en vous montrant, dans chacune de nos leçons, d'une part ce que l'Eglise catholique enseigne d'une manière indubitable comme étant à ses yeux la vérité, d'autre part ce que, d'après les

documents eux-mêmes, les modernistes enseignent sur le même point.

Cette méthode de contraste a pour conséquence inévitable l'évidence de ce fait qu'« il faut choisir », et qu'on ne peut être à la fois catholique et « moderniste » ; je prends toujours, et je le dis une fois pour toutes, le mot « modernisme » au sens strictement doctrinal selon lequel les erreurs du modernisme sont formellement condamnées par les documents pontificaux.

Il faut choisir, dis-je. J'ajoute que je comprends parfaitement que l'on ait des difficultés au sujet des dogmes de l'Eglise, parfois que l'on ait à lutter contre des doutes ; je comprends même — sans l'excuser de la part d'un catholique — que ces doutes mal combattus amènent peu à peu un certain obscurcissement, et enfin, faute de prudence, de travail, d'humilité ou de courage, la perte complète de la foi ; mais ce que je ne comprendrai jamais, c'est qu'on veuille s'acharner à se dire catholique tout en étant moderniste, c'est-à-dire tout en gardant des opinions, de prétendues convictions, des doctrines contraires au dogme catholique.

Cette attitude étrange se dessinait déjà du temps de Renan, et celui-ci déclarait cette position intenable : de son temps, en effet, la mentalité kantienne n'avait pas encore envahi les cerveaux français ; l'enseignement universitaire était encore nettement dogmatique et nul n'aurait compris l'auteur de *la Vie de Jésus* s'affirmant comme fondateur d'un « catholicisme » nouveau. Et cependant, en bon hégélien qu'il était, et que n'effrayait nullement l'identité des contraires, Renan, écrivant le 20 avril 1884 à un précurseur de M. Loisy, trouve dans son dilettantisme scep-

tique des formules dont M. Loisy lui-même pourra copier quelques-unes, quoiqu'elles contiennent sa propre condamnation.

« Vous êtes trop bon théologien, écrivait Renan, pour ne pas voir que tant de points sur lesquels le catholicisme s'est engagé, et qui se trouvent en contradiction avec le développement de la science moderne sont de foi, si bien qu'un catholique conséquent ne peut céder sur aucun de ces points. Quand on a fait sa théologie à Saint-Sulpice, on ne peut admettre une position aussi fausse que l'était, par exemple, celle des jansénistes, catholiques malgré l'Eglise, membres d'une communauté religieuse qui les repoussait. Mais l'Eglise catholique est une si grande chose, sa situation présente est si extraordinaire, si tragique, que notre siècle verra peut-être une de ces crises où la logique des scolastiques (1) est en défaut... L'Eglise catholique ne pourra jamais avouer qu'elle change, mais elle pourra beaucoup laisser tomber... (2). Deux choses sont certaines : le catholicisme ne peut périr, le catholicisme ne peut rester tel qu'il est (3). Il est vrai que nous ne concevons pas non plus comment il pourrait changer (4). »

A l'époque de l'apostasie de Loyson, autre précurseur de Loisy, Renan parlait déjà au Carme évadé d' « un élargissement possible du catholicisme, sacri-

(1) Ce n'est pas la logique des scolastiques, c'est la raison tout court, qui serait en défaut. Cette substitution est du pur kantisme.

(2) Non. L'Eglise ne peut rien laisser tomber du « dépôt » qui lui a été confié, et qui est sa raison d'être.

(3) *Toutes* les hérésies ont dit cela depuis que le catholicisme existe. On le disait notamment au XVI[e] siècle, avec beaucoup plus de vraisemblance qu'aujourd'hui.

(4) Cité par Houtin, *la Crise du Clergé*, p. 72.

fiant sur bien des points la lettre et le dogme matériels pour sauver l'esprit, renonçant à la lutte contre les résultats éventuels de la science (1)... »

Voici maintenant, sur le même sujet, les toutes dernières déclamations de M. Loisy. On dirait une copie textuelle. Impossible de faire ressortir, mieux que par un tel rapprochement, tout ce que le « modernisme » a de vieillot et de « poncif » :

« Si le catholicisme évoluait dans le sens du progrès scientifique et de l'humanité actuellement civilisée (2), il est certain que l'établissement catholique, avec sa hiérarchie de droit divin, son dogme intangible, ses sacrements magiques, en subirait un déchet considérable. Mais il n'a pas d'autre alternative que de se transformer pour vivre, ou de se rétrécir en une secte de plus en plus fermée pour mourir. Si l'Eglise ne réussit pas à demeurer l'éducatrice nécessaire de l'humanité, si le prêtre ne reste ou ne devient pas le docteur indispensable de la morale (3), l'Eglise et le prêtre auront perdu leur raison d'exister. L'avenir est impénétrable (4)... »

Le groupe des sept propositions du Décret *Lamentabili sane*, qui vont de la treizième à la dix-neuvième, ont pour objet les Evangiles, sauf la dix-neuvième, qui regarde l'exégèse biblique en général, et se rattache logiquement plutôt à notre précédente leçon.

Il est évident que nous ne pouvons songer, en ces

(1) Lettre du 15 mars 1872.

(2) Ce style fait amèrement regretter celui de Renan.

(3) Il l'est, mais il l'est uniquement en raison et en vertu de son dogme immuable.

(4) Loisy, *Quelques lettres*, p. 72.

quelques pages, à énoncer même le détail des innombrables et souvent très techniques difficultés soulevées par les modernistes sur le terrain de la critique évangélique. En cette matière, la tactique des novateurs (qui n'ont en réalité rien innové) est à la fois perfide et malhonnête. Elle consiste à jeter dans le grand public, qui n'est et ne peut être aucunement préparé ni compétent pour la discussion de ces questions, des problèmes depuis longtemps connus par les savants et les théologiens, très loyalement débattus par les uns et par les autres dans l'enceinte des écoles, et cela (sous la condition de cette loyauté) sans aucun détriment pour le dogme : c'est ce qu'il faut clamer bien haut à l'encontre des *mensonges* des modernistes.

L'énoncé de ces problèmes et le caractère spécieux des difficultés qu'ils soulèvent sont très faciles à saisir, très apparents et frappent vivement les imaginations. D'autre part, la discussion complète et les réponses pleinement satisfaisantes requièrent (la chose est évidente) des connaissances très nombreuses, très difficiles et très spéciales qui ne peuvent être le fait que d'un petit nombre d'hommes. Non seulement la masse du public, si incroyablement ignorante en matière religieuse, est incapable d'y rien comprendre; non seulement les fidèles instruits eux-mêmes (en est-il beaucoup?) auraient besoin d'une longue initiation pour entendre simplement l'état de la question, mais un très grand nombre de prêtres, hâtivement préparés au ministère et absorbés par un travail matériel accablant, sont hors d'état d'aborder de plain-pied ces redoutables études.

C'est pourquoi je répète qu'il est malhonnête, de

la part d'un homme qui possède, à tort ou à raison et à un degré quelconque, une renommée de savant, de jeter dans le public, avec fracas et scandale, l'énoncé de questions troublantes, et d'affirmer, à l'encontre de la vérité, qu'elles sont sans réponses, alors que l'on sait très bien que les réponses existent, mais que la presque unanimité des lecteurs qu'on égare sont incapables de vouloir les chercher et de pouvoir les comprendre. Que peuvent bien entendre les lecteurs du *Matin* à la question synoptique et à l'allégorisme de l'évangile johannique?

Contentons-nous donc de rappeler, selon notre méthode:

1° Le résumé de l'enseignement de l'Eglise sur les Evangiles; 2° le résumé des erreurs du modernisme sur la même question et la source philosophique de ces erreurs.

Quels sont les points essentiels de la donnée catholique sur les Evangiles? Cette donnée se compose principalement de l'affirmation de deux faits.

Le premier fait, c'est le magistère vivant de l'Eglise catholique.

Les Evangiles ne disent pas tout, et les Evangiles ne sont pas tout dans l'Eglise. De l'aveu de tous les critiques, catholiques ou non, l'Evangile a été oral avant d'être écrit. Cet Evangile oral, ces catéchèses primitives ont été le premier acte de l'enseignement authentique et infaillible, du magistère souverain, de la tradition vivante de l'Eglise catholique.

Ainsi les Evangiles écrits sont nés dans l'Eglise et, en un sens véritable, de l'Eglise elle-même... Ils sont

le produit de la tradition vivante qui les enveloppe et d'où ils émanent. Leur source cachée, et inaccessible aux chercheurs de vieux manuscrits, est dans le fleuve de vie qui passa des lèvres du Verbe incarné dans l'âme des apôtres, et des apôtres aux premiers fidèles.

« Il est fâcheux, nous dit-on, que le Christ n'ait rien « écrit, au moins qu'il n'ait point assuré la transmis-« sion de son enseignement sous une forme précise, « claire et complète, en sorte que nous sachions avec « certitude ce qu'il a voulu (1). »

Cette parole, d'une saveur bien protestante, est dite avec une prétention et sur un ton de trouvaille qui nous déconcertent, quatre siècles bientôt écoulés depuis la Réforme et après les débats éclatants qui ont épuisé cette question.

Et pour le dire en passant, puisque ces lignes émanent d'un « chargé de cours d'histoire du catholicisme à la Sorbonne », confierait-on en Sorbonne à un catholique l'enseignement de l'histoire du protestantisme, ou du judaïsme, ou de la libre pensée? C'est en réalité s'avouer bien faible que de faire obstinément l'inverse et de contraindre les jeunes générations à n'apprendre l'histoire du catholicisme qu'à travers la pensée de ceux qui, à mettre les choses au mieux, ne peuvent connaître celui-ci que par le dehors.

L'Eglise n'a point attendu M. Guignebert pour constater que le « Christ n'a rien écrit » et pour en assigner la raison.

(1) Ch. Guignebert, chargé de cours d'histoire du catholicisme à la Sorbonne. *Modernisme et Tradition catholique en France*, dans *Grande Revue*, 10 novembre 1907, p. 91.

La raison, c'est l'Eglise elle-même : c'est le fait historique de l'Eglise vivante.

Il est vrai que le Christ n'a pas écrit : mais c'est qu'il a voulu se survivre autrement et mieux que par l'écriture ; il a voulu se survivre par une institution vivante, par une institution visible et sociale à laquelle il a communiqué toute sa pensée, tout son cœur, toute sa puissance : le Christ se survit dans un « post-Christ » qui est l'Eglise. L'Eglise n'est pas autre chose que la survie réelle et sociale de Jésus-Christ dans le monde.

Voilà pourquoi le grand fait qui domine toute la question des Evangiles, comme il domine toutes les questions doctrinales, c'est le fait du magistère vivant de l'Eglise vivante.

Par conséquent, ce serait très mal comprendre la doctrine catholique que de vouloir la chercher tout entière dans le texte écrit des Evangiles ; nous constatons, par l'histoire elle-même, par tout l'ensemble, par toute la suite des documents critiquement étudiés que, depuis qu'elle existe, c'est-à-dire depuis Jésus-Christ, l'Eglise catholique s'est considérée comme la survie réelle, sociale et autorisée du Christ, et qu'elle n'a considéré les Evangiles que comme une partie du bien que le Christ lui a laissé, que comme un des moyens, un des organes matériels de son enseignement vivant.

Donc les Evangiles ne sont pas tout, les Evangiles ne disent pas tout : et il fallait qu'il en fût ainsi.

Si vous vous rappelez ce que nous avons dit du dogme central qui est la clef de voûte de toutes nos croyances, vous savez que notre religion ne consiste pas seulement dans une doctrine, elle consiste dans

une vie, dans la participation, obligatoire pour nous, à la vie intime, mystérieuse et personnelle de Dieu, et la communication de cette vie ne peut pas nous être faite par un livre ; un livre ne donne pas la vie. Il faut, pour donner la vie, autre chose qu'un livre, il faut un organisme vivant, et cet organisme, le Christ l'a donné au monde, c'est un organisme maternel, c'est l'Eglise.

C'est pour cela, rappelons-le en passant, que l'Eglise est une mère, c'est parce qu'elle donne une vie, et cette vie est la vie intime de « Dieu, qui était en Jésus-Christ » : *Deus erat in Christo* (1).

Mais pour participer à cette vie, il faut la connaître authentiquement, infailliblement, puisque l'obligation de participer à cette vie est la donnée qui intéresse le plus l'homme ici-bas et qui l'intéresse pour l'éternité.

Il est donc nécessaire, pour que l'Eglise nous introduise efficacement et réellement « dans la vie », qu'elle nous la fasse connaître par un enseignement authentique et infaillible : nous voyons donc que les Evangiles, qui contiennent la doctrine de la vie, devront être entre les mains de l'Eglise et être proposés aux croyants par l'Eglise.

Le magistère vivant de l'Eglise a donc pour objet principal les Evangiles eux-mêmes.

L'un de vous me demandait comment on peut distinguer les livres saints, vraiment inspirés de Dieu, des livres faussement inspirés qui se rencontrent dans toutes les religions ou des livres apocryphes. Ce n'est pas, au moins d'une manière adéquate et complète,

(1) II Cor., v, 19.

par l'examen des critères internes de ces livres que nous pouvons faire cette distinction. Nous connaissons infailliblement les livres inspirés parce que l'Eglise nous les donne comme tels : pas autrement. C'est à elle qu'appartient le droit et le devoir de fixer le canon des écritures révélées, c'est-à-dire de dresser la liste des livres authentiquement livrés à l'homme comme signés de Dieu.

Le second des deux faits dont j'ai parlé, c'est que l'Eglise affirme des quatre Evangiles canoniques — nous nous en tenons à ces écrits, puisque ce sont ceux que visent les propositions commentées — leur authenticité, leur intégrité, leur véracité, leur historicité.

Elle affirme leur authenticité qui est double : authencité divine, c'est-à-dire que leur auteur principal est bien celui que l'Eglise leur assigne, Dieu lui-même ; authenticité humaine, c'est-à-dire que leur auteur humain, *quand l'Eglise le désigne par une définition de foi*, est bien celui que l'Eglise désigne ainsi ; c'est-à-dire aussi que le livre, en tout cas, sort bien du milieu auquel l'Eglise l'assigne.

L'Eglise affirme de ces livres leur intégrité, c'est-à-dire leur authenticité totale, et ce privilège s'étend à toutes les parties de ces livres : c'est le texte même du Concile de Trente, *cum omnibus suis partibus*.

L'Eglise affirme de ces livres leur véracité, c'est-à-dire qu'ils ne contiennent pas de mensonges, que les auteurs ont dit vrai, et cette véracité s'applique aux deux auteurs des livres, à l'auteur principal, Dieu, qui ne peut ni se tromper ni nous tromper, à l'auteur

humain, qui est l'instrument de Dieu, mais instrument actif et intelligent, et qui, en tant qu'il traduit d'une manière positive la pensée de Dieu, ne peut ni se tromper ni nous tromper.

En dernier lieu, l'Eglise affirme l'historicité des Evangiles, c'est-à-dire qu'elle affirme que les Evangiles ne sont pas des romans ni de pures spéculations allégoriques, mais contiennent des faits réels, l'histoire de Jésus-Christ.

En résumé, saint Augustin avait-il raison quand il a énoncé cette parole souvent citée :

« Evangelio ipsi non crederem nisi me Ecclesiæ catholicæ commoveret auctoritas. »

« Je ne croirais pas à l'Evangile lui-même si l'autorité de l'Eglise catholique ne m'y décidait (1) ? »

Il y a un sens selon lequel cette parole ne serait pas vraie, si l'on entendait que, en dehors de la proposition des Evangiles par l'Eglise, en dehors de ce que l'Eglise pense des Evangiles, il n'y aurait dans les Evangiles eux-mêmes, considérés intrinsèquement, abstraction faite de toute autorité, aucun degré d'historicité ni de véracité.

Nous venons de voir que l'Eglise elle-même nous enseigne que les Evangiles, au point de vue réel de leur objectivité intrinsèque, possèdent l'authenticité, l'intégrité, la véracité, l'historicité.

Cela n'est pas vrai *parce que* l'Eglise l'enseigne, mais au contraire nous savons que l'Eglise l'enseigne *parce que* cela est vrai ; par conséquent, ce n'est pas

(1) Contra epistolam Manichæi quam vocant Fundamenti, n° 6.

la déclaration faite par l'Eglise qui confère aux Evangiles leur valeur.

On sait que Bossuet, dans la conférence qui décida de la conversion de Mlle de Duras, objecta au ministre Claude la célèbre parole de saint Augustin, qui, en effet, s'opposait d'elle-même au protestantisme; mais le ministre, non sans finesse, retourna l'objection dans le sens que nous venons d'indiquer; l'embarras de Bossuet fut visible, et il crut ne pouvoir éviter le danger de cercle vicieux qu'en déclarant que la foi humaine est « toujours fautive et douteuse ». C'était le résultat de la légère teinte de fidéisme que l'atmosphère de jansénisme, dans laquelle on vivait, répandait sur la théologie d'alors. Bourdaloue n'y échappe pas non plus dans son commentaire, d'ailleurs vigoureux, de ce même texte de saint Augustin (1).

Saint Augustin ne veut donc pas dire que les Evangiles, considérés objectivement et comme des documents purement humains, indépendamment des décrets de l'Eglise qui les authentiquent, ne portent pas en eux-mêmes les preuves décisives et complètes de leur authenticité. Etudiés selon les règles de la critique historique la plus rigoureuse, pourvu que les méthodes de cette critique ne soient point viciées à leur base par les préjugés d'une philosophie contraire à la droite raison, les Evangiles conduiront un esprit sincère jusqu'au seuil de l'Eglise, à la condition qu'en étudiant les Evangiles il étudie en même temps tous les documents dont il doit s'aider et s'entourer dans une étude sérieuse.

(1) *Sermon pour la fête de saint Pierre, sur l'obéissance à l'Eglise.*

Or, on ne peut pas étudier les Evangiles sans étudier l'Eglise, dans laquelle et de laquelle est né l'Evangile, par conséquent sans embrasser dans toute son étendue ce fait qui est le fait primordial, on peut dire unique, du catholicisme : l'Eglise. Si l'on étudie sincèrement, loyalement, avec toutes les méthodes les plus rigoureusement scientifiques, le fait historique de l'Eglise, si on l'étudie avec tout soi-même, avec une âme droite et un cœur qui veuille le bien, on reconnaîtra la transcendance de l'Eglise et de l'Evangile.

Mais saint Augustin dit qu'il ne croirait pas à l'Evangile lui-même si l'autorité de l'Eglise ne l'y décidait, en ce sens que nous avons déjà indiqué, à savoir: que l'Eglise seule peut me certifier l'inspiration divine des Evangiles, qu'elle seule peut faire le tri entre les textes inspirés et ceux qui ne le sont pas, entre les apocryphes et les authentiques, que l'Eglise seule, enfin, peut commenter et expliquer infailliblement l'Evangile; je ne croirais pas à l'Evangile d'une foi divine, telle qu'il la faut pour le salut, si l'Evangile, historiquement connu, ne me menait jusqu'à l'acceptation de l'autorité surnaturelle et absolue de l'Eglise, des mains de laquelle je reçois l'Evangile intégral.

Bref, la doctrine des Evangiles ne peut être pleinement comprise et pleinement acceptée que par les âmes qui sont en communion avec l'autorité de l'Eglise, et c'est l'un des sens de la parole de saint Augustin.

II

Résumé des erreurs du modernisme sur les Evangiles.

« Ce n'est pas l'origine de tel dogme particulier qui est en cause maintenant : c'est la philosophie générale de la connaissance religieuse et la notion même de l'autorité dans l'Eglise (1). »

Dans tous les écrits de M. Loisy, il n'y a rien d'aussi important que cette phrase, parce qu'il n'y a rien d'aussi sincère. C'est un aveu qui échappe, en un moment de distraction et dans la confidence d'une lettre de « direction » intellectuelle, au trop-plein de la pensée. C'est le fond du kantisme qui se révèle. Partout ailleurs, on sent l'effort continuel de l'esprit qui travaille à dissimuler, dans la tortuosité d'une équivoque constante, la préoccupation philosophique derrière les prétentions d'exégèse et d'histoire.

Où est la vérité? Dans le passage que je viens de citer ou dans celui qu'on va lire? Elle est nécessairement et uniquement dans l'un des deux. Et tous les deux sont extraits du même livre :

« Le grief que vous faites aux modernistes, puisque modernistes il y a, d'asservir l'histoire et la critique à un système de philosophie préconçue, a déjà été allégué contre Renan, et il n'était qu'à demi fondé, si même il l'était à demi. Contre les modernistes, il pourrait bien être radicalement faux... Les opinions des critiques sur l'authenticité et l'historicité de cer-

(1) *Quelques lettres*, p. 157.

tains écrits bibliques, sur le caractère des récits concernant l'enfance de Jésus et de ceux qui racontent la résurrection, n'ont pas besoin d'être influencées par une philosophie quelconque pour être négatives... (1). »

Les pages les plus pénétrantes de l'Encyclique *Pascendi*, celles qui ont touché le plus juste et qui par suite ont le plus excité la colère et on peut dire la rage impuissante de M. Loisy (2), ce sont les pages consacrées au moderniste historien et critique :

« Certains d'entre les modernistes, adonnés aux études historiques, paraissent redouter très fort qu'on les prenne pour des philosophes : de philosophie ils n'en savent pas le premier mot. Astuce profonde. Ce qu'ils craignent, c'est qu'on ne les soupçonne d'apporter en histoire des idées toutes faites, de provenance philosophique, qu'on ne les tienne pas pour assez *objectifs*, comme on dit aujourd'hui. Et pourtant, que leur histoire, que leur critique soient pure œuvre de philosophe, que leurs conclusions historico-critiques viennent en droiture de leurs principes philosophiques, rien de plus facile à démontrer. Leurs trois premières lois sont contenues dans trois principes philosophiques déjà vus : savoir, le principe de l'*agnosticisme*, le principe de la *transfiguration* des choses par la foi ; le principe, enfin, que Nous avons cru pouvoir nommer de *défiguration*. — De par l'*agnosticisme*, l'histoire, non plus que la science, ne roule que sur des phénomènes. Conclusion : Dieu,

(1) *Quelques lettres*, pp. 198-199.
(2) *Simples réflexions*, pp. 197-217.

toute intervention de Dieu dans les choses humaines, doivent être renvoyés à la foi, comme de son ressort exclusif. Que s'il se présente une chose où le divin et l'humain se mélangent, Jésus-Christ, par exemple, l'Eglise, les sacrements, il y aura donc à scinder ce composé et à en dissocier les éléments: l'humain restera à l'histoire, le divin ira à la foi. De là, fort courante chez les modernistes, la distinction du Christ de l'histoire et du Christ de la foi, de l'Eglise de l'histoire et de l'Eglise de la foi, des sacrements de l'histoire et des sacrements de la foi, et ainsi de suite. Puis, tel qu'il apparaît dans les documents, cet élément humain retenu pour l'histoire a été lui-même *transfiguré* manifestement par la foi, c'est-à-dire élevé au-dessus des conditions historiques. Il faut donc en éliminer encore toutes les adjonctions que la foi y a faites, et les renvoyer à la foi elle-même et à l'histoire de la foi; ainsi, en ce qui regarde Jésus-Christ, tout ce qui dépasse l'homme selon sa condition naturelle et selon la conception que s'en fait la psychologie, l'homme aussi de telle région et de telle époque. — Enfin, au nom du troisième principe philosophique, les choses mêmes qui ne dépassent pas la sphère historique sont passées au crible: tout ce qui, au jugement des modernistes, n'est pas dans la *logique* des faits, comme ils disent, tout ce qui n'est pas assorti aux personnes, est encore écarté de l'histoire et renvoyé à la foi. Ainsi ils prétendent que Notre Seigneur n'a jamais proféré de parole qui ne pût être comprise des multitudes qui l'environnaient. D'où ils infèrent que toutes les allégories que l'on rencontre dans ses discours doivent être rayées de son histoire

réelle, et transférées à la foi. Demande-t-on peut-être au nom de quel critérium s'opèrent de tels discernements? Mais c'est en étudiant le caractère de l'homme, sa condition sociale, son éducation, l'ensemble des circonstances où se déroulent ses actes : toutes choses, si Nous l'entendons bien, qui se résolvent en un *critérium* purement *subjectif*. Car voici le procédé : ils cherchent à se revêtir de la personnalité de Jésus-Christ; puis tout ce qu'ils eussent fait eux-mêmes en semblables conjectures, ils n'hésitent pas à le lui attribuer. — Ainsi, absolument *a priori*, et au nom de certains principes philosophiques qu'ils affectent d'ignorer, mais qui sont les bases de leur système, ils dénient au Christ de l'histoire *réelle* la divinité, comme à ses actes tout caractère divin ; quant à l'homme, il n'a fait ni dit que ce qu'ils lui permettent, eux, en se reportant aux temps où il a vécu, de faire ou de dire. »

On sait le rôle que jouent, d'après les modernistes, dans la création des dogmes, « la conscience chrétienne, le sentiment chrétien ». Il est intéressant de connaître le véritable sens de ces expressions flottantes. M. Houtin nous l'apprend par une synonymie instructive. Après avoir décrit, à sa manière, l'évolution du dogme de la naissance virginale de Jésus, il ajoute :

« Tel est, selon les hétérodoxes, le développement de l'esprit légendaire ou, *comme disent les mystiques, de la conscience chrétienne*, sur les textes et dans l'interprétation de l'Evangile relativement aux origines de Jésus. Naturellement, ce développement a entraîné

une contre-partie; au travail de divinisation s'est opposé un libelle diffamatoire et la réalité a été défigurée par la haine comme par l'amour (1). »

Nous voilà bien avertis; et voilà deux mots dont il importe ne pas oublier la synonymie : ce que nous trouverons dans les écrits modernistes sous le nom de conscience chrétienne, d'élaboration des dogmes par la conscience chrétienne, de travail de la conscience chrétienne autour de la vérité religieuse, tout cela aura pour synonyme le terme « esprit légendaire », c'est-à-dire, pour parler français, l'erreur et le mensonge.

Jadis pour la forme, par un reste de prudence ou par habitude d'équivoque, M. Loisy eût protesté contre la brutalité de ces aveux. Aujourd'hui, n'ayant plus rien à perdre, il nous livre, par la publication de ses lettres, sa pensée tout identique.

« Tous les dogmes et enseignements de l'Eglise au sujet de la Vierge Marie procèdent du sentiment chrétien, non de témoignages historiques. On n'imagine pas que l'Immaculée Conception puisse être attestée par l'histoire. Même la conception virginale du Christ aurait pu être difficilement matière de témoignage certain. En fait ce n'est pas ainsi que cette croyance est entrée dans la tradition chrétienne. *Suggestions de la foi*, qui tendent au développement d'un idéal religieux et moral (2). »

« Je n'ignore pas que l'Eglise admet l'authenticité et la parfaite historicité des quatre Evangiles; et je n'en ai pas moins soutenu que le quatrième Evangile n'est ni authentique ni historique; je pense de plus que

(1) *La Question biblique au XX[e] siècle*, p. 258. C'est moi qui souligne.
(2) *Quelques lettres*, p. 77.

l'authenticité et l'historicité des trois autres Evangiles sont sujettes à d'importantes réserves; je crois en particulier que les récits de la naissance miraculeuse, dans les Evangiles dits de Mathieu et de Luc, sont purement légendaires et que ceux de la résurrection prouvent seulement la foi de l'Eglise apostolique...(1). »

« Si de semblables écrits se présentaient dans les mêmes conditions pour tel fondateur de religion autre que le Christ, pour Mahomet, je suppose, il n'y aurait qu'une voix dans la science catholique pour les traiter de mythes et de légendes... (2). »

Et dans ce même livre, l'homme qui formule ces blasphèmes ose écrire : « Dans les *Evangiles synoptiques*, je ne traite aucun point de théologie (3). » Et encore : « Pour ce qui est de mes erreurs théologiques, je les conteste simplement (4). » Et il ajoute quelques pages plus loin : « Je vous défie de prouver l'institution formelle de l'Eglise par le Christ. Je vous défie de prouver par l'enseignement authentique de Jésus la révélation des dogmes fondamentaux du christianisme traditionnel. »

Et il nie ouvertement la divinité de Jésus-Christ, et il nie ouvertement la réalité d'un Dieu personnel, créateur et distinct du monde, et il déclare hésiter entre le monisme et le panthéisme (5); et encore une fois, le même homme, dans le même livre, écrit : « Pour ce qui est de mes erreurs théologiques, je les conteste simplement. » Décidément, l'Encyclique avait

(1) *Quelques lettres*, p. 252.
(2) *Ibid.*, p. 198.
(3) *Ibid.*, p. 173.
(4) *Ibid.*, p. 97.
(5) *Ibid.*, p. 47.

raison de dire : « Ces hommes-là nous font véritablement pitié : d'eux l'apôtre dirait : *Ils se sont évanouis dans leurs pensées;... se disant sages, ils sont tombés en démence* (1). »

La théorie de la « conscience chrétienne » créatrice des dogmes par voie de suggestion amène chez les modernistes une autre conception absolument arbitraire de l'histoire de la primitive Eglise. Jusqu'à la mort du Christ, ils admettent que l'historicité règne; puis commence la période d'idéalisation et le travail de l'esprit légendaire. Mais il faut bien reconnaître que cette période a été courte, car les plus anciennes traces que nous trouvons de l'activité ecclésiastique nous font précisément constater la préoccupation constante, et qui domine tout le reste, de faire la guerre à la légende, de séparer l'apocryphe de l'authentique dans les souvenirs de la prédication de Jésus, de conserver jalousement, dans toute sa pureté, le « dépôt » de la vérité surnaturelle confié à l'Eglise.

La double coupure établie par la théorie moderniste 1° entre l'histoire et la légende au moment de la mort de Jésus; 2° entre la légende et le recommencement de l'histoire, à un moment impossible à fixer parce qu'en réalité il n'a jamais existé, — cette double coupure est donc une conception *a priori*, arbitraire et proprement anti-scientifique. C'est la négation et la méconnaissance de ce grand fait, affirmé tout ensemble par l'histoire et par l'Eglise : à savoir la Tradition ecclésiastique vivante, commençant au Christ lui-même,

(1) Ad Rom., I, 21-22.

au Christ historique, et se continuant sans solution jusqu'à nos jours : c'est la tradition ecclésiastique vivante qui précède, enveloppe, produit, conserve, défend, et explique les Evangiles canoniques.

Que la théorie moderniste soit la négation de l'authenticité, de l'intégrité, de la véracité, de l'historicité des Evangiles, enseignées par l'Eglise, il suffit, pour s'en convaincre, de relire les propositions qui font l'objet de la présente leçon :

XIII. — « Ce sont les évangélistes eux-mêmes et les chrétiens de la deuxième et de la troisième génération qui ont artificiellement élaboré les paraboles évangéliques, et ont ainsi rendu raison du peu de fruit de la prédication du Christ chez les Juifs. »

Donc, les paraboles, c'est-à-dire une partie considérable des Evangiles, auraient été élaborées artificiellement après coup afin d'expliquer comment la prédication du Christ, quoique divine, avait porté si peu de fruits.

C'est donc la négation tout à la fois de la véracité des Evangiles, puisque c'est une élaboration toute artificielle ; de leur intégrité, puisque l'on aurait modifié les paraboles après coup ; de leur authenticité, puisque ce ne sont pas seulement les Evangélistes qui ont arrangé ces récits, mais les chrétiens de la deuxième et de la troisième génération.

Dans ses deux derniers ouvrages, M. Loisy dépense en pure perte une subtilité chicanière à prétendre que cette proposition du décret ne reproduit exactement ni son texte, ni sa pensée. En pure perte, parce que la substance de l'erreur est identique ; et surtout parce

que les condamnations de l'Eglise portent plus loin et plus haut que le texte et que la personne de M. Loisy, si haut que M. Loisy estime l'un et l'autre.

Il faut faire la même remarque au sujet des propositions suivantes :

XIV.—« En beaucoup de récits les évangélistes ont rapporté non pas tant ce qui est vrai que ce qu'ils ont estimé, quoique faux, plus profitable aux lecteurs. »

Ici, c'est la véracité qui est directement niée. Le Saint-Office a seulement exprimé de façon nette et franche la négation, que M. Loisy avait, comme d'habitude, enveloppée dans des formules louches :

« C'est parce que les Evangiles, avait-il écrit, sont avant tout des livres d'édification que leurs auteurs n'ont pas craint de traiter la matière traditionnelle avec une liberté qui rend bien inutiles tous les artifices au moyen desquels une certaine exégèse s'efforce de la dissimuler (1). »

XV.— « Les Evangiles se sont enrichis d'additions et de corrections continuelles jusqu'à la fixation et à la constitution du Canon; et ainsi il n'y subsista de la doctrine du Christ que des vestiges ténus et incertains. »

Ici, c'est l'intégrité qui est directement niée et, par suite, indirectement l'authenticité elle-même est niée. Les Evangiles se seraient enrichis d'additions et de transformations jusqu'au moment de la constitution définitive du Canon, et ce moment est, on peut le dire,

(1) *Autour d'un petit livre* p. 44.

incertain, en ce sens que l'on trouve des canons dès les premières générations chrétiennes et que l'Eglise n'a formulé d'une manière définitive et universelle le Canon évangélique que beaucoup plus tard, la question des deutéro-canoniques ayant prolongé cette incertitude.

Les trois propositions suivantes (XVI-XVIII) regardent la question johannique, et résument bien la doctrine de M. Loisy : lui-même ne peut le nier.

XVI. — « Les récits de Jean ne sont pas proprement de l'histoire, mais une contemplation mystique de l'Evangile ; les discours contenus dans son Evangile sont des méditations théologiques sur le mystère du salut, dénuées de vérité historique. »

XVII. — « Le quatrième Evangile a exagéré les miracles, non seulement afin de les faire paraître plus extraordinaires, mais encore pour les rendre plus aptes à caractériser l'œuvre et la gloire du Verbe incarné. »

XVIII. — « Jean revendique, il est vrai, pour lui-même le caractère de témoin du Christ ; il n'est cependant, en réalité, qu'un témoin éminent de la vie chrétienne ou de la vie du Christ dans l'Eglise à la fin du premier siècle. »

Les contradictoires de ces trois dernières propositions constituent l'affirmation de l'Eglise au regard de ce qu'on a appelé le problème johannique, et elles déclarent le caractère absolument historique du quatrième Evangile.

Cette doctrine a été exposée plus nettement encore dans la réponse de la Commission Pontificale des études bibliques, du 29 mai 1907. Nous croyons devoir

reproduire ici le texte de cet important document.

« *1re Question.* — Si, abstraction faite de l'argument théologique, l'apôtre Jean, et non un autre, est démontré devoir être reconnu comme l'auteur du quatrième Évangile, et ce, par un argument historique si solide que les raisons que les critiques apportent à l'encontre n'infirment en rien cette tradition, laquelle existe, constante, universelle et solennelle dans l'Église dès le courant du IIe siècle, ainsi qu'il ressort surtout :

a) des témoignages et allusions des saints Pères, des écrivains ecclésiastiques et même aussi des hérétiques, témoignages et allusions qui, dérivant nécessairement des disciples ou des premiers successeurs des Apôtres, se rattachent par un nœud obligatoire (*nexu necessario*) à l'origine même du livre;

b) du fait que le nom de l'auteur du quatrième Évangile a été reçu toujours et partout dans le canon et les catalogues des livres sacrés ;

c) des plus anciens manuscrits des mêmes livres et de leurs versions en langues diverses;

d) de l'usage liturgique public régnant, dans toute la terre, depuis les origines de l'Église?

Réponse. — Oui.

2e Question. — Si les arguments intrinsèques, eux aussi tirés du quatrième Évangile considéré séparément, ainsi que du témoignage de l'écrivain, et de la parenté manifeste de l'Évangile lui-même avec la première Épître de l'Apôtre Jean, doivent être jugés comme confirmant la tradition qui attribue indubitablement le quatrième Évangile à ce même Apôtre?

Et si les difficultés qui sont tirées du rapprochement de ce même Évangile avec les trois autres, en tenant compte de la diversité de l'époque, du but et des auditeurs pour lesquels et contre lesquels l'auteur a écrit, peuvent être résolues raisonnablement, comme les saints Pères et les exégètes catholiques l'ont établi à diverses reprises?

Réponse. — Oui, sur les deux points.

3e Question. — Si, nonobstant la pratique constante, établie, dès les premiers temps, dans l'Eglise universelle, d'arguer du quatrième Évangile comme d'un document proprement historique, mais, en raison du caractère particulier de cet Évangile et de l'intention manifeste de l'auteur, de prouver et de défendre la divinité de Jésus-Christ d'après les actes mêmes et les discours du Seigneur, on peut dire que les faits rapportés dans le quatrième Évangile ont été inventés, en tout ou en partie, en manière d'allégories ou de symboles doctrinaux, et que les discours attribués au Seigneur ne sont pas proprement et véritablement ceux du Seigneur, mais de simples compositions théologiques d'écrivain, quoiqu'ils soient mis dans la bouche du Seigneur?

Réponse. — Non.

Et le 29 mai de l'an 1907, dans l'audience gracieusement accordée aux deux révérendissimes consulteurs secrétaires, Sa Sainteté a ratifié les susdites réponses et leur a donné force de droit.

FULCRAN VIGOUROUX, *prêtre de Saint-Sulpice;*
LAURENT JANSENS, *de l'ordre de Saint-Benoît,*
consulteurs secrétaires (1). »

(1) Il ne faut pas oublier que le *Motu proprio* du 18 novembre 1907

C'est surtout, en effet, le quatrième Evangile, dont le modernisme essaie de contester le caractère historique : tout simplement parce qu'il affirme, d'une manière trop gênante, trop aveuglante, la divinité de Jésus-Christ.

On veut faire croire définitivement brisé le vase précieux de l'Evangile johannique, et que le parfum qu'il contenait, la divinité du Christ, s'est évanoui.

Mais n'oublions pas que les hypothèses prétendues scientifiques, formulées par M. Loisy sur le quatrième Évangile, ce qu'on peut appeler l'hypothèse de l'allégoricité *intégrale* du quatrième Évangile, constituent une théorie absolument personnelle à M. Loisy et que n'adopte, sous cette forme, non seulement aucun critique catholique, mais presque aucun savant protestant, libéral ou rationaliste (1). L'assurance un peu fiévreuse avec laquelle M. Loisy, dans ses derniers ouvrages, déclare ses conclusions démontrées ne doit donc pas en imposer, loin de là.

Jadis, dans un livre dont beaucoup de parties sont excellentes, l'*Histoire du Canon du Nouveau Testament* (1891), M. l'abbé Loisy avait fort bien démon-

a décrété que « tous sans exception sont tenus en conscience de se soumettre aux décisions de la Commission Pontificale des études bibliques concernant la doctrine, comme ils seraient tenus de se soumettre aux décrets pontificalement approuvés des SS. Congrégations ; que ceux qui par leur parole ou leurs écrits s'élèveraient contre ces décisions, ne sauraient éviter la note de désobéissance et de témérité ni, à cause de cela, être exempts de faute grave ; et cela indépendamment du scandale qu'ils donneraient et des autres péchés dont ils pourraient avoir aussi à répondre devant Dieu pour les autres erreurs et témérités, dont s'accompagnent le plus souvent des résistances de cette espèce. »

(1) « C'est une chose assurément très remarquable que les savants opposés à l'authenticité johannique reconnaissent néanmoins, chacun pour leur compte, un certain nombre des points fermes sur lesquels repose notre thèse et d'autre part ne peuvent se dérober à cette thèse

tré, à l'encontre de toutes les objections connues, que les positions traditionnelles de l'Église, au sujet de l'Évangile selon saint Jean, sont inattaquables.

Dans son livre *le Quatrième Evangile* (1903), M. Loisy essaie de démontrer contre Renan lui-même, qui n'était pourtant pas gêné par un « intérêt théologique », ou plutôt que l'intérêt théologique poussait en sens contraire, que « si un grand intérêt théologique n'était engagé dans la question », il paraîtrait clair à tous les yeux que le quatrième Évangile est un pur roman allégorique et ne mérite, au point de vue historique, aucune créance.

Or, entre ces deux dates (1891-1903), aucune découverte textuelle n'a été faite, aucun fait nouveau ne s'est produit dans le domaine de l'archéologie ni de l'histoire, aucune objection inédite ne s'est élevée, à laquelle l'auteur de l'*Histoire du Canon du Nouveau Testament*, qui soutenait l'authenticité du quatrième Evangile, n'ait, par avance, parfaitement répondu.

C'est donc un travail purement philosophique qui s'est fait dans la pensée de M. Loisy. Le vase pré-

elle-même qu'en sacrifiant tel ou tel point que défendent opiniâtrément à côté d'eux des savants non moins indépendants... A comparer les diverses théories entre elles, à examiner de près la logique de chacune, les hésitations auxquelles elles donnent lieu, les motifs pour lesquels on s'y décide, on saisit sur le vif qu'elles sont avant tout inspirées par la préoccupation d'échapper à la croyance traditionnelle. Cela paraît montrer avec évidence que l'hypothèse de la non-historicité de l'Evangile, qui motive une opposition si opiniâtre à tout authenticité est, à tout prendre, un préjugé qui trouble le sens du critique, l'embarrasse en des difficultés inextricables, et le contraint à se prononcer en quelque endroit contre les faits les mieux établis. » Lepin, *l'Origine du quatrième Evangile*, Paris, Letouzey, 2e édition, pp. 495-499. — Voir aussi C. Chauvin, *les Idées de M. Loisy sur le quatrième Evangile*, Paris, Beauchesne, — A. Nouvelle, *l'Authenticité du quatrième Evangile et la thèse de M. Loisy*, Paris, Bloud.

cieux, blessé par une brisure invisible, et qui s'est vidé, goutte à goutte, du contenu vital, ce n'est pas l'Evangile, c'est, hélas ! l'âme de l'écrivain. Et la blessure a été faite non par l'histoire, non par la critique (le modernisme, en tant qu'erreur, il ne faut pas se lasser de le répéter, n'a rien produit de nouveau en fait de critique ni d'histoire) ; la blessure a été faite par une philosophie, par la pernicieuse philosophie du criticisme, qui met faussement à la base de toute histoire et de toute science l'impossibilité de rien affirmer de *réel*, de *réellement distinct* du pur phénomène de la pensée personnelle. Par suite, c'est l'élimination absolue du miracle, du surnaturel, du divin dans le monde. C'est la mise hors l'histoire, hors la raison, de tout élément religieux.

Une fois de plus, dans l'esprit de M. Loisy comme dans toutes les intelligences qu'il atteint, le relativisme kantien a détruit jusqu'aux racines mêmes de la foi catholique, en déformant, du même coup, les principes de la saine raison et de la critique impartiale.

Voilà pourquoi la thèse de M. Loisy sur le quatrième Evangile ne s'étaie que sur un échafaudage de vains sophismes. C'est un véritable chef-d'œuvre d'arbitraire antiscientifique et d'apriorisme. D'un bout à l'autre, avec une tranquillité d'affirmation et une absence de preuves qu'il qualifierait très durement chez un adversaire, l'auteur écarte, comme inauthentiques ou suspects, les textes que les critiques les plus incrédules regardent comme les mieux établis, et cela, parce qu'ils gênent sa thèse, et uniquement parce qu'ils la gênent.

BERNARD GAUDEAU

L'ACTE DE FOI DE L'ÉGLISE DE FRANCE

A L'OCCASION DES « MUTUALITÉS »

Une fois de plus, la clairvoyance surnaturelle et l'énergie de notre grand Pape Pie X viennent de demander à l'Eglise de France un acte de foi sauveur.

Une fois de plus, l'Eglise de France vient de donner au monde le magnifique exemple de cet acte de foi. C'est à ce point de vue que nous croyons opportun de résumer, à l'aide des documents, ce beau chapitre d'histoire ecclésiastique contemporaine.

La décision du Pape.

Voici le texte de la lettre de Notre Très Saint Père le Pape Pie X aux cardinaux français :

PIUS PP. X

A NOS TRÈS CHERS FILS LES CARDINAUX

VICTOR-LUCIEN, card. LECOT, archevêque de Bordeaux,
PIERRE-HECTOR, card. COUILLÉ, archevêque de Lyon,
LOUIS-HENRI, card. LUÇON, archevêque de Reims,
PAULIN-PIERRE, card. ANDRIEU, évêque de Marseille.

Le moment Nous paraît venu de vous faire connaître les décisions que Nous avons prises au sujet des *Mutualités* dites *approuvées*, afin que, par votre entremise, tous les membres de l'épiscopat et du clergé français en soient informés.

Nous avons examiné la question avec le plus grand soin et à tous les points de vue, désireux comme Nous l'étions de trouver un moyen d'épargner aux ecclésiastiques français de nouveaux sacrifices. Dans notre amour pour la France et pour ses prêtres, dont Nous suivons à chaque pas les admirables efforts de générosité sous le coup des plus cruelles épreuves, Nous étions dis-

posé à autoriser les plus larges concessions, pouvu que la loi eût permis aux prêtres de France de sauvegarder leur dignité et les règles de la discipline ecclésiastique. — Mais voici que l'on demande au clergé français de former des *Mutualités* ouvertes à tous ceux qui se réclameraient de quelque façon que ce soit du titre *d'intéressés*, sans moyen légal d'écarter de leurs rangs des égarés, ou même des membres exclus de la communion de l'Eglise. On demande en somme aux ecclésiastiques français de se constituer en corps séparé, et d'oublier en quelque sorte leur caractère de prêtres en communion avec le Siège apostolique. Ils devraient se considérer comme de simples citoyens, mais des citoyens privés du droit accordé à tous les Français d'exclure de leurs Mutualités des sociétaires indignes. Et tout cela pour pouvoir recueillir des avantages matériels, fort discutables et précaires, et entourés de restrictions hostiles à la hiérarchie, dont le moindre contrôle est positivement et explicitement exclu de par la loi.

C'est dans l'exercice de leur saint ministère, généreusement accordé à tous leurs concitoyens sans distinction, d'un bout à l'autre de la France, que les prêtres âgés et infirmes acquièrent le droit à des secours pourtant si minimes, et cependant, on refuse de reconnaître ces fonctions ecclésiastiques et par le fait même les services qu'ils rendent sans cesse à l'Eglise et à leur patrie. Tandis que les auteurs de la loi cherchent à éviter l'odieux d'avoir enlevé le pain aux pauvres prêtres âgés et infirmes, ils s'offrent à rendre une petite partie de tant de biens séquestrés, mais ce qu'ils donnent d'une main ils le marchandent de l'autre par des restrictions et des mesures d'exception. Dans ces conditions, il ne Nous est pas possible d'autoriser la formation des *Mutualités approuvées*. Avec sa clairvoyance habituelle, Notre illustre prédécesseur écrivait en 1892 aux évêques de France que, dans la pensée des ennemis la séparation de l'Eglise et de l'Etat, devait être « l'indifférence absolue du pouvoir à l'égard des intérêts de la société chrétienne, c'est-à-dire de l'Eglise, et la négation même de son existence ». Et Léon XIII ajoutait : « Ils font cependant une réserve qui se formule ainsi : Dès que l'Eglise, utilisant les ressources que le droit commun laisse aux moindres des Français, saura, par un redoublement de son activité native, faire prospérer son œuvre, aussitôt l'Etat intervenant pourra et devra mettre les catholiques français hors du droit commun lui-même. Pour tout dire, en un mot, l'idéal de ces hommes serait le retour au paganisme : l'Etat ne reconnaît l'Eglise qu'au jour où il lui

plaît de la persécuter. » C'est, hélas! ce que nous voyons aujourd'hui.

Plus grave encore est la question des fondations de messes, patrimoine sacré sur lequel on a osé mettre la main au détriment des âmes et en sacrifiant les dernières volontés des testateurs. Il est incontestable, en effet, que ces fondations devaient servir, dans la pensée des défunts, à faire célébrer les saintes messes, non pas d'une façon quelconque ou par qui que ce soit, mais dans la forme légitime et en parfaite conformité avec la discipline de l'Eglise catholique. Or, au lieu de restituer ces fondations sans entraves, on les offre à des *Mutualités* que l'on dépouille explicitement de tout caractère ecclésiastique et auxquelles, de par la loi, on interdit toute intervention légale de l'épiscopat. La loi, en effet, ne reconnaît aucune intervention de l'autorité ecclésiastique, qui se trouverait désormais dépourvue de toute force légale pour assurer toujours et partout la célébration légitime des saintes messes, et par là même, malgré toutes les mesures que pourrait prendre l'épiscopat, et malgré le bon vouloir de la majorité des très dignes prêtres de France, la célébration de ces messes serait exposée aux plus redoutables périls.

Or, nous devons sauvegarder la volonté des testateurs et assurer la célébration légitime en toute circonstance du Saint-Sacrifice. Nous ne pouvons donc autoriser un système qui est en opposition avec les intentions des défunts et contraire aux lois qui régissent la célébration légitime de l'acte le plus auguste du culte catholique. C'est avec une profonde tristesse que Nous voyons ainsi se consommer des spoliations sans nombre par la mainmise sur le patrimoine des morts. Dans le but d'y remédier autant que possible, Nous faisons appel à tous nos chers prêtres de France de vouloir une fois l'année célébrer une messe aux intentions des pieuses fondations, comme Nous le ferons Nous-même une fois par mois. En outre et malgré les limites restreintes de Nos ressources, Nous avons déjà déposé la somme nécessaire pour la célébration de deux mille messes par an aux mêmes intentions, afin que les âmes des trépassés ne soient pas privées de suffrages auxquels elles avaient droit et que la loi, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, ne respecte plus.

C'est avec toute l'effusion de Notre âme, et comme gage de Notre très vive et paternelle affection pour la France, que Nous vous donnons, Nos Très Chers Fils, à vous, à votre clergé, et aux fidèles de vos diocèses, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, le 17 mai de l'année 1908, de Notre pontificat la cinquième.

PIUS PP. X.

Réponse de l'Eglise de France

A cette lettre les Cardinaux français répondirent :

Bordeaux, 29 mai 1908.

Très Saint-Père,

Les cardinaux français ont reçu avec respect filial la lettre que Votre Sainteté a bien voulu leur adresser sur la question des mutualités ecclésiastiques approuvées.

Leur réponse est une profession d'obéissance absolue au mot d'ordre du Vicaire de Jésus-Christ.

Le Pape a reçu de Dieu la garde des principes qui doivent conserver pure et intacte l'œuvre divine du Christ. A qui irions-nous demander les moyens de sauvegarder ces principes et de défendre cette constitution qui, seule, peut donner à l'Eglise la vie et l'immortalité ?

Tout l'épiscopat français pense et agira comme nous.

Et tous rediront avec une reconnaissante émotion quelle bonté magnanime le Pape daigne témoigner à la France, en se chargeant généreusement d'une lourde dépense pour l'acquittement d'une partie des messes supprimées. C'est le cœur du Père se révélant après la nécessaire inflexibilité du Pontife.

Les questions pratiques peuvent être envisagées à des points de vue divers. Mais il ne peut y avoir diversité de sentiments quant aux règles fondamentales et c'est du Chef de l'Eglise qu'émane l'autorité qui indique les contingences à sacrifier pour sauver les principes.

C'est dans cette fidélité toute filiale à vos ordres que nous nous inclinons à vos pieds, Très Saint Père, et vous demandons pour la France une nouvelle et toute paternelle bénédiction.

Daigne Votre Sainteté accueillir ces protestations de fidélité et de sincère amour pour la Sainte Eglise.

(Suivent les signatures.)

Les Cardinaux français ne présumaient point trop de leurs collègues dans l'épiscopat. Tous ceux-ci, à l'envi, dans un véritable élan d'amour et d'enthousiasme, remercièrent

le Saint Père d'avoir ainsi pris en mains la cause de leur dignité et de l'unité hiérarchique insidieusement menacée, et expliquèrent à leurs fidèles l'acte pontifical.

Pour énumérer seulement ces adhésions, il faudrait citer tous les diocèses de France. Détachons seulement deux pages de ce livre d'or. L'une est du vénéré Cardinal Coullié, archevêque de Lyon, qui écrit à son clergé :

Il vous souvient des circonstances dans lesquelles, au cours de la nouvelle loi de spoliation des biens de l'Eglise, furent introduites les dispositions qui, sous certaine couleur de libéralisme à l'endroit des prêtres et des fondations de messes, nous refusaient, d'une part, le bénéfice du droit commun, et, d'autre part, créaient à nouveau le péril des associations cultuelles déjà condamnées.

La droiture de notre saint pape ne pouvait se laisser engager dans ces voies obliques. Il vient de parler, et sa parole résonne comme l'or pur jeté sur la loyauté des âmes. Le pape démasque toutes ces habiletés et les stigmatise en quelques lignes.

Non, il n'est pas vrai qu'on ait voulu sincèrement nous rendre la si faible partie des biens dérobés qu'on semblait nous offrir. Cette restitution, elle n'est offerte qu'à des conditions inacceptables : à la condition que les ecclésiastiques français se constitueraient en « corps séparé » et oublieraient « leur caractère de prêtres en communion avec le siège apostolique ».

Et quant aux fondations qu'on prétend vouloir nous rendre, ce n'est point à nous, prêtres catholiques, qu'on les offre, mais « à des mutualités que l'on dépouille explicitement de tout caractère ecclésiastique et auxquelles, de par la loi, on interdit toute intervention légale de l'épiscopat ». Comment accepter que ces biens sacrés des fondations soient possédés et gérés par des majorités d'assemblées sans chef hiérarchique et que les saintes messes soient laissées ainsi à la merci du hasard de ces majorités ? Non, il ne sera pas permis de former de ces mutualités ; et mieux vaut laisser aux spoliateurs le triste profit de ces dépouilles sacrées que de donner les mains à d'aussi louches combinaisons.

Parmi les lettres des évêques, nous en choisissons une, dont la claire et éloquente simplicité nous paraît caractéristique. Elle est de Mgr Mélisson, évêque de Blois.

Nos très chers Frères,

Notre Saint-Père le Pape vient d'adresser aux Eminentissimes

Cardinaux de France une lettre magistrale, par laquelle il rejette comme inacceptables les Mutualités ecclésiastiques dites *approuvées*, et nous nous empressons de la publier.

Par cet acte de haute sagesse et de merveilleuse clairvoyance, Pie X a montré une fois de plus encore que l'Eglise catholique avait en son Auguste Pontife un Chef prudent, ferme et très avisé.

Sous la pression des protestations indignées que soulevaient de toutes parts les projets tendant à détourner les fondations pieuses de leur véritable destination et à réaliser ce qu'on appelait si justement « la spoliation des morts », en sacrifiant les dernières volontés des testateurs, les législateurs organisèrent un système de Mutualités qui semblait, en apparence, donner satisfaction aux légitimes exigences.

Mais, comme l'observe le Souverain Pontife, tandis que « les auteurs de la loi cherchent à éviter l'odieux » des mesures qu'ils ont décrétées, « ce qu'ils donnent d'une main, ils le marchandent de l'autre par des restrictions et des mesures d'exception ».

Ils avaient habilement combiné leur plan, dressé leurs embûches, et ils se flattaient d'introduire, par des voies détournées, les Associations cultuelles si chères à leur cœur et de porter à la divine hiérarchie un coup mortel.

Le Souverain Pontife, d'un seul mot, a déjoué ces perfides calculs.

Certes, dans son immense amour pour la France, Pie X était disposé à autoriser les plus larges concessions ; mais parce que la loi sur les Mutualités ecclésiastiques approuvées ne permet pas aux prêtres de France de sauvegarder leur dignité, et que ses dispositions sont contraires « aux règles de la discipline ecclésiastique », notre grand Pape, qui est le gardien vigilant de la constitution de l'Eglise catholique, ne pouvait l'accepter.

Pour recueillir des avantages matériels, « fort discutables et précaires », il lui fallait laisser porter atteinte aux droits essentiels de l'Eglise, et c'est pourquoi le Pape Pie X a fait entendre la noble et fière réponse des Apôtres : « *Non possumus*, nous ne le pouvons pas ». Gardez donc les biens séquestrés des fondations ; nous ne pouvons les accepter aux conditions déshonorantes qui nous sont faites.

A l'exemple de votre Evêque, nous n'en doutons pas, Nos Très Chers Frères, vous répondrez à la parole libératrice du Souverain Pontife par une adhésion filiale et entière, joyeuse et absolue.

Les sacrifices qui nous seront demandés, nous les accepterons généreusement, heureux et fiers de répondre ainsi à la confiance que notre bien-aimé Pie X témoigne aux catholiques de France.

Toutefois, sinous laissons à ceux qui la trouveront lourde peut-être la responsabilité de leurs séquestres, nous ferons en sorte que nos chers morts ne soient pas privés des prières qu'ils avaient réclamées. Suivant le noble exemple que notre Saint Père le Pape Pie X nous a donné, en assurant, sur ses propres deniers, la célébration annuelle de deux mille messes et en se proposant de célébrer lui-même une messe chaque mois, pour les défunts auteurs de fondations, nous célébrerons également une messe, chaque mois, aux mêmes intentions.

D'autre part, nous connaissons assez les sentiments de notre excellent Clergé pour être assuré qu'il tiendra à se conformer fidèlement au désir du Souverain Pontife sur ce point et puis, nous laisserons la miséricorde de Dieu appliquer dans une très large mesure nos prières et nos sacrifices.

Le samedi 23 mai, au Vatican, dans la salle Royale, le Pape recevait en audience, à midi, les deux mille pèlerins du pèlerinage national français. Cette audience empruntait aux circonstances un caractère singulièrement émouvant et grandiose. Etaient présents Nos Seigneurs les évêques d'Amiens, Poitiers, Rodez, Mende, Montauban, Mgr Gilbert et de nombreux prélats français.

Sa Grandeur Monseigneur Amette, archevêque de Paris, arrivé la veille au soir, présenta le pèlerinage en un discours qu'il faut garder religieusement, car c'était vraiment l'âme de l'Eglise de France qui vibrait sur les lèvres éloquents du Pontife de l'Eglise de Paris, et cette page est la plus spendide formule qui pût être, de l'« acte de foi » que nous analysons dans cet article.

Très Saint Père,

J'ai l'honneur et la joie, de concert avec mes vénérés frères, les évêques ici réunis, de présenter à Votre Sainteté les pèlerins de France accourus au nombre de 2.000 de tous les points de la France pour lui offrir, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, les hommages de leur piété filiale.

Notre pèlerinage a pris le nom de pèlerinage national et il en a le droit ; car les deux mille personnes qui le composent, venues

de tous les points de notre pays, du Nord et du Midi, de l'Est et de l'Ouest et du Centre, représentent vraiment la nation tout entière.

Cette nation française, à laquelle Votre Sainteté daigne garder son titre glorieux de Fille aînée de l'Eglise, malgré les ruptures officielles, ne veut pas se séparer de sa Mère. Dans la majorité de ses membres, elle professe pour le Père de la grande famille chrétienne le respect le plus profond, l'obéissance la plus absolue, la confiance la plus entière, l'amour le plus dévoué : ce sont ces sentiments dont nous apportons à vos pieds le solennel hommage.

Oui, Très Saint Père, catholiques français, nous sommes pour vous des fils très respectueux, vénérant en votre personne sacrée, avec la plénitude de l'autorité conférée par Notre Seigneur Jésus-Christ à son Vicaire, les vertus apostoliques qui font les saints pontifes.

Nous sommes des fils très obéissants. Comme les premiers fidèles disaient à Pierre : « Voici que nous sommes devant vous pour entendre tout ce qui vous a été prescrit par le Seigneur », ainsi sommes-nous sans cesse tournés vers le successeur de Pierre pour écouter les ordres ou les conseils qu'il a, de par Dieu, mission de nous donner.

Hier, Votre Sainteté nous faisait connaître, par l'entremise de nos Eminentissimes cardinaux, la décision nouvelle que lui a dictée son constant souci de sauvegarder la constitution divine et les droits essentiels de l'Eglise ; Très Saint Père, cette fois encore, votre voix sera obéie par nous sans hésitation, sans réserve, sans exception.

Nous sommes des fils très confiants. Parce que c'est à Dieu, nous le savons, que vous demandez l'inspiration de vos décisions, nous les suivons avec une sécurité que ne sauraient donner les conseils de la sagesse humaine, certains qu'elles nous conduiront, tôt ou tard, aux victoires promises par le Saint-Esprit aux hommes d'obéissance.

Nous sommes enfin des fils très aimants. La tendresse paternelle que vous témoignez en toute occasion à notre pays, la bonté que nous sentons déborder de votre âme, même et surtout quand vous demandez des sacrifices nécessaires, nous vont au cœur. Nous sommes profondément touchés de la compassion que vous venez de témoigner à nos morts, et du généreux sacrifice que vous vous imposez pour suppléer aux prières dont ils sont iniquement spoliés. Qu'il nous soit permis de vous exprimer la

gratitude émue que provoquera ce noble geste chez tous les catholiques de France.

Nous voulons, Très Saint Père, à force de fidélité et de dévouement, consoler votre cœur abreuvé de tant d'amertumes. Dociles à vos exhortations, nous voulons, par nos incessantes prières, par nos efforts généreux, par nos luttes courageuses, hâter le jour où vous verrez se rétablir, au sein de notre patrie, cette paix religieuse dont vous avez proclamé les indispensables conditions, savoir : « le respect de la hiérarchie de l'Eglise, l'inviolabilité de ses biens et sa liberté ».

Pour obtenir la paix si désirable, nous serons aidés par l'intercession de ces Bienheureuses filles de France que Votre Sainteté a voulu en ces jours placer sur les autels. C'est notre consolation et notre espoir de constater que les premières béatifications de votre année jubilaire appartiennent à la France : une terre qui continue d'envoyer de tels élus au ciel ne saurait être abandonnée de Dieu.

Nous nous réjouissons d'assister demain à la glorification de cette illustre servante de Dieu qui fut choisie par lui pour fonder dans notre patrie une famille religieuse vouée au culte du Sacré Cœur et à l'éducation chrétienne de la jeunesse. Au nom de cette pieuse Société, maintenant répandue dans les deux mondes, mais, hélas ! proscrite dans son pays d'origine, au nom de tant de chrétiennes d'élite qu'elle a formées depuis un siècle et dont un bon nombre vous entourent à cette heure, au nom de la jeune génération qui, pour n'être pas privée du même bienfait, ne craint pas d'aller le chercher au besoin sur la terre étrangère, et qui, elle aussi, est aujourd'hui représentée à vos pieds, nous vous rendons grâces, Très Saint-Père, d'avoir voulu consoler les filles et encourager les enfants en exaltant la Mère. Au nom des pasteurs et des familles qui comprennent que le premier devoir et la plus importante des œuvres, c'est l'éducation chrétienne de l'enfance, nous vous remercions de donner une protectrice de plus à ceux et à celles qui se dévouent à cette grande tâche.

En sollicitant du pape Léon XII l'approbation de son Institut, la Vénérable Mère Barat écrivait : « La dévotion au Cœur de Jésus a pris naissance en France. C'est à cette dévotion que la France est redevable de n'avoir pas perdu la foi ; et cette même dévotion, nous l'espérons, la fera sortir triomphante des crises qu'il lui reste peut-être encore à supporter. »

Les pensées de la servante de Dieu sont les nôtres. Encouragés par vos propres paroles, Très Saint-Père, comme par celles de

votre illustre prédécesseur, « c'est dans le Cœur de Jésus que nous mettons toute notre espérance, c'est de lui que nous attendons le salut de notre pays ».

Vous allez béatifier une des âmes qui ont le plus contribué à répandre la dévotion à ce Sacré Cœur. Bientôt vous glorifierez à son tour le Vénérable Père Eudes, l'auteur du premier culte liturgique qui lui fut rendu. Un acte récent nous permet d'entrevoir dans un avenir prochain la canonisation de cette autre vierge française que Notre Seigneur Jésus-Christ daigna choisir pour l'apôtre de son Cœur. Autant de présages heureux que nous saluons comme l'aurore du jour où ce Cœur du Christ, qui aime toujours les Francs, fera rayonner sur eux, du haut de sa basilique nationale de Montmartre, son règne d'amour et de miséricorde.

Agréez ces vœux, Très Saint-Père, avec les sentiments dont je viens d'être le trop faible interprète, et daignez faire descendre sur nous votre bénédiction paternelle. Bénissez nos personnes, nos familles, nos diocèses, notre patrie tant aimée. Et puisque c'est au nouvel archevêque de Paris qu'est échu en ce jour le privilège de vous parler au nom de ses frères, puisque c'est la première fois qu'il a le bonheur de se prosterner à vos pieds depuis qu'est retourné à Dieu le père vénéré qui l'avait désigné à votre confiance, qu'il lui soit permis de solliciter de votre bonté une bénédiction spéciale pour sa faiblesse et pour la grande Eglise dont il a reçu de vos mains la charge redoutable.

Le Saint-Père, qui avait été visiblement ému lorsque Mgr Amette avait protesté de l'obéissance et de l'amour des Français, a répondu à peu près en ces termes :

Je vous remercie, Vénérable Frère, des sentiments qu'en votre nom, au nom des évêques présents et des pèlerins accourus de tous les points de France, vous Nous avez exprimés à l'occasion de Notre jubilé sacerdotal :

Je vous remercie de tout ce que vous ajoutez et que je ne me sens point la force de reprendre, car le cœur a ses exigences et l'émotion que me fait éprouver votre présence ne me permettra pas de parler longtemps.

Je vous remercie de cette démarche que vous faites pour m'apporter vos hommages et l'attestation de votre allégresse à l'occasion de ce jubilé en même temps que l'affirmation de votre obéissance et de votre attachement au Saint-Siège.

Je vous remercie spécialement à cause des circonstances où vous accomplissez ce pèlerinage. Si vous étiez venus après avoir reçu de Nous quelque motif de contentement temporel, quelque avantage matériel, Nous pourrions penser que c'est pour quelque satisfaction d'ordre secondaire que vous êtes venus vénérer les tombeaux des Apôtres et voir le Pape.

Mais vous venez après que Nous avons dû, malgré le sacrifice que cela Nous coûtait personnellement et la répugnance contre laquelle Nous avons lutté, repousser les présents insidieux d'un gouvernement qui cherchait à rendre esclave l'Eglise de France, à détacher les fidèles de leurs évêques et par conséquent du Pape. Les avantages offerts n'étaient qu'apparents, matériels, et Nous avons jugé, en présence de Dieu, qu'il fallait les repousser pour conserver intact le dépôt qui nous a été confié et sauver les principes sur lesquels repose l'existence même de l'Eglise.

C'est avec douleur que Nous avons dû plusieurs fois déjà vous imposer de grands sacrifices. Je souffre moi-même de ne pouvoir être au milieu de vous, dans vos villes et vos campagnes, pour montrer par le fait que je suis prêt à tout souffrir pour garder le dépôt que le Christ m'a confié.

Votre venue à Rome en ces circonstances et quelques heures à peine après la publication de Notre récente décision, est une nouvelle preuve qui m'assure que vous êtes animés de la vraie foi, des vrais sentiments chrétiens catholiques, que vous êtes de vrais fils de la Sainte Eglise.

Je vous félicite de cette obéissance dont, au nom de tous, Monseigneur vient de faire la solennelle protestation sans me causer d'ailleurs aucune surprise. Car je connais la générosité des Français, je sais leur attachement dont j'ai reçu déjà des preuves si nombreuses. Je sais que les catholiques français sont disposés à tout, à la croix s'il le faut et au martyre, pour conserver la foi qui a toujours été la gloire la plus précieuse de la France justement appelée la Fille aînée de l'Eglise.

Je vous remercie de ces consolations confortantes pour mon cœur.

Je voudrais que vous puissiez lire dans mon esprit et dans mon cœur; vous y verriez à quel point le Pape aime la France, qu'il est vraiment votre Père, qu'il veut uniquement votre bien temporel et spirituel.

Je vous remercie de tout ce que vous faites pour soutenir l'Eglise dans la situation précaire où ses ennemis l'ont placée. Je sais vos sacrifices pour maintenir, en dépit de la spoliation uni-

verselle, vos églises, les séminaires, vos évêques et vos prêtres. Je sais que vous êtes disposés à les maintenir non pas seulement une année mais jusqu'au jour où la main toute-puissante du Seigneur aura raison de ceux qui ont mené la France à de tels malheurs.

Chaque matin, durant le saint sacrifice de la messe, lorsque je prie pour mes fils répandus dans le monde entier, ma première pensée est pour les catholiques de France. Je demande au Seigneur de les conserver dans la foi, de leur donner la force nécessaire pour les saintes luttes de son Eglise jusqu'au moment où sonnera l'heure marquée par lui pour la victoire.

Monseigneur, vous avez fait appel à la Bienheureuse Barat qui, demain, sera exposée pour la première fois aux honneurs des autels. Vous avez aussi rappelé le Vénérable Eudes et la Bienheureuse Marguerite-Marie pour montrer que le culte du Sacré-Cœur doit beaucoup à la France. Oui, que ces Bienheureux intercèdent pour leur patrie devant le trône de Dieu. Qu'ils obtiennent que la basilique de Montmartre répande sur la France une effusion de grâces. Que de ce Cœur divin, d'où est sortie la sainte Eucharistie, la France reçoive la grâce de revenir pénitente et dévouée dans les bras du Père qui l'attend avec tant d'amour.

Que la bénédiction du Seigneur descende sur tous, évêques, prêtres, familles, parents, enfants...

De retour chez vous, dites à tous que le Pape aime les Français, qu'il les porte dans son cœur, qu'il leur veut toute la prospérité possible en ce monde et dans le ciel.

On devine, même au travers de l'à peu près et de l'inévitable froideur d'une traduction, ce qu'un tel discours dut exprimer et communiquer d'émotions à la fois douloureuses et réconfortantes.

Les journaux catholiques, ou même simplement impartiaux, firent écho à la parole de l'épiscopat. Il nous plaît de citer *l'Echo de Paris*, dont le correspondant lui télégraphiait de Rome le 27 mai :

En fait, la décision pontificale a une importance beaucoup plus grande que son objectif précis. Elle constitue toute une période historique de la séparation.

Pour conclure, vous pouvez dire que le Pape a refusé les mutua-

lités approuvées, uniquement à cause du mépris de la discipline ecclésiastique que le gouvernement s'obstine à imposer et que le Saint-Père serait prêt à donner l'approbation à des mutualités tenant compte du caractère de prêtre des membres appelés à en faire partie et respectant la discipline si naturelle que ce caractère comporte.

Aux esprits indépendants de décider si l'intransigeance est du côté du Saint-Siège ou du gouvernement.

Le même jour, le même journal insérait ce « billet de Junius » :

Pie X vient donc d'interdire aux prêtres catholiques de former des sociétés de secours mutuels « approuvées », mais qui n'étaient approuvées qu'à la condition d'ignorer complètement la hiérarchie ecclésiastique. Par suite, les fonds des caisses de retraites pour les vieux prêtres seront définitivement confisqués, et il en sera de même pour les fondations de messes. Un certain nombre d'hommes jugent cela comme une affaire ; ils trouvent que la situation est pénible pour les catholiques, et ils ont raison ; ils en prennent occasion pour blâmer le pape plus ou moins ouvertement comme s'il était l'auteur du mal ; c'est une bien courte vue. L'injustice ne vient pas de lui ; il n'a pas pu l'empêcher, voilà tout. J'entends bien qu'on lui crie : « Comment ! on vous offrait une restitution partielle, et vous la refusez ! Vous n'avez pas le sens des affaires ! » Il est vrai que ce n'est pas le procédé courant ; mais avant toutes choses, le pape est chargé de sauvegarder une doctrine, une tradition, un honneur. Quand il faut, pour conserver cela au monde, abandonner le reste, fût-ce la caisse des retraites des prêtres âgés et l'argent des messes pour les morts, il n'hésite pas : de quelque nom qu'il s'appelle, il fait ce que vient de faire Pie X, après beaucoup d'autres de ses prédécesseurs.

Quel malheur public si un pareil souci de l'honneur venait à disparaître du monde ! L'Eglise, en agissant ainsi, ne laisse aux mains de ses ennemis aucune bribe des biens supérieurs qu'elles a mission de défendre. Ce sont là ses victoires, que certains yeux n'aperçoivent que dans l'histoire lointaine et ne voient point dans le présent. Lorsque l'expérience aura prouvé que la guerre au catholicisme a fait un mal immense à la société civile et n'a pas détruit l'Eglise, des hommes nouveaux, chrétiens, ou simplement préoccupés de pacifier le pays pour le grandir, montreront ou

diront que le temps des ruines est fini. L'Eglise n'opposera aucune difficulté, aucun retard à ceux qui sauront la respecter et la laisser libre. Mais le pape qui ratifiera la paix ne sera pas plus grand que celui qui l'aura, par son affirmation du droit et par sa fermeté, rendue possible.

Les adversaires.

Ne parlons pas des sectaires et des violents, des adversaires déclarés de la religion, dont l'opinion ne compte pas. Ou plutôt parlons-en, pour faire ce simple raisonnement : « L'acte du Pape a excité la fureur de tous les ennemis de l'Eglise, sans aucune exception : donc le Pape a touché juste. » Quant à leurs injures, qui remplacent chez eux les raisons, c'est le cas ou jamais de les mépriser.

Il est plus important de signaler l'attitude des adversaires à allure doucereuse et modérée, mais d'autant plus dangereux.

Le Temps, dans une interview du 19 mai et dans deux articles du 21 et du 29 mai, déplore (pour l'unique bien de l'Eglise catholique, le bon apôtre !) l'absolutisme du Pape. Bien mieux que le Souverain Pontife, dans cette question de pure discipline spirituelle, l'organe du protestantisme libéral sait ce qu'exigent et ce que permettent les canons et la constitution de l'Eglise catholique, et ce que demande son intérêt :

Au fond, c'est la volonté de ne pas composer avec la loi française qui vient, une fois encore, de l'emporter à Rome. La discipline ecclésiastique qu'on y invoque n'était, quoi qu'on en dise, nullement intéressée dans la question des sociétés de secours mutuels.

Après ces insinuations perfides, voici les menaces et les arrière-pensées de schisme, auxquelles on ne renonce pas volontiers ;

Et en cela, sans doute, nous sommes d'accord et avec les membres de la droite, qui au Sénat et à la Chambre se sont associés

à l'adoption des dispositions critiquées, et avec les nombreux prélats qui étaient tout disposés à s'en accommoder.

On est en droit de se demander si tant d'intransigeance ne finira pas par lasser la patience des catholiques les plus dociles.

Cependant *le Temps* lui-même est obligé de reconnaître que, sur la question des messes, — qui auraient pu, avec les mutuelles déclarées, se trouver être dites par des prêtres schismatiques ou interdits, contrairement à l'évidente volonté des donateurs, — *le Temps* lui-même est obligé de constater que le Pape ne pouvait guère décider autrement :

Il faut reconnaître que les adversaires de tout accommodement ont été servis par le vote des dispositions relatives aux fondations de messes.

Le Temps oublie-t-il que c'est le sénateur protestant Berger qui a fait voter cette disposition ? Et dans quel but ? Nous le rappellerons tout à l'heure.

Le Journal des Débats, dont l'incessante campagne d'insinuations contre Pie X et en faveur du modernisme est véritablement odieuse de la part d'un journal qui prétend respecter le catholicisme, se lamente sur le même mode que *le Temps*. Lui aussi il donne à entendre que la décision du Pape est d'ordre non pas religieux, mais politique, ce qui est une indigne et absurde calomnie. Lui aussi, et avec le même accent de compassion suspecte, il déclare que cette décision « fournira un nouvel argument au parti qui prétend réjeter sur le refus de Rome toutes les responsabilités ».

Et cependant *le Journal des Débats* est contraint par l'évidence des choses à ajouter immédiatement cet aveu, très précieux à enregistrer :

Une fois de plus éclate, il faut le répéter, la faute initiale commise par le gouvernement. Les difficultés d'une séparation entreprise sans conversation avec Rome se multiplient. La République et le Vatican ont entamé à coups de lois, de décrets et d'Encycliques une sorte de faux dialogue où chacun parle pour être entendu de l'autre et sans s'adresser à lui.

Nous croyons devoir citer *in extenso* deux articles du

Figaro, dans lesquels le théologien du lieu, fidèle à son rôle de conseilleur laïque de l'Eglise, se fait tantôt le porte-paroles de vagues évêques qu'on se garderait bien de nommer, — tantôt, ce qui pourra paraître plus vraisemblable, l'interprète discret des noirs et mystérieux desseins du gouvernement contre « la Congrégation ». Nos lecteurs relèveront d'eux-mêmes la souveraine inconvenance et l'impiété perfide de ces lignes qui visent à l'ironie et qui, sous une plume jusqu'ici prétendue catholique, sont tout simplement révoltantes :

Pie X vient de notifier aux cardinaux français sa décision dans l'affaire des mutuelles ecclésiastiques. Cette décision est conforme à l'attente générale, sinon à l'espoir ou au désir de l'Eglise de France. Elle sera accueillie par tous, évêques, prêtres et fidèles, avec respect, obéissance, résignation. Le Pape n'interdit pas seulement l'éventuelle utilisation, par les mutualités ecclésiastiques, des amendements Lemire et Berger, votés, on s'en souvient, par l'unanimité des catholiques siégeant dans les deux Chambres; il interdit en bloc « la formation des mutuelles approuvées », en sorte que le clergé ne pourra même plus, dans l'avenir, ainsi qu'il le faisait en beaucoup de diocèses, profiter des avantages considérables que la loi de 1898, laquelle n'a pourtant rien à voir avec celle de 1905, offrait à ses sociétés de secours mutuel sous la condition préalable de l'approbation.

Pie X, nonobstant son vif désir de « trouver un moyen d'épargner aux ecclésiastiques français de nouveaux sacrifices » et, « dans son amour pour la France », d'autoriser, donc, « les plus larges concessions », a cru qu'il était de son devoir absolu d'imposer, au contraire, ces sacrifices et de ne faire de concession d'aucune sorte.

Les raisons qu'il donne d'une résolution qui lui a tant coûté, c'est d'abord que « l'on demandait au clergé français de former des mutualités ouvertes à tous ceux qui se réclameraient, de quelque façon que ce soit, du titre d'intéressés, sans moyen légal d'écarter de leurs rangs des égarés, ou même des membres exclus de la communion de l'Eglise », en d'autres termes, « de se constituer en corps séparé et d'oublier en quelque sorte leur caractère de prêtres en communion avec le Siège Apostolique », et tout cela « pour pouvoir recueillir des avantages matériels fort discutables et précaires et entourés de restrictions hostiles à la

hiérarchie. dont le moindre contrôle est positivement et explicitement exclu de par la loi ».

Spécialement en ce qui concerne les fondations de messes (amendement Berger), les raisons du Pape, c'est qu' « au lieu de restituer ces fondations sans entraves, on les offre à des mutualités que l'on dépouille explicitement de tout caractère ecclésiastique et auxquelles, de par la loi, on interdit toute intervention légale de l'épiscopat », par quoi, la « célébration des messes serait exposée aux plus redoutables périls ».

Il y aurait inconvenance grave à discuter les motifs sur lesquels le Pape appuie officiellement son nouveau *non possumus*, mais on peut se demander, sans irrespect, si ce *non possumus* n'est pas, en outre, et, peut-être, principalement motivé par des raisons que Sa Sainteté n'a point jugé à propos d'exposer dans un document officiel.

— Si le Pape condamne les mutuelles, me disait, il y a quelques jours, un des évêques les plus militants, j'entends par là un de ceux qui ont suivi à la première heure, non pas seulement avec le plus d'obéissance, mais, avec le plus d'enthousiasme, les instructions de Pie X, ce ne sera pas *au fond*, croyez-le bien, parce qu'il y verra des cultuelles déguisées, ce qui ne supporte pas l'examen (Pie X en effet ne dit rien de pareil dans sa lettre aux cardinaux), ni pour aucun des prétextes invoqués par les adversaires des mutuelles, ce sera pour faire, aux yeux du monde entier, la démonstration évidente qu'il ne veut entendre parler d'aucun accommodement avec le gouvernement français, aussi longtemps que ce dernier n'aura pas rétabli l'ambassade auprès du Vatican, ou ne se sera pas à tout le moins décidé à régler avec lui, en traitant officiellement de puissance à puissance, nos affaires religieuses.

« Il sait que l'exemple de la France serait suivi par d'autres pays s'il n'opposait point à notre gouvernement, en toute occasion de rencontre, même indirecte, la plus absolue, la plus irréductible fin de non-recevoir. Il nous fait, en somme, l'honneur de nous traiter comme ces soldats, formés à la plus héroïque discipline, que l'on envoie se faire tuer pour sauver le gros de l'armée.

— Cela, dis-je, est infiniment honorable pour l'Eglise de France et il est bien entendu que nous obéirons et que nous nous ferons tuer tant qu'il plaira au Pape; mais si, à force de se faire tuer pour sauver le gros de l'armée catholique, elle finissait par succomber pour tout de bon, ne pensez-vous pas — en dehors de

toute considération de patriotisme — que l'Eglise universelle en éprouverait un sérieux dommage ?

Pour toute réponse, l'évêque, d'un geste amical, me ferma la bouche.

Revenons à la lettre aux cardinaux. Le Pape y exprime à la fin sa « profonde tristesse de voir se consommer les spoliations sans nombre par la mainmise sur le patrimoine des morts ». Et alors, puisqu'il ne peut permettre que soit sauvée même la partie de ce patrimoine que le gouvernement offre de restituer par le moyen de la dévolution à des mutualités ecclésiastiques approuvées, il « fait appel à tous les chers prêtres de France de vouloir, une fois l'année, célébrer une messe aux intentions des pieuses fondations, comme il le fera lui-même une fois par mois ».

Et, en outre, il déclare avoir « déjà déposé la somme nécessaire pour la célébration de deux mille messes par an aux mêmes conditions, afin que les âmes des trépassées ne soient pas privées de suffrages auxquels elles avaient droit ».

Les trois ou quatre mille francs que coûtera annuellement au Pape ce geste ne compenseront pas évidemment pour le clergé français la perte des millions des caisses de retraite et des biens de fondations auxquels il a le pénible devoir de les contraindre à renoncer. Mais il faut voir et apprécier la générosité de l'intention du Saint-Père dont les ressources ont, comme il le dit, des « limites restreintes ». Il peut d'ailleurs être sûr que la France ne se laissera pas vaincre en désintéressement, et que de plus larges offrandes faites chez nous au denier de Saint-Pierre compenseront pour lui, et bien au delà, un sacrifice dont on lui restera, comme il sied, reconnaissant.

Une simple remarque pour finir : Pie X ne dit pas, dans sa lettre aux cardinaux, comme il l'avait dit dans l'encyclique *Gravissimo,* qu'il confirme les délibérations des évêques français (1).

Huit jours plus tard, pour son second article sur la question, intitulé *Représailles*, M. Julien de Narfon trouve son inspiration, non plus auprès d'un évêque, militant ou non, mais dans les coulisses du gouvernement, où il ramasse des « racontars » venimeux, qu'il sert à ses lecteurs en protestant que c'est pour le bon motif, à savoir afin de contrarier

(1) *Figaro*, 21 mai 1908.

ce programme de « représailles » en le démasquant; admirable dévouement ! Voici le morceau :

J'ai indiqué il y a quelques jours les conséquences directes de la défense faite par le Souverain Pontife de constituer des mutualités ecclésiastiques approuvées, qui eussent hérité des biens des anciennes caisses de retraite et d'une partie considérable des biens de fondation. Je n'y reviens pas, sauf pour dire que, renseignements pris à bonne source, la perte matérielle devant résulter pour le clergé de l'interdiction pontificale paraît être sensiblement plus grande que je ne le pensais, des personnes bien placées pour s'en rendre un compte à peu près exact estimant cette perte au moins égale à sept ou huit millions de revenus.

Mais les conséquences indirectes de la récente lettre du Pape aux cardinaux seront, j'en ai peur, infiniment plus graves, si les dispositions actuelles du gouvernement ne se modifient pas dans le sens chrétien de l'oubli des injures, ou si les circonstances ne l'empêchent pas de les réaliser. En d'autres termes, il y a à craindre des représailles.

Des représailles ? Pourquoi ? Et lesquelles ?

Pourquoi ? — Il est certain qu'en soi l'interdiction pontificale des mutualités ecclésiastiques approuvées n'est pas un acte de guerre et n'appelle donc point de représailles. Elle est même tout le contraire d'un acte de guerre — contre le gouvernement — puisqu'elle consiste essentiellement en un cadeau royal qu'elle oblige l'Eglise de France à faire à l'Etat. Mais, par ailleurs, il est impossible de nier que ce cadeau ait une signification assez peu gracieuse pour le pouvoir civil, attendu qu'il signifie que le Pape est bien résolu à ne permettre à l'Eglise de France de rien accepter de l'Etat, pas même ce qui appartient moralement, sinon légalement, à l'Eglise de France, d'où certains croient pouvoir conclure qu'il serait également résolu à ne voir qu'un piège dans toute offre de restitution, dont les conditions n'auraient pas été fixées par un accord préalable entre le pouvoir civil et le Saint-Siège.

La réponse de Pie X au discours que lui adressa Mgr Amette, archevêque de Paris, en présentant au Saint-Père le pèlerinage français, a encore envenimé les choses. Nous avons dû, y déclarait Sa Sainteté, « repousser les présents insidieux d'un gouvernement qui cherchait à rendre esclave l'Eglise de France, à détacher les fidèles de leurs évêques et, par conséquent, du Pape. Les avantages offerts n'étaient qu'apparents, etc. » Cette réponse

sentait bien un peu la poudre, si j'ose ainsi dire; d'ailleurs les gouvernements, quelque habitude qu'ils en aient, n'aiment pas beaucoup plus que les individus à être accusés de mauvaise foi; et enfin l'accusation était ici d'autant plus pénible à encaisser qu'on la produisait à l'occasion d'une mesure que les sénateurs et les députés catholiques, et non pas seulement les représentants du Bloc, estimaient libérale puisqu'ils l'avaient sanctionnée de leurs votes.

Voilà pourquoi le gouvernement s'est ému. Bien à tort; qui en douterait puisque Pie X, après s'être exprimé ainsi que je viens de le dire sur le gouvernement français, n'a pas hésité à rappeler « à quel point le Pape aime la France », qu'il veut bien toujours considérer comme la « fille aînée de l'Eglise »; et à proclamer que « lorsqu'il prie pour ses fils répandus dans le monde entier, sa première pensée est pour les catholiques de France » ?

Par quelles représailles risque de se traduire l'émotion du gouvernement ? Ce que je vais dire exprime ce qu'il rumine encore un peu confusément, non pas peut-être ce qu'il fera, mais ce qu'il serait tout de même étonnant qu'il ne fît pas. Je serais heureux, est-il besoin de l'affirmer, qu'à démasquer par avance ses batteries j'en eusse contrarié l'effet, ou qu'à voir son plan découvert il y renonçât.

Je ne mentionne que pour mémoire un fait acquis, par lequel il est vraisemblable qu'il a voulu ouvrir les hostilités : il existait dans certains diocèses, antérieurement à la loi de dévolution, des mutualités ecclésiastiques approuvées, qui existaient donc uniquement en vertu de la loi de 1898. Plusieurs de ces mutualités, notamment celle de la Rochelle, avaient inscrit dans leurs statuts une clause disciplinaire prévoyant l'exclusion de « tout membre qui aurait encouru des condamnations... *canoniques* ». A la vérité, cette clause n'était guère conforme à l'esprit de la loi de 1898, laquelle impose aux mutualistes, comme tels, l'égalité des droits, ni à l'idée que l'on se fait généralement d'une mutualité. Mais enfin le gouvernement n'y voyait pas un obstacle absolu à l'approbation. Il la tolérait.

Cette tolérance vient de prendre fin. Les intéressés ont été mis en demeure de rayer de leurs statuts la clause litigieuse; et comme ils s'y refuseront, attendu que, d'après la lettre aux cardinaux, il ne leur est plus permis de faire partie d'une mutualité ecclésiastique où il ne serait pas au pouvoir de l'évêque de priver des avantages matériels que cette mutualité comporte légalement un membre frappé par lui d'une peine canonique, ces mutualités se verront donc retirer le bénéfice de l'approbation.

C'est bien quelque chose, mais c'est peu de chose, en somme; et je ne crois pas, en tout cas, que le clergé séculier ait autre chose à redouter. Par contre, le gouvernement vise, et il ne manque pas de moyens d'atteindre, la « congrégation ».

Pourquoi cherchera-t-il de ce côté une sorte de revanche? Parce qu'il attribue à l'influence congréganiste en général, à celle des Jésuites en particulier, l'orientation intransigeante de la politique de Pie X, ensuite parce qu'il croit savoir que l'action congréganiste sur le Pape est subordonnée à un plan qu'il croit connaître et dont il est décidé à empêcher la réalisation à tout prix. Ce plan consisterait à créer en France, au clergé séculier, des conditions d'existence assez dures pour que son recrutement en soit entravé, sinon complètement arrêté, en sorte que les évêques soient obligés, dans un temps donné, de recourir au clergé régulier pour combler les vides.

On pense d'ailleurs que l'épiscopat, dont bientôt la moitié des membres auront été nommés directement par le Pape, sans nulle consultation préalable des évêques et sur les seules données fournies par la congrégation, se prêtera sans trop de difficulté à la réalisation de ce plan. On va jusqu'à préciser que les Jésuites se sont réservé le Nord de la France et les Assomptionnistes le Midi.

Je prie le lecteur de ne pas s'imaginer que j'ajoute foi à de tels racontars. Il n'y a là de vrai, selon mon opinion, que la très réelle, la très grosse influence dont jouit au Vatican la Compagnie de Jésus...

Quoi qu'il en soit, nous verrons probablement commencer ou recommencer la chasse au Jésuite, la chasse à l'Assomptionniste; on poursuivra celui-ci dans les œuvres qui portent sa marque, et celui-là partout où il enseigne, sous le bénéfice d'une sécularisation dont on refusera d'admettre la sincérité. On appliquera plus sévèrement les lois existantes contre les congrégations non autorisées.

Peut-être prononcera-t-on quelques décrets de dissolution — on sait que la loi de 1901 autorise cette procédure sommaire — contre des congrégations autorisées. Quant à celles qui sont en instance d'autorisation — il y en a un nombre considérable, et l'on se rappelle que M. Combes lui-même avait proposé d'en autoriser plusieurs — je serais surpris que le résultat de cette instance fût à beaucoup d'entre elles favorable. En attendant, le Gouvernement vient de prescrire à ses préfets une enquête sur chacune de ces congrégations.

Quoi encore? le Gouvernement a cru voir la main congréganiste

dans l'achat de certaines églises par des sociétés immobilières. Ces sociétés immobilières distribuent-elles *réellement* des dividendes? Si oui, elles sont inattaquables; mais, dans le cas contraire, non. Le Gouvernement estime que, sauf le cas d'exploitation vraiment lucrative, une église où l'on célèbre le culte public ne peut avoir pour propriétaire que l'Etat, le département, la commune ou... une association cultuelle. Les sociétés immobilières propriétaires d'églises et qui ne distribuent pas de dividendes peuvent donc être poursuivies comme associations cultuelles deguisées.

Et quant aux sociétés civiles, propriétaires d'immeubles où se donne, sous une forme quelconque, l'enseignement libre, on leur demandera, peut-être avec plus d'exigence que par le passé, de prouver qu'ells ne sont pas des « personnes interposées ».

Voilà, pour l'instant, le programme de « représailles » du Gouvernement. Et je ne veux pas dire qu'il l'appliquera complètement et tout de suite; mais chaque point de ce programme est l'objet de ses méditations, cela je l'affirme, et il l'exécutera selon les besoins de sa politique et dans l'esprit que j'ai indiqué.

Par exemple, il est une chose qu'il est absolument décidé à ne pas faire, quoi qu'il arrive, et il faut bien que les violents en prennent leur parti : quoi qu'il arrive, il ne fermera pas les églises, j'entends par mesure générale, car il pourra y avoir quelques fermetures d'églises dans les cas prévus par la loi de 1905, il y en a eu déjà, mais il ne s'agirait pas là de représailles (1).

Ce seul titre de « représailles » est à lui seul, dans l'espèce, une conception, qui, à force de cynisme, ne manque pas de grandeur. Ces jours derniers à Sedan, au congrès de la Jeunesse catholique des Ardennes, Son Eminence le cardinal Luçon, archevêque de Reims, au théâtre municipal, la séance de clôture.

Après avoir rendu hommage au Pape, le cardinal protesta avec vigueur contre ceux qui reprochent à Pie X le refus des mutuelles ecclésiastiques.

« C'est la première fois, dit-il, qu'on voit les voleurs vouloir rejeter sur les volés la responsabilité du vol. »

Ces paroles furent couvertes par les acclamations.

Après l'article du *Figaro* qu'on vient de lire, il faut ajou-

(1) *Figaro*, 28 mai 1908.

ter : « C'est la première fois qu'on voit le voleur, après avoir dépouillé le volé, le menacer de représailles parce qu'il ne s'est pas laissé arracher, outre sa bourse, son honneur. »

Et quant à la Congrégation, et notamment aux Jésuites, on sait que ces êtres prétendus mystérieux ont bon dos ! Seulement cette fois, si on essayait de les atteindre encore (je ne sais comment) pour avoir été chez nous durant ces dernières années l'âme de la résistance intransigeante et antilibérale sur le terrain de la doctrine ou de la politique religieuse, ce serait la continuation de leur étrange destinée : être frappés pour des crimes dont l'histoire les reconnaîtra plus tard innocents...

Conclusions.

La conclusion, c'est donc que Pie X a vu clair. On sait que l'idée d'attribuer aux mutualités ecclésiastiques la charge de faire célébrer les messes de fondations est due au sénateur protestant Philippe Berger. Quand ce bon pasteur (soit dit sans jeu de mots) présenta son amendement en ce sens, les catholiques qui s'y laissèrent prendre auraient pu, s'ils l'avaient voulu, chercher et trouver dans le *Journal officiel* la secrète pensée de cet honorable législateur.

Il y a deux ans, au Sénat, dans la discussion de la Séparation, M. Ph. Berger se déclara partisan des cultuelles Briand, et voici pour quelles raisons :

M. Ph. Berger. — « *Pour empêcher cette mainmise de la Papauté sur le peuple catholique français* (la nomination des évêques sans consulter le peuple) *il n'y a qu'un moyen*, c'est celui *dont la loi contient le germe*, c'est de rendre la parole au peuple des fidèles *en constituant, comme base de l'Eglise, l'association.* »

M. D. Delahaye. — « En la protestantisant ! »

M. P. Berger. — « C'est pour cela que j'approuve le projet de loi actuel (des Cultuelles). »

« Je l'approuve *parce qu'il a changé le pivot de l'Eglise*, qu'il a mise dans l'ensemble des citoyens, *au lieu de la faire résider dans une hiérarchie qui nous échappe* et dont *nous ne sommes pas les maîtres.* » (*Jour. Off.*, Sénat, 18 novembre 1905, p. 1383).

Ces déclarations de M. Berger donnent la véritable portée de son amendement sur les caisses mutuelles ecclésiastiques.

Et cependant, bien longtemps encore des catholiques laisseront dire, sans rien trouver à répliquer, que si l'Eglise est dépouillée et persécutée en France, c'est la faute à Pie X.

En réponse à cette ineptie, qui réussit parfois en raison même de sa stupidité, M. de Gailhard-Bancel publiait, le 11 avril dernier, dans *la Croix*, sous ce titre : *Il faut en finir!* un article vraiment excellent et qu'on ne saurait assez faire lire. En voici les principaux passages.

Il faut en finir avec cette affirmation, ressassée par M. Briand à la Chambre des députés et reprise par lui, ces jours derniers, au Sénat, que si les biens de l'Eglise sont confisqués, si les fondations pieuses sont supprimées, c'est la faute du Pape.

Je ne sais si, à force de le répéter, M. Briand a fini par y croire ; dans tous les cas, à force de trouver l'écho de cette sottise dans des journaux qu'ils feraient mieux de ne pas lire, nombre de braves gens, de bons catholiques même, sont ébranlés et se demandent si le Pape n'aurait vraiment pas mieux fait d'accepter la loi de séparation.

Mais il est certains arguments qui, tout en étant inutiles pour les catholiques, dont la conviction à ce sujet n'a pas besoin d'être raffermie, portent mieux, dans les milieux moins familiers avec les questions religieuses, que les démonstrations les plus solides et les plus savantes. Ces arguments nous sont fournis par quelques-uns de nos adversaires qui, plus au courant de la constitution de l'Eglise que M. Briand, reconnaissent que le Pape ne pouvait pas, sans faillir à sa haute mission, autoriser les associations cultuelles prévues par la loi du 9 décembre 1905.

Le premier de ces témoins n'est autre que l'ancien président du Conseil, M. Emile Combes, de qui M. Groussau à la Chambre, et M. de Lamarzelle au Sénat ont invoqué le témoignage contre l'audacieuse accusation du ministre des Cultes, en citant le passage qui suit de l'article publié par lui au lendemain de l'Encyclique, dans la *Nouvelle Presse libre* de Vienne :

« Une grave erreur initiale, écrivait M. Combes, a été commise par les auteurs de la loi de séparation. Elle a sa source dans l'ignorance et la méconnaissance involontaire de la doctrine catholique. La fameuse théorie des associations cultuelles, qui sert de base, ou si l'on veut de pivot, à l'édifice légal, tel qu'il a été bâti

par M. Briand, s'accorde mal avec les principes supérieurs de la croyance catholique... »

Et, après avoir démontré que la loi de 1905 était le renversement de la hiérarchie ecclésiastique, il ajoutait :

« Ainsi, nous pensons l'avoir démontré, le refus de Pie X d'adhérer à l'organisation des associations cultuelles prescrites par la loi de 1905 dérive de la conscience de ses devoirs envers l'Eglise.

« C'est puérilité de le qualifier d'entêtement, de le mettre sur le compte du caractère de l'homme, quand l'homme lui-même est dominé et conduit par une doctrine non moins immuable qu'irrésistible. »

Qu'est-ce à dire, sinon que M. Briand, d'après M. Combes, ne savait pas le premier mot des questions qu'il prétendait résoudre en docteur infaillible, et n'était qu'un enfant en croyant que le Pape allait approuver les associations cultuelles, en se figurant que l'Eglise s'en accommoderait jamais.

Presque au même moment où M. Combes témoignait ainsi en faveur de la noble attitude du Pape, un notable protestant étranger, M. Kuyper, ancien président du Conseil des ministres de la Hollande, adressait à M. Lacheret, pasteur de l'Eglise réformée, à Paris, une lettre ouverte dans laquelle il critiquait vivement l'accueil que les protestants de France avaient fait à la loi de séparation. Il est curieux, ce procès des associations cultuelles fait par un protestant. Je ne connais pas assez bien l'organisation intérieure du culte protestant pour apprécier la valeur des critiques adressées par M. Kuyper à ses coreligionnaires de France. Mais ce que je sais bien, c'est qu'il ne pouvait mieux préciser les causes de la condamnation par le Pape des associations cultuelles. Il leur reproche tout d'abord d'être « des institutions pour l'exercice du culte », et il ajoute :

« L'exercice du culte sera donc confié, dans une Eglise réformée, non pas au Consistoire, mais à une association réglementée par l'Etat. Est-ce que, du moins, ces associations seront obligées de se soumettre dans leurs soins pour l'exercice du culte aux prescriptions et décisions du Consistoire ? Aucunement. La seule garantie offerte par la loi se trouve dans la stipulation de l'article 4, en vertu de laquelle « elles seront tenues de se conformer aux règles d'organisation générale du culte ». D'organisation générale du culte ! Quelle source intarissable de conflits et de discussions ! Et, en cas de conflit, à quel pouvoir compétent appartiendra la décision finale ? *Au Synode ? Non, au Conseil d'Etat !* »

Remplacez les mots Consistoire, Synode par ces autres mots : curé, évêque, pape, et vous aurez un résumé aussi clair que précis des raisons qui ont dicté la condamnation pontificale : « En cas de conflit, à quel pouvoir compétent appartiendra la décision finale ? *A l'évêque ? Non, au Conseil d'Etat !* »

Et, après avoir établi que « les caractères respectifs des associations cultuelles et de l'Eglise réformée » sont *absolument incompatibles* et *manifestement contradictoires*, M. Kuyper conclut en disant :

« Ai-je donc dépassé les bornes de la modération, lorsque j'ai émis l'avis que les Eglises réformées de France, en acceptant l'association cultuelle, *ont vendu leur droit d'aînesse pour le plat de lentilles ?* »

On ne peut vraiment mieux dire, et, s'il s'est trouvé un protestant de marque pour affirmer l'incompatibilité des Eglises réformées et des associations cultuelles, à combien plus forte raison cette incompatibilité apparaît-elle plus complète, lorsqu'il s'agit de l'Eglise catholique, qui est essentiellement hiérarchique, où la discipline est singulièrement plus étroite et où la participation des laïques à l'exercice du culte n'a jamais existé ?

Mais il y a plus : un des grands corps constitués de l'Etat a été appelé à se prononcer sur un point particulier et très important de la loi de séparation, sur la situation faite au prêtre dans l'exercice de la mission d'enseignement, et qu'a dit la Cour de cassation ? — car c'est d'elle qu'il s'agit ; — comment a-t-elle apprécié la disposition de la loi qui vise le prêtre parlant du haut de la chaire ?

Le tribunal de la Seine avait condamné M. le curé de la paroisse de Saint-Augustin à 16 francs d'amende pour avoir invité ses paroissiens à se renfermer dans « un deuil armé ».

M. le Garde des sceaux était satisfait de la condamnation et même de son quantum, puisqu'il n'avait pas fait appel ; mais il était mécontent des termes du jugement, et il s'empressa de les déférer à la censure de la Cour de cassation.

Le « considérant » visé spécialement par le pourvoi était celui par lequel le tribunal avait dit que « la loi sur la séparation apparaît comme une loi d'*exception exorbitante du droit commun*, en ce qu'elle crée un délit spécial aux ministres du culte, *devenus pourtant*, par son effet, *de simples citoyens* ».

Sur un point secondaire, la Cour suprême donna satisfaction au Garde des sceaux ; mais elle se refusa à supprimer le considérant que nous venons de citer, affirmant ainsi que la loi de séparation,

cette loi libérale, s'il faut en croire M. Briand, est une *loi d'exception qui crée des délits spéciaux pour une catégorie de citoyens*.

Voilà les témoins qui se dressent dans le camp même de nos adversaires en faveur de l'Eglise et du Pape, contre les accusations de M. Briand et de ses acolytes, proclamant sous une forme différente la même vérité, savoir : qu'il était impossible au Pape d'accepter la loi de séparation sans porter atteinte aux droits de l'Eglise qu'il a pour mission de sauvegarder.

Maintes fois, devant des assemblées populaires, comprenant nombre d'auditeurs enclins à regretter la décision du Pape, j'ai eu l'occasion d'opposer aux affirmations répétées de M. Briand ces témoignages d'adversaires ou de personnes étrangères à l'Eglise. J'ai remarqué que toujours ces arguments portaient et triomphaient des dernières hésitations.

C'est pour cela que j'ai cru utile de les résumer pour les lecteurs de *la Croix*. Je me plais à le répéter : ils n'en avaient aucun besoin pour eux ; mais ils rencontrent sûrement et bien souvent sur leur route des amis qui, eux, ont besoin d'être persuadés. Ils pourront se servir de ces arguments pour les convaincre de la vérité qu'ils ont le bonheur de posséder, et, ce faisant, ils contribueront à détruire la légende de l'intransigeance du Pape, avec laquelle *il faut en finir* (1).

En résumé, on doit dire sans paradoxe, à l'encontre de tous les mensonges de nos adversaires que l'acte de foi par lequel l'Eglise de France a accueilli la décision de Pie X dans l'affaire des mutuelles, aura été comme tout acte de foi catholique, d'une part un acte souverainement raisonnable, et de l'autre, un acte tout ensemble nécessaire et efficace pour le salut.

B. G.

(1) H. de Gailhard-Cancel, député : *la Croix*, 11 avril 1908.

SYMPTOMES DE RÉACTION ANTI-KANTISTE

L'Encyclique *Pascendi*, malgré la rage du modernisme allié à la Franc-maçonnerie (1), commence à porter ses fruits. Un peu partout, et notamment en France, la réaction contre le kantisme, « âme du modernisme », s'accentue.

Il va sans dire qu'il ne s'agit point ici de ce que William James appelle le fatras démodé et insupportable des systèmes de Kant, chef-d'œuvre de laborieuse incohérence.

Il s'agit de l'erreur fondamentale qui porte à bon droit le nom de Kant, et qui est l'essence même du kantisme : erreur que notre programme a dénoncée et définie : la disjonction irrémédiable de l'idée et de la réalité.

Les modernistes, nous l'avons constaté dès la première heure, s'établissent sur ce terrain. Leur *Programme* déclare accepter « la critique de la raison pure que Kant et Spencer en ont faite. »

L'anti-intellectualisme, cette maladie mentale endémique en pays saxon et rendue là plus inoffensive par l'illogisme heureux et le sens pratique de la race, est tellement opposée à l'esprit latin, et particulièrement au clair génie français, que, malgré tous les efforts des puissances anti-religieuses déchaînées chez nous, elle a mis un siècle à intoxiquer nos cerveaux. La pression officielle et la vanité de la mode avaient fini par triompher, en France même, du bon sens national. Il était mal porté d'être intellectualiste. Croire à la réalité des choses, c'était avoir l'air de « croire que c'est arrivé » ; et en France on aime mieux être un sot que d'avoir cet air-là.

Nous avons la joie de constater que l'intellectualisme est en hausse. Il y a six mois, notre programme paraisait à beaucoup une hardiesse. Aujourd'hui on s'y rallie un peu de toutes parts.

Le 28 avril dernier, le cardinal Mercier, archevêque de

(1) Voir *Modernisme et Maçonnerie*, par J.H. dans notre numéro du 15 mars dernier.

Malines, faisait, dans le prétoire de la Cour d'assises d'Anvers, une magistrale conférence sur la « conscience moderne », et montrait dans le kantisme l'erreur fondamentale qui l'a égarée.

« Deux grandes idées caractérisent cette « conscience moderne ». L'une est le respect, le culte et presque l'idolâtrie parfois de la science expérimentale ; l'autre est la poursuite ou la préoccupation d'un idéal moral. »

De la généralisation abusive de la science expérimentale est né le système de Kant, dont l'essence est une « cloison étanche entre les vérités de l'ordre sensible et les vérités de l'ordre spéculatif ou moral.

Le relativisme de Kant semblait tenir sauve la science expérimentale ; mais tout l'ordre moral n'était plus rattaché qu'au sentiment...

L'élite sent cependant que la morale, qu'un idéal moral est indispensable, et pendant que les sciences expérimentales poursuivent leur route jalonnée de découvertes merveillenses, dans l'autre voie, ouverte par Kant, les systèmes vont se succéder sans trêve, se bousculant et se renversant les uns et les autres, sans qu'aucun parvieune à satisfaire complètement la conscience moderne, parce que chacun admet au point de départ le principe du dualisme kantien.

De ces philosophes ou penseurs, les uns s'attachent surtout au critère pratique : Balfour, Brunetière et les Américains. Pour Brunetière notamment, le grand signe de vérité du catholicisme, c'est sa bienfaisancesociale ; quant aux Américains, ils ont « américanisé » la question : s'il faut être moral, c'est que c'est le procédé en somme le plus expéditif et le plus profitable pour atteindre le bonheur.

Les autres se fondent surtout sur une théorie spéciale de la connaissance en vertu de laquelle nous ne connaissons jamais que ce qui est au préalable en nous (immanence) et est ainsi devenu notre vie, notre acte (pragmatisme) : théorie plus kantienne que toutes les précédentes et après laquelle il n'y a plus, semble-t-il, qu'à s'en prendre directement à la raison et à la science spéculative elle-même pour en révoquer en doute la possibilité. Ce dernier pas a été franchi par quelques-uns.

La néo-scolastique n'est pas tant un corps de doctrines définitives, un système clos de déductions immuables ; elle est surtout méthode, esprit, vie ; elle n'a d'autres conclusions que celle qu'im-

pose l'observation incessamment renouvelée des faits. Impossible donc d'enfermer la néo-scolastique dans un manuel.

Si cependant on me demande quelle réponse elle fait au problème qui tient en échec le génie de Kant, je réponds que Kant a eu raison de distinguer les deux domaines de la connaissance sensible et de la connaissance spéculative, mais qu'il a eu tort de les séparer. Car l'esprit humain est un et ne connaît qu'une opération fondamentale, la même dans l'un et l'autre domaine; cette opération, c'est l'abstraction. Aussi bien dans l'ordre sensible que dans l'ordre spéculatif, nous n'arrivons à la connaissance des lois que par abstraction; l'objet de notre acte cognitif peut varier, mais la manière dont nous connaissons reste la même, et ainsi l'évidence avec laquelle s'impose à nous une loi de l'ordre physique en suite de l'expérimentation est affectée de la même nécessité logique que l'évidence avec laquelle s'impose à nous une loi de l'ordre moral fondée sur le rapport de subordination qui nous unit à notre fin. Par conséquent, si l'intelligence ne change pas de nature suivant le domaine auquel elle s'applique, le point de départ de Kant est faux et le dualisme qui l'embarrasse disparaît. »

Le cardinal-philosophe a terminé par une allusion au « modernisme » :

« Récemment, les modernistes sont venus supplier le Pape de faire passer dans la foi tout le contenu, tout le courant de la conscience moderne, c'est-à-dire non-seulement le respect de la science expérimentale, mais aussi l'interprétation kantienne de la science et du devoir moral. Ce sont là, en effet, les eaux diverses qui se mêlent dans le « Gulf Stream » de la conscience moderne. Le Pape a répondu : « J'accepte la science, mais non l'interprétation kantienne qui met en péril les droits de la raison (1). »

Une revue de « jeunes », la *Revue idéaliste*, dans son numéro du 15 mai, contenait une étude de M. Albert Sueur, intitulée *les Erreurs et les sources du modernisme*. L'auteur avait publié naguère dans la collection *Science et religion* une brochure intitulée *Intellectualisme et catholicisme*. Les conclusions de cette étude étaient au moins flottantes. L'auteur y prônait la philosophie de l'action qui, disait-il, « inspire les écrits des penseurs pratiques que sont MM. Fouillée, Bergson, Boutroux et Fonsegrive, et de ces habiles et savants apologistes du catholicisme qui se nomment MM. Blondel, Le Roy, Laberthonnière... ».

(1) D'après l'analyse donnée par *le XX*e *Siècle*, de Bruxelles.

Depuis lors, M. Albert Sueur a étudié l'encyclique *Pascendi* et la lumière semble bien s'être faite dans son esprit. Nos lecteurs retrouveront dans les citations suivantes de la *Revue idéaliste* des idées et des définitions qui leur sont familières et que nous nous plaisons à saluer au passage.

Si je ne craignais le ridicule d'être prophète après l'événement, je dirais que l'hérésie, condamnée par Pie X sous le nom de modernisme, devait fatalement se produire. Elle a été l'aboutissement nécessaire d'une philosophie qui, sous ces noms divers : immanentisme, pragmatisme, agnosticisme, dissimule le vice initial de la doctrine kantienne.

Le modernisme, objet d'une condamnation dont tous les considérants offrent une riche matière à la méditation philosophique, a son point de départ dans une conception inexacte de la foi.

La religion est pour les nouveaux apologistes une révélation intime de la conscience : la foi ne nous vient pas du dehors, elle nous vient du dedans ; c'est un besoin vital, la condition même de notre activité. Toute action suppose la foi, l'amour et l'espérance, c'est-à-dire ce qui est l'essence de la vie religieuse.,.

Cette conception de la foi, qui paraît bien être celle de MM. Blondel et Le Roy, est extrêmement dangereuse. Que subsiste-t-il d'une religion telle que le catholicisme quand on l'a vidée de son contenu intellectuel ? Qu'est-ce qu'une pratique qui vise à se passer de théorie ?...

Combien plus riche et compréhensive est sur ce point la doctrine de l'Eglise ! « *Recta ratio fidei fundamenta demonstrat* », dit le Concile du Vatican. La *droite raison* démontre les fondement de la foi...

De même que les modernistes séparent la foi et la raison, de même ils séparent l'Eglise et l'Etat, le catholique et le citoyen. C'est l'erreur du faux libéralisme déjà condamnée par l'Eglise. Le catholicisme n'est hostile en principe à aucune forme de gouvernement, mais il ne saurait admettre l'*Etat areligieux* et à plus forte raison antireligieux ; il ne saurait admettre qu'on fasse de l'athéisme une doctrine publique et sociale.

L'Encyclique, en rattachant les erreurs modernistes à leurs principes immédiats, se présente comme une explication complète. Mais si nous recherchons l'origine de ce mouvement philosophique qui a abouti à l'agnosticisme, à l'immanentisme et au pragmatisme, il nous faut remonter jusqu'à *Kant*. Voilà le *père des hérésies contemporaines.* C'est parce que Kant a séparé radicale-

ment la science et la foi qu'il a engendré avec l'agnosticisme l'incrédulité religieuse. On nous a enseigné en son nom que la raison humaine est incapable d'avoir quelque connaissance de Dieu. C'est la doctrine de nos écoles et de l'Université depuis près d'un demi-siècle. Elle règne aujourd'hui sur un très grand nombre d'esprits; et je doute qu'au poison de la *Critique de la raison pure* ils aient opposé un antidote aussi peu énergique que la *Critique de la raison pratique*. La foi ne peut être un devoir que si elle est d'abord fondée en raison...

Mettre d'un côté le savoir et de l'autre la religion, en supprimant toute communication entre ceci et cela, c'est une solution commode mais une solution décevante. Kant est responsable de ce dualisme de la pensée contemporaine, et il en est qui ont essayé d'y échapper en supprimant l'un des deux termes, soit la religion, soit la science.

Quand on oppose l'une à l'autre, on oublie qu'il y a entre elles un intermédiaire, à savoir : la philosophie ; on oublie que le catholicisme a des bases philosophiques, qu'il y a un positivisme chrétien, une science des premiers principes, disons-le mot, une science de l'absolu.

Pour qui veut s'en tenir à la philosophie de Kant, c'est-à-dire au relativisme, la difficulté est de passer du relatif à l'absolu. Cette difficulté n'existe pas pour la pensée catholique, pour un esprit formé à l'école de saint Thomas. Ce grand métaphysicien, héritier des Pères et de la philosophie grecque, a fondé cette science de l'absolu, sans laquelle il n'y a pas plus de religion que de science. Il est à remarquer, en effet, que nos modernistes ruinent également l'une et l'autre. Mais ils n'ont pas convaincu les savants que les symboles scientifiques n'ont qu'une valeur conventionnelle ou utilitaire, et cela parce que, d'une part, le savant n'invente pas les faits, et que, d'autre part, ses raisonnements ou opérations sont soumis à certains principes intellectuels qu'une saine philosophie déclare absolus, universels, immuables (par exemple le principe d'identité et le principe de causalité).

Et pareillement nos modernistes n'ont pu réduire le catholicisme métaphysique, dogmatique et social à une pure expérience individuelle.

Des deux côtés ils ont échoué parce que l'absolu qui fonde la science est en même temps l'absolu qui fonde la religion. C'est en obéissant aux *mêmes principes fondamentaux* que l'esprit humain démontre la vérité scientifique et la vérité religieuse. Les procédés peuvent varier dans l'application, mais c'est le même esprit qui croit et qui pense.

Cette claire et vaillante confession est symptomatique. La génération élevée dans le Kantisme reconnaît qu'on l'a trompée. Le kantisme est disqualifié : c'est une impasse désormais condamnée ; les jeunes n'iront plus par là !

En voici une autre preuve. Le 15 mars dernier, M. Léon Daudet publiait dans *le Gaulois*, sous le titre *l'Erreur Moderniste*, l'article que voici, tout pénétré, comme celui de M. Albert Sueur, d'un accent convaincant d'expérience personnelle et qui, fort heureusement, ne se ressent en rien de l'erreur du positivisme d'Auguste Comte.

Un peu partout, l'Encyclique *Pascendi* et le Décret *Lamentabili* accomplissent leur œuvre dans les consciences. Les ennemis de l'Eglise, qui comptaient sur la tactique moderniste pour ébranler la foi dans les âmes et l'obéissance dans le clergé, sont dans la consternation et dans la rage. L'admirable prévision du Souverain Pontife a déjoué les pièges subtils de l'incrédulité à forme déférente.

Il y a, en effet, deux anticléricalismes, qui tantôt travaillent chacun de leur côté et tantôt conjoignent leurs efforts : l'un brutal et sommaire, armé de la plus niaise, de la plus inconsciente des doctrines, le matérialisme, et sur lequel nous n'insisterons pas. Ses docteurs sont d'humbles primaires, poussés ainsi que des champignons sur le fumier de Moleschott et de Büchner. L'autre, plus relevé, prétend s'appuyer sur les philosophes et les principaux courants d'idées du XIX[e] siècle. Il parle volontiers théologie. Il a le masque onctueux du renanisme. Il cherche à détruire par le dedans ce qui a résisté et résistera toujours sans peine aux attaques du dehors.

Ce deuxième anticléricalisme, beaucoup plus perfide que le premier, a tressailli d'espoir quand il a vu apparaître ces maniaques du doute méthodique, ces Procustes de l'exégèse pompeusement intitulés modernistes et dont M. Loisy — pour ne citer en France que celui-là — est le douloureux exemple. Enfin, on allait pouvoir discuter, ergoter, couper les textes en quatre et en huit, opposer la glose à la prière et l'interpolation à l'acte de foi. Une brèche s'ouvrait dans le sanctuaire, par où passeraient, à la suite des ratiocinateurs et des abstracteurs de quintessences, les contempteurs et les négateurs. Il n'y avait pas eu, depuis la Réforme, de plus belle espérance de lutte et de schisme... Aujourd'hui, il faut en rabattre. La haute sagesse qui veille au Vatican vient de dissiper ces nuées dangereuses, lourdes d'orage. La claire raison

reprend ses droits. L'Italie et l'Allemagne, plus profondément atteintes, se délivreront plus lentement du fléau. Mais, dès à présent, la France est sauve.

Il n'est guère possible d'exposer ici, même sommairement, les questions, d'ailleurs vaines et embrouillées, que soulevait le modernisme. Je renvoie mes lecteurs aux conférences si documentées de M. le chanoine Bernard Gaudeau et à sa revue *la Foi Catholique*, qui porte en épigraphe ces paroles de Sa Sainteté Pie X : « Le Kantisme est l'hérésie moderne. » Mais, je voudrais, d'après ces paroles mêmes, montrer le plus nettement possible la genèse et le progrès de ces aberrations. Les problèmes de l'esprit ne sont ardus et rebutants que quand on les sépare de leurs conséquences vitales. En réalité, ils mènent le monde. Les aventures des systèmes philosophiques sont aussi variées, aussi imprévues, aussi captivantes que celles des mousquetaires et des pirates.

Tout le monde a entendu parler d'Emmanuel Kant. Beaucoup ont parcouru ses ouvrages. Quelques-uns les ont approfondis. Depuis un petit peu plus d'un siècle, ils obscurcissent la raison humaine, la mettent en méfiance contre elle-même ; car leur originalité est de jeter la suspicion sur l'outil même de la connaissance, sur l'esprit qui conçoit et qui juge. Kant nous dit : « Vous ne pouvez rien savoir de ce qui se passe en dehors de vous. Car vous voyez tout à travers ces lunettes, l'espace, le temps, la cause et le but. »

Partant de là, on en arrive à ce qu'on appelle le criticisme parfait — les Allemands prononcent « transcendantal » — à la négation de tout ce qui se joue au delà du théâtre de la conscience, à une conception de l'histoire comme projection des crises, des erreurs, des tâtonnements, des essais de l'individu. On rabat l'univers sur le plan du Moi, de ce fameux « moi » à propos duquel dissertèrent et dissertent encore à perte de vue les disciples de l'homme de Kœnigsberg, les Fichte, les Schelling, les Herder, les Hegel. Depuis cent vingt ans environ, grâce à Emmanuel Kant, l'Européen cultivé est gêné et entravé par son ombre, je veux dire par le reflet de sa personnalité pensante, et fixe cette ombre, et la décompose et la recompose. Ce qui, chez le fondateur du système, était une sorte de double vision, de diplopie morale et intellectuelle, est devenu tic chez ses adeptes et chez les lecteurs de ses adeptes.

Je ne remonterai pas au déluge — les modernistes seraient trop contents — mais, pour bien concevoir tout cela, il faudrait

se reporter à l'époque où vivait Kant, à son entourage, au chaudron de métaphysique germanique où cuisaient alors les plus étranges ingrédients de sorcier : piétisme mélancolique, exaltation romantique, pédantisme et commerce mêlés. Bien des formules d'Emmanuel Kant se retrouvent chez le bizarre mage du Nord — comme on l'appelait — chez Johann Georg Hamann, raté de la théologie et de l'hellénisme, écrivain curieux, éloquent, hérissé de sentences, paré d'obscurité et qui a alimenté toute la lignée des exaltés d'orgueil et de doute jusqu'au récent Frédéric Nietzsche. Les titres des principaux ouvrages de Georg Hamann (Mémoires de Socrate pour l'ennui du public, Apologie de la lettre H. l'Esthétique dans une noix), rappellent ceux de Nietzsche par leur cocasserie ardue et voulue.

Bref, cette fameuse distinction du subjectif et de l'objectif — le premier, tout sensible et libre comme un Dieu, le second, tout inconnu, tout chargé de fatalité — a fini par enténébrer complètement l'esprit de ceux qui l'admettent. Elle a prodigieusement agi sur Taine et sur Renan, et, par eux, sur leur génération. Elle a fractionné, divisé, éparpillé la science allemande, trop comparable présentement à une ruche pédante où les abeilles se querelleraient au lieu de faire du miel. Elle a obsédé trois générations de professeurs de philosophie qui se sont succédé dans les chaires de l'Etat. C'est ainsi que peu à peu, gagnant un cerveau, puis un autre, et corrompant quelquefois les meilleurs, elle est arrivée jusqu'aux séminaires.

Personnellement, j'ai pu observer de près ses ravages. A l'époque où je faisais mes études, tous nos maîtres étaient Kantiens ou néo-Kantiens selon la formule de M.. Lachelier. Aujourd'hui, les jeunes agrégés le sont selon la formule de M. Bergson. Là comme ailleurs nos défaites de 1870-1871 ont eu une importance considérable. La métaphysique allemande nous a envahis en même temps que la musique allemande. Nous commençons seulement à nous dépêtrer du wagnérisme. Quelques symptômes réconfortants et sérieux — au nombre desquels est le cours magistral de M. Pierre Lasserre — me laissent espérer que nous nous dépêtrerons du néo-Kantisme.

Car il n'est pas difficile de suivre le chemin très court du Kantisme, d'une part à un vague matérialisme teinté de sensualisme, de l'autre au modernisme, selon qu'il touche des tempéraments d'indifférents ou de croyants. A force de tout rapporter au Moi, aux jeux intérieurs d'une conscience impondérable et incommensurable, on vide l'univers de sa réalité, on renonce à hiérarchi-

ser et à classifier. On se contente d'éprouver et de sentir. C'est le pire opium intellectuel.

Mais aussi, l'on épuise le Divin, ou tout au moins on fait de lui un cadre de l'esprit, une sorte d'hallucination permanente. On dilue la croyance dans le désir cosmique. La Révolution devient moment de la contemplation personnelle, la Passion de Notre Seigneur un simple épisode mental, son Règne une figure, notre salut ici-bas une image. Les Evangiles perdent leur caractère sacré. Ils tombent dans le domaine de la critique, qui les épluche et les discute. Le miracle devient un chapitre de la logique inductive, la Providence un paragraphe dans ce chapitre. Sous le coup de baguette du Kantisme, le dogme se dessèche comme la forêt enchantée sur l'ordre du magicien. La sève s'arrête. Les feuilles vertes se transforment en feuillets d'imprimerie. Le Kantiste, métamorphosé en scoliaste, s'enferme hargneusement dans sa bibliothèque et jette l'anathème aux Pères de l'Eglise.

Comment des esprits éclairés, mis en garde, se sont-ils laissé prendre au traquenard? Par orgueil, par un excès de subtilité, par cette sorte de fausse honte que le Kantisme inflige à ses victimes. Que le monde extérieur existe tel qu'il est, avec ses enchaînements et ses concordances, qu'il y ait harmonie préétablie entre le spectacle et le spectateur, entre le sujet et l'objet, voilà ce que nos raffinés en méditation ont trop de mal à admettre, voilà ce qui leur semble, aujourd'hui, bon pour la tourbe des non-philosophes. Le pèlerinage à Kœnigsberg est le prélude obligé de toute apostasie qui se respecte.

En condamnant le modernisme, le Saint-Père n'a pas seulement préservé son Eglise des dangers d'une vieille hérésie au masque fraîchement repeint. Il a encore rendu à la science de son temps le plus signalé service. Le Kantisme, poursuivant ses avantages, était en train de s'attaquer au laboratoire comme il s'attaquait au sanctuaire. Il imposait au chercheur la plus oiseuse des préoccupations préliminaires : « Ai-je quelque chose à trouver hors de moi? » Une fois de plus, Rome, la Rome des Papes, a bien mérité de la civilisation et de l'humanité.

M. Albert Sucur et M. Léon Daudet ont raison. C'est au nom de la science qu'il faut combattre et exclure le kantisme. Et voici les savants qui, au nom de la science, réagissent contre l'anti-intellectualisme, et en particulier contre le pragmatisme, qui est la forme la plus nouvelle de l'erreur kantienne.

On sait que M. Poincaré consacre à la valeur objective de la Science et à la réfutation des théories de M. Le Roy toute une partie considérable de son livre : *la Valeur de la science*. Il déclare qu' « une philosophie vraiment anti-intellectualiste est impossible » ; — que la science « sera intellectualiste ou elle ne sera pas ».

Belle revanche pour le « simple curé de campagne » qu'est Pie X contre les injures de la demi-science sectaire et les déclamations prétentieuses des modernistes, que cet accord entre la doctrine de l'Encyclique *Pascendi* et celle des savants les plus incontestés.

Sur le terrain de la philosophie, le même mouvement se manifeste. Notre excellent confrère, la *Revue de philosophie*, dans son numéro du 1er mai, propose à ses lecteurs et à ses collaborateurs de mettre à l'ordre du jour de ses études le *Problème de la connaissance*.

A vrai dire, ce problème est depuis longtemps le seul qui soit vraiment à l'ordre du jour des études de tous ceux qui pensent. Mais c'est l'effet de la clairvoyance de Pie X de faire éclater cette évidence à tous les yeux.

Le programme que publie à cette occasion la *Revue de philosophie* est trop conforme à celui que nous avons mis nous-mêmes en tête de cette Revue pour que nous ne nous fassions pas une vraie joie de le reproduire en partie.

Les questions concernant l'objectivité des sensations et des idées, la valeur des premiers principes et de la raison, la nature de la certitude et la définition de la vérité, en un mot la critique de la connaissance humaine furent de tout temps, sous des noms divers, les questions les plus actuelles et les plus agitées.

Les esprits légers, qui ne voient dans le problème des *universaux* qu'une simple « querelle de moines », liront avec profit les lignes suivantes de M. Lionel Dauriac :

« Ceux pour lesquels il n'y a plus lieu d'opter entre le réalisme, le nominalisme et le conceptualisme, sont apparemment des privilégiés : ils ont le secret de l'éternelle énigme. Autrement, ils s'apercevraient que, pour avancer d'un pas dans la philosophie, il faut avoir fait autour des *universaux* une longue halte. Il importe, on le sait, de se bien connaître soi-même ; mais pour répondre à la question : « Que suis-je? » ne faut-il pas savoir

répondre à la question : « Qu'y a-t-il? » Je suis un être qui pense; mais qu'est-ce cela, que je pense? De quoi est-ce un assemblage? de mots? d'idées? de choses? Il faut s'être fait une opinion là-dessus pour pouvoir, en connaissance de cause, se faire une opinion sur n'importe quel problème de la philosophie. Et si l'on nous objecte que les dernières conquêtes de la science sont plus dignes d'intérêt que ces questions d'apparence byzantine, nous dirons que, pour profiter de ces conquêtes, on doit en avoir éprouvé la solidité. La critique de la connaissance est l'*alpha* de la philosophie. Les docteurs du moyen âge ont eu le mérite de s'en rendre compte. »

Le problème de la connaissance a changé d'aspect avec Descartes et surtout avec les pères du criticisme, Hume et Kant. Mais son intérêt n'a fait que s'accroître avec sa complexité; et il se pose pour nous, à l'heure actuelle, sous une des formes les plus aiguës.

Le subjectivisme a voulu se rajeunir à deux sources de vie, qui sont la *critique des sciences*, si brillamment représentée en France par MM. Poincaré et Duhem, et l'*analyse psychologique*, dont les progrès sont assez récents.

C'est pour échapper au scepticisme, dont l'attitude ne saurait être vécue, qu'un certain nombre de subjectivistes ont demandé au *pragmatisme* la certitude que la raison ne pouvait leur fournir, et dont ils sentaient cependant l'indispensable besoin pour vivre leur vie et régler leur action. Or, le *pragmatisme*, qui est d'essence antirationnelle, dissout la notion de vérité qu'elle confond avec ses conséquences pratiques, c'est-à-dire avec l'utile, et nous replonge, en dépit des plus nobles efforts, dans le scepticisme.

Aussi en Amérique, en Angleterre, en France, en Allemagne et en Italie, l'intellectualisme de toutes nuances s'est-il levé pour combattre ces contempteurs de la raison humaine.

L'Eglise catholique, qui a toujours défendu les droits de la raison, notamment dans la Constitution vaticane *Dei Filius*, s'est émue et a protesté de la façon la plus retentissante par l'Encyclique *Pascendi dominici gregis*. Sous le nom de *modernisme*, elle vient de rejeter un ensemble d'hypothèses relatives à l'exégèse, à l'histoire, à la théologie, comme destructives non seulement de la religion catholique, mais de toute religion révélée, en montrant que ces erreurs ont une origine philosophique et sont les conséquences d'une fausse théorie de la connaissance. La religion a besoin, pour être entendue correctement, d'un certain nombre de principes rationnels. Elle n'est pas seulement une « recette » pour

la vie, une « règle » pour l'action. Elle est une doctrine, un ensemble de vérités.

Dans leur réplique à l'Encyclique de Pie X, les modernistes déclarent qu'ils ont adopté une nouvelle théorie de la connaissance, « qu'il n'est plus possible de parler d'une faculté intellectuelle qui... atteigne une certitude et une vérité qui soit *adæquatio rei et intellectus* », qu'ils « acceptent la critique de la raison pure que Kant et Spencer ont faite », qu' « instruits par la psychologie descriptive de l'origine et de la valeur des idées abstraites dans un sens diamétralement opposé à la théorie scolastique, persuadés de tout ce qu'il y a naturellement de conventionnel dans nos conceptions métaphysiques du réel », ils ne peuvent plus « accepter une démonstration de Dieu élevée sur ces *idolaribus* qui sont les conceptions aristotéliciennes de mouvement, de causalité, de contingence, de fin »; que le « subjectivisme et le symbolisme ne peuvent plus constituer aujourd'hui une accusation »; que « la critique récente des diverses théories de la connaissance nous amène à conclure que tout est subjectif et symbolique dans le champ de la connaissance, les lois scientifiques comme les théories métaphysiques ».

Les modernistes s'appuient sur une théorie de la connaissance. L'Eglise leur a dit qu'elle est fausse, ils répliquent qu'elle est vraie.

Inconciliable avec la religion catholique, aux yeux du chef même de cette religion, le pragmatisme est encore inconciliable, d'après M. Poincaré, avec la science.

« Quelques personnes ont exagéré le rôle de la convention dans la science; elles sont allées jusqu'à dire que la loi, que le fait scientifique lui-même étaient créés par le savant. C'est là aller beaucoup trop loin dans la voie du nominalisme. Non, les lois scientifiques ne sont pas des créations artificielles.»

Pie X, qui connaît sans doute le dogme, ne peut accepter qu'il ne soit qu'une « recette » de vie religieuse, ni qu'il soit principalement une « recette » de vie religieuse. M. Poincaré, qui semble être au courant de la science, n'admet pas à son tour qu'elle ne soit qu'un ensemble de « recettes » ou de « règles d'action » et pose le dilemme suivant : « Ou bien la science ne permet pas de prévoir, et alors elle est sans valeur comme règle d'action ; ou bien elle permet de prévoir d'une façon plus ou moins imparfaite, et alors elle n'est pas sans valeur comme moyen de connaissance. »

Le pragmatisme a-t-il plus de succès auprès des philosophes ? Ce système se base sur une psychologie et une critique des sciences qui ne lui appartiennent pas et dont il n'est qu'une détestable

interprétation logique et métaphysique. Malgré ce fondement qui a pu faire illusion à plusieurs, le pragmatisme en est encore au premier des stades classiques que parcourt, d'après M. William James, toute théorie nouvelle, le stade où elle est traitée d'absurde, *First a new theory is attacked as absurd... Our doctrine of truth is at present in the first of these stages.*

Le mouvement pragmatiste ne jouit donc pas encore de la faveur universelle.

On a prétendu que l'Encyclique *Pascendi* condamnait la science moderne, les méthodes modernes. Elle a seulement condamné une nouvelle forme de fidéisme chez des écrivains catholiques, dont quelques-uns se sont donné le ridicule de parler au nom de la pensée moderne, au lieu de se contenter d'exprimer leurs idées. L'Eglise n'est opposée ni à la psychologie contemporaine, ni à la critique des sciences. Elle peut déclarer inconciliables avec la doctrine de la foi certaines formes de pensée ; mais elle n'interdit aucune recherche légitime et ne gêne que ceux qui voudraient être catholiques et avoir en même temps le droit de dissoudre le catholicisme. M. Poincaré serait-il donc l'ennemi de la science moderne, parce qu'il déclare que la science ne peut pas être anti-intellectualiste ?

Pragmatistes et adversaires du pragmatisme se rencontrent sur le terrain de combat du problème de la connaissance, problème presque entièrement renouvelé par les progrès de la psychologie et de la logique des sciences et dont la solution intéresse à la fois la philosophie, la science et la religion.

Le problème de la connaissance comprend : 1° la psychologie de la connaissance ; 2° son origine ; 3° sa valeur ; 4° son application à l'étude du monde, de l'âme, de Dieu et des fondements de la morale.

Nous écrivions le 15 janvier dernier :

Nous voudrions remplacer la critique erronée et négative issue de Kant par une critique qui soit, d'une part, strictement scientifique et, d'autre part, compatible avec la Foi catholique la plus pure.

Pour éliminer le kantisme, il ne suffit pas de l'anathématiser, il faut le réfuter et, pour cela, le remplacer.

Le remplacer par une philosophie vraiment scientifique et progressive, en mettant au point, grâce au progrès de la psychologie contemporaine et de toutes les sciences annexes, le « réalisme ontologique » modéré de la tradition catholique et, en particulier,

de la grande tradition scolastique ; or, en cette matière, la tradition catholique n'est autre chose que la tradition même de l'éternel bon sens, de la science et du génie pensant de l'humanité : remplacer le criticisme kantien, la « disjonction » kantienne, par une critique rationnelle et scientifique, mais appuyée sur l'accord du dogmatisme du sens commun avec la raison philosophique, dans la lumière de la tradition scolastique largement comprise, que domine l'exemple incomparable et la doctrine maîtresse de saint Thomas d'Aquin.

Nous ne nous dissimulons pas combien la tâche est ardue et délicate...

Rien ne saurait nous encourager davantage que de mettre en regard de ces lignes cette conclusion, tout identique, du programme de l'enquête actuelle de la *Revue de philosophie :*

Nous sommes convaincus, comme nous le disions à l'époque de la fondation de cette revue, que les principes fondamentaux d'Aristote et de saint Thomas permettent seuls d'édifier une théorie de la connaissance et de la vérité en parfait accord avec le sens commun, avec la science et avec la religion. En dehors de cette base, il n'y a d'autre théorie possible que l'agnosticisme, fils du subjectivisme. Mais il ne s'agit pas de répéter ce qui a été dit par le Stagirite ou l'Ange de l'Ecole, ni par ceux qui ont travaillé depuis dans la même direction. Il faut reprendre par la base le problème de la connaissance et s'efforcer d'en trouver la solution avec une conscience intellectuelle qui n'ignore rien du présent ni du passé.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés de la tâche...

A la réalisation de ce programme, commun désormais, on le voit, à tous les ouvriers de la pensée catholique, nous applaudirons avec la plus vive sympathie, en y travaillant humblement de notre côté.

Ce n'est pas seulement dans le domaine théorique de la philosophie et de la science, mais dans celui de l'action et de la conservation sociale, que le kantisme est en baisse. On commence à voir que la disjonction de l'idée et de la réalité met l'anarchie non seulement dans le cerveau, mais dans la famille et dans l'Etat.

Rien n'est plus significatif, à cet égard, que certains arti-

cles incisifs, étincelants de bon sens, écrits dans *l'Echo de Paris* par la personnalité assez mystérieuse et peut-être multiple qui signe les « billets de Junius ». Junius, que je ne connais pas, est un vrai Latin, mieux : un vrai Romain, et c'est pour cela que le génie français, avec sa clarté logique et son invincible penchant à ratifier et à expliquer *par l'intelligence* les lois de la vie, se reconnaît infailliblement en lui. Junius, qui n'a peut-être jamais prononcé le nom de Kant, est un vigoureux et lumineux anti-kantiste. Nos lecteurs se rappellent sûrement la définitive exécution, en quelques phrases, qu'il a faite de Loisy « l'exégète insidieux et félin » et du loysisme (1). Un théologien consommé n'eût pas mieux dit.

Au reste, voici comment Junius se définit lui-même et sa méthode positive, en s'amusant du mystère qui enveloppe son nom.

Hier, j'étais dans un salon, où l'on discutait pour savoir qui est Junius ? On cita plusieurs noms. Je m'amusais beaucoup : « Il ne cède pas à la mode aujourd'hui assez répandue de formuler la philosophie des mufles, dit quelqu'un ; il a eu quelques billets excellents de politique pensée. » J'étais flatté. Mais on vint aux critiques : « Ce Junius semble croire qu'il fera reconnaître aux Français les lois de la nature, les nécessités auxquelles il faut se conformer, sous peine de périr. C'est une belle tâche, mais chimérique... »

Chimérique ? Il faut nous entendre : à aucune époque les masses n'ont été convaincues directement par des idées. C'est même naïf de le dire : les masses ne connaissent que les faits. En vain répéterons-nous sur tous les tons qu'il faut de l'ordre, que l'ordre est le premier des biens et l'essentiel pour une société. La masse ne prendra conscience de son amour de l'ordre, ou plutôt de son besoin de l'ordre qu'au moment où les apaches seront les maîtres de la rue, quand les boutiques seront pillées, les femmes insultées, le gaz supprimé. A cette époque, unanimement les masses adhéreront à nos principes (comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir).

M. Clemenceau, pendant de longues années, a ridiculisé ou injurié, selon son humeur, avec une verve effroyable, les doctrines de conservation sociale ; mais il est bien obligé d'y adhérer,

(1) Voir *Foi catholique*, 15 mai 1908, p. 415.

en fait, maintenant qu'il se trouve au pouvoir. « Les généraux, disait-il jadis, quand je les emmène pour les recommander dans les bureaux, je les fais monter en lapins sur mon fiacre. » Mais, aujourd'hui qu'il est pouvoir, et que c'est à lui de faire face aux difficultés militaires du Maroc, il ne songe plus à blaguer ces généraux. Il les traite avec honneur, ces « galonnés ». Il essaye de donner à Lyautey et aux autres de grandes marques extérieures de confiance, pour augmenter leur prestige et leur autorité sur leurs hommes. Bref, il se conduit comme ces « Vive l'armée ! » qu'il combattait la veille ; il accepte les lois de la vie. Nous ne demandons rien d'autre. Toute la suite de ces billets au jour le jour veut faire sentir qu'il y a un certain nombre de conditions de santé, des lois que les sociétés et leurs conducteurs doivent accepter, sous peine de souffrir, et auxquelles le fait de souffrir ramène les masses, qu'un sage argument de Cassandre-Junius n'aurait pas touchées (1).

L'une des pires destructions produites chez nous, qui sommes logiques, par l'erreur kantienne, c'est la destruction de la notion du droit naturel, au sens moral et spiritualiste de ce mot, du droit éternel et supérieur qui domine la loi elle-même. Voici comment, à propos du vote tout récent par lequel la Chambre des députés de France vient d'élargir encore les facilités du divorce et de la légitimation des enfants adultérins, Junius, aidé de son seul bon sens, constate et stigmatise cette perversion, kantienne dans sa source, de l'idée de droit naturel et l'inévitable décadence qui s'en suit :

La loi votée à la Chambre, cette semaine, sur les enfants adultérins, a tout de même ému les plus indifférents. On commence à reconnaître qu'il y a une logique invincible dans l'erreur, et que vouloir lui faire sa part, c'est nécessairement se donner à elle tout entier. Nos modérés et nos libéraux ont cédé sur le divorce avec la conviction qu'ils limiteraient le mal : « C'est le mouvement des idées, l'évolution... Il faut être de son temps... » Vous les entendez d'ici, ces vaines formules derrière lesquelles s'abritent toutes les lâchetés. Nos gens sont aujourd'hui traînés à l'union libre, en passant par la réhabilitation de l'adultère. Je vous le demande : Quelle différence y aura-t-il légalement entre deux familles dont l'une aura été constituée par un époux et une

(1) *Echo de Paris*, 31 mai 1908.

épouse fidèles, ayant eu des enfants dans cette union loyale et unique, et l'autre par deux amants, ayant chacun quitté un premier, quelque fois un second foyer et dont les filles et les fils seront nés dans une liaison jusqu'alors considérée comme criminelle ? Quelle différence ? Aucune. Sur quoi, les plus déterminés partisans du divorce, mais qui ont gardé un dernier reste de sens, commencent à se demander quelle société nous prépare un Code pareil. Ils ne s'aperçoivent pas que tout se tient, et qu'une fois admise une certaine définition du droit naturel, l'anarchie suit inévitablement, — comme du principe « deux et deux font cinq » suivrait inévitablement un total toujours faux dans une addition.

Le droit naturel, pour tous les révolutionnaires, c'est le droit animal, et ce n'est que cela. Deux enfants naissent le même jour, l'un issu de parents mariés, l'autre de parents non mariés : « Ils ont le même droit naturel, » proclame le révolutionnaire. Fabriquons donc une loi qui rétablisse l'égalité dans la situation des parents. Nous nous rapprocherons de la justice idéale. Ils régressent vers la bestialité, parce que le droit naturel, pour eux, est celui qui s'oppose au droit social et qu'en dehors de la société il n'y a pas de civilisation. Ils ne s'aperçoivent pas que le fait naturel, pour l'homme, étant de vivre en société, les lois de la société sont d'ordre aussi naturel que celles de la pesanteur ou de l'équilibre. L'homogénéité de la famille est une de ces lois, si bien que toucher à la famille au nom du droit naturel, c'est aller contre ce droit pris dans son vrai sens, le sens humain, — aller contre le progrès, contre l'idéal, contre la justice. C'est la criminelle action que viennent de commettre allègrement nos parlementaires. Nous ne sommes au bout ni de ces crimes ni de ces sottises, car de tels votes tiennent des deux. Le malheur est que les institutions, précisément à cause de leur caractère naturel, sont choses de durée, choses du temps. Elles ressemblent aux arbres. Il faut des années pour qu'un chêne pousse. Une heure suffit à le couper. C'est ce qu'on appelle « aboutir » dans le jargon de ce Palais Bourbon, sur la porte duquel on peut déjà lire, sans être un visionnaire, les mots fatidiques : *Finis Galliæ* (1) !

Oui, tout se tient, et l'aboutissement inévitable du kantisme, dans une nation logique comme la France, c'est la fin de la France.

Seule la doctrine de Pie X peut sauver non seulement la religion, mais le pays. B. G.

(1) *Echo de Paris*, 8 juin 1908.

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

Suite de l'imbroglio Herzog-Dupin-Turmel

Nous devons à nos lecteurs les renseignements que ce mois nous a apportés sur cette singulière affaire. Nous nous contenterons d'enregistrer les documents et d'en tirer les conclusions qui s'en dégagent d'elles-mêmes.

On se souvient de la situation. M. Saltet avait démontré que Herzog-Dupin, double pseudonyme d'un même personnage inconnu, avait plagié d'une manière éhontée les ouvrages de M. Turmel, en y ajoutant, de son fond, des conclusions hétérodoxes et blasphématoires. M. Turmel, rendant compte, le 15 mars, dans la *Revue du clergé français*, de l'ouvrage d'Herzog, n'avait pas relevé le plagiat, et, mis en quelque sorte en demeure par l'opinion publique, se refusait à s'expliquer autrement que près de son archevêque.

Le 15 mai, *la Croix* publiait ce qui suit :

A la suite de la lettre de M. l'abbé Bricout, directeur de la *Revue du Clergé français*, parue dans *la Croix* du 6 mai, M. l'abbé Saltet, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse, nous adresse la lettre suivante, que nous nous faisons un devoir de reproduire :

Monsieur le Directeur,

Je tiens à vous remercier de la note dont *la Croix* a accompagné la lettre de M. Bricout, dans votre numéro du 6 mai dernier. A propos des articles publiés par moi, sur la question Herzog-Dupin, dans les numéros de mars et d'avril du *Bulletin de littérature ecclésiastique*, *la Croix* a dit : « Demasquer un auteur incrédule qui exploite silencieusement un auteur catholique, contre la foi de l'Eglise, est une œuvre de justice. » Voilà la discussion remise sur son vrai terrain. L'affaire d'Herzog-Dupin est tellement grave que tenter d'y introduire gratuitement des questions personnelles, c'est vouloir la rapetisser ou la faire dévier. Pareille tentative ne réussira pas.

Quoi qu'on ait dit, je n'ai pas accusé M. Turmel. Mon rôle de critique est de constater certains faits, de les soumettre au lecteur et d'en demander l'explication.

Ce n'est pas moi, ce sont des avocats qui, par leur plaidoyer, ont mis M. Turmel dans l'attitude d'un inculpé. Je leur laisse la responsabilité de ce geste protecteur. *Cuique suum.*

Voulez-vous me permettre de dire à vos lecteurs ma manière de considérer la question? En Allemagne, il y a quelques semaines, à la suite d'incidents que les lecteurs de *la Croix* n'ont pas oubliés, des journaux et des revues sectaires ont demandé la suppression des Facultés de théologie catholique dans les quelques Universités où il s'en rencontre, sous prétexte que les catholiques, étant les esclaves du dogme, n'ont pas l'indépendance d'esprit nécessaire pour le travail scientifique. A ce projet, le professeur Harnack a opposé un avis négatif. Il ajoutait, et c'est là que je voulais en venir : « On ne peut le nier, la science n'a une police que contre le manque de bon sens, le mensonge, l'hypocrisie, mais non contre les convictions et les hypothèses. Aux plagiaires et aux hypocrites, elle arrache le masque et les jette hors de son temple. »

Elle les jette hors de son temple ! Opération pénible, mais nécessaire et d'ordre exclusivement scientifique. De telles épurations sont la condition indispensable de la science et ne sont pas sans exemple. Un acte de ce genre s'est imposé à moi, ces temps derniers, à l'égard d'Herzog-Dupin. Je l'ai accompli comme un devoir tout simple de ma profession. Rien ne serait plus méprisable que le métier d'érudit et de critique, s'il consistait à discuter sans fin le plus lointain passé et à accorder la complicité du silence à des entreprises inavouables, dans le présent. De plus, professeur dans une Faculté de théologie, j'aurais considéré comme une trahison le moindre ménagement envers une colossale imposture théologique.

Ayant à parler, je l'ai fait à haute voix, comme il convenait. La critique ne chuchote pas dans les coins. La publicité et une franchise inexorable sont les premières conditions de son exercice. Est-il donc nécessaire de rappeler ces principes, quand il s'agit de travaux publiés dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* ?

C'est une revue qui, pendant des années, s'est donnée comme un vrai parangon de bonne foi et de critique, et il serait interdit d'appliquer à certains de ses articles le droit commun de la critique, ce droit dont elle s'est réclamée d'une façon quelque peu altière ?

En réalité, la question Herzog-Dupin a, pour la science ecclésiastique, une importance de premier ordre, égale à celle que l'affaire Diana Vaughan a eue, à d'autres égards. Mais il dépend de nous que l'issue des deux incidents soit différente. Les incrédules et les protestants jugeront de la clairvoyance et de la fermeté des catholiques à leur attitude à l'heure présente.

Le jugement à intervenir intéresse plusieurs juridictions, et je n'ai garde de l'oublier, puisque M. Turmel invoque la juridiction de Mgr l'archevêque de Rennes. Mais au point de vue scientifique, ce jugement relève de l'opinion. A cet égard, aucun dessaisissement n'est possible. La lumière doit être faite à tout prix.

C'est dire combien les considérations personnelles ont peu de poids dans une telle œuvre. En écrivant mes articles, je n'ignorais pas que je soulèverais contre moi des rancunes redoutables. Je n'ai pas hésité. Chaque profession a ses devoirs et son courage spécial. Une pratique

déjà un peu longue m'a familiarisé avec les risques et les responsabilités de la critique. Ma paix intérieure est entière.

Manifestement, la question ne se pose pas ainsi aux yeux de M. Turmel. Nous ne comprenons pas de même le travail scientifique. Voilà un critique qui a raillé, avec une outrance que je m'abstiens de qualifier, l'interprétation bénigne dont certains théologiens ont usé en matière patristique ou historique, et le silence même auquel ils auraient eu recours, dans certains cas. Et maintenant ce même critique se retrancherait dans des questions d'amour-propre, dans l'asile d'une dignité blessée et se refuserait à la discussion ? S'il en était ainsi, ces prétendus théologiens seraient bien vengés. L'axiome : la critique avant tout, recevrait un cruel démenti. Au point de vue scientifique, ce serait, pour M. Turmel, une abdication.

En somme, sa réponse consiste à dire : si je ne parle pas, la faute en est à M. Saltet. — C'est donc ma faute si Herzog-Dupin a plagié M, Turmel d'une manière si étendue et si intime qu'on ne saurait citer aucun exemple analogue, dans la littérature contemporaine (1). C'est donc ma faute si M. Turmel écrivant sur Herzog dans la *Revue du clergé français* du 15 mars et connaissant l'indignité du plagiaire, a traité Herzog avec honneur.

Comment M. Turmel apprécie-t-il ce procédé ? Est-il dans son programme de renseigner ainsi ses lecteurs en matière aussi grave ?

Voilà deux fautes que je puis porter sans remords. En réalité, ce sont deux énigmes, dont la première comprend plusieurs problèmes secondaires, et dont la seconde est particulièrement troublante. Sur ces questions il faut que la lumière se fasse, et il ne faudra pas se lasser de les poser, jusqu'à ce que des réponses publiques soient données. A cet égard rien n'est encore arrivé.

Je ne m'offenserai pas des paroles que l'emotion a inspirées à M. Turmel et que *la Croix* a relevées. Mais il me sera permis de m'étonner que M. Turmel n'ait pas eu un mot pour flétrir son plagiaire et qu'il ne manifeste pas la moindre intention de le poursuivre et de le démasquer. M. Turmel me tiendrait-il pour plus coupable qu'Herzog-Dupin?

Veuillez, monsieur le Directeur, agréer l'hommage de mon respect.

LOUIS SALTET.

professeur à la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Toulouse.

(1) M. Turmel écrit à M. Bricout, le 27 mars : « Il est sûr que M. Herzog s'est servi de mes travaux, mais pas plus que X, pas plus que Y. » Je réponds : 1° cette assertion ne peut entrer en ligne de compte que sur bonne preuve, qui est encore à attendre ; 2° je nie qu'il y ait parité entre ces faits, s'ils sont tels, et le plagiat Herzog-Dupin. C'est pour cela que j'ai écrit : « Qui a plagié M. Turmel sans le dire ? Et surtout qui a plagié M. Turmel au profit de l'incrédulité la plus radicale ? » A cela point de réponse. Sur le 1° et le 2° je défie qu'on apporte une preuve.

Pour ces raisons, le silence de M. Turmel sur le plagiat d'Herzog, dans la *Revue du Clergé français*, du 15 mars, est une énigme qui n'a pas reçu le moindre commencement d'explication. A ce propos j'ai parlé de diversion. Je maintiens le mot absolument.

P.-S. — Dans sa lettre à *la Croix*, M. Bricout déclare avoir demandé à M. Turmel l'article sur Herzog qui a paru dans la *Revue du Clergé français* du 15 mars. Je lui donne acte de cette déclaration, n'ayant pas de plus grand désir que de voir une parfaite loyauté présider à ce pénible examen.

Il me reste encore à dire sur Herzog-Dupin. Je parlerai à l'heure convenable.

Le 16 mai, *la Semaine religieuse de Rennes* publiait en « nouvelles du diocèse » la note suivante :

Mgr l'archevêque a reçu de M. l'abbé Turmel, prêtre du diocèse de Rennes, la lettre suivante :

Rennes, le 12 mai 1908.

Monseigneur,

Pour mettre fin à une campagne de presse qui, depuis quelques semaines, trouble le monde religieux, vous avez désiré m'entretenir au sujet des écrits signés « Herzog » et « Dupin ». Dans l'entretien dont vous m'avez honoré dimanche dernier, 10 mai, j'ai commencé, Monseigneur, par déclarer devant Dieu que je n'étais ni Herzog, ni Dupin ; puis, traitant des emprunts qui ont été faits soit à mes livres, soit à mes manuscrits, j'ai donné des explications dont Votre Grandeur a reconnu le bien fondé.

Il me reste, Monseigneur, à remplir l'agréable devoir de vous exprimer ma très vive reconnaissance pour la bienveillance paternelle que vous m'avez témoignée.

Daignez agréer, Monseigneur, les respectueux hommages avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

De Votre Grandeur, le très humble et très dévoué serviteur.

J. TURMEL, *prêtre.*

La Croix du 17 mai, en publiant cette lettre, ajoutait :

Donc : 1° M. Turmel a déclaré devant Dieu qu'il n'était ni Herzog ni Dupin. Nous nous en réjouissons très sincèrement ;

2° Il a donné à son archevêque des explications sur « les emprunts qui ont été faits soit à ses livres, soit à ses *manuscrits* ». Cet aveu est grave ; sur ce point, l'honneur sacerdotal de M. Turmel nous semble exiger plus de clarté. Le public connaît certains faits qu'il ne peut encore s'expliquer. Comme le disait M. Saltet, « la lumière doit être faite à tout prix ».

Le 20 mai, en relatant ce document dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, M. Saltet le faisait suivre des réflexions que voici :

La déclaration de M. Turmel qu'on vient de lire est la justification

éclatante de mes deux articles du *Bulletin* sur la question Herzog-Dupin. Je dois même dire que mes prévisions sont dépassées. Jamais je n'aurais cru que nous dussions aboutir à cet aveu déconcertant, que les manuscrits mêmes de M. Turmel ont servi à la polémique anti-religieuse d'Herzog-Dupin. Il est donc vrai que la trame de ces pamphlets théologiques a été fournie par les manuscrits d'un théologien catholique, ces manuscrits qui contiennent l'expression de la pensée la plus intime et la plus récente d'un travailleur. L'entretien de Mgr l'Archevêque de Rennes avec M. Turmel n'aurait-il eu d'autre résultat que d'amener cet aveu, les catholiques auront la plus vive reconnaissance au vénéré prélat. C'est dès maintenant l'ecroulement d'une grossière imposture théologique, qui, depuis quelques mois, se dressait comme une provocation aux savants catholiques et qui avait impressionné bien des esprits.

Mais la joie de cette découverte ne va pas sans une cruelle compensation. Comment ! M. Turmel laissait ses confrères, les théologiens catholiques, discuter gravement l'œuvre de ce faussaire, lorsqu'il lui était si facile, à lui, de le confondre, d'en débarrasser le terrain de la discussion : il laissait les théologiens catholiques livrés, bien injustement, à la risée d'un clan qui connaît la vérité sur toute l'affaire ; il laissait une élite de jeunes étudiants ecclésiastiques exposés sans défense aux atteintes meurtrières d'une arme qu'il avait forgée ! Comprenne qui pourra. Mais il y a plus. Comment ! Un renégat en soutane a fait son arsenal des tiroirs de M. Turmel et celui-ci écrivant sur Herzog, dans la *Revue du clergé français* du 15 mars, n'a pas jugé bon d'en dire un mot au public ?

Aujourd'hui encore il laisse le fait sans explication et il ne juge pas bon de nous dire comment *ses manuscrits* sont passés aux mains d'un ennemi de l'Eglise ?

Je suis confus aujourd'hui de voir que j'ai parlé de plagiat *à la vapeur*, de plagiat *télegraphique*, d'*harmonie préétablie*. Expressions innocentes d'une pensée timide : je prie le lecteur de m'en excuser. Dans mes deux articles qui ont fait crier au scandale de bons apôtres, on ne trouverà rien qui atteigne la clarté et la gravité de l'aveu de M. Turmel.

Après cela, je pourrais m'en tenir là et considérer mon examen critique comme terminé. Je pourrais donc, en toute conscience, laisser à d'autres le soin de continuer l'enquête, et je désirerais ardemment pouvoir le faire. Mais je suis obligé d'insister et d'abord aujourd'hui, pour redemander l'explication publique de certains faits : explication indispensable, jusqu'ici vainement attendue.

Qu'il paraît éloigné le temps où, dans la *Revue du clergé français*, du 15 mars 1908, M. Turmel nous a présenté Herzog avec tant d'honneur, bien qu'il connût l'indignité du plagiaire. *Que les temps sont changés !* Entre ces deux dates du 15 mars et du 12 mai 1908, que s'est-il donc passé ? Tout simplement, le *Bulletin* a publié deux articles et la langue de M. Turmel a été déliée.

Il faudra bien expliquer cela, parce que l'article de M. Turmel du 15 mars est un scandale public et aggravé par la déclaration du 12 mai.

Il faudra bien s'expliquer sur le sort lamentable et le contenu de ces manuscrits de M. Turmel qui sont tombés aux mains d'Herzog-Dupin. Les armes d'un catholique aux mains d'un renégat « en (1) situation régulière (!) et jouissant de tous ses pouvoirs ecclésiastiques » et devenu apôtre militant d'incrédulité.

Devant de tels faits, le mot d'ordre des catholiques doit être : *plus de lumière, toute la lumière*. Ce programme finit toujours par triompher partout aujourd'hui, et surtout dans l'Eglise.

Une *Revue* parle déjà de tirer la morale de l'incident. C'est trop d'empressement. L'affaire Herzog-Dupin n'est pas terminée. Elle commence.

L. Saltet.

Le 21 mai, on lisait dans *la Croix* :

M. l'abbé Bricout, directeur de la *Revue du clergé français*, nous écrivait, à la date du 17 mai, la lettre suivante. Nous l'insérons sur sa demande, après l'avoir prévenu que nous devrions l'accompagner de réserves :

« Me permettrez-vous de vous adresser encore quelques lignes, les dernières, j'espère bien ?

« Vous publiez, ce jour même, la lettre de M. l'abbé Turmel, à S. G. Mgr Dubourg, et vous vous réjouissez très sincèrement de ce que M. Turmel n'est ni Herzog, ni Dupin.

« Ceci est pour le mieux. Mais, à propos des emprunts que M. Turmel déclare avoir été faits soit à ses livres, soit à ses *manuscrits*, vous employez une expression qui, peut-être, sera mal interprétée de certains lecteurs.

« Vous écrivez qu'il y a là un « aveu grave ». Un « aveu grave » ! Qu'est-ce à dire ? M. Turmel n' « avoue » point par là qu'il soit coupable si peu que ce soit, ni qu'il ait été le moins du monde de connivence avec Dupin ou Herzog, ni même qu'il les connaisse. M. Turmel a communiqué ses manuscrits, en homme très serviable, à celui-ci ou à celui-ci : je le sais, puisque, moi-même, j'ai eu plusieurs fois recours, à lui de cette manière. Que X... ou Z..., ou ceux à qui X... ou Z... ont communiqué à leur tour ces manuscrits ou les notes prises sur ces manuscrits en aient abusé, c'est possible, et c'est malheureusement vrai ; mais M. Turmel n'en est pas responsable, et son « honneur sacerdotal » n'y est pas compromis. Son « honneur sacerdotal » ne paraît donc pas exiger de lui qu'il se mette à la recherche ou à la poursuite du ou des pseudo-Herzog et Dupin.

(1) Houtin, *la Crise du Clergé*. p. 282, n° 1, Paris, 1908. L'auteur, parlant de l'interdiction faite par le cardinal Richard à tous les ecclésiastiques relevant de sa juridiction de collaborer à la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, note : « Parmi les considérants relatifs à cette dernière condamnation figure le reproche d'avoir publié « plusieurs articles notoirement contraires au dogme catholique, à savoir : *trois articles signés Dupin*, sur la Trinité, et un article signé Herzog, sur la conception virginale du Christ ». *L'auteur des trois premiers articles est un prêtre en situation régulière et jouissant de tous ses pouvoirs ecclésiastiques*.

« C'est bien ainsi que S.G. Mgr Dubourg en a jugé, et c'est bien ainsi que tous les esprits impartiaux en jugeront.

« M. l'abbé Saltet a déjà reconnu, très loyalement, que, contrairement à ce qu'il avait soupçonné d'abord, M. Turmel n'a pas écrit son article de la *Revue du Clergé français* pour défendre Herzog contre M. l'abbé d'Alès, mais bien pour montrer le côté faible de sa documentation et l'erreur de ses conclusions. M. l'abbé Saltet voudra bien, je n'en doute pas, être de l'avis de Mgr Dubourg et des hommes impartiaux dont je parle.

« Vous désirez que la lumière se fasse : ces brèves explications sont de nature à éclairer un point important du débat. Aussi je compte que vous les publierez très volontiers et dès votre prochain numéro.

« Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes remerciements anticipés et de mon profond respect.

« J. Bricout.

« *vicaire à Saint-Vincent de Paul,*

« *directeur de la « Revue du Clergé français* ».

Cette question, des plus graves, présente un double point de vue : *le point de vue ecclésiastique*, dont nous n'avons en aucune manière à nous occuper ici, et celui *du scandale public* causé par des articles où la foi catholique était atteinte dans ses fondements et pour lesquels c'est aujourd'hui un fait avoué que l'auteur s'est servi des *manuscrits* de M. Turmel.

« *Aveu grave* », nous l'avons dit et nous le répétons : cette gravité est évidente.

Selon M. Bricout, l'abus s'explique par la facilité avec laquelle M. Turmel prête ses manuscrits, celui-ci a pu ne pas connaître avant l'apparition des malheureux articles l'abus fait de ses écrits. Ce n'est pas impossible en effet.

Mais comment M. Turmel, écrivant le 15 mars sur cette question dans la *Revue du Clergé français*, n'a-t-il pas protesté ? Comment a-t-il pu dans cet article traiter Herzog avec honneur ?

Il y a là une question qui préoccupe, nous le savons, à un très haut degré, beaucoup de milieux catholiques. Et nous persévérons à croire que sur ce point la lumière est nécessaire.

Nous croyons savoir que M. Saltet prépare un mémoire détaillé sur cette triste affaire. Pour le soulagement de la conscience catholique, nous souhaitons qu'une loyale explication s'ensuive. Elle ne peut pas être évitée. Le scandale a été trop grand pour que le silence soit possible.

Le 24 mai, *la Croix* publiait l'important document que voici :

Mgr l'archevêque de Rennes nous fait l'honneur de nous communiquer la lettre suivante, qu'il a reçue « à sa grande joie » de M. l'abbé Turmel.

Conformément au désir qui nous en est exprimé par Sa Grandeur,

nous nous empressons de publier ce document, où nos lecteurs trouveront avec satisfaction une déclaration sans réserve de l'orthodoxie personnelle de son signataire :

« Monseigneur,

« Vous me faites l'honneur de m'exposer que la lettre que j'ai écrite à Votre Grandeur n'a pas paru assez nette, et vous m'exprimez le désir que je fournisse de plus amples explications. J'acquiesce bien volontiers à ce désir, et, pour couper court à tout malentendu futur, je fais par écrit les déclarations suivantes :

« 1° Je renouvelle mon affirmation que je ne suis ni Herzog ni Dupin ; que je n'ai été ni de connivence, ni, *a fortiori*, de complicité avec ces personnages, que je ne connais pas ;

« 2° Un mot de ma première lettre ayant, paraît-il, prêté à équivoque, je déclare que, dans les explications soumises à Votre Grandeur, j'ai eu en vue des coïncidences d'ordre technique et non d'ordre doctrinal ;

« 3° Je désapprouve d'avance toutes les conclusions ou conséquences qu'on tirerait de mes écrits et qui ne seraient pas conformes à l'orthodoxie ;

« 4° Prêtre catholique, je professe tout ce que professe l'Eglise romaine et rejette tout ce qu'elle rejette ;

« 5° Fils affectueux et dévoué de la Vierge Marie, je crois à son Immaculée Conception, à sa virginité parfaite et perpétuelle, à sa maternité divine ; en un mot, j'adhère, en ce qui concerne la Mère de Dieu, à la doctrine intégrale de la Sainte Eglise.

« J'espère, Monseigneur, que ces explications formelles donneront satisfaction aux esprits les plus exigeants et les plus difficiles.

« Daignez agréer, Monseigneur, les respectueux hommages avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Grandeur, le très humble et très dévoué serviteur,

« J. Turmel,
« *prêtre*. »

Depuis lors, deux revues, à notre connaissance, se sont occupées de la question. Dans son numéro du 1er juin, la *Revue pratique d'apologétique* insérait aux *informations* la note suivante :

Nos lecteurs connaissent certainement la pénible affaire soulevée autour du nom de M. Turmel, au sujet des infâmes articles publiés par les pseudonymes Dupin et Herzog, contre les croyances catholiques concernant la sainte Trinité et les augustes prérogatives de la Sainte Vierge, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*.

M. l'abbé Saltet, faisant œuvre de critique purement objective, avait relevé (*Bulletin de littérature ecclésiastique de Toulouse*), de telles analogies entre les documents accumulés dans les travaux de M. l'abbé Turmel, et les documents utilisés par Dupin et Herzog, que, sans conclure à autre chose qu'à un « insigne plagiat », il avait induit l'opinion

publique à penser que Dupin et Herzog pourraient bien n'être que, M. Turmel lui-même, usant de ces pseudonymes pour aller librement jusqu'au bout de sa pensee.

Malgré la répugnance qu'il avait d'abord manifestée de se justifier devant l'opinion publique, M. Turmel vient de le faire, — et il devait le faire, — dans une lettre ouverte à son archevêque, déjà publiée par les journaux.

Nous transcrivons ici cette lettre, et il nous semble qu'elle clôt l'incident par rapport à M. Turmel. Si les ouvrages et les articles de Turmel ont été pillés par Dupin et Herzog, M. Turmel a été personnellement étranger à l'œuvre anticatholique.

Je ne sais si M. Saltet acceptera cette interprétation de sa pensée ; elle ne paraît pas sortir nécessairement de son texte.

De son côté, dans la *Revue du clergé français*, du 1er juin, M. Bricout publie d'abord une longue lettre qu'il avait adressée à *la Croix* le 20 mai, et que *la Croix* n'avait pas insérée : cette lettre ne renferme aucun élément nouveau de solution.

M. Bricout dit encore :

L'éminent archevêque de Rennes nous a adressé, de sa propre main, une lettre fort aimable où il nous dit, entre autres choses, que, après les nouvelles explications très catégoriques très explicites, de M. Turmel, il estime que « toute polémique sera close ». Pour de multiples raisons, il convient donc, semble-t-il, de faire enfin le silence sur cette affaire (1).

Enfin M. Bricout ajoute, en manière de conclusion :

Nous pourrions triompher de l'heureuse solution de cette affaire et en dégager quelques conclusions bien pratiques. Mais, par amour de la paix et par esprit de bonne confraternité, comme aussi par respect sincère pour la hiérarchie, nous préférons garder le silence. L'essentiel pour nous, aussi bien que pour nos lecteurs, est, en effet, de savoir que M. Turmel n'est ni Herzog ni Dupin, qu'il ne les connaît même pas, qu'on ne peut donc l'accuser d'aucune complicité ni connivence avec eux, enfin qu'il « professe tout ce que professe l'Eglise romaine et rejette tout ce qu'elle rejette ». Après de telles déclarations, tout ce qu'on pourrait rechercher ou imaginer encore en cette matière n'a, à notre point de vue, aucune importance.

Nos lecteurs, pièces en mains, adopteront-ils sans réserve ces conclusions et celles de la *Revue pratique d'apologétique* ? Dans la seconde lettre de M. Turmel à Mgr l'archevêque de Rennes, ils auront trouvé sûrement « avec satisfaction (dirons-nous volontiers avec *la Croix*), une déclaration sans réserves de l'orthodoxie personnelle de son signataire ». Cette protestation très catégorique,

(1) *Revue du Clergé français*, 1er juin 1908, p. 593.

très explicite, est assurément de nature à rassurer et à édifier les fidèles. Dans cet ordre, la question est close. Mais à s'en tenir sur le terrain purement scientifique et positif des faits et des textes, unique terrain sur lequel s'était établi M. Saltet, il est, à notre avis, absolument loisible, sans passer le moins du monde pour exigeant ni difficile à l'excès, à plus forte raison sans manquer en rien au respect dû à la hiérarchie, d'estimer que le problème littéraire demeure obscur.

Et précisément les protestations si nettes d'orthodoxie de M. Turmel ont déblayé le terrain et laissent le champ libre à la critique, qui ne craint plus désormais de porter atteinte, même de très loin, à l'honneur doctrinal d'un prêtre.

Ce peut être par suite d'un vol ou de manœuvres frauduleuses que les *manuscrits* de M. Turmel sont tombés aux mains de l'ennemi. Mais il est permis à tous de rechercher et de démontrer dans quelle mesure et comment il a été pillé. Et puisque son orthodoxie, nous le savons, n'a rien à redouter des révélations possibles de la critique, il désire sûrement autant que personne le succès des recherches. Ce qui importe, c'est que les savants protestants et libres penseurs ne puissent avoir aucun prétexte de reprocher à qui que ce soit d'entre nous de chercher à trancher des débats de cet ordre par des moyens extra-scientifiques.

C'est pourquoi la hâte d'enterrer le problème, manifestée par la *Revue pratique d'apologétique* et par la *Revue du clergé français*, nous semble à la fois peu scientifique et peu respectueuse des intérêts de M. Turmel lui-même.

Trois faits sont établis : 1° la mystification colossale dont la *Revue d'histoire et de littérature religieuse* a été victime ou complice, en publiant comme originaux les travaux d'un indigne plagiaire (Herzog-Dupin) qui *emprunte* à M. Turmel *tout*, sauf les conclusions hétérodoxes qu'il ajoute; 2° l'aveu contenu dans la première lettre de M. Turmel, des « emprunts qui ont été faits soit à ses livres, soit à *ses manuscrits* »; 3° le silence de M. Turmel sur le plagiat d'Herzog, dans son article du 15 mars sur l'ouvrage d'Herzog. Pour expliquer ces faits, M. Turmel, qui, peut-être par caprice de savant, semble aimer le mystère, n'a qu'un mot dans sa deuxième lettre à Mgr Dubourg : *coïncidences d'ordre technique et non d'ordre doctrinal*. Que signifient ces paroles ?

J'avoue humblement ne pas le comprendre. La doctrine théologique n'est-elle pas une doctrine technique ? — Qu'expliquent-elles ? Au point de vue objectif des faits et des textes, absolument rien. Veulent-elles dire qu'Herzog-Dupin a emprunté

soit aux livres, soit aux *manuscrits* de M. Turmel, des faits, des textes, des précisions, des explications, bref, tout ce qui constitue la pensée personnelle d'un écrivain, mais non des conclusions hétérodoxes qui ne se trouvent pas en effet dans les écrits publiés par M. Turmel ? Cela, nous le savions déjà, et cela n'éclaircit point l'obscurité du problème.

Encore une fois, la question ecclésiastique, à nos yeux, est tranchée. M. Bricout parle du « jugement » de S. G. Mgr l'archevêque de Rennes. Le mot semble excessif et en tous cas ambigu, et nous ne croyons pas qu'un jugement canonique, même *ex informata conscientia*, soit intervenu. Quoi qu'il en soit, ce jugement ne saurait porter sur la question, purement textuelle, des dépendances entre les ouvrages d'Herzog-Dupin et ce que nous connaissons des écrits de M. Turmel.

Tout le monde est en droit de rechercher, par les moyens *techniques*, c'est le cas de le dire, la solution d'un problème de cette nature. Et cette recherche peut et doit se faire sans projeter le moindre doute sur les protestations d'orthodoxie de l'écrivain : cela est d'un autre ordre. Tel sera peut-être l'avis de M. Saltet, s'il est vrai, comme *la Croix* pensait pouvoir l'affirmer, que le professeur de Toulouse prépare un mémoire détaillé sur la question.

Je ne crois pas que personne ait signalé une lettre de M. Loisy au cardinal Richard (1) dans laquelle l'auteur touche précisément à la question de l'identité de Herzog-Dupin. Quelques expressions pourraient faire croire (mais de quoi est-on sûr avec cet écrivain ?) qu'il en sait sur cette identité un peu plus long qu'il ne dit. En tout cas, il ne semble pas croire au caractère laïque de ces auteurs...

« Certaines chroniques bibliques » dont Votre Eminence ne nomm pas l'auteur, bien qu'elles soient signées, « trois articles signés Dupin sur la Trinité, et un article signé Herzog, sur la conception virginale du Christ », sont jugés par vous répréhensibles; pour ce motif, « de peur que la collaboration d'ecclésiastiques à un tel recueil » ne lui donne « une autorité périlleuse », vous défendez à vos prêtres d'écrire dans la même *Revue* que l'auteur des susdites chroniques, et que MM. Dupin et Herzog. Je ne vous objecterai pas que le rédacteur de ces chroniques bibliques est un prêtre. Vous avez suffisamment travaillé, Monseigneur à le disqualifier comme ecclésiastique, pour être autorisé maintenant à le traiter en laïque, ou plutôt comme une personnalité sans nom. Je ne vous demanderai pas davantage si vous êtes bien assuré que MM. Dupin et Herzog soient étrangers à la cléricature. Je ne les connais ni l'un

(1) *Quelques lettres*, p. 102. Caffonds, le 2 juin 1907.

ni l'autre. Votre Eminence a l'air de regarder leurs noms comme fic tifs. Peut-être a-t-Elle raison. Mais si Elle a voulu insinuer que les articles en questions pourraient provenir de la même plume que les chroniques bibliques, ainsi qu'on l'avance dans certains journaux bien vus à l'Archevêché, j'aurai le regret de Lui dire qu'Elle se trompe, et qu'on La trompe audacieusement. On ne me calomnie pas sans doute autant qu'on le pense, en m'attribuant ces articles, qui sont œuvres d'érudition sincère ; mais on commet une erreur, que je soupçonne (1) volontaire chez quelques-uns. Ces articles ne sont pas de moi, et, si j'avais eu à traiter les mêmes sujets, je m'y serais pris d'une autre manière.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des faits, s'il y a lieu.

La science et la foi devant la commission sénatoriale de l'enseignement

Les journaux ont publié la note suivante, le 4 juin dernier :

Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, a été entendu hier par la commission sénatoriale de l'enseignement.

Mgr Baudrillart a exposé devant la commission les raisons qui militent en faveur du maintien de la loi du 12 juillet 1875, sur l'enseignement supérieur. Il a été indiqué ensuite dans quelles conditions l'enseignement scientifique était donné à l'Institut catholique et un débat sur l'accord de la science et de la foi s'est alors engagé auquel ont pris part plusieurs commissaires. On a objecté, au recteur, que la présence de professeurs catholiques dans les Facultés de l'Etat était une garantie accordée aux étudiants catholiques ; Mgr Baudrillart a répondu que ces étudiants suivaient de leur côté les cours des Facultés de l'Etat, mais qu'ils ne trouvaient pas, malgré cela, toutes les garanties désirables au point de vue de la doctrine orthodoxe.

La commission procédera encore à d'autres auditions se référant à l'enquête qu'elle a ouverte sur les questions de l'enseignement.

Les commissaires qui ont « objecté » au Recteur de l'Institut Catholique de Paris, contre le maintien de l'enseignement libre, que la présence de professeurs catholiques dans les Facultés de l'Etat était une garantie accordée aux étudiants catholiques, semblent avoir une singulière conception du respect des croyances et de la liberté d'enseignement. Mgr Baudrillart n'a pas dû avoir grand'peine à leur montrer qu'une Faculté comme celle de Paris, où l'histoire du catholicisme est confiée à M. Guignebert, la philosophie à M. Lévy-Bruhl et la science de l'éducation à M. F. Buisson (pour ne prendre que trois noms au hasard) n'offre peut-être

(1) L' « érudition sincère » de Herzog-Dupin... quelle déconvenue pour le critique prétendu perspicace qu'est M. Loisy !

pas aux étudiants catholiques et à leurs parents toutes les garanties désirables d'orthodoxie : quand même on opposerait à ces noms, comme compensation, celui de Mgr Lacroix, ancien évêque de Tarentaise, récemment promu à l'enseignement de l'histoire de l'Eglise concordataire à l'Ecole des hautes études : le cours du docte prélat ne tiendra sûrement pas une grande place dans les programmes officiels des examens pour les candidats aux grades.

On aimerait à savoir ce que les honorables commissaires « objectants » ont bien pu dire sur l'accord de la science et de la foi, et d'après quels principes ils prétendent, pour réaliser cet accord, supprimer la liberté d'enseignement. « Pense comme moi ou je te tue » : c'est une devise efficace pour réaliser « l'accord » quand on a la force. Et c'est précisément la devise de la « libre-pensée » de notre majorité parlementaire.

Le dernier décret de l'Index.

La Sacrée Congrégation de l'Index vient de proscrire les ouvrages suivants :

L'abbé Emmanuel Barbier : *Le Progrès du libéralisme catholique en France sous le Pape Léon XIII*. Histoire documentaire. Paris, P. Lethielleux.

— *Ne mêlez pas Léon XIII au libéralisme*. *Ibid.*, 1907.

Jean d'Alma : *La Controverse du quatrième Evangile*. Paris, E. Nourry, 1907.

Antoine Dupin : *Le Dogme de la Trinité dans les trois premiers siècles*. *Ibid.*, 1907.

C. Romano d'Azzi : *Un vasto inganno : la risurrezione dei morti*, Studio intico. Roma, Enrico Voghera, 1907.

Ferdinand Hamelin : *Le Journal d'un prêtre*. Roman. Paris, Stock, 1908.

Le décret ajoute :

En conséquence, que personne, de quelque dignité ou condition qu'il soit, n'ose à l'avenir publier ou lire, ou retenir ces ouvrages condamnés et proscrits dans n'importe quel endroit et dans n'importe quelle langue, sous peine d'encourir les censures inscrites dans l'Index des livres défendus.

M. Paul Bureau s'est soumis d'une manière digne d'éloges au décret de la Sacrée Congrégation, publié le 17 mars 1908, par lequel était condamné et inséré à l'Index un livre dont il est l'auteur.

Sur le rapport qui lui a été présenté par le secrétaire soussigné, S.

S. le Pape Pie X a approuvé et ordonné de promulguer ce décret. En foi de quoi, etc.

Donné à Rome, le 26 mai 1908.

François, card. Segna,
préfet.

Lieu du sceau.

Fr. Thomas Esser, O. P.
secrétaire.

Le 29 mai 1908, moi, soussigné, chef des courriers, j'atteste que le décret précité a été affiché et publié à Rome.

Henri Benaglia, Mag. Curs.

On connaît, notamment par la controverse relative à l'identité non encore éclaircie de son auteur — l'opuscule d'Antoine Dupin sur la prétendue formation du dogme de la Sainte Trinité par la piété populaire et la liturgie, en dehors de toute révélation et de toute réalité doctrinale et historique.

L'ouvrage de Jean d'Alma, beaucoup plus considérable comme volume, est une thèse hétérodoxe sur le quatrième évangile, dans laquelle l'auteur insiste surtout sur les rapprochements, depuis longtemps connus et signalés, entre la théologie de l'évangile de saint Jean et les doctrines de Philon.

C'est dans un ordre d'idées et de choses tout opposé (à l'extrême opposé) qu'est inscrit à l'index l'ouvrage de M. l'abbé E. Barbier : *Le Progrès du libéralisme catholique en France sous le Pape Léon XIII*, et la plaquette intitulée : *Ne mêlez pas Léon XIII au libéralisme*, écrite à propos de l'ouvrage précédent

Nul n'ignore (et les ennemis de l'Eglise moins que personne) la rude vaillance et la logique implacable, parfois un peu roide et âpre, du lutteur qu'est M. l'abbé E. Barbier. De tous ses ouvrages, celui-ci, non revêtu de *l'imprimatur*, était le plus en butte aux attaques passionnées et le plus exposé aux critiques inévitables. A lui seul, le titre en indique le danger, et j'oserai dire que le titre aggrave le livre. Mais les modernistes, et les partisans du libéralisme condamné par l'Eglise auraient tort de se réjouir bruyamment de cette mesure, qui atteint l'un de leurs plus redoutables adversaires (et qui n'infirme en rien la valeur ni la justesse des coups doctrinaux qu'il leur infligea). Car ce décret prouve surtout une chose : c'est que le libéralisme est une erreur tellement grave et dangereuse, et la majesté du pontificat romain est une si grande chose, que le seul fait de rapprocher le nom du libéralisme du nom d'un Pape récemment disparu est

regardé par l'Eglise comme un manque de respect qu'elle ne peut laisser passer, — même de la part de l'un de ses fils les plus soumis et les plus dévoués, — sans protestation.

La Maison de la « Bonne Presse » confisquée

Quiconque appartient à la presse se doit à lui-même et à ses plus chers intérêts de protester contre l'invraisemblable jugement qui vient d'atteindre la « Maison de la Bonne Presse ». C'est pourquoi nous envoyons à M. Féron-Vrau l'expression de notre sympathie indignée et de notre entière adhésion aux témoignages qui lui sont venus de toutes parts, et notamment des journaux et des confrères les plus éloignés de ses idées et des nôtres. Il suffit d'ailleurs pour protester d'avoir le sens de la justice et celui de la propriété et de se dire : si les choses vont de la sorte, *hodie tibi, cras mihi*.

Voici, d'après la *Semaine religieuse de Cambrai*, un excellent résumé des faits :

Les PP. Assomptionnistes, fondateurs de *la Croix*, possédaient à Paris deux immeubles aux numéros 2 et 3 de la rue Bayard, deux autres immeubles situés Cours-la-Reine, aux numéros 22 et 22 *bis*, enfin tout un matériel industriel servant à l'impression des diverses publications désignées sous le nom de « la Bonne Presse ».

En 1900, cette Congrégation fut mise en demeure de se dissoudre, c'est-à-dire de disperser ses membres et de vendre les propriétés qu'elle possédait.

M. Feron-Vrau, pour ne pas laisser périr l'œuvre de « la Bonne Presse », se fit céder à bail les immeubles ci-dessus désignés. Un peu après, il prêtait 500.000 fr., contre garanties hypothécaires ; enfin, il se rendait acquéreur, pour 740.000 fr., du tiers de la propriété indivise des immeubles appartenant au Père Chicard. En tout, M. Feron-Vrau a déboursé une somme de près de 1.400.000 francs.

Il faut remarquer que, lorsque ces opérations se faisaient, la loi qui établit des liquidateurs des propriétés religieuses n'était pas encore faite ; elle ne le fut que plus d'un an après. Les Assomptionnistes n'avaient donc pas à leur livrer leurs biens, puisqu'ils n'existaient pas : M. Ménage, le grand chef des liquidateurs qui, aujourd'hui, vient dire devant les tribunaux : c'est à moi que ces biens devaient être remis, n'était ni désigné, ni établi pour cette opération. La Cour d'appel est cependant venue dire : M. Ménage a raison ! !

Le tribunal civil de la Seine, tout en reconnaissant que M. Paul Feron-Vrau avait réellement effectué le versement de 1.400.000 francs,

tout en constatant le passage de cet argent par la Banque de France et les comptes du banquier et du notaire de M. Paul Feron-Vrau, avait condamné ce dernier à faire entre les mains de M. Ménage un second paiement de 1.400 000 francs. La Cour d'appel a confirmé ce jugement, mais n'a plus osé faire mention du premier versement.

Après la confiscation des biens des religieux, puis des biens du clergé séculier, voici la confiscation de la propriéte d'un laïque survenant au moment où la Chambre des députés, à la majorité énorme de 178 voix, a fait triompher le principe de l'impôt sur la rente; on peut dire que de beaux jours s'annoncent pour MM. les collectivistes.

Cette confiscation est une rude épreuve pour l'œuvre de la « Bonne Presse ». Elle se maintiendra néanmoins : et celui qui en a pris si généreusement la charge ne se laissera point décourager par ces violences et ces injustices.

Puisse-t-elle répondre mieux que jamais aux vœux du Souverain Pontife, et contribuer pour une large part à dégager les catholiques de France de toute attache d'esprit aux grandes erreurs du jour, le modernisme et le libéralisme sous quelque forme qu'ils se présentent !

Les protestants et les prêtres évadés.

Plusieurs feuilles protestantes, et entre autres la *Mission intérieure*, reproduisent une note dont voici le principal passage :

Aux amis de l'Evangile et de la France.

Il se produit, dans le clergé français, un courant de désertion qui ne cesse de grandir et ne laisse pas de donner de graves inquiétudes au Pape et aux évêques.

Sans tenir compte du nombre considérable de prêtres que travaille le doute, mais que la peur retient encore au sanctuaire, 1.500 *ont eu le courage*, au cours de ces dix dernières années, de quitter l'Eglise où leur sincérité était trop souvent mise à l'épreuve.

Tel prêtre ne sera jamais baptisé du feu de l'Esprit de Dieu, telle population restera toujours étrangère à l'Evangile, si nous refusons de venir à leur secours, à celui du prêtre d'abord, et à celui des autres ensuite par le prêtre vraiment consacré.

C'est dans ces sentiments que nous venons de fonder à Jersey *la Maison du Prêtre*.

La Maison du Prêtre sera un *home* religieux, où seront reçus fraternellement les transfuges du Vatican qui ont le désir de reconquérir la France à Jésus-Christ. Nous sommes déjà en pourparlers avec quelques-uns.

Un comité de patronage et de contrôle financier s'organise. Il sera composé de chrétiens connus et estimés de leurs concitoyens.

Le Comité provisoire qui s'est chargé de fonder l'œuvre dont M. P. N. Richardson, avocat à la Cour Royale de Jersey, est le Secrétaire

honoraire et le Trésorier, a choisi pour son directeur le Rév. F. E. Le Garrec, ancien prêtre et ancien moine franciscain, ex-missionnaire apostolique.

La *Correspondance hebdomadaire* du 13 mai ajoute ces très justes réflexions :

Cette nouvelle entreprise est destinée à échouer comme les premières. Deux « maisons de Retraite », fondées, l'une à Sèvres, par un prêtre évadé, l'abbé Bourrier, et l'autre à Courbevoie, par un autre ecclésiastique également défroqué, l'abbé Corneloup, durent fermer leurs portes, après quelques années de prosélytisme infructueux. On s'était flatté d'attirer dans ces repaires plusieurs centaines de mauvais prêtres. Les sommes considérables qui furent dépensées par les promoteurs de la campagne ne servirent qu'à détacher de l'Eglise une douzaine à peine d'ecclésiastiques tarés.

L'appel que l'ex-moine franciscain Le Garrec adresse aux protestants pour solliciter leurs libéralités en faveur de son œuvre contient les allégations les plus fausses. M. Le Garrec parle de 1.500 prêtres évadés au cours de ces dix dernières années : ce chiffre est mensonger.

Un ancien prêtre aujourd'hui pasteur protestant, M. Meillon, a, dans une brochure, dressé la statistique minutieuse des prêtres renégats. Pour la période qui s'étend de 1870 à 1906, il en a trouvé à peine 80. 80 en 36 ans! Il est bon que les protestants honnêtes soient exactement renseignés sur ce prétendu mouvement de désertion.

Double arrêt judiciaire intéresssant la liberté de la Foi.

Les rôles sont tellement renversés dans notre société détraquée que les citoyens sont obligés, comme en état d'anarchie, de se défendre eux-mêmes et leurs plus chers intérêts,contre les institutions qui devraient les protéger. Au point de vue du droit naturel, l'école publique, l'école officielle n'existe que pour inculquer aux enfants, avec l'instruction, les principes essentiels à la Société, c'est-à-dire la morale *et la religion*. Or, les pères de famille en sont réduits à s'associer, à se syndiquer pour protéger la conscience de leurs enfants contre les attentats monstrueux de l'école laïque telle qu'elle est aujourd'hui. Heureux quand les tribunaux leur donnent raison, comme dans le cas que nous allons citer! Et pour combien de temps?

L'instituteur de Viévigne (Côte-d'Or), M. Morizot, était accusé par un père de famille, M. Girodet, d'avoir tenu, en présence des enfants fréquentant l'école, des propos antipatriotiques, injurieux et orduriers.

M. Girodet, père d'un des jeunes élèves, cita devant le tribunal de Dijon en 2.000 fr. de dommages-intérêts l'instituteur Morizot, l'accusant aussi d'avoir violé la neutralité religieuse de l'école.

Le tribunal se déclara incompétent, par ce motif que « les propos articulés étaient des appréciations de choses et d'idées dont l'objet rentre dans l'enseignement de l'instituteur ».

M. Girodet fit appel, et le 11 décembre dernier, la Cour d'appel de Dijon rendit un arrêt par lequel :

Considérant « que l'on chercherait vainement à quelle partie de l'enseignement pédagogique dont l'instituteur est chargé, ou de la mission qu'il a reçue d'apprendre à ses élèves les règles de la morale, leurs devoirs envers l'Etat et le respect des droits d'autrui, peuvent se rattacher les propos imputés à Morizot;

« Par ces motifs.

« La Cour infirme le jugement du tribunal civil de Dijon, dit que l'autorité judiciaire est compétente pour connaître de la demande de Girodet, et, avant dire droit, admet l'appelant à prouver, en la forme ordinaire des requêtes, que Morizot a tenu en classe, à Viévigne, les propos articulés dans ses conclusions. »

Un arrêt aussi juridique et aussi juste ne pouvait pas ne pas mettre au comble la fureur des sectaires acharnés à vouloir prendre aux familles leurs enfants, corps et âme.

L'un d'eux interpella, dès le 27 décembre, le ministre de l'Instruction publique, alors M. Briand, sur l'arrêt du 11 décembre.

M. Briand déclara arrogamment qu'il ne permettrait pas aux associations de pères de familles « de gêner ses instituteurs et de les troubler dans l'exercice loyal de leur profession » ; — Ainsi il appelait « exercice loyal de la profession d'instituteur » les propos qu'on va lire, il appelait « gêne de l'instituteur » l'acte légal, légitime et énergique du père de famille Girodet. — Il ajouta « qu'il avait été très ému par l'arrêt de la Cour de Dijon » et avertit « qu'il élèverait le conflit ».

En effet, le 6 mars dernier, le préfet de la Côte-d'Or présenta un déclinatoire à la Cour de Dijon, qui, dans son audience du 24 mars 1908, rejeta le déclinatoire dans la plupart de ses parties, et se déclara compétente pour procéder à une enquête, ainsi limitée et précisée.

Cependant la promesse de M. Briand a été exécutée : le tribunal des conflits a été saisi.

Le 3 juin, la haute juridiction a rendu son arrêt : il n'a même pas admis la distinction de la Cour de Dijon entre les faits

relevant de la compétence judiciaire, et ceux relevant de la compétence administrative, distinction reprise et soutenue par le commissaire du gouvernement, M. Tardieu ; il les a tous considérés comme relevant de l'autorité judiciaire, regardant comme fautes personnelles tous les discours reprochés à l'instituteur, sans exception.

L'arrêté de conflit a donc été annulé et c'est l'autorité judiciaire qui devra rechercher si les propos ont été réellement tenus par l'instituteur et apprécier, en cas d'affirmative, quelle doit être la sanction pécuniaire qui interviendra sur l'assignation du père de famille.

Il est nécessaire de publier les termes exacts de l'arrêt que vient de rendre le tribunal des conflits.

Considérant que la demande introduite par Girodet devant le tribunal civil de Dijon, et porté ensuite par lui devant la Cour d'appel de la même ville, tendait à faire condamner Morizot, alors instituteur public à Viévigne, à deux mille francs de dommages-intérêts pour avoir, dans son enseignement aux enfants des deux sexes qui fréquentaient l'école dirigée par cet instituteur, commis des fautes lourdes de nature à engager gravement sa responsabilité ; qu'en appel comme en première instance le demandeur maintenait, avec ordre de preuve, que Morizot avait, entres autres propos, tenu en classe, devant ses élèves, les propos suivants : 1° les soldats français sont des voyous et des lâches ; 2° les Allemands ont bien fait en 1870, de tuer les enfants au berceau ; 3° ceux qui croient en Dieu sont des imbéciles ; 4° il ne faut pas se confesser aux curés, mais à ceux auxquels on a fait tort ; 5° le bon Dieu est un porte-monnaie bien garni ; 6° il n'y a pas de différence entre l'homme et la vache, car... ;

Considérant que de tels propos, en supposant qu'ils aient été tenus, ne sauraient être considérés comme se rattachant, à un titre quelconque, à l'enseignement que l'instituteur a mission de donner à ses élèves : que le premier est un outrage à l'armée et le deuxième l'apologie d'un fait qualifié crime par la loi ; qu'en termes grossiers et injurieux, le 3e, le 4e et le 5e sont la violation caractérisée du principe de la neutralité scolaire en matière religieuse et une atteinte grave au droit d'éducation des parents ; que tel qu'il est énoncé, le dernier semble enfin n'être que l'expression d'une pensée obscène ;

Considérant dès lors que le fait de les avoir tenus dans les circonstances ci-dessus spécifiées constituerait, s'il était établi, une faute personnelle à Morizot et se détachant de ses fonctions d'instituteur ;

Considérant, d'autre part, que l'exercice éventuel de l'action disciplinaire par l'autorité universitaire ne saurait mettre obstacle à l'action du père de famille ;

Que, par suite, en rejetant dans les limites où elle l'a faite le déclinatoire présenté par le préfet de la Côte-d'Or et en ordonnant qu'il

serait, en ce qui concerne les propos ci-dessus articulés, procédé à l'enquête prescrite par son arrêt du 11 décembre 1907, la cour de Dijon n'a pas méconnu les règles de la compétence ;

Décide :

L'arrêté de conflit pris par le préfet de la Côte-d'Or, le 25 mars 1908, est annulé.

Voici la réponse de la secte anti-cléricale à cet acte de justice élémentaire. L'Amicale des instituteurs et institutrices de la Sarthe, réunie au Mans, a protesté avec énergie contre cet arrêt dans un ordre du jour dont nous extrayons ce qui suit :

Attendu :

Que les procès de tendance soulevés, soutenus et payés par l'Association cléricale dite des pères de famille et intentés aux instituteurs vont devenir de plus en plus nombreux ;

Que l'enseignement laïque est, par suite, dangereusement menacé en son ensemble ;

Qu'il ne faut pas oublier que les forces futures de notre démocratie dépendent de cet enseignement ;

Invite les représentants à bien vouloir prier M. le ministre de l'Instruction publique de faire voter le plus vite possible une loi défendant les maîtres de l'école laïque contre les attaques cléricales.

D'autre part, *la Lanterne* écrit :

L'arrêt de Dijon met en péril l'école laïque.

Au plus vite détruisons, par une loi, l'arrêt de Dijon.

Il est fort possible que la Chambre obéisse à *la Lanterne.* Les pères de famille catholiques ne doivent pas se décourager, mais quelle anarchie d'idées et de faits ! Et quelle effroyable et anormale situation !

Plusieurs de nos lecteurs nous témoignent le désir de voir publier le plus rapidement possible dans cette Revue les conférences sur les erreurs du Modernisme. Nous sommes heureux de leur donner satisfaction en les assurant qu'avant la fin de l'année 1908 les quatorze leçons annoncées dans le programme du cours (n° de janvier) auront été intégralement publiées. Elles seront plus tard réunies en volume et complétées.

L'Administrateur Gérant : P. Lethielleux.

Poitiers. — Imprimerie Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

LA FOI CATHOLIQUE

REVUE CRITIQUE, ANTI-KANTISTE

DES QUESTIONS QUI TOUCHENT LA NOTION DE LA FOI

Directeur : BERNARD GAUDEAU

N. B. — Cette Revue publie les Leçons d'Apologétique de M. l'abbé Gaudeau, sur LE MODERNISME

PÉRIODICITÉ :

Paraît chaque mois à la date du 15 (*sauf en août et septembre*)

ABONNEMENTS :

UN AN (Les 10 numéros)........................ **10.00**

ÉTRANGER (*U. P.*) (Les 10 numéros)........................ **12.00**

Chaque fascicule peut se vendre séparément. **1.25**

1ère ANNÉE   N° 7   15 JUILLET-AOUT 1908

La Foi Catholique

REVUE CRITIQUE, ANTI-KANTISTE

DES QUESTIONS QUI TOUCHENT LA NOTION DE LA FOI

Paraît le 15 de chaque mois
(sauf en Août et Septembre).

Chaque fascicule, séparément : 1.25

Il kantismo è l'eresia moderna.
Le kantisme est l'hérésie moderne.
(Paroles de S. S. Pie X, le 9 mars 1907.)

Noxia et venenata persuasio persecutione ipsa pejus interficit.
Il y a un mal pire et plus meurtrier que la persécution : c'est l'empoisonnement perfide de la mentalité.
(Saint Cyprien, *De lapsis.*)

DIRECTEUR :

Bernard GAUDEAU

FRANCE : Un An... 10 fr.
ÉTRANGER (U. P.). 12 fr.

TOME II. - 7.

Chaque année forme deux volumes de 480 pages chacun.

P. Lethielleux, Éditeur

10, Rue Cassette, PARIS

AVIS. — Nous rappelons à nos lecteurs que la *Revue* ne paraît pas en Août ni en Septembre.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

LA FOI CATHOLIQUE

REVUE CRITIQUE, ANTI-KANTISTE

DES QUESTIONS QUI TOUCHENT LA NOTION DE LA FOI

Directeur : BERNARD GAUDEAU

N. B. — Cette Revue publie les Leçons d'Apologétique de M. l'abbé Gaudeau, sur LE MODERNISME

PÉRIODICITÉ :

Paraît chaque mois à la date du 15 (*sauf en août et septembre*)

ABONNEMENTS :

Un An (Les 10 numéros)........................ **10.00**

Étranger (*U. P.*) (Les 10 numéros)................ **12.00**

Chaque fascicule peut se vendre séparément. **1.25**

LES ERREURS DU MODERNISME

CINQUIÈME LEÇON

Erreurs du Modernisme sur la Révélation et le Dogme

SOMMAIRE

I

Notion Catholique et notion moderniste de la Révélation.

Le premier mot de saint Thomas aux « païens » : il y a, pour nous, deux régions de vérités en Dieu. — L'unique notion catholique de la Révélation est celle d'une Révélation strictement surnaturelle, historique, publique, sociale. En quel sens elle est extérieure. — Notion protestante de la Révélation : dans le protestantisme orthodoxe : dans le protestantisme libéral. — Définition moderniste de la Révélation : c'est la négation du Surnaturel.

II

Notion Catholique et notion moderniste du Surnaturel.

L'unique notion catholique du surnaturel est la négation même de l'*immanence*, au sens moderniste de ce mot. — La comparaison théologique de la « greffe » surnaturelle.

III

Notion Catholique et notion moderniste du Dogme.

Il y a dans l'histoire de l'Eglise des définitions « de progrès », ou d'évolution normale du dogme ; et il y a des définitions « de défense » du dogme. Le modernisme empoisonne la racine même de la foi, c'est-à-dire l'acte initial de la connaissance intellectuelle.

Appliquons notre méthode habituelle à l'analyse des propositions XX à XXV du décret *Lamentabili sane*, lesquelles ont pour objet la Révélation et le Dogme.

Pour bien comprendre la doctrine exposée et la doctrine condamnée dans ces propositions, il faut avoir présente à l'esprit la doctrine tout entière de l'Encyclique *Pascendi*, et je ne saurais assez vous engager à lire et à relire l'Encyclique elle-même, d'autant plus que, comme elle est assez étendue, nous ne pouvons pas en faire, en public, des lectures assez complètes pour que ceux qui ne la connaissent pas en prennent une suffisante connaissance.

Bornons-nous donc, aujourd'hui, à préciser trois notions, celle de la Révélation, celle du Surnaturel, qui est inséparable de celle de la Révélation, et celle du Dogme, et précisons-les en indiquant, pour chacune d'elles, la donnée catholique et la donnée moderniste.

Qu'est-ce que la Révélation?

D'après l'étymologie même du mot, c'est la manifestation d'une vérité jusqu'alors cachée; le synonyme grec de révélation est « Apocalypse », et c'est dans ce sens étymologique que les Anglais appellent l'Apocalypse johannique le livre de la « Révélation ».

La Révélation est donc la manifestation d'une vérité: si cette manifestation est purement interne et privée, c'est une révélation intérieure; si la manifestation est externe et publique, c'est une révélation historique.

Si la manifestation de cette vérité a pour objet un fait ou un concept de l'ordre naturel, c'est-à-dire un fait ou un concept à la possession duquel l'homme peut arriver par ses propres forces en vertu de l'évoution normale de sa nature, c'est ce qu'on appelle, quoique d'une manière impropre, la révélation natu-

relle : ainsi nomme-t-on parfois la connaissance que nous avons de Dieu comme créateur par le spectacle de ses œuvres.

Le sens proprement théologique du mot Révélation réserve ce mot aux vérités de l'ordre strictement surnaturel.

Je vous rappelle la distinction que nous avons établie au début, et à laquelle il faut sans cesse revenir, des deux ordres de vérités qui existent dans notre religion : les vérités religieuses que l'esprit humain peut, par lui-même, acquérir et certifier, et les vérités religieuses que l'esprit humain ne peut, par lui-même, ni certifier, ni acquérir, ni même soupçonner.

C'est par l'explication de cette distinction que saint Thomas d'Aquin ouvre sa *Somme contre les Gentils*, c'est le premier mot de son catéchisme aux « païens » du treizième siècle et ce doit être le premier mot de nos instructions aux païens du vingtième.

Il y a pour nous, dit saint Thomas, comme deux régions de vérités ou « d'intelligibles » en Dieu : la première comprend les vérités que la raison naturelle peut atteindre : par exemple, que Dieu est, que Dieu est un, et autres vérités du même ordre ; vérités que les philosophes eux-mêmes ont prouvées démonstrativement au sujet de Dieu, conduits par la lumière de la raison naturelle.

L'autre région « d'intelligibles divins » comprend les vérités « qui dépassent absolument la puissance et le génie de la raison humaine, ainsi : que Dieu est trine et un tout ensemble ».

« Or, continue saint Thomas, qu'il y ait certains intelligibles divins qui dépassent absolument la fa-

culté de toute raison humaine, c'est ce qui apparaît avec la dernière évidence (1). »

Cette distinction élémentaire, et en même temps si sublime, cette première page de la théologie catholique, qui est la clef de tout le reste, et sans laquelle rien n'est compréhensible dans l'histoire du dogme, le modernisme se refuse obstinément à l'admettre. M. Loisy déclare que le modernisme « s'abstient de marquer, entre ce que la raison peut trouver seule et ce qu'elle peut connaître par la révélation, une distiction qui n'est pas fondée dans la réalité des choses (2) ».

Bien entendu, cette dédaigneuse fin de non-recevoir tient lieu de toute preuve.

Ne nous lassons donc pas de redire et de démontrer que, d'après la doctrine catholique, il y a dans le christianisme deux classes de vérités religieuses. Les unes, — comme l'existence d'un Dieu auteur et maître du monde, la spiritualité, l'immortalité et la responsabilité de l'âme humaine, — sont par elles-mêmes, indépendamment de toute Révélation miraculeuse, accessibles à la raison humaine et vérifiables par elle : c'est ce que proclame le dogme catholique et ce que démontre l'histoire de toutes les philosophies et de toutes les religions. Cet ordre de vérités ne constitue donc pas le patrimoine exclusif du christianisme et n'est pas l'objet direct de la Révélation.

Ce dernier objet est constitué par les vérités spécifiquement chrétiennes, qui se groupent toutes autour

(1) *Summa contra Gentes*, lib. I, cap. III, *Quod in his quae de Deo confitemur, duplex est veritatis modus.*
(2) *Simples réflexions*, p. 148.

du mystère central qui est la clef de voûte de nos dogmes et dont la raison de l'homme, ni aucune raison créée et finie, ne pourrait par elle-même ni pénétrer l'essence ni même soupçonner ou deviner l'existence.

Ce mystère est celui de la Très Sainte Trinité, considérée comme le foyer de la vie intérieure et personnelle de Dieu, vie à laquelle l'homme doit participer, dès maintenant par la grâce, éternellement par la possession béatifique.

Telle est la destinée surnaturelle de l'homme, qui est l'objet principal de la Révélation chrétienne. Cette vie intérieure de Dieu, que le Père communique éternellement au Verbe incréé, et que le Verbe incarné, Jésus-Christ, communique à chacun de nous, c'est le « secret de Dieu » et nous ne pouvions le connaître que par une Révélation proprement dite.

En rappelant que les « gentils » de notre temps ont besoin, au moins autant que ceux pour lesquels saint Thomas écrivait sa première Somme, d'être instruits de ces vérités primordiales, j'étais hanté par un souvenir personnel.

Que savent-ils de la religion, ces hommes d'ailleurs souvent cultivés, parfois érudits et même savants, professeurs, écrivains, académiciens qui, depuis leur première communion, ont vécu loin des enseignements et des pratiques de l'Eglise? La littérature et la philosophie universitaires ne leur ont montré la foi catholique qu'à travers quelques pages de Pascal. Le *credo quia absurdum* est resté pour eux la formule de ce qu'ils croient être le dogme. Pour s'arracher à cette ignorance, compliquée d'une erreur presque

invincible, il faut une dose bien rare de travail, de courage et de droiture.

Brunetière eut ces qualités et c'est à lui que je pensais. Il y a bientôt dix ans, après l'une de ces éclatantes conférences qui étaient autant d'étapes de son *itinerarium mentis ad Deum*, j'avais essayé, avec une sympathie profondément admirative, d'expliquer dans le sens d'un instinct et d'un mouvement orthodoxe les tâtonnements encore incertains de sa pensée. Depuis longtemps, Brunetière n'en était plus à revendiquer, un peu naïvement, contre Mgr d'Hulst, le « droit de se tromper avec Pascal et avec Kant ».

Mais son « besoin de croire », si éloquemment exposé, demandait à être expliqué et complété par le « besoin de savoir ». C'est ce que j'avais tâché de faire en quelques pages, dont il voulut bien me témoigner qu'elles lui avaient plu. Cependant cet esprit ferme et courageux, mais qui eut tant de peine à se dégager des préjugés de son fidéisme kantien (et qui peut-être n'y parvint jamais complètement) ne pouvait encore admettre la distiction fondamentale que je viens de rappeler, des deux ordres de vérités religieuses.

Causant donc avec moi de cette question capitale de la démonstrabilité de l'existence de Dieu : « l'homme, indépendamment de la Révélation, peut-il avec certitude connaître Dieu? », comme je lui rappelais le canon du concile du Vatican qui affirme et définit cette vérité, il me posa cette objection, vraiment surprenante chez un homme si instruit, mais qui peint bien la mentalité de toute cette génération :

« Mais enfin, me disait-il, si la raison humaine,

sans la Révélation chrétienne, peut connaître avec certitude l'existence de Dieu, alors à quoi sert la Révélation ? »

Il me suffisait de lui répondre : « Si l'œil de l'homme, quand il est sain, peut par lui-même voir les étoiles, à quoi lui sert le télescope ? »

— « Tout d'abord à voir mieux, de plus près et dans un relief beaucoup plus puissant, les astres visibles à l'œil nu ; et surtout à découvrir, dans les profondeurs de l'infini, des constellations qu'il n'eût jamais soupçonnées. »

La Révélation, c'est le télescope spirituel. Et cette image ne fait que traduire la doctrine du concile du Vatican.

La Révélation nous est souverainement utile pour savoir mieux ce que nous connaissons déjà par la raison, mais elle nous est absolument indispensable pour connaître les vérités strictement révélées, parce qu'elles sont en dehors des prises de notre nature.

Vous savez le mode adopté par Dieu dans sa Révélation : la Révélation s'est faite par l'incarnation du Fils Eternel du Père qui est devenu notre Frère par la nature humaine ; cette Incarnation, préparée et annoncée d'avance dans l'Ancien Testament, est réalisée à l'aurore du Nouveau Testament, est continuée par la perpétuité de l'Eglise, qui est la survie du Christ.

Cette vie de la Révélation dans le monde embrasse par conséquent un double élément historique : d'abord ce que le concile du Vatican appelle la tradition, et c'est précisément la perpétuité de la vie de la Révé-

lation dans le monde, puis les Livres Saints, c'est-à-dire, selon l'une des plus belles images de la langue religieuse, les lettres que Dieu a daigné nous écrire pour nous révéler son secret.

La conséquence de ce fait de la Révélation ainsi comprise et expliquée par l'Eglise, c'est donc qu'elle contient deux sortes de vérités : les mystères proprement dits qui gravitent tous autour du mystère central de la Sainte Trinité, puisque la vie chrétienne que Dieu nous impose, et la destinée qu'il nous assigne, c'est précisément la participation personnelle de chacun de nous à la vie intérieure et réservée de Dieu. Mais outre ces mystères qui forment l'objet direct et immédiat de la Révélation, il y a d'autres vérités de l'ordre naturel, c'est-à-dire de l'ordre historique et de l'ordre rationnel, qui sont logiquement et nécessairement connexes avec les vérités révélées : par conséquent, la Révélation les contient aussi.

Quels sont donc, pour résumer cette doctrine, les caractères de la Révélation catholique?

Cette Révélation est, en premier lieu, surnaturelle, au sens absolu du mot, et nous allons voir plus précisément encore ce que cela signifie : surnaturelle dans son objet et dans son mode. En second lieu, elle est historique : elle s'est produite par des faits que l'histoire humaine doit enregistrer et qu'elle peut vérifier. Par suite elle est publique et sociale, elle n'est pas seulement individuelle et privée. Assurément le salut personnel de chaque âme est, pour cette âme, le but de la Révélation, mais ce salut individuel de chacune des âmes que Dieu a prédestinées s'opère, selon les desseins de Dieu, par la Révélation publique et

sociale, par la vie de la Révélation dans l'Eglise catholique. Enfin, cette Révélation — et ce caractère découle du précédent — est, à la fois, extérieure et intérieure sans être ni purement extérieure ni purement intérieure. Elle est extérieure, puisqu'il a fallu nécessairement que Dieu brisât en quelque façon les barrières que lui imposaient les limites de notre nature pour y pénétrer et nous imposer une destinée qui ne nous était pas due ; elle est intérieure, parce que c'est dans l'intime même de notre nature que Dieu trouve le *substratum*, les préparations et comme les attaches nécessaires à l'œuvre de la grâce : bref, ce que la théologie appelle si bien la puissance obédientielle, qui nous rend capables d'être divinisés par l'infusion de la foi et de la grâce.

La preuve que telle est bien la doctrine catholique, nous la trouvons dans le chapitre II, *De Revelatione*, du Concile du Vatican, et dans les définitions qui correspondent à ce chapitre :

La même sainte Eglise, Notre Mère, tient et enseigne que, par la lumière naturelle de la raison humaine, Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude au moyen des choses créées, car depuis la création du monde, ses invisibles perfections sont vues par l'intelligence des hommes au moyen des êtres qu'il a faits, mais que, néanmoins, il a plu à la sagesse et à la bonté de Dieu de se révéler lui-même et les éternels secrets de sa volonté, par une autre voie, qui est surnaturelle.

La cause pour laquelle la révélation doit être déclarée absolument nécessaire, c'est parce que Dieu, dans son infinie bonté, a ordonné l'homme à une fin surnaturelle, c'est-à-dire à la participation de biens divins qui dépassent tout à fait l'intelligence de l'esprit humain.

Opposons à cette unique donnée catholique de la Révélation, en dehors de laquelle il n'y a pas de foi catholique, la donnée protestante et la donnée moderniste de la Révélation.

La donnée protestante de la Révélation est très variable, comme le protestantisme lui-même.

Les protestants orthodoxes, qui se rapprochent des données du protestantisme primitif, regardent la Révélation comme un commerce individuel et intérieur de l'âme avec Dieu, mais par l'intermédiaire de la croyance en la Bible et en Christ; chaque homme qui croit à la divinité de la Bible et du Christ arrive par là à la connaissance de la lumière divine, et c'est la Révélation.

Mais Auguste Sabatier, dans son livre : *les Religions d'autorité et la religion de l'esprit*, au chapitre du « Témoignage interne du Saint Esprit ou Bases subjectives du protestantisme », fait bien remarquer que, même dans ce protestantisme dit orthodoxe, la base de la Révélation c'est la foi purement subjective et individuelle :

Examinez le canon scripturaire de Luther, vous verrez que la distinction qu'il a faite entre les livres traditionnellement reçus et la dignité hiérarchique dans laquelle il les classe, dépend du critère essentiellement subjectif de la foi. La certitude de celle-ci ne repose pas sur une théorie antérieure de l'infaillibilité de l'Ecriture; c'est la théorie de l'Ecriture qui repose sur la certitude intime de sa foi. Ceci n'est pas du catholicisme atténué ou transposé; c'en est le renversement et le contrepied (1).

Et pour Calvin, « nous avons encore moins de raison-

(1) Aug. Sabatier, *les Religions d'autorité*, p. 276.

nement à faire... Les miracles, les prophéties, l'inspiration divine, tout s'y trouve (dans sa théorie) ».

Mais ces preuves extérieures, y compris l'attestation des Pères, sont impuissantes et vaines, si elles ne sont pas précédées de l'attestation intérieure de l'Esprit, de la conviction intime qui naît du contact immédiat de l'âme avec la vérité. Encore ici la vérité se fait reconnaître directement comme telle par ses titres intrinsèques, comme les choses noires et blanches révèlent aux yeux leur couleur et les choses douces et amères leur saveur. C'est là ce que Calvin appelle le témoignage en nous de l'Esprit qui, étant le même que celui qui inspirait les prophètes, Christ et ses apôtres, nous fait immédiatement sentir que leurs paroles sont véritables. L'autorité du Canon scripturaire ne repose pas sur l'autorité de l'Eglise, ni sur une démonstration faite par la science humaine, mais, avant tout, sur ce témoignage de l'Esprit. Peu importe encore ici que Calvin et ses disciples se soient gravement mépris sur la portée de ce critère interne, en l'appliquant avec tant de précipitation à toutes les parties et à tous les livres indistinctement de la Bible traditionnelle. Le caractère subjectif de ce principe et de ce critère n'en saute pas moins à tous les yeux (1).

De Zwingle, il suffit de citer un seul texte :

Tu vois, dit-il, où vont aboutir les froides arguties des Papistes et des prêtres, lorsqu'ils affirment que le sens de la Parole céleste dépend du jugement des hommes... Tu ne sauras jamais quelle est l'Eglise qui ne peut déchoir et errer, si tu ne reconnais pas la Parole de Dieu qui a constitué l'Eglise. C'est cette Parole qui a la vertu de faire croire en elle ; c'est elle qui écarte l'erreur de l'Eglise ; c'est elle qui ne me permet d'accueillir aucune autre parole (humaine). Seuls les cœurs pieux connaissent ceci ; car cette foi ne dépend pas de la discussion des hommes, mais elle a son siège et s'enracine invinciblement dans les âmes. C'est une

(1) Aug. Sabatier, *les Religions d'autorité*, p. 277.

expérience que tous les hommes peuvent faire. Ce n'est pas une doctrine, une affaire de savoir, car nous voyons les hommes les plus savants ignorer cette chose la plus salutaire de toutes (1). » Voilà encore la théologie de l'*expérience* substituée à la théologie d'autorité (2).

Donc, la base de la foi, c'est l'expérience personnelle. Relisez l'Encyclique *Pascendi*, vous y verrez que c'est aussi la base de la foi moderniste.

Que telle soit encore aujourd'hui la conception que se font les protestants de la Révélation, je n'en voudrais pour preuve, par exemple, que cette conclusion de l'article « Revelation », dans le *Dictionnary of Bible* de Hastings, signé de M. Alfred Garvie :

Résumons ce que nous avons dit. L'homme est, par la nécessité de sa nature, un être religieux ; la religion implique la Révélation ; l'approche de l'homme vers Dieu est la réponse à l'approche de Dieu vers l'homme. Comme la religion, la révélation est universelle, mais sa qualité varie avec les capacités et le développement de l'homme.

Il fait ensuite l'historique de la Révélation judaïque et chrétienne, et il conclut :

La pleine évidence de la Révélation n'est pas possédée jusqu'à ce que le dessein de Dieu soit ainsi rempli et que son effet soit réalisé dans l'*expérience* du chrétien qui est sauvé du péché, de la mort, de l'enfer, par l'amour du Père, dans la Grâce du Fils, par la participation du Saint Esprit.

Et dans la *Realencyclopädie für die protestantischen Theologie*, la conclusion de l'article *Revela-*

(1) *De vera et fals. rel.*, t. II, p. 195.
(2) A. Sabatier, *l. c.*, p. 278.

tion est la même, à savoir : qu'il est indispensable, pour l'intelligence de la relation religieuse entre l'homme et Dieu, que, « soit dans la pure forme de la religiosité, soit dans une religion positive, l'homme s'élève jusqu'à la hauteur de la vie intérieure personnelle ».

C'est en cela que consiste la Révélation d'après la donnée protestante.

Ici, nous nous rapprochons du protestantisme libéral en nous éloignant du protestantisme orthodoxe. En France, la théorie de M. Eugène Ménégoz, professeur à la faculté de Théologie protestante, sur l'idée de la Révélation n'est point ambiguë : toute sa doctrine tient en deux mots : « Le salut est dans la Foi, indépendamment des croyances. »

Pour le fond, je maintiens toutes mes assertions, en particulier la doctrine centrale du *salut par la foi*, *indépendamment des croyances*, le *fidéisme*, comme je l'ai appelée...

. . . .

L'idée, le sentiment, le fait religieux s'incarnent dans une forme contingente, locale, temporaire, soumise aux lois de l'évolution. Cette forme est le symbole. Elle varie au cours des siècles sous l'influence des idées philosophiques et scientifiques.

Le fond reste le même. Il est le produit de l'action du Saint Esprit dans le cœur de l'homme.

Il constitue la religion proprement dite : la religion au sens absolu.

Le fidéisme vise plus spécialement le fond ; le symbolisme traite surtout de la forme (1).

(1) Eugène Ménégoz, *Publications diverses sur le Fidéisme*, pp. VI et suiv.

Ce que je soutiens, c'est que nos croyances quelles qu'elles soient — *vraies ou fausses* — n'entrent nullement en ligne de compte dans le jugement que Dieu porte sur nous. Nos croyances orthodoxes ne nous valent pas plus sa faveur que nos hérésies ne nous attirent sa défaveur. Dieu ne regarde pas à nos croyances, mais à notre cœur. Celui qui lui donne son cœur, c'est-à-dire celui qui a la vraie foi, lui est agréable quelles que soient ses erreurs doctrinales, et celui qui ne lui donne pas son cœur, c'est-à-dire qui est incrédule, sera condamné quelque orthodoxe qu'il ait été. Nous sommes sauvés par la foi *seule* — *sola fide* — indépendamment de nos croyances (1).

La même doctrine se retrouve dans *l'Esquisse d'une philosophie de la Religion* de M. Sabatier, qui a représenté avec tant d'éclat le protestantisme libéral français :

Les idées de religion et de révélation restent corrélatives et religieusement inséparables : la religion n'est rien autre que la révélation subjective de Dieu dans l'homme et la Révélation c'est la religion objective en Dieu. La révélation n'est donc point une communication une fois faite de doctrines immuables et qu'il n'y aurait qu'à retenir. L'objet de la révélation de Dieu ne peut être que Dieu lui-même, et si l'on réclame une définition, il faudra dire qu'elle consiste dans la création, l'épuration et la clarté progressive de la conscience de Dieu dans l'homme individuel et dans l'humanité...

Enfin, demandez-vous à quel critère vous reconnaîtrez, dans les livres que vous lisez et dans les choses qu'on vous enseigne, une révélation authentique de Dieu? Ecoutez : un seul critère est infaillible et suffisant : toute révélation divine, toute *expérience* religieuse vraiment bonne pour nourrir et sustenter votre âme doit pouvoir se répéter et se conti-

(1) Eug. Ménégoz, *ibid.*, p. 262.

nuer comme révélation actuelle et *expérience* individuelle dans votre propre conscience (1).

Dans *Autour d'un petit livre*, page 196, dans la lettre consacrée à l'étude du concept de la Révélation et du Dogme, voici la définition que donnait M. Loisy de la Révélation. Je relis d'abord, et à dessein, la définition de M. Sabatier :

La révélation c'est la création, l'épuration et la clarté progressive de la conscience de Dieu dans l'homme individuel et dans l'humanité.

Et M. Loisy écrit :

Ce qui fut, à un moment donné, le commencement de la Révélation fut la perception du rapport qui doit exister entre l'homme conscient de lui-même et Dieu présent derrière le monde phénoménal.

Et un peu plus bas :

Pour peu qu'on y réfléchisse, et quelles que soient les circonstances extérieures auxquelles se sont rattachés l'éveil et les progrès de la connaissance religieuse dans l'homme, ce qu'on appelle révélation n'a pu être que la conscience, acquise par l'homme, de son rapport avec Dieu (2).

Entre la définition de la révélation donnée par M. Sabatier et celle que formule M. Loisy, y a-t-il une différence réelle ? On peut dire qu'il n'y a en presque pas, même de verbale.

Au reste, voici le commentaire dont M. Loisy accompagne sa propre proposition, condamnée par le Saint Office dans le décret *Lamentabili sane*. On

(1) Aug. Sabatier. *Esquisse d'une philosophie de la religion*, pp. 34, 35, 52.
(2) *Autour d'un petit livre*, p. 195.

remarquera que le ton respectueux et religieux du protestant libéral Sabatier est remplacé, chez le prêtre catholique Loisy, par le ricanement du blasphème :

La S. Congrégation pense, évidemment, que, dans les causeries d'Eden, Iahvé apprit à Adam bien autre chose, notamment les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption. Quiconque aurait fait la réflexion à laquelle je conviais mon lecteur, comprendra que ces causeries, s elles ont eu lieu, et les mystères qui en étaient l'objet ne concernaient toujours que le rapport de l'homme ou du monde avec Dieu ; et que le Seigneur aurait parlé inutilement tant qu'Adam n'aurait pas compris, tant qu'il n'aurait pas acquis la conscience du rapport dont il s'agit. J'avoue d'ailleurs que je ne crois pas du tout aux causeries d'Eden, ni aux conversations analogues de l'Eternel avec Abraham ou avec Moïse, et que je conçois tout autrement la façon dont Dieu se manifeste à l'homme (1).

On peut voir maintenant à quel point l'encyclique *Pascendi* a raison de condamner la donnée moderniste de la Révélation comme n'étant pas autre chose qu'une erreur naturaliste et rationaliste qui détruit absolument et par sa base le dogme catholique.

Voici comment l'Encyclique rattache cette erreur à son principe :

L'agnosticisme n'est que le côté négatif dans la doctrine des modernistes ; le côté positif est constitué par ce qu'on appelle l'*immanence vitale*. Ils passent de l'un à l'autre en la manière que voici. Naturelle ou surnaturelle, la religion, comme tout autre fait, demande une explication. Or, la théologie naturelle une fois répudiée, tout accès à la révélation fermé par le rejet des motifs de crédibilité, qui plus est, toute révélation extérieure entièrement abolie, il est clair que, cette explication, on ne doit pas la chercher hors

(1) *Simples réflexions*, p. 57.

de l'homme. C'est donc dans l'homme même qu'elle se trouve, et, comme la religion est une forme de vie, dans la vie même de l'homme.

Voilà l'*immanence religieuse.*

Or, tout phénomène vital — et, on l'a dit, telle est la religion — a pour premier stimulant une nécessité, un besoin ; pour première manifestation, ce mouvement du cœur appelé sentiment.

Il s'ensuit, puisque l'objet de la religion est Dieu, que la foi, principe et fondement de toute religion, réside dans un certain sentiment intime engendré lui-même par le besoin du divin. Ce besoin, d'ailleurs, ne se trahissant que dans de certaines rencontres déterminées et favorables, n'appartient pas de soi au domaine de la conscience : dans le principe, il gît au-dessous, et, selon un vocable emprunté de la philosophie moderne, dans la *subconscience*, où il faut ajouter que sa racine reste cachée, entièrement inaccessible à l'esprit.

Veut-on savoir maintenant en quelle manière ce besoin du divin, si l'homme vient à l'éprouver, se tourne finalement en religion ?

Les modernistes répondent : « La science et l'histoire sont enfermées entre deux bornes : l'une extérieure, du monde visible ; l'autre inférieure, de la conscience. Parvenues là, impossible à elles de passer outre : au delà, c'est l'*inconnaissable.* Justement, en face de cet *inconnaissable*, de celui, disons-nous, qui est hors de l'homme, par delà la nature visible, comme de celui qui est en l'homme même, dans les profondeurs de la *subconscience*, sans nul jugement préalable (ce qui est du pur *fidéisme*), le besoin du divin suscite dans l'âme portée à la religion un sentiment particulier. Ce sentiment a ceci de propre qu'il enveloppe Dieu et comme objet et comme cause intime, et qu'il unit en quelque façon l'homme avec Dieu. » Telle est, pour les modernistes, la foi, et, dans la foi ainsi entendue, le commencement de toute religion.

Là ne se borne pas leur philosophie, ou, pour mieux dire, leurs divagations. Dans ce sentiment ils trouvent donc

la foi ; mais aussi, avec la foi et dans la foi, la *révélation*.

Et pour la révélation, en effet, que veut-on de plus ? Ce sentiment qui apparaît dans la conscience, et Dieu qui, dans ce sentiment, quoique confusément encore, se manifeste à l'âme, n'est-ce point là une révélation, ou tout au moins un commencement de révélation ? Même, si l'on y regarde bien, du moment que Dieu est tout ensemble cause et objet de la foi, dans la foi on trouve donc la révélation, et comme venant de Dieu et comme portant sur Dieu, c'est-à-dire que Dieu y est dans le même temps révélateur et révélé. De là, Vénérables Frères, cette doctrine absurde des modernistes, que toute religion est à la fois naturelle et surnaturelle, selon le point de vue. De là, l'équivalence entre la conscience et la révélation. De là, enfin, la loi qui érige la *conscience religieuse* en règle universelle, entièrement de pair avec la révélation, et à laquelle tout doit s'assujettir, jusqu'à l'autorité suprême dans sa triple manifestation, doctrinale, cultuelle, disciplinaire.

II

Notion catholique et notion moderniste du Surnaturel.

J'en arrive maintenant, pour préciser encore la donnée de la Révélation, à celle du Surnaturel qui, comme nous l'avons vu, fait partie de la définition même de la Révélation, au sens catholique de ce mot.

Le mot « surnaturel » est, vous le savez, un des plus mal compris, par les catholiques eux-mêmes.

« Surnaturel » n'est pas du tout synonyme d'invisible ou d'immatériel : notre âme est immatérielle et invisible : elle n'est point d'essence surnaturelle.

« Surnaturel » n'est pas non plus synonyme de divin : les philosophes païens qui ont disserté de Dieu le connaissaient par la raison humaine, par les

créatures qui sont ses œuvres ; ils ne parlaient pas du surnaturel, ils ne le soupçonnaient même pas.

Qu'est-ce donc que le surnaturel ?

Le surnaturel, nous l'avons indiqué, c'est toute réalité connexe avec la destinée chrétienne de l'homme, c'est-à-dire avec l'adoption intérieure (future et présente), de l'homme par Dieu, avec la participation merveilleuse de l'homme à la vie intérieure de Dieu, à la vie de la Sainte Trinité, par Jésus-Christ, dans l'Eglise. Toute réalité, d'ordre visible ou invisible, qui est connexe avec cette réalité souveraine, c'est le surnaturel. Tout autre emploi du mot « surnaturel » est une impropriété ou un abus.

Le surnaturel absolu, c'est précisément cette réalité-là ; c'est Dieu, non pas en tant qu'il se manifeste dans les œuvres de la création, — œuvres qui n'épuisent rien de sa souveraine richesse, qui ne manifestent rien de sa vie intime ; — mais c'est Dieu, tel qu'il est dans l'intérieur de son sanctuaire, c'est Dieu dans son secret, et la participation à ce secret, c'est le surnaturel en nous. Cette participation sera complète dans notre destinée future par la vision béatifique, par la gloire : elle est commencée et imposée à l'homme, sous peine de mort éternelle, dès maintenant, par la grâce. La grâce sanctifiante, c'est la présence en nous, autant que nous pouvons la posséder dès maintenant, de cette réalité qui est notre destinée.

Vous savez aussi les formules sous lesquelles l'Eglise et la tradition nous présentent ce mystère. La plus exacte de toutes ces formules est celle de l'adoption.

Ce n'est point par naissance, par nature, en vertu

même de l'essence de l'humanité, que nous sommes les enfants de Dieu. Par la simple création, Dieu nous aurait donné *la* vie, une vie même spirituelle et immortelle : il ne nous aurait pas donné *sa* vie; il a fallu, pour cela, que Dieu nous adoptât et Dieu nous a adoptés en Jésus-Christ : nous sommes les fils adoptifs du Père par notre incorporation au Christ.

Toutes les autres images ou formules : filiation divine, génération divine, naissance ou renaissance divine, divinisation de l'âme par la grâce, infusion de la grâce dans l'âme, inhabitation, en notre âme, du Saint-Esprit, principe de vie qui est en nous par la grâce, et qui nous pénètre comme le feu pénètre le fer jusque dans ses molécules les plus intimes, toutes ces idées, toutes ces images font graviter notre pensée autour de l'idée fondamentale, la plus approximative de toutes, l'idée de l'adoption.

Cependant, il y a une métaphore, un symbole, indiqué, insinué tout au moins, dans les Saintes Ecritures, et qui me paraît très apte à éclairer la relation si délicate qui existe entre la nature et le surnaturel.

Cette métaphore est insinuée en particulier dans le chapitre XI de la lettre de saint Paul aux Romains, où il compare le peuple juif à un olivier qui porte de bons fruits, dont la racine est bonne, et les Gentils (à qui il parle), à un olivier sauvage. Saint Paul dit aux Gentils entrés dans l'Eglise, greffés sur le vieux tronc du judaïsme, de ne pas se glorifier de leur foi et de ne pas insulter aux branches coupées, c'est-à-dire aux Juifs qui ont été rejetés, parce que ces branches peu-

vent refleurir, et les branches entées peuvent être retranchées à leur tour.

Il y a, dans cette métaphore, une interversion étrange : ce n'est pas un olivier sauvage que l'on prend pour le greffer sur un olivier franc, c'est, au contraire, un olivier franc que l'on greffe sur un olivier sauvage. Origène attribue cette interversion à la fougue habituelle de saint Paul, qui poursuit l'idée plus que les mots.

Quoi qu'il en soit, une idée voisine est indiquée par Jésus-Christ lui-même, au chapitre XV de l'Evangile selon saint Jean, dans cette admirable allégorie qui le représente comme la vigne, et ses disciples comme les rejetons : *Ego sum vitis, vos palmites.*

Saint Paul indique aussi que nous sommes insérés dans le Christ : *Complantati* (1).

De toutes ces données, la tradition catholique a inféré une formule plus précise. Elle dit que la grâce transfigure, ennoblit et perfectionne la nature comme une greffe transfigure un sauvageon. Ici les choses sont bien rétablies dans l'ordre normal.

Le sauvageon, c'est la nature ; la greffe, c'est le surnaturel : en effet, c'est bien ainsi qu'il faut, si l'on veut logiquement philosopher, concevoir les choses (2).

La racine et le tronc d'un sauvageon sont aptes, par eux-mêmes, à porter des fruits, peut-être vigoureux et nombreux, mais amers ou sans saveur. Le jardinier décapite le tronc au ras du sol, et greffe sur cette

(1) Rom., VI, 5.
(2) Cf. Scheeben, *Dogmatik*, tome III, n° 899, et *Natur und Gnade.*

blessure une ente, une petite branche, qu'il a prise à un autre arbre d'une espèce voisine, qui porte des fruits savoureux et excellents.

Qu'arrive-t-il alors? Les deux sèves se mêlent; la racine et le tronc du sauvageon prêtent à l'arbre nouveau leur vigueur, les fruits participeront à cette vigueur du tronc et des racines et aussi à la douceur et à la qualité de l'ente.

Telle est l'image que la tradition catholique donne de l'union de la nature et du surnaturel. On peut la préciser dans ses détails.

Cette petite branche, cette ente que Dieu a plantée dans la nature humaine, n'est-ce pas le Christ dont la sève naturelle est la vie intérieure de Dieu lui-même, cette vie que le Verbe, le Fils puise éternellement par sa génération céleste au sein du Père? Et il s'est revêtu de la forme humaine, c'est-à-dire de la forme de cette ente visible qui s'applique à notre nature et s'y unit. Et de même que la racine et le tronc du sauvageon ne *postulent* pas la greffe, mais sont aptes à la recevoir, de même, la nature humaine ne postule pas le surnaturel, elle n'a en elle aucune exigence au surnaturel, mais elle a simplement une aptitude d'obéissance, dit la théologie traditionnelle, à recevoir le surnaturel, et à prêter à cette sève divine qui va s'unir à la sienne le concours de son activité.

On peut poursuivre plus intimement encore l'analogie.

La sève de la racine et du tronc du sauvageon se mêle à la sève de l'ente, elle pénètre jusque dans les parties les plus reculées, dans les bourgeons, dans les feuilles, dans les fleurs, dans les fruits; ainsi l'activité

de la nature humaine (activité intellectuelle dans la connaissance de la foi, activité affective dans l'amour de Dieu) se mêle jusque dans les moindres détails à tous nos actes salutaires. La connaissance naturelle que nous avons, par la raison, des vérités de foi doit précéder et préparer la foi elle-même, comme la racine et le tronc du sauvageon doivent précéder l'opération de l'ente ; de plus, de même que la sève du sauvageon pénètre jusque dans les parties les plus intimes de l'ente, jusque dans ses dernières molécules, de même la connaissance que nous avons des vérités religieuses par la raison dans la foi est concomitante à notre acte de foi et le pénètre jusque dans son essence tout entière.

Il faut cependant ajouter que ce n'est là qu'une image, et que, comme toutes les métaphores appliquées aux choses divines, elle reste défectueuse infiniment.

Le sauvageon dont le jardinier prend ainsi la racine et le tronc pour y greffer un arbre nouveau est, sinon de même espèce, du moins du même genre que l'ente qui sera greffée sur lui ; l'un et l'autre participent à la même vie végétale ; il n'y a pas un hiatus infini, il n'y a pas d'abîme entre les deux êtres.

Au contraire, entre la nature humaine, finie, créée, limitée, et la vie intérieure, réellement divine, que Dieu veut nous imposer, qu'il nous impose par l'adoption, il y a une distance infinie ; et cette distance ne peut être franchie que par un acte mystérieux, miraculeux, incompréhensible, qui est, à mes yeux, le mystère le plus difficile à admettre du christianisme, mais un mystère que toutes les autres vérités évidem-

ment démontrées, éclaircissent et démontrent elles-mêmes.

C'est ici qu'il faut appliquer cette belle parole de Pascal, qui parle précisément du sujet qui nous occupe :

« La distance infinie des corps aux esprits figure la distance infiniment plus infinie des esprits à la charité, car elle est surnaturelle...

« Tous les corps, le firmament, les étoiles, la terre et ses royaumes, ne valent pas le moindre des esprits ; car il connaît tout cela, et soi ; et les corps, rien. Tous les corps ensemble, et tous les esprits ensemble, et toutes leurs productions ne valent pas le moindre mouvement de charité ; cela est d'un ordre infiniment plus élevé.

« De tous les corps ensemble on ne saurait en faire sortir une petite pensée : cela est impossible et d'un autre ordre. De tous les corps et esprits, on n'en saurait tirer un mouvement de vraie charité : cela est impossible, et d'un autre ordre, surnaturel. »

A l'encontre de cette donnée catholique du surnaturel, il y a, dans l'histoire de l'Eglise, deux groupes d'erreurs qui se sont perpétuellement renouvelées, en se modifiant légèrement, comme il arrive pour toutes les erreurs. On peut grouper les unes sous le nom de rationalisme ou naturalisme, et les erreurs opposées, sous le nom de faux mysticisme.

Pour rester dans notre comparaison de la greffe et du sauvageon, les erreurs naturalistes ont ceci de commun qu'elles nient ou méconnaissent la greffe divine. Elles ne veulent voir et admettre, dans l'homme, que la puissance naturelle de la racine et du tronc, la

puissance de la nature ; la raison par elle-même, la nature humaine par elle-même est suffisante à tout, et Dieu ne peut pas révéler une religion surnaturelle ; le surnaturel est impossible : en tout cas, il n'existe pas.

Le faux mysticisme, dans toutes ses variations et dans tous ses dérivés, a ceci de particulier qu'il méconnaît la nature, c'est-à-dire la racine et le tronc du sauvageon ; l'ente divine envahit et remplace tout. C'est l'abdication de la nature, la méconnaissance de la raison, la déclaration d'une impuissance totale de l'être humain.

Or, les erreurs modernistes au sujet du surnaturel participent de ces deux groupes d'erreurs, si opposés qu'ils paraissent entre eux.

Elles participent aux erreurs du naturalisme précisément par cette donnée de l'immanence, du postulat du surnaturel, postulat qui se rencontre, disent les modernistes, dans la nature.

M. Le Roy, dans son livre *Dogme et Critique*, qui reproduit, en les complétant, ses articles « Qu'est-ce qu'un dogme? », nous donne une image qui représente bien sa pensée :

> Aucune vérité n'entre jamais en nous que postulée par ce qui la précède à titre de complément plus ou moins nécessaire, comme un aliment, pour devenir nourriture effective, suppose chez celui qui le reçoit des dispositions préalables, à savoir l'appel de la faim et l'aptitude à digérer (1).

La différence qu'il y a entre cette comparaison et

(1) *Dogme et Critique*, p. 9.

celle de la greffe montre la différence qui existe entre la doctrine moderniste et la doctrine catholique.

Un être organisé, animal ou plante, a une aptitude à se nourrir et à s'assimiler la nourriture; l'aptitude du sauvageon à se nourrir des sucs de la terre et de l'air que respire son feuillage est une aptitude d'ordre purement naturel; c'est une exigence de sa nature, un postulat de sa nature; il n'y a pas de disproportion entre les exigences de cette nature et l'aliment que la plante demande et postule : au contraire, il y a adéquation parfaite, l'un est fait pour l'autre; en voyant un des deux termes, on peut nécessairement inférer le second.

Au contraire, le sauvageon ne postule pas la greffe, il faut qu'elle lui vienne du dehors, par une volonté, arbitraire, extérieure et adventice, celle du jardinier; il faut qu'il y ait une blessure faite sur son tronc; il faut qu'il abdique quelque chose de ce qui aurait été sa vie, pour s'enrichir, c'est vrai, pour monter en quelque sorte dans l'échelle des êtres; mais il n'y a pas de postulat, pas d'exigence.

Il n'y a pas, non plus, exigence de la greffe à être entée, c'est un acte purement arbitraire et libéral du jardinier.

Ainsi, il n'y a aucune exigence de la part de Dieu à nous donner le surnaturel, et il n'y a, dans notre nature, aucune exigence à le demander, et, à plus forte raison, à l'obtenir.

Donc, à cet égard, l'erreur du modernisme semble, au premier abord, confiner aux erreurs du naturalisme.

D'un autre côté, les erreurs du modernisme confi-

nent à celles du faux mysticisme, et c'est peut-être ce qu'il y a, en elles, de plus grave et de plus dangereux.

S'il est vrai que la greffe n'est ni totalement transcendante au sauvageon, ni totalement immanente au sauvageon (elle n'est pas immanente puisqu'elle n'est pas demandée ni exigée par lui, et elle n'est pas uniquement transcendante, puisqu'elle s'unit à lui pour ne plus faire qu'une seule vie) — il y a dans l'erreur des modernistes un point de vue par lequel elle se rapproche plutôt du mysticisme, de l'erreur protestante, que du rationalisme moderne.

Les modernistes n'admettent pas que la raison humaine ait une part quelconque dans l'ordination de l'homme vers le surnaturel ; ils écartent totalement ce qu'ils appellent l'intellectualisme, et ce qui n'est, dans la pensée et dans le dogme de l'Eglise, que le rôle absolument nécessaire de l'intelligence dans la vie religieuse de l'homme.

Il est indispensable, pour que l'homme vive la vie même de la Sainte Trinité, — ce qui est sa destinée, ce qui est tout le surnaturel et toute la religion chrétienne, — il est nécessaire, d'une part, que l'homme sache, d'une manière indubitable, et certaine, et non pas seulement par une opinion probable, que Dieu lui a imposé cette destinée, que le Surnaturel est entré dans l'histoire par la Révélation; il faut qu'il sache, d'autre part, ce qu'est cette Révélation, qu'il comprenne ce qu'est cette vie à laquelle il est appelé et à laquelle il doit participer. S'il ne sait pas cela d'une manière certaine, s'il ne le comprend pas avec son intelligence, il ne peut pas participer à cette vie qui lui est imposée et proposée.

Par conséquent, le suicide intellectuel que les modernistes mettent à la base même de tout mouvement religieux, l'élimination réelle, — quoi qu'ils en disent et malgré tout ce qu'il y a de fuyant dans les subterfuges par lesquels ils essaient de dissimuler leur pensée, — l'élimination réelle de l'élément intellectuel, de la connaissance intellectuelle dans la foi, c'est là précisément le faux mysticisme.

Le fidéisme, c'est-à-dire cette erreur qui supprime la raison des fondements de la foi, cette erreur qui attribue toute certitude religieuse au pur sentiment de la foi vidé de tout élément intellectuel, c'est l'erreur protestante, et c'est aussi, logiquement, l'erreur moderniste, parce qu'au fond de toute la philosophie moderniste on trouve la conception de la foi selon Kant, c'est-à-dire selon le protestantisme, puisque Kant n'a pas fait autre chose que systématiser philosophiquement la donnée protestante de la foi.

L'objection que nous font les modernistes tient tout entière dans un mot : ils reprochent à notre doctrine sur le surnaturel et sur la Révélation ce qu'ils appellent l'extrinsécisme : c'est par le dehors, disent-ils, que nous imposons la vérité, la vie, la religion; tout reste extérieur et extrinsèque à l'être religieux : cela est impossible et « impensable ».

Cette objection n'est pas nouvelle, et ce modernisme n'a rien de moderne.

Luther reprochait aux théologiens catholiques de son temps, dans la théorie que ceux-ci donnaient de la nature et du surnaturel, de faire le surnaturel purement extérieur à la nature, comme, disait-il, la

couronne qu'on met sur la tête d'une Vierge a beau l'orner, elle lui reste extérieure (1).

Plagier le protestantisme, c'est décidément la destinée du modernisme.

Pour répondre à l'objection : partout — et c'est une formule très simple que je vous conseille d'appliquer par une expérience que vous pourrez faire aisément — partout où les modernistes nous reprochent l'« extrinsécisme », remplacez le mot « extrinsécisme » par celui de « distinction réelle », et vous aurez, du même coup, dissipé l'équivoque.

Par exemple, ils nous reprochent de faire Dieu extrinsèque et extérieur à l'homme : ce qu'en réalité ils nous reprochent, c'est de faire Dieu réellement distinct de l'homme.

Le Saint-Père a bien démontré, dans l'encyclique *Pascendi*, que le terme inévitable de la philosophie moderniste, de l'immanentisme sous toutes ses formes, c'est le panthéisme.

Dieu n'est pas extérieur à l'homme en ce sens qu'il nous serait étranger, inconnaissable et absent; il nous est infiniment plus présent et intime que notre âme elle-même, mais, en même temps, il reste réellement distinct de nous. Mystère, si l'on veut, mais mystère qui nous est imposé par l'évidence.

Et voilà précisément la logique fatale de l'erreur protestante.

Je vous ai rappelé la donnée de la Révélation professée par les théologies protestantes du seizième siècle, par Luther, par Calvin, par Zwingle : chaque

(1) Cf. Scheeben, *Dogmatik*, t. III, nº 902.

âme cherchant, à travers la croyance en la Bible et en Christ, l'union personnelle avec Dieu, la Révélation personnelle.

Aujourd'hui, le protestantisme libéral et le modernisme, ce qui est tout un, conçoivent la Révélation comme une relation personnelle et intérieure avec Dieu, mais sans la croyance en la Bible, sans la Croyance en Jésus-Christ, et, si l'on va au fond de leur pensée — relisez Sabatier, Hébert et Loisy — sans la croyance à un Dieu réellement distinct du monde et de l'homme.

Le terme fatal de l'immanentisme est là.

III

Notion catholique et notion moderniste du Dogme.

Demandons-nous maintenant ce qu'est le dogme au point de vue catholique, et au point de vue moderniste.

Le dogme est une vérité de foi contenue dans la Révélation surnaturelle et explicitement définie et promulguée par l'autorité infaillible de l'Eglise.

Il y a deux éléments dans cette définition : un élément intérieur : le Dogme est une vérité de foi contenue dans la Révélation surnaturelle; un élément extérieur: il faut que cette vérité soit définie explicitement et promulguée par l'autorité infaillible de l'Eglise.

Par exemple, la croyance à l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, avant la promulgation de cette vérité par le Souverain Pontife

Pie IX, en 1854, existait dans l'Eglise; ce n'est pas la promulgation de ce dogme qui a créé cette vérité ni même qui a créé cette croyance: tout l'élément intérieur du dogme existait, seul l'élément extérieur faisait défaut. C'est pourquoi cette vérité, tout en étant une vérité en elle-même, et une vérité de croyance surnaturelle, tout en pouvant, tout en devant être crue par ceux — et ils étaient nombreux — qui en savaient l'appartenance à la tradition catholique, qui voyaient la connexité existant entre cette vérité et la Révélation, c'est pourquoi, dis-je, cette vérité n'était pas encore, au sens formel, un dogme, parce qu'elle n'était pas extérieurement et explicitement proposée et imposée à la croyance universelle des fidèles.

Ce qu'enseigne l'Eglise à ce sujet, c'est donc que la Révélation a été close aux Apôtres; Jésus ou le Saint-Esprit ont tout dit aux fondateurs de l'Eglise, mais ils leur ont tout dit, soit explicitement, soit implicitement.

Ici encore, « l'arbre de la vérité » est une image qui nous représente merveilleusement la réalité des choses. Cette ente divine greffée sur le sauvageon de notre nature, si nous l'envisageons au point de vue spécial de la vérité qu'elle contient, elle se développe comme tous les arbres, comme toutes les plantes vivantes, elle vit, donc elle croît; mais elle ne croît que par un acroissement intérieur; les germes qu'elle contient se développent, évoluent, et d'implicites qu'ils étaient, les bourgeons, les feuilles, les fleurs, les fruits deviennent explicites et apparaissent à tous les yeux.

C'est ce qui se produit dans le développement normal du dogme; le dogme vit, et vit ainsi.

Mais il n'en est pas moins vrai que, selon la doctrine catholique, la Révélation a été close aux Apôtres. Depuis, aucune vérité nouvelle n'a été ni ne sera révélée à l'Eglise jusqu'à la fin des temps.

Donc, dans l'Eglise, il peut et il doit y avoir des controverses, même sur des points qui seront plus tard définis.

Ainsi, au XIIIe et au XIVe siècle, la croyance à l'Immaculée Conception a été très débattue dans les écoles écoles. Saint Bernard, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, n'admettaient pas cette croyance; mais saint Anselme l'avait déjà admirablement exposée et défendue; Duns Scot et l'école franciscaine revendiquèrent cette tradition, et, avec une clairvoyance plus grande que celle de leurs adversaires, ils démontrèrent que cette vérité était contenue dans le trésor de la tradition catholique.

Il y a donc des controverses, mais quand elles se produisent dans les limites que je viens d'indiquer, elles portent sur des vérités qui sont comme les derniers rejetons et ce que j'oserai appeler les derniers fruits du dogme. Ce ne sont pas les vérités primordiales et essentielles du christianisme ; ces vérités controversées et qui feront l'objet des définitions qu'on peut appeler « de progrès » n'appartiennent pas à la racine de l'arbre de la vérité : voilà pourquoi il est même inévitable qu'un très grand nombre de fidèles dans l'Eglise ne voient pas ces extrêmes conséquences des vérités révélées par Dieu.

Mais entre ces vérités qui sont les derniers fruits

du dogme, et les vérités qui sont à la racine même de l'arbre religieux, il y a cette différence immense qu'un grand nombre de fidèles peuvent ne pas voir le lien de connexité qui existe entre les vérités dernières et l'arbre lui-même, tandis que, quand il s'agit des vérités primordiales, il n'est pas possible, quand on a la bonne foi et la droite raison, de ne pas voir cette connexité.

Voilà pourquoi il n'est pas permis d'assimiler les controverses qui se sont produites dans l'Eglise au sujet de ces vérités « de progrès », avec les controverses — illégitimes de la part de catholiques — surgies à propos de vérités aussi primordiales, aussi essentielles que celles qui sont niées par les modernistes. Les définitions de l'Eglise contre les modernistes ne sont pas des définitions d'évolution normale et de progrès, mais de défense.

L'encyclique *Pascendi* a donc raison de dire que le modernisme n'attaque pas seulement certaines vérités de la religion, mais qu'il met la cognée à la racine même de l'arbre, et vous voyez que l'encyclique nous donne raison jusque dans l'image sous laquelle nous avons présenté la vérité : *Adde quod securim non ad ramos surculosque ponunt, sed ad radicem ipsam, fidem nimirum fideique fibras altissime.*

Cette racine dernière, ces fibres les plus profondes de notre foi, c'est la nature et la raison. Ce que les modernistes attaquent, ce n'est pas la greffe, c'est le tronc même et les racines du sauvageon, c'est la nature, la raison humaine ; et ces racines, ils ne les détruisent pas seulement en les coupant (les racines

coupées peuvent repousser et redonner des fleurs) : ils les empoisonnent.

Les plantes, comme les hommes, peuvent mourir empoisonnées : ainsi le modernisme empoisonne la racine de l'être religieux, c'est-à-dire la nature, par cette doctrine fausse et mortelle qui est la séparation dans la nature elle-même, de tout élément d'ordre religieux, de toute connaissance de Dieu et des choses invisibles d'avec ce que le monde estime dans l'homme, c'est-à-dire le savant, l'historien, le critique, l'être qui pense et qui sait, l'être qui doit compter et valoir dans la vie.

C'est cette dissolution mortelle, cette disjonction de l'idée et de la réalité, qui est l'empoisonnement, sans remède, des racines mêmes de la pensée.

Mieux valent mille fois les coups de hache de la persécution. *Noxia et venenata persuasio persecutione ipsa pejus interficit* (1).

Concluons en lisant les propositions que nous avions à analyser aujourd'hui et en constatant qu'elles *devaient* être condamnées.

XX. « La Révélation n'a pu être autre chose que la conscience acquise par l'homme des rapports existants entre Dieu et lui. »

C'est la négation absolue du surnaturel.

XXI. « La Révélation qui constitue l'objet de la foi catholique n'a pas été complète avec les Apôtres. »

C'est la négation d'une des vérités que nous avons exposées tout à l'heure.

XXII. « Les dogmes que l'Eglise déclare révélés ne

(1) S. Cyprien, *De lapsis*.

sont pas des vérités descendues du ciel, mais une certaine interprétation de faits religieux que l'esprit humain s'est formé par un laborieux effort. »

C'est l'élimination totale de l'élément surnaturel et divin dans le dogme.

XXIII. « Il peut exister et il existe réellement entre les faits rapportés dans la Sainte Ecriture et les dogmes de l'Eglise auxquels ils servent de base une opposition telle que le critique peut rejeter comme faux des faits que l'Eglise tient pour très certains.

Voici le commentaire, à la fois cauteleux et ironique, par lequel M. Loisy souligne ce blasphème en le prenant à son compte :

Par exemple, les récits de la naissance de Jésus, dans Matthieu et dans Luc, sont regardés, à bon droit, par les critiques comme entièrement fictifs; et cependant l'Eglise, pour maintenir son dogme de la conception virginale en vérité de fait, est obligée de les tenir pour certains. Cet état de choses est assurément très fâcheux pour l'Eglise catholique; mais le critique n'y peut rien, et l'on ne voit pas comment il pourrait faire pour ne pas constater qu'un mythe est un mythe, une légende, une légende, ni de quel droit on lui interdirait de divulguer ce qu'il a constaté. Le critique croit voir en toute clarté que l'enseignement de l'Eglise n'a pas le caractère d'absolue vérité qu'elle veut lui attribuer. C'est à l'Eglise de montrer ses titres, d'établir qu'elle a raison contre l'évidence, et que son dogme est historiquement vrai, bien qu'il manque de preuve historique.

XXIV. « On ne doit pas condamner un exégète qui pose des prémisses d'où il suit que les dogmes sont historiquement faux ou douteux, pourvu qu'il ne nie pas directement les dogmes mêmes. »

(1) *Simples réflexions*, p. 59.

Evidemment, au point de vue de la logique, c'est une mauvaise plaisanterie que de dire : il m'est permis des poser de prémisses historiques d'où il découlera logiquement et nécessairement que les dogmes sont faux, mais je me garde bien de nier les dogmes :

Mais la logique kantienne n'est point celle du bon sens, elle a transposé le sens des mots, et, pour les modernistes, le dogme est un symbole religieux qui n'a rien de commun avec l'histoire. C'est la propre définition qu'en donne, à l'occasion de cette proposition, et avec son venin ordinaire, celui que Junius appelle « l'exégète insidieux et félin » :

Le Saint-Office appelle « prémisses » ce que j'appelais « état et signification des témoignages » ; et, sous prétexte que de cet état et de cette signification, qui sont des faits, on peut conclure que tel dogme est un symbole religieux qui n'a rien de commun avec les menues réalités de l'histoire (c'est, en effet, le cas de tous les dogmes proprement dits), la S. Congrégation voudrait que la critique dissimulât ou niât ce qui est vrai, et elle va jusqu'à blâmer la réserve qu'il garde, plutôt par un sentiment de délicatesse morale que par un rigoureux devoir, sur l'impossibilité de maintenir comme vérité de fait telle ou telle croyance. Mais cet exégète est-il condamnable, pour avoir dit, avec modération, ce qu'il a vu dans l'histoire ?

Toujours mêmes affirmations sans preuves, mêmes injures sournoises, même perversion des idées et de la langue.

Bernard Gaudeau.

LOURDES ET LA FOI

Mater Divinae Fidei (1).

Au moment où paraît le présent fascicule de *la Foi Catholique*, ce lieu unique au monde, qui s'appelle Lourdes, est en train de vivre l'une des heures les plus éclatantes de cette merveilleuse année jubilaire. Un *triduum* est célébré pour commémorer le 50e anniversaire de la 18e et dernière apparition de la Vierge Immaculée à Bernadette.

Il commencera le mardi 14 juillet et sera présidé par S. Em. le cardinal Andrieu, évêque de Marseille, qu'entoureront de nombreux évêques français et étrangers.

Les trois jours, auront lieu, à 10 heures, une grand' messe pontificale et à 3 heures, les vêpres pontificales, où Mgr Izart, évêque de Pamiers, prendra chaque fois la parole.

Le jeudi 16 juillet, vers 6 heures du soir, — à l'heure même où eut lieu la 18e et dernière apparition de la Vierge Immaculée à Bernadette, — à la Grotte, *en vertu d'un privilège, presque sans précédent*, dû à l'immense et tendre amour de S. S. le Pape Pie X pour Notre-Dame de Lourdes : *messe pontificale* célébrée par S. Exc. Mgr Grasselli, archevêque-évêque de Viterbe ; allocution de S. G. Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes ; — bénédiction papale.

(1) Lire *la Foi Catholique* du 15 février 1898.

Un autre fait, sans précédent aussi, a signalé ces derniers mois. Neuf archevêques et évêques, au moins, ont publié des ordonnances portant jugement canonique sur des guérisons miraculeuses opérées à Lourdes. C'est la voix de l'Eglise s'élevant, sans crainte de confusion ni de défaite, et proclamant, à l'honneur de la Vierge Immaculée, que le surnaturel est vivant comme jamais, et vivant chez nous.

La plus importante, à tous égards, de ces ordonnances épiscopales est assurément celle qui a été rendue le 6 juin dernier par S. G. Mgr Amette, archevêque de Paris, et dont voici les termes :

Nous, Léon-Adolphe Amette, par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège apostolique, archevêque de Paris.

Attendu que la voix publique attribue à l'intercession de Notre-Dame de Lourdes un certain nombre de guérisons extraordinaires obtenues par des malades qui sont nos diocésains ou qui l'étaient à l'époque où les faits se sont produits ;

Attendu, d'autre part, que le Concile de Trente, dans sa session vingt-cinquième, demande aux évêques de reconnaître et d'approuver les miracles nouveaux, ordonnant qu'on n'en publie aucun avant leur jugement ;

Attendu qu'en conséquence une Commission a été nommée par notre vénéré prédécesseur, le 1er juin 1907 (1), pour informer canoniquement sur les faits dont il s'agit, et autres du même genre qui intéresseraient les fidèles soumis à notre juridiction ; que cette Commission a clos momentanément son enquête après l'avoir poursuivie pendant une année entière ;

(1) Cette Commission est ainsi composée :
Président : M. l'abbé Odelin, vicaire général.
Juges : M. l'abbé de la Guibourgère, chanoine titulaire de Notre-Dame ; M. l'abbé Bertrin, professeur, à l'Institut catholique, auteur de l'*Histoire critique des événements de Lourdes*.
Secrétaire : M. l'abbé Bournisien.

Vu tous les certificats des médecins, attestations des témoins déposant sous la foi du serment, rapports et conclusions des Commissions, touchant chacun des cinq cas de guérisons que la Commission a choisis et retenus ;

En ce qui concerne Mlle Clémentine Trouvé, née à Azay-le-Brûlé, dans le diocèse de Poitiers, en 1878, aujourd'hui Petite-Sœur de l'Assomption, sous le nom de Sœur Agnès-Marie, en résidence à Paris :

Considérant ;

1° Que, le 21 août 1891, cette jeune fille fut guérie, à Lourdes, d'une plaie au pied droit ;

2° Que la gravité du mal est prouvée par le certificat du médecin traitant qui déclare la jeune malade atteinte d'ostéo-périostite calcanéenne, maladie qui n'était « justiciable, d'après lui, que d'une opération chirurgicale ou d'un traitement à longue échéance » ; que cette maladie durait depuis trois ans, avec suppuration abondante, et qu'elle avait résisté, selon le certificat médical, à tout ce que la science avait tenté pour la vaincre ; qu'elle persévérait encore, ainsi que la suppuration, le jour où la malade est arrivée à Lourdes ;

3° Que la guérison a été instantanée, toute douleur et toute suppuration ayant cessé subitement ; que cette guérison, dont l'instantanéité est authentiquement attestée par divers témoins, a été en outre reconnue, au retour de Clémentine dans son village, par le médecin qui avait constaté le mal, et qui déclare « actuellement guérie la fistule plantaire, d'origine périostéo-tuberculeuse », qu'il avait soignée lui-même si longtemps sans succès ;

4° Que cette guérison subite a été en même temps si radicale qu'elle a toujours persévéré, sans que la jeune fille ait éprouvé aucune rechute, et que, cette année encore, le 11 janvier 1908, un examen médical ayant été demandé par la Commission, le docteur en a constaté la permanence, après dix-sept ans, rien ne restant de ce mal tuberculeux, que les longues cicatrices, qui en demeurent la preuve visible et irrécusable ;

En ce qui concerne Marie Lemarchand, aujourd'hui Mme Authier, de Caen, mais habitant actuellement Paris :

Considérant,

1° Qu'elle a été guérie à Lourdes, le 21 août 1892, à l'âge de 18 ans ;

2° Que le caractère organique et grave de la maladie est attesté, non seulement par des témoins dignes de foi, mais par le médecin de la jeune fille, laquelle « était atteinte, écrit-il, de tuberculose aux deux sommets (du poumon), d'ulcères sur la figure, larges comme les mains et suppurant abondamment », avec « des plaies de même nature aux jambes », et que ce triste état durait depuis plusieurs années sans présenter aucun signe d'amélioration ;

3° Que la guérison de cette horrible maladie s'est produite subitement ; qu'en effet, d'après le certificat du médecin qui avait soigné inutilement la malade jusqu'alors, « les plaies ont été séchées aussitôt », toute suppuration ayant instantanément disparu et « un tissu cicatriciel » s'étant formé immédiatement ; que des témoins très nombreux ont vu cette soudaine transformation, y compris le romancier qui a peint la jeune fille sous le nom de Elise Bouquet ; que son médecin, l'ayant revue « aussitôt son retour » de Lourdes, a écrit : « Je ne la reconnaissais pas, tant elle était changée ! C'était une gracieuse jeune fille, qui s'avançait au-devant de moi, au lieu d'une loque humaine, à face horrible et monstrueuse et à odeur repoussante, que j'avais vue dix jours auparavant : la tuberculose avait disparu également » ;

4° Que la malade a été guérie alors pour toujours : Marie Lemarchand n'en conservant aujourd'hui, après seize ans écoulés, que des cicatrices à peine sensibles, comme le constate le rapport d'un spécialiste connu des maladies de la peau, médecin dans un des hôpitaux de Paris ; que l'état général a participé à la transformation radicale dont les parties malades ont été l'objet, car Marie Lemarchand jouit, depuis lors, d'une santé parfaite ; qu'ainsi la guérison doit

être tenue nécessairement pour entière, absolue et définitive, comme elle a été subite.

En ce qui concerne Marie Lebranchu, aujourd'hui Vve Wuiplier, qui habitait Paris en 1892 et qui retrouva la santé à Lourdes le 30 août de cette même année :

Considérant

1° Que cette personne, âgée alors de 35 ans, était atteinte d'une tuberculose pulmonaire si caractérisée et si avancée que le doute sur la nature et la gravité du mal n'était pas possible; que, fille d'un père et d'une mère morts tous deux poitrinaires, elle était restée, durant toute son enfance et sa jeunesse, dans un état précaire et maladif; qu'à partir de 28 ans, elle cracha le sang; que, peu d'années après, en 1891, elle dut entrer à l'Hôtel-Dieu, puis à l'hôpital franco-néerlandais, qu'elle fut soignée, dans ces deux hôpitaux, pour la phtisie pulmonaire, qu'elle y continua de cracher le sang, qu'on y fit plusieurs fois l'analyse de ses expectorations purulentes, où l'on trouva le bacille caractéristique de la tuberculose, comme l'atteste le docteur qui l'a traitée à l'hôpital franco-néerlandais; qu'enfin, au lieu d'aller vers la guérison, sa maladie s'aggravait sans cesse, si bien qu'elle dut garder le lit, dans un état de faiblesse extrême, du mois de novembre 1891 au 17 août 1892, c'est-à-dire jusqu'au jour de son départ pour le pèlerinage;

2° Que cette maladie, héréditaire chez elle et parvenue au dernier période, a pourtant disparu instantanément dans la piscine de Lourdes, de telle sorte qu'au sortir de ce bain, d'une ou deux minutes, les médecins qui l'examinèrent au bureau des constatations ne trouvèrent plus, dans sa poitrine, la plus légère trace de lésions, « ni râles, ni souffle, ni matité », comme l'atteste le procès-verbal dressé aussitôt, et qu'elle recouvra immédiatement l'appétit et la vigueur, depuis si longtemps perdus l'un et l'autre;

3° Que cette guérison a été complète et définitive, sans que, depuis de si longues années, le mal ait jamais fait aucun retour offensif, ainsi que l'a déclaré, en cette année

1908, le docteur que la Commission a chargé d'examiner l'ancienne tuberculeuse, et qui, après l'examen personnel auquel il s'est livré et la radioscopie, faite par un de ses confrères, a certifié que la guérison est absolue et la santé parfaite, ce qui l'a amené à reconnaître et à proclamer lui-même la réalité « d'une intervention miraculeuse ».

En ce qui concerne Esther Brachmann, née à Paris en 1881, guérie à Lourdes, le 21 août 1896 :

Considérant,

1° Que la gravité de la maladie dont souffrait cette jeune fille ne saurait être contestée; qu'en effet la jeune malade a été reconnue atteinte de péritonite tuberculeuse par les hommes les plus compétents, soit à l'hôpital de la Charité, soit à l'Hôtel-Dieu, soit enfin à l'asile de Villepinte, établissements où elle est restée dix-huit mois, du mois de janvier 1895 au mois d'août 1896; que la région abdominale avait pris d'ailleurs un développement énorme qui frappait tous les yeux; que les diverses ponctions qui lui ont été faites à la Charité, et qui ont amené chacune au dehors 18 litres de liquide, n'ont obtenu définitivement aucun résultat; que l'opération radicale de la laparotomie, pratiquée à l'Hôtel-Dieu par le docteur Duplay, ainsi que les révulsifs employés à Villepinte, n'ont pas obtenu d'effet plus heureux; que, loin de s'atténuer, la maladie, dont plusieurs symptômes de tuberculose pulmonaire confirmaient et aggravaient la nature, empirait de jour en jour, si bien que, dans les derniers mois, le docteur annonçait la mort à brève échéance; que notamment, lors du départ pour le pèlerinage de Lourdes, le 18 août 1896, l'état était plus inquiétant que jamais et que la jeune fille se trouvait en pleine poussée du mal ;

2° Que cette grave maladie, destinée normalement à ne jamais guérir, a disparu subitement et complètement à Lourdes, trois jours après; qu'en effet, dès le jour de l'arrivée, portée sur un brancard aux piscines, où elle était incapable de se rendre elle-même, Esther Brachmann a vu

l'enflure extraordinaire de son corps tomber tout à coup dans le bain, que la douleur de l'abdomen a cessé comme l'enflure, que le surlendemain, 23 août, les médecins du bureau des constatations n'ont plus trouvé, ainsi que leur procès-verbal en fait foi, ni douleur, ni épanchement, l'organisme ayant repris son état normal, et qu'enfin, dès le retour à Villepinte, après le pèlerinage, selon le témoignage des religieuses de l'asile, au lieu d'une malheureuse malade toute déformée par le développement excessif de la région abdominale, on vit une jeune fille droite et élancée ;

3° Que le résultat a persévéré, sans qu'il se soit jamais produit aucune rechute ; que, pendant l'année qu'elle est restée, après sa guérison, en observation à Villepinte, où on l'occupait à divers emplois, Esther Brachmann n'a jamais présenté aucun symptôme du mal disparu à Lourdes, ni gonflement de la taille, ni fièvre, ni douleur, ni difficulté dans la digestion des aliments, quels qu'ils fussent, qu'elle a au contraire frappé tous les témoins par sa bonne mine, son enjouement, son activité et sa vigueur ; que le médecin même de l'asile, qui la suivait depuis deux années, lui a délivré, au mois de juillet 1907, un certificat où il constate que la péritonite tuberculeuse, dont elle était atteinte, « s'est maintenue guérie depuis son retour de Lourdes » ; que la guérison ne s'est pas démentie depuis lors un seul jour ; que le nouveau médecin, chargé par la Commission d'examiner la jeune fille au mois de janvier 1906, c'est-à-dire près de douze années après l'heureux événement, a reconnu le « parfait état » de la santé, bien qu'il ait trouvé en même temps, dans l'abdomen et les poumons, les traces d'une ancienne tuberculose disparue, preuve sensible et permanente, à la fois de la maladie et de la guérison.

En ce qui concerne Mme François, née Rose Labreuvoies, demeurant actuellement à Paris, guérie à Lourdes le 20 août 1899 :

Considérant :

Que cette malade avait à la main et au bras droits, depuis

le mois de novembre 1898, un œdème inflammatoire énorme ; que la nature organique et grave du mal est rendue certaine, soit par les déclarations explicites des médecins de l'hôpital Saint-Antoine et de ceux de l'hôpital Péan, qui ont soigné successivement la malade, soit par les nombreuses interventions chirurgicales, jugées nécessaires et pratiquées dans ces deux hôpitaux et dont les cicatrices se voient encore, soit par la proposition qui fut faite par Mme François, dans l'un et dans l'autre de ces établissements de lui amputer le bras, soit enfin par la manière dont l'œdème a débuté, car il s'est déclaré à la suite d'une blessure de la main, suivie, le lendemain, du contact de linges souillés appartenant à une femme cancéreuse, qui venait de mourir ; que d'ailleurs, quelle que fût primitivement la nature du mal, y aurait-il des doutes sur son caractère organique au début — et il n'y en a pas — il est indéniable, que, pour quelque cause que ce soit, il a été organique par la suite et définitivement, puisqu'une suppuration abondante s'est produite, a duré plusieurs mois et durait encore au moment du départ pour Lourdes ; qu'à ce moment le mal était dans toute sa force, qu'il s'étendait au lieu de s'amender, que ce fut justement alors que les docteurs conseillèrent pour la seconde fois l'amputation du membre malade, que le médecins, qui soignait Mme François à l'hôpital, déclare même, dans un rapport circonstancié, qu'à cette époque la malade « était mourante » ;

2o Que cette redoutable et opiniâtre maladie, dont la science ne pouvait enrayer les progrès, a disparu, à Lourdes, entièrement et sans laisser de trace, du 20 au 22 août 1899 ; que même dès le premier bain de piscine, le 20 août, en cinq minutes l'énorme enflure a cédé et les drains placés dans les incisions pour l'écoulement du pus sont tombés d'eux-mêmes, sous les yeux de la malade et de sa charitable baigneuse, qui en ont déposé l'une et l'autre ; que, dès sa rentrée à Paris après le pèlerinage, Mme François, ayant été examinée à l'hôpital Péan, d'où elle était partie pour Lourdes, les médecins ont constaté, comme en témoigne le rapport de l'un d'entre eux déjà cité, qu'il ne restait plus

aucune trace d'œdème, plus de suppuration dans les incisions drainées, plus de douleur ni de raideur articulaire, de telle sorte que Mme François se servait fort bien de sa main, qu'elle pouvait écrire et coudre;

3° Que cette guérison entière et absolue a toujours persévéré, qu'elle persévère encore, après neuf années, dans toute sa perfection, Mme François pouvant même user et usant en réalité de la main et du bras autrefois malades, pour les travaux les plus pénibles; qu'elle est ainsi à la fois radicale et définitive;

4° Qu'il convient d'ajouter accessoirement et sans que la Commission ait cru devoir insister sur ce point particulièrement, que d'une part Mme François souffrait aussi, depuis 1891, d'une maladie ophtalmique, qui l'avait obligée de passer sept mois aux Quinze-Vingts, de subir 17 interventions chirurgicales, et qui la mettait encore, au moment du pèlerinage, dans l'impossibilité de lire sans une forte loupe, que, d'autre part, elle fut guérie de ses yeux à Lourdes en même temps que de son bras, si bien que, depuis, elle ne porte plus de verres fumés, qu'elle lit sans loupe, et voit de manière à pouvoir s'acquitter convenablement de son travail.

Pour conclure,

Considérant que les cinq faits précités échappent à toute explication naturelle quelle qu'elle soit; qu'en effet :

Premièrement, pour ce qui concerne les moyens thérapeutiques connus, soit physiques soit moraux, qu'il s'agisse de remèdes matériels ou d'influences psychiques, l'expérience démontre avec évidence qu'ils sont tous foncièrement impuissants à produire des guérisons qui présentent les trois caractères de celles-ci, c'est-à-dire qui soient en même temps des guérisons de graves maladies organiques, des guérisons instantanées et enfin des guérisons radicales et définitives;

Secondement, en ce qui regarde les forces inconnues de la nature, derrière lesquelles s'abritent certains esprits, outre qu'on ne saurait légitimement nier ce que l'on sait à cause de ce qu'on ignore il serait tout à fait déraisonnable

et antiscientifique de recourir, pour donner la cause d'un fait certain, à des lois purement hypothétiques, dont rien ne prouve ni l'action, ni la nature, ni même l'existence; que, de plus, non seulement l'existence de ces lois mystérieuses n'est nullement établie, mais qu'elle est invraisemblable et impossible, car s'il est un ensemble de faits constants et scientifiquement observés depuis le commencement du monde, c'est que les organes lésés par une maladie ou par un accident, ne se restaurent pas d'une manière instantanée; que conjecturer qu'il existe une loi cachée, capable de produire un ensemble de faits démentant les premiers, et exactement sur le même point, ce serait admettre, contre toute raison, que la nature peut se contredire et se combattre elle-même, et travailler ainsi spontanément à sa propre ruine; qu'en outre et surtout l'existence d'une force inconnue, réparant subitement les lésions du corps humain, serait nettement opposée, non plus seulement aux lois les plus authentiquement contrôlées, mais au principe même de la vie organique, laquelle est constituée essentiellement par des générations successives de cellules s'engendrant les unes les autres, ce qui produit la croissance des tissus de l'organisme et leur restauration, quand ils ont été endommagés par la maladie, mais ce qui exige d'une manière évidente le concours du temps; qu'il est scientifiquement et raisonnablement impossible de supposer des forces naturelles ignorées, qui renverseraient la base essentielle de la vie, telle qu'elle est dans la création actuelle, lesquelles ne pourraient être supposables que dans l'hypothèse d'une nature organique autre que celle qui existe et créée sur un plan différent;

Conformément à l'avis unanime des membres de la Commission canonique qui a étudié ces faits, le saint nom de Dieu invoqué, en vertu de notre autorité épiscopale,

Nous jugeons et déclarons que les guérisons survenues à Lourdes, de Mlle Clémentine Trouvé, aujourd'hui Sœur Agnès-Marie; de Mme Authier, née Marie Lemarchand; de Mme Wuiplier, née Marie Lebranchu;

de Mlle Esther Brachmann, et de Mme François, née Labreuvoies, doivent être attribuées à une intervention spéciale de Dieu obtenue par l'intercession de la Sainte Vierge, et qu'il faut y voir des faits miraculeux.

Donné à Paris, sous notre scing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du secrétaire de notre Archevêché, en l'an de grâce mil neuf cent huit, le samedi 6 juin.

Léon-Adolphe.
Archevèque de Paris.

On sait que les guérisons proclamées ici officiellement miraculeuses sont précisément celles que le misérable coprographe et blasphémateur Zola avait dénaturées dans son *Lourdes*. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher du document qu'on vient de lire l'anecdote suivante, qui concerne l'une des plus connues de ces miraculées, Marie Lebranchu, la *Grivotte* de Zola.

Ce fait est raconté par l'un des membres de la commission diocésaine de Paris pour les faits de Lourdes, M. l'abbé Bertrin, dont la compétence spéciale est assez établie pour qu'il soit superflu d'insister. En regard du scrupule de vérité scientifique avec lequel l'Eglise conduit ses enquêtes, les honteuses manœuvres qui décèlent, chez les ennemis du miracle, un souci tout contraire sont étrangement instructives. Voici ce récit, intitulé *Zola et la Vérité* :

— Vous n'êtes pas juste envers Zola, me dit mon ami, qui garde une vieille tendresse inavouée pour les anciens tenants du dreyfusisme. Zola a un grand mérite : il a aimé la vérité.

— En êtes-vous bien sûr ? répondis-je.

— Parfaitement sûr. Vous n'avez qu'à vous souvenir de son roman sur *Lourdes*. Quand il a voulu l'écrire, en

1892 — c'est déjà loin, — il s'est rendu lui-même sur les bords du Gave, il a vu et interrogé les malades qu'il devait peindre, et je crois qu'il les a peints avec fidélité.

— Oui et non. Je vois bien que vous ne m'avez pas fait l'honneur de lire mon *Histoire critique de Lourdes*, où, étudiant « les miraculées d'un romancier », je montre ce qu'il y a de vrai *et de faux* dans ce qu'il raconte. Or, il devait l'exactitude au public, car il avait crié à tous les échos de la presse qu'il « allait faire de la vérité, et encore de la vérité, cette vérité qui sera profitable à tout le monde ».

— Eh bien ! n'a-t-il pas tenu parole ?

— Vous allez le voir. Ecoutez un peu cette histoire.

Il a quelques jours à peine, je recevais la mission de faire une enquête canonique, justement sur un des personnages marquants du roman de votre héros, *la Grivotte*. La Grivotte s'appelle, de son vrai nom, Marie Lebranchu.

L'interrogatoire a eu lieu devant témoins, et Marie Lebranchu a dû jurer sur l'Evangile de dire la vérité, toute la vérité. Et la vérité a été bien intéressante, je vous assure.

Nous avons su d'abord qu'à l'Hôtel-Dieu, dans le service du professeur Germain Sée, et ensuite à l'hôpital franco-néerlandais, la jeune fille avait craché le sang pendant dix-huit mois. Cinq ou six fois, on analysa les crachats de la malade, et l'analyse montra toujours qu'ils contenaient le microbe de la tuberculose « à profusion ». Depuis le mois de décembre, elle gardait le lit, n'ayant plus la force de rester debout.

La voilà à Lourdes, le samedi 20 août 1892 ! Dès son arrivée, Zola la rencontre à la grotte ; deux heures après, il la voit à l'hôpital, où il dit à celui qui l'accompagne : « En voilà une qui est bien malade ! »

Et, vers 3 heures, portée aux piscines dans un brancard, à peine son pauvre corps exténué de phtisique agonisante a-t-il touché l'eau miraculeuse, qu'il se redresse, envahi su-

bitement par une vigueur inconnue. Elle marche, elle court, elle mange avec appétit : elle est guérie.

Au bureau des constatations, dix médecins l'auscultent, sans trouver dans ses poumons reconstitués aucun symptômes des lésions profondes dont, une heure avant, elle paraissait devoir bientôt mourir.

Le romancier était là. Il a assisté à cet examen. Invité à interroger lui-même la jeune fille, il a déclaré qu'il préférait aller s'entretenir avec elle à l'hôpital.

— Eh bien ! dis-je à Marie Lebranchu, a-t-il tenu parole ?

— Oui, répondit-elle, il est venu le lendemain et a causé longuement avec moi. Il m'a fait raconter tous les détails de ma maladie, et ce que j'avais éprouvé la veille quand je m'étais sentie guérie.

— Avait-il l'air de mettre en doute votre guérison ?

— Oh ! pas du tout. Au contraire.

— Mais alors, s'écria mon ami, que reprochez-vous à un homme qui s'informe avec tant de zèle ? A-t-il nié la maladie de la Grivotte ou sa guérison subite ?

— Non, il a reconnu l'une et l'autre. Il a écrit que la malade était « phtisique au troisième degré », le degré toujours fatal, et il l'a montrée recouvrant ses forces instantanément, « comme dans un grand coup de fouet qui lui cinglait tous le corps..., piétinante et radieuse ».

— Et vous prétendez ensuite que ce n'est pas un soldat passionné du vrai ! J'avais bien raison de penser qu'il était incapable d'un mensonge.

— Attendez un peu, attendez. Votre héros s'était fait une théorie à laquelle il entendait ramener tout ce qu'il voyait à Lourdes. Les guérisons merveilleuses dont il était témoin ne devaient être, pour son parti-pris philosophique, que l'effet extraordinaire d'une forte impression morale, effet passager comme sa cause.

Bon gré, mal gré, il faut donc que la Grivotte retombe et meure. Et ce n'est pas long. Dans le train même qui l'emporte vers Paris, avant qu'on n'arrive à Bordeaux, un tableau dramatique la représente secouée « d'un furieux

accès de toux » qui l'a « abattue sur la banquette... la face livide et torturée... *crachant le sang à pleine gorge* ». C'est fini : elle n'a plus qu'à rentrer à l'hôpital pour y mourir.

Or, quinze ans se sont écoulés, et cette morte vit toujours !

Ce qu'on nous donne pour un soulagement transitoire et trompeur a été une guérison radicale et définitive. La Grivotte n'a jamais craché le sang depuis sa guérison dans la piscine, ni avant Bordeaux, ni après, ni pendant le voyage ni depuis. Pour employer l'expression des médecins qui l'ont auscultée et radioscopée ces jours-ci encore, « elle n'a jamais été atteinte du moindre réveil de ses profondes lésions tuberculeuses ».

Eh bien ! mon ami, que pensez-vous de cette loyale manière de renseigner le public, quand on a pris devant lui l'engagement solennel de dire absolument « la vérité, cette vérité qui doit être profitable à tout le monde » ?

Et ce n'est pas tout. Voici le dernier acte de cette vilaine comédie.

Quand le roman de *Lourdes* eut paru, le docteur Boissarie reprocha gravement à l'auteur d'avoir fait violemment rechuter et mourir une malade guérie, qui vivait non loin de lui et qui se portait à merveille.

Il avait ainsi, à ses côtés, comme la preuve vivante et permanente de son mensonge. Il en avait si bien conscience, en s'obstinant à vivre ce témoin était si gênant, qu'il tenta de le supprimer.

— Avez-vous vu M. Zola depuis votre retour de Lourdes ? dis-je à la Grivotte.

— Oui, une fois, une seule fois, en 1896 ; j'étais mariée depuis deux ans.

— Et où l'avez-vous vu ? chez lui ou chez vous ?

— Chez moi.

— Aviez-vous fait une démarche auprès de lui, ou est-il venu spontanément ?

— Il est venu spontanément.

— Racontez-moi donc sa visite.

— Voici. On frappa à la porte de notre petit appartement. J'allai ouvrir. Le visiteur me dit : « Marie Lebranchu, s'il vous plaît. » Je répondis : « C'est moi, monsieur Zola. — Tiens, vous me reconnaissez ? — Oui, je vous reconnais ; vous êtes bien toujours le même avec vos lunettes d'or. — Eh bien ! vous, vous n'êtes plus la même. Vous avez joliment engraissé depuis votre maladie. »

J'interrompis la Grivotte :

— Vous aviez donc engraissé beaucoup ?

— Oui, beaucoup. Dix-huit mois après mon voyage à Lourdes, le Dr P..., qui m'avait soignée, m'ayant fait peser, trouva que j'avais augmenté de cinquante-deux livres.

— Que vous dit ensuite M. Zola ?

— Il me dit que le Dr Boissarie l'ennuyait avec mon histoire, lui reprochant de m'avoir fait mourir ; qu'il savait que nous étions dans la gêne, et que si nous voulions aller en Belgique, il se chargerait de nous ; rien ne nous manquerait plus désormais.

— Il voulait donc vous exiler à Bruxelles ?

— Oh ! non, pas à Bruxelles, ni dans aucune grande ville. Nous devions nous retirer dans une campagne isolée, qu'il nous choisirait lui-même. Ce choix serait bientôt fait, mais, en attendant, il désirait que nous eussions tout le nécessaire. Et alors il tira son portefeuille, prit une liasse de billets de banque, et me la tendit sans compter, en disant : « Prenez toujours cela, vous en aurez bien pour un mois. »

— Qu'avez-vous fait ? Avez-vous accepté ?

— Oh ! j'ai eu, je l'avoue, une forte tentation. Nous étions dans une telle misère ! Mais avant que j'aie pu répondre, mon mari est venu vivement vers M. Zola ; il l'a pris par le bras et... — je ne sais pas si je peux dire cela.

— Oui, oui, dites la vérité tout entière.

— Eh bien ! il l'a pris par le bras, a ouvert la porte, et le poussant dehors, il lui a dit : « F...ichez-moi le camp ! »

— Savez-vous la pensée qui se présente à mon esprit en ce moment, mon cher ami ?

C'est que si les hôtes du Panthéon, qu'on menace de sa compagnie, voient un jour venir M. Zola dans leur noble demeure, ils lui diront, de loin, à leur manière... ce que le mari de la Grivotte lui a dit.

GEORGES BERTRIN (1).

Nous ne pouvons, faute d'espace, reproduire les jugements canoniques de son S. E. le cardinal Luçon, archevêque de Reims, de son S. E. le cardinal Andrieu, évêque de Marseille, de NN. SS. l'archevêque de Tours et les évêques d'Arras, de Beauvais, d'Evreux, de Rodez et de Namur.

De toutes parts c'est le miracle qui jaillit, qui éclate en démonstrations triomphantes, aveuglantes. Avions-nous raison d'écrire, en février dernier, que Notre Dame de Lourdes se montrerait victorieuse du modernisme?

La formule chère à l'erreur kantienne et répétée à satiété par M. Loisy, c'est que jamais la science, jamais la critique n'ont rencontré un fait historiquement démontré dans lequel Dieu se montre comme acteur particulier des événements de ce monde, comme agent du monde physique, comme personnage de l'histoire.

Le démenti s'est-il fait attendre? Est-il assez prompt, assez catégorique, assez humiliant pour l'orgueil moderniste?

Oui, Dieu intervient, et ce n'est pas seulement le Dieu réel, distinct du monde, personnel, créateur, c'est le Dieu du Surnaturel et des Miracles, le Fils de la Vierge, le Dieu qu'ils appellaient avec dédain anthro-

(1) *La Croix*, 28 mai 1908.

pomorphe, et il intervient visiblement par la douce entremise de la Vierge Immaculée sa mère... Encore une fois, quelle revanche !

Que ces grâces exaltent notre confiance en Marie. Mais surtout que nos prières obtiennent enfin, arrachent au cœur de notre Mère la guérison de la pauvre malade, de la Patrie qui se meurt d'avoir perdu la Foi !

La Foi ! Obtenons ce miracle qu'elle nous soit rendue. Marie est la mère de la Divine Grâce. Ne pourrions-nous pas, ne devrions-nous pas aussi l'invoquer sous ce beau titre de Mère de la Divine Foi : *Mater divinae Fidei ?* N'y aurait-il pas d'admirables raisons théologiques à déduire pour lui donner ce nom ? Ne devrions-nous pas, en face des erreurs subtiles et venimeuses du modernisme, de l'enseignement athée qui s'insinue sous toutes les formes, faire tous, prêtres et laïques, une ligue d'âmes pour la pureté de la Foi, et mettre nos efforts sous la protection de la « Mère de la divine Foi » ?

Redisons-lui ces paroles, composées presque uniquement de syllabes d'Evangile :

O Sainte Marie, Mère de Dieu, vous qui êtes l'Immaculée Conception, ô Notre-Dame de Lourdes, ô vous, Bienheureuse parce que vous avez cru, Vierge Fidèle, Mère de la Divine Foi, aidez notre incrédulité, gardez, augmentez en nous la Foi !

O Beata quae credidisti, Virgo Fidelis, Mater Divinae Fidei, adjuva incredulitatem nostram. adauge nobis Fidem !

B. G.

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

La liberté de la Foi devant la Commission sénatoriale de l'Enseignement.

A la question : *Pensez-vous que la loi du 18 juillet 1875 doit être maintenue?* Mgr Baudrillart, devant la commission sénatoriale de l'enseignement, a répondu : « Oui, pour trois raisons » :

« 1° Les Instituts catholiques représentent une liberté et une doctrine, cette grande doctrine chrétienne qui a droit d'être enseignée en France dans son intégralité et avec tout ce qui sert à la prouver et à la soutenir ; 2° ils représentent cette cause d'une manière honorable et utile ; ils font œuvre vraiment scientifique ; loin de contribuer à la désunion des esprits, ils aident à les rapprocher ; ils ne poursuivent pas un but ou des intérêts politiques ; 3° on ne voit pas comment et par quoi on pourrait les remplacer, qui donnât satisfaction aux consciences et aux aspirations légitimes des catholiques. La présence de quelques professeurs catholiques dans les universités de l'Etat ne saurait être considérée comme une garantie suffisante. »

Cette réponse, d'une modération et d'une précision doctrinale parfaites, établit nettement la question sur son véritable terrain. Peut-on espérer qu'elle sera comprise ?

L'acte de foi de l'Eglise de France à l'occasion des mutualités.

Les adhésions de l'épiscopat français à la décision du Pape ont continué et sont unanimes. Citons cette éloquente et douloureuse protestation du vaillant évêque de Viviers, Mgr Bonnet :

Vous remarquerez, chers Messieurs, la manifeste impuissance de la haine qui s'acharne à l'Eglise comme le tigre à sa proie. Ce n'est pas à déchirer la tunique de l'épouse du Christ et à en disperser les lambeaux qui ne pouvaient assouvir ses meurtriers instincts : c'est aux sources mêmes de la vie qu'elle s'évertuait à porter la mort ; c'est au cœur qu'elle a constamment visé ; c'est à la tête qu'elle a tenté de frap-

per. Et la tête ne s'est jamais dressée plus indépendante ni plus fière ; le cœur ne fut jamais plus débordant de féconde et généreuse activité.

Quel est au fond le gain des persécuteurs ? Qu'ont-ils ravi à l'Eglise ? Des biens matériels dont la privation lui est dure et dont le sacrifice a démontré jusqu'où pouvait monter l'héroïsme de son abnégation et de son courage ; des âmes, qu'elle pleure et que l'avenir lui rendra sûrement avec usure. Admettons que l'œuvre destructive ne soit point achevée ; que peut-on prendre encore à l'Eglise ? Du sang ? Elle en a plein les veines, et l'expérience lui a appris que là où se verse la merveilleuse fécondité de ce sang rédempteur, il se fait une abondante germination de chrétiens.

Mais ce que l'Eglise garde intact, ce à quoi elle ne laissera jamais toucher, ce à quoi une infaillible promesse lui garantit qu'il ne sera jamais porté atteinte, c'est son organisme divin, c'est son immuable constitution.

Et, tandis qu'elle grandit dans l'épreuve et qu'elle fortifie, par le mérite de ses douleurs, les éléments intangibles de sa force et de sa durée, la puissance qui s'obstine vainement à l'anéantir se déshonore et épuise ses énergies vitales dans cette lutte dont les apparentes victoires ne sont qu'une décevante illusion et une réelle défaite. Le jour n'est pas éloigné où, si elle veut encore vivre, la nation persécutrice, elle devra demander à sa miséricordieuse et compatissante ennemie les principes de respect, de subordination et de concorde qui sont les conditions essentielles de l'ordre public et de la stabilité sociale.

Et ces lignes précises et décisives de Mgr Péchenard, évêque de Soissons :

Le Pape a envisagé la loi en elle-même et il a reconnu d'abord qu'elle plaçait les prêtres, considérés comme citoyens, en dehors du droit commun ; ensuite, qu'elle portait la plus grave atteinte au droit ecclésiastique, puisqu'elle les jetait en dehors de la subordination hiérarchique dans une matière où cette subordination est de rigueur.

Il ne s'agit pas moins ici, en effet, que de recueillir et de gérer des biens d'Eglise. En ce qui concerne en particulier les fondations, le Pape ne pouvait aller contre la volonté formelle des fondateurs, qui ont chargé exclusivement l'Eglise d'accomplir leurs volontés, et non pas telle ou telle société d'un caractère purement civil et placée en dehors de l'autorité ecclésiastique. Il y a vu, en outre, une offense au bon sens, car le bon sens ne peut admettre que, dans une société quelconque, les membres soient autorisés et encouragés à se mettre en révolte contre leurs supérieurs hiérarchiques.

C'est pourtant en présence d'une pareille attitude, si nettement affirmative, de l'épiscopat tout entier, que *le Journal des Débats* osait écrire le 2 juin avec un dépit mal dissimulé :

Le grand public a accueilli avec une relative indifférence la lettre

pontificale repoussant les mutualités ecclésiastiques *approuvées*. La décision était connue d'avance. Seule la forme que le Saint-Siège donnait à son refus pouvait intéresser, et elle n'intéressait qu'un petit nombre de personnes, celles qui étaient au courant de la question et en état de la comprendre.

Ce qu'il serait vraiment intéressant de connaître, c'est l'effet véritable produit sur le clergé, appelé seul à supporter directement les conséquences. Mais il s'agit d'un effet à longue portée, qu'il serait téméraire et même impossible de mesurer. Que l'on s'en soit préoccupé à Rome, cela paraît évident à la forme que l'on a tenu à donner au refus, à la façon dont on recueille et encadre tous les témoignages d'adhésion. Jusqu'à la promulgation de la décision pontificale, un seul évêque s'était prononcé publiquement contre les mutualités approuvées, et il l'avait fait à un moment où cette décision n'était plus un mystère. Aujourd'hui, la situation se présente un peu autrement. Celle des évêques français est en ce moment si délicate et si difficile — et tout semble indiquer qu'elle ne deviendra guère plus brillante — qu'il serait cruel d'insister sur des « adhésions ou des approbations » et même des « applaudissements » qui paraissent d'ailleurs conformes au respect imposé par la discipline et la hiérarchie.

Celles-ci imposaient la soumission entière et sans réserves, qui ne pouvait faire de doute pour personne.

L'Exode, « organe du mouvement : hors de Rome, » fulmine, bien entendu, contre l'acte pontifical. Sous le titre : *Coupable révolte*, il écrit, en soulignant précisément la justesse et la nécessité de la mesure qui l'irrite :

Pie X vient encore de proscrire une loi française. Les Mutualités, qui devaient assurer du pain aux invalides du sacerdoce, n'ont pas trouvé grâce à ses yeux, parce que les miettes de ce pain pourraient s'égarer parfois sur les lèvres affamées d'un rebelle (1).

Les évadés

Nous venons de nommer un périodique rédigé par des prêtres apostats. Ces misérables feuilles mortes tombent les unes sur les autres. On y retrouve toujours les mêmes noms, y compris ceux des morts, comme le malheureux abbé de Meissas. Voici en quels termes *l'Exode* annonce l'apparition (?) d'un autre organe analogue. On pourra juger à la fois du style, de la valeur et du succès de ces entreprises.

« Nous avons reçu le premier et peut-être le dernier numéro

(1) 10 juin 1908. Cela est signé Henri Vanière, docteur en théologie, ancien directeur de grand séminaire.

du bulletin que nous annoncions le 25 avril : *le Message*, organe du mouvement : Retour à l'Evangile. Le bulletin porte les déclarations suivantes : *le Message* paraîtra en principe tous les mois. Mais nous ne pouvons pas en prendre l'engagement : ça dépendra des ressources qui lui procureront ses amis. Nous ferons comme nous pourrons les frais du premier numéro ; si nous ne recevions rien pour en publier un deuxième, nous en resterions là. Dans le cas où les dons seraient seulement lents à venir, l'impression ne serait que retardée. Nous ne ferons un nouveau numéro qu'autant que nous aurons en caisse assez d'argent pour payer l'imprimeur et pour faire face aux frais d'expédition. D'autre part, si nous recevions plus que nous n'attendons, nous pourrions paraître plus souvent que tous les mois. *Le Message* n'a pas de tarif d'abonnement. Chacun peut envoyer ce qu'il veut... »

Décidément, l'évasion ne prend pas dans le clergé français.

Encore l'imbroglio Herzog-Dupin-Turmel.

Sous ce titre : « Qui est l'auteur des blasphèmes signés Dupin et Herzog contre la sainte Trinité et la sainte Vierge ? », *l'Ami du Clergé* publie, dans son numéro du 25 juin, un résumé de la question connue de nos lecteurs.

L'auteur de cet article fait ressortir, comme nous l'avons fait nous-mêmes, l'insuffisance et la contradiction des dernières déclarations de M. Turmel, affirmant qu'il ne connaît ni Herzog ni Dupin, après qu'il a avoué que ces auteurs ont fait « des emprunts à ses *manuscrits* », au profit de leurs thèses impies.

S'il ne les connaît pas, comment ces emprunts ont-ils été faits ? Et comment ont-ils été faits sans la moindre protestation de l'auteur ?

L'Ami du Clergé a raison de conclure :

Les ténèbres s'épaississent. Décidément l'affaire n'est pas terminée. M. Saltet a apporté des preuves, — des preuves écrasantes : M. Turmel n'en a pas dit un mot. Lui seul doit nous donner le mot de cette triste énigme (1).

(1) *L'Ami du Clergé* ajoute en note :
« La *Revue pratique d'Apologétique* (1er juin) intitule la seconde lettre Turmel « Solution de l'incident Turmel ». Ce n'est pas une « solution », et il y a ici autre chose qu'un « incident. » Mais nous savons que cette

Tel est aussi l'avis des *Questions ecclésiastiques*, de Lille (25 juin), de la *Civiltà cattolica* (25 juin), de la *Scuola cattolica*, de Milan, etc.

Tel est surtout, comme nous l'avions fait prévoir, l'avis de M. Saltet, qui écrit dans le numéro de juin du *Bulletin de littérature ecclésiastique* :

A propos de deux articles publiés par moi dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, la *Revue pratique d'apologétique* a publié, dans son numéro du 1er juin, une note qui appelle de ma part des réserves formelles. La gravité de la question, la légitime autorité de cette *Revue*, le cercle étendu de ses lecteurs ne me permettent pas de faire le silence sur ce point.

1° Je me suis expliqué, dans *la Croix* et dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, sur les diverses juridictions auxquelles il appartient de connaître de l'affaire Herzog-Dupin et sur les solutions d'ordre différent qui peuvent et doivent intervenir. Je ne reviens pas sur cette question.

2° La *Revue d'apologétique écrit :* M. l'abbé Saltet a relevé de « telles analogies entre les documents utilisés par Herzog et Dupin, etc. ». Cette formule donne une idée tout à fait inexacte de mes deux articles. J'ai montré l'existence non pas d' « analogies entre les documents », mais l'identité des documents, c'est-à-dire des références patristiques utilisées par les deux auteurs. De plus j'ai indiqué des *dépendances d'ordre doctrinal* entre le livre de Dupin sur la Trinité et les articles de M. Turmel. Ce dernier point est un des éléments essentiels de la question, et c'est pourquoi, là-dessus, je dois compléter cet exposé de la *Revue*.

3° La *Revue d'apologétique* écrit : « Malgré la répugnance qu'il avait d'abord manifestée de se justifier devant l'opinion publique, M. Turmel vient de le faire. » Or il est inexact que M. Turmel se soit justifié devant l'opinion publique. Pour cela, il lui aurait fallu répondre publiquement aux questions qui ont été posées par *la Croix*, par *la Foi catholique*, par le *Bulletin de littérature ecclésiastique*. M. Turmel n'a rien répondu à ces questions.

4° La *Revue d'apologétique écrit:* « Les *ouvrages* et les *articles* de M. Turmel ont été pillés par Dupin et Herzog. » Cette formule encore est incomplète, sur un point absolument essentiel

note n'a pas été insérée de l'aveu de la Direction de la *Revue prat. d'Ap.* (du moins, pas de la Direction tout entière). »

et, par suite, tout à fait inexacte. Ce sont les ouvrages (livres et articles) et les *manuscrits* de M. Turmel qui ont été pillés par Herzog et Dupin. Le fait est attesté par la lettre adressée, le 12 mai, à Mgr l'Archevêque de Rennes, par M. Turmel.

L'omission de ce fait dans la *Revue d'apologétique* est donc grave. Elle l'est d'autant plus que, par une coïncidence regrettable, la *Revue d'apologétique* reproduit la deuxième lettre de M. Turmel à Mgr l'Archevêque de Rennes et omet la première, celle-là même qui mentionne l'emploi des *manuscrits* de M. Turmel par Herzog et Dupin.

J'ai écrit ailleurs que mon plus grand désir était de voir discuter cette triste question en toute loyauté. Je crois être resté fidèle à ce programme. Je suis sûr d'être payé de retour par mes confrères, et surtout par ceux de la *Revue d'apologétique* (1).

L. SALTET.

La Revue pratique d'apologétique, du 15 juin (p. 447), publie la note que voici :

L'affaire Turmel; à propos d'une information. — « Quelques-uns de nos lecteurs nous ont fait observer que la seconde lettre de M. Turmel à Mgr l'Archevèque de Rennes, que nous avions publiée ici-même, n'a pas mis fin, comme certains l'espéraient, au grave incident soulevé autour des articles Herzog-Dupin.

« De fait, dans le dernier numéro du *Bulletin de littérature ecclésiastique* de Toulouse, M. Saltet revient deux fois (pp. 169-172 et 178-180) sur cette affaire.

« Le même esprit d'impartiale et objective information qui nous avait fait reproduire la lettre de M. Turmel nous engage à donner les passages les plus importants des notes de M. Saltet. On les trouvera plus loin à la *Revue des Revues*. »

L'ouvrage de M. Saltet vient de paraître. C'est un volume de 286 pages, aussi complet qu'il est possible de le souhaiter.

Au recueil de tous les documents déjà parus (articles de M. Saltet, déclarations et comptes-rendus, pp. 1-139) il

(1) « Dans les premiers jours de juillet, ajoute M. Saltet, le signataire de cet article publiera un petit livre intitulé : *la Question Herzog-Dupin. Contribution à l'histoire de la théologie française pendant ces dernières années* ».

ajoute quatre chapitres entièrement nouveaux, un résumé et un appendice.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner à nos lecteurs le désir de lire le livre lui-même, que de donner le titre des chapitres nouveaux, le portrait du nouveau pseudonyme qui entre en scène, Denys Lenain, et la conclusion du résumé des faits :

Chapitre V. Dépendances d'ordre doctrinal entre M. Turmel et Hergoz-Dupin. — Chap. VI. Le plagiat des références de M. Turmel par Hergoz. — Chap VII. Denys Lenain : un troisième pseudonyme d'Herzog-Dupin. — Chap. VIII. Le style d'Hergoz-Dupin-Lenain et de M. Turmel.

Dans les cinquième et sixième volumes de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* (1900, 1901), vous retrouverez Herzog-Dupin sous les espèces de Denys Lenain. Rappelez-vous l'état du chantier à cette *Revue*. Une petite équipe d'ouvriers robustes avait assumé la grosse besogne et s'était partagé les premiers rôles, qu'il fallait tenir souvent et longtemps. C'était l'époque où, pour varier les signatures, pour le plaisir ou pour d'autres raisons, M. Loisy donnait des articles signés tantôt « en clair », tantôt du nom de Jacques Simon, pseudonyme transparent d'un exégète persécuté. C'est alors que, pour l'histoire de la théologie, Denys Lenain vint faire pendant à l'exégète Jacques Simon. En suggérant le pseudonyme de Denys Lenain, le hasard, si c'est lui, faisait bien les choses. Sur l'affiche de la *Revue*, M. Le Nain (de Tillemont), malgré sa placidité, pouvait occuper dignement son rang en face du Père Richard Simon, si remuant et si inquiet (p. 208)...

Les trois articles de Lenain dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* sont relatifs à la *Patrologie* de Bardenhewer et aux *Dissertations et recherches d'histoire ecclésiastique* de M. Funk (p. 209).

En résumé, si on fait le total de ces dépendances (les dépendances de Herzog-Dupin-Lenain par rapport à M. Turmel), on arrive au résultat suivant. A l'exception des *conclusions* antichrétiennes d'Herzog sur la Mariologie, toute la substance d'Herzog-Dupin (idées générales et références) se retrouve dans M. Turmel. Et même sur une question importante, la primauté pontificale, Lenain a des idées bien plus catholiques que M. Turmel. Tel est le témoignage objectif des faits. On voit d'ailleurs comment la décou-

verte de Denys Lenain vient rendre le cas d'Herzog-Dupin plus merveilleux encore. Nous sommes en présence d'un fait sans analogue. Au seul point de vue de la curiosité, le phénomène méritait d'être signalé. Le parfait succès d'une imitation par un sosie est déjà une merveille. Mais que dire du succès de deux et même de trois imitations ? (p. 260).

M. Saltet ajoute en note :

Après ces longues études, remplies de constatations et d'analyses précises, il sera bien permis de donner une petite place à la conjecture, ne serait-ce que pour varier un peu la méthode. D'où ces trois pseudonymes : Lenain, Dupin, Herzog, choisis par un même plagiaire ? Nous avons vu que Lenain a revêtu l'accoutrement du pieux Le Nain (de Tillemont), l'historien presque impeccable de l'ancienne patristique. Il est fort probable que le plagiaire a voulu se réclamer aussi d'Ellies Du Pin, l'auteur si érudit et si complet de la *Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques* et de tant d'autres savants ouvrages indispensables pour connaître la théologie moderne. Enfin en signant Herzog, le plagiaire aurait-il emprunté le nom du fondateur de la grande encyclopédie protestante allemande, dont la troisième édition est sur le point d'être terminée par le professeur A. Hauck, de Leipzig ? Serait-ce un hasard si le plagiaire a revêtu le nom des fondateurs de trois encyclopédies si connues dans l'érudition ecclésiastique ? D'ordinaire le hasard fait moins bien les choses. Il vaut mieux penser que les pseudonymes Denys Lenain, Antoine Dupin et Guillaume Herzog ont été formés sur le modèle de Jacques Simon.

Nous saurons sûrement tôt ou tard la vérité tout entière. Il faut savoir gré à M. Saltet de sa perspicacité et de son courage.

Deux projets de loi monstrueux contre la liberté de la foi

Nous avons signalé à nos lecteurs (*Foi Catholique,* juin 1908, pp. 93-96), les récents arrêts de la Cour de Dijon et du tribunal des conflits, en faveur d'un père de famille qui poursuivait l'instituteur Morizot, accusé d'avoir tenu en

classe des propos infâmes, injurieux pour la religion, la patrie et la morale.

L'instituteur Morizot a été déplacé... avec avancement, et le gouvernement, obéissant servilement aux injonctions de *la Lanterne* maçonnique qui avait écrit : « Au plus vite, détruisons par une loi, l'arrêt de Dijon, » vient de déposer deux projets de loi dont il faut donner le texte, pour la honte éternelle d'une Chambre capable seulement d'en entendre la lecture sans jeter à l'égout le ministère qui les propose. Un système qui affiche des prétentions à une pareille tyrannie est, au point de vue des principes et de la logique, et en vertu de la loi naturelle, déchu de tout droit.

Nous donnons, d'après le *Journal officiel*, le texte des deux projets.

Séance du 25 juin 1908

La présentation d'un projet de loi

M. le ministre de l'instruction publique. « Par suite de l'application de la loi de 1904 sur l'enseignement congréganiste, et depuis la mise en vigueur de la loi de séparation, une nouvelle forme d'opposition s'est manifesté contre l'école publique et l'enseignement de l'Etat.

Dans plusieurs régions, des associations ou des groupements, dits de pères de famille, se sont constitués sur un plan et avec des visées trop uniformes pour n'être pas concertés, et qui, sous le prétexte de défendre la neutralité de l'école inscrite dans la loi, entravent le fonctionnement de cette école et parviendraient aisément, si l'on n'y portait remède, à paralyser l'enseignement des maîtres.

Une enquête récente a permis de constater entre autres les faits suivants :

Sur l'ordre de leurs parents, des enfants, par eux-mêmes irresponsables, se refusent à recevoir les livres de classe dont l'emploi leur est prescrit par le maître, à y apprendre et à réciter les leçons qui leur sont indiquées. Leur désobeissance ouverte ne peut être atteinte par aucune sanction efficace puisqu'elle se couvre de l'obéissance due aux chefs de famille.

Des ministres du culte ne craignent pas de dénoncer et de mettre en interdit, dans leurs instructions et leur prêche, les ouvrages que sont tenus de se procurer les enfants, de contraindre eux ou leurs parents à leur remettre ces livres pour les détruire ou pour en lacérer les passages incriminés, au besoin, de leur substituer des ouvrages de leur choix. Ils refusent d'admettre à l'enseignement religieux et à la préparation aux sacrements ceux des enfants qui, résistant à ces injonctions, continuent à se servir des livres en usage...

On peut juger, par les listes d'ouvrages ainsi frappés d'interdiction et publiées par les journaux et les semaines religieuses, dans quel esprit de sectarisme étroit et confessionnel est dirigée cette campagne. Sans qu'il soit besoin de les reproduire ici, nous pouvons constater que la proscription atteint moins les livres ouvertement hostiles aux croyances religieuses que des ouvrages simplement empreints de large libéralisme et de tolérance éclairée et faisant appel à la raison et au libre examen. C'est qu'en réalité il s'agit moins d'assurer la neutralité scolaire, qui n'est pas ici en question, que de gouverner soi-même l'école publique, de lui dicter la loi par une pression exercée du dehors, de lui prescrire des méthodes, des idées et même des livres qui ne sont autres que ceux de l'ancienne école congréganiste...

Le présent projet a pour but d'introduire dans le texte de la loi du 28 mars 1882 les sanctions pénales nécessaires.

PROJET DE LOI

Article unique. — Sur la plainte adressée par l'inspecteur primaire au juge de paix, les peines prévues par l'article 14 de la loi du 28 mars 1882 seront appliquées au père ou au tuteur ou à la personne responsable qui sera convaincue d'avoir empêché l'enfant inscrit à une école publique d'y recevoir l'enseignement sur tout ou partie des matières déclarées obligatoires en vertu de l'article 1er de ladite loi ou de faire usage en classe de livres régulièrement inscrits sur la liste départementale.

Sera punie des mêmes peines toute personne qui aura commis l'infraction qui précède, soit en prononçant un discours, soit en affichant ou en distribuant un écrit contenant une provocation directe à commettre l'infraction prévue ci-dessus. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Séance du 30 juin 1908

Présentation d'un projet de loi sur la responsabilité des membres de l'enseignement public pour fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

« Art. 1er. — Tout père de famille ou toute personne responsable d'un enfant peut saisir l'autorité académique d'une plainte contre un membre de l'enseignement public, à raison de faits accomplis dans l'exercice de sa fonction. Le recteur, s'il s'agit d'un membre du personnel de l'enseignement secondaire, l'inspecteur d'académie, s'il s'agit d'un membre du personnel de l'enseignement primaire, fera procéder à une enquête au sujet des faits relevés à la charge du fonctionnaire incriminé. Il devra en outre, dans le délai de deux mois, faire connaître à l'auteur de la plainte les résultats de l'enquête effectuée et l'aviser de la suite qui y aura été donnée.

« Art 2. — L'Etat est responsable de tous les dommages imputables à la faute personnelle des membres de l'enseignement public et résul-

tant de propos ou d'écrits émanant d'eux pendant l'exercice de leurs fonctions, sauf dans le cas où ces propos ou écrits constituent des crimes ou des délits.

« Toute action en réparation des dommages ci-dessus spécifiés doit être dirigée contre le préfet du département représentant l'Etat, et portée devant le tribunal civil ou le juge de paix du lieu où le dommage aura été causé. Toutefois, l'Etat pourra toujours mettre en cause les membres de l'enseignement public, auteurs des dommages, à l'effet de se faire garantir par eux des condamnations encourues, sans préjudice de l'action disciplinaire qu'il pourra exercer de ce chef à leur égard. »

Depuis Julien l'Apostat et depuis les jours les plus hideux de la Convention (dont les velléités tyranniques sur ce point restèrent lettre morte) jamais rien d'aussi abominable n'a été imaginé. C'est moins contre les pères de famille (on l'a remarqué avec justesse) que contre l'Eglise catholique elle-même qu'est dirigée cette machine de guerre. Derrière les pères de famille qui défendent leur droit le plus essentiel contre l'adage, cyniquement formulé, de l'Etat-Moloch : « l'enfant appartient à l'Etat avant d'appartenir à ses parents », — la Franc-Maçonnerie devine l'Eglise, et elle a peur. Le vaillant évêque de Cahors, Mgr Laurans, publiait récemment une ordonnance obligeant ses curés à surveiller le livres impies imposés dans les écoles, et édictant des sanctions qui, tout en laissant aux pauvres enfants victimes de la Maçonnerie l'approche facile des Sacrements, étaient de nature, dans les pays où la foi n'est pas morte, à faire réfléchir les familles. Si bas que soit tombé chez nous le sens de la résistance catholique, la Franc-Maçonnerie se rend compte que les évêques pourraient encore infiniment. Peut-être touchons-nous à l'heure où la Franc-Maçonnerie serait acculée aux hostilités ouvertes, et à la persécution violente. Ce pourrait être l'heure du salut. B. G.

La « Foi Catholique » ne paraissant pas en août ni en septembre, nous prenons congé de nos abonnés jusqu'au 15 octobre, en leur souhaitant d'heureuses vacances.

L'Administrateur Gérant : P. Lethielleux.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo

PÉRIODIQUES DIVERS

Bulletin de littérature ecclésiastique publié par l'Institut catholique de Toulouse. Paraît le 20 de chaque mois (*sauf en août et en septembre*).

Abonnements :

France (Les 10 numéros)........................ 4 »
Etranger (U. P.) (Les 10 numéros).............. 5 »

Le Conférencier Populaire, organe de la Société des Conférenciers populaires. (*Paraît le 15 de chaque mois*).

Abonnements :

France (Les 10 numéros)........................ 3 »
Etranger (U. P.) (Les 10 numéros).............. 4 »
Chaque fascicule, *séparément*................. 0.30

VOLUMES DIVERS

La Crise des cérémonies religieuses et de la musique sacrée, par l'abbé Clément Besse. In-12.............. 2 »

Manuale Calendaristarum seu **Memento Liturgicum** quo utens quilibet saecularis vel regularis sacerdos officium suum recte ordinare poterit, auctore Dom Paul Joumier, O. S. B. — **Manuel du rédacteur d'Ordo** ou **Mémento Liturgique** permettant à tout prêtre séculier ou régulier de confectionner convenablement l'Ordo de son office; par Dom Paul Joumier, O. S. B., de la Congrégation de France. Beau vol. in-8 carré, *texte latin-français*.............................. 5 »

Consultations de Morale, de Droit canonique et de Liturgie adaptées aux besoins de notre temps par S. E. le Card. C. Gennari. *Traduit de l'italien*, avec autorisation de l'auteur, par l'abbé A. Boudinhon, professeur à l'Institut catholique de Paris. 5 volume in-8 carré.

— *Première partie :* **Morale.** 2 vol.......................... 10 »
Chaque vol. peut se vendre *séparément*.................. 5 »
— *Deuxième partie :* **Droit canonique.** 2 vol..... 8 » (*sous presse*).
— *Troisième partie :* **Liturgie.** 1 vol .... 4 » (*en préparation*).

Ferdinand Brunetière. L'Homme, — le Critique, — l'Orateur, — le Catholique, par l'abbé Th. Delmont, professeur aux Facultés catholiques de Lyon. In-12, avec portrait........... 2 »

L'Ame d'un grand chrétien. Esprit de Louis Veuillot d'après sa correspondance, par l'abbé Cerceau. In-12.. 3.50

Louis Veuillot. Biographie populaire, par J. Renault. In-8 raisin.. 2 »

L'Eglise catholique. I. **Le Chef de l'Eglise.** — II. **L'Eglise et les Sociétés humaines,** par le R. P. Monsabré, O. P. In-12 écu.. 0.60

Luttes pour la liberté de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, par l'abbé G. André. In-12 écu.................. 0.60

VOLUMES DIVERS (*Suite*)

Une page d'histoire sur les Associations cultuelles ou un demi-siècle de troubles religieux dans l'Eglise des Etats-Unis, par le fait des assemblées laïques des Trustees, par l'abbé G. André. In-12 écu.......... 0.60

Les Idées religieuses de M. Brunetière, par l'abbé J.-A. Chollet, professeur aux Facultés catholiques de Lille. In-12 écu.......... 0 60

Le Modernisme dans la Religion. Étude sur le roman « IL SANTO », de Fogazzaro, par l'abbé J.-A. Chollet. In-12 écu.......... 0.60

Discipline militaire et obéissance passive, par Jules Cauvière, ancien magistrat, professeur de droit criminel à l'Institut catholique de Paris. In-12 écu.......... 0.60

La Crise religieuse au point de vue intellectuel, par Léon Désers, chanoine honoraire, curé de Saint-Vincent de Paul, à Paris. In-18 raisin (108 pp.).......... 0.75

Bouddhisme et Christianisme, par Ch. F. Aiken, docteur en philosophie et en théologie, professeur à l'Université de Washington. *Traduit de l'anglais*, par l'abbé L. Collin, professeur à l'Ecole Saint-François de Sales de Dijon. In-8 carré..... 5 »

La Religion des peuples non civilisés, par l'abbé A. Bros, professeur au grand séminaire de Meaux. In-8 écu...... 4 »

OUVRAGES DE M. L'ABBÉ GAUDEAU

LE BESOIN DE CROIRE ET LE BESOIN DE SAVOIR

Brochure in-12.......... **1.00**; *franco*, **1.10**

Il ne reste plus que 20 exemplaires de cette brochure entièrement épuisée. Elle ne peut être vendue qu'à prix absolument net, aux conditions indiquées ci-dessus.

LIBELLUS FIDEI

Exhibens decreta dogmatica et alia documenta ad Tractatum de Fide pertinentia (Manuel dogmatique du Traité de la Foi).

1 vol. in-12.......... **4.00**

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT LAÏQUE

Séparation ou accord? — Étude de principes

1 vol. in-12.......... **1.00**

Paris. — Devalois, 144, av. du Maine (11 dans le passage).

1ère ANNÉE No 8 15 SEPTEMBRE-OCTOBRE 1908

La Foi Catholique

REVUE CRITIQUE, ANTI-KANTISTE

DES QUESTIONS QUI TOUCHENT LA NOTION DE LA FOI

Paraît le 15 de chaque mois
(sauf en Août et Septembre).
Chaque fascicule, séparément : 1.25

Il kantismo è l'eresia moderna.
Le kantisme est l'hérésie moderne.
(Paroles de S. S. Pie X, le 9 mars 1907.)

DIRECTEUR :

Bernard GAUDEAU

Noxia et venenata persuasio persecutione ipsa pejus interficit.
Il y a un mal pire et plus meurtrier que la persécution : c'est l'empoisonnement perfide de la mentalité.
(Saint Cyprien, *De lapsis.*)

AVIS. — Nous rappelons à nos lecteurs que la *Revue* ne paraît pas en Août ni en Septembre.

FRANCE : Un An... 10 fr.
ÉTRANGER (U. P.). 12 fr.

TOME II. - 8.

Chaque année forme deux volumes de 480 pages chacun.

P. Lethielleux, Éditeur
10, Rue Cassette, PARIS

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

LES ERREURS DU MODERNISME

SIXIÈME LEÇON

Erreurs du Modernisme sur la Foi et la Science

SOMMAIRE

I

Position de la question.

Commentaire des propositions xxv et xxvi du décret *Lamentabili sane.* Newmann et la simple probabilité des bases de la foi. — Le pragmatisme. — La question se pose entre la foi sans dogmes et la foi dogmatique.

II

Vérité catholique et erreur moderniste sur la relation entre la science et la foi.

Définitions du concile du Vatican : leur portée. Définition de la science et de la foi. — Distinction et accord entre l'une et l'autre. — D'après le modernisme, séparation absolue et cependant subordination de la foi à la science.

III

Terrain commun entre la science et la foi.

Sans terrain commun, il n'y a plus ni foi ni science possibles. — Ce terrain commun est la philosophie. — Il y a une philosophie dans le dogme catholique. — Laquelle ?

IV

Réponse à la principale objection.

Quelle sorte de continuité existe, dans le même homme, entre les actes et états suivants : connaissance et certitude expérimentales, connaissance et certitude rationnelles, connaissance et certitude religieuses, foi surnaturelle catholique ?

I

Position de la question.

Les propositions xxv et xxvi du décret *Lamentabili sane* ont pour objet les relations de la connaissance rationnelle avec la foi. On peut dire que ce point est le centre vital de toutes les questions qui s'agitent autour du modernisme et dans son sein. C'est M. Loisy, que nous pouvons invoquer tout au moins comme un témoin autorisé des choses du modernisme, qui nous le déclare. L' « exégète insidieux et félin (1) », qui prend son ton le plus innocent pour dire : « Il est, je pense, inutile que je me défende contre l'imputation de ruse (2) » (oh oui, inutile !), après s'être proclamé « trop ignorant de la philosophie (3) » pour en parler, finit pour avouer :

« C'est la philosophie générale de la religion, les sources et les lois de la connaissance religieuse qui sont en cause (4). »

« Ce n'est pas l'origine de tel dogme particulier qui est en cause maintenant, c'est la philosophie générale de la connaissance religieuse (5). » Nous l'avons écrit dès 1904 : toute la question est là (6).

Voici le texte de la proposition xxv[e] :

(1) Junius, *Echo de Paris*, 27 avril 1908.
(2) *Simples réflexions*, p. 197.
(3) *Autour d'un petit livre*, p. 140.
(4) *Simples réflexions*, p. 24.
(5) *Quelques lettres*, p. 157.
(6) B. Gaudeau, *l'Église et l'Évangile*, dans *Revue du clergé français*, t. XXXVIII, pp. 112-123.

« L'assentiment de la foi, en dernière analyse, s'appuie sur une somme de probabilités. »

Et voici la XXVIe :

« Les dogmes de la foi doivent être retenus seulement selon leur sens pratique, c'est-à-dire comme règle préceptive d'action, mais non point comme règles de croyance. »

Dogmata fidei retinenda sunt tantummodo juxta sensum practicum, id est tanquam norma præceptiva agendi, non vero tanquam norma credendi.

La première des deux erreurs ici condamnées peut donc s'appeler le probabilisme (1) de la foi ; la seconde est le pragmatisme, dont nous parlerons plus loin.

Le probabilisme de la foi n'est pas nouveau et ce n'est point par ce côté que le « modernisme » pourra justifier le nom qu'il s'est arrogé lui-même.

Le 2 mars 1679, le pape Innocent XI condamnait soixante-cinq propositions se rapportant toutes, de près ou de loin, au probabilisme, et entachées d'un laxisme « au moins scandaleux et pernicieux dans la pratique (2) ». La vingt-et-unième de ces propositions est ainsi conçue :

« L'assentiment de la foi surnaturelle et utile au salut peut se concilier avec une connaissance seulement probable du fait de la Révélation et même avec cette crainte formelle: que Dieu n'ait pas parlé (3). »

(1) *Petit Lexique :* Probabilisme. Doctrine célèbre en théologie morale, et d'après laquelle on peut, *dans certains cas,* agir en sûreté de conscience en s'appuyant sur une opinion seulement probable, c'est-à-dire étayée de raisons sérieuses, quoique non certaines.

(2) Laxisme : synonyme de morale relâchée.

(3) Assensus fidei supernaturalis et utilis ad salutem stat cum notitia solum probabili revelationis ; imo cum formidine qua quis formidet ne non sit locutus Deus.

Le probabilisme n'est donc point acceptable en matière de foi. Pour croire, il faut être certain qu'on doit croire. C'est l'axiome de saint Thomas : l'homme ne croirait pas, s'il ne *voyait* pas qu'il doit croire : *homo non crederet, nisi videret esse credendum* (1).

Les modernistes n'essaient point de se réclamer du parrainage des théologiens probabilistes du dix-septième siècle, adversaires de Pascal, mais ils en invoquent volontiers un autre, celui de Newman. Voici en quels termes M. Loisy commente la proposition vingt-cinquième du décret *Lamentabili* :

L'assentiment de foi s'appuie, en définitive, sur une accumulation de probabilités.

« C'était la doctrine de Newman. Je l'ai reproduite dans un article sur les preuves et l'économie de la Révélation qu'a publié la *Revue du clergé français* (15 mars 1900). Je doute que la S. Congrégation soit remontée jusqu'à cet article. Je veux douter encore plus qu'elle ait voulu condamner Newman (2). »

On sait avec quelle aigreur le malheureux apostat Tyrrell et les modernistes italiens qui l'entourent (ceux-ci d'ailleurs très peu en état de comprendre et de pénétrer le génie littéraire tout saxon, et j'oserai dire si peu latin, de Newman) ont accusé Pie X d'avoir condamné, dans l'Encyclique *Pascendi*, la doctrine du « grand cardinal anglais de Léon XIII ».

(1) M. Brunetière, dans sa conférence *sur le besoin de croire* (décembre 1898), avait essayé de remplacer la formule de saint Thomas par celle-ci, infiniment moins heureuse : « Il faut croire qu'il faut croire. » J'ai tenté, à cette époque, d'expliquer dans un sens orthodoxe la pensée encore hésitante du converti. (*Le Besoin de croire et le besoin de savoir*, par B. Gaudeau, 1899, Paris, Retaux.)

(2) *Simples réflexions*, p. 64.

Et l'on sait aussi avec quelle mesure et quelle finesse Pie X a répliqué à ces criailleries dans son bref à Mgr O. Dwyer, évêque de Limerick, pour le féliciter de son travail sur les écrits de Newman. Il faut lire de très près cette page, où rien n'est omis de ce qu'il fallait indiquer.

Tout d'abord, le principe qui domine tout. Au-dessus de tout individu, si grand qu'il soit, et fût-il Newman, il y a l'Eglise. Et « si l'on ne savait la puissance de l'orgueil pour aveugler l'esprit, on trouverait vraiment incroyable que des hommes se croient et se proclament avec ostentation catholiques, lorsque, dans les questions qui touchent à l'intime de la discipline religieuse, ils mettent l'autorité d'un docteur privé, tout remarquable qu'il puisse être, au-dessus du magistère du Siège Apostolique ».

Puis, la distinction nécessaire, et trop oubliée par les Newmaniens, entre les écrits de Newman protestant et ceux de Newman catholique. Et parmi ces derniers, « dans une quantité si considérable de productions, on peut rencontrer plus d'une chose qui semble étrangère à la manière habituelle des théologiens ; mais rien qui puisse jeter le soupçon sur la foi personnelle de l'auteur. Et vous avez raison d'affirmer qu'on ne saurait être surpris si, à une époque où n'apparaissait aucun indice de l'hérésie nouvelle (*le modernisme*), Newman en plusieurs endroits a employé une manière de parler trop peu prudente ».

Voilà qui est net, et l'un de ces endroits est certainement le suivant, souvent cité, et dont abuse M. Loisy dans la question présente :

Je dis que j'ai cru en Dieu sur un fondement de probabilité ; que j'ai cru au christianisme sur une probabilité ; que j'ai cru au catholicisme sur une probabilité ; et que ces trois fondements de probabilité, distincts l'un de l'autre par leur objet, sont néanmoins un seul et même (fondement) par la nature de la preuve, étant des probabilités ; probabilités d'une espèce particulière ; une probabilité cumulative et transcendante, mais toujours une probabilité : attendu que celui qui nous a faits a ainsi voulu que nous arrivions à la certitude en mathématiques par une démonstration rigoureuse, mais que, dans la recherche de la religion, nous arrivions à la certitude par des probabilités accumulées (1).

La distinction établie ici par Newman entre la démonstration mathématique et la démonstration religieuse indique clairement quelle est sa pensée. C'est une manière de parler très impropre et « peu prudente » que d'appeler « probabilité », même « cumulative et transcendante (?) », la valeur rationnelle du fondement de la croyance en Dieu, au christianisme et à l'Eglise ; mais l'intention de Newman n'est pas douteuse : c'est sa grammaire philosophique qui est vraiment par trop personnelle. Il appelle probabilité transcendante tout ce qui n'est pas certitude mathématique, ce que tout le monde appelle certitude rationnelle ou au moins morale. Il suffit de s'entendre. Mais Pie X a raison de conclure que « c'est à tort et insidieusement que les modernistes s'efforcent, en faisant violence à toute la trame de la pensée et du discours, de détourner les expressions de Newman vers leur doctrine à eux, » et « d'abuser de son nom pour tromper les simples ».

(1) Newman, *Apologia*, p. 200.

Que les catholiques anglais jouissent donc en paix de la réputation du « grand cardinal de Léon-XIII », mais qu'ils permettent aux humbles Latins comme nous de préférer une pensée plus nette et une grammaire plus franche. Et que tous lisent Newman avec la précaution qu'il n'a pas toujours mise dans ses termes (*non ita cautum loquendi genus*), de peur d'y voir ce qui ne s'y trouve point, d'être tenté de lui décerner des éloges que son âme orthodoxe répudierait, et de dire, par exemple, avec l'un de ses historiens : « La psychologie newmanienne de la foi est comme une introduction au pragmatisme et à la philosophie de *l'Action* (1). »

M. Loisy équivoque, selon son habitude, lorsqu'il ajoute :

Quoi qu'il en soit, ni Newman ni moi n'avons prétendu que la certitude de la foi ne fût qu'une très grande probabilité. La foi ne procède pas des preuves, qui en sont seulement la condition préliminaire, et l'ensemble de ces preuves probables justifie une certitude morale, aussi solide en son ordre que la certitude purement rationnelle, que paraît vouloir exiger la S. Congrégation. Pratiquement, cette certitude rationnelle serait bien moins ferme que l'autre, et plus sensible aux objections. On m'a conté qu'un très haut prélat, jadis nonce apostolique, et aujourd'hui cardinal, se vantait de posséder un argument qui suffisait par lui-même à prouver péremptoirement à tout incrédule la vérité de la religion catholique. Je n'ai pas trouvé le secret d'un argument si efficace, dont la seule idée aurait fait sourire Newman (2).

Ces lignes, où tout est brouillé à dessein, sont un

(1) Henri Bremond, *Newman*, p. 391.
(2) *Simples réflexions*, p. 65.

véritable galimatias. Il ne s'agit point ici de la certitude transcendante et intrinsèque contenue dans l'acte de foi lui-même, par lequel l'âme adhère à l'autorité surnaturelle de Dieu pour elle-même, et parce que surnaturelle. Cela est d'un ordre à part, au-dessus de la raison et de la nature et cela, en effet, « ne procède pas des preuves, qui en sont seulement la condition préalable ».

Mais il s'agit précisément de la valeur naturelle et rationnelle de ces preuves préalables, et l'Eglise affirme que, pour légitimer et asseoir la foi, ces preuves ne doivent pas être seulement « probables », comme le dit M. Loisy, mais certaines. Si elles n'étaient que probables, leur ensemble même ne justifierait point la « certitude morale nécessaire », mot d'ailleurs équivoque entre tous, dont M. Loisy abuse après tant d'autres, et que la célèbre thèse de M. Ollé-Laprune n'est point parvenue, à mon humble avis, à éclaircir et à mettre au point.

« Dieu, créateur du monde, peut révéler, communiquer et imposer à l'homme une vie et une destinée religieuses strictement surnaturelles, c'est-à-dire d'un ordre absolument mystérieux, supérieur et transcendant à tout ce que la raison connaît de Dieu même, d'un ordre qui inclut le miracle.

« Or, il est de fait que Dieu révèle, communique et impose à l'homme cette vie et cette destinée. »

Telles sont les deux prémisses de la foi.

L'Eglise catholique enseigne que, pour faire un acte de foi utile au salut, l'homme doit, avant de croire, atteindre par une connaissance non pas seulement

probable, mais certaine, l'équivalent des vérités formulées dans ces deux prémisses.

D'après un bon nombre de théologiens, il suffit que cette certitude soit *respective*, c'est-à-dire relative à chaque esprit : une preuve qui suffit à l'un ne suffirait pas à l'autre. Mais j'estime que, si incomplète ou implicite que soit la forme sous laquelle chaque esprit se représente la preuve rationnelle qui sert de fondement à sa foi, cette preuve doit être, en soi, logiquement réductible à une preuve objectivement certaine.

Au reste, le modernisme ne ruine pas seulement la certitude des bases de la foi : il en élimine, nous allons le voir, toute connaissance intellectuelle.

La vingt-sixième proposition du décret *Lamentabili* vise le *pragmatisme* (1).

Les dogmes de la foi sont à retenir seulement dans leur sens pratique, c'est-à-dire comme règles préceptives d'action, mais non comme règles de croyance.

Les principaux tenants des doctrines qui aboutissent à cette erreur, sous des formes très diverses et avec des nuances parfois très délicates à apprécier,

(1) *Petit lexique.* Pragmatisme : du mot grec *pragma*, action. Système de philosophie, très clair dans ses négations, très obscur dans ses affirmations, et qui tend à donner, pour l'explication des choses et la direction de la vie, le « primat », comme ils disent dans leur jargon, c'est-à-dire la primauté ou le pas, à l'action sur l'intelligence. C'est un véritable néo-kantisme. Plus ou moins franchement, selon les auteurs, tout élément d'absolu est éliminé du domaine de la connaissance, sensible et intellectuelle. Le résultat le plus net est la suppression de toute affirmation intellectuelle définitive dans le dogme. La thèse de M. Maurice Blondel, *l'Action*, est le bréviaire des initiés de cette kabbale : bréviaire impénétrable aux profanes. L'excellent Ollé-Laprune m'a avoué ne *rien* comprendre à ce livre de son élève ; ce qui me fit estimer davantage son esprit.

furent M. Maurice Blondel, M. Tyrrell, et surtout M. Edouard Le Roy. Le « dogmatisme moral » de M. Laberthonnière leur a fourni des formules tout au moins équivoques et faciles à exploiter.

Voici comment M. Le Roy formule sa pensée :

Un dogme a surtout un sens pratique. Il énonce avant tout une prescription d'ordre pratique. Il est plus que tout la formule d'une règle de conduite pratique. Là est sa principale valeur, là sa signification positive. Cela ne veut pas dire d'ailleurs qu'il soit sans rapport avec la pensée, car : 1° il y a aussi des devoirs concernant l'action de penser ; 2° il est affirmé implicitement par le dogme lui-même que la réalité contient (sous une forme ou sous une autre) de quoi justifier comme raisonnable et salutaire la conduite prescrite (1).

M. Loisy, en essayant, ici encore, d'équivoquer en faveur de M. Le Roy et de M. Tyrrell, rend à ses clients un mauvais service. « Ces écrivains éminents, dit-il, professent que les dogmes valent en tant que principe d'action morale, mais ils n'ont jamais dit qu'il faille les retenir comme règle de conduite, en les rejetant comme doctrine spéculative. » Le mot *en les rejetant* est une méprisable équivoque : ils ne les rejettent pas positivement, mais ils les suppriment. « Tout au plus, continue M. Loisy, ont-ils contesté le caractère absolument immuable et obligatoire de cette doctrine. » Ce qui revient précisément à la supprimer. Une doctrine qui n'a plus rien d'immuable n'est pas une doctrine. Un dogme qui n'a plus rien d'immuable ni d'obligatoire, comme doctrine spéculative, n'est plus un dogme.

(1) *Dogme et critique*, p. 25.

M. Le Roy continue : « Le catholique, après avoir accepté les dogmes, garde toute liberté pour se faire des objets correspondants, — de la personnalité divine, de la présence réelle ou de la résurrection, par exemple, — telle théorie, telle représentation intellectuelle qu'il voudra... Une seule chose lui est imposée, une seule obligation lui incombe : sa théorie devra justifier les règles pratiques énoncées par le dogme, sa représentation intellectuelle devra rendre compte des prescriptions pratiques édictées par le dogme (1). »

Et M. Loisy ose ajouter : « Voilà, ce semble, une règle très positive de croyance. » C'est vraiment se moquer un peu trop du monde ! Quelle prescription pratique, quelle règle pratique claire et identique pour tous (et il faut qu'elle le soit) peut bien ressortir d'un dogme dont la représentation intellectuelle, dont la signification est livrée à l'arbitraire individuel le plus absolu ?

Avec une netteté, une fermeté, et aussi, disons-le, une modération vraiment méritoires, notre collaborateur M. J. Fontaine a exécuté l'intolérable prétention de M. Le Roy en deux pages que nos lecteurs me sauront gré de leur remettre sous les yeux.

Mais il n'y a pas de règles pratiques *énoncées* par le dogme, ni de *prescriptions pratiques édictées* par le dogme. Elles y sont impliquées, ce qui n'est pas la même chose ; elles en sortent très légitimement, à la condition que le dogme soit conservé dans son intégralité. M. Le Roy revendique la liberté de se faire du dogme l'idée qu'il lui plaît, et il en use ; par une conséquence rigoureuse, il se fait

(1) *Dogme et critique*, p. 32.

aussi, des prescriptions morales, l'idée qu'il luiplaît, et les trois exemples choisis par lui le prouvent surabondamment.

Dieu est personnel veut dire « comportez-vous dans vos « relations avec lui comme dans vos relations avec une « personne humaine ». Pareillement, Jésus est ressuscité veut dire « soyez, par rapport, à lui comme vous auriez été « avant sa mort, comme vous êtes vis-à-vis d'un contem- « porain ». De même encore le dogme de la présence réelle veut dire qu'il faut avoir, en face de l'hostie consacrée, une attitude identique à celle qu'on aurait en face de Jésus devenu visible.

Voilà des dogmes, qui, certes, n'obligent pas à grand' chose. Etre vis-à-vis de Dieu, comme vis-à-vis d'une personne humaine, vis-à-vis de Jésus ressuscité comme vis-à-vis d'un contemporain, mais non, ce n'est pas cela du tout ! Il est vrai, M. Le Roy ajoute en note qu'il ne prétend pas épuiser le sens des dogmes, dans ce commentaire, mais indiquer *une direction de recherche*. Hélas ! c'est précisément la direction qui ne vaut rien. Il faudrait chercher dans une direction tout opposée, remonter jusqu'à l'origine du dogme, jusqu'à l'Autorité de la Parole révélatrice, étudier et sonder à fond cette parole, dans la mesure où nous le pouvons, lui demander le vrai sens des dogmes, leur valeur positive. Ces dogmes nous apparaîtront aussitôt suffisamment intelligibles, ce qui ne veut pas dire compréhensibles. Nous découvrirons aussi leur valeur obligatoire, découlant de l'autorité du Christ révélateur. Notre intelligence, éclairée par la grâce, leur donnera un acquiescement sans réserve qui se justifiera de plus en plus par l'étude et la méditation, mais surtout par l'action, par la pratique des préceptes, des prescriptions morales qui découlent du dogme lui-même. Notre être tout entier, dans la complexité de ces puissances, se soumettra sans peine à la vérité révélée et y trouvera sa joie, sa pleine satisfaction et son salut. Alors, mais alors seulement, nous aurons accompli tout notre devoir; et c'est ainsi que l'entendait le Concile du Vatican, lorsqu'il édictait cette prescription : *Quum homo a Deo tanquam creatore et domino suo*

totus dependeat, et ratio creata increatæ veritati subjecta sit, plenum revelanti Deo intellectus et voluntatis obsequium fide præstare tenemur.

Au lieu de ce plein assentiment, de cette pleine obéissance de *l'intelligence* et de la volonté, que nous devons à Dieu, notre créateur et notre maître, les catholiques infiltrés de philosophie kantienne consentent à soumettre leur volonté libre, mais pas du tout leur esprit. Leur principe d'immanence, faussé et mal compris, leur fait découvrir dans l'autorité révélatrice venant du dehors une hétéronomie violatrice de leur liberté; quelque chose d'extérieur et d'étranger qui, en pénétrant par une sorte de violence en eux, dérangerait leur mécanisme intellectuel. Cela ne peut être ; Dieu lui-même ne saurait s'imposer à leur pensée qui, en définitive, ne serait plus libre. Elle ne reçoit que ce qu'elle pénètre et découvre évidemment vrai ; or, les dogmes sont impénétrables, on nous a dit, impensables (1).

Au reste, il est intéressant de constater que le pragmatisme radical de M. Le Roy a trouvé peu de partisans déclarés, même parmi les modernistes. Voici ce que lui écrit M. Loisy :

En ce qui me concerne, j'admets le principal de votre thèse, mais avec des réserves sur le système philosophique auquel vous la rattachez. Bien que parfaitement incapable de formuler une critique approfondie de ce système, je ne puis me retenir de penser que vous péchez par excès d'idéalisme. A vous lire, on croirait que le monde n'existe qu'en fonction de l'individu conscient. Cela est vrai, d'une certaine manière, relativement à cet individu. Mais ce qui me paraît être vrai en soi, c'est que l'être conscient n'existe qu'en fonction de l'univers. Il est, me semble-t-il, suffisamment certain que les consciences individuelles sont éphémères et successives, tandis que l'univers, dans son

(1) J. Fontaine, *la Théologie du Nouveau Testament et l'évolution des dogmes*, p. 231.

mouvement perpétuel, les déborde, les enveloppe, les contient, au lieu d'être contenu par elles (1).

C'est-à-dire que l'idéalisme de M. Le Roy aboutit à un individualisme féroce, tandis que M. Loisy tendrait plutôt au doux panthéisme de Renan. Ce qui, d'ailleurs, en bonne logique et pratiquement, revient au même.

Je ne concevrais pas comme vous le rapport de l'esprit et de la matière, si je me permettais d'avoir une idée sur le sujet. Je ne crois pas que la matière soit moins réelle que l'esprit, quoique les deux ne soient peut-être pas essentieltiellement différents. Et je pense qu'il ne devrait pas y avoir, en philosophie, de systèmes absolus (2).

Ce que M. Loisy apprécie le plus dans l'œuvre de M. Le Roy, ce sont ses négations et les destructions qui en résultent. Et voici à la fois une critique assez aiguë des ténèbres impénétrables de la philosophie pragmatiste, et un aveu lamentable, hélas! du nihilisme religieux de celui qui fut l'abbé Loisy :

Je ne vous cacherai pas que la partie critique de votre ouvrage (3) me satisfait beaucoup plus que la partie positive... Défions-nous de reconstituer, en la baptisant philosophie de l'action, une métaphysique moins logiquement déduite et plus obscure que l'ancienne. Nous avons tous médit du *spiritualisme*. De temps en temps je me demande si ce que nous faisons n'y ressemble pas un peu trop, et si la pédagogie religieuse qui est appelee à prévaloir ne sera pas infiniment plus simple dans son objet, sa méthode et son organisation, que nos rêves de catholicisme intelligent et vivant (4).

(1) *Quelques lettres*, p. 59.
(2) *Ibid.*
(3) Il accuse réception de *Dogme et critique*.
(4) *Quelques lettres*, pp. 75-76.

Laissons ces morts ensevelir leurs morts et tâchons de préciser et de solutionner brièvement la question qui se dégage de cet exposé.

Entre la science, c'est-à-dire la connaissance méthodique et certaine des choses obtenue par les moyens rationnels, — et la foi catholique, quelles relations existent : 1° d'après la doctrine de l'église ; 2° d'après le modernisme?

II

Vérité catholique et erreur du modernisme sur la relation entre la science et la foi.

Inutile de vous rappeler que j'emploie ici le mot *foi* dans le sens de foi catholique surnaturelle proprement dite, en excluant formellement toute autre signification propre ou impropre, philosophique ou religieuse : foi au témoignage, foi instinctive de l'homme en ses sens ou en sa raison, foi naturelle en Dieu créateur, foi kantienne surtout, qui, par définition, exclut la science (1).

J'emploie le mot science dans le sens de connaissance rationnelle certaine, contrôlée de manière à exclure avec évidence tout doute raisonnable, même théorique.

Je dis tout doute raisonnable, et c'est à dessein. Car l'homme possède le triste pouvoir, à force de peser à contre-sens sur les ressorts de sa pensée, de

(1) Je me permets de prier le lecteur de se reporter à l'article intitulé : *De plusieurs sens du mot foi et du mot science*, dans cette Revue, n° du 15 mai 1908, p. 436.

les fausser et d'en venir à douter de tout. Ibsen ne fait-il pas dire à l'un de ses personnages : « Qui me dit que, dans Jupiter, deux plus deux ne font pas cinq ? » Et combien de nos snobs, au cerveau dévirilisé par le kantisme, ont applaudi cette ânerie ?

Toute la pensée de l'Eglise sur cette question peut être résumée en deux mots : entre la science et la foi, il y a distinction et accord.

1° *Distinction :*

L'Eglise catholique s'est toujours accordée à admettre et elle tient qu'il y a deux ordres de connaissance distincts, non seulement par leur principe, mais encore par leur objet ; par leur principe, parce que nous connaissons dans l'un au moyen de la raison naturelle ; dans l'autre, au moyen de la foi divine ; par leur objet, parce que, outre les vérités auxquelles la raison naturelle peut atteindre, l'Eglise propose à notre foi des mystères cachés en Dieu, qui ne peuvent être connus que par la révélation divine.

Lorsque la raison éclairée par la foi cherche avec soin, piété et modération, elle acquiert, il est vrai, par le don de Dieu, quelque intelligence très fructueuse des mystères, tant par l'analogie des choses qu'elle connaît naturellement que par la liaison des mystères entre eux et avec la fin dernière de l'homme ; cependant, jamais elle n'est rendue capable de les pénétrer comme les vérités qui constituent son objet propre. En effet, par leur nature, les divins mystères dépassent tellement l'entendement créé qu'après avoir été communiqués par la révélation et reçus par la foi, ils restent néanmoins couverts du voile de la foi elle-même et enveloppés comme d'une sorte de nuage, tant que nous restons éloignés de Dieu par cette vie mortelle ; *car nous marchons dans le chemin de la foi, et non dans celui de la vision* (1).

(1) II Cor., VII, 5.

En effet la doctrine de la foi révélée de Dieu n'a pas été proposée à l'esprit humain comme une découverte philosophique qu'il avait à perfectionner; mais elle a été confiée à l'épouse du Christ comme un dépôt divin qu'elle devait garder fidèlement et déclarer infailliblement. C'est pourquoi on doit aussi conserver perpétuellement aux dogmes sacrés le sens fixé par une première déclaration de notre sainte Mère l'Eglise, et il n'est jamais permis de s'écarter de ce sens sous l'apparence et le prétexte d'une intelligence plus élevée (1).

Anathème à qui dirait que la raison humaine est indépendante de telle sorte que Dieu ne peut lui commander la foi (2).

Anathème à qui dirait que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, ne peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des êtres créés (3).

Anathème à qui dirait que la foi divine ne se distingue pas de la science naturelle que nous avons de Dieu et des choses morales, et par conséquent qu'il n'est pas besoin pour la foi divine qu'une vérité révélée soit crue à cause de l'autorité de Dieu qui révèle.

Anathème à qui dirait que l'assentiment de la foi chrétienne n'est pas libre, mais qu'il est produit nécessairement par des preuves de raison humaine; ou qu'il n'y a que pour la foi vivante qui opère par la charité, que la grâce de Dieu soit nécessaire (4).

Anathème à qui dirait que la révélation divine ne renferme à proprement parler aucun mystère véritable, mais qu'une raison convenablement cultivée peut, par ses principes naturels, comprendre et démontrer tous les dogmes de la foi.

Anathème à qui dirait que les enseignements humains doivent être donnés avec une telle liberté que leurs assertions pourraient être maintenues comme vraies et ne sau-

(1) Concile du Vatican, Constitution dogmatique sur la Foi Catholique *Dei Filius*, chap. IV, *de la foi* et *de la raison*.

(2) Concile du Vatican, canons 1 et 5, *de la foi*.

(3) *Ibidem.* can. 1, *de la révélation*.

(4) Concile du Vatican, canons, 2 et 5, *de la foi*,

raient être proscrites par l'Eglise, alors même qu'elles iraient contre la doctrine révélée (1).

2° Accord.

Mais, bien que la foi soit au-dessus de la raison, il ne saurait pourtant y avoir jamais de véritable désaccord entre la foi et la raison, attendu que le Dieu qui révèle les mystères et répand la foi en nous est le même qui a mis la raison dans l'esprit de l'homme et qu'il est impossible que Dieu se renie lui-même ou qu'une vérité soit jamais contraire à une autre vérité. L'apparence imaginaire d'une contradiction semblable vient surtout ou bien de ce que les dogmes de la foi n'ont pas été compris et exposés conformément à la pensée de l'Eglise, ou bien de ce que des opinions fausses sont prises pour des conclusions de la raison. « Nous déclarons donc que toute assertion contraire à une vérité crue par une foi divinement éclairée est absolument fausse (2). » Or l'Eglise qui, avec la charge apostolique d'enseigner, a reçu le commandement de garder le dépôt de la foi, tient aussi de Dieu le droit et le devoir de proscrire la fausse science, afin que nul ne soit trompé par la philosophie et la vaine sophistique (3). C'est pourquoi tous les chrétiens fidèles ne sont pas seulement tenus de s'abstenir de défendre comme des conclusions légitimes de la science, ces opinions qu'on sait contraires à la doctrine de la foi, surtout lorsqu'elles ont été réprouvées par l'Eglise, ils sont encore absolument obligés de les regarder comme des erreurs qui se couvrent de l'apparence trompeuse de la vérité.

Non seulement la foi et la raison ne sauraient jamais être en désaccord l'une avec l'autre; mais elles se prêtent encore une aide mutuelle; car la droite raison démontre les fondements de la foi, et, éclairée de sa lumière, elle cultive

(1) Concile du Vatican, canons 1 et 2, *de la foi et de la raison.*

(2) « Omnem igitur assertionem veritati illuminatæ fidei contrariam omnino falsam esse definimus. » Cinquième Concile de Latran. Bull. *Apostolici regiminis.* (Hardouin, Coll. conc., t. IX, p. 1719.)

(3) Coloss., II, 8.

la science des choses divines; tandis que la foi délivre et préserve la raison des erreurs et l'instruit de connaissances multiples. Bien loin donc de mettre obstacle à la culture des arts et des sciences humaines, l'Eglise la favorise et la fait progresser de plusieurs manières. Car elle n'ignore, ni ne méprise les avantages qui en résultent pour la vie d'ici-bas; bien plus, elle reconnaît que, venant de Dieu, le maître des sciences, ces sciences et ces arts conduisent de même à Dieu, avec l'aide de sa grâce, si on les cultive comme il convient. L'Eglise ne défend pas assurément que chacune de ces sciences se serve dans sa sphère de ses propres principes et de sa propre méthode; mais, en reconnaissant cette légitime liberté, elle veille attentivement à ce qu'elles n'adoptent point d'erreurs qui les mettent en opposition avec la doctrine divine, et à ce qu'elles n'envahissent ni ne troublent ce qui est du domaine de la foi, après être sorties des limites de leur propre empire (1).

Anathème à qui dirait que la révélation divine ne peut être rendue croyable par des signes extérieurs, et par conséquent que les hommes ne doivent être amenés à la foi que par une expérience interne et personnelle ou par une inspiration privée.

Anathème à qui dirait qu'il n'y a point de miracles possibles, et que, par conséquent, tous les récits de miracles, même ceux de la sainte Ecriture, doivent être rejetés comme des fables et des mythes; ou bien que les miracles ne peuvent jamais être connus avec certitude ou qu'il ne fournissent pas une preuve véritable de l'origine divine de la religion chrétienne.

Anathème à qui dirait que les fidèles sont dans la même condition que ceux qui ne sont pas encore parvenus à la seule foi véritable, de telle sorte que les catholiques peuvent avoir une juste cause de suspendre leur assentiment pour mettre en doute la foi qu'ils ont déjà reçue par les enseignements de l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils aient terminé la

(1) Concile du Vatican, constitution dogmatique de la Foi catholique, chap. IV, *de la foi et de la raison.*

démonstration scientifique de la crédibilité et de la vérité de leur foi (1).

Anathème à qui dirait qu'il peut se faire qu'eu égard au progrès de la science on doive quelquefois attribuer aux dogmes proposés par l'Eglise un autre sens que celui qui a été et qui est compris par l'Eglise (2).

J'ai tenu à rappeler intégralement ces lignes qui constituent la véritable charte éternelle de la science et de la foi. La rage du modernisme vient se briser impuissante contre le granit de ces textes, qui ont été élaborés et édictés contre la mentalité kantienne, qui sévissait alors en Allemagne. L'encyclique *Pascendi* est la continuation immédiate du Concile du Vatican.

Science et foi sont deux « ordres de connaissance » : il est donc impossible de « désintellectualiser » la foi. Ces deux ordres sont distincts dans leur objet, non point parce que l'objet de la foi serait simplement divin (car la science philosophique rationnelle connaît avec certitude le Dieu unique, distinct du monde et créateur), mais parce que cet objet est strictement surnaturel.

Mais science et foi sont en accord indissoluble parce que « la droite raison démontre les bases de la foi » : *cum recta ratio fidei fundamenta demonstret*; toute la théologie catholique anti-moderniste est dans ces quelques mots.

La foi a deux bases : une base rationnelle et une base historique ; les principes et les faits.

La première assise de la base rationnelle, ce sont aussi des faits : les faits indémontrables et indestruc-

(1) *Ibid.*, canons 3, 4 et 6, *de la foi*.
(2) *Ibid.*, canon 3, *de la foi et de la raison*.

tibles qui s'imposent dans l'évidence : l'existence réelle de l'homme, du monde corporel distinct de l'homme et contingent comme lui; les faits de conscience qui fondent avec évidence l'ordre spirituel et moral; les faits publics et sociaux de l'histoire religieuse de l'humanité. De ces faits, le travail de la pensée déduit avec certitude l'existence de l'Etre Infini, distinct et créateur du monde et de l'homme; l'existence et la nécessité d'une destinée et d'une vie religieuse; la possibilité, suggérée surtout par l'existence du christianisme, du fait d'une révélation qui proposerait et imposerait à l'homme une destinée et une vie religieuses supérieures et voulues de Dieu : l'obligation de rechercher, d'accepter, de pratiquer cette religion.

« Dieu, créateur du monde, peut révéler et imposer à l'homme une religion strictement surnaturelle. »

Telle est la première base de la foi, et cette base, la raison la démontre, elle peut la démontrer avec évidence : *recta ratio fidei fundamenta demonstrat.*

La seconde base est d'ordre historique. « De fait, la religion catholique romaine, par son origine, son histoire, sa doctrine, sa morale, son existence, son action, se prouve transcendante et divine. » Telle est la seconde base de la foi, et cette base, la raison la démontre : *recta ratio fidei fundamenta demonstrat.*

Voulez-vous savoir si quelqu'un est ou n'est pas moderniste? Proposez-lui de souscrire, mais nettement, intégralement, sans ambages et en comprenant les termes selon la grammaire du sens commun, à ces cinq mots du concile du Vatican : « la droite raison

démontre les bases de la foi. » Cette pierre de touche est infaillible.

Il faut forger un mot barbare pour exprimer l'œuvre tentée par le modernisme : cette œuvre consiste à « désintellectualiser » la foi. Leur foi est la foi kantienne, le *glauben* saxon et protestant, opposé par définition arbitraire et par un postulat d'essence au savoir, puisque le savoir kantien ne se meut que dans l'ordre des phénomènes, et que tout contact avec l'absolu lui est interdit.

C'est en ce point que se rencontrent les doctrines si diverses et si flottantes des modernistes : le radicalisme pragmatiste de M. Le Roy et de M. Tyrrell, l'équivoque perpétuelle et voulue de M. Loisy, les ténèbres mystiques du dogmatisme moral, tous ces courants de pensée qui se heurtent et se divisent, convergent pourtant en un effort : désintellectualiser la foi, en refusant à la raison humaine et à la science tout contact avec l'absolu des choses, toute prise assignable sur la réalité.

La double erreur du modernisme sur la relation de la science et de la foi est exposée par l'Encyclique *Pascendi* en termes tellement définitifs que M. Loisy lui-même, dans son commentaire rageur de l'Encyclique, ne trouve en réalité rien à y répondre. Ces deux erreurs sont : 1° la séparation absolue de la science d'avec la foi ; 2° par suite l'asservissement de la foi à la science.

Au point où nous en sommes, Vénérables Frères, nous avons plus qu'il ne faut pour nous faire une idée exacte des rapports qu'ils établissent entre la foi et la science, entendant aussi sous ce dernier mot l'histoire. En premier lieu, leurs objets sont totalement étrangers entre eux, l'un en

dehors de l'autre. Celui de la foi est justement ce que la science déclare lui être à elle-même *inconnaissable*. De là un champ tout divers : la science est toute aux phénomènes, la foi n'a rien à y voir ; la foi est toute au divin, cela est au-dessus de la science. D'où l'on conclut enfin qu'entre la science et la foi il n'y a point de conflit possible ; qu'elles restent chacune chez elles, et elles ne pourront jamais se rencontrer ni, partant, se contredire. Que si l'on objecte à cela qu'il est certaines choses de la nature visible qui relèvent aussi de la foi, par exemple la vie humaine de Jésus-Christ, ils le nieront. Il est bien vrai, diront-ils, que ces choses-là appartiennent par leur nature au monde des phénomènes ; mais, en tant qu'elles sont pénétrées de la vie de la foi, et que, en la manière qui a été dite, elles sont transfigurées et défigurées par la foi, sous cet aspect précis les voilà soustraites au monde sensible et transportées, en guise de matière, dans l'ordre divin. Ainsi, à la demande : si Jésus-Christ a fait de vrais miracles et de véritables prophéties ; s'il est ressuscité et monté au ciel : non, répondra la science agnostique ; oui, répondra la foi. Où il faudra bien se garder pourtant de trouver une contradiction : la négation est du philosophe parlant à des philosophes et qui n'envisage Jésus-Christ que selon la *réalité historique* ; l'affirmation est du croyant, s'adressant à des croyants et qui considère la vie de Jésus-Christ comme *vécue à nouveau* par la foi et dans la foi...

Or, l'on se tromperait très fort si l'on s'imaginait après cela que, entre la science et la foi, il n'existe de subordination d'aucune sorte. C'est fort bien et fort justement pensé de la science ; mais non, certes, de la foi, assujettie qu'elle est à la science, non pas à un titre, mais à trois. — Il faut observer, premièrement, que, dans tout fait religieux, à la réserve de la *réalité divine*, et de l'*expérience* qu'en a le croyant, tout le reste, notamment les *formules religieuses*, ne dépasse point la sphère des phénomènes, n'est point soustrait, par conséquent, au domaine scientifique. Que le croyant s'exile donc du monde, s'il lui plaît ; mais, tant qu'il y reste, il doit subir les lois, le contrôle, le jugement

de la science. — En second lieu, si l'on a dit que la foi seule a Dieu pour objet, il faut l'entendre de la réalité divine, non de l'*idée* : car l'idée est tributaire de la science, attendu que celle-ci, dans l'ordre logique, comme on dit. s'élève jusqu'à l'absolu et à l'idéal. A la science, donc, à la philosophie, de connaître de l'idée de Dieu, de la guider dans son évolution et, s'il venait à s'y mêler quelque élément étranger, de la corriger. D'où cette maxime des modernistes que l'évolution religieuse doit se coordonner à l'évolution intellectuelle et morale, ou, pour mieux dire, et selon le mot d'un de leurs maîtres, s'y subordonner. — Enfin, l'homme ne souffre point en soi de dualisme : aussi le croyant est-il stimulé par un besoin intime de synthèse à tellement harmoniser entre elles la science et la foi que celle-ci ne contredise jamais à la conception générale que celle-là se fait de l'univers. Ainsi donc, vis-à-vis de la foi, liberté totale de la science ; au contraire, et nonobstant qu'on les ait données pour étrangères l'une à l'autre, à la science asservissement de la foi.

« Il n'y a aucun terrain commun entre la foi et la science : elles se meuvent en deux plans entièrement différents : ce sont deux lignes parallèles qui ne risquent jamais de se rencontrer. » Telles sont les affirmations courantes qui avaient envahi, avant l'Encyclique *Pascendi*, un si grand nombre d'esprits, et qui contiennent pourtant tout le poison du modernisme.

J'ai vu les notes d'un cours de religion, rédigées par un élève studieux et intelligent, se préparant à une Ecole supérieure, dans un établissement, universitaire ou non, de Paris ou d'ailleurs, et que je ne nommerai pas. Ce cours de religion professé, bien entendu, par l'aumônier, posait en principe qu'entre la science et la foi « il ne peut y avoir aucun conflit, parce qu'il n'y a entre elles aucun terrain commun, aucun point de

contact possible, et qu'elles sont totalement et absolument indépendantes l'une de l'autre ». Et les développements et les exemples apportés prouvaient que l'élève ne s'était point mépris sur la pensée, absolument kantienne et hérétique, du professeur.

III

Terrain commun entre la science et la foi : la philosophie.

Il y a un terrain commun entre la science et la foi. Et je prends d'abord ici le mot science au sens restreint et particulier selon lequel il s'applique aux sciences dites exactes, qui mesurent et analysent leur objet : les sciences mathématiques, les sciences physiques (en entendant ce mot selon toute l'étendue de la nature sensible), et ces parties des sciences historiques, biologiques, psychologiques et même sociales qui rentrent dans le cadre indiqué, c'est-à-dire, je le répète, qui mesurent et analysent intégralement leur objet.

Entre la science ainsi comprise et la foi, il y a un terrain commun. S'il n'y en avait pas, ce serait la destruction de la foi et celle de la science.

La destruction de la foi, qui n'aurait plus alors aucun contact avec le monde terrestre et visible, livré aux progrès de la science, et dans lequel pourtant la foi doit vivre... Pour croire que Jésus-Christ est Dieu, il faut savoir s'il a existé, et c'est une question de science historique. Il n'est pas un seul de nos dogmes pour lequel la science ne soit à la fois une base nécessaire et la source d'innombrables objections. De

deux choses l'une : ou il faut que la foi réponde à ces objections, et c'est le contact avec la science, ou il faut que la foi s'évanouisse dans le pragmatisme et disparaisse en abdiquant toute prétention à une doctrine spéculative fixe, tout droit de formuler un dogme.

Ce serait la destruction de la science, et c'est là l'étrange punition de l'orgueil moderniste. Tout se tient et, pour répéter dans un sens bien différent une parole chère à M. Le Roy, tout est dans tout. S'il est vrai (mais là, vrai, selon le sens commun) que deux et deux font quatre, s'il y a dans cette assertion : deux et deux font quatre, un élément assignable d'absolu; si, en prononçant cette assertion, mon esprit prend un contact réel, si léger et fugitif qu'on le suppose, avec l'absolu, cela suffit : le maître est dans la place. Logiquement mené de déduction en déduction, mon esprit *pourra* être contraint d'admettre la vérité intégrale, et de se démontrer à lui-même les bases de la foi catholique : il *pourra* être amené à voir avec évidence qu'il doit croire ce qu'enseigne l'Eglise romaine.

Mais si une fois mon esprit adopte l'attitude kantienne, s'il élimine tout absolu de la connaissance dans la foi, il sera amené logiquement, inéluctablement, à éliminer tout absolu de la connaissance dans la science.

Et alors on n'est pas loin de dire avec le personnage d'Ibsen : « Qui sait si, dans Jupiter, deux plus deux ne fut pas cinq ? »

Mais, sincèrement, n'est-ce pas là une attitude anti-scientifique, et n'est-on point mal venu de se faire alors le champion de la Science (avec une majuscule),

et de se poser, au nom de la Science, en réformateur du dogme ?

Tel est, semble-t-il, l'avis de M. Poincaré, qui, au point de vue scientifique, a voix au chapitre. Avec une modération parfaite, mais d'autant plus vigoureuse, il démontre à M. Ed. Le Roy (l'adversaire du dogme catholique, déclaré « impensable »), que c'est la notion de Science rêvée par M. Le Roy qui est « impensable », terme poli.

Résumons en quelques mots, dit M. Poincaré, sa doctrine (*de M. Le Roy*) qui a donné lieu à de nombreuses discussions. La Science n'est faite que de conventions, et c'est uniquement à cette circonstance qu'elle doit son *apparente* certitude; les faits scientifiques et, *à fortiori*, les lois sont l'œuvre artificielle du Savant ; la Science ne peut donc rien *nous apprendre de la vérité ;* elle ne peut nous servir que de règle d'action... La doctrine de M. Le Roy n'est pas seulement *nominaliste ;* elle a encore un autre caractère... elle est anti-intellectualiste. Pour M. Le Roy, l'intelligence déforme tout ce qu'elle touche, et cela est plus vrai encore de son instrument nécessaire, « le discours ». Il n'y a de réalité que dans nos impressions fugitives et changeantes, et cette réalité même, dès qu'on la touche, s'évanouit... M. Le Roy se plaint souvent d'être accusé de scepticisme. Il ne pouvait pas ne pas l'être, encore que cette accusation soit probablement injuste (1). Les apparences ne sont-elles pas contre lui? Nominaliste *de doctrine*, mais réaliste de cœur ; il semble n'échapper au nominalisme absolu que par un acte de foi désespéré... Pour M. Le Roy, la Science n'est qu'une règle d'action. Nous sommes impuissants à rien connaître, et pourtant nous sommes embarqués ; il nous faut agir et, à tout hasard, nous nous sommes fixé des règles. C'est l'ensemble de ces règles que l'on appelle la Science...

(1) Réserve courtoise, mais philosophiquement inexacte.

Le suicide scientifique de la science, tel est bien le dernier mot du nominalisme néo-kantien.

Il ne s'agit point ici de la personne, encore moins de la conscience de tels ou tels modernistes, comme M. Le Roy par exemple qui est, assure-t-on, un chrétien fort bien intentionné. Je n'en doute aucunement : aussi ne m'occupé-je que de la doctrine, considérée en elle-même. Or, considérée en elle-même, la doctrine du nominalisme néo-kantien est la quintessence la plus subtile du plus diabolique orgueil.

« Si les hommes y avaient quelque intérêt, disait Hobbes, ils douteraient vite des théorèmes d'Euclide. » Et nous en sommes là. L'orgueil rationaliste, après s'être dressé au nom de la science, de la vérité scientifique absolue, contre la Révélation, s'est avisé que tout tient à tout, et que, au bout des théorèmes d'Euclide, si on leur accorde un atome de vérité absolue, il y a des théorèmes philosophiques, et au bout de ceux-ci, des théorèmes théologiques ; — et que si on entr'ouvre dans l'esprit humain une fissure à l'absolu, fût-ce l'absolu géométrique, logiquement, fatalement, je ne dis pas tout esprit individuel, mais un esprit ferme, droit et normal sera envahi tôt au tard, par l'Absolu tout court, c'est-à-dire par Dieu. Et comme il n'y a qu'un Dieu, quand il est là, l'unique religion intégralement vraie, un beau jour, visiblement ou non, s'y installe.

L'unique moyen infaillible que l'orgueil humain inspiré par Satan pouvait donc prendre pour fermer en lui la porte au catholicisme, c'était de la fermer à tout absolu, même à celui de la science.

Et, encore une fois, nous en sommes là. Ou plutôt nous en étions là, avant l'Encyclique *Pascendi*.

Donc entre la foi et la science, il y a un terrain commun, il y a un champ de contact.

Ce terrain commun, c'est la philosophie. Entre la certitude des vérités sensibles, créée par la science, et la certitude des vérités surnaturelles (Trinité, Jésus-Christ Dieu, Eglise divine), créée par la foi, il y a la certitude des vérités rationnelles (y compris l'âme et Dieu créateur), certitude créée par la philosophie.

La philosophie? Laquelle? me demande ironiquement un moderniste.

Je réponds d'abord : la philosophie de tout le monde, celle que tout le monde fait, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans s'en douter; la philosophie qui, chez tout le monde, occupe le terrain mitoyen entre la « science » de tout le monde, et la « foi » ou la pensée religieuse (ou irréligieuse) de tout le monde.

Plus à fond, je réponds : la philosophie tout court. Il n'y a pas une, ou deux, ou plusieurs philosophies ; pas plus qu'il n'y a une, ou deux, ou plusieurs sciences, pas plus qu'il n'y une, ou deux, ou plusieurs sortes de foi catholique : il y a la science tout court, la philosophie tout court, la foi catholique tout court. Tout ce qui est connaissance certaine du vrai dans le domaine sensible est science; tout ce qui est connaissance certaine du vrai dans le domaine du surnaturel est foi catholique ; tout ce qui est connaissance certaine du vrai dans le domaine rationnel (y compris l'âme et Dieu) est philosophie.

Ce qui est, dans chacun de ces domaines, erreur

ou ignorance, ne mérite pas d'autre nom : ce n'est ni science, ni philosophie, ni foi.

Il n'y a donc pas, au point de vue objectif et doctrinal, une philosophie catholique et une philosophie non catholique ; une philosophie religieuse et une philosophie qui ne l'est pas ; il n'y a pas même, si ce n'est au point de vue de la classification historique et de la méthode, une philosophie scolastique et une philosophie non scolastique. Il y a la philosophie tout court : et c'est elle qui est le terrain commun entre la science et la foi.

A cette question, qui a suscité tant de réponses contradictoires : la foi catholique renferme-t-elle donc une philosophie, j'estime, d'après tout ce qui précède, qu'il faudrait répondre : La foi catholique ne renferme pas *une* philosophie, mais elle suppose *la* philosophie ; ce qu'il y a de vrai dans tous les systèmes lui appartient. La *philosophia perennis*, dont parlait Leibniz, est précisément ce qui forme la base de la foi. Les vérités philosophiques définitivement acquises et démontrées (et il y en a) s'enrichissent tous les jours de nouveaux éclaircissements et de nouvelles conquêtes ; et tout progrès philosophique est, par contrecoup, un progrès théologique : et c'est dans un sens vivant et vital qu'il faut entendre la parole du Concile du Vatican : *recta ratio fidei fundamenta demonstrat*.

Inversement, ce sont bien des vérités rationnelles et philosophiques que la foi nous confirme, par ses moyens propres, et comme d'en haut, dans des définitions comme quelques-unes du Concile du Vatican et de l'Encyclique *Pascendi*. Et je ne comprends pas la timidité de certains théologiens, qui semblent hésiter à

admettre que l'Eglise puisse définir des vérités philosophiques.

N'est-ce pas une assertion d'essence philosophique que celle-ci : « La raison humaine, par sa propre lumière naturelle, peut connaître avec certitude, au moyen des choses créées, l'existence d'un Dieu unique et Créateur ? »

Et cela est un article de foi définie.

L'Eglise, par l'autorité infaillible et divine de la lumière surnaturelle, définit et confirme cette vérité d'essence rationnelle, parce qu'elle était attaquée (et elle l'est encore) et qu'elle est nécessaire à la démonstration des bases de la foi, et à la définition du surnaturel chrétien.

J'avoue n'avoir jamais vu à tout cela l'ombre d'une difficulté.

IV

Réponse à la principale objection.

C'est un problème redoutable et infiniment complexe, mais c'est vraiment le problème vital de l'esprit contemporain, que celui-ci :

Quelle sorte de continuité existe dans l'homme, entre les actes et états suivants : connaissance expérimentale, connaissance rationnelle, connaissance religieuse, foi surnaturelle catholique?

Je ne puis songer évidemment qu'à résumer ici brièvement les données de ce problème, pour compléter la présente leçon.

1° *Connaissance sensible.* — Là est peut-être l'énigme

la plus troublante : l'analyse scientifique de l'idée est peut-être moins malaisée encore que celle de la perception sensible :

La réalité de l'existence objective des corps nous est affirmée invinciblement par le sens intime et le sens commun, auquel on ne manque jamais impunément de respect : le châtiment ne se fait pas attendre. N'existe-t-il pas déjà dans le simple énoncé de théories comme celles-ci : « Un corps consiste en un point de vue plus ou moins riche et nécessaire sur l'ensemble des choses... La matière n'existe que dans et par l'esprit, intérieurement et relativement à l'esprit... » Le corps humain lui-même n'est qu' « un système d'habitudes et de mécanismes », que l'esprit conçoit et se fabrique « en vue de la vie pratique (1) » ?

Mais l'évidence de la fausseté de pareilles rêveries n'empêche pas l'obscurité des questions qui s'entassent autour du fait de la connaissance sensible. Pas plus que cette obscurité ne nuit à l'évidence des merveilles réalisées chaque jour par les sciences expérimentales.

Le caractère propre du raisonnement dans ces sciences, c'est qu'il analyse intégralement et mesure son objet. Les secrets déconcertants que la matière livre tous les jours à la science, ceux qu'elle cache ou qu'elle laisse deviner pour l'avenir, autorisent tous les enthousiasmes, toutes les admirations, excusent presque tous les affolements des dévots de la science. La Foi applaudit sans réserve et sans arrière-pensée à ces progrès et à ces découvertes; la Foi sait et proclame que son unique ennemie, ce n'est pas la Science, — c'est

(1) Le Roy, *Dogme et critique*, passim.

l'ignorance, ou, ce qui revient au même, l'affirmation prématurée ; — elle sait qu'elle n'a *rien* à redouter de la science, et que la science ne nuirait qu'à elle-même, selon l'exemple que nous venons de citer, si elle s'éloignait des données fondamentales du sens commun et de la raison supérieure de l'humanité.

Mais les travaux scientifiques s'appuient sur des principes et sur des lois; et c'est ici que s'établit la continuité entre la science expérimentale et la science rationnelle.

La science, dit fort bien M. Poincarré, sait qu'elle est faite à l'image et à la taille de notre esprit; elle sait qu'elle est incapable de saisir l'essence de la matière ou de l'énergie, l'origine du mouvement ou celle de la sensation; elle sait qu'il ne lui est même pas donné d'extraire entièrement de la nature les principes et les lois dont elle se sert pour éclairer sa marche et que ses systèmes les mieux ordonnés, grevés d'une part inévitable de conjectures, ne sont qu'approximations successives et vraisemblances provisoires (1).

2° *Connaissance rationnelle.* — Paroles de vrai savant! Mais c'est avouer que la science ne se suffit pas, et qu'elle ne peut rien si elle n'est en continuité avec la philosophie, à qui elle emprunte « les principes et les lois » de ses raisonnements et de ses méthodes.

Mais la science purement rationnelle ou philosophique, à l'encontre de la science expérimentale, ne peut pas toujours mesurer et analyser intégralement son objet. Quand cet objet atteint par sa nature à l'idée de l'infini, qui est comme le lieu géométrique du mystère,

(1) Conférence de M. Raymond Poincarré au Congrès international de l'enseignement populaire, en l'honneur de M. Berthelot, le 3 octobre 1908.

la science rationnelle peut constater la réalité de l'objet, mais non le comprendre, c'est-à-dire, selon la force étymologique du mot, l'entourer, l'embrasser, l'étreindre, le mesurer, à plus forte raison le diviser ou l'analyser.

3° *Connaissance religieuse.* — A plus forte raison en est-il ainsi, quand, au terme de ses efforts, de ses déductions, de ses analyses, de ses inductions, de ses recherches, la science rationnelle ou philosophique rencontre Dieu. Elle l'atteint, elle le constate, elle le connaît avec certitude, non par une démonstration mathématique, non par une simple probabilité, selon l'expression souverainement impropre de Newman, mais par un procédé d'une rigueur rationnelle absolue : *naturali rationis lumine certo cognoscit* (1). Que des conditions morales soient nécessaires pour cette démonstration d'un ordre à part, qu'il y faille une harmonie de la volonté, de la conscience, des passions disciplinées avec la raison, l'Eglise l'a toujours enseigné, mais ce ne sont là que des conditions, qui demeurent extrinsèques à l'acte formel de la connaissance. Et le dogmatisme philosophique qui a Dieu pour objet n'est point « moral », ce qui est une contradiction « impensable » : il est intellectuel.

4° *La Foi catholique.* — C'est ici, et ici seulement, que commencent les bases de la foi : *fundamenta fidei.* Le raisonnement préliminaire *normal* tient en ces deux assertions :

(1) Ne nous lassons point de redire que tout l'effort des penseurs religieux de notre temps doit se porter à renouveler dans sa forme et à mettre au point la démonstration rationnelle de l'existence d'un Dieu personnel.

« Dieu, créateur et fin dernière de l'homme, peut révéler, communiquer et imposer à l'homme une destinée et une vie religieuses, strictement surnaturelles, c'est-à-dire supérieures à tout ce que la raison créée peut connaître de Dieu. »

Cette assertion contient la base rationnelle de la foi.

« Or, il est de fait que Dieu a réalisé ce dessein, par Jésus-Christ, dans l'Eglise catholique. »

Cette assertion contient la base historique de la foi.

Ces deux assertions sont rigoureusement démontrables par la raison : *recta ratio fidei fundamenta demonstrat.*

Supposons que, pour un esprit donné, ces deux assertions soient démontrées rigoureusement, et même à l'évidence, ce qui est possible.

Quelle sera la conclusion?

Nécessairement celle-ci :

« Donc il est certain que Dieu communique et impose à l'homme une destinée et une vie religieuses surnaturelles dans l'Eglise catholique. »

Si telle est la conclusion, et si cette conclusion peut être évidente, c'est-à-dire scientifiquement certaine, comment pouvons-nous échapper à cette objection, très ancienne, mais renouvelée en termes pressants par le modernisme :

« Qu'on y prenne garde, écrit M. Edouard Le Roy, si on pouvait établir scientifiquement que Dieu existe, qu'il a parlé, qu'il a dit telle et telle chose, par quel miracle psychologique arriverait-on à faire que l'adhésion de foi ne repose point essentiellement sur ces démonstrations *scientifiques*? Or, la foi ainsi obtenue

ne serait nullement la foi catholique véritable (1). »

Assurément l'acte ainsi obtenu, non seulement ne serait nullement l'acte de foi catholique véritable, mais ce ne serait pas du tout un acte de foi : l'acte de foi catholique devant être parfaitement libre, obscur et d'essence surnaturelle.

Et l'objection de M. Ed. Le Roy serait valable, *si* la connaissance rationnelle évidente de la vérité de la conclusion de notre raisonnement (« donc il est certain que Dieu communique et impose à l'homme une destinée et une vie religieuses surnaturelles dans l'Eglise catholique ») constituait ou conditionnait d'une manière nécessitante l'acte de foi surnaturel.

Or, la connaissance rationnelle évidente de la vérité de cette conclusion ni ne constitue, ni ne nécessite l'acte de foi surnaturel.

Comment cela?

Il faudrait toute une longue leçon, et plutôt tout un traité pour expliquer convenablement ce point délicat et essentiel, sur lequel les théologiens, dans leurs explications dernières, sont très loin de s'accorder. Il me sera donc permis d'apporter ici le résultat de mes méditations personnelles, d'autant plus que la solution qui me semble la meilleure n'est point une nouveauté, mais plutôt une doctrine traditionnelle peut-être un peu oubliée, peut-être, par conséquent, retrouvée, je n'ose dire rajeunie.

Je développerai donc cette solution dans un prochain article, et je me contente, en terminant cette leçon, d'amorcer ma réponse.

(1) Ed. Le Roy, *Dogme et critique*, p. 320.

La connaissance rationnelle certaine de la vérité de la conclusion citée plus haut ni ne constitue ni ne nécessite l'acte de foi surnaturel, *parce que :*

La conclusion en question énonce une vérité générale (Dieu impose à *l'homme* une destinée et une vie surnaturelles dans l'Eglise catholique).

Tandis que l'acte de foi devra être l'application *personnelle* et intérieure de cette vérité générale (rationnellement connue) à l'état d'âme et à la vie pratique de celui qui est sollicité de devenir croyant.

Cette application personnelle devra donc être d'ordre vital, d'ordre moral, elle devra orienter l'homme vers une *destinée* nouvelle, supérieure, strictement surnaturelle ; l'acceptation personnelle, pour *soi*, de la vérité de cette destinée établira l'homme dans un ordre de finalité dernière absolument transcendante à sa nature et à toute créature possible. L'homme ne peut accepter, *pour lui*, la vérité de cette destinée qu'en vertu de l'autorité de Dieu qui la lui impose. Et précisément cette autorité s'affirme ici, non pas en tant qu'elle est connue et mesurée en quelque sorte par la raison, mais en tant qu'elle dépasse la raison et la nature ; et en acceptant *pour lui* la vérité de cette destinée, l'homme doit accepter de connaître Dieu, plus tard dans la vision de gloire, et maintenant par la foi, selon un mode absolument transcendant et miraculeux (1), qui exclut précisément le mode normal de connaissance de la raison (le raisonnement abstractif). Ce mode surnaturel de connaître Dieu est une déri-

(1) Je prends ce mot au sens large : les théologiens me comprendront.

vation de la connaissance personnelle que Dieu a de lui-même au sein de la Trinité, puisque la communication de la vie personnelle de la Trinité est l'essence même de la destinée surnaturelle imposée à l'homme par la foi. Et l'homme ne peut commencer à s'orienter, par l'acte de foi, vers cette fin surnaturelle, en acceptant, sur l'autorité surnaturelle de Dieu, la vérité de cette destinée, qu'en acceptant de connaître Dieu dès maintenant par la foi, selon un mode mystique qui par essence exclut précisément le mode normal rationnel selon lequel l'homme connaît Dieu; il y a donc là un renoncement réel, très raisonnable, à la raison.

Ceux qui ont lu à fond S. Thomas reconnaîtront, j'espère, ici sa doctrine. Et tous peuvent déjà entrevoir comment, selon cette doctrine, l'acte de foi surnaturel, qui suit la connaissance certaine et scientifique des préliminaires de la foi, reste cependant libre, essentiellement mystérieux dans son objet, impossible sans la grâce et intrinsèquement surnaturel.

Ce n'est ni l'hypothèse de Lugo, ni celle de Suarez.

Je crois que c'est la doctrine du Maître.

B. Gaudeau.

CRITIQUE PHILOSOPHIQUE ET THÉOLOGIQUE
DE L'IDÉE DE NEUTRALITÉ SCOLAIRE

La déclaration de l'épiscopat français aux pères de famille. — Origine kantienne de l'idée de neutralité. — La neutralité et le Modernisme. — La neutralité n'est pas un minimum tolérable. — La neutralité est contradictoire et « impensable ». — Elle ne peut être acceptée par l'Eglise dans aucune « hypothèse ». — Elle est criminelle et constitue une tyrannie que les consciences opprimées n'ont pas le droit de tolérer. — Conclusions.

« On me demande ce que je pense de la neutralité scolaire.

« Je pense que c'est un mot, un mot équivoque, un mot dangereux... Je défie bien le plus ingénieux de nos philosophes politiques de formuler une définition, même médiocre, d'un mot qui, si peu qu'on y réfléchisse, n'offre qu'un sens absurde.

« Quand on dit que l'école doit être neutre, on entend, j'imagine, qu'elle doit être neutre entre deux ou plusieurs doctrines, qu'il n'y doit être rien enseigné qui contrarie aucune doctrine. C'est comme si on disait que l'enseignement public ne doit se prononcer ni pour la vérité ni pour l'erreur, ce qui serait le plus efficace moyen de trahir la vérité.

« Et c'est bien vrai qu'on y manque. Et c'est bien vrai qu'un instituteur laïque, s'il est honnête homme, ne peut faire autrement que d'y manquer, sous peine de

rien enseigner, ni en morale, ni en histoire, sous peine de renoncer à son rôle même d'éducateur.

« Je suis d'avis qu'il ne faut plus recommander aux instituteurs cette chose impraticable ou indéfinissable qu'on nomme la neutralité scolaire, qu'il faut leur recommander, au contraire, d'être, plus que jamais, militants pour la vérité par la science, de n'être jamais neutres au profit de l'erreur.

« Ne parlons plus de neutralité scolaire (1). »

On ne saurait mieux dire, et je fais miennes, sans la moindre restriction, ces paroles de M. Aulard, qui expriment la vérité absolue.

Le malheur, l'unique malheur, c'est que, en 1881 et depuis, les catholiques français n'aient pas voulu voir cette vérité, la comprendre et agir en conséquence.

Car ils n'ont voulu ni voir, ni comprendre, ni agir Et lorsque M. Xavier Reille, répondant dans *le Matin* à M. Aulard, déclare que les catholiques français ont toujours « attaché une bien médiocre créance » aux déclarations et aux promesses de neutralité faites par les réformateurs de 1881 et de 1886, que « le bloc enfariné d'il y a vingt-deux ans ne nous disait rien qui vaille », que « les catholiques français n'ont-ils pas toujours levé bien haut les épaules quand on leur a parlé de neutralité »? M. Xavier Reille prête généreusement à l'ensemble de ses coreligionnaires la perspicacité qui sans doute était en lui, mais il leur fait trop d'honneur.

Ou alors, si les catholiques français ont *vu* cela, ce

(1) A. Aulard, professeur à la Sorbonne, *le Matin*, 13 septembre 1908.

n'étaient pas les épaules qu'il fallait lever, c'étaient les bras, avec quelque chose au bout.

Mais lever les épaules est plus commode. Seulement il arrive qu'après les avoir ainsi levées, dans le geste inerte de la passivité et de l'insouciance, on est obligé de les tendre... au fouet et au joug, dans le geste résigné de l'esclavage.

Et c'est là que nous en sommes.

La vérité, c'est que les catholiques français se sont laissé endormir, depuis vingt-sept ans, d'un sommeil de plus en plus lourd, par les sophismes du libéralisme et les prétextes spécieux de l'indolence et de l'égoïsme qui veut jouir à tout prix. « L'école neutre est-elle vraiment si mauvaise que cela? Notre instituteur, chez nous, est un brave homme... Et puis, après tout, le principe de la neutralité, est-ce que ce n'est pas le grand principe de l'esprit moderne ? Il faut bien être de son temps. Et puis les écoles libres coûtent si cher à soutenir !... Et puis qu'y faire ? » Et on levait les épaules, dans le geste trop bien indiqué par M. Xavier Reille.

A combien de chrétiens, hélas ! à combien de prêtres ai-je entendu tenir ce langage !

Et aujourd'hui que la neutralité a fait son œuvre, qu'elle a donné son fruit, qu'elle se croit assez sûre d'elle-même pour lever son masque, déjà bien transparent, et qu'elle nous juge assez avilis et assez impuissants, les catholiques français se réveillent (se réveillent-ils ?) en se disant avec un effarement qui serait comique, si ce n'était peut-être un sursaut au milieu d'un coma d'agonie : « Comment, la neutralité c'était cela ! »

Eh oui, c'était cela ! Et maintenant, on peut le dire : C'est la lutte suprême...

Ce qui peut donner, malgré tout, quelque espérance, c'est que les catholiques ont des chefs et, désormais, un mot d'ordre. Ce mot d'ordre le voici : il faut le comprendre et l'étudier. C'est la déclaration épiscopale qui a été lue, le 20 septembre dernier, dans les chaires de toutes les églises de France.

Deux projets de loi étaient déposés naguère sur le bureau de la Chambre des députés (25 juin et 30 juin 1908), qui appellent de graves observations.

C'est aux pouvoirs publics que l'épiscopat s'adressait jadis lorsqu'il avait à réclamer contre des mesures législatives qui lui semblaient porter atteinte à la cause catholique. A la suite de la loi de Séparation, le Gouvernement déclare ne plus connaître les évêques, et il nous est donc difficile de présenter utilement à son audience nos réflexions.

Toutefois, nous ne saurions nous résigner au silence : c'est à vous, pères de familles, que nous dirons ce que nous ne pouvons pas ne pas dire, assurés que notre parole trouvera un écho dans vos âmes lorsqu'elle traitera de ce que vous avez de plus cher : votre liberté de citoyens et de croyants, la formation morale et religieuse de vos enfants.

Que des entraves nombreuses aient été apportées, au cours de ces dernières années, à l'exercice de vos droits en matière d'enseignement et d'éducation, vous ne le savez que trop, et nous ne songeons pas, à cette heure, à reprendre ce pénible sujet.

Du moins, la loi contenait une promesse qui, si elle avait été fidèlement gardée, vous donnait une sécurité relative : elle proclamait la stricte neutralité de l'école.

Quelle que soit la tendance de l'Etat à s'approprier les enfants pour en faire des citoyens, le législateur avait dû tenir un certain compte de l'autorité paternelle. Aussi, lisons-nous encore dans l'exposé des motifs des nouveaux projets : « Les parents qui confient à l'Etat leurs enfants

ont le droit d'exiger que leurs croyances et leurs sentiments intimes ne soient ni combattus ni froissés par un enseignements agressif, et, d'autre part, l'État a trop souvent et trop sincèrement réclamé la collaboration de la famille à l'œuvre scolaire pour réprouver sa sollicitude et même son contrôle. »

L'on affirme au même endroit, sans hésitation aucune, ce principe que « des garanties doivent être accordées aux pères de famille en vue de leur permettre d'obtenir réparation des fautes commises par les membres de l'enseignement public dans l'exercice de leurs fonctions ».

Maintien d'une neutralité absolue ; respect des croyances des parents et de leurs sentiments intimes, ainsi que de la conscience des enfants, protection efficace contre toutes les entreprises des maîtres qui manqueraient à ce respect ou violeraient cette neutralité : tels sont les engagements de la loi vis-à-vis des familles.

Ces engagements ont-ils été toujours tenus dans le passé? Non.

Les nouveaux projets de loi, s'ils venaient à être votés, aideraient-ils à leur faire mieux honneur à l'avenir ? Moins encore.

La neutralité scolaire a deux ennemis : le livre et la parole. Le livre, qui attaque plus ou moins ouvertement la foi chrétienne ; la leçon orale, qui peut être agressive, lors même que le livre de classe est irréprochable, et dont les excès deviennent facilement pires.

Quel a été jusqu'ici le recours légal contre les abus de la parole et du livre ?

« En ce qui concerne le choix des livres », est-il dit dans l'exposé des motifs du premier des deux projets qui nous occupent ici, « toutes les précautions ont été prises pour rassurer les familles ».

Pères de famille, lisez le dispositif de ces précautions dans l'arrêté organique du 18 janvier 1887 : vous y verrez que celui d'entre vous dont la conscience aurait été blessée par le texte d'un manuel scolaire imposé à son enfant pourra porter plainte devant les « autorités compétentes »,

et même saisir de l'affaire le ministre de l'Instruction publique.

Or, prenez garde que les « autorités compétentes » auxquelles vous aurez dû vous adresser sont celles-là mêmes qui ont approuvé l'insertion, au catalogue des livres scolaires, du manuel qui alarme votre conscience. Quelle chance y a-t-il que ces « autorités » se déjugent elles-mêmes, en reconnaissant le bien-fondé de votre plainte? Et quand l'affaire lui sera portée, est-ce que le ministre de l'Instruction publique prendra fait et cause pour le père de famille? Comment oser l'espérer ?

— Nous n'avons pas à chercher bien loin de quoi justifier nos doutes et nos inquiétudes. En effet, dans l'exposé du projet de loi déposé le 25 juin, il est rappelé que des livres scolaires ont été frappés d'interdiction par les *Semaines religieuses*, et il y est affirmé que cette proscription est l'œuvre d'un « sectarisme étroit », qu'« elle atteint moins les livres ouvertement hostiles aux croyances religieuses que des ouvrages simplement empreints de large libéralisme et de tolérance éclairée et faisant appel à la raison et au libre examen ».

C'est de la sorte que M. le ministre de l'Instruction publique tranche le débat. Cependant, parmi ces ouvrages, il en est qui battent en brèche toute une suite des dogmes du *Credo*, sans en excepter l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Quelle preuve meilleure pourrait-on souhaiter ce de qu'il y a d'illusoire dans le moyen fourni par la loi aux pères de famille pour exclure de l'école les livres opposés à la religion ?

Etes-vous mieux protégés contre les écarts de la parole ? A s'en tenir aux termes de la loi scolaire, il semble que non.

L'*exposé des motifs*, auquel nous continuons de nous référer, rappelle que l'instituteur demeure « responsable de son enseignement devant les autorités séolaires » et qu'« il « appartient à celles-ci de prendre les mesures édictées par « les règlements à l'égard des maîtres qui, oublieux de la « réserve imposée par leurs fonctions, porteraient atteinte « à la liberté de conscience de leurs élèves ». Si donc le

père de famille croit avoir des griefs relatifs à l'enseignement oral qui est distribué à ses fils, qu'il les soumette aux « autorités dont le devoir est d'examiner les réclamations « de cet ordre et d'en faire justice ».

Fort bien ! Mais, ainsi qu'il leur arrive de ne voir que « large libéralisme » et « tolérance éclairée » dans les ouvrages contraires à la foi chrétienne, les « autorités constituées pour sauvegarder la neutralité scolaire » pourront bien qualifier de largement libérales et de simplement raisonnables des opinions destructives de toute vie religieuse ou attentatoires aux sentiments intimes des parents. Une connaissance, même superficielle, de l'histoire comtemporaine autorise à prétendre que le cas n'est pas chimérique. De nouveau, la juste protestation du père de famille sera en pure perte ; pas plus contre la parole que contre le livre, il ne réussira à défendre son enfant.

Quel conflit douloureux ! L'enseignement scolaire disputant au père l'âme du fils, niant, méprisant, combattant ce que le père croit et adore, et, d'autre part, le père obligé d'envoyer son enfant à l'école où se donne cet enseignement, y a-t-il plus émouvante situation d'esclave?

Aussi des pères de famille, trouvant le joug intolérable, ont-ils résolu de défendre la neutralité de l'école, inscrite dans la loi.

Aux abus du livre et de la parole, çà et là, ils ont opposé ce que le ministre appelle la « grève » de l'enseignement.

De plus, ils se sont souvenus que la loi est égale pour tous et qu'elle reconnaît à tout citoyen le droit d'obtenir la réparation du dommage qu'il a subi. Si un membre de l'enseignement public manque à ses devoirs dans l'exercice de ses fonctions, pourquoi n'aurait-il pas à en répondre devant les tribunaux de droit commun ? Rien de plus naturel. De la sorte, la loi elle-même protégera, du moins en partie, cette neutralité scolaire qui paraissait, de prime abord, dépourvue de sanction efficace.

C'est ainsi que le comprirent, dans l'affaire désormais

fameuse de Dijon, ces pères de famille qui assignèrent devant le tribunal civil de cette ville un instituteur accusé d'avoir tenu en classe des propos délictueux. Le jugement qui fut rendu put faire croire qu'il y avait donc un moyen légal de travailler au maintien de la neutralité scolaire.

L'illusion devait être brève. Le 25 juin 1908, exauçant les réclamations d'une certaine presse, le ministre de l'Instruction publique déposait un projet de loi, suivi rapidement d'un second projet (30 juin), présenté, celui-ci, par les deux ministres de l'Instruction Publique et de la Justice. Une menace de plus pesait sur les catholiques, et le peu qui subsistait de la liberté des pères de familles, en matière d'enseignement, était encore compromis.

Un court exposé de ces deux projets nous permettra aisément de nous en convaincre.

Le premier reconnaît, de façon théorique, le droit des parents au respect de leurs croyances ; il déclare ne réprouver ni leur sollicitude ni leur contrôle, dans l'œuvre de l'école. En réalité, loin de raffermir le droit de la famille, il vise à en rendre l'exercice pratiquement impossible. Les garanties qu'il offre se ramènent de nouveau à porter plainte devant les autorités scolaires : autant vaut dire, nous l'avons bien vu plus haut, qu'elles sont l'inconsistance même. Que si, — et voilà l'énormité dans la nouveauté, — n'ayant pas obtenu justice, les parents défendent à leurs enfants de se servir du livre qu'ils jugent mauvais, ou de prêter l'oreille aux propos blâmables du maître, alors un délit jusque-là inconnu est constitué. Mais, chose incroyable ! l'auteur du délit nouveau ne sera pas celui qui tient ces discours ou qui impose ce livre : ce sera le père de famille qui n'aura pas consenti à laisser déformer l'âme de son enfant ; ce sera toute personne qui, par parole ou par écrit, se sera permis d'approuver ou de recommander la conduite de ce père de famille.

Et comme il reste que les membres de l'enseignement public peuvent commettre des délits véritables à l'encontre des droits de la famille savez-vous, pères de famille, qui,

dans cette hypothèse devenant une réalité, vous devrez désormais poursuivre ? Eh bien ! non pas l'instituteur coupable, mais l'Etat, en la personne de M. le Préfet. Ainsi le veut le second projet de loi (30 juin). Par une exception inouïe en droit naturel et en droit français, l'auteur du dommage que vous aurez subi se dérobera légalement devant vous. La loi s'apprête à le priver de l'honneur d'être responsable de ses actes, et, en son lieu et place, elle va faire surgir l'Etat !

« Loin de diminuer les droits du père de famille », déclare le Ministre non sans ironie, nous voulons le croire, « cette « disposition ne tend qu'à les fortifier, puisqu'elle lui pro« cure la garantie de l'Etat au lieu et place de la responsa« bilité des maîtres. » Mais quel père de famille voudra croire que la liberté de ses revendications éventuelles s'accroîtra, du fait qu'il aura à les exercer contre un adversaire beaucoup plus puissant, d'une part, et, d'autre part, qui ne représentera qu'une responsabilité adoptive ou déléguée ?

Pourquoi cette déshonorante immunité qu'on projette de créer au profit du maître d'Ecole ? L'exposé des motifs dit qu'il s'agit de le soustraire à la perpétuelle menace d'action en justice. C'est là une inquiétude que ne connaissent pas les gens qui vivent irréprochables; ne suffirait-il pas bien que l'on invitât tous les instituteurs à s'en souvenir ?

Pour résumer toute la situation qui est la vôtre en regard de la législation scolaire déjà existante et mise en péril d'aggravation par les projets de loi des 25 et 30 juin derniers, pères de famille, retenez ceci : l'école est obligatoire; de sept à treize ans, vos enfants lui appartiennent. Elle les marquera de son empreinte; c'est inévitable. De quelle qualité sera cette empreinte? Vous avez le droit de le savoir et le devoir de l'apprendre.

Cependant, s'il arrive que, informés, vous ayez sujet de vous plaindre, sachez que désormais vous ne rencontrerez plus le coupable en face. Vous exercerez, s'il vous plaît de le faire, un recours auprès des autorités scolaires ou de M. le préfet : recours laborieux toujours, et, pour l'ordinaire, sans résultat efficace possible à prévoir. Evincés

de votre plainte, si votre conscience insiste, si elle vous persuade de préserver par tous les moyens l'âme de votre enfant, alors c'est vous qui tomberez dans un délit légal, pour lequel vous ne serez pas épargnés.

Une pareille législation revient à l'expropriation de la famille et à la confiscation de l'enfant; de toutes les tyrannies, c'est la plus odieuse.

Pères de famille, nous devions vous mettre sous les yeux ce douloureux état de choses.

En suite de quoi nous voulons vous rappeler encore, en quelques mots, vos droits et vos devoirs.

Tout d'abord, contrairement à la doctrine césarienne qui prétend que l'enseignement public est donné exclusivement *au nom de l'Etat*, nous vous disons, nous, vos évêques, qu'il l'est, qu'il doit l'être principalement au vôtre. L'élève, l'enfant, ne commence pas par appartenir à l'Etat, il est à vous. Quand il aura grandi, lorsqu'il aura pris son essor de citoyen, l'Etat alors lui demandera directement sa part de contribution au service du bien social. Mais aussi longtemps qu'il n'est qu'un enfant, c'est de la famille qu'il relève avant tout : celle-ci, en l'élevant, continue de le mettre au monde.

Que, dans votre tâche d'éducateurs naturels, l'Etat s'offre à vous aider, qu'il vous supplée au besoin, soit ! mais qu'il ne pense jamais à vous supplanter. Qu'il ouvre des écoles, qu'il rédige des programmes, qu'il indique quelles connaissances, au jugement des gens compétents, doivent être, comme il dit, « le viatique intellectuel nécessaire à la mise en valeur de la personne humaine », nous l'acceptons.

Loin de nous de songer à lui contester le rôle qui est le sien, de diriger l'enseignement de manière à pourvoir soit aux besoins généraux de la société, soit à la plus grande utilité de ses membres. Ce que nous demandons, c'est qu'en toutes les formes de ses initiatives et de ses concours il ne perde jamais de vue le droit primordial de la famille. L'Etat peut faire des maîtres d'école qui enseignent l'écriture, le calcul, l'histoire, la géographie, les sciences; quant au maître d'école, en ce qui concerne la formation morale de l'enfant,

c'est Dieu qui le fait : et vous l'êtes, vous, pères de famille, par celui qui vous a fait pères. Là encore, que l'Etat vous aide, qu'il vous fasse aider : qu'il n'ose pas se substituer.

La sainte Eglise est la grande auxiliaire, d'institution divine, vous le savez, pères de famille chrètiens. A partir du baptême, auquel vous les avez librement présentés, vos enfants sont ses fils spirituels, et en qualité de mère elle réclame le droit de vous aider, elle aussi, à les élever.

Mais ici, ce n'est pas le lieu d'insister sur son rôle et sur ses droits : devant la situation de fait qui existe, elle se borne à vous rappeler, par notre organe, que si l'école officielle ne sait que faiblement aider, du moins, il lui est interdit d'entraver l'œuvre de formation dans la foi et les mœurs. Et puisque l'œuvre de l'école s'accomplit premièrement en votre nom par une délégation d'où vous n'êtes jamais absents, votre droit de la surveiller est absolu.

Ajoutons que, vu les circonstances où nous sommes jetés, si vous avez la possibilité, pour faire élever vos enfants, de choisir entre plusieurs écoles, la conscience vous fait un devoir de préférer celle qui donnera le plus de garanties au respect de tous vos droits.

En toute hypothèse, vous surveillerez l'école publique, employant d'abord tous les moyens légaux pour la maintenir dans l'observation de ce que, à défaut d'une expression meilleure, nous appellerons l'honnête neutralité.

Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, elle s'obstinait à être un péril pour la foi de vos enfants, vous devriez — nous ne cesserons de vous le rappeler et de vous soutenir dans la défense de vos droits, — vous devriez leur en interdire l'accès au prix des suites quelconques pouvant résulter de l'acte de conscience que vous auriez ainsi accompli, en bons Français et en bons chrétiens.

Nous, vos évêques, nous ne vous tenons tout ce langage que par l'inspiration du double et indivisible amour que nous éprouvons pour les âmes et pour notre pays. Pères de famille, comptez sur nous, de même que vos évêques comptent sur vous.

La présente déclaration aux pères de famille de France

sera lue dans tous nos diocèses le dimanche 20 septembre 1908.

Août 1908.

Suivent les signatures de tous les cardinaux, archevêques et évêques de France.

Dans tout ce document, mais en particulier dans l'une des expressions qu'il contient, les évêques font preuve d'une extrême modération, tout en laissant clairement voir leur pensée. Ils ont raison d'entourer cette pensée de toutes les précautions en engageant les pères de famille à s'efforcer de maintenir l'école publique « dans l'observation de ce que, *à défaut d'une expression meilleure*, nous appellerons *l'honnête neutralité* ».

La neutralité, en effet, ne pourrait, dans la pratique, devenir quelque peu honnête qu'en s'éloignant quelque peu de l'idée absolue de neutralité, car la neutralité ne pourrait être honnête qu'en respectant positivement la religion; et le respect positif pour la religion est un accroc à la neutralité, parce qu'il est incompatible avec un *égal* respect positif pour l'athéisme.

Commençons par écarter une équivoque.

On peut imaginer deux sortes de neutralités scolaires. On pourrait rêver (je ne dis pas pratiquer, je dis rêver) une neutralité scolaire *interconfessionnelle ;* un enseignement peut, à la rigueur, être neutre entre deux doctrines lorsque ces deux doctrines (telles le protestantisme orthodoxe et le catholicisme) ont un patrimoine commun de vérités (Dieu, l'âme, la Révélation, la Bible, Jésus-Christ) également acceptées de tous leurs adhérents, — terrain sur lequel le maître

peut s'établir pour respecter également et positivement, dans l'une et dans l'autre des deux doctrines, ce fondement commun.

C'était là le rêve de la neutralité spiritualiste, dont Jules Simon, en 1881, se fit, au Sénat, l'éloquent défenseur contre les projets hypocrites de Jules Ferry.

Mais lorsque deux doctrines sont purement et simplement la négation absolue l'une de l'autre, comme l'athéisme et la religion tout court (et c'est le cas), l'idée d'un enseignement neutre *entre l'une et l'autre* est une idée métaphysiquement impossible, une chose « impensable ».

La neutralité de la parole est aussi impossible que celle du silence.

Une parole neutre devrait respecter également les deux doctrines; or, respecter également la religion et l'athéisme, c'est dire à Dieu et de Dieu ce que je dirais de vous et à vous en vous interpellant en ces termes : « Je respecte l'opinion de ceux qui pensent que vous êtes un honnête homme; mais je respecte, *à un égal degré*, l'opinion de ceux qui pensent que vous êtes le dernier des misérables. » Avec cette différence que, si respectable que vous soyez en réalité, je puis avoir le droit de vous ignorer et par conséquent de n'avoir sur vous aucune opinion. Mais l'instituteur qui parle de Dieu ne le peut pas.

De ces deux positions : « Je respecte la religion, la religion est respectable; — je respecte l'athéisme, l'athéisme est respectable, » — une seule nécessairement est efficace, et c'est, nécessairement aussi, la position qui favorise l'athéisme. La raison en est que la doctrine négative, pour produire son effet négatif

et destructeur, n'a besoin que d'une tolérance négative; tandis que la doctrine positive, pour simplement subsister, a besoin d'une adhésion formelle et d'un respect positif, qui ne laisse rien subsister de la doctrine négative.

La neutralité, c'est le nihilisme; le nihilisme, c'est la suppression de toute affirmation. Dieu, c'est par essence une affirmation; la neutralité, c'est donc la suppression de Dieu.

Etre neutre, c'est être sans Dieu; c'est donc être *a-thée*. Il est vraiment déconcertant que des esprits qui pensent aient pu se dérober à cette évidence.

Professer que l'athéisme est aussi respectable que la religion (et c'est la neutralité), c'est professer que la religion est tout au moins inutile, que Dieu est superflu. Or, une religion superflue n'est pas une religion; un Dieu inutile n'est pas Dieu : puisqu'il est de l'essence de la religion de s'affirmer comme indispensable et obligatoire à l'homme, puisque la définition même de Dieu, c'est l'Etre nécessaire, sans lequel rien ne subsiste dans l'ordre physique ni moral.

S'établir sur ce sommet d'où l'on prétend dominer à la fois la religion et l'irréligion, se poser en arbitre impartial entre Dieu et l'athéisme (et c'est là la neutralité), c'est donc ajouter tout simplement l'outrage et la dérision à la négation et à l'impiété, la tartuferie au blasphème.

Et telle est bien la prétention de la doctrine laïciste.

Dans un discours prononcé en Vendée, à l'automne de 1905, M. Clemenceau rééditait, avec son cynisme habituel, cette ineptie : « L'Etat doit être au-dessus des croyances particulières. » Et on a vu des catho-

liques accepter ce sophisme sans y pouvoir répondre, et on a vu des prêtres chercher pour y établir nos revendications un terrain et un programme qu'ils osaient appeler non confessionnel, c'est-à-dire areligieux! Comme si la croyance en Dieu était une croyance particulière! Comme si reconnaître et adorer Dieu était le fait de ce qu'on appelle, au sens restreint et étroit du mot, une confession, c'est-à-dire une religion positive! Comme si les éléments essentiels de la religion tout court ne faisaient pas partie intégrante de la nature, de la raison et de la conscience de l'homme!

Ce qu'on n'a pas, il me semble, assez remarqué jusqu'ici, ce sont les origines et les attaches philosophiques de cette abominable doctrine du laïcisme ou de la neutralité d'Etat et d'école, ce qui est tout un.

Lorsque, en 1881, au Sénat, M. Jules Simon, s'inspirant des traditions spiritualistes, c'est-à-dire au fond chrétienne, de l'ancienne Université, défendait si vaillamment son amendement ainsi conçu: « Les maîtres enseignent à leurs élèves leurs devoirs envers Dieu et envers la patrie », Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, alors représentant et porte-parole (plus ou moins conscient, la question n'est pas là) de la secte impie qui déjà nous gouvernait, répondait que l'énonciation du nom de Dieu dans la loi n'était point nécessaire, parce que le premier soin et le premier honneur de l'Université (!) serait toujours de s'inspirer des principes formulés par M. Jules Simon, et le grand maître de l'Université s'indignait vertueusement à la pensée qu'un seul des membres du grand corps dont il était le chef pourrait jamais s'écarter de cet enseignement, qui serait toujours, affirmait-il.

basé sur la « vieille morale de nos pères », et il indiquait avec évidence qu'il entendait par là la morale spiritualiste et religieuse, basée elle-même sur Dieu, pratiquement la morale catholique.

Et pour mieux endormir les catholiques, après avoir exclu les devoirs envers Dieu du texte de la loi, on en rétablissait la mention (par une contradiction machiavélique) dans le programme annexé à l'arrêté ministériel du 27 juillet 1882.

Comédie et infâme calcul!

« L'impiété est près de nous, disait Jules Simon, et elle nous menace. Elle fait des progrès que nous pouvons mesurer tous les jours. »

C'est que, à cette date, la philosophie traditionnelle de l'Université, le spiritualisme d'autrefois, était, depuis plus de dix ans déjà, détrôné, au sein du corps enseignant, par la philosophie nouvelle. Depuis 1870, depuis l'invasion ! une autre invasion plus terrible, celle des idées, avait commencé... Le kantisme, le néokantisme, professé avec éclat par des maîtres, dont l'un du moins, celui dont l'enseignement fut peut-être le plus néfaste, vit encore, M. Lachelier, s'étendit partout comme la lèpre des cerveaux. Les facultés, les académies, les lycées, les collèges et bientôt les écoles normales, tous les centres d'instruction publique, et, par le moyen des programmes et des contacts inévitables, les écoles libres elles-mêmes, tous les foyers intellectuels du pays furent peu à peu contaminés, infectés, pourris. Près de quarante générations de jeunes Français ont été élevées dans cette atmosphère de plus en plus dissolvante.

Bien plus sûrement que le matérialisme agressif,

que le positivisme sectaire (lié d'ailleurs au kantisme par plus d'une affinité), sournoisement et avec des allures de respect, la doctrine maudite dévorait la substance de la pensée et de la conscience religieuses. Mal combattue d'ailleurs et profondément ignorée par le clergé (qui vient à peine de la découvrir), la maladie prospérait à l'aise, et créait chez nous, dans les milieux cultivés, la mentalité laïque, la mentalité de la neutralité scolaire. Dans les masses populaires, la même œuvre était opérée brutalement par le déchaînement de toutes les forces politiques anti-religieuses. Mais je ne crains pas de dire que le mal le plus profond et le plus grave a été fait par l'enseignement supérieur et secondaire et dans le corps enseignant, public et même libre.

Voici en vertu de quelle logique immanente et implacable. Le kantisme ne consiste point, en réalité, dans un « fatras démodé » (1) de systèmes et de termes barbares : toute la vertu nocive du kantisme est dans cette donnée, la seule qui reste au fond des esprits déformés par cette discipline d'erreur : « La raison humaine est radicalement impuissante à savoir si l'homme a une âme à sauver et un Dieu à servir. »

La raison, et par conséquent la science, et par conséquent, *logiquement*, la conscience humaines sont d'essence a-religieuse, ne nous donnent pas Dieu.

Or l'homme normal, l'homme complet, l'homme tel qu'il doit être est constitué par la raison, la science et la conscience et doit se conduire selon leurs règles.

Donc l'homme normal, l'homme complet est un être a-religieux.

(1) William James.

La religion est quelque chose de factice, d'adventice, d'arbitraire, dont ceux qui en ont le moyen peuvent s'offrir le luxe, mais qui, à y regarder de près, n'est qu'un vestige des superstitions ataviques, et, pour parler franc, une ignorance et une erreur pernicieuses, qui constituent le principal obstacle au progrès de l'homme et de la société.

Et l'on voit comment s'amorce ici, d'une manière logique et naturelle, le couplet de l'évolution socialiste.

Voilà, non pas peut-être le kantisme de Kant, mais le nôtre, et toute la genèse rationnelle et scientifique de l'idée de neutralité parmi nous. Car notre neutralité n'est point du tout, comme en Amérique, une neutralité de liberté et un respect vrai des conditions pratiques de la vie sociale; c'est une neutralité d'égalitarisme idiot et exaspéré jusqu'à l'absurde, c'est une neutralité de doctrine logiquement poussée jusqu'à l'insanité et à la destruction de tout.

L'homme normal, tel que le donnent la raison, la science et la conscience, sont d'essence a-religieuse (principe kantien). L'homme normal est un être a-religieux.

Or, l'Etat représente l'homme normal.

L'Ecole doit former l'homme normal.

Donc l'Etat et l'Ecole doivent être laïques, c'est-à-dire, d'essence et de pratique, a-religieux, et former des êtres a-religieux.

C'est inéluctable.

Et c'est la pure doctrine de ce kantisme inconscient que professe, entre tant d'autres, ce président du conseil général de la Haute-Loire qui, faisant écho à

M. Aulard, réclame « non pas la neutralité scolaire, qui ne signifie rien, mais des écoles gouvernées par la raison et par la science (1) ».

Seulement, il n'est pas possible de s'arrêter sur une telle route. Et puisque l'Etat et l'Ecole doivent être neutres entre la religion et Dieu, c'est-à-dire former des êtres sans religion (et ils le font par le fait même de la neutralité), il faut aussi que l'Etat et l'Ecole soient neutres entres *tous* les dogmes, quels qu'ils soient, et la négation de ces mêmes dogmes, car la raison et la science kantiennes sont a-dogmatiques implacablement, incapables de formuler une doctrine spéculative où entre le moindre élément d'absolu.

Donc l'Etat et l'Ecole doivent être neutres entre la patrie et l'antipatriotisme ,c'est-à-dire former des êtres sans aucune foi patriotique, et donc des sans-patrie : la neutralité oblige l'Etat et l'Ecole à dire : je respecte le dogme du sans-patrie à l'égal du dogme du patriote, c'est-à-dire, selon le raisonnement établi plus haut, je ne respecterai réellement et efficacement que le dogme du sans-patrie : je ne forme que des êtres sans patrie.

Dites la même chose de la propriété et de la famille, et de toute idée absolue d'un devoir quelconque, et par conséquent de ce « minimun de dogmatisme moral que l'Etat doit faire respecter et qu'il ne peut laisser attaquer sous peine de laisser périr la nation. Ainsi toutes nos sociétés sont fondées sur la propriété, la famille, le respect de la vie humaine, l'Etat ne pourra donc pas tolérer les attentats contre la pro-

(1) Cité par *l'Echo de Paris*, 30 septembre 1908.

priété, les familles (1), les mœurs, les personnes (2). »

Excellentes paroles, mais absolument incompatibles avec le principe kantien de la neutralité de l'Etat et de l'Ecole.

« Il n'y a plus d'idée sacrée, disait fort justement, en 1905, à la tribune de la Chambre française, M. Marcel Sembat aux bourgeois du centre, ahuris d'entendre blasphémer en un tel lieu la patrie et le drapeau ; il n'y a plus d'idée dont la négation soit un blasphème. »

Rien n'est plus vrai, parce que la seule idée sacrée par elle-même et dont le contact puisse sacrer les autres idées nécessaires à la vie humaine et sociale, c'est l'idée de Dieu.

Et ce minimum de dogmatisme moral que l'on veut faire enseigner l'Etat ne peut subsister s'il ne contient ce minimum de dogmatisme religieux : l'enseignement des devoirs envers Dieu, auteur et maître de l'homme et des sociétés, unique principe de la morale et du devoir. Mais cela, ce serait la suppression du kantisme et de la neutralité.

La neutralité oblige donc l'Etat et l'Ecole à supprimer tout dogme positif et de conservation sociale, et à les remplacer par les dogmes contradictoires, négatifs, de destruction et d'anarchie.

Et l'évolution actuelle de l'Ecole laïque en France, depuis vingt-cinq ans, n'est point due à des causes accidentelles et extérieures ; c'est une évolution immanente et fatale.

L'unique laïcisme possible, ce n'est point celui de

(1) Il faudrait dire la famille.

(2) Georges L. Fonsegrive, *Eléments de philosophie*, 3e édition, t. II, p. 507.

Jules Ferry, lequel n'était qu'un piège grossier. C'est celui de M. Aulard.

Les livres, les enseignements que dénoncent et persécutent (!) les évêques, les associations de pères de famille, ce n'est point tant ceux où a pu se glisser telle ou telle irrévérence discourtoise, que les livres sagement laïques, que les enseignements sagement laïques. Ce qu'ils haïssent et pourchassent, c'est le monde qui, sans attaquer personne, ne s'appuie que sur la raison, sur l'expérience, c'est tout notre idéal social moderne, c'est le génie même de la France de la Révolution.

Si on l'enseigne, dans les livres et dans les écoles, cette France de la Révolution, cette France émancipée, cette France qui ne veut pas demander sa règle de conduite au pape de Rome, on manque à la neutralité scolaire.

Mais je dis qu'en ce moment où l'Eglise catholique fait un si grand effort, et si hardiment combiné, pour s'emparer de l'Ecole primaire en France, ce serait une sottise de renoncer, sous prétexte de neutralité scolaire, à opposer notre doctrine et notre méthode à sa doctrine et à sa méthode. (1)

Le vrai laïcisme, c'est celui de M. Jules Payot, recteur de l'Académie de Chambéry :

Nous allons expier l'erreur commise par les fondateurs de l'enseignement laïque qui, pour ne pas effrayer les adversaires, ont introduit cette notion de *neutralité* qui, à l'expérience, paraîtra une impossibilité. Jamais le parti clérical ne considérera comme *neutre* l'impartialité scientifique et la loyauté d'une conscience qui examine le pour et le contre. Il est impossible d'enseigner l'histoire, l'instruction civique, la morale, sans manifester des préférences, et, comme le disait M. Bompart, inspecteur général : « On ne traduit pas, on ne commente pas une page de Démosthène, de Tacite ou de Pascal, sans prendre parti. On n'est pas neutre entre la vérité et le mensonge. Il faut choisir. Il faut dire où l'on

(1) *Le Matin*, 13 septembre 1908.

va quand on se charge de conduire les autres. » Les adversaires de la République vont exploiter contre l'enseignement national une impossible neutralité, et puisqu'ils ne peuvent le détruire, ils vont essayer, par l'intimidation, de réduire l'enseignement des instituteurs à l'insignifiance (1).

On arrive aujourd'hui, ajoute-t-il, à cette situation qu'*il est impossible* à un esprit affranchi des religions confessionnelles *de prononcer un mot qui soit vraiment neutre* (2).

Le vrai laïcisme, c'est celui de M. Lafferre, président du Grand-Orient :

L'histoire, la morale, les sciences positives sont par elles-mêmes en perpétuelle contradiction avec le dogmatisme qui domine et fausse l'enseignement des écoles confessionnelles. Il suffit d'enseigner l'histoire de France à contre-sens des Loriquets, de glorifier la liberté de conscience et de mettre en relief la beauté des lois naturelles, pour commettre le crime d'hérésie et encourir les anathèmes de l'Eglise (3).

Dès lors, le laïcisme, c'est celui de l'« école rouge », des amicales d'instituteurs syndicalistes et saboteurs de la société, dont on connaît les exploits.

Comment serais-je neutre ? s'écrie l'instituteur de la Chapelle-de-Bard (Isère), sur la tombe du maire de la commune : *Il n'est peut-être pas de phrases prononcées à l'école laïque qui ne soit une violation de cette neutralité*, parce qu'il n'est peut-être pas un fait scientifique que les religions n'aient pas nié, pas un fait historique qu'elles n'aient pas dénaturé (4).

(1) Dans la Revue pédagogique *le Volume*, directeur J. Payot, 27 juin 1908.
(2) *Correspondance de la Ligue de l'Enseignement*, 12 avril 1908.
(3) *Correspondance de la Ligue de l'Enseignement*, 8 mars 1908.
(4) Cité par *la Croix*, 5 novembre 1907.

Le vrai, l'unique laïcisme, c'est celui de cet instituteur d'une école du dix-huitième arrondissement, qui, tous les lundis matin, fait inscrire à ses élèves, au début de la classe, la maxime suivante sur les cahiers de devoirs :

Le cléricalisme, voilà l'ennemi! (Gambetta.)

Les enfants en ont tellement pris l'habitude que, maintenant, ils écrivent cela sans qu'il soit besoin de leur en donner l'ordre.

Ou de cet instituteur d'une sous-préfecture du Sud-Ouest, qui vient de créer un prix nouveau genre. Un de ses élèves s'étant abstenu, soit de lui-même, soit sur l'ordre de ses parents, de s'approcher de la Sainte Table, l'instituteur lui a décerné un prix d'*athéisme*.

Inutile d'ajouter que cet instituteur intelligent a eu de l'avancement.

Ou mieux encore de cet autre qui, prenant la main des tout petits pour leur faire écrire leurs premiers jambages, oblige ces innocents à tracer et à répéter indéfiniment ces syllabes atroces : « Il n'y a pas de Dieu... »

Le vrai laïcisme, c'est celui de ce journal qui s'est donné pour mission de répandre dans la région de l'Ouest la bonne parole du « bloc républicain » :

L'école laïque ne peut pas ignorer Dieu, elle doit le détruire; ceci n'est guère discuté par les instituteurs eux-mêmes... la base de l'enseignement, la morale de l'école laïque, doit être l'extirpation de la superstition divine. L'instituteur doit avoir pour but de ruiner l'idée de Dieu dans le jeune cerveau de ses élèves. QUELLE QUE SOIT L'OPINION PROFESSÉE PAR DES PARENTS MAL INSTRUITS, il faut que leur enfant, sortant de l'école laïque, soit devenu un athée.

Et l' « organe du bloc républicain » ajoute avec satisfaction :

« *Beaucoup d'instituteurs s'efforcent à ce but et y parviennent* MERVEILLEUSEMENT (1)... »

Nous avons le devoir de détruire la religion ; l'école laïque, c'est-à-dire l'école rationaliste, faillirait à sa tâche si, au nom de la raison, elle ne travaillait pas à déraciner la funeste erreur créée par l'hypothèse des dieux (2).

Or, M. Dessoye, député de la Haute-Marne, président de la Ligue de l'enseignement, a osé, au sein du conseil général de la Haute-Marne, au cours de la discussion d'un vœu où il était question de la neutralité scolaire, répéter à ses collègues de l'assemblée départementale que cette « neutralité » est toujours pleinement respectueuse de la religion comme de la patrie, et que « la *liberté du père de famille* n'est pas plus en cause, actuellement, qu'elle ne l'était en 1882, au moment de la discussion des lois Ferry... (1) »

Pour prouver à tous le cynisme de ce mensonge, reproduisons ici le texte de l'arrêté ministériel du 27 juillet 1882, publié par Jules Ferry, en marge de la loi (et au fond en contradiction formelle avec elle), mais pour en masquer la scélératesse et endormir les catholiques :

Devoirs envers Dieu. — L'instituteur n'est pas chargé de faire un cours ex-professo sur la nature et les attributs de Dieu ; l'enseignement qu'il doit donner à tous indistinctement se borne à deux points.

(1) *La Dépêche* de Niort, article de M. Lericolais, août 1908, cinquième numéro de ce journal.

(2) M. Lericolais, dans *le Socialiste de l'Ouest*.

(3) Cité par *l'Echo de Paris*, 31 août 1908.

D'abord, il leur apprend à ne pas prononcer légèrement le nom de Dieu ; il associe étroitement dans leur esprit à l'idée de la cause première et de l'Etre parfait, un sentiment de respect et de vénération ; et il habitue chacun d'eux à environner du même respect cette notion de Dieu, alors même qu'elle se présenterait à lui sous des formes différentes de celles de sa propre religion.

Ensuite, et sans s'occuper des prescriptions spéciales aux diverses communions, l'instituteur s'attache à faire comprendre à l'enfant que le premier hommage qu'il doit à la Divinité c'est l'obéissance aux lois de Dieu, telles que les lui révèlent sa conscience et sa raison.

La perfidie de cet arrêté n'est pas douteuse. Mais l'infamie du mensonge de M. Dessoye l'est encore moins.

Ce qu'il importe de noter, c'est que, en raison de cette origine philosophique kantienne (que nous venons de démontrer) de l'idée de la neutralité scolaire et du laïcisme d'Etat parmi nous, le modernisme, issu tout entier du kantisme, et le libéralisme absolu ou a-religieux contiennent en germe ou formulent expressément la doctrine de la neutralité laïque, c'est-à-dire athée et impie. Nous en donnerons tout à l'heure des exemples.

Quiconque se refuse à affirmer et à proclamer nettement et hautement que la raison humaine par elle-même doit reconnaître et peut démontrer avec certitude qu'il y a un Dieu, maître du monde et principe unique du devoir, sera invinciblement conduit à admettre l'athéisme scolaire avec toutes ses conséquences.

N'ai-je pas entendu des prêtres, et des plus haut placés, exprimer à cet égard les théories les plus étran-

ges? Oui, disaient-ils, la condamnation de l'école laïque, de la neutralité d'Etat, c'est la thèse, et l'Eglise se devait à elle-même de la formuler. Mais de même que l'Eglise a été obligée d'abandonner la thèse ancienne de l'unité confessionnelle absolue, et d'accepter et de consacrer l'hypothèse moderne, c'est-à-dire le principe de la tolérance pour le protestantisme, le judaïsme et les autres cultes dissidents, de même il faudra bien qu'elle accepte et consacre cette hypothèse nouvelle : la neutralité absolue de l'Etat, en matière de religion, l'indifférenee absolue de l'Etat à l'égard du principe même de la religion.

Il y a là une méprise colossale et qui s'expliquerait mal chez des catholiques, à plus forte raison chez des prêtres, n'était ce que Mgr d'Hulst appelait notre immense « indigence philosophique ».

Oui, « l'Eglise ne condamne pas les princes qui, en vue d'un but à atteindre ou d'un mal à empêcher, tolèrent dans la pratique divers cultes et leur accordent à chacun une place dans l'Etat (1) ».

Mais il s'agit dans ce texte de « divers cultes », c'est-à-dire de diverses manières d'adorer et d'honorer Dieu. Il s'agit des religions positives qui, parmi leurs erreurs, contiennent des données vraies. Dans le mélange infini qui constitue les sociétés modernes, il y a un nombre incalculable de protestants, d'hérétiques, de schismatiques (je raisonne ici du point de vue de la doctrine catholique), ajoutons de juifs, de musulmans, qui non seulement sont de bonne foi et dans une ignorance nullement coupable, mais dont, au re-

(1) Léon XIII, Encyclique *Immortale Dei*.

gard de la raison et de la nature humaine, et par conséquent au regard de la société publique, l'état de pensée et de conscience peut être et est parfaitement normal et inoffensif. Il serait injuste, dans l'état actuel des choses, dans « l'hypothèse » du fait moderne, non seulement de ne pas leur accorder tous les droits publics et sociaux comme individus, — mais de ne pas accorder certains de ces droits à leurs cultes. Et c'est ce qu'indique l'Eglise.

Mais en est-il de même de l'athéisme? Ecartons la question de bonne foi, très délicate et très irritante : elle n'est pas en cause. Mais je dis que, au point de vue de la simple raison, de l'histoire, de la conscience, de la nature humaine, des faits sociaux envisagés selon la méthode de la science positive, l'état de pensée qui constitue l'athéisme ne peut pas être envisagé comme l'état normal de l'homme. C'est un état à part et qui doit *toujours* être considéré comme exceptionnel. En soi, c'est un état morbide et nullement inoffensif.

Faire de cet état, en principe, l'état normal de l'homme (et c'est la neutralité), c'est une supposition, c'est une « hypothèse », que jamais l'Eglise ne pourra consacrer ni accepter. Reconnaître à l'athéisme public et social le droit de tout régler et diriger dans la société selon sa propre norme (et c'est la neutralité, nous l'avons démontré), ce serait un attentat, non seulement contre les droits particuliers et surnaturels que l'Eglise a conscience de tenir de son divin Fondateur, mais un attentat contre le droit naturel, contre l'humanité elle-même. Et cet attentat n'obtiendra jamais,

non seulement la complicité, mais la connivence ni même le silence de l'Eglise.

Il est donc impossible d'assimiler, d'une part, la thèse de l'ancien droit chrétien ou de l'unique religion d'Etat et l'hypothèse, reconnue par l'Eglise, de la tolérance des divers cultes religieux dissidents et des droits publics et sociaux que l'Etat peut leur accorder; — et d'autre part, la thèse intangible « de droit naturel » du devoir qu'a tout être humain, toute société, toute Etat, tout corps ou tout individu enseignant, de professer, d'inculquer d'une manière positive et de défendre contre les agressions de l'athéisme militant la croyance en Dieu, maître de l'homme et principe de la morale, et la pratique des devoirs envers Lui.

L'Etat, dit Mgr d'Hulst, a un devoir naturel de religion à remplir, antérieurement à toute révélation surnaturelle. Les conséquences de ce principe vont fort loin. Supposons en effet ce que nous établirons plus tard, à savoir : que la diversité de croyances entre les citoyens, quand elle arrive à un degré de division extrême, peut rendre impossible à l'autorité publique la profession d'une religion d'Etat, cela devra s'entendre d'une religion positive; mais rien ne saurait dispenser une nation, représentée par ses princes ou ses magistrats, de remplir d'une certaine façon le devoir du culte envers la Divinité; car c'est là une obligation de droit naturel qu'aucune circonstance contingente ne saurait rendre caduque.

Et de fait nous voyons en Europe une petite République, la Suisse, et, de l'autre côté de l'Océan, une grande République, les Etats-Unis, allier sans embarras le respect de la liberté de conscience avec la manifestation officielle et nationale du sentiment religieux (1).

Que l'Etat respecte la liberté chez ceux qu'une fausse phi-

(1) Mgr d'Hulst. Conférences de Notre-Dame. Carême 1885, pp. 74 et 75.

losophie égare, rien de mieux ; mais là s'arrêtent pour lui les devoirs de la tolérance ; il ne doit pas sacrifier aux dissidents de la raison les intérêts et la conscience de la nation. Voyez d'ailleurs où conduirait le principe qu'on nous oppose. S'il suffit qu'une vérité soit niée par quelques-uns, ou même par un grand nombre, pour interdire à la puissance publique de la professer, voilà le Code civil et le Code pénal condamnés, car ils maintiennent une foule d'institutions que beaucoup de citoyens trouvent caduques, et punissent une foule d'actes que beaucoup regardent comme légitimes. Notre société repose sur deux bases : la famille et la propriété. Autrefois on ne craignait pas de lui en assigner une troisième : la religion. Vous supprimez celle-ci parce que certains esprits refusent de l'admettre, de quel droit maintiendrez-vous les deux autres ? Est-ce que la famille, avec sa constitution traditionnelle, avec sa conception du mariage, ne paraît pas à plusieurs un legs ridicule des siècles passés ? Est-ce que la propriété individuelle, exclusive, héréditaire, n'est pas, aux yeux d'une école nombreuse et bruyante, une forme arriérée de l'organisation économique et le principal obstacle au progrès ? Cependant, le législateur refuse de toucher à ces deux colonnes de l'Ordre social, et le juge applique tranquillement les lois et les pénalités contre lesquelles protestent les novateurs. Vous voyez bien que l'Etat n'est pas si désarmé qu'il prétend l'être en face des ennemis de Dieu. S'il renonce à le défendre, c'est que lui-même, en la personne de ceux qui incarnent son pouvoir, est de connivence avec les impies (1).

Ainsi une nation non évangélisée, ou chez laquelle le christianisme n'est professé que par une poignée d'hommes, peut n'être pas coupable devant Dieu en persévérant dans un culte dont elle n'a pas encore aperçu la fausseté. Mais cette même nation ne serait pas excusable de n'avoir aucun culte, parce que la méconnaissance de la divinité ne peut être dans l'humanité collective qu'une omission coupable.

(1) Mgr d'Hulst. Conférences de Notre-Dame. Carême 1895, pp. 78 et 79.

Mais la question est de savoir si ces monstruosités intellectuelles, parce qu'elles ont cessé d'être rares, constituent, pour les représentants des sociétés modernes, un droit ou même un devoir d'ignorer officiellement le Créateur. Cette question, nous n'hésitons pas à la trancher négativement : car il n'appartient pas à un nombre plus ou moins grand d'esprits faussés de changer les bases essentielles de la vie humaine. Les athées se placent en dehors des conditions nécessaires de l'existence sociale. Ce serait accorder à leur aveuglement, volontaire ou non, un privilège excessif que de suspendre en leur faveur les effets d'une obligation fondamentale, antérieure à toute organisation politique. Pas plus que la morale, la religion naturelle ne peut être supposée non-existante. C'est ce qu'ont fort bien compris les grandes nations dont nous avons invoqué l'exemple, l'Angleterre et l'Amérique. Les positivistes n'y sont pas moins nombreux qu'ailleurs; mais les pouvoirs publics ne tiennent pas compte de leur erreur et ne laissent pas, à cause d'eux, de payer, au nom de tous, à la Divinité le tribut imprescriptible de l'adoration et de la reconnaissance. La tolérance empêche de les inquiéter dans la profession de leur fausse doctrine, mais là s'arrêtent les égards dus à leur liberté de conscience : à côté d'eux, et comme sans les remarquer, l'Etat agit dans l'intérêt général, comme si ces êtres d'exception n'existaient pas. Et ceux-ci ne peuvent pas plus se plaindre d'être ainsi passés sous silence que les théoriciens du Communisme ne peuvent reprocher à la puissance publique de maintenir à la base des institutions d'un peuple une conception de la propriété individuelle que leur philosophie rejette. Si, en France, le gouvernement recule aujourd'hui devant l'accomplissement collectif du devoir religieux, c'est que la secte des ennemis de Dieu a réussi à s'emparer des avenues du pouvoir. On voit ainsi une grande nation condamnée à l'athéisme officiel par les guides malfaisants qu'elle s'est donnés. Ceux-ci invoquent, pour excuser ou glorifier leurs défaillances, le respect qui les anime envers la liberté des consciences; mais ce n'est là qu'un prétexte. En fait, ils imposent au grand nombre l'impiété de quelques-

uns, ce qui est plus contraire à la liberté que de maintenir, contre quelques-uns, un principe nécessaire à tous (1).

Il ne s'agit donc pas du respect dû aux consciences individuelles, même mal instruites, mal éclairées, ou mal formées, et qu'on ne doit jamais traiter qu'avec d'infinis ménagements. Il ne s'agit pas des droits publics et sociaux des individus, lesquels doivent, en principe, être égaux pour tous. Mais il s'agit des droits publics et sociaux des doctrines, et notamment des doctrines agressives et militantes de négation et de destruction sociale, et l'athéisme est la pire de toutes. L'Etat ne doit pas plus être désarmé contre leur action publique (sous réserve des droits privés et familiaux) que contre la peste et le choléra.

Il serait donc simplement monstrueux d'entendre des catholiques répéter que la neutralité scolaire représente le minimum de nos *droits* : un minimum après tout acceptable, ou au moins tolérable, *en droit.*

Tel n'est pas l'avis de Léon XIII, de qui il est opportun de rappeler quelques enseignements :

L'église, gardienne et vengeresse de l'intégrité de la foi, et qui, en vertu de la mission qu'elle a reçue de Dieu, son auteur, doit appeler à la vérité chrétienne toutes les nations et surveiller avec soin les enseignements donnés à la jeunesse placée sous son autorité, l'Église a toujours condamné ouvertement les écoles mixtes ou neutres, et à maintes fois averti les pères de famille, afin que, sur ce point si important, ils demeurassent toujours vigilants, toujours sur leurs gardes (2).

(1) Mgr d'Hulst. Conférences de Notre-Dame. Carême 1895, pp. 340, 341, 342.

(2) Encyclique *Nobilissima Gallorum Gens* (*Lettres apostoliques, I*, 231).

Il faut fuir à tout prix, comme très funestes, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair (1). Non seulement il faut fuir les écoles et collèges où à l'enseignement on mêle, de parti pris, l'erreur au sujet de la religion, où domine l'impiété, mais aussi ceux dans lesquels on n'enseigne pas la doctrine et la morale chrétiennes, écartées comme des objets inutiles (2).

Séparer l'instruction religieuse de l'éducation, c'est vouloir, en réalité, que, lorsqu'il s'agit des devoirs envers Dieu, l'enfance reste neutre. Système mensonger (3).

Et pourquoi? Parce que c'est insinuer que, « pour ce qui regarde Dieu et les choses divines, il importe peu d'avoir ou non de saines doctrines, d'adopter la vérité ou l'erreur (4) »; parce qu'écarter de l'enseignement la doctrine et la morale chrétiennes, c'est les traiter « en objets inutiles (5) ».

Il ne se peut rien de plus pernicieux, de plus propre à ruiner l'intégrité de la foi et à détourner les jeunes intelligences du sentier de la vérité (6).

Oui, d'innombrables et graves dangers menacent un Etat où l'enseignement et un système d'études sont constitués en dehors de la religion et, ce qui est pire encore, contre elle. Car, dès qu'on met de côté ou qu'on méprise ce souverain et divin magistère qui apprend à révérer Dieu, et, sur son fondement, à tenir tous les enseignements de l'autorité de Dieu dans une foi absolue, la science humaine s'abîme, par une pente naturelle, dans les plus pernicieuses erreurs, celles du naturalisme et du rationalisme. Et, comme consé-

(1) Encyclique *Affari vos*. (*Lettres apostoliques*, V, 225.)

(2) Lettres aux évêques polonais. (*Lettres apostoliques*, IV, 64.)

(3) Encyclique : *Nobilissima Gallorum gens*, 8 févier 1884. (*Lettres apostoliques de Léon XIII*. Edit. Bonne Presse, t. I, p. 231.)

(4) Encycl. *Affari vos*, aux archevêques, évêques et autres Ordinaires de la Confédération canadienne, 8 décembre 1897. (*Lettres apostoliques*, V, p. 225.)

(5) Lettre aux évêques polonais, 19 mars 1894. (*Lettres apostoliques*, IV, 64.)

(6) Encycl. *Affari vos*, 8 décembre 1897. (*Lettres apostoliques*, V, 225.)

quence, le jugement et l'appréciation des idées, et par cela même naturellement des actes, étant remis à chaque homme, l'autorité publique des gouvernants s'en trouve affaiblie et débilitée : car il serait extraordinaire que ceux qui ont été pénétrés de cette opinion, la plus perverse de toutes, qui ne sont assujettis d'aucune manière au gouvernement et à la conduite de Dieu, reconnussent quelque autorité humaine, et qu'ils s'y soumissent. Or, les fondements sur lesquels repose toute autorité étant ébranlés, la société civile se dissout et s'évanouit. Il n'y a plus d'Etats et il ne reste que la domination de la force et du crime (1).

J'emprunte à *la Croix* un excellent rappel de ce qui s'est passé en Belgique, à la même époque où la France catholique se laissait imposer, avec une si déplorable passivité, le régime abominable de l'école neutre.

Voulez-vous autoriser un vieillard qui, ayant beaucoup voyagé, a beaucoup vu et un peu retenu à rappeler à son tour, en quelques mots, les enseignements que nous pouvons tirer pour l'heure présente des événements accomplis dans un pays voisin dans des circonstances à peu près analogues ?

Il y a une trentaine d'années (j'étais alors à Anvers et je fus témoin de ce que je vais raconter), c'était, je crois bien, en 1882. La Belgique catholique gémissait sous l'étreinte de la loi scolaire qu'elle avait stigmatisée du nom de loi de malheur.

La loi belge décrétait la création d'écoles officielles sans Dieu ; mais cependant elle permettait la fondation d'écoles confessionnelles.

Il n'en est pas moins vrai qu'en dehors de ceux que pouvait tromper l'hypocrisie de la loi, les fonctionnaires se trouvaient dans l'obligation absolue d'envoyer leurs enfants

(1) Encyclique *Officio sanctissimo* aux évêques de Bavière, 22 décembre 1887. (*Lettres apostoliques*, II, 135.)

à l'école athée, sous peine de voir leur propre situation ébranlée, et même parfois anéantie. La tentation était terrible et la libre pensée célébrait d'avance sa victoire.

Les évêques belges s'émurent du danger, et cherchèrent un moyen d'enrayer le mal qui déjà étendait ses ravages. Réunis sous la présidence du cardinal-archevêque de Malines, ils décrétèrent que tout instituteur public qui exercerait sans avoir été agréé par l'évêque serait *ipso facto* excommunié et, comme tel, privé de la sépulture ecclésiastique, s'il venait à mourir sans s'être réconcilié avec l'Eglise.

Les journaux anticléricaux affectèrent d'accueillir cette décision par des sarcasmes et s'égayèrent bruyamment de ce qu'ils appelaient *les foudres de carton de l'Eglise romaine*.

Mais la divine Providence, qui avait inspiré les chefs des diocèses belges, veillait sur la sanction à donner à leurs décrets, et les évêques ne devaient pas tarder à démontrer ce que valaient au juste les rires et les moqueries de la libre pensée.

L'instituteur communal en chef d'Anvers vint en effet à être frappé subitement de mort, et sa famille, qui avait des sentiments chrétiens, fit des démarches instantes pour lui procurer des obsèques religieuses.

Ce fut en vain. Mgr Sacré, alors curé, archiprêtre de Notre-Dame d'Anvers, s'appuyant sur l'ordre reçu de l'archevêque de Malines, refusa catégoriquement de recevoir à l'église le cercueil du malheureux instituteur.

Toutes les instances, toutes les larmes et les supplications de la famille vinrent échouer devant son énergique résolution. « Je puis prier pour lui, disait Mgr Sacré, et je prierai en effet pour l'âme de ce malheureux égaré ; mais il s'est mis lui-même en dehors de l'Eglise, et je ne puis agir contre les ordres de mon évêque. » Et comme les supplications se faisaient plus instantes, comme la famille éplorée continuait à demander l'indulgence: « Allez à Malines, finit-il par conseiller, voyez Mgr le cardinal, et si Son Eminence veut autoriser les obsèques religieuses, je suis prêt à exécu-

ter ses décisions ; mais je ne le ferai que sur son ordre formel. »

Ainsi fut-il fait. La famille courut à Malines, se rendit à l'archevêché ; mais le cardinal fut aussi sévère, aussi inexorable que Mgr Sacré. Il a su à quoi il s'exposait, dit-il, et il faut un exemple. Il ne sera pas fait d'obsèques religieuses. Et le malheureux fut enterré civilement...

L'événement fit un bruit énorme dans toute la Belgique. Les journaux en racontèrent tous les détails, et le *lendemain même* plus de *2.000* instituteurs de l'Etat donnaient leur démission et venaient faire leur soumission dans les évêchés. Et tout cela, je l'ai constaté avec admiration et j'ai vu les ricanements de la Libre Pensée changés en cris de rage, en imprécations et en grincements de dents. Et l'aveu du triomphe s'échappait comme malgré eux de la plume des journalistes athées forcés de s'écrier comme autrefois l'empereur Julien : *Tu as vaincu, Galiléen...*

Ce petit événement fut en effet le prélude de la victoire des catholiques.

Quelques mois plus tard, la Belgique avait un gouvernement catholique qui dure encore. Elle rappelait à Bruxelles le nonce du Pape et reprenait ses traditions religieuses, qui n'ont plus été interrompues depuis lors. L'énergie des évêques avait eu raison des attaques diaboliques (1).

Et voici en quels termes le Pape Léon XIII confirmait de son autorité souveraine les jugements et les actes de l'épiscopat belge, en appréciant lui-même la loi réprouvée :

Son but principal était, sans nul doute, de soustraire la jeunesse à l'influence de l'Eglise catholique et de mettre l'éducation sous la seule dépendance de l'Etat. Cette loi, en effet, a exclu des écoles publiques toute ingérence des pasteurs sacrés, et la vigilance de l'Eglise, et, séparant

(1) Ch. Chauliac, *Récit d'un témoin de la lutte scolaire belge*, dans *la Croix*, 15 septembre 1908.

totalement la religion des études, elle veut que l'ordre et la discipline des écoles publiques éliminent tout enseignement religieux de l'instruction des enfants, et il est facile de voir quel péril en résulte pour la foi et les mœurs des générations croissantes (1).

Une loi d'une telle nature, aussi contraire aux enseignements et aux droits de l'Eglise, aussi dangereuse pour le salut éternel de la jeunesse, ne pouvait, sans heurter les devoirs de leur conscience, recevoir l'approbation des évêques, placés par Dieu même pour veiller constamment au salut des âmes et à la défense de la foi... Et Nous qui, par Notre charge élevée de pasteur et de docteur suprême, sommes dans l'obligation de garder partout l'intégrité de la foi, de revendiquer les droits sacrés de l'Eglise, et d'écarter des nations chrétiennes les périls que court le salut, Nous ne pouvions laisser sans condamnation une loi que Nos Vénérables Frères avaient, eux, condamnée à bon droit... C'est pourquoi Nous l'avons réprouvée et maintes fois condamnée, et, en ce moment, en votre présence, pour la même cause, Nous la réprouvons et la condamnons. En agissant ainsi, Nous ne faisons que suivre les usages traditionnels du Siège apostolique, qui a toujours frappé de condamnation les écoles sans religion, qui se disent mixtes ou neutres, et, par leur institution, arrivent à ne pas reconnaître l'existence de Dieu (2).

Nos frères de Belgique ont donc « su vaincre » ; je ne me permettrai pas de demander, en leur appliquant une parole célèbre, s'ils savent, au même degré, « profiter de la victoire ». S'ils ne le savaient pas et si jamais celle-ci *(quod Deus avertat!)* leur échappait, ce serait qu'ils auraient eu le malheur, par une sorte de coquetterie bien déplacée de libéralisme, de trop se rapprocher à leur tour de l'idée et de la

(1) Discours au Sacré Collège, 26 août 1880.
(2) Discours au Sacré Collège, 26 août 1880.

pratique de cette neutralité a-religieuse qu'ils avaient si vaillamment combattues.

On sait que voici maintenant, dans les lycées et collèges de France, l'enseignement religieux assimilé aux arts d'agrément, et placé entre l'escrime et la danse. Qui en voudra devra payer un « supplément » ; la messe c'est 10 francs par an au lycée de Nevers et à celui de Lyon ; à Bourges, 15 ou 20 francs, suivant la catégorie (comme dans les chemins de fer) ; à Marseille, 20 ou 30 francs. Les journaux d'aujourd'hui même (1) nous apprennent qu'à Louis-le-Grand « une rétribution annuelle de vingt francs, payable par termes, sera demandée aux familles des élèves qui prendront part aux exercices religieux. » Ce taux a été également adopté au lycée Montaigne. Il est probable qu'il se généralisera.

Que voilà bien une idée et une pratique dont la « philosophie » est vraiment celle que nous ne cesserons de dénoncer et de poursuivre! La religion est un luxe que ceux qui en ont le moyen peuvent encore (provisoirement) se payer, jusqu'à ce que l'Etat collectiviste le déclare décidément superflu et immoral.

La religion est considérée comme n'ayant point d'attache avec la formation complète de l'homme. On peut être un homme normal, accompli selon l'esprit, le caractère, le cœur, la conscience et même la tenue et l'hygiène, sans savoir la danse. On le peut aussi sans avoir de religion. Et voilà pourquoi ce sont là deux disciplines de pur agrément.

Encore une fois l'homme normal, tel que le donnent la raison, la science et la conscience, est un être a-reli-

(1) *L'Eclair*, 7 octobre 1908.

gieux. Rien n'est plus kantien que cette donnée, et rien ne peut la proclamer plus éloquemment et la promouvoir plus efficacement que la mesure en question.

C'est là une des formes de l'effroyable tyrannie qui nous enlace ; c'est l'une des tentacules de la pieuvre.

Les lois qu'on prépare et dont le récent Convent a salué avec joie la prochaine discussion, qui lui a été promise, doivent achever l'œuvre.

Cette fois, si les catholiques français se laissent faire, c'est bien la fin.

Que, rangés autour de leurs évêques, ils abdiquent enfin tout compromis avec la neutralité impie. Modernisme, libéralisme, laïcisme, a-religion, neutralité, et en définitive, athéisme, sont des synonymes. L'idée de liberté *toute seule* est par elle-même une idée neutre, c'est-à-dire a-religieuse : c'est pourquoi un programme *purement* libéral serait par lui-même un programme non seulement stérile, mais impie.

Revendiquons hautement les droits de Dieu, qui sont, dans la circonstance, les droits de la nature humaine elle-même, de la raison, de la conscience, des pères et des mères de famille, et de ce que l'homme, malgré tout, aura toujours de plus cher : les enfants.

Jamais, en aucun temps et sous aucun climat, l'histoire n'a vu une tyrannie aussi vaste, aussi profonde, aussi savante, aussi monstrueuse que celle qu'on nous prépare. La puissance qui ose la concevoir et l'annoncer réalise, au sens théologique du mot, la notion la plus achevée du « tyran », et se frappe elle-même, en droit, de la plus complète déchéance. Qu'on relise saint Thomas et Suarez, *de tyranno* : ce sont des textes connus et qui ne sont ni vieillis, ni périmés.

B. G.

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

L'exhortation de Pie X au clergé à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

Cette exhortation est si belle, et elle fait si bien corps avec toute l'œuvre du Pape providentiel qu'est Pie X que nous ne nous pardonnerions pas de ne pas la donner à nos lecteurs.

Pie X est le Pape du Surnaturel.

Sur le terrain de la doctrine, il a affirmé et vengé le surnaturel catholique et montré son accord avec la nature et la raison à l'encontre des erreurs les plus graves et les plus dangereuses qui aient attaqué l'Eglise depuis la Réforme.

Sur le terrain de la discipline, il a affirmé et vengé les droits surnaturels de l'Eglise à l'encontre de l'œuvre impie de la Séparation en France; il a affirmé et maintenu les droits surnaturels de la hiérarchie catholique à l'encontre des menées sournoises des cultuellistes et des mutuellistes gouvernementaux.

Sur le terrain de la piété, il appelle les âmes au centre vivant du surnaturel dans le monde, à la divine Eucharistie, avec une ardeur plus pressante que ne l'a fait peut-être jamais aucun Pape.

Et ici, dans cet entretien, débordant de cœur, du premier de tous les prêtres catholiques à tous les prêtres catholiques, en ce cinquantième anniversaire de son sacerdoce, c'est le surnaturel sacerdotal dont il montre à tous, avec une simplicité si profondément émouvante, l'idéal vivant. Merci, Très Saint-Père !

PIX X, PAPE

CHERS FILS,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Elles sont profondément enracinées dans notre esprit, et elles sont très redoutables, les paroles que l'Apôtre des Gentils écrivait aux Hébreux (1) en leur rappelant le devoir de l'obéissance envers les supérieurs : *Ils veillent sur vos âmes comme devant en rendre compte*, affirmait-il avec une singulière gravité.

Cette parole s'adresse sans doute à tous ceux qui ont autorité dans l'Eglise, mais elle s'applique plus particulièrement à Nous qui, malgré Notre insuffisance, et avec la permission de Dieu, y exerçons le pouvoir suprême. Aussi ne cessons-Nous, dans Notre sollicitude, de méditer et de rechercher jour et nuit les moyens de sauvegarder et de faire progresser le troupeau du Seigneur.

De toutes Nos préoccupations, la principale est celle-ci : il faut que les hommes honorés du sacerdoce soient absolument tels que l'exige l'accomplissement de leur charge. Nous sommes, en effet, persuadé que c'est de là surtout qu'il faut attendre le bon état et le progrès de la religion.

C'est pourquoi, dès Notre élévation au Souverain Pontificat, bien que les nombreux mérites du clergé, considéré dans son ensemble, fussent évidents, Nous avons cru cependant devoir exhorter très instamment Nos Vénérables Frères les évêques de l'univers catholique à mettre leurs soins les plus persévérants et les plus actifs à former le Christ dans ceux qui sont destinés, en vertu de leur charge, à former le Christ dans les autres.

Nous n'ignorons pas avec quel empressement les évêques se sont acquittés de cette tâche. Nous savons avec quelle vigilance et quelle sollicitude ils se sont appliqués assidûment à former le clergé à la vertu, et Nous voulons moins les en louer que les en remercier publiquement.

Mais si Nous Nous félicitons de voir de nombreux prêtres, que ce zèle de leurs évêques a enflammés d'une sainte ardeur, faire revivre ou accroître en eux la grâce de Dieu qu'ils avaient reçue le jour de leur ordination sacerdotale, Nous avons encore à déplorer que certains autres, en divers pays, ne se montrent pas tels que le peuple chrétien, portant ses regards sur eux comme sur un miroir, ainsi qu'il convient, puisse avoir des modèles à imiter.

(1) XIII, 17.

C'est à eux que Nous voulons, par cette lettre, ouvrir Notre cœur, comme le cœur d'un père aimant qui bat anxieusement à la vue de son fils malade.

C'est sous l'inspiration de cet amour paternel que Nous ajoutons Nos exhortations à celles des évêques ; et bien qu'elles aient surtout pour but de ramener à de meilleurs sentiments les dévoyés et les tièdes, Nous voulons aussi qu'elles soient un stimulant pour les autres. Nous montrons le chemin que chacun doit s'efforcer de suivre avec une ardeur chaque jour grandissante pour devenir, selon la belle expression de l'Apôtre, un *homme de Dieu* (1), et pour répondre à la légitime attente de l'Eglise.

Nous ne vous dirons rien qui ne vous soit connu, ou qui soit nouveau pour quelqu'un ; mais il importe à tous de se remémorer ces choses : et Dieu Nous donne l'espoir que Notre parole ne sera pas sans porter des fruits abondants.

Voici ce que Nous vous demandons avec instance : *Renouvelez-vous dans votre esprit et revêtez l'homme nouveau, créé selon Dieu dans une justice et une sainteté véritables* (2) ; et ce sera le plus beau et le plus agréable présent que vous puissiez Nous offrir en ce cinquantième anniversaire de Notre sacerdoce.

Pour Nous, quand Nous repasserons sous le regard de Dieu, *avec un cœur contrit et en esprit d'humilité* (3), les années de Notre sacerdoce, il Nous semblera que Nous expions en quelque sorte ce que Nous devons y regretter de trop humain, en vous avertissant et en vous exhortant à *marcher dignement devant Dieu et à lui plaire en toutes choses* (4).

Par cette exhortation, ce ne sont pas seulement vos intérêts que Nous défendrons, mais aussi les intérêts communs des nations catholiques, les uns ne pouvant en aucune façon être séparés des autres. En effet, le prêtre est tel qu'il ne peut pas être bon ou mauvais pour lui seul ; mais de quelles conséquences sont pour le peuple sa conduite et sa manière de vivre ! Quel immense trésor, qu'un prêtre vraiment bon, partout où il se trouve !

Nous commencerons donc, chers Fils, Notre exhortation en vous excitant à la sainteté de vie que requiert votre dignité.

Quiconque, en effet, exerce le sacerdoce, ne l'exerce pas seulement pour lui, mais aussi pour les autres. *Car tout Pontife pris d'entre les hommes est établi pour les hommes en ce qui regarde*

(1) *I Tim.*, VI, 11.
(2) *Ephes.*, IV, 23, 2.
(3) *Dan.*, III, 39.
(4) *Coloss.*, I, 10.

Dieu (1). Le Christ a exprimé la même pensée lorsque, pour montrer en quoi doit consister l'action sacerdotale, il comparait les prêtres au sel et à la lumière. Le prêtre est donc la lumière du monde, le sel de la terre. Personne, sans doute, n'ignore que cela consiste surtout pour lui à communiquer la vérité chrétienne; mais peut-on ignorer davantage que ce ministère est à peu près inutile si le prêtre n'appuie de son exemple ce qu'il enseigne de vive voix? Ceux qui l'écoutent pourront dire alors, injurieusement il est vrai, mais non sans raison : *Ils font profession de connaître Dieu et ils le renient par leurs actes* (2) ; et ils repousseront la doctrine et ne profiteront pas de la lumière du prêtre. C'est pourquoi le Christ lui-même, constitué le modèle des prêtres, a d'abord enseigné par l'exemple et ensuite par la parole : *Jésus a commencé par agir, il a enseigné après* (3). De même, s'il néglige la sainteté, le prêtre ne pourra en aucune façon être le sel de la terre; car ce qui est corrompu et contaminé n'est aucunement propre à conserver : et là où la sainteté fait défaut, il est inévitable que la corruption s'introduise. Aussi le Christ, poursuivant cette comparaison, appelle de tels prêtres un sel fade, *qui n'est plus bon à rien, sinon à être jeté dehors*, et dès lors *à être foulé aux pieds par les hommes* (4).

Ces vérités sont d'autant plus certaines que nous n'accomplissons pas les fonctions sacerdotales en notre nom, mais au nom de Jésus-Christ. *Ainsi*, dit l'Apôtre, *que l'homme nous considère comme les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu* (5); *c'est donc pour le Christ que nous remplissons les fonctions d'ambassadeurs* (6). C'est aussi pour cette raison que le Christ lui-même nous a placés au nombre de ses amis et non de ses serviteurs : *Je ne vous appellerai plus serviteurs.....; mais je vous ai appelés amis parce que tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait connaître..... Je vous ai choisis et constitués pour que vous alliez et que vous portiez du fruit* (7).

Nous avons donc à remplir le rôle du Christ; la mission qu'il nous a donnée, nous devons l'accomplir en prenant pour but

(1) *Hebr.*, v, 1.
(2) *Tit.*, I, 16.
(3) *Act.*, I, 1.
(4) *Matth.*, v, 13.
(5) *I Cor.*, IV, 1.
(6) *II Cor.*, v, 20.
(7) *Joan.*, XV, 15, 16.

celui qu'il s'est proposé. Et comme *n'avoir qu'un même vouloir et une même aversion est le propre d'une solide amitié*, nous sommes tenus, en qualité d'amis, de conformer nos sentiments à ceux de Jésus-Christ, qui est *saint, innocent* et *sans tache* (1). Envoyés par lui, nous devons gagner l'esprit des hommes à ses doctrines et à sa loi, en commençant d'abord par les observer nous-mêmes ; en tant que participant à son pouvoir de délivrer les âmes des liens du péché, nous avons l'obligation de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour nous préserver nous-mêmes du péché.

Mais par-dessus tout, en tant que ses ministres dans l'offrande du Sacrifice par excellence, perpétuellement renouvelé pour le salut du monde, nous devons nous mettre dans le même état d'esprit que celui dans lequel, Hostie immaculée, il s'est offert à Dieu sur l'autel de la croix. Car si, autrefois, où il ne s'agissait que d'apparences et de figures, une si grande sainteté était requise des prêtres, qu'en sera-t-il de nous maintenant que la victime est le Christ ! *Combien donc ne doit pas être plus pur celui qui prend part à un tel sacrifice ? plus immaculée que le rayon de soleil, la main qui partage cette chair, la bouche que remplit un feu spirituel, la langue que rougit un sang si redoutable* (2) ?

Avec une grande justesse, saint Charles Borromée insistait sur ce point dans ses discours à son clergé : « Si nous nous rappelions, nos très chers frères, quelles grandes et saintes choses le Seigneur Dieu a déposées en nos mains, quelle force aurait cette considération pour nous porter à mener une vie digne d'hommes d'Église ! Qu'y a-t-il que le Seigneur n'ait mis dans ma main quand il y a déposé son Fils unique, coéternel et égal à lui ? Il a mis en ma main tous ses trésors, ses sacrements et ses grâces ; il y a placé les âmes, qui sont ce qu'il a de plus cher, qu'il a préférées à lui-même dans son amour, qu'il a rachetées de son sang ; il a mis en ma main le ciel pour que je puisse l'ouvrir et le fermer aux autres..... Comment donc pourrais-je être assez ingrat, après tant de faveurs et d'amour, pour pécher contre lui ? pour lui manquer de respect ? pour souiller un corps qui est le sien ? pour déshonorer cette dignité, cette vie consacrée à son service ? »

A cette sainteté de vie, sur laquelle il est bon de prolonger

(1) *Hebr.*, VII, 26.
(2) S. JOAN. CHRYSOST. *Hom. LXXXII in Matth.*, n° 5.

encore un peu cet entretien, l'Eglise tend par de grands et incessants efforts. Les Séminaires ont été institués dans ce but : si ceux qu'on y élève en vue du recrutement du clergé doivent être instruits dans les lettres et les sciences, cependant, il faut surtout qu'ils soient en même temps formés dès leurs plus tendres années à tout ce qui concerne la piété. Ensuite, comme une mère vigilante, l'Eglise, tout en faisant avancer les candidats par divers degrés que séparent de longs intervalles, n'épargne pas ses exhortations à la sainteté.

Il nous plaît de rappeler ici ces étapes. Dès qu'elle nous a enrôlés dans la milice sacrée, elle a voulu que nous prenions un engagement formel : *Le Seigneur est la part de mon héritage et de mon calice : c'est vous, Seigneur, qui me rendrez mon héritage* (1). *Par ces paroles*, dit saint Jérôme, *le clerc* est averti *que celui qui est lui-même la part du Seigneur ou qui a le Seigneur en partage doit se montrer tel que lui-même possède le Seigneur et soit possédé par lui* (2).

Quel grave langage tient l'Eglise à ceux qui vont être promus au sous-diaconat ! *Vous devez considérer attentivement et à plusieurs reprises quelle charge vous assumez librement aujourd'hui....., si vous recevez cet ordre, il ne vous sera plus permis de revenir sur votre dessein, mais il vous faudra rester pour toujours au service de Dieu, et garder, avec son aide, la chasteté.* Et enfin : *Si jusqu'à présent vous avez été négligents en ce qui concerne l'Eglise, désormais vous devez être assidus ; si jusqu'à présent vous avez été somnolents, vous devez désormais être vigilants ; si jusqu'à présent vous avez été déshonnêtes, désormais vous devez être chastes..... Songez au ministère qui vous est conféré !*

Pour ceux qui vont recevoir le diaconat, l'Eglise adresse à Dieu cette prière par la bouche de l'évêque : *Qu'il y ait en eux abondance de toute sorte de vertus, une autorité modeste, une pudeur constante, la pureté de l'innocence et la fidélité à la discipline spirituelle. Que vos préceptes*, Seigneur, *resplendissent dans leurs mœurs et que leur chasteté exemplaire porte le peuple à les imiter saintement.*

Mais les avertissements qu'elle adresse à ceux qui vont recevoir le sacerdoce émeuvent encore plus profondément : *C'est avec une grande crainte qu'il faut s'élever à une si haute dignité, et l'on doit veiller à ce que ceux qui sont élus se*

(1) *Ps.* xv, 5.
(2) Ep. LIII *ad Nepotianum*, n° 5,

recommandent par une sagesse céleste, des mœurs sans reproche et une continuelle observation de la justice..... Que le parfum de votre vie soit un des attraits de l'Eglise de Dieu, en sorte que, par la prédication et l'exemple, vous construisiez la maison, c'est-à-dire la famille de Dieu. Plus pressant que tous est le conseil très grave qu'elle ajoute : *Conformez votre vie aux mystères que vous célébrez,* ce qui est conforme aux préceptes de saint Paul : *Que nous rendions tout homme parfait dans le Christ Jésus* (1).

Ainsi donc, puisque telle est la pensée de l'Eglise sur la vie du prêtre, personne n'est en droit de s'étonner de l'unanimité des saints Pères et Docteurs à enseigner sur ce point une doctrine qui à certains esprits pourrait sembler presque excessive ; toutefois, si on les étudie sagement, on ne reconnaîtra dans leur enseignement rien que de très vrai et de très juste. Cette doctrine, la voici sommairement. Entre le prêtre et un honnête homme quelconque, il doit y avoir autant de différence qu'entre le ciel et la terre ; et, pour cette raison, le prêtre doit prendre garde que sa vertu soit exempte de tout reproche, non seulement en matière grave, mais encore en matière légère. Le Concile de Trente fait sien le jugement de ces hommes si vénérables lorsqu'il avertit les clercs de fuir *même les fautes légères, parce que, commises par eux, elles seraient très graves* (2) : très graves, en effet, non pas en elles-mêmes, mais eu égard à celui qui les commettrait et à qui, à bien meilleur droit qu'aux édifices de nos temples, s'applique cette parole : *La sainteté convient à ta maison* (3).

Or, cette sainteté, dont l'absence chez un prêtre serait funeste, il faut examiner en quoi elle consiste : car quiconque l'ignorerait ou se tromperait à ce sujet courrait certainement un grand danger.

Il y en a qui pensent, qui osent même enseigner que le mérite d'un prêtre consiste uniquement à se dépenser sans réserve au service du prochain ; en conséquence, laissant presque entièrement de côté ces vertus par lesquelles l'homme travaille à sa propre perfection (et qu'ils appellent pour cela vertus *passives*), ils prétendent qu'il faut consacrer toutes ses forces et tout son zèle à cultiver et à pratiquer les vertus *actives*. Cette doctrine est étrangement erronée et pernicieuse. C'est d'elle que Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, a écrit dans sa sagesse (4) :

(1) *Coloss.*, II, 28. — (2) Sess. XXII, *De reform.*, c. 1. — (3) *Ps.* XCII, 5.
(4) Ep. *Testem benevolentiæ* ad Archiep. Baltimor., 22 jan. 1899.

« Pour prétendre qu'il y a des vertus chrétiennes plus appropriées que d'autres à certaines époques, il faudrait oublier les paroles de l'Apôtre : *Ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à devenir conformes à l'image de son Fils* (1). Le Maître et le Modèle de toute sainteté, c'est le Christ : c'est sur lui que doit se régler quiconque désire entrer au séjour des Bienheureux. Or, le Christ ne change pas au cours des siècles, mais il est le même *hier et aujourd'hui : et il sera le même dans tous les siècles* (2). C'est donc aux hommes de tous les âges que s'adresse cette parole : *Recevez mes leçons, car je suis doux et humble de cœur* (3) ; c'est à tous les temps que le Christ se montre à nous *obéissant jusqu'à la mort* (4) ; elle vaut pour tous les temps, la maxime de l'Apôtre : *Ceux qui sont au Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises* (5). »

Ces enseignements s'adressent sans doute à tous les fidèles ; toutefois ils concernent plus immédiatement les prêtres. Que ceux-ci s'appliquent spécialement ce que, dans son zèle apostolique, Notre prédécesseur ajoutait : « Plût à Dieu qu'il y eût maintenant un plus grand nombre d'hommes à pratiquer ces vertus comme les pratiquaient les saints des temps passés, qui, par leur humilité, leur obéissance, leur tempérance, furent *puissants en œuvre et en parole*, pour le plus grand profit, non seulement de la religion, mais encore de la société civile ! »

Ici il n'est pas inutile de faire remarquer que ce Pontife si sage a eu parfaitement raison de mentionner spécialement la tempérance, cette vertu que nous appelons, dans la langue évangélique, le renoncement. Car c'est surtout en cette vertu, chers Fils, que résident et la force et la puissance et l'efficacité de tout ministère sacerdotal ; c'est en la négligeant que le prêtre commet tout ce qui dans ses mœurs est de nature à offenser les yeux et les âmes des fidèles. En effet, si l'on travaille en vue d'un gain misérable, si l'on se mêle aux affaires séculières, si l'on brigue les premières places et si l'on dédaigne les autres, si l'on s'attache à la chair et au sang, si l'on cherche à plaire aux hommes, si l'on compte sur les paroles persuasives de la sagesse humaine,

(1) *Rom.*, VIII, 29.
(2) *Hebr.*, XIII, 8.
(3) *Matth.*, XI, 27.
(4) *Philipp.*, II, 8.
(5) *Gal.*, V, 24.

tout cela vient de ce qu'on néglige le précepte du Christ et de ce qu'on rejette la condition posée par Lui : *Si quelqu'un veut me suivre, qu'il renonce à soi-même* (1).

Tout en insistant particulièrement sur ce point, Nous n'en avertissons pas moins le prêtre qu'en fin de compte ce n'est pas pour lui seul qu'il doit se sanctifier : car il est l'ouvrier que le Christ est *venu... louer pour sa vigne* (2). C'est donc à lui qu'il appartient d'arracher les folles herbes, d'en semer d'utiles, d'arroser, de veiller à ce que l'homme ennemi ne vienne pas semer l'ivraie sur le bon grain. Le prêtre doit dès lors prendre garde qu'un souci inconsidéré de sa perfection intime ne l'entraîne à omettre quelque devoir de sa charge se rapportant au bien du prochain, comme la prédication de la parole de Dieu, les confessions à entendre, l'assistance des malades, principalement des moribonds, l'instruction religieuse des ignorants, la consolation des affligés, le retour des égarés, enfin l'imitation parfaite du Christ, *qui passa en faisant le bien et en guérissant tous ceux qui étaient tourmentés par le démon* (3).

Mais en tout cela qu'il ait toujours présent à l'esprit le grave avertissement de saint Paul : *Ni celui qui plante ni celui qui arrose ne sont rien : mais Dieu qui fait croître* est tout (4).

Nous pouvons aller et semer dans les larmes ; nous pouvons entretenir nos semences au prix d'un labeur considérable; mais qu'elles germent et produisent les fruits qu'on en attend, cela ne dépend que de Dieu et de son secours tout-puissant. Il importe extrêmement de considérer, en outre, que les hommes ne sont que des instruments dont Dieu se sert pour le salut des âmes ; il faut donc qu'ils soient aptes à être maniés par Dieu. Et de quelle manière ? Croyons-nous que Dieu soit déterminé par nos qualités naturelles ou acquises à utiliser notre concours en vue de l'extension de sa gloire ? Nullement : car il est écrit : *Dieu a choisi ce qui est insensé selon le monde pour confondre les sages ; Dieu a choisi ce qui est faible aux yeux du monde pour confondre la force ; et Dieu a choisi ce qui est humble et méprisable au gré du monde, ce qui n'est rien pour détruire ce qui est* (5).

Il n'y a, en vérité, qu'une chose qui unisse l'homme à Dieu,

(1) *Matth.*, XVI, 24.
(2) *Matth.*, XX, 1.
(3) *Act.*, X, 38.
(4) *I Cor.*, III, 7.
(5) *I Cor.*, I, 27, 28.

une seule qui le rende agréable à Dieu, et en fasse un ministre non indigne de sa miséricorde : c'est la sainteté de la vie et des mœurs. Si cette sainteté, qui consiste surtout dans la connaissance suréminente de Jésus-Christ, manque au prêtre, tout lui manque. Car, sans elle, même les trésors d'une science remarquable (et Nous Nous efforçons Nous-même de la promouvoir dans le clergé), même l'habileté pratique et le savoir-faire, quoiqu'ils puissent être de quelque utilité à l'Eglise ou aux individus, sont fréquemment néanmoins la source de préjudices déplorables.

Mais un homme profondément saint, fût-il le dernier de tous, combien d'œuvres merveilleuses ne peut-il pas entreprendre et mener à bonne fin pour le salut du peuple de Dieu! De nombreux témoignages l'ont montré en tout temps. Nous en avons une preuve éclatante et dont le souvenir n'est pas éloigné, dans Jean-Baptiste Vianney, ce parfait pasteur d'âmes, à qui Nous Nous réjouissons d'avoir Nous-même décerné les honneurs dus aux Bienheureux.

La sainteté seule nous rend tels que l'exige notre vocation divine, c'est-à-dire des hommes crucifiés au monde et auxquels le monde soit crucifié ; des hommes marchant dans une vie nouvelle, des hommes qui, selon le conseil de l'Apôtre (1), se montrent ministres de Dieu *par les travaux, par les veilles, par les jeûnes, par la chasteté, par la science, par la patience, par la suavité, par l'Esprit-Saint, par une charité sans feinte, par la sincérité du langage ;* des hommes qui n'aspirent qu'aux biens célestes et travaillent de toutes leurs forces à y conduire le prochain. (*à suivre*).

PIE X ET LES DATES GLORIEUSES DE SEPTEMBRE 1908

La première de ces dates est le 8 septembre, fête de la nativité de la Très Sainte-Vierge, premier anniversaire de l'Encyclique *Pascendi*. Nous sommes encore beaucoup trop près de ce grand événement pour le juger à sa taille. Dans quelque cinquante ans, il apparaîtra comme l'un des actes les plus considérables de l'histoire doctrinale de l'Eglise.

A l'heure actuelle, l'impression qui domine encore chez ceux qui vivent, qui savent, qui se rendent compte, est un immense sentiment de bonheur, de soulagement, de reconnaissance, presque d'heureuse stupeur et cette terreur rétrospectice toute pénétrée de joie qu'éprouve celui qui vient d'échapper, à une seconde près,

(1) *II Cor.*, VI, 5 et seq.

à l'attaque imprévue et mortelle d'un fauve ou d'un serpent, quand il voit le corps de la bête étendu à ses pieds... « Dieu, qu'il était temps ! »

La « bête » a été arrêtée net.

Certes, il y a encore des modernistes. Il y a ceux qui se sont révoltés et séparés de l'Eglise. Il y a ceux qui se cachent. Il y a ceux qui se taisent.

Mais il n'y a plus de modernisme. Le modernisme était une erreur souverainement dangereuse, tant qu'elle pouvait se dire et se laisser croire catholique. Démasquée, elle est morte. C'est du protestantisme libéral, c'est du nationalisme, c'est du kantisme, c'est du panthéisme, c'est tout ce qu'on veut, mais c'est connu, et ce n'est plus vivant.

J'ai eu l'heureuse occasion, depuis quatre mois, de parcourir plusieurs diocèses de France, de voir de près plusieurs clergés... Rien n'est plus consolant, plus réconfortant, que ce contact avec les âmes de ces quinze cents prêtres environ, avec lesquels j'ai eu l'honneur de converser intimement. Tous, avec une conscience plus ou moins éclairée par le savoir précis et technique, selon leurs situations très diverses, ils se rendent compte de l'immense service que Pie X a rendu à l'Eglise, tous aiment en lui, d'une affection tendre et cordiale, parce qu'ils le sentent au niveau de leur vie, le Pape curé de campagne, le Pape providentiel.

Tous, ayant été témoins plus ou moins proches, plus ou moins épouvantés, du mal qui s'étendait, qui gagnait, dans les séminaires, dans les collèges, dans tous, les foyers d'enseignement, dans le jeune clergé imprudent et qui croyait savoir, du mal qui serpentait *ut cancer*... tous, dans l'intimité, poussent le soupir de soulagement et de gratitude : « Dieu, qu'il était temps ! »

Dans les séminaires, les prescriptions formelles de Pie X, observées, ont arrêté court la contagion. A dater du 8 septembre 1908, la préservation de l'avenir est complète. Parmi les malades, ceux qui peuvent guérir guériront ; les autres ne pourront plus faire de mal.

L'opinion publique est retournée : elle a senti que Pie X est le Pape du bon sens, le vengeur de la raison, de la vraie science, de la saine critique.

Le kantisme est en mauvais prédicament. Beaucoup de gens, qui le connaissaient à peine de nom, le découvrent et constatent ses ravages. Les vrais penseurs commentent à leur manière l'œuvre de Pie X, en osant appeler par son nom le mal qui a dévoré et desséché tant de cerveaux et de cœurs.

Avant l'Encyclique *Pascendi*, aurait-on conçu et compris des lignes comme cet admirable « billet de Junius », rapprochant Tolstoï de Kant et de Rousseau ?

« On célébrait la semaine dernière, — hélas ! avec des témoignages d'admiration de quelques-uns de nos compatriotes, et non des moindres, — le jubilé d'un des trois hommes qui, depuis un siècle et demi, auront fait le plus de mal à la sensibilité française. J'ai nommé Tolstoï. Les deux autres sont Kant et Rousseau.

« Le célèbre romancier russe a, en commun avec l'anarchiste de Kœnigsberg et celui de Genève, un art souverain pour ennoblir le plus brutal appel à l'orgueil. « Agis toujours de manière que ton action puisse servir de règle aux autres hommes », disait Kant. Mais qui jugera de ce caractère de règle universelle ? La conscience de chacun. Traduisez : ses passions, ses préjugés, son orgueil. « Revenez à la nature », disait Rousseau. Mais qui jugera de ce qui est naturel et bon ? La raison de chacun. Traduisez encore. « Réalisez l'Evangile, » disait Tolstoï. Mais interprété par qui ? Par nous seul, en dehors de la tradition, de l'autorité, de tout ce qui sert à redresser l'erreur individuelle, et c'est ainsi que ce sophiste a trouvé le moyen, sous l'étiquette chrétienne, d'enseigner la doctrine du personnalisme le plus redoutable. Sa prise sur nos contemporains est venue de là. Il a flatté leur passion la plus profonde, celle de se faire le centre de l'univers, ce que les médecins appelle l'*égocentrisme*, en donnant à ce malsain désir le prestige de la religiosité. Sa détestable morale a déguisé au regard des naïfs qui s'y sont laissé prendre la barbarie destructive de son génie tout révolutionnaire. On ne recommence pas la société, voilà le fait souverain que les Kant, les Rousseau et les Tolstoï méconnaissent. On la continue. Au trois principes néfastes de ces trois utopistes, ne cessons pas d'opposer les trois principes contraires et réparateurs qui peuvent se résumer ainsi : Agis d'après les règles que tes pères t'ont léguées, même quand tu n'en comprends pas toute la sagesse. — Reviens-en toujours à l'intérêt social, comme à la vraie nature de l'homme, car la société, telle qu'elle existe, n'est pas une création artificielle, c'est l'œuvre de la nature depuis des siècles et des siècles. — Accepte l'Evangile à travers l'Eglise, car, si tu admets la Révélation, tu dois admettre que le Christ n'a pas donné l'Evangile au monde, il lui a donné l'Eglise, puisqu'il n'a écrit ni dicté aucun livre, et que son action a consisté à se faire des apôtres.

« Que de telles vérités, et si élémentaires, aient besoin d'être rappelées, c'est la preuve de la perversion dont les esprits d'au-

jourd'hui sont atteints. L'auteur de *Résurrection* aura été un des pires ouvriers de cette besogne corruptrice. Tolstoïsme, dreyfusisme, modernisme, autant de mots qui sont synonymes les uns des autres, et tous d'un mot plus clair : décomposition, synonyme lui-même de mort. Il reste, pour être équitable, à reconnaître que chez Tolstoï la bonne foi paraît avoir été complète. En étudiant son art, on aperçoit bien le point d'insuffisance de ses vigoureuses facultés. Il est incapable de perspective. Les tableaux de ses romans sont tous étalés sur un même plan. Il ne sait pas ordonner ses visions puissantes, dont chacune occupe le champ entier de son entendement. N'ayant pas d'ordre, il n'a pas de jugement. Ses réflexions critiques sont d'un sauvage exaspéré. Il a parlé de Shakespeare de manière à faire paraître intelligent le livre si médiocre de Victor Hugo sur l'admirable psychologue de *Hamlet*, du *Roi Lear* et de la *Tempête*. Rangeons cet artiste chaotique parmi les mauvais maîtres, et, quand nous voulons nous rapprocher de la vraie et saine Russie, ouvrons les livres du sage, du lucide, du grand Tourguéneff. Par eux, nous éprouverons quel trésor bienfaisant représente une force primitive qui s'est volontairement soumise à la discipline, et le synonyme de ce mot-là, c'est tout simplement la civilisation. »

Dès maintenant, l'œuvre de Pie X est multiple et, accomplie sans bruit, avec une modestie vraiment surnaturelle, elle suffirait à illustrer plusieurs pontificats. Mais il faudrait un événement de dimensions très inattendues pour que, de toutes les dates de son règne, celle du 8 septembre 1908 ne demeure pas, doctrinalement, la plus glorieuse, et qu'il ne survive pas dans l'histoire principalement sous les traits que lui donnait en juin dernier la médaille annuelle de la Saint-Pierre : *modernismi errore damnato*.

Le Pape est debout devant la chaire de saint Pierre et promulgue l'Encyclique *Pascendi ;* des figures représentant les cinq parties du monde sont à côté du Pape, tandis que par terre se débat une hydre cherchant à détruire les trois livres intitulés : *Bible, Tradition, Scolastique*. Sur l'avers, le Pape est représenté. Il porte la mozette et l'étole, sur laquelle le graveur a ciselé dans un médaillon la figure de saint Jean Chrysostome.

La seconde date mémorable de ce mois de septembre fut le 18, cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Pie X. Fête éclatante, par les témoignages solennels de vénération et d'amour des souverains et des peuples. Fête intérieure surtout, et

dont tous les tabernacles du monde pourraient seuls redire les échos profonds et mystérieux. Est-il beaucoup de prêtres catholiques qui, ce jour-là, n'aient pas offert le Saint Sacrifice pour le souverain prêtre visible de l'Eglise? A coup sûr, il n'en est pas un seul, digne de ce nom, qui n'ait uni sa prière à celle du Père, remercié Dieu d'avoir donné Pie X à l'Eglise et demandé ardemment la prolongation, durant de nombreuses années, de sa vie et de ses forces.

Enfin il faut mentionner ce Congrès eucharistique de Londres, véritable triomphe pour Jésus-Hostie, pour l'Eglise Catholique et pour Pie X. Les deux grandes puissances de l'Europe, l'Allemagne et l'Angleterre, qui par-dessus la mer (et par-dessus la France, hélas!) se regardent et se mesurent, dans une attente tragique de l'inévitable, comprennent l'une et l'autre qu'il y a une force bien différente de celle de l'épée aiguisée et de la poudre sèche, bien différente de celle des cuirassés, une force pacifique et douce, une force morale unique dans le monde et avec laquelle il faut compter. Cette force s'incarne en Pie X et les deux plus fortes puissances du monde s'inclinent devant lui. Cela est grand. Tout ce qui compte en Angleterre, le Roi en tête, était formellement sympathique et bienveillant au Congrès eucharistique. L'âme anglicane n'est pas hérétique par la pensée, comme l'âme luthérienne; elle a été victime du schisme personnel de son Roi, et à ce schisme elle n'a pas compris grand'chose, et au fond d'elle-même sa foi se cherche toujours en se pleurant souvent. L'apparition de l'ostensoir rayonnant du haut de la loggia de la cathédrale de Londres a fait tressaillir dans cette âme des fibres toujours vivantes.

Pourquoi, au dernier moment, l'ordre inattendu de supprimer la procession, cet ordre qui a étonné et irrité les Anglais plus que les étrangers ? On en a donné une explication peut-être étrange, mais qui n'est point, pour autant, démontrée fausse : loin de là. L'ordre serait venu du grand-chef italien de la maçonnerie universelle.. en passant par la France (1).

« Lors de la réorganisation des grandes puissances maçonniques, Palmerston s'est laissé refaire par Cavour et Mazzini. Il a commis une faute capitale en permettant que l'Angleterre renonçât à sa suzeraineté sur le Grand-Orient français, en le laissant annexer comme province vassale à la Grande Loge mazziniste.

(1) *Révélations bibliques*, article fort curieux de M. Emile Flourens, ancien ministre, dans *le Soleil*, 25 sept. 1908.

« La franc-maçonnerie a prêté à l'Angleterre un concours actif, parfois décisif, pour abattre les deux grandes puissances catholiques, la France et l'Autriche. A quoi bon? Après tant de siècles de luttes héroïques, leur force expansive était à son déclin. Par contre, la franc-maçonnerie s'est servie de l'Angleterre pour édifier l'unité italienne, et l'unité allemande, deux forces qui, elles, sont en pleine voie d'expansion, expansion industrielle et commerciale comme militaire et maritime, et qui sont aujourd'hui unies pour lui créer les plus périlleuses rivalités dans la mer du Nord comme dans la Méditerranée.

« Dans cette circonstance, la franc-maçonnerie a montré à l'Angleterre combien l'entente cordiale pèse peu contre les aveugles fureurs des passions sectaires. Il lui suffirait de substituer au ministère Clemenceau un ministère Jaurès-Combes pour jeter la France dans les bras de l'Allemagne sans même que la Chambre daignât y faire attention, sans qu'elle fût capable d'y rien comprendre.

« Right Honorable Asquith a pu s'en apercevoir, la direction de la politique anglaise n'est plus à Albert-Gate à Londres, elle est au palais Giustiniani à Rome. Cette hospitalité inviolable, dont l'Angleterre se targuait si fièrement, est à la merci d'un mot d'ordre des Loges. Pour éviter que le pavé de Londres ne fût souillé par le sang des hôtes de l'Angleterre, le gouvernement de la Grande-Bretagne a dû reculer, il ne lui est permis d'être tolérant que dans la mesure du bon plaisir de sectaires qui bénéficient du concours de l'or étranger. »

Quoi qu'il en soit de cette explication, le rôle de la France n'a certes point de quoi nous enorgueillir, ni nous rassurer, hélas! Et pourtant, si prodigue et ingrate qu'elle soit, le « Père » sait bien que dans le cœur de la Fille aînée, la foi et l'amour ne peuvent pas mourir.

Au cours de cette année jubilaire, il a reçu et recevra d'elle encore bien des témoignages, malgré tout, consolants : semblables à cette manifestation de foi parisienne, vraiment splendide et dont il est bon de garder le souvenir.

Le cardinal Luçon, archevêque de Reims, présidant, durant l'été, à Sedan, une belle réunion publique catholique *dans un théâtre*, déclarait que c'était la première fois de sa vie qu'il venait au théâtre, mais qu'il ne s'en repentait pas, et qu'il espérait bien que ce ne serait pas la dernière. Et de fait il y flétrit vigoureusement, aux applaudissements enthousiastes de l'assistance, les manœuvres de persécution hypocrite, dénoncées par Pie X,

de la secte anti-religieuse qui nous gouverne, et il fit acclamer le Pape, l'Eglise et Jésus-Christ.

Une scène plus grandiose encore et non moins inattendue s'est passée à Paris, à la salle Wagram, le 3 juin dernier, pour la clôture du Congrès diocésain.

L'idée de clôturer le Congrès de 1908 dans cette salle publique et profane était neuve, d'aucuns l'ont trouvée hardie. Après le succès, il est impossible de ne pas se féliciter de cette innovation et de s'en féliciter très hautement. C'est un symptôme frappant, heureux celui-là, d'un régime nouveau.

Bien avant l'heure fixée, l'enceinte était comble, et lorsque Mgr Amette fait son entrée au milieu de frénétiques applaudissements, elle est bondée. Il y a bien de 5 à 6000 auditeurs entassés. L'atmosphère est surchauffée : l'enthousiasme, toutefois, est à un degré de température supérieur encore.

Disons que tous les discours ont été hachés d'applaudissements et qu'à tous les orateurs la foule a fait de véritables ovations.

Cette foule se compose exclusivement d'hommes. Le clergé, assez nombreux, est comme noyé dans la masse qui est visiblement composée d'hommes de toutes conditions. Beaucoup de jeunes.

Après les discours de MM. Jean Lerolle et le comte de Las Cases, Mgr Amette fait acclamer les résolutions des six séances du Congrès :

1° *Constituer partout des Comités paroissiaux ;* 2° *travailler à donner aux hommes une connaissance claire, précise, raisonnée des vérités chrétiennes ;* 3° *soutenir les écoles chrétiennes en leur assurant maîtres, élèves et ressources ;* 4° *créer des œuvres postscolaires, cercles d'études, patronages, etc. ;* 5° *assurer le bienfait du repos dominical à tous les travailleurs de l'alimentation, des magasins, chemins de fer, postes et télégraphes, etc. ;* 6° *assurer la diffusion des bons livres, des bons journaux, des tracts chrétiens, des affiches, etc.*

Puis, sur la proposition de Mgr l'archevêque, on acclame Pie X et on décide de lui envoyer le télégramme suivant :

« Six mille catholiques de Paris, réunis autour de leur archevêque, à l'occasion de la clôture du Congrès diocésain que Votre Sainteté a béni, déposent à vos pieds la protestation renouvelée de leur soumission absolue, de leur confiance filiale et de leur inébranlable attachement. »

Et la séance est levée aux cris de : *Vive le Christ ! Vive le Pape ! Vive la France ! Vive Mgr Amette !*

Après des manifestations prolongées d'enthousiasme, une voix entonne le *Credo* et c'est en le chantant sous cette voûte, étonnée de faire concurrence à Notre-Dame, que la sortie s'effectue sans incident.

Le *Credo*, le *Credo* catholique que nous travaillons à expliquer ici doctrinalement, et que la rage de l'enfer voudrait faire taire en France, le *Credo* antimoderniste qui affirme l'existence réelle de Dieu Créateur, de Jésus-Christ Dieu, de l'Eglise divine et immortelle, ce *Credo*, chanté par six mille poitrines d'hommes dans la plus vaste salle publique de Paris, c'est un fait assez nouveau pour qu'il fût utile de le consigner en passant.

Seigneur, gardez longtemps à votre Eglise Pie X le clairvoyant et le loyal !

Réponses de la commission biblique romaine sur le caractère et l'auteur du livre d'Isaïe.

Aux doutes ci-après qui lui ont été soumis, la Commission biblique pontificale a répondu de la façon suivante :

Doute I. — Peut-on enseigner que les prophéties qui se lisent dans le livre d'Isaïe — et dans divers passages des Saintes Ecritures — ne sont pas des prophéties proprement dites, mais des récits composés après l'événement, ou que, s'il faut reconnaître que certains faits ont été prédits avant l'événement, le prophète n'a pas prédit ces faits grâce à une révélation surnaturelle de Dieu, qui sait l'avenir, mais par une conjecture déduite des événements passés, en vertu d'une heureuse sagacité et de la perspicacité naturelle de son esprit ?

Réponse. — Non.

Doute II — L'opinion suivant laquelle Isaïe et les autres prophètes n'auraient annoncé que des événements imminents ou assez prochains peut-elle se concilier avec les prophéties — surtout les prophéties messianiques et eschatologiques — que ces mêmes prophéties ont été certainement formulées longtemps à l'avance, et avec le sentiment commun des saints Pères affirmant de concert que les prophètes ont également prédit des faits qui ne devaient s'accomplir qu'après de longs siècles ?

Réponse. — Non.

Doute III. — Peut-on admettre que les prophètes, non seulement lorsqu'ils reprenaient les vices des hommes et annonçaient la parole divine en vue du bien de ceux qui les entendaient, mais encore lorsqu'ils annonçaient des événements à venir, ont dû constamment s'adresser non pas à des auditeurs futurs, mais

à des auditeurs présents et contemporains de manière à pouvoir être pleinement compris par ceux-ci, et que, en conséquence, la seconde partie du livre d'Isaïe (chapitres XL-LXVI), dans laquelle le prophète adresse des paroles de consolation, comme s'il vivait au milieu d'eux, non pas à des Juifs contemporains d'Isaïe, mais à des Juifs gémissant dans l'exil de Babylone, ne peut avoir pour auteur Isaïe lui-même, mort depuis longtemps, mais doit être attribuée à un prophète inconnu vivant au milieu des exilés?

RÉPONSE. — Non.

DOUTE IV. — L'argument philologique, tiré de la langue et du style, en vertu duquel on conteste l'identité d'auteur du livre d'Isaïe, doit-il être jugé de telle force qu'il oblige un homme grave, versé dans la connaissance de la méthode critique et de la langue hébraïque, à admettre pour ce même livre une pluralité d'auteurs ?

RÉPONSE. — Non.

DOUTE V. — Existe-t-il de solides arguments pouvant, même pris collectivement, démontrer que le livre d'Isaie ne doit pas être attribué au seul Isaïe, mais à deux et même à plusieurs auteurs?

RÉPONSE. — Non.

Le 28 juin de l'an 1908, dans l'audience gracieusement accordée aux deux Révérendissimes Consulteurs secrétaires, le Très Saint Père a ratifié ces réponses et en a ordonné la promulgation.

FULCRAN VIGOUROUX, *prêtre de Saint-Sulpice*,
LAURENT JANSSENS, *de l'Ordre de Saint-Benoit*,
Consulteurs Secrétaires.

Rome, le 29 juin 1908.

Conférences sur le modernisme.

Dans la paroisse de la Madeleine, à Paris, chapelle de l'Assomption, a été donnée, durant le mois de mai, par M. l'abbé B. Gaudeau, une série de conférences sur le modernisme qui ont réuni chaque vendredi, à 5 h. 1/2, un très nombreux auditoire d'hommes du monde, désireux de s'instruire de leur foi. Voici les sujets qui ont été traités :

1er mai : *Historique du Modernisme.* — 8 mai : *le Modernisme philosophique.* — 15 mai : *le Modernisme biblique : Principes.* — 22 mai : *le Modernisme biblique : Applications.* — 29 mai : *le Modernisme et l'athéisme d'Etat.*

Toute la substance de ces conférences a été ou sera publiée dans cette Revue.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L'abbé P. Coquerет, *directeur des missions diocésaines de Paris.* — **L'essentiel de la religion catholique, directoire pour les catéchistes d'adultes.** — Paris, Lethielleux, 1 vol. in-12, 166 pages.

J'ai parcouru ce petit volume pour répondre à la question d'un ami et je suis heureux de faire profiter mes lecteurs de ma lecture. Mérite rare : le titre est adéquat à l'ouvrage, celui-ci réalise pleinement la promesse de celui-là. Fruit de l'expérience personnelle d'un apôtre des « païens » de Paris, ce livre a été créé pour aider les catéchistes volontaires qui se dévouent à instruire « ces centaines d'apprentis, de jeunes filles au-dessus de quatorze ans, ces ouvriers et femmes du peuple, ces vieillards parfois, qui vivent dans nos faubourgs, sans baptême, sans mariage, sans communion ni confirmation (p. 6).

L'auteur ne craint pas les innovations de méthode et de plan, et la plupart sont heureuses et basées sur une bonne psychologie pédagogique. Les listes de mots à expliquer me semblent particulièrement utiles.

Tout ce qu'il est *nécessaire* de connaître est imprimé en caractères gras ; tout ce qui est *utile* à savoir pour tout chrétien est plus ou moins développé dans les explications.

Une courte introduction rationnelle à la religion révélée (nécessité de la religion, Dieu, la création) forme une préparation très opportune aux questions classiques du petit catéchisme (pp. 17-26). Mais pourquoi mêler la Révélation à cette introduction rationnelle en disant (p. 22) que nous connaissons l'éternité de Dieu « par un célèbre prophète de la Bible, appelé Moyse » ? Ce qui semble donner à entendre que nous ne la connaissons pas autrement.

Un tel ouvrage, où chaque mot doit être pesé, est toujours susceptible d'améliorations. Je souhaite à celui-ci de nombreuses éditions, et que chacune marque un notable perfectionnement. La prochaine corrigera l'inadvertance qui fait M. l'abbé Poulin curé de Clignancourt (p. 7) au lieu de Ménilmontant.

Dans tous les catéchismes que je connais, comme dans pres-

que toutes les théologies, les chapitres les plus incomplets (et les plus difficiles à traiter) sont ceux du péché originel et de la grâce, qui se rattachent à un même mystère, le mystère fondamental de la destinée surnaturelle, qu'on a trop souvent le tort de n'enseigner et de n'inculquer que d'une manière très insuffisante et fragmentaire.

Dans la plupart de nos catéchismes français, la lettre n'a pas encore été assez modifiée selon le texte et l'esprit des définitions si lumineuses du Concile du Vatican, dans la constitution *Dei Filius*, au sujet de la distinction adéquate entre la nature et le surnaturel. Pour moi, j'établirais franchement la théorie du surnaturel et de la grâce (mise, bien entendu, à la portée des catéchumènes) au début et à la base de tout, après le chapitre de la création, parce que c'est là sa place et que tout le reste en dépend. L'histoire du péché originel en serait singulièrement éclairée et, j'ose le dire, simplifiée.

Ici, M. l'abbé Coqueret revient, à deux reprises au moins, à la question du péché originel (pp. 29-32 et 77-80) quand il parle de « ce désordre personnel à la nature humaine de nos premiers parents » (p. 79). Cette formule est peu heureuse pour exprimer que ce péché fut, dans nos premiers parents, personnel et volontaire, mais que dans leurs descendants il atteint, non la volonté personnelle et actuelle de chacun de ceux-ci, mais la nature humaine elle-même, qu'il a privée des dons de la grâce.

Cette distinction entre la nature et le surnaturel est encore trop peu indiquée au chapitre de la grâce et des Sacrements (pp. 88-92).

La première des deux explications de la grâce semble trop confondre la grâce avec le concours naturel de Dieu nécessaire à toute créature.

Par ce temps de divorce et d'union libre, je crois qu'il serait utile de compléter et de renforcer le chapitre du mariage en indiquant brièvement les principes de solution des objections courantes.

Le zélé et distingué missionnaire de Paris voudra bien ne voir dans ces remarques que la preuve d'une lecture attentive profondément sympathique et souvent admirative de son excellent directoire.

L'Administrateur Gérant : P. LETHIELLEUX.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo

Paris. — DEVALOIS, 144, av. du Maine (11 dans le passage).

1ère ANNÉE N° 9 15 NOVEMBRE 1908

La Foi Catholique

REVUE CRITIQUE, ANTI-KANTISTE

DES QUESTIONS QUI TOUCHENT LA NOTION DE LA FOI

Paraît le 15 de chaque mois
(sauf en Août et Septembre).
Chaque fascicule, séparément : 1,25

Il kantismo è l'eresia moderna.
Le kantisme est l'hérésie moderne.
(Paroles de S. S. PIE X, le 9 mars 1907.)

Noxia et venenata persuasio persecutione ipsa pejus interficit.
Il y a un mal pire et plus meurtrier que la persécution : c'est l'empoisonnement perfide de la mentalité.
(Saint CYPRIEN, *De lapsis.*)

DIRECTEUR :
Bernard GAUDEAU

FRANCE : Un An... 10 fr.
ÉTRANGER (U. P.). 12 fr.

TOME II. - 9.

Chaque année forme deux volumes de 480 pages chacun.

P. Lethielleux, Éditeur
10, Rue Cassette, PARIS

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

LA FOI CATHOLIQUE

REVUE CRITIQUE, ANTI-KANTISTE

DES QUESTIONS QUI TOUCHENT LA NOTION DE LA FOI

Directeur : BERNARD GAUDEAU

N. B. — Cette Revue publie les Leçons d'Apologétique de M. l'abbé Gaudeau, sur LE MODERNISME

PÉRIODICITÉ :

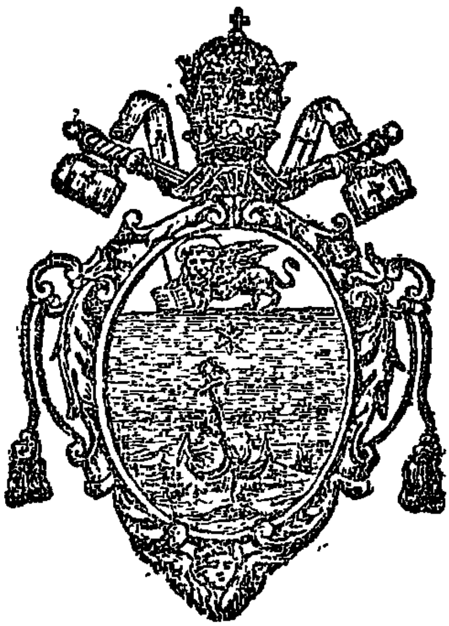
Paraît chaque mois à la date du 15 (*sauf en août et septembre*)

ABONNEMENTS :

UN AN (Les 10 numéros)................................ **10.00**

ÉTRANGER (*U. P.*) (Les 10 numéros)................ **12.00**

Chaque fascicule peut se vendre séparément. **1.25**



Au moment où paraîtra ce numéro de la « Foi Catholique », tous nos cœurs seront à Rome, près du Pape.

Nous n'aurions pas besoin de renouveler aujourd'hui notre hommage à Pie X, puisque cette Revue Lui a été offerte dès la première heure, et qu'elle est née, pour ainsi dire, d'une parole de Lui, prononcée avant l'encyclique *Pascendi* : « Le kantisme, c'est l'hérésie moderne. »

Pie X est le Pape de la Foi.

La Foi est le mobile de tous ses actes ; le triomphe de la Foi est le but de tous ses

efforts. Puisse ce triomphe, visiblement et bientôt, être la récompense de ses vertus!

Une grande douleur se mêle à notre joie. De toutes les nations, non seulement catholiques, non seulement chrétiennes, mais civilisées, la France, la Fille aînée de l'Eglise, est la seule qui n'aura pas été officiellement représentée au Jubilé de Pie X, et dont l'hommage public n'aura pas été déposé, au nom des gouvernants, aux pieds du Père commun !

Quelle confusion et quelle tristesse !

Puisse l'apostasie officielle, unique dans l'histoire, et dont cette abstention est un navrant symptôme, ne pas attirer sur la nation coupable les suprêmes châtiments!

Nous avons la douce confiance que la prière et la bénédiction du Père détournera de nous la colère de Dieu et nous obtiendra le repentir.

A Pie X, Souverain Pontife, Vicaire de Jésus-Christ, notre foi et notre amour!

Les Rédacteurs et les Lecteurs
de la « Foi Catholique ».

LES ERREURS DU MODERNISME

SEPTIÈME LEÇON

Erreurs du Modernisme sur la Christologie (1)

SOMMAIRE

I

Principes de la Christologie catholique

Sa donnée essentielle : deux natures, une seule personne. — Son évolution. — Evolution de la Christologie protestante. — Y a-t-il une philosophie dans la Christologie catholique ?

II

Principes de la Christologie moderniste

Position nouvelle et rationnellement absurde des modernistes : dissociation incurable entre la foi au Christ et la science christologique. — Le pragmatisme christologique.

III

Antinomie irréductible des deux doctrines

Analyse des propositions XXVII-XXXVIII du décret *Lamentabili*. — Notes brèves sur quelques objections du modernisme : Jésus-Christ homme dans saint Jean, Jésus-Christ Dieu dans les Synoptiques, la Parousie, la science humaine du Christ, la Résurrection, la doctrine de l'expiation.

I

Principes de la Christologie catholique.

Jésus-Christ est homme; Jésus-Christ est Dieu. Ces quelques mots résument la Christologie catho-

(1) *Petit Lexique*. Christologie, des deux mots grecs *Christos*, *Christ*, et *logos*, *discours :* science qui traite du Christ ; partie de la théologie dogmatique qui explique ce qu'est Jésus-Christ.

lique tout entière, et l'enfant du catéchisme, qui les répète, en comprend la signification essentielle exactement comme le plus subtil et le plus profond des théologiens.

Jésus-Christ est homme. Son corps est un corps humain pareil à celui de chacun de nous ; son âme est une âme humaine pareille à la nôtre.

Cependant cette humanité, ce « composé humain », pareil à tout autre quant à sa constitution essentielle, diffère de chacun de nous en ceci : l'humanité du Christ ne s'appartient pas ; elle n'est pas une personne humaine. Chacun de nous est une personne, parce que chacun de nous s'appartient ; chacun de nous trace autour de son humanité individuelle, en disant *moi*, le cercle inviolable de sa personnalité.

L'humanité du Christ ne s'appartient pas ; elle ne peut pas dire : *moi ;* dès le premier instant de son existence, elle a été saisie, envahie, imprégnée par un être distinct d'elle-même, et qui lui impose, par une possession intime, sa propre personnalité. Et cet être c'est Dieu lui-même : c'est la seconde personne de la Très Sainte Trinité, la personne du Verbe Divin.

Et c'est pourquoi Jésus-Christ est Dieu. Réellement, physiquement (1), il est Dieu. Ce « composé » nouveau, étrange, unique dans le monde, constitué par l'humanité du Christ et la personnalité du Verbe qui

(1) *Petit Lexique.* **Physiquement** ne veut pas dire *matériellement.* Le mot grec *physis,* nature, a passé dans la langue philosophique et théologique pour signifier une chose, matérielle ou spirituelle, réellement subsistante comme un objet distinct de la pensée qui la conçoit. L'âme en ce sens, quoique invisible et spirituelle, est une réalité physique : Dieu aussi.

la possède, c'est le composé humano-divin, c'est-à-dire théandrique (1); c'est Jésus-Christ.

Tel est le résumé du dogme. Tel est l'exposé de ce que la théologie appelle le mystère de l'union hypostatique (2). La précision de ces termes vient de la langue théologique du haut Moyen-Age: la réalité des choses et de la croyance date de l'Evangile.

Le développement du dogme a donc commencé avec le Christ lui-même : la Christologie catholique est tout entière dans l'Evangile vivant, c'est-à-dire non pas seulement dans les textes de l'Evangile tels que nous les possédons, mais dans ces textes enveloppés et pénétrés par la tradition ecclésiastique qui leur préexistait, qui les porte et qui les vivifie.

La Christologie catholique s'est continuée par la lutte du dogme contre les premiers hérétiques, qui attaquaient précisément la divinité de Jésus-Christ, mais c'est surtout à partir de la fin du troisième siècle que toute la vie intellectuelle de l'Eglise chrétienne, presque encore à son berceau, s'est concentrée dans les grandes controverses trinitaires, et par conséquent christologiques.

Vous en connaissez les principales étapes.

L'arianisme niait que le Verbe eût assumé et possédé l'humanité tout entière du Christ; cette humanité n'était pas intégralement divine ; il y avait un

(1) *Petit Lexique.* Théandrique (du grec *Théos*, Dieu, et *anér*, homme) est le synonyme grec de humain-divin.

(2) *Petit Lexique.* Hypostatique signifie *personnel.* Le mot grec *Hypostasis*, dont le sens a varié, est employé dans la langue de la christologie catholique pour signifier la personnalité par opposition à la nature. *L'union hypostatique* signifie donc l'union des deux natures, humaine et divine, dans une seule personnalité, qui est celle du Verbe. Cette union constitue le Christ.

Christ inférieur à Dieu. C'est l'erreur qui fut condamnée au premier concile de Nicée par la promulgation de la célèbre formule du Fils consubstantiel au Père(1).

Plus tard, c'est Nestorius qui divise le Christ pour trouver en lui non seulement deux natures, mais deux personnes, et qui en conclut que la Vierge, sa mère, n'est pas mère de Dieu, mais seulement mère du Christ, Cette erreur est condamnée au concile d'Ephèse par la formule du Theotokos (1).

Réagissant contre le nestorianisme, c'est le monophysisme (2) d'Eutychès qui confond, au contraire, et mêle en une seule réalité les deux natures présentes dans le Christ et qu'il faut nécessairement maintenir dans leur distinction réelle. Le concile de Chalcédoine décrète que les deux natures existent dans le Christ, sans confusion, sans mélange, mais sans séparation et sans distance. Plus tard, le sixième concile oecuménique anathématise les restes de l'hérésie monophysite revivant dans le monothélisme(3) qui niait la présence de deux volontés réelles et distinctes dans le Christ.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'histoire du dogme christologique chrétien.

A partir du septième siècle, on peut dire que la formule est intangible, et les travaux des théologiens,

(1) *Petit Lexique.* Consubstantiel, en grec *homoousios*, c'est-à-dire de substance ou de nature identique à celle du père.

(1) *Petit lexique.* Theotokos, mère de Dieu.

(1) Monophysisme (*monos*, unique, *physis*, nature), doctrine qui ne reconnaît dans le Christ qu'une seule nature, et qui nie par conséquent que le Christ soit à la fois homme et Dieu.

(3) Monothélisme (*monos*, unique, *thélo*, je veux), doctrine enseignant qu'il n'y a dans le Christ qu'une seule volonté. La volonté étant un attribut de la nature, il s'ensuivrait logiquement qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule nature.

les luttes que l'Eglise soutiendra contre la reviviscence des vieilles hérésies auront à défendre le terrain acquis, mais plus rien à perfectionner dans les définitions qui constituent le dogme christologique.

En face de cette évolution de la doctrine dans l'Eglise catholique, je ne veux qu'indiquer en passant l'évolution opposée dans les églises séparées. Ici c'est la dissolution progressive et fatale du dogme, qui s'est produite.

Les protestants orthodoxes reconnaissaient la divinité réelle de Jésus-Christ, et, chez les nations protestantes, un nombre très grand d'hommes de bonne foi vont encore à Dieu par le Christ, en qui ils trouvent Dieu. Mais la doctrine protestante elle-même a évolué dans le sens fatal où elle devait le faire, c'est-à-dire dans le sens de la négation. Et à l'heure actuelle, le seul protestantisme logique avec lui-même est le protestantisme dit libéral, qui ne diffère en rien de la libre-pensée. Pour M. Auguste Sabatier comme pour Renan, pour M. Eugène Ménégoz comme pour M. Ferdinand Buisson, le Christ est le plus divin des hommes, et rien de plus. Et d'après l'un d'entre eux, on peut être sauvé par la foi au Christ sans savoir aucunement si le Christ a existé.

Sur ce résumé de la Christologie catholique, il importe de faire une remarque. Les termes qui ont fixé le dogme contiennent-ils autre chose qu'une formule de pure foi? Y a-t-il une philosophie dans ce dogme?

Y a-t-il des données rationnelles nécessairement connexes, avec lui, nécessairement comprises dans les formules du dogme christologique ?

Certains théologiens ont semblé le nier, aussi bien pour ce dogme que pour les autres; ils paraissent croire que le dogme plane tellement au-dessus de toutes les pensées humaines que, dans une région inférieure, dans un plan bien au-dessous de lui, entièrement différent et sans communication possible, la philosophie, c'est-à-dire la pensée scientifique, peut s'agiter en tous sens contraires sans troubler la sérénité du dogme qui la domine.

Tout au fond, la question revenait à demander si l'on peut être catholique, croire à l'autorité de l'Eglise, accepter les conséquences de la foi dans toute leur teneur, sans se voir imposer pour cela une philosophie particulière (1). Or, comme tout le monde — je veux dire les gens compétents (2) — j'ai répondu simplement : Oui.

Mais comment expliquer cette liberté, sinon en affirmant — comme tout le monde encore — que le dogme n'inclut point, à proprement parler, *une philosophie*, c'est-à-dire une façon particulière de *systématiser* le réel, de l'exprimer en *termes de science;* mais que le dogme catholique, tel qu'il nous est livré par ce que nous appelons parfois la *Théologie positive*, représente simplement *une vie*, c'est-à-dire, dans la pensée de ceux qui s'expriment de la sorte, un ensemble d'idées et de faits qui possèdent à coup sûr une valeur pour l'esprit! Autrement, comment seraient-ils la vie d'un être raisonnable? mais qui, appartenant à l'ordre courant des idées et des faits, ayant pour but l'action, et se présentant à la créance même — et surtout — de gens étrangers à toute spéculation, ne forment point à proprement parler, une philosophie; mais s'offrent aux philosophies comme des *données* nouvelles dont elles auront à tenir compte, qu'elles devront respecter, de la même manière que

(1) L'équivoque est dans ce mot : « une philosophie *particulière* », que l'on identifie, quatre lignes plus bas, avec « une philosophie » tout court.

(2) Tous les « gens compétents » ? Est-ce bien sûr? Et est-ce bien modeste ?

les théories scientifiques doivent respecter et comprendre les faits que fournit l'observation directe.

Cette dernière assimilation est de M. Le Roy, et elle est éclairante...

C'est en ce sens que nous disons : Le dogme, scientifiquement et philosophiquement parlant, ne fait que « poser des problèmes »...

Aujourd'hui plus que jamais, dans le désarroi des âmes et leur souffrance, il s'agit de savoir si nous voulons ouvrir des portes ou si nous voulons en fermer ; si nous voulons forcer les gens, pour être catholiques, à adopter autre chose que le catholicisme, je veux dire *notre* philosophie, et si nous trouvons digne de nous de proposer aux hommes la vie divine avec, pour condition, l'adhésion à nos propres pensées ou à nos traditions de famille (1).

Nous avons démontré la fausseté de cette opinion (2). Sa fausseté consiste à croire que « la philosophie » n'est qu'une mosaïque de *systèmes* particuliers, qui ne contiennent, philosophiquement parlant, rien de commun ni d'absolu, aucune donnée définitivement acquise qui soit assignable. C'est la négation implicite, tout au moins par prétérition, de cette *philosophia perennis*, dont nous avons parlé, à la fois éparse dans les philosophies particulières et indépendante de ce que ces philosophies ont de réellement particulier.

Il y a dans le dogme, dans le dogme christologique comme dans les autres, des données essentiellement rationnelles, des données essentiellement philosophiques, auxquelles on ne peut toucher, non seulement sans compromettre, non seulement sans ébranler, mais

(1) Edouard Le Roy. *Dogme et Critique*, p. 366. Note IV. Extraits de la *Réponse du R. P. Sertillanges, O.P., à M. Franon*, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* (juillet-octobre 1905).

(2) Voir *Foi catholique*, octobre 1908, *Foi et science*.

encore sans nier formellement le dogme lui-même.

Lorsque le dogme christologique dit que Jésus-Christ est un être à la fois double et un, double en nature, un en personne (la double nature qui est en lui étant la nature humaine et la nature divine et l'unique personnalité qui possède ces deux natures étant la personnalité du Verbe), lorsque l'Eglise énonce ce dogme, elle ne prononce pas des mots qui flotteraient vaguement au-dessus de toutes les langues et de toutes les pensées humaines, elle vous dit des mots humains, dans une langue humaine ; par conséquent, elle exprime des réalités que votre pensée non seulement peut saisir, mais encore qu'elle doit s'assimiler.

Par conséquent, dans ces deux idées de *nature* et de *personne*, qui sont les deux pivots du dogme christologique, il y a une vérité philosophique inséparable de la vérité dogmatique, et si intimement liée au dogme que l'on ne peut conserver ni concevoir le dogme sans la concevoir elle-même.

Il y a une idée philosophique, vraie et définitive, de la *nature* et de la *personne*, idée qui ne dépend point d'une philosophie particulière, mais qui est à la fois accessible au bon sens du peuple et des enfants du catéchisme, et inattaquable à la critique du philosophe et du savant. C'est cette idée philosophique de la *nature* et de la *personne* qui constitue la philosophie du dogme christologique.

II

Les Principes de la Christologie moderniste.

Cette question : *Jésus-Christ est-il Dieu?* depuis vingt siècles, partage le monde en deux camps : ceux

qui affirment et ceux qui nient ; et entre les deux fronts de bandière, la troupe flottante de ceux qui doutent et hésitent.

Les modernistes ont réalisé le prodige d'inventer une autre attitude. Ils mettent un pied dans chaque camp et ils disent : « *Par la foi*, nous vivons comme si Jésus-Christ était Dieu (ils ne peuvent pas dire : nous *professons*, nous *affirmons* qu'il est Dieu, car, pour eux, la foi n'est pas une affirmation, elle est un pur sentiment vital) ; *par la foi*, donc, disent-ils, nous vivons à l'égard de Jésus-Christ comme à l'égard d'un Dieu. »

Mais est-il Dieu? « *Par la raison, par la science, par l'histoire*, nous ignorons ce détail qui, d'ailleurs, est inconnaissable. Et non seulement nous l'ignorons, mais nous démontrons que tous les témoignages qui attribuent à Jésus-Christ quelque chose de divin sont l'œuvre de la *conscience chrétienne*, postérieure à Jésus-Christ, c'est-à-dire, en bon français, de *l'esprit légendaire*, qui a divinisé Jésus-Christ. »

Telle est, traduite brutalement en une langue intelligible pour tous, la doctrine fuyante et louche du modernisme. Ce simple exposé suffit à le réfuter aux yeux de la raison. Rappelons, cependant, le sens exact du mot *foi*, pour montrer les rapports nécessaires de la foi en Jésus-Christ et de la science christologique.

La foi surnaturelle catholique a pour objet non pas ces attributs de Dieu, qui nous sont connus par la raison et considérés sous ce rapport, mais d'autres vérités divines d'ordre absolument transcendant, insoupçonnables à l'esprit humain, parce qu'elles sont du domaine de la vie intime et cachée de Dieu, et c'est pourtant

la participation à cette vie elle-même qui, par la volonté divine, est devenue la destinée obligatoire de l'homme.

Ainsi, toutes les vérités qui ont été révélées par Dieu dans la perspective de cette destinée sont l'objet de la foi surnaturelle.

Il est donc évident que la foi catholique suppose nécessairement en nous la connaissance certaine de cette vérité d'ordre rationnel : « Dieu peut nous imposer et nous révéler une telle destinée », et de cette vérité d'ordre historique : « Dieu, de fait, nous a imposé et nous a révélé, *en Jésus-Christ*, une telle destinée. »

Donc la science et l'histoire peuvent et *doivent* me faire constater, non par une démonstration d'ordre mathématique, mais par une démonstration philosophique et historique rigoureusement certaine, que Jésus-Christ est le Révélateur de cette destinée.

Le suprême acte de foi, par lequel l'âme s'abandonne à Jésus-Christ Dieu, dépassera, surpassera cet acte prélimininaire de connaissance certaine par la raison et par l'histoire, mais il le suppose et demeurera connexe avec lui.

La position des modernistes : « Pour la foi, Jésus-Christ est Dieu ; pour la science et l'histoire, il ne l'est pas », est donc insoutenable, non seulement au point de vue de la foi, mais de par la raison elle-même.

Le modernisme opère dans le Christ une division autrement profonde, un essai de divorce bien plus intime que celui que tentait d'opérer Nestorius en séparant dans le Christ la personne humaine d'avec la personne divine, qu'il croyait réellement exister

l'une et l'autre. Et, sur ce point, je ne puis mieux faire que de rappeler les termes de l'Encyclique *Pascendi*, car ils sont d'une précision scientifique que l'on ne pourrait dépasser :

Les trois premières lois du moderniste historien sont contenues dans trois principes philosophiques déjà vus, savoir : le principe de l'agnosticisme, le principe de la transfiguration des choses par la foi, le principe enfin que nous avons cru pouvoir nommer de défiguration. — De par l'agnosticisme, l'histoire, non plus que la science, ne roule que sur des phénomènes. Conclusion : Dieu, toute intervention de Dieu dans les choses humaines, doivent être renvoyés à la foi, comme de son ressort exclusif. Que s'il se présente une chose où le divin et l'humain se mélangent, Jésus-Christ, par exemple, l'Eglise, les sacrements, il y aura donc à scinder ce composé et à en dissocier les éléments : l'humain restera à l'histoire, le divin ira à la foi. De là, fort courante chez les modernistes, la distinction du Christ de l'histoire et du Christ de la foi, des sacrements de l'histoire et des sacrements de la foi, et ainsi de suite. Puis, tel qu'il apparaît dans les documents, cet élément humain retenu pour l'histoire a été lui-même transfiguré manifestement par la foi, c'est-à-dire élevé au-dessus des conditions historiques. Il faut donc en éliminer encore toutes les adjonctions que la foi y a faites, et les renvoyer à la foi elle-même et à l'histoire de la foi ; ainsi, en ce qui regarde Jésus-Christ, tout ce qui dépasse l'homme selon sa condition naturelle et selon la conception que s'en fait la psychologie, l'homme aussi de telle région et de telle époque. — Enfin, au nom du troisième principe philosophique, les choses mêmes qui ne dépassent pas la sphère historique sont passées au crible : tout ce qui, au jugement des modernistes, n'est pas dans la logique des faits, comme ils disent, tout ce qui n'est pas assorti aux personnes, est encore écarté de l'histoire et renvoyé à la foi. Ainsi, ils prétendent que Notre-Seigneur n'a jamais proféré de parole qui ne pût être comprise des multitudes qui l'environnaient. D'où ils infé-

rent que toutes les allégories que l'on rencontre dans ses discours doivent être rayées de son histoire réelle, et transférées à la foi. Demande-t-on peut-être au nom de quel critérium s'opèrent de tels discernements ? Mais c'est en étudiant le caractère de l'homme, sa condition sociale, son éducation, l'ensemble des circonstances où se déroulent ses actes : toutes choses, si nous l'entendons bien, qui se résolvent en un critérium purement subjectif. Car voici le procédé : ils cherchent à se revêtir de la personnalité de Jésus-Christ ; puis tout ce qu'ils eussent fait eux-mêmes en semblables conjonctures, ils n'hésitent pas à le lui attribuer, Ainsi, absolument *a priori*, et au nom de certains principes philosophiques qu'ils affectent d'ignorer, mais qui sont les bases de leur système, ils dénient au Christ de l'histoire réelle la divinité, comme à ses actes tout caractère divin ; quant à l'homme, il n'a fait ni dit que ce qu'ils lui permettent, eux, en se rapportant aux temps où il a vécu, de faire ou de dire.

D'après le modernisme, la foi et la science sont deux ordres de connaissances absolument hétérogènes, parce que la notion que le modernisme se fait de la science est faussée par la base.

La science, pour le modernisme, est simplement un conditionnenent d'idées subjectives ; ce n'est pas la connaissance certaine d'un objet, c'est simplement un catalogue, dressé d'après certaines lois, de certains phénomènes ; nous ne pouvons appréhender, classer, connaître scientifiquement autre chose que des phénomènes, c'est-à-dire des formes de notre pensée ; c'est notre esprit qui place les choses hors de nous, soit instinctivement, soit scientifiquement lorsque nous raisonnons nos appréhensions et nos concepts ; quant à la réalité, quant à la chose, quant à l'objet, nous n'en pouvons absolument rien connaître.

Si telle est la donnée de la science, il est évident qu'il faut creuser entre elle et la foi, qui appréhende la réalité de Dieu et des choses divines, un abîme infranchissable ; mais vous voyez que cet abîme n'est creusé que par une donnée philosophique essentiellement répudiable parce qu'elle répugne non seulement à la religion, à la foi catholique, mais aussi à la raison humaine, parce qu'elle répugne au bon sens.

Comment les modernistes, d'après cette donnée, prétendaient-ils rester catholiques? ils le faisaient par le procédé du *pragmatisme* (1), c'est-à-dire, en considérant le dogme non pas comme un objet de croyance, comme un objet qui nous présente une vérité que nous pensons, une vérité que nous nous assimilons intellectuellement, mais comme une formule destinée uniquement à l'action.

Sur le *comment* de l'union hypostatique, sur la question de savoir sous quelles formes il convient de la penser, quelle théorie représentative en exprime le mieux la nature et la fait comprendre le mieux, le dogme se borne à proscrire les systèmes qui mutilent ou méconnaissent le fait, sans promulguer de lui-même une explication dont la recherche doit être l'œuvre progressive des théologiens. Je dis seulement ceci : le dogme *comme tel* affirme des *faits* et, dans le domaine des théories explicatives, ne procède que par exclusions et prohibitions. En d'autres termes, l'affirmation est pragmatique ; la négation, théorique ; et cette négation tire sa valeur de cette affirmation, celle-là n'a pour but que de maintenir et de sauvegarder celle-ci. Prenons l'exemple du dogme christologique. Ce dogme énonce un *fait*, à savoir : Jésus est à la fois vraiment homme et vraiment Dieu. Ce qui veut dire : vous pouvez et devez vous comporter à

(1) *Foi catholique*, octobre 1908, p. 169.

l'égard de Jésus à la fois comme à l'égard d'un homme et comme à l'égard de Dieu (1).

La note explique d'une manière plus précise la pensée de l'auteur :

Je ne prétends pas énoncer ici une christologie complète: Je me borne à en indiquer le principe et le centre. — Qu'on veuille bien aussi ne pas entendre le *comme* dans un sens qui affirmerait que Jésus n'est ni homme ni Dieu, mais que nous avons cependant à nous comporter vis-à-vis de lui comme s'il était homme et comme s'il était Dieu. Le *comme* veut dire tout simplement que les mots *homme* et *Dieu* désignent ici des conceptions *pratiques*, et non *théoriques*.

Si tout cela a un sens, ce ne peut être que celui-ci : « Jésus-Christ est-il vraiment Dieu ? je n'en sais rien et je n'en puis rien savoir. Poser même la question est absurde : l'attitude de l'esprit qui fait cette interrogation est une attitude antiscientifique, anormale et impensable. » On n'affirme point que Jésus-Christ n'est pas Dieu (2), mais on n'affirme pas qu'il le soit, et on déclare que nous ne pouvons pas énoncer cette affirmation, qu'elle ne doit pas entrer, en vertu de la foi, dans notre pensée. Nous pouvons, nous devons nous comporter, à l'égard de Jésus-Christ, comme à l'égard d'un homme, comme à l'égard d'un Dieu ; quant à énoncer un jugement spéculatif, catégorique, définitif qui contienne le moindre élément d'absolu à l'égard de ce fait : « Jésus-Christ est Dieu », nous n'en avons pas besoin, et nous ne le pouvons pas.

Voilà le pragmatisme.

Pourquoi ont-ils inventé cette distinction entre la

(1) *Dogme et Critique*, pp. 314-315.
(2) M. Loisy, lui, avoue enfin son impiété : pour lui, Jésus n'est qu'un homme. Voir *Foi catholique*, tome I, p. 429.

croyance et la foi (1), car, précisément, la croyance est une foi en quelque manière intellectuelle, et la foi proprement dite, d'après le modernisme, c'est simplement l'adhésion vitale à l'action, telle que le dogme nous la commande et nous oriente vers elle ?

En voici la raison :

On pourra se demander pour quelles raisons nous venons ainsi nous embarrasser de ce deuxième point de vue, je veux dire le point de vue de la foi conçue comme distincte de la croyance. Une réponse est facile. C'est que l'Evangile ne s'adresse pas seulement aux âmes capables de comprendre et de vivre, sans tomber dans un scepticisme dissolvant, le relativisme dynamique de la vérité, tel que nous le définissions tout à l'heure. La doctrine révélée est faite aussi pour les simples. « Or, les masses sont toujours d'un simplisme très exigeant en fait de précision. Pour qu'elles comprennent et s'assimilent d'une façon pratique un ensemble d'idées, il faut qu'on le leur ait transformé en deux ou trois formules ou « recettes », dont l'interprétation ne leur semble sujette à aucune difficulté (2). » Quioserait même dire que les « habiles » ne sont pas toujours « peuple » à cet égard, au moins dans une certaine mesure, et notamment lorsqu'il s'agit de leur vie pratique journalière ? De là, pour tous, la nécessité des canons dogmatiques, des formules de foi, au sens strict du mot. Mais l'immutabilité voulue serait ruineuse, néfaste, ou même impossible, si l'on entendait alors les formules en un sens proprement intellectualiste : car il n'existe pas, dans l'esprit humain, de concept qui demeure à jamais identique à lui-même ni qui échappe à toute contingence ou relativité. Une interprétation pragmatique est donc nécessaire, afin que l'immutabilité ne devienne pas erreur par l'attribution

(1) On pourrait noter que M. Ed. Le Roy a inverti les termes habituels du protestantisme libéral, il appelle foi ce que M. Ménégoz appelle croyance, et croyance ce que M. Ménégoz appelle foi : mais la différence, au fond, est purement verbale.

(2) R. P. Allo, *Revue du Clergé français*, 15 oct. 1906.

d'un caractère définitif et absolu à une représentation forcément inadéquate (1).

En bon français, voici le sens de cette théorie :

« Nous sommes, nous, les initiés, nous savons, nous, le fond des choses en disant précisément que nous ne savons rien de définitif, et notre foi est absolument différente de la foi des simples, de la foi des masses.

« Aux masses, oui, il faut laisser le dogme tel qu'il est, il faut leur laisser la croyance, c'est-à-dire l'appréhension d'une vérité qu'elles croient définitive, dans laquelle elles croient qu'il y a quelque chose d'absolu ; mais, nous, nous savons bien que la vérité n'est rien de stable, rien de fixe ; elle est un dynamisme mouvant d'action et de volonté; la vérité est dans un relativisme vécu, et ce relativisme est absolu de telle sorte que chacune des approches par lesquelles nous essayons de saisir la vérité est comme une tangente à une courbe sans cesse fuyante, mais une tangente dont nous ne pourrions déterminer ni assigner le point de contact ; il n'y a pas, entre notre pensée et la vérité en soi, une réalité de contact et de continuité, puisque la vérité en soi n'est pas connaissable, et que c'est nous qui la faisons : le monde entier est l'œuvre et le fruit de notre pensée.

« Les corps sont mis hors de nous par notre pensée et pas autrement; donc il n'est pas possible de rêver un élément quelconque d'absolu dans nos connaissances ; il faut donc éliminer du dogme toute affirmation catégorique et définitive, même le moindre élément d'absolu.

(1) *Dogme et critique*, 290-291.

« Mais de cette doctrine sublime, le vulgaire ne peut approcher, c'est pourquoi il faut distinguer entre la croyance, faite pour tout le monde, et la foi, réservée à nous. »

Tel est, en langage clair, le sens de cette doctrine qui renferme un formidable mépris pour le bon sens du genre humain. On dit que les modernistes sont volontiers des démocrates : j'avoue que, à envisager leurs théories par ce côté, je ne connais pas de doctrine plus anti-démocratique que celle-là.

BERNARD GAUDEAU.

(*A suivre.*)

UNION SPIRITUELLE SACERDOTALE

POUR

LA CONSERVATION ET LA PURETÉ DE LA FOI

Unio pro Fide

Approuvée par S. G. Monseigneur l'Evêque de Blois

But

L'idée de cette union est née de l'Encyclique *Pascendi dominici gregis*, qui montre les dangers que peut courir à l'heure actuelle la foi des chrétiens et même des prêtres, et de l'exhortation de S. S. Pie X au clergé catholique, *Haerent animo*, dans laquelle Notre Saint-Père le Pape s'efforce avec tant d'instance de promouvoir les associations spirituelles entre les prêtres.

Cette union, par la précision très particulière de son but, non seulement ne peut nuire à aucune des associations de piété ou ligues sacerdotales déjà existantes et approuvées et qui font tant de bien, mais elle n'a d'autre ambition que de les seconder modestement.

Elle n'ajoute *aucune obligation nouvelle* aux devoirs quotidiens des prêtres : elle précise seulement leurs résolutions et leurs efforts pour la conservation et la pureté de la Foi, et multiplie l'efficacité de ces efforts en les unissant.

Engagements

Les adhérents, convaincus que la pureté de la foi chez les fidèles et chez les prêtres est l'un des biens les plus précieux de l'Eglise et l'une des conditions les plus essentielles de son existence, et que cette pureté de la foi est mise en péril, d'une manière très subtile et très perfide, par les erreurs actuelles :

1° S'engagent, moyennant la grâce de Dieu, à vivre et à mourir dans la profession, intérieure et extérieure, de la foi catholique, apostolique et romaine, la plus parfaite et la plus pure, entendant toutes choses, sans aucune restriction intérieure ni interprétation personnelle des termes, au sens où les entend l'Eglise romaine ;

2° Ils réprouvent et condamnent, du fond du cœur, par la volonté et par la pensée, toutes les erreurs signalées et condamnées par la Sainte Eglise, spécialement dans l'Encyclique *Pascendi* et le Décret *Lamentabili sane;* ils réprouvent et rejettent les erreurs de toute philosophie incompatible avec la foi, notamment de la philosophie agnostique, subjectiviste, relativiste et kantienne, c'est-à-dire de toute philosophie qui n'attribue pas nettement à la raison humaine la faculté d'affirmer et de connaître, avec une certitude définitive, la réalité des objets, matériels et spirituels, distincts d'elle-même, et en particulier, selon la définition du Concile du Vatican, l'existence réelle d'un Dieu personnel et Créateur.

En conséquence, ils s'engagent à mettre toujours, à la base de tout leur enseignement et de toute leur action, l'affirmation positive et la démonstration des

devoirs de l'homme, de la famille et de la Société envers Dieu ;

3° Ils s'engagent à ne jamais rien enseigner, prêcher, écrire, défendre ni soutenir, en public ni en particulier, ni rien tenir intérieurement pour vrai, qui soit le moins du monde (à leur connaissance) en opposition avec les définitions de la foi catholique;

4° Ils s'engagent à observer et à respecter, dans le sens même et selon l'étendue où l'entend la Sainte-Eglise, les décisions doctrinales du Saint-Siège et des Congrégations romaines;

5° Ils s'engagent à observer pour eux-mêmes et à faire observer, sans faiblesse et sans compromission, par tous ceux qui dépendraient de leur autorité au for extérieur ou intérieur, toutes les prescriptions de la Sainte Eglise et particulièrement de l'Encyclique *Pascendi*, concernant la philosophie scolastique, l'enseignement ecclésiastique, la fréquentation des Universités, la répression des écrits dangereux, les conditions de publication et la lecture des livres, journaux ou revues;

6° Selon toute l'étendue de leur pouvoir, ils s'engagent à préserver du malheur d'un enseignement sans religion ou entaché d'une fausse philosophie, les enfants et les jeunes gens sur l'éducation desquels ils devront ou pourront influer;

7° Ils s'engagent à s'interdire toute lecture de livres, journaux ou revues, qui serait dangereuse pour leur foi ou leur conscience; et même toute lecture purement et absolument inutile, et à suivre en ce point les conseils de leur directeur;

8° Ils s'engagent à travailler sacerdotalement selon

leurs forces, par la parole, la plume, l'action, les associations d'études entre prêtres, etc., afin de combattre les erreurs actuelles, contraires à la foi, et de démontrer, par tous les moyens et sur tous les terrains (théologie, philosophie, histoire, sociologie, sciences), l'accord de la philosophie et de la théologie catholique traditionnelles avec la science la plus éclairée et la saine critique la plus rigoureuse.

Dans ce but, ils s'engagent à surveiller de très près l'emploi de leur temps, et à s'examiner rigoureusement tous les jours sur ce point, et en particulier sur le temps qu'ils doivent consacrer chaque jour aux études sacrées;

9° Ils s'efforceront d'opérer chaque jour davantage en eux-mêmes, principalement par la méditation (telle que la recommande l'exhortation *Haerent animo*), la synthèse vivante et vécue de leur pensée doctrinale, de leur piété et de leur zèle;

10° Ils reliront cette feuille, sous forme d'examen, à chaque retraite du mois.

Prières

Ils pourront réciter tous les jours un acte de foi et un *Credo* afin d'obtenir du Sacré-Cœur de Jésus, par l'intercession de Marie, Mère de la Divine Foi, pour eux-mêmes et pour tous les prêtres catholiques du monde, la grâce d'une parfaite pureté de la foi et, pour tous ceux chez qui cette pureté de la foi serait atteinte, la grâce d'un prompt et complet retour.

Ceux qui le pourront célébreront une messe par an en l'honneur de la Très Sainte Vierge, pour obtenir la même grâce par l'intercession de cette Mère de la Divine Foi.

O Beata quae credidisti, Virgo fidelis, Mater Divinae Fidei, adjuva incredulitatem nostram, adauge nobis fidem !

Cette union, fondée par M. le chanoine Gaudeau, directeur de *la Foi catholique*, a été approuvée dans les termes suivants par son Ordinaire, Monseigneur l'évêque de Blois.

Approbation de Sa Grandeur Monseigneur Mélisson, évêque de Blois.

A l'heure où tant d'esprits s'efforcent de ruiner les bases de nos croyances religieuses par une critique arbitraire, pleine de témérité, et sous le couvert d'une philosophie aussi fausse que prétentieuse, il importe plus que jamais de fortifier sa foi et de la prémunir contre les séductions de l'erreur. L'Union spirituelle sacerdotale pour la conservation de la Foi *nous paraît grandement opportune et efficace pour atteindre ce but. C'est pourquoi nous l'approuvons volontiers, et de tout cœur nous appelons sur elle les bénédictions de Dieu.*

Alfred-Jules,
Ev. de Blois.

Cette union, née d'hier, compte déjà de nombreux adhérents dans le clergé paroissial et dans les Séminaires (directeurs et élèves), etc.

La Foi catholique en sera la propagatrice et l'organe, mais on peut adhérer à *l'Union* sans être abonné à la Revue.

Pour adhérer à *l'Union*, adresser son adhésion à M. le chanoine Gaudeau (58, rue de Babylone, Paris. (0 fr. 50 par an pour frais de Secrétariat). On recevra un Bulletin d'adhésion.

LA MORT ET LES YEUX

D'APRÈS LES BANTOUS ET D'APRÈS SULLY-PRUDHOMME

Ceci est un simple rapprochement littéraire qui me paraît curieux.

Monseigneur Le Roy, l'éminent évêque missionnaire, va publier en volume, chez l'éditeur Beauchesne, les leçons qu'il a professées l'année dernière sur la religion des primitifs africains. *La Revue de philosophie* en a donné quelques extraits, sur « le monde invisible, l'âme, les mânes, les esprits, Dieu ».

L'auteur y rapporte le texte et la traduction de chants funéraires usités chez les Bantous. Ce sont des sortes d'exorcismes que l'on psalmodie en tournant près du mourant.

Voici l'une de ces poésies :

REFRAIN. — Le fils (1) est allé aux champs voir les arbres s'ils ont fini de mûrir (2).

RÉPONS I. — Les arbres ont mûri. Les esprits sont errants (3). Le temps est venu. La nuit commence. Le prisonnier est libre.

REFRAIN. — Le fils est allé, etc.

RÉPONS II. — *Le prisonnier est libre. Il passe sur la rive opposée, sans regarder derrière lui, sans regarder derrière lui...*

(1) Le fils aîné, l'héritier.

(2) C'est-à-dire, voir si la vie du père est mûre.

(3) Les esprits des ancêtres qui viennent chercher celui-ci.

REFRAIN. — Le fils est allé, etc.
RÉPONS III. — L'ombre a frôlé le foyer de la case... (*Lentement.*) Je vois une étincelle qui passe comme une luciole qui vole autour d'un rotang... Oui!

En voici une autre :

O père, hélas! hélas! Pourquoi, père, abandonnes-tu ton foyer ?
Un homme t'a tué, ô père...
Nous chercherons la vengeance de ta mort,
Ton ombre passera sur la rive opposée...
O père, pourquoi abandonnes-tu ton foyer, ô père?
Le ciel s'est éclairé : et les yeux se sont obscurcis.
L'eau tombe de l'arbre goutte à goutte. Le rat est sorti de son trou.
Voyez! c'est la maison de mon père. Cueillez les herbes funéraires, à droite, à gauche.
Un homme voit maintenant les choses cachées!...

J'ai souligné les vers sur lesquels j'appelle l'attention du lecteur :

Le ciel s'est éclairé : et les yeux se sont obscurcis...
Un homme voit maintenant les choses cachées!...

En regard de ce chant barbare, qu'on relise maintenant ces vers délicieux du plus complexe, du plus raffiné et du plus scientifique des poètes modernes, de ce pauvre et grand Sully-Prudhomme, qui ne semblait pas devoir porter la « religion des primitifs » dans son âme profonde, endolorie par le doute et aussi (il le croyait, du moins) par la haine de nos dogmes, dont il ignorait d'ailleurs si complètement la vraie teneur.

LES YEUX

Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,
Des yeux sans nombre ont vu l'aurore :
Ils dorment au fond des tombeaux,
Et le soleil se lève encore.

Les nuits, plus douces que les jours,
Ont enchanté des yeux sans nombre :
Les étoiles brillent toujours,
Et les yeux se sont remplis d'ombre...

Oh, qu'ils aient perdu le regard,
Non, non, cela n'est pas possible !
Ils se sont tournes quelque part,
Vers ce qu'on nomme l'invisible.

Et comme les astres penchants
Nous quittent, mais au ciel demeurent,
Les prunelles ont leurs couchants,
Mais ce n'est pas vrai qu'elles meurent.

Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,
Ouverts à quelque immense aurore,
De l'autre côté des tombeaux
Les yeux qu'on ferme voient encore !

On n'a jamais rien écrit, en aucune langue, de plus émouvant ni de plus pénétrant.

N'est-il pas vraiment bien étrange que Sully-Prudhomme soit ici, à la lettre, le commentateur des balbutiements poétiques des primitifs africains ?

LES BANTOUS

Le ciel s'est éclairé,
Et les yeux se sont obscurcis

SULLY-PRUDHOMME

Les étoiles brillent toujours,
Et les yeux se sont remplis d'ombre.

SULLY-PRUDHOMME

Ils se sont tournés quelque part
Vers ce qu'on nomme l'invisible !

LES BANTOUS

Un homme voit maintenant
Les choses cachées !...

SULLY-PRUDHOMME

De l'autre côté des tombeaux
Les yeux qu'on ferme voient encore!

LES BANTOUS

Le prisonnier est libre :
Il passe sur la rive opposée, sans regarder derrière lui, sans regarder derrière lui !...

Que la même idée philosophique, revêtue de la même image poétique, soit née dans des cerveaux si dissemblables, n'est-ce pas la preuve irrécusable de l'unité profonde de toutes les âmes humaines, de cette vue obscure de l'au-delà, de cette indéracinable certitude d'immortalité, qu'il suffit à la vraie religion d'éveiller et de préciser dans les âmes?

Il est de mode, parmi les beaux esprits infectés du microbe kantien, de se moquer du spiritualisme traditionnel, qui n'est pourtant autre chose, dans ses grandes lignes, que la *philosophia perennis*, la tradition même de l'humanité pensante, l'enveloppe rationnelle de cette « religion naturelle » qui est la base de la foi, et qui, vraie dans ses affirmations, ne

serait fausse que si elle prétendait nier la Révélation positive.

Le catholicisme ne peut révéler à l'ignorant, à l'infidèle, les « profondeurs cachées » de Dieu, *profunda Dei*, qu'après lui avoir révélé tout d'abord, au fond de lui-même, comme saint Paul aux Athéniens, le « Dieu inconnu » qui s'y voilait, *ignoto deo*, le Dieu de sa raison et de son cœur.

« Un homme voit maintenant les choses cachées », chantent les Bantous près du cadavre de leurs morts.

> De l'autre côté des tombeaux
> Les yeux qu'on ferme voient encore !

Mais ni les Bantous, ni Sully-Prudhomme ne savent *ce que voient* les yeux qu'ils ont fermés... Et cela est cruel...

Nous, nous le savons, ce que voient les yeux que nous avons fermés...

« Mes bien-aimés, nous sommes dès maintenant les enfants de Dieu, mais ce que nous serons n'a pas éclaté encore. Nous savons que, quand Il nous apparaîtra, nous Lui serons semblables, parce que nous Le verrons tel qu'il est (1). »

« Nous Le voyons maintenant comme dans un miroir et à travers un symbole ; mais alors nous Le verrons face à face ; maintenant je Le connais imparfaitement ; mais alors je Le connaîtrai comme je suis connu de Lui (2). »

(1) Carissimi, nunc filii Dei sumus et nondum apparuit quid erimus. Scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus, quoniam videbimus cum sicuti est. *Première Épître de S. Jean*, III, 2.

(2) Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad

Nous savons que nos morts voient Dieu; nous savons aussi qu'ils nous voient, puisque les Saints du ciel entendent nos prières et s'intéressent à nos besoins; nous savons surtout que nous les verrons; et ce sera la grande fête des yeux, des yeux que nous avons fermés et des nôtres, qui se seront à leur tour, pour un peu de temps, « remplis d'ombre ».

Voici l'admirable prière (et si consolante dans l'évidente promesse du *revoir*) que la Sainte Eglise met, à l'autel, sur les lèvres du prêtre qui prie pour ses parents :

« Mon Dieu, qui nous avez commandé d'honorer notre père et notre mère : ayez pitié, dans votre miséricorde, des âmes de mon père et de ma mère; pardonnez leurs péchés, et faites qu'un jour JE LES VOIE dans la clarté de votre éternelle lumière! Par notre Seigneur Jésus Christ! Ainsi soit-il (1).

BERNARD GAUDEAU.

faciem; nunc cognosco ex parte, tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum. *Première épître aux Corinthiens*, XII, 12.

(1) Deus, qui nos patrem et matrem honorare præcepisti, miserere clementer animabus patris et matris meæ, eorumque peccata dimitte, meque eos in æternæ claritatis gaudio fac videre. *Bréviaire romain, orationes diversae pro defunctis, pro patre et matre sacerdotis.*

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

Un nouveau cours d'enseignement religieux supérieur à Paris.

M. le chanoine Maurice Rivière, curé de la Madeleine, a pris une initiative qui ne pourra manquer d'exciter l'attention. Il inaugure sur le territoire de sa paroisse, avec la bénédiction de S. G. Monseigneur Amette, archevêque de Paris, un cours suivi d'enseignement religieux supérieur, auquel sont conviés, en aussi grand nombre que possible, les hommes désireux de s'instruire des vérités de la foi. Voici le programme de cet enseignement.

PAROISSE DE SAINTE-MADELEINE — CHAPELLE DE L'ASSOMPTION **263, rue St-Honoré**

CONFÉRENCES
D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX SUPÉRIEUR

PAR

M. le Chanoine Bernard GAUDEAU
Docteur ès-lettres
Ancien professeur à l'Institut catholique de Paris

—

But. — « L'ignorance religieuse, a dit Sa Sainteté Pie X, est le plus grand mal de notre temps. »

Nul ne peut méconnaître la vérité de cette parole. Pour remédier à ce mal, *un cours suivi d'enseignement religieux, embrassant plusieurs années,* sera inauguré le 8 décembre 1908.

Bénie par Mgr l'Archevêque de Paris, cette œuvre

mettra à la portée de tous, par un *enseignement clair, précis, vraiment scientifique*, l'ensemble et la suite de la doctrine catholique, si peu et si mal connue.

Lieu. — La Chapelle de l'Assomption, *263, rue Saint-Honoré*, a été choisie en raison de sa situation centrale, qui peut grouper aisément *des hommes de tous les quartiers de Paris.*

Jours et heures. — Les conférences ont lieu tous les quinze jours, le *mardi soir, à 5 h. 3/4 très précises*, selon le programme ci-contre.

Cartes. — Des cartes d'entrée, personnelles, seront exigées à la porte de la Chapelle. Ces cartes sont *gratuites pour les hommes*, à qui cet enseignement est spécialement destiné.

Toutefois, un certain nombre de places *sont réservées aux dames*, à qui on délivrera des cartes spéciales, moyennant une rétribution *minima* de 10 fr. pour une année.

On trouve des cartes : *à la sacristie de la Madeleine, à celle de l'Assomption ;* chez M. le Chanoine Gaudeau, *58, rue de Babylone, et à l'entrée des conférences.*

Aux mêmes adresses on pourra se procurer un résumé imprimé des conférences.

Les objections sérieuses formulées par écrit auront une réponse.

PREMIÈRE ANNÉE

1908-1909

TRAITÉ DE LA FOI

Mardi 8 décembre	Notre ignorance religieuse. Ses causes, ses remèdes. Vue d'ensemble de la théologie catholique.	
Mardi 23 —	*Les bases de la foi.*	La valeur de la raison.
Mardi 5 janvier	— —	Dieu ; son existence.
Mardi 19 —	— —	Le fait et le devoir religieux.

Mardi 2 février	*Les bases de la foi.*	La révélation surnarelle; sa notion.
Mardi 16 —	— —	Le fait de la révélation catholique.
Mardi 2 mars	— —	Le miracle.
Mardi 16 —	*Psychologie de la foi.*	L'objet de la foi; le mystère surnaturel.
Mardi 30 —	— —	La raison et la science dans la foi.
Mardi 4 mai	— —	La liberté et la grâce dans la foi.
Mardi 18 —	*Morale de la foi.*	Les devoirs du croyant.
Mardi 1er juin	— —	Les devoirs de l'incroyant.
Mardi 15 —	— —	La foi possible à tous.

M. Clemenceau et la neutralité scolaire.

M. Clemenceau a démontré l'impossibilité de la neutralité scolaire dans son discours au Sénat, le 17 novembre 1903. S'adressant aux radicaux, il leur disait :

« L'Etat que vous invoquez, je l'invoque avec vous, mais comme garantie suprême du développement humain par la justice et par le droit. J'entends bien : vous rêvez l'Etat idéal. Ainsi Platon, ainsi Aristote, ainsi Thomas Morus, ainsi d'autres rêveurs... Et vous cherchez un dogme! L'Eglise possède son dogme... Où est votre dogme? Vous, ne pouvez pas me répondre, parce que vous n'en avez pas parce que vous ne pouvez pas en avoir. »

« Enfin, dans cet enseignement, il faudra bien que le professeur en chaire dise quelque chose. Il faudra bien qu'il prenne parti, il faudra bien qu'il dise s'il approuve ou s'il blâme. Quand il arrivera à l'histoire de Tibère et quand il lui faudra raconter certain drame de Judée, quelle opinion

aura-t-il? Que dira-t-il? Est-ce que Jésus-Christ sera Dieu ou homme seulement? Et quand on en viendra à ce grand phénomène du christianisme qui encombre l'histoire, qui a été et est encore aujourd'hui au premier plan des pensées et des actes de la civilisation, comment le qualifiera-t-il? Quelle opinion en donnera-t-il à ses élèves? »

« Et comme M. Crémieux objectait : « Avec ce système-là, vous allez jusqu'à nier le contrôle de l'Etat », M. Clemenceau répliqua :

« Mon cher collègue, je ne nie pas du tout le contrôle de l'Etat. Je montre que le monopole, dont vous êtes un partisan résolu, conduit à l'obligation d'avoir un dogme, je vous défie de le formuler... Quel concile — pardonnez-moi le mot, quel concile de pions sera chargé de donner la formule infaillible d'un jour? Et quel moyen avez-vous de l'imposer? Ah! avant la Révolution française, la partie était belle pour les dominateurs; on avait la seule puissance qu'il y eût dans le monde; mais cette puissance, nos pères l'ont prise, l'ont broyée, l'ont réduite en poussière et l'ont jetée en liberté sur l'humanité tout entière! Et c'est maintenant que vous cherchez à en ramasser quelques fragments épars pour en faire un minuscule bloc d'autorité contre lequel donneront d'ensemble toutes les libertés que vous avez réalisées. Folie! Il n'y a pas de plus grande erreur, il n'y a pas de plus grande faute. »

« Oui, vous protestez, vous dites : Ce n'est pas cela que nous voulons faire. Mais qu'est-ce que le monopole, sinon cela, puisque vous avez certaines choses à enseigner et que vous ne permettez pas d'en enseigner d'autres?... »

Dans le même discours, M. Clemenceau disait encore : « M. Lintilhac nous propose de transférer la puissance spirituelle du pape à l'Etat, du pape infaillible, immuable, à l'Etat faillible et changeant. *C'est un catholicisme civil, laïque, avec un clergé universitaire.* »

Sans doute, le point de vue de M. Clemenceau est faux, radicalement faux (c'est le cas de le dire sans jeu de mots). Ce n'est point en vertu du monopole que l'Etat serait obligé d'avoir « un dogme »; c'est en vertu de son rôle d'Etat,

qu'il est absolument obligé, sous peine de forfaire criminellement et tyranniquement à sa mission, et de signer par le fait même sa déchéance, de professer dans les écoles ce que M. Fonssegrive appelait un « minimum de dogmatisme moral ». Et nous avons démontré dans notre dernier numéro (1) que ce minimum de dogmatisme moral est impossible sans un minimum de dogmatisme religieux, sans le respect positif et l'enseignement formel des principes essentiels de la religion, des devoirs naturels de l'homme, de la famille et de la société envers Dieu.

Mais l'argumentation de M. Clemenceau contre le monopole et contre la neutralité scolaire n'en est pas moins vigoureuse et intéressante à noter.

Une adresse aux Évêques de France

La Société générale d'Education et d'Enseignement et le Comité catholique de Défense religieuse ont adressé à NN.SS. les Evêques de France la lettre suivante :

Paris, le 9 octobre 1908.

Monseigneur,

La France catholique a tressailli tout entière en recevant l'avertissement de ses Evêques, si solennel dans son imposante unanimité. Elle sait avec quelle prévoyante sagesse vous poursuivez la Mission qui Vous vient de Dieu pour le salut des âmes et la grandeur de la patrie. Aussi, devant un appel si pressant, elle a compris qu'un grand péril la menaçait et que l'heure était venue de rassembler toutes ses forces pour y faire face.

Vous apprenez aux pères de famille que la neutralité de l'école n'est plus qu'un mot trompeur, que l'Etat prétend confisquer leurs enfants pour les élever en dehors d'eux et contre eux, « en leur enseignant à nier, à mépriser et à combattre ce que leurs parents croient et adorent ».

Vous leur rappelez, en présence de cette tyrannie, de toutes la

(1) *Critique philosophique et théologique de l'idée de neutralité scolaire*, dans *la Foi Catholique*, octobre 1908. Cet article a été publié en brochure par *la Bonne Presse*, 5, rue Bayard.

plus odieuse, quels sont leurs devoirs et leurs droits, que l'Eglise a toujours proclamés dans son sein et respectés chez les autres, et Vous leur promettez votre assistance pour la défense de cette sainte liberté.

Certes, des Français ne peuvent pas souffrir que des maîtres insensés prêchent à leurs enfants la paix à tout prix, le mépris du drapeau et l'oubli de l'Alsace et de la Lorraine. Et quand il s'agit de protéger la foi des jeunes générations contre ceux qui ont résolu de la détruire, nous sentons le besoin impérieux de trouver tous les catholiques unanimement unis autour de leurs pasteurs pour recevoir d'eux aide et lumière.

Aussi, dans chaque diocèse, dans chaque canton, tous ceux qui ont à cœur l'avenir de leur famille et de leur patrie répondront à Votre appel et, comme cela se fait déjà tous côtés, s'uniront à Vous pour soutenir les écoles chrétiennes et pour surveiller les écoles publiques, soumettront à Votre examen les enseignements et les livres suspects, retireront leurs enfants des écoles que Vous aurez interdites et recourront, lorsqu'il le faudra, à la ressource légale des leçons particulières.

Vous avez raison, Monseigneur, de compter sur nous comme nous comptons sur Vous pour défendre la plus sainte de nos libertés. La Société générale d'Education et le Comité catholique de Défense religieuse invitent tous leurs membres, leurs correspondants, leurs amis et les pères de famille aux enfants desquels ces œuvres se dévouent à se joindre à elles pour Vous assurer de leur reconnaissance et Vous apporter leur concours actif.

Il est temps de répondre ainsi à la guerre qui nous est déclarée, et de retrouver dans cette lutte suprême la conscience de nos droits et de notre force.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de notre très respectueux dévouement.

Le Président : E. Keller.

Les membres du Bureau : G. de Lamarzelle, C. Grousseau, C. de Marcère, L. de Crousaz-Cretet, P. Lerolle, B. Terrat, Ch. Merveilleux du Vignaux, Paul Nourrisson, Hip. Salle, H. Laurent, L. Gélinet, F. Gibon, Comte Le Lieur.

P. S. — Nous serions heureux de voir tous les amis de la liberté de l'enseignement, les groupements et les ligues catholiques, les associations de pères de famille, répondre avec nous, par leur adhésion ou par leur propre rédaction, à l'admirable

Déclaration de nos Evêques, et leur montrer que, s'ils ont été unanimes pour nous tracer la voie, nous sommes unanimes pour la suivre.

Lien logique du modernisme kantien et du socialisme athée.

Ce lien logique, fatal, que nous avons dénoncé depuis longtemps, est aujourd'hui avoué sans ambages par les modernistes italiens. Voici comment s'exprime M. Perroni, dans le journal socialiste romain *l'Avanti* :

« Dès le commencement de notre action, écrit-il, n'ayant plus de confiance dans l'action réformatrice de la hiérarchie ecclésiastique, nous avons été profondément persuadés que le modernisme, s'il veut résoudre la crise religieuse qui tourmente l'esprit contemporain, ne doit pas se limiter à demander quelque petite réforme liturgique ou doctrinale : il doit être un mouvement révolutionnaire qui bouleverse les visions religieuses traditionnelles en élaborant celles qui sont latentes dans la conception mobile du monde et de la vie. Ces convictions nous ont fait prendre, dès le début, une attitude décidée contre le Vatican, et sans nous courber sous ses anathèmes, nous avons cherché seulement à agir sur la conscience des chrétiens et des hommes de bonne volonté ».

« Nous avons trop communié avec la philosophie moderne pour conserver encore la conception d'un Dieu distinct du monde, qui gouvernerait à la façon d'une personne le cours des choses. A nos yeux, le *processus cosmique* se présente comme une évolution continue, graduelle, sans interruption, sans *Deus ex machina*. Notre Dieu n'est plus le Dieu légendaire assis sur un trône royal devant lequel les hommes se prosternent, empressés à en apaiser la colère comme des esclaves tremblants sous la verge du despote, mais c'est l'esprit humain lui-même devenu plus large et plus profond... »

Pour nous, l'individu n'est pas non plus un être complet dans son individualité en rapport direct avec Dieu. Pour nous l'individu n'est qu'un moment, le moment présent de ce *processus* continu et graduel qui est la réalisation du divin dans l'histoire, et sa valeur est à prendre en fonction de sa « socialité ». L'homme

est d'autant plus homme qu'il est plus social, et l'amour de ses semblables est l'échelle par laquelle il s'élève à Dieu.

« C'est précisément cette vision profondément immanentiste; sociale et optimiste de la vie religieuse qui nous a portés à reconnaître l'immense valeur du socialisme et qui lui a attiré notre adhésion enthousiaste. Dans le socialisme, nous voyons une grande force capable d'éliminer tous les obstacles juridiques et sociaux, toutes les inégalités artificielles qui embarrassent l'humanité dans son chemin vers des formes supérieures de vie. Seul le socialisme, croyons-nous, pourra créer un milieu social plus apte à favoriser l'élévation de l'homme. »

Entre le modernisme kantien et le socialisme athée, le trait d'union doctrinal, c'est le panthéisme. Evolution immanente de l'humanité vers un idéal de progrès indéfini auquel, pour tromper les naïfs, on donne le nom de Dieu : cette vieille ineptie, c'est le « modernisme » !

Et quand on pense que des prêtres, et nombreux, s'y sont laissé prendre, et ne sont encore qu'à moitié désabusés !

L'exhortation de Pie X au clergé à l'occasion de son jubilé sacerdotal (*fin*).

Mais parce que, comme personne ne l'ignore, la sainteté de vie est le fruit de notre volonté en tant que celle-ci est fortifiée par le secours de la grâce divine, Dieu a pourvu lui-même abondamment à ce que le don de sa grâce, si nous le voulions, ne nous fît jamais défaut ; nous pouvons l'obtenir surtout par une prière assidue. Il existe nécessairement entre la prière et la sainteté une dépendance telle que l'une ne peut, en aucune façon, exister sans l'autre. A cet égard, elle est d'une vérité absolue, la parole de saint Jean Chrysostome : *J'estime qu'il est manifeste aux yeux de tous que vivre vertueusement est tout simplement impossible sans le secours de la prière* (1) ; saint Augustin conclut, de même, par ce trait : *Celui-là sait bien vivre qui*

(1) *De precatione*, orat. 1.

sait bien prier (1). Ces enseignements, le Christ lui-même nous les a fermement inculqués, soit par ses fréquentes exhortations, soit principalement par ses exemples. En effet, pour prier, il se retirait dans les déserts ou gravissait seul les montagnes ; il passait des nuits entières absorbé dans la prière ; il allait fréquemment au Temple, et même lorsque les foules se pressaient autour de lui, il priait, les yeux levés au ciel ; enfin, attaché à la croix, en pleine agonie, il supplia son Père avec larmes et en poussant un grand cri.

Considérons donc comme certain et bien établi que le prêtre, pour tenir dignement son rang et remplir son devoir, doit se consacrer avant tout à la prière. Trop souvent on a à déplorer qu'il le fasse plutôt par habitude que par ferveur ; qu'il récite nonchalamment l'office aux heures fixées en n'y ajoutant qu'un petit nombre de prières et qu'ensuite il ne songe à consacrer à Dieu aucun instant de la journée par de pieuses aspirations.

Le prêtre, en effet, beaucoup plus que tout autre, doit obéir au précepte du Christ : *Il faut toujours prier* (2), précepte que saint Paul recommande très instamment : *persévérez dans la prière, apportez-y de la vigilance avec des actions de grâces* (3) ; *priez sans cesse* (4).

Que d'occasions de s'élever vers Dieu se présentent, durant le jour, pour une âme possédée du désir de sa propre sanctification non moins que du salut du prochain ! Les angoisses intimes, la violence et l'opiniâtreté des tentations, le manque de vertu, l'impuissance et la stérilité des œuvres, les péchés et les négligences sans nombre, la crainte enfin des jugements divins, tout nous excite vivement à pleurer en présence du Seigneur et, après avoir obtenu son secours, à nous enrichir facilement par l'acquisition de mérites.

Nous ne devons pas pleurer seulement à cause de nous. Dans ce déluge de crimes qui va se répandant et s'élargissant partout, c'est à nous surtout qu'il appartient d'implorer et de fléchir la divine clémence ; c'est à nous de prier instamment le Christ qui, dans son immense bonté, nous prodigue toutes ses grâces dans son admirable sacrement : *Epargnez, Seigneur, épargnez votre peuple*.

Un point d'une grande importance, c'est que chaque jour un

(1) Hom., IV, ex. 50.
(2) *Luc.*, XVIII, 1,
(3) *Coloss.*, IV, 2.
(4) *I Thess.*, V, 17.

temps déterminé soit réservé à la méditation des vérités éternelles. Aucun prêtre ne peut s'en dispenser sans encourir un grave reproche de négligence et un dommage pour son âme. Saint Bernard, le très saint abbé, écrivant à Eugène III, jadis son élève, devenu depuis Pontife romain, l'avertissait franchement et instamment de ne jamais omettre la méditation quotidienne des choses divines, de ne jamais prendre excuse des occupations multiples et très graves que comporte l'apostolat suprême. Il s'efforçait de justifier sa recommandation en énumérant avec une grande sagesse les avantages de cet exercice : *La méditation purifie la source d'où elle jaillit : l'esprit. Elle règle en outre les affections, dirige les actes, corrige les excès, gouverne les mœurs, rend la vie honnête et ordonnée ; enfin, elle procure également la science des choses divines et des choses humaines. C'est elle qui précise ce qui est confus, resserre ce qui est relâché, rassemble ce qui est dispersé, scrute ce qui est caché, recherche ce qui est vrai, examine ce qui est vraisemblable, dévoile ce qui est déguisé et trompeur. C'est elle qui règle d'avance les actions et repasse ce qui a été fait, afin que rien ne reste dans l'esprit qui n'ait été corrigé ou ait besoin de l'être. C'est elle qui dans la prospérité pressent l'adversité et dans l'adversité demeure pour ainsi dire insensible : deux vertus dont l'une est la force et l'autre la prudence* (1). Cet ensemble de rares services que la méditation est appelée à nous rendre, nous apprend et nous avertit combien elle nous est, non seulement en tous points salutaire, mais absolument nécessaire.

En effet, quelque vénérables et augustes que soient les diverses fonctions du sacerdoce, il arrive pourtant qu'à force de les exercer, ceux qui les accomplissent n'ont plus pour elles tout le respect religieux qu'elles méritent ; et la ferveur diminuant peu à peu, ils se laissent aller facilement à la tiédeur, et, logiquement, au dégoût des choses les plus sacrées. Ajoutez que c'est une nécessité pour le prêtre de passer sa vie pour ainsi dire *au milieu d'une société mauvaise?* en sorte que, souvent, dans l'exercice même de sa charité pastorale, il doit redouter que l'infernal serpent ne lui tende des pièges. Quoi d'étonnant ? N'est-il pas trop naturel que même les âmes religieuses se souillent au contact de la poussière du monde ?

Elle est donc manifeste, et combien grave, la nécessité urgente pour le prêtre de revenir, chaque jour, à la contemplation des

(1) *Luc.*, XVIII, 1.

vérités éternelles, afin de raffermir, par le renouvellement de vigueur qu'il y puise, son esprit et sa volonté contre toutes ces embûches.

En outre, il importe au prêtre d'être doué d'une certaine aptitude à s'élever et à tendre vers les choses du ciel, puisque son devoir rigoureux est de les goûter, les enseigner, les inculquer; puisqu'il doit ordonner toute sa vie d'une manière si surhumaine que, quoi qu'il fasse dans l'ordre de son saint ministère, il le fasse selon Dieu, sous l'inspiration et la direction de la foi. Ce qui surtout établit et maintient le prêtre dans cet état d'âme, dans cette union pour ainsi dire naturelle avec Dieu, c'est la pratique tutélaire de la méditation quotidienne ; vérité tellement évidente, pour tout homme sage, qu'il est inutile d'insister plus longuement.

Nous pouvons emprunter la confirmation de ces vérités, confirmation pénible assurément, à la vie des prêtres qui apprécient peu ou même prennent absolument en dégoût la méditation des choses divines. Ce sont, en effet, des hommes en qui le *sens du Christ*, ce bien si précieux, s'est presque éteint; des hommes entièrement tournés vers les choses de la terre, en quête de frivolités, se perdant en commérages futiles, s'acquittant de leurs fonctions avec relâchement, froideur et peut-être indignité. Jadis, imprégnés de l'onction sacerdotale toute récente, ils se préparaient avec soin à l'office, pour ne pas ressembler à des hommes qui tentent Dieu ; ils choisissaient les temps les plus propices et les endroits les plus silencieux ; ils s'appliquaient à scruter les divines révélations; ils louaient, ils gémissaient, ils tressaillaient, ils se répandaient en prières avec le Psalmiste. Et maintenant, comme ils sont changés !

De même, ils ne gardent presque plus rien de cette piété vive qu'ils éprouvaient pour les mystères divins. Qu'ils étaient aimés alors les tabernacles ! Leur cœur palpitait de se trouver auprès de la table du Seigneur et d'y attirer un nombre croissant d'âmes pieuses. Par quelle pureté, par quelles prières leur âme remplie de désir se préparait à la messe ! Avec quel respect ils la célébraient, en observant dans leur intégrité majestueuse ces augustes cérémonies ! Quelles expansions affectueuses dans l'action de grâces, et quelle heureuse effusion du parfum du Christ sur leur peuple ! *Rappelez-vous*, Nous vous en supplions, bien-aimés Fils, *rappelez-vous..... ces jours d'autrefois* (1); votre âme brûlait alors, nourrie des ardeurs de la sainte méditation.

(1) *Hebr.*, x, 32.

Parmi ceux à qui pèse cette *récollection du cœur* (1) ou qui la négligent, il n'en manque pas qui ne cherchent guère à dissimuler la pauvreté intime qui en résulte, et s'en excusent sous le prétexte qu'ils se sont jetés sans réserve dans le tourbillon du ministère pour rendre de multiples services au prochain.

Erreur lamentable ! N'ayant pas l'habitude de converser avec Dieu, lorsqu'ils en parlent aux hommes ou leur donnent des conseils pour la pratique de la vie chrétienne, ils manquent totalement du souffle divin, en sorte que la parole évangélique semble presque morte en eux. Leur voix, si vantée qu'elle soit pour son habileté et son éloquence, ne rend nullement le son de la voix du Bon Pasteur, que les brebis écoutent avec profit ; elle résonne et se répand dans le vide, ce qui est parfois d'un fâcheux exemple, déshonore la religion et scandalise les bons.

Et il en est de même sur les autres terrains de leur activité ; elle ne produit aucun effet sérieux, ou très éphémère, car il lui manque la rosée céleste qu'attire en abondance la *prière de celui qui s'humilie* (2).

Et ici Nous ne pouvons pas ne pas déplorer vivement la conduite de ceux qui, entraînés par de pernicieuses nouveautés, osent soutenir un avis opposé et considèrent comme perdu le temps consacré à la prière et à la méditation. O funeste aveuglement ! Plût à Dieu que, s'examinant consciencieusement, ils reconnussent enfin à quoi aboutissent cette négligence et ce mépris de la prière ! Quelle en est, en effet, la conséquence ? Un orgueil opiniâtre, dont naissent des fruits trop amers, que Notre cœur paternel se refuse à rappeler et désire absolument supprimer.

Dieu entende ce vœu ! Que, jetant sur les égarés un regard miséricordieux, il répande sur eux en telle abondance *l'esprit de grâce et de prière,* qu'ils déplorent leur erreur, qu'ils rentrent de plein gré, à la joie de tous, dans les voies qu'ils ont eu tort de quitter, et qu'ils les parcourent avec plus de prudence ! Comme jadis l'Apôtre (3), Nous prenons Dieu à témoin que c'est avec le Cœur même de Jésus-Christ que Nous désirons les voir tous revenir.

Qu'ils gravent donc, et vous tous, Fils bien-aimés, gravez profondément en vous Notre exhortation, qui n'est autre que celle du Seigneur Jésus-Christ : *Considérez, veillez et priez* (4). Que

(1) *Jer.*, XII, 11.
(2) *Eccl.*, XXXV, 12.
(3) *Philipp.*, I, 8.
(4) *Marc.*, XIII, 33.

chacun exerce principalement son activité dans l'application à méditer pieusement; qu'il augmente en même temps sa confiance par cette demande persévérante : *Seigneur, apprenez-nous à prier* (1). Nous avons, pour méditer, une raison spéciale, très importante : c'est la puissance de conseil et de vertu que nous y puiserons et qui nous est si utile pour la bonne direction des âmes, œuvre difficile entre toutes.

C'est à ce propos que saint Charles écrivait ce mémorable avis pastoral :

« Comprenez, mes Frères, que rien n'est aussi nécessaire à tous les ecclésiastiques que l'oraison mentale avant, pendant et après toutes nos actions. *Je chanterai,* dit le prophète, *et je comprendrai* (2). Vous administrez les sacrements, ô mon Frère, méditez ce que vous faites ; vous célébrez la messe, méditez ce que vous offrez ; vous récitez l'office, méditez sur Celui à qui vous vous adressez et sur ce que vous lui dites ; vous dirigez les âmes, méditez sur le sang qui les a purifiées (3). »

C'est donc à bon droit que l'Eglise nous invite à répéter souvent ces pensées de David : *Bienheureux l'homme qui médite la loi du Seigneur, qui y fixe sa volonté jour et nuit ; tout ce qu'il fera lui réussira.*

Voici un dernier motif d'encouragement, aussi noble que tous les autres. Puisque le prêtre est appelé un *autre Christ,* et l'est vraiment en vertu de la communication des pouvoirs, ne doit-il pas de fait et en tous points se rendre et paraître tel par l'imitation de ses actes ?..... *Que notre principale étude soit donc de méditer la vie de Jésus-Christ* (4).

Il importe beaucoup que le prêtre joigne à la méditation quotidienne des choses divines la lecture des livres pieux, surtout de ceux qui ont été divinement inspirés. C'est ce que saint Paul demandait à Timothée : *Applique-toi à la lecture* (5). De même saint Jérôme, instruisant Népotien de ce qui concerne la vie sacerdotale, le pressait *de ne jamais abandonner la lecture des Saints Livres ;* et il en donnait la raison suivante : *Apprends ce que tu dois enseigner : acquiers la vraie doctrine qui a été enseignée, afin que tu sois en état d'exhorter selon la saine doctrine et de réfuter ceux qui la contredisent.* Quel profit, en effet, retirent

(1) *Luc.*, XI, 1.
(2) *Ps.*, C, 2.
(3) *Ex orationib. ad clerum.*
(4) *De Imitat. Chr.*, I, I.
(5) *I Tim.*, IV, 13.

les prêtres constamment fidèles à cette pratique ! Avec quelle saveur ils prêchent le Christ ! Comme, au lieu d'amollir et de flatter les esprits et les cœurs de leurs auditeurs, ils les poussent à devenirs meilleurs et les portent à désirer les choses célestes !

Mais c'est encore à un autre titre, chers Fils, que le précepte du même saint Jérôme : *Que les Livres Saints soient toujours dans tes mains* (1), peut être pour vous fécond en résultats.

Qui donc ignore l'influence immense qu'exerce sur l'esprit d'un ami la voix de l'ami qui l'avertit franchement, l'aide de ses conseils, le reprend, le relève, le détourne de l'erreur ? *Bienheureux celui qui trouve un ami véritable* (2)... ; *celui qui l'a trouvé a trouvé un trésor* (3). Nous devons, dès lors, mettre les livres pieux au nombre de nos amis vraiment fidèles.

Car ils nous rappellent sévèrement à nos devoirs et aux prescriptions de la discipline légitime ; ils réveillent dans nos cœurs les voix célestes qu'on voudrait étouffer ; ils secouent la torpeur de nos bons propos ; ils ne nous laissent pas endormir dans une tranquillité perfide ; ils nous reprochent nos affections moins recommandables ou dissimulées ; ils découvrent aux imprudents les dangers qui souvent les attendent. Ils nous rendent tous ces bons offices avec une bienveillance si discrète qu'ils sont pour nous, non seulement des amis, mais encore, et de beaucoup, les meilleurs des amis. Nous pouvons en disposer à volonté ; ils se tiennent pour ainsi dire à nos côtés, prêts à toute heure à subvenir aux besoins de nos âmes ; leur voix n'est jamais dure ; leur conseils, jamais intéressés ; leur parole, jamais timide ou mensongère.

De nombreux et remarquables exemples démontrent l'efficacité très salutaire des livres pieux ; mais elle apparaît surtout dans l'exemple de saint Augustin, car ce fut pour lui le point de départ de ses mérites immenses dans l'Eglise : *Prends, lis ; prends, lis..... Je pris* (les Epîtres de l'apôtre saint Paul), *j'ouvris et je lus en silence... Comme si la lumière qui donne la paix avait envahi mon esprit, toutes les ténèbres de mes doutes se dissipèrent* (4).

Au contraire, il arrive, hélas ! trop fréquemment de nos jours que des membres du clergé se laissent peu à peu envahir par les ténèbres du doute et s'engagent dans les voies perverses du siè-

(1) *Ep. LVIII ad Paulinum.*, n° 6.
(2) *Eccli.*, XXV, 12.
(3) *Eccli.*, VI, 14.
(4) *Conf.* l. VIII, c. XII.

cle, surtout parce qu'ils préfèrent aux livres pieux et divins toutes sortes de livres très différents et une multitude de journaux qui répandent à profusion l'erreur subtile et la corruption.

Tenez-vous sur vos gardes, Fils bien-aimés : ne vous fiez pas à votre âge avancé, ne vous laissez pas abuser par cette espérance illusoire que vous pourrez ainsi pourvoir au bien commun d'une manière plus efficace. Ne sortez pas, soit des limites tracées par les lois de l'Eglise, soit de celles que reconnaissent la prudence et l'amour que l'on doit avoir pour soi-même. Quiconque, en effet, laisse une seule fois son esprit s'imprégner de ces poisons échappera très rarement aux conséquences désastreuses du fléau dont il aura introduit le germe.

Or, le profit que le prêtre attend, soit de ses lectures pieuses, soit de la méditation des choses célestes, sera certainement plus abondant s'il a recours à une sorte de critérium lui permettant de reconnaître s'il s'applique dans un esprit vraiment religieux à faire passer dans la pratique de sa vie ses lectures et ses méditations. Rien de mieux sous ce rapport que l'excellent conseil que donne saint Jean Chrysostome, principalement aux prêtres. Chaque jour, à l'approche de la nuit, avant que le sommeil ne vienne, *fais comparaître en jugement ta conscience, demande-lui qu'elle te rende ses comptes, et si tu as conçu de mauvais desseins durant le jour... perce-les, déchire-les et fais-en pénitence* (1).

Combien cet exercice est opportun et fécond pour la vertu chrétienne, les maîtres les plus sages de la vie spirituelle le démontrent excellemment par les meilleures raisons et exhortations. Il Nous plaît de citer ce passage remarquable de la règle de saint Bernard : *En investigateur diligent de ta pureté d'âme, soumets ta vie à un examen quotidien. Recherche avec soin en quoi tu as gagné, en quoi tu as perdu... Applique-toi à te connaître toi-même... Mets sous tes yeux tous tes manquements. Mets-toi en face de toi-même comme en face d'un autre ; et dans cet état, frappe-toi la poitrine* (2).

Ce serait une honte, en vérité, que sur ce point se vérifiât la la parole du Christ : *Les enfants du siècle sont plus sages que les enfants de lumière* (3). Voyez, en effet, avec quelle application ils s'occupent de leurs affaires : comme ils font souvent la balance de leurs dépenses et de leurs recettes ; avec quelle atten-

(1) *Exposit. in Ps. IV*, n° 8. — (2) *Meditationes piissimæ*, c. V, *De quotid. sui ipsius exam.* — (3) *Luc.*, XVI, 8.

tion et quelle rigueur ils établissent leurs comptes ; combien ils s'affligent de leurs pertes et s'excitent eux-mêmes vivement à les réparer. Quant à nous, qui peut-être brûlons du désir d'arriver aux honneurs, d'accroître notre patrimoine, d'obtenir uniquement de la renommée et de la gloire par notre science, nous traitons avec mollesse et dégoût la plus importante et la plus difficile de toutes les affaires, à savoir l'acquisition de la sainteté. A peine de temps en temps nous recueillons-nous et examinons-nous notre âme ; dès lors, celle-ci croît d'une façon tout à fait désordonnée comme la vigne du paresseux, dont il est écrit : *J'ai traversé le champ du paresseux et le vignoble de l'insensé ; et les orties l'avaient entièrement envahi, les épines en couvraient la surface et le mur de pierres était écroulé* (1). Cette situation s'aggrave du fait que les mauvais exemples, qui mettent en péril la vertu même du prêtre, vont se multipliant autour de lui ; de sorte qu'il doit redoubler chaque jour de vigilance et d'efforts généreux. Il est d'expérience que celui qui se livre fréquemment à un sévère examen de ses pensées, de ses paroles et de ses actions a plus de force pour détester et fuir le mal, en même temps que plus de zèle et d'ardeur pour le bien.

Il est également démontré par l'expérience qu'il s'expose généralement à des inconvénients et à des dommages, celui qui évite ce tribunal où la justice siège comme juge et devant lequel comparaît la conscience, à la fois accusée et accusatrice. En lui vous chercheriez vainement cette circonspection, si appréciée chez le chrétien, et qui lui fait éviter les moindres fautes ; cette délicatesse de l'âme, qui convient tout particulièrement au prêtre, et qui s'effarouche de la plus légère offense envers Dieu. Bien plus, cette incurie et cet abandon de soi-même s'aggravent au point de lui faire même négliger le sacrement de pénitence, par lequel le Christ a le plus efficacement pourvu, dans son insigne miséricorde, à la faiblesse humaine.

On ne saurait nier, et il faut le déplorer amèrement, qu'il n'est pas rare le cas de celui qui détourne les autres du péché par une prédication enflammée, et qui ne craint rien de pareil pour lui-même et s'endurcit dans ses fautes ; qui exhorte et presse les autres de laver sans retard, par le rite sacramentel, les souillures de leur âme, et qui s'en acquitte lui-même avec une telle indolence qu'il attend des mois entiers pour le faire ; qui sait répandre l'huile et le vin salutaires sur les plaies d'autrui, et qui, blessé

(1) *Prov.*, XXIV, 30, 31.

lui-même et gisant sur le chemin, ne se préoccupe pas de faire appel à la main secourable d'un frère qui est presque à côté de lui. Hélas! Combien il en est résulté et il en résulte encore aujourd'hui, çà et là, d'indignités à l'égard de Dieu et de l'Eglise, de maux pour le peuple chrétien et de honte pour le sacerdoce!

Et Nous, chers Fils, tandis que,par devoir de concience, Nous méditons sur ces choses, Notre âme se remplit d'amertume et Notre voix éclate en gémissements. Malheur au prêtre qui ne sait pas tenir son rang et qui souille par ses infidélités le nom du Dieu saint à qui il doit être consacré ! La corruption de ceux qui ont été très bons est la pire : *Sublime est la dignité des prêtres, mais profonde est leur déchéance s'ils pèchent; réjouissons-nous de leur progrès, mais tremblons pour leur chute : celui qui s'est élevé sur les hauteurs cause moins de joie que n'excite de tristesse celui qui est tombé des sommets* (1)!

Malheur donc au prêtre qui, oublieux de lui-même, perd le goût de la prière; qui dédaigne de donner à son âme l'aliment des lectures de piété; qui ne fait jamais un retour sur lui-même pour écouter la voix accusatrice de sa conscience! Ni les blessures de son âme qui vont s'envenimant, ni les gémissements de l'Eglise sa mère ne toucheront le malheureux, jusqu'à ce que s'abattent sur lui ces terribles menaces : *Aveugle l'esprit de ce peuple, rends ses oreilles dures et ferme-lui les yeux, de peur qu'il ne voie de ses yeux, qu'il n'entende de ses oreilles, qu'il ne comprenne, qu'il ne se convertisse et que je ne le guérisse* (2).

Que le Dieu riche en miséricorde écarte de chacun de vous, chers Fils, ce triste oracle; ce Dieu qui voit Notre cœur, qui le sait exempt d'amertume envers qui que ce soit, est rempli d'un amour de pasteur et de père envers tous : *Quelle est, en effet, notre espérance ou notre joie, ou notre couronne de gloire? N'est-ce pas vous qui l'êtes devant Jésus-Christ Notre-Seigneur* (3)?

Mais vous voyez vous-même, qui que vous soyez, quels temps sont survenus pour l'Eglise par un secret dessein de Dieu. Considérez de même et méditez à quel point le devoir qui vous lie est sacré, afin qu'après avoir été honorés par elle d'une si haute dignité, vous vous efforciez d'être auprès d'elle, de l'assister dans ses épreuves.

C'est pourquoi, maintenant plus quejamais, le clergé a besoin, avant tout, d'une vertu qui ne soit pas ordinaire; d'une vertu

(1) *S. Hieron. in Ezech.*, l. XIII, c. XLIV, v. 30.
(2) *Is.*, VI, 10.
(3) *I Thess.*, II, 19.

absolument exemplaire, ardente, active, tout à fait disposée enfin à faire de grandes choses et à souffrir beaucoup pour le Christ. Et il n'y a rien que nous demandions à Dieu et que Nous vous souhaitions avec plus d'ardeur à tous et à chacun de vous.

Qu'en vous donc resplendisse d'un éclat inaltérable la chasteté, le plus bel ornement de notre ordre sacerdotal; par la beauté de cette vertu, de même que le prêtre devient semblable aux anges, ainsi il apparaît plus digne de la vénération du peuple chrétien et produit en plus grande abondance des fruits de salut. Que le respect et l'obéissance, promis solennellement par lui à ceux que le Saint-Esprit a établis pour gouverner l'Eglise, se fortifient et s'accroissent continuellement; surtout que les esprits et les cœurs resserrent chaque jour davantage les liens de la fidélité et de la soumission qui sont dues à si bon droit au Siège Apostolique.

Qu'en vous tous règne une charité qui ne recherche en rien son propre avantage, afin qu'après avoir maitrisé en vous les aiguillons de la jalousie et de l'ambition cupide qui harcèlent les hommes, tous vos efforts concourent, dans une fraternelle émulation, à l'accroissement de la gloire divine.

La grande multitude des malades, des aveugles, des boiteux, des paralytiques, cette multitude si malheureuse attend les bienfaits de votre charité; elles les attendent surtout, ces masses de jeunes gens, espoir très cher de la société et de la religion, entourés qu'ils sont de toutes parts de pièges et d'occasions de corruption.

Appliquez-vous avec ardeur, non seulement à enseigner le catéchisme, ce que Nous vous recommandons de nouveau instamment, mais aussi à bien mériter de tous par les moyens que vous suggéreront votre prudence et votre zèle. Soit que vous assistiez, soit que vous préserviez, soit que vous guérissiez, soit que vous apaisiez, vous n'aurez pas d'autre dessein ni de plus ardent désir que de gagner ou de conserver des âmes à Jésus-Christ. Oh! avec quelle activité, quelles fatigues et quelle assurance ses ennemis agissent et s'appliquent pour la perte d'un si grand nombre d'âmes!

L'Eglise catholique se réjouit et se glorifie, par-dessus tout, du dévouement si digne d'éloges avec lequel son clergé annonce la paix chrétienne, et apporte le salut et la civilisation aux peuples sauvages. Grâce à ses immenses travaux, souvent même au prix de son sang, le royaume du Christ s'étend de jour en jour parmi ces peuples, et la foi chrétienne retire de ses triomphes une nouvelle splendeur.

Que si, chers Fils, en retour des services que vous aurez ren-

dus sous l'inspiration de votre dévouement, on vous jalouse, on vous accable de reproches, on vous calomnie, ainsi qu'il arrive trop souvent, ne vous laissez pas abattre par la tristesse, *ne vous lassez pas de faire le bien* (1).

Ayez devant les yeux ces phalanges d'hommes, aussi remarquables par leur nombre que par leurs mérites, qui, à l'imitation des apôtres, au milieu des opprobres les plus cruels supportés pour le nom du Christ, *allaient joyeusement, bénissant ceux qui les maudissaient*.

Car nous sommes les fils et les frères des saints, dont les noms resplendissent au livre de vie et dont l'Eglise célèbre les mérites : *Ne portons pas atteinte à notre gloire en commettant un crime* (2) !

Lorsque l'esprit de la vocation sacerdotale sera renouvelé et accru chez tous les membres du clergé, Nos autres projets de réforme, quels qu'ils soient, seront, avec l'aide de Dieu, beaucoup plus efficaces. C'est pourquoi il Nous a paru bon d'ajouter à ce que Nous avons déjà dit plus haut, quelques conseils pratiques qui vous aideront à conserver et à entretenir cette vocation. En premier lieu, il est un exercice que tous connaissent et considèrent comme avantageux, mais que tous ne pratiquent pas également, c'est la retraite, pendant laquelle l'âme s'adonne aux exercices dits spirituels ; elle doit être annuelle, autant que possible, et se faire soit individuellement, soit de préférence en commun, ce second mode étant ordinairement plus fécond en résultats, sous réserve, toutefois, des prescriptions épiscopales.

Nous-même avons déjà fait ressortir les avantages de cette institution lorsque Nous avons pris, dans le même ordre d'idées, certaines décisions relatives à la discipline du clergé romain (3).

Et il ne sera pas moins profitable aux âmes qu'une retraite de ce genre ait lieu chaque mois, pendant quelques heures, en particulier ou en commun. Nous sommes heureux de constater que cet usage a été introduit en plusieurs endroits, avec l'approbation des évêques et parfois même sous leur présidence.

Nous avons à cœur aussi de recommander aux prêtres d'établir entre eux, ainsi qu'il convient à des frères, une certaine union plus étroite, avec l'approbation et sous la direction de l'autorité épiscopale. Il convient sans doute qu'ils se groupent en association, soit pour s'assurer mutuellement des ressources dans

(1) II *Thess.*, III, 13.
(2) *I Macch.*, IX, 10.
(3) Ep. *Experiendo*, ad Card. in Urbe Vicarium, 27 déc. 1904.

le malheur, soit pour défendre l'intégrité de leur honneur et de leurs fonctions contre les embûches des adversaires, soit pour tout autre motif analogue. Mais il leur importe bien davantage de s'associer en vue du développement de la science sacrée et surtout dans le but de s'appliquer avec une ferveur plus grande aux devoirs de leur sainte vocation et de mieux travailler au salut des âmes en mettant en commun leurs idées et leurs efforts. Les annales de l'Eglise attestent qu'aux époques où les prêtres vivaient partout en commun, ce genre d'association fut fécond en heureux résultats. Pourquoi ne pourrait-on pas rétablir à notre époque quelque chose de semblable, en tenant compte de la diversité des pays et des obligations ? Ne pourrait-on pas en attendre à bon droit — et l'Eglise s'en réjouirait — les mêmes avantages qu'autrefois ?

En fait, il ne manque pas d'associations de cette sorte, munies de l'approbation des évêques, et qui sont d'autant plus utiles que l'on y entre plus vite au début même du sacerdoce. Nous en avons Nous-même, au cours de Notre épiscopat, encouragé une dont l'expérience Nous avait montré les avantages et que Nous continuons encore maintenant à entourer, ainsi que d'autres semblables, de Notre bienveillance toute particulière.

Ces adjuvants de la grâce sacerdotale et ceux du même genre qu'une prudence éclairée suggérera aux évêques, suivant les circonstances, vous devez, chers Fils, les apprécier et les utiliser de telle sorte que, de jour en jour, *vous marchiez plus dignement dans le chemin de la vocation à laquelle vous avez été appelés* (1), faisant honneur à votre ministère et accomplissant en vous la volonté de Dieu, c'est-à-dire *votre sanctification*.

Tel est, en effet, l'objet principal de Nos pensées et de Nos sollicitudes ; les yeux levés au Ciel, Nous renouvelons souvent, pour tout le clergé, la supplication même de Jésus-Christ : *Père saint, sanctifiez-les* (2). Nous Nous réjouissons à la pensée qu'un très grand nombre de fidèles de toute condition, se préoccupant vivement de votre bien et de celui de l'Eglise, s'unissent à Nous dans cette prière ; il ne Nous est pas moins agréable de savoir qu'il y a aussi beaucoup d'âmes généreuses, non seulement dans les cloîtres, mais encore au milieu même de la vie du siècle, qui, dans une oblation ininterrompue, se présentent en victimes saintes à Dieu dans ce but.

Que le Très-Haut agrée, comme un suave parfum, leurs prières

(1) *Ephes.*, IV, 1.
(2) *Joan.*, XVII, 11, 17.

pures et sublimes, et qu'il ne dédaigne pas Nos très humbles supplications. Que, dans sa miséricorde et sa providence, il Nous vienne en aide, Nous l'en supplions, et qu'il répande sur tout le clergé les trésors de grâces, de charité et de toute vertu que renferme le Cœur très pur de son Fils bien-aimé.

Enfin, il Nous est doux, chers Fils, de vous exprimer de tout cœur Notre reconnaissance pour les souhaits de bonheur que vous Nous avez offerts, inspirés diversement par votre piété filiale à l'approche du cinquantième anniversaire de Notre sacerdoce : les vœux qu'en retour Nous formons pour vous, Nous voulons les confier à l'auguste Vierge Marie, Reine des apôtres, afin qu'ils se réalisent plus pleinement.

Celle-ci, en effet, a montré par son exemple aux apôtres, en ces heureux commencements du sacerdoce, comment ils devaient être assidus à la prière commune, jusqu'à ce qu'ils fussent revêtus de la vertu d'en haut ; et cette vertu, elle la leur a obtenue certainement, par ses prières, en bien plus grande abondance, en même temps qu'elle l'a accrue et fortifiée par ses conseils, pour la plus grande fécondité de leurs travaux.

En attendant, Nous souhaitons, chers Fils, que la paix du Christ triomphe dans vos cœurs avec la joie du Saint-Esprit ; ayez-en pour gage la Bénédiction apostolique que Nous vous accordons à tous très affectueusement.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 4 août 1908, au début de la sixième année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

Document à conserver sur les mutualités ecclésiastiques.

Nous n'avons pu insérer dans notre numéro de juin ce document, qui fut communiqué alors aux principaux organes catholiques et qu'il importe de conserver et d'utiliser, ses conclusions pratiques étant actuelles.

On affirme que, si le Pape a des raisons morales pour se croire obligé à repousser les amendements bien connus, Lemire, Briand et Berger, sur les Mutualités ecclésiastiques, il est au moins hors de doute qu'un tel refus causera d'énormes dommages pratiques. Selon quelques-uns, le geste du Souverain Pontife jetterait à la mer tous les revenus des anciennes Caisses de retraites ecclésiastiques et des legs de messes : les pauvres prêtres âgés ou incurables n'auraient plus un morceau de pain pour leurs derniers jours ; les pauvres morts n'auraient plus leurs messes.

Si cela était vrai, il serait absolument injuste d'en rendre responsable le Saint-Siège qui doit, *avant tout*, assurer l'indépendance, l'autorité et la discipline de l'Eglise ; la faute retombe tout entière sur le gouvernement spoliateur et liberticide.

Mais — en fait — est-il réellement exact que le refus du Pape provoque le désastre que l'on a voulu étaler pour impressionner l'opinion publique et surtout le clergé français ?

C'est-ce que nous allons voir.

I

Convient-il aujourd'hui au clergé français de constituer des Mutualités ecclésiatiques approuvées, considérées en elles-mêmes et en faisant abstraction des amendements Lemire, Briand et Berger ?

Non. — M. l'avocat Dedé, directeur du *Mutualiste Français*, très compétent en la matière, a donné à ce propos une réponse négative. Celle-ci a d'autant plus de valeur qu'il a proposé de constituer quelques Mutualités ecclésiatiques approuvées seulement pour le but direct et restreint de tâcher de sauver les an-

ciennes Caisses de retraites (amendement Lemire-Briand) et les legs de messes (amendement Berger).

En effet, les avantages des Mutualités approuvées, au point de vue particulier du clergé, ou peuvent être mieux assurés en une autre manière, ou sont éphémères, ou sont exposés à bien des dangers.

Voici tous les avantages spéciaux des Mutualités approuvées selon la loi, en vigueur, de 1898.

a) « Les Sociétés de secours mutuels approuvées pourront posséder et acquérir des immeubles jusqu'à concurrence des trois quarts de leur avoir, les vendre et les échanger » (art. 20, al. 2). — « Elles pourront, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'Etat, recevoir des dons et legs immobiliers » (art. 17, al. 1).

Mais il est facile de comprendre combien il serait dangereux, dans les circonstances présentes, de voir le clergé français posséder des biens immobiliers, enregistrés en son nom, même sous forme de Mutualités. D'un jour à l'autre, le gouvernement pourrait les confisquer, comme il vient de le faire, ou au moins s'en forger un instrument de continuel chantage pour tenir en laisse le clergé.

Par conséquent il est préférable que le clergé s'abstienne de cette forme compromettante de propriété, et que les pieux donateurs choisissent pour leurs dons et legs une manière sûre par laquelle l'autorité ecclésiastique puisse les garantir contre toute surprise blocarde. D'ailleurs, « les Sociétés libres (Mutualités libres) peuvent, avec l'autorisation du préfet, recevoir des dons et legs mobiliers » (art. 15, al. 2).

b) Les Sociétés... approuvées... peuvent être autorisées, par décret rendu en Conseil d'Etat, à acquérir les immeubles nécessaires soit à leurs services d'administration, soit à leurs services d'hospitalisation (art. 17, al. 3) ; de leur côté « les Sociétés libres » peuvent posséder des objets mobiliers, des immeubles à bail pour l' « installation de leurs divers services » (art. 15, al. 1).

Nous venons de constater qu'aujourd'hui il serait bien dangereux pour le clergé français de posséder des immeubles en son son nom ; donc il est préférable d'user de la faculté d'en prendre à bail pour les services divers des Mutualités libres.

c) Enfin les Mutualités approuvées jouissent de l'exemption de certains droits de timbre et d'enregistrement et d'autres menus avantages (art. 18 et 19) : elles peuvent avoir quelques sub-

sides (pratiquement bien limités) de la part du gouvernement (art. 26).

Imaginez-vous que ces subsides seraient octroyés par le gouvernement aux Mutualités ecclésiastiques? — Mais vis-à-vis de ces avantages et de ces subsides hypothétiques, voici deux obligations, graves en elles-mêmes, très graves pour le clergé : *a*) déposer les capitaux dans des caisses déterminées ou les fixer en biens immobiliers (art. 20 et 21), de façon que l'État puisse les accaparer à son aise, sans espoir pour les titulaires de tout liquider et sauver à temps leur argent, — *b*) soumettre tous leurs actes et toute leur comptabilité au contrôle le plus minutieux et policier du gouvernement qui l'exploiterait pour nous tracasser de mille façons (1).

Après tout cela, on ne peut douter qu'il soit plus avantageux pour le clergé français de préférer les Mutualités libres aux approuvées en tant que telles.

II

Quels sont les effets économiques du refus de l'amendement Lemire-Briand ?

Ce refus empêche de jouir des revenus des anciennes Caisses de retraites ecclésiastiques. Ces revenus auraient servi à payer des pensions après quinze ans à dater d'aujourd'hui ; mais malgré ce refus, les mêmes revenus continueront à être versés en partie aux ecclésiastiques qui jouissaient de pensions ou de secours ou de l'hospitalisation, à la date du 15 décembre 1906. En outre, les autres ecclésiastiques qui avaient versé leurs cotisations auxdites Caisses auront le droit d'en être remboursés en

(1) Outre le contrôle général de toutes les Mutualités (art. 7) et celui spécial des fonds communs des pensions (art. 23, al. 3), toute Mutualité approuvée doit accomplir ce qui suit : « Dans les trois premiers mois de chaque année, les Sociétés de secours mutuels approuvées doivent adresser au Ministre de l'Intérieur, par l'intermédiaire des préfets et dans les formes prescrites, indépendamment de la statistique exigée par l'art. 7, le compte-rendu de leur situation morale et financière. — Elles sont tenues de communiquer leurs livres, registres, procès-verbaux et pièces comptables de toute nature aux préfets, sous-préfets ou à leurs délégués. Cette communication a lieu sans déplacement, sauf le cas où il en serait autrement ordonné par arrêté du préfet » (art. 29).

justifiant ces versements. Les revenus des anciennes Caisses ne pourraient être employés pour les sociétaires des nouvelles Mutualités approuvées avant 15 ans ; c'est ce qui résulte de la loi : « Art. 23, al. 2 : « Pour bénéficier de ces pensions (de retraite) les membres participants doivent être âgés d'au moins cinquante ans — avoir acquitté la cotisation sociale pendant 15 ans au moins — et remplir les conditions statutaires fixées pour l'obtention de la pension. »

« Art. 25. — En dehors des retraites garanties ou non garanties, constituées soit à l'aide du fonds commun, soit au moyen du livret individuel, dans les conditions prévues aux articles 23 et 24, les Sociétés peuvent accorder à leurs membres des allocations, non pas viagères, mais annuelles, prises sur les ressources disponibles. Le montant en sera fixé chaque année par l'assemblée générale. Les titulaires sont désignés parmi les membres — âgés de plus de 50 ans — et ayant acquitté la cotisation sociale au moins pendant 15 ans. — Les statuts déterminent les autres conditions que doivent remplir les bénéficiaires.

« Une indemnité pécuniaire fixée également chaque année en assemblée générale et prélevée sur les fonds de réserve peut être allouée aux membres participants — devenus infirmes ou incurables — avant l'âge fixé par les statuts pour être admissibles à la pension viagère de retraite. »

Il s'agit ici des pensions de retraites, des allocations annuelles et des indemnités annuelles, Pour les deux premières, la loi exige trois conditions : l'âge de 50 ans au moins — la cotisation sociale acquittée par les membres participants pendant 15 ans au moins — l'existence d'autres conditions spéciales, comme être infirmes ou incurables, etc. Pour la troisième (indemnité pécuniaire annuelle), la loi dispense seulement de la condition d'âge (50 ans au moins), conservant l'autre de 15 ans de cotisation. En effet, la loi, en déclarant expressément ôter la condition des 50 ans d'âge, maintient par cela même l'autre condition de 15 ans de cotisation. Du reste, cela est bien naturel, car, dans toute allocation annuelle, on peut dispenser de l'âge qui est une condition absolument subjective du membre participant, mais non pas d'une certaine somme de cotisations versées (durant tant d'années) qui vise la caisse. Il faut ajouter à cela que les indemnités doivent être prélevées sur le « fonds de réserve » à propos duquel il faut se rappeler ce que dit M. J. Barberet, directeur de la Mutualité au Ministère de l'Intérieur, dans son classique commentaire de la loi des Mutualités : — « Le par a

graphe 4 s'occupe des sociétaires infirmes ou incurables avant l'âge d'être admis à la retraite... L'expression de fonds de réserve, employée seulement dans la loi, signifie évidemment que des fonds spéciaux, pris sur le compte courant déposé à la Caisse de dépôts et consignations ou sur les disponibilités de la caisse sociale, formeront une réserve destinée à ce genre d'indemnité ». (J. Barberet. Les Sociétés de secours mutuels ; commentaires de la loi du premier avril 1898. 4e édition, Paris, Berger-Levrault 1904, page 250.) — Pourra-t-on verser dans le « fonds de réserve » spécial les revenus des anciennes Caisses de retraites et Maisons de secours qui doivent être affectés au but spécial désigné par leur nom ?

On a contesté et on contestera cette interprétation concernant le retard de 15 ans et le fonds de réserve au sujet des indemnités à prélever sur les revenus des anciennes Caisses. Ce n'est pas ici la place pour de telles discussions. Il nous suffit de constater que la chose est au moins discutable et discutée ; et qu'on doit, par cela même, se méfier absolument de l'application que le gouvernement en ferait à son tour.

Le refus de l'amendement Lemire-Briand n'empêche pas (comme nous venons de le dire) les prêtres pensionnés à la date du 15 décembre 1906 de continuer à recevoir leurs subsides ; ni les autres de retirer leurs cotisations. En effet, la nouvelle loi de dévolution dit que « les biens des Caisses de retraites et Maisons de secours... continueront à être administrés provisoirement au profit des ecclésiastiques qui recevaient des pensions ou des secours ou qui étaient hospitalisés à la date du 15 décembre 1906 » (art. 1, 6, alinéa 3). « Les ressources non absorbées par le service de ces pensions ou secours seront employées au remboursement des versements que les ecclésiastiques ne recevant ni pensions, ni secours, justifieront avoir faits aux Caisses de retraites » (alinéa 4).

III

Est-il vrai qu'en refusant l'amendement Lemire-Briand les pauvres prêtres vieux et invalides courront le risque de se trouver sans aide ?

Non. Il n'est pas vrai qu'en refusant cet amendement l'on perde toutes les rentes des anciennes Caisses de retraites, et

qu'il n'y ait pas un autre moyen similaire de secourir ces prêtres.

Nous avons vu en effet que les anciennes Caisses devront continuer leur pension aux prêtres qui en jouissaient à la date du 15 décembre 1906 et qu'elles devront rendre aux autres membres le montant de leurs cotisations.

En second lieu, il existe dans quelques diocèses des Mutualités ecclésiastiques libres, qui peuvent ou pourront bientôt secourir leurs membres vieux ou invalides. Alors même que pour le moment ces Mutualités n'existeraient pas ou ne pourraient pas payer, dès maintenant, des pensions et des subsides, il y a toujours la Caisse diocésaine tenue par l'Evêque pour les besoins du diocèse et par suite du clergé : cette Caisse pourra aider les prêtres âgés ou invalides jusqu'au moment non lointain où pourront fonctionner les pensions provenant des Mutualités libres ou d'un autre moyen équivalent.

Du reste, si quelques diocèses de France étaient dépourvus de ces Caisses de retraites aujourd'hui séquestrées par le gouvernement, nous ne croyons pas que pour cela les prêtres vieux et invalides y fussent abandonnés.

IV

Est-il vrai qu'en refusant l'amendement Berger les défunts n'auront plus aucune des messes provenant de leurs legs et que le clergé perdra toutes les aumônes de ces messes ?

Non. 1° Car les fondateurs de ces legs encore vivants ou bien leurs héritiers directs peuvent en retirer le montant : si ces héritiers sont, nous ne dirons pas catholiques, mais seulement honnêtes et respectueux de la volonté de leurs morts, ils suivront les indications données par l'autorité ecclésiastique compétente afin d'assurer le maintien de ces messes, nombreuses dans toute la France;

2° Les autres messes, que l'on ne pourra sauver, trouveront une compensation dans les milliers de messes que le Pape célébrera ou fera célébrer et que les Evêques et prêtres de France célébreront librement dans le même but;

3° Les prêtres pauvres, à qui la privation des honoraires de ces messes dans leurs églises pourrait causer un dommage matériel, trouveront aussi une compensation : outre de nouvelles messes dues à la piété des fidèles, on leur confiera d'autres mes-

ses, que leurs évêques obtiendront de la part d'autres prélats, qui en auraient de trop dans leurs diocèses, ou même du Pape qui en mettra certainement à la disposition de l'Episcopat français.

V

Quel est donc le résultat pratique du refus ?

a) D'abord, l'acceptation ou le refus des deux fameux amendements ne modifie en rien le fait que tous les fonds des anciennes Caisses de retraites, et tous les fonds des legs de messes non retirés par les fondateurs ou par les héritiers directs, restent entre les mains ou sous les mains du gouvernement, car, même dans le cas de l'acceptation des deux amendements, ces fonds devraient être placés ou en titres nominatifs ou dans des caisses déterminées, ou enfin convertis en immeubles, titres, dépôts, immeubles que les Mutualités ne pourraient point toucher et changer sans une permission gouvernementale.

A chaque instant, le gouvernement peut présenter et faire passer une petite loi — il a le projet de loi si facile et le Parlement a le vote si coulant ! — pour détourner tous ces fonds et ne pas verser un sou de leurs revenus à nos Mutualités. Dès le lendemain de notre acceptation, le gouvernement s'en servirait pour nous menacer continuellement, et nous tenir en haleine, jusqu'à l'instant où il lui semblerait bon de nous frapper. — Toute l'histoire d'hier et d'aujourd'hui nous autorise à envisager la chose au moins comme extrêmement probable.

Voilà ce que nous perdons.

b) Malgré notre refus, le gouvernement ne peut empêcher : — les fondateurs ou leurs héritiers directs de retirer les fonds de leurs legs de messes et de nous les donner ; — les prêtres pensionnés, etc., à la date du 15 décembre 1906, de continuer à jouir de leurs pensions, etc. ; — les autres ecclésiastiques sociétaires des anciennes Caisses, etc., de retirer leurs cotisations.

Voilà ce que nous ne perdons pas.

c) Les ecclésiastiques pourront s'assurer des secours et des pensions au moyen des Mutualités libres ou en s'inscrivant à d'autres formes d'assurance, etc. — Les caisses diocésaines donneront des secours aux prêtres qui les méritent, et qui ne les recevraient pas de suite de la part desdites Mutualités libres, etc. — Les milliers de messes célébrées ou demandées par le Pape,

les Evêques et les prêtres de France, compenseront pour les morts le vol que la Séparation-Persécution leur fait subir. Les honoraires de messes ne manqueront pas aux prêtres privés de celles des anciens legs.

Voilà ce qui nous compensera de ce que nous aurons perdu.

VI

En pratique, que faut-il faire dès maintenant ?

1) Les ecclésiastiques, ex-membres des vieilles Caisses de pensions et ne recevant d'elles actuellement ni pensions ni secours, doivent présenter une demande formelle pour entrer en possession de leurs cotisations, en se basant sur les prescriptions générales et sur les données spéciales de l'article 3 de la nouvelle loi sur la dévolution. Comme il faut s'attendre de la part du gouvernement à toutes sortes d'obstacles pour empêcher ou retarder ces remboursements, il faut immédiatement constituer un conseil légal de vaillants jurisconsultes afin d'appuyer, même judiciairement, les revendications conformes à la loi.

2) Dans les diocèses dépourvus de Mutualités ecclésiastiques libres, il faudra aussitôt pourvoir à leur constitution, à moins que l'on ne préfère un autre moyen pratique d'assurer aux prêtres et secours et pensions.

3) Il faut informer sans retard tous les fidèles de la réalité des choses, afin de leur faire comprendre le bien fondé de la décision du Saint-Siège, et afin qu'ils viennent plus spontanément à l'aide de leur clergé si indignement dépouillé.

4) En ce qui concerne les legs de messes, il faut aussitôt : *a*) en rechercher les fondateurs ou les héritiers directs, et les avertir de ne pas tarder à en réclamer les fonds dans les six mois à dater de la publication de la liste des biens dans le *Journal officiel* (loi de dévolution, art. 3, al. 3, 7) ; — *b*) assurer l'affectation de ces fonds à la célébration continue de ces messes ; — *c*) pour suppléer aux autres messes, le clergé ne manquera pas de s'unir au Pape et aux Evêques pour la célébration spontanée de messes pour les défunts privés de leurs legs.

LIVRES ENVOYÉS A LA RÉDACTION

M. Lepin. *Les Théories de M. Loisy, exposé et critique.* Paris, Beauchesne.

R. P. J. Hermann, congr. ss. Redemptoris *Institutiones Théologiæ Dogmaticæ.* Rome, Ph. Cuggiani, 2 vol.

B. Emonet. *Les Devoirs du jeune homme.* Paris, Beauchesne.

Xavier Moisant. *Psychologie de l'Incroyant.* Paris, Beauchesne.

G. Sortais. *Traité de Philosophie.* 2 vol. Paris, Lethielleux.

Ed. Thamiry. *Les deux aspects de l'Immanence et le problème religieux.* Paris, Bloud et Cie.

J. de la Servière, S. J. *La Théologie de Bellarmin.* Paris, Beauchesne

Gaston Sortais. *Manuel de Philosophie.* Paris, Lethielleux.

C. Lejeune. *Vers la vie Eucharistique.* Paris, Lethielleux.

Lucien Choupin. *Les fiançailles et le mariage.* Paris, Beauchesne

Mgr Landrieux. *L'Histoire et les Histoires dans la Bible.* Paris, Lethielleux.

R. P. fr. V. Raymond, O. P. *Le Guide des nerveux et des scrupuleux.* Paris, Beauchesne.

Paul Gaultier. *L'Idéal Moderne.* Paris, Hachette.

Louis Saltet. *La Question Herzog-Dupin.* Paris, Lethielleux.

Lucien Roure. *Un Chrétien, journal d'un Néo-Converti.* Paris, Beauchesne.

Eugène Franon. *Pour l'Idée chrétienne. Pages de bonne foi.* Paris, Beauchesne.

Fr. Raimundus Maria Martin. *De Necessitate credendi*

et credendorum, seu de Fide salutari. Lovanii, ap. A. Uystpruyst-Dieu-donné.

J. A. Chollet. *Les Idées religieuses de Brunetière*. Paris, Lethielleux.

Georges Bertrin. *Histoire critique des Evénements de Lourdes*. Paris, Lecoffre, édition mise à jour jusqu'à 1908.

Mgr. l'évêque de Beauvais. *La Critique historique et l'Encyclique « Pascendi »*. Paris, Beauchesne.

Mgr. l'évêque de Beauvais. *Rôle social et politique du clergé*. Paris, Beauchesne.

L'abbé Jean Noury. *Les Sources de la grâce*. Paris, Josse.

L'abbé Elie Blanc. *L'Encyclique « Pascendi » et le décret « Lamentabili » , texte suivi d'une table alphabétique très détaillée*. Paris, Vitte.

J. Guibert. *Les Croyances religieuses et les sciences de la nature*. Paris, Beauchesne.

A. Bros. *La Religion des peuples non civilisés*. Paris, Lethielleux.

J.-A. Chollet. *La Contribution de l'occultisme à l'anthropologie*. Paris, Lethielleux.

F. Jubaru. *M. Loisy et la critique des Evangiles*. Paris, Lethielleux.

Auguste Hamon. *Vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie*. Paris, Beauchesne.

G. Sortais. *La Crise du Libéralisme et la Liberté d'enseignement*. Deuxième édition. Paris, Lethielleux.

Jean Hily. *Esquisse d'une nouvelle synthèse de philosophie. La Philosophie aléthélologique*. Paris, Néauberg.

R. P. Joseph Brucker. *Questions d'Ecriture Sainte. L'Eglise et la Critique Biblique (Ancien Testament)*. Paris, P. Lethielleux.

Fortunat Strowski, professeur à l'Université de Bordeaux. *Saint François de Sales*. Paris, Bloud.

E. Neubert, docteur en théologie. *Marie dans l'Eglise Anténicéenne*. Paris, Gabalda.

Dr Joseph Mausbach, professeur à l'Académie de Munster, en Westphalie. *La Morale catholique*, traduit de l'alle-

mand par l'abbé Lazare Collin, professeur à l'école Saint-François de Sales, à Dijon. Paris, P. Lethielleux.

J. Schall. *Mentalité du peuple souverain : Causes et Remèdes*. Paris, Librairie des Saints-Pères.

Abbé Bayle. *Le Symbolisme et le Droit romain*. Paris, Librairie des Saints-Pères.

Albert Farges, ancien directeur aux Séminaires de Saint-Sulpice et de l'Institut Catholique de Paris. *La Crise de la certitude. Etudes des Bases de la connaissance et de la croyance, avec la critique du Néo-Kantisme, du Pragmatisme, du Newmanisme, etc.* Paris, Berche et Tralin.

Gabriel Ledos, archiviste paléographe. Les Grands hommes de l'Eglise au xix[e] siècle. *Le Père de Ravignan*. Paris, Béduchaud.

La liberté intellectuelle après l'Encyclique « Pascendi ». Lettre de Monseigneur l'Evêque de Beauvais à un député. Paris, Beauchesne.

Ilario Rinieri. *La Enciclica « Pascendi Dominici gregis » e la Evoluzione della Chiesa et del Dogma.* Terza Edizione. Siena, Tip. Pontificia S. Bernardino.

Henri Bergson, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. *L'Evolution créatrice*. Paris, Félix Alcan.

Gaston Sortais, *Etudes philosophiques et sociales*. P. Lethielleux.

Le P. A. Gardeil. *La Crédibilité et l'apologétique*. Paris, J. Gabalda et C[ie].

Archives de la France monastique. Vol. V. *Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2[e] centenaire de la mort de Mabillon*. Ligugé, abbaye de Saint-Martin. Chevetogne, par Leignon (Belgique). Paris, librairie veuve Poussielgue.

E. Boutroux. *Science et Religion*. Paris, Flammarion.

La Guerre à Pie X dans les manuels scolaires

Voici entre autres ce que dit sur ce point le livre d'histoire pour préparer au certificat d'études, composé par M. Bouniol, professeur au lycée Janson-de-Sailly, et M. Bert, inspecteur de l'enseignement primaire :

Les cardinaux n'approuvaient pas la politique prudente de Léon XIII. A sa mort, ils voulurent choisir un Pape plus fanatique. En outre, ils détestaient la France, et ils élurent un ami de l'Allemagne, Sarto, qui prit le nom de Pie X. Celui-ci entra promptement en lutte contre la République. Il obligea deux évêques à démissionner, parce qu'ils étaient républicains. Le président Loubet étant allé à Rome rendre au roi d'Italie une visite qu'il avait reçue, le Pape déclara en termes très vifs que la présence d'un chef d'Etat catholique dans l'ancienne capitale des Etats de l'Eglise était une insulte à la Papauté. La France rompit alors toutes relations avec Pie X, et l'on vota la loi de 1905, qui sépara l'Eglise de l'Etat. Cette loi, très libérale et très prudente, fut cependant maudite par le Pape, qui voulut y voir une odieuse persécution (*71e Lecture*, p. 292).

Ce n'est point dans un journal que ceci est dit, mais dans un Manuel imposé aux enfants des écoles, non seulement pour être lu et introduit dans l'esprit, mais encore pour être appris et fixé dans la mémoire.

Dans leur préface, ces Messieurs ont soin de dire : « Nous avons désiré, avant tout, que ce livre fût IMPARTIAL (ainsi souligné). L'enseignement de l'histoire doit aux enfants la vérité, rien que la vérité. »

Chacun de nos numéros contiendra, à partir du 15 décembre, un sommaire des principales revues, françaises et étrangères, avec une courte analyse des articles concernant l'objet de la Revue.

Notre numéro du 15 décembre comptera 160 pages.

L'Administrateur-Gérant : P. Lethielleux.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo

Paris. — DEVALOIS, 144, av. du Maine (11 dans le passage).

1ère ANNÉE — N° 10 — DÉCEMBRE 1908

La Foi Catholique

REVUE CRITIQUE, ANTI-KANTISTE

DES QUESTIONS QUI TOUCHENT LA NOTION DE LA FOI

Paraît le 15 de chaque mois
(*en fascicules inégaux*).
Chaque fascicule, séparément : 1.25

Il kantismo è l'eresia moderna.
Le kantisme est l'hérésie moderne.
(Paroles de S. S. PIE X, le 9 mars 1907.)

Noxia et venenata persuasio persecutione ipsa pejus interficit.
Il y a un mal pire et plus meurtrier que la persécution : c'est l'empoisonnement perfide de la mentalité.
(Saint CYPRIEN, *De lapsis*.)

DIRECTEUR :
Bernard GAUDEAU

FRANCE : Un An... 10 fr.
ÉTRANGER (U. P.). 12 fr.

TOME II. - 10.

Chaque année forme deux volumes de 480 pages chacun.

P. Lethielleux, Éditeur
10, Rue Cassette, PARIS

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

P. LETHIELLEUX, Éditeur, 10, rue Cassette, PARIS (6e)

AVIS A NOS LECTEURS

Une circulaire a appris à nos lecteurs le pénible accident qui nous a empêchés de leur faire parvenir ce numéro à la date régulière Un pli adressé à l'imprimeur, et qui contenait le manuscrit presque entier de notre numéro a été égaré par le chemin de fer, sans qu'aucune recherche ait pu jusqu'ici nous le faire retrouver... Par malheur bien des éléments nous manquaient pour reconstituer aisément ces 160 pages. Nos lecteurs comprendront quels efforts ce travail hâtif, en un tel moment de l'année, nous a demandés, et nous ne doutons pas de la sympathie et de la bienveillance avec lesquelles ils excuseront le retard considérable qu'ils ont eu, de ce fait, à supporter, et les imperfections qui pourraient demeurer dans le présent numéro.

Une bien douce compensation est donnée à nos lecteurs comme à nous. Ce retard nous permet de publier, en cette fin d'année, l'admirable lettre pontificale que nous venons de recevoir, et dont la lecture, nous en sommes assurés, remplira tous nos abonnés de consolation et de joie.

LETTRE DE SON ÉMINENCE

LE CARDINAL MERRY DEL VAL

A M. L'ABBÉ GAUDEAU

Dans les derniers jours du mois de novembre, nous avions fait parvenir à notre Saint Père le Pape, par l'intermédiaire de son Eminence le Cardinal secrétaire d'Etat, l'adresse suivante.

Très Saint Père,

Le Directeur et les Collaborateurs de la Revue *la Foi Catholique*, humblement prosternés devant Votre Sainteté, osent déposer à ses pieds les travaux publiés par cette revue jusqu'à ce jour.

Cet organe, dont le dessein a été conçu avant la publication de l'Encyclique *Pascendi*, n'a d'autre but ni d'autre raison d'être que de développer les enseignements de cette Encyclique et de combattre les doctrines et les tendances du modernisme, sans la moindre compromission avec l'erreur et en élucidant, à l'aide d'une saine critique et de la philosophie traditionnelle, toutes les questions qui touchent à la nature de la foi.

Dieu a déjà daigné bénir nos humbles efforts. Aidée, dès le début, par l'approbation de plus de quarante archevêques et évêques, notre modeste revue s'est répandue parmi les laïques et dans le clergé, en France

et à l'étranger, plus rapidement que nous n'aurions osé l'espérer, et nous avons des preuves du bien réalisé dans les esprits.

Nous serions grandement encouragés si Votre Sainteté daignait, en cette année de son jubilé sacerdotal, accueillir avec bienveillance notre hommage, bénir notre œuvre, et témoigner qu'Elle a pour agréable l'emploi de nos forces, consacrées tout entières à la défense de la foi, et des droits de l'Eglise et du Saint-Siège.

En baisant le pied sacré de Votre Sainteté, je suis, avec le plus profond respect, Très Saint-Père, de Votre Sainteté

Le très humble et très obéissant serviteur en Jésus-Christ.

BERNARD GAUDEAU.

Voici, d'autre part, la réponse qui vient de nous parvenir.

Aurions-nous jamais pu songer à offrir à nos lecteurs, avec nos vœux pour 1909, de plus magnifiques étrennes?

SEGRETARIA DI STATO
DI SUA SANTITA

Dal Vaticano, 12 décembre 1908.

N° 34.076.

—

Monsieur le Chanoine,

Le Saint-Père a agréé avec une particulière bienveillance l'hommage des travaux publiés depuis sa fondation, par la revue la *Foi Catholique*, dont vous êtes le très actif et savant directeur.

Sa Sainteté, qui avait béni précédemment le projet de votre œuvre, est heureuse aujourd'hui de témoigner plus explicitement qu'elle a pour agréable l'emploi de vos forces consacrées avec

zèle et amour à la défense de la foi et des droits de l'Eglise et du Saint-Siège. Le Saint Père vous félicite de combattre vaillamment, avec l'arme d'une science intégralement orthodoxe et d'une critique sainement scientifique, la mentalité, les théories et les méthodes réprouvées dans l'Encyclique *Pascendi*. Il constate avec une vive satisfaction que vous vous proposez dans vos études de montrer l'accord des exigences légitimes de l'esprit contemporain avec la doctrine traditionnelle de l'Eglise, et notamment avec la grande tradition de la philosophie scolastique, embrassée dans son ensemble.

Vous montrez en même temps que la source des erreurs condamnées est cette fausse philosophie qui refuse d'attribuer nettement à la raison humaine la faculté de connaître avec une certitude définitive la réalité des objets, matériels et spirituels, distincts de l'homme, ainsi que la faculté de connaître avec la même certitude, selon la définition du Concile du Vatican, l'existence réelle d'un Dieu personnel et créateur.

En encourageant vos efforts, le Saint-Père fait des vœux pour que votre très estimable revue, accueillie si favorablement par l'épiscopat, se répande de plus en plus dans le clergé et parmi les laïques cultivés. Elle contribuera pour une

bonne part, non seulement à élucider les questions touchant à la nature de la foi, mais à maintenir à leur hauteur la logique et la netteté traditionnelles de l'esprit français.

Comme gage de son entière bienveillance, le Saint-Père envoie la bénédiction apostolique à vous et à vos collaborateurs.

Veuillez agréer, en même temps, monsieur le Chanoine, avec mes remerciements pour l'exemplaire que vous m'avez gracieusement fait remettre, mes vœux personnels et mes cordiales félicitations.

R. Card. Merry del Val.

M. le chanoine Bernard Gaudeau, à Paris.

Certes, nous avions la douce confiance que le Saint-Père répondrait à notre hommage avec sa bonté habituelle. Mais jamais, dans notre plus haute ambition, nous n'aurions osé espérer un témoignage d'approbation et de bienveillance aussi complet, aussi explicite et, s'il nous est permis d'employer cette expression, aussi chaleureux. Nous en avons éprouvé presque autant de confusion que de joie et de reconnaissance.

Tout d'abord, par un privilège rare et précieux, cette lettre est écrite *en français*. Il y a là une intention bien marquée et une délicatesse voulue, puisque

le Saint-Père daigne affirmer que notre revue « contribuera pour une bonne part à maintenir à leur hauteur la logique et la netteté traditionnelles de l'esprit français. » Cet éloge n'est pas celui qui nous va le moins au cœur.

Si l'on ajoute que le Saint-Père veut bien nous féliciter « de combattre vaillamment, avec l'arme d'une science intégralement orthodoxe et d'une critique sainement scientifique la mentalité, les théories et les méthodes réprouvées dans l'Encyclique *Pascendi* », la réunion de ces deux phrases constitue pour nous la plus haute des récompenses et le plus souverain des encouragements.

Au reste, plus on relira cette longue lettre, d'un style si ferme et si précis, où chaque mot porte, où rien n'est banal, plus on admirera cet exposé doctrinal d'une autorité souveraine et dont la portée domine et dépasse assurément notre œuvre et surtout nos humbles mérites. Mais puisque le Saint-Père, par une application si personnelle, daigne déclarer que ce programme est nôtre et que nous travaillons efficacement à le remplir, nous avons le devoir de redoubler de courage et d'efforts pour nous montrer digne d'une telle confiance.

Nos abonnés et nos lecteurs, sur qui nous comptons plus que jamais pour développer notre œuvre, voudront bien s'associer à notre légitime fierté et à notre joie, prendre leur part et elle est grande de ces félicitations, de ces encouragements et de ces bénédictions, remercier avec nous Dieu et le Saint-Père de cette grande grâce, et, au terme de cette incomparable année jubilaire, à l'aurore de cette nouvelle année qui

sera l'année de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, faire monter vers le Cœur Sacré de Jésus le tribut de leurs plus ferventes prières pour notre grand et bien-aimé Pie X, ami intelligent du véritable génie de la France, et qui, en termes d'une si exquise délicatesse, veut bien nous dire que combattre « avec l'arme d'une science intégralement orthodoxe, » les ennemis actuels de la foi, c'est du même coup « maintenir à leur hauteur la logique et la netteté traditionnelles de l'esprit français ».

LES ERREURS DU MODERNISME

SEPTIÈME LEÇON

Erreurs du Modernisme sur la Christologie (1)

(*Fin*)

SOMMAIRE

III

Antinomie irréductible de la Christologie catholique et de la Christologie moderniste

Analyse des propositions xxvii-xxxviii du décret *Lamentabili*. — Notes brèves sur quelques objections du modernisme : Jésus-Christ homme dans Saint Jean, Jésus-Christ Dieu dans les Synoptiques, la Parousie, la science humaine du Christ, la Résurrection, la doctrine de l'expiation.

Cette antinomie, niée si obstinément par les modernistes, a été mise en pleine évidence par l'exposé que nous venons de faire des deux doctrines.

Précisons-la par la rapide analyse des propositions qui font l'objet de cette leçon.

La lecture seule des propositions montrera leur contenu au point de vue du dogme (1).

Proposition XXVII. *La divinité de Jésus-Christ ne se prouve pas par les Evangiles, mais c'est un dogme que la conscience chrétienne a déduit de la notion de Messie.*

La divinité de Jésus-Christ est donc le produit de la

(1) On trouvera un bon commentaire des douze propositions dans l'opuscule de M. Lepin : *Christologie*, Beauchesne 1908, 122 pages.

conscience chrétienne, et c'est par là que le modernisme ne se contente pas d'affirmer que la science ne peut rien savoir des choses de la foi; il ne se contente pas d'élever un mur infranchissable entre la science et la foi, il va plus loin : il démolit et détruit les conclusions catholiques en essayant de prouver que les dogmes sont nés, non pas comme le croient les naïfs fidèles, de la réalité des faits exprimés par l'Eglise dans ces dogmes, mais de l'évolution de la conscience chrétienne. Jésus-Christ est Dieu, non point parce que, en réalité, l'homme qui a apparu à telle époque, qui a fait ce que racontent les Evangiles, qui est mort sur la Croix et est ressuscité, était réellement Dieu, mais parce que la conscience chrétienne, (traduisez : l'esprit légendaire des premiers temps chrétiens) l'a fait Dieu.

Voici le commentaire, à la fois, comme toujours, chicanier et cynique dans ses négations, que fait M. Loisy de cette proposition. On ne pourra jamais inspirer à la loyauté de l'esprit français assez d'horreur pour la subtilité visqueuse de ce style.

Je n'ai pas dit, et on me fait dire, que les Evangiles ne fournissent aucun argument probable en faveur de la divinité du Christ. J'ai dit seulement, et je maintiens, que Jésus n'a jamais fait profession d'être Dieu, une personne divinité, consubstantielle et égale au Père (1).

Si Jésus ne s'est pas affirmé Dieu et si les Evangiles, étudiés dans leur milieu vivant historique, c'est-à-dire dans la lumière et la vie de l'Eglise, ne fournissent que des arguments probables de la divinité de Jésus, il est clair qu'il n'y a plus de christianisme.

(1) Loisy, *Simples réflexions*, p. 68.

Je n'ai pas dit, et on me fait dire, que la divinité du Christ a été déduite de la notion de Messie. Il ne s'agit aucunement d'une déduction logique, mais d'une sorte de traduction, de transposition de la pensée juive, ou de l'idée messianique, dans la pensée hellénique, ou la divinité de Jésus (1).

Cette prétendue rectification est une aggravation évidente du blasphème. La divinité de Jésus est une manifestation de la « pensée hellénique». On connaît cette rengaine. Je me rappelle avoir lu, il y a plus de trente ans, dans l'une des premières éditions du très vieux *Manuel de Philologie classique* de M. Salomon Reinach, une petite phrase jetée là comme par hasard, en manière de conclusion d'un développement soi-disant historique sur les origines du christianisme : « Le christianisme n'est pas né de la pensée sémitique. C'est une renaissance de l'esprit aryen. » Cette insinuation juive m'avait alors beaucoup frappé, d'autant plus que cette erreur est comme la gangue de deux grandes vérités : la transcendance du christianisme, qui dépasse de toute la largeur du divin l'étroitesse de la pensée juive, et la vocation providentielle des nations aryennes, appelées à recueillir l'héritage spirituel du peuple déchu. L'hostilité des « deux races » est toute dans ces quelques mots. Mais quel rapprochement, si

(1) *Petit Lexique.* Messie. Le mot hébreu Messie, Mashiah, Meshîhâ dans la langue araméenne que parlait Jésus, signifie *oint* ou *sacré*. C'est donc l'équivalent du mot grec Christ, *Christos*. Dans l'histoire juive, ce titre désignait les rois d'Israël, choisis par Dieu et consacrés par son ordre. Voir par exemple l'histoire de Saül et de David. « Le Messie attendu apparaissait donc, dit M. Lepin, à l'esprit des Juifs comme un Roi, ou plutôt comme *le Roi*, inaugurateur et suprême souverain d'un royaume nouveau, définitif et incomparablement glorieux. » — Lepin, *Jésus Messie et Fils de Dieu*, 3e édition, p. 17.

l'on songe à la sympathie doctrinale, disons à la protection insultante que M. Salomon Reinach affichait naguère en faveur de l'apostat Loisy!

Proposition XXVIII.—*Au cours de son ministère, Jésus ne parlait pas pour enseigner sa qualité de Messie, et les miracles qu'il faisait n'étaient pas pour la démontrer.*

M. Loisy prétend indiquer, comme étant le « texte original » de cette proposition (1), cette phrase de *l'Evangile et l'Eglise* (2).

Ainsi son enseignement (l'enseignement de Jésus) et ses œuvres restent encore (dans certains discours des *Actes* où l'on peut voir des spécimens de la plus ancienne prédication chrétienne) ce qu'ils étaient dans la réalité, ce qu'ils avaient paru être à ceux qui en avaient été témoins, une introduction préliminaire au règne de Dieu, et des œuvres de miséricorde, non une attestation formelle de la présence du royaume céleste dans l'Évangile, ni un argument direct en faveur de la messianité du Sauveur.

Et il est au moins étrange que M. Loisy ne cite pas, à la place de ce passage, ce texte de *Autour d'un petit livre*, que le décret *Lamentabili* n'a fait que transcrire fidèlement :

« Au cours de son ministère, Jésus ne parlait pas pour enseigner sa qualité de Messie, et les miracles qu'il faisait n'étaient pas pour la démontrer » (3).

(1) *Simples réflexions*, p. 69.
(2) *L'Evangile et l'Eglise*, p. 17.
(3) *Autour d'un petit livre*, p. 83. Le décret traduit *littéralement* : « *Jesus quum ministerium suum exerceret non in eum finem loquebatur ut doceret se esse Messiam, neque ejus miracula eo spectabant*

Les textes évangéliques par lesquels Jésus s'affirme le Messie sont tellement abondants et clairs que l'ensemble des critiques, même protestants et libres-penseurs, regardent ce point comme rigoureusement démontré (1). Et il faut toute l'audace d'affirmation, aussi prétentieuse que superficielle, de M. Guignebert (2), pour le mettre en doute.

Mais, selon M. Loisy, Jésus ne se croyait pas encore le Messie durant sa prédication ; il se croyait seulement destiné à le devenir au moment de l'avènement du Royaume, c'est-à-dire à la fin des temps, qu'il s'imaginait être prochaine. Nous retrouverons tout à l'heure cette théorie du Royaume.

Quant au messianisme, l'unique objection un peu spécieuse, ressassée par les modernistes, vient des textes connus d'après lesquels Jésus, dans les Synoptiques, semble s'efforcer, surtout durant les deux premières années de sa vie publique, de restreindre et de maintenir dans une lumière très discrète la manifestation de sa qualité de Messie. Aux démons qu'il chasse, et qui « le connaissent », il impose le silence (3) ; aux malades qu'il guérit, à ses disciples eux-mêmes, il recommande de se taire (4).

Mais, dès le début du christianisme, le motif de cette

ut id demonstraret. » Décidément, M. Loisy veut prouver à tout prix, et même au prix de *l'oubli* de son propre texte, qu'on l'a mal cité et mal compris. C'est un comble.

(1) Lepin : *Jésus s'est donné pour le Messie*, pp. 78 à 125 de *Jésus Messie et Fils de Dieu*, 3e éd.

(2) *Modernisme et Tradition catholique en France*, 2e article, p. 294.

(3) Marc, I, 34 ; — I, 24 ; III, 12 ; V, 7 ; — Luc., IV, 34, 41 ; — VIII, 28 Matth., VIII, 29.

(4) Marc, I, 44 ; — V, 37, 43 ; — VII, 33, 36 ; — VIII, 22, 26 ; — Matth., VIII, 4 ; X, 30 ; — Luc V, 14 ; — VIII, 51, 56.

défense a été exposé par tous les exégètes informés. Jésus savait quelles idées messianiques se faisaient les Juifs, quel Messie ils attendaient : s'il avait laissé ses disciples, les miraculés, le démon, le proclamer, dès le début, ouvertement le Messie, il savait bien à quoi tout cela aurait abouti : le Messie qu'attendaient les Juifs était purement temporel et humain, et c'est en ce Messie qu'ils voulaient transformer Jésus-Christ. Saint Jean raconte qu'après la multiplication des pains les gens veulent le prendre et l'enlever pour le faire leur roi, et Jésus doit s'enfuir (1).

C'est parce que Jésus-Christ connaissait cette mentalité du peuple juif, parce qu'il voulait l'en guérir peu à peu et le faire évoluer vers l'idée d'un messianisme spirituel, qu'apparaît, durant les deux premières années du ministère de Jésus, cette défense de promulguer, de publier son messianisme. Mais précisément cette interdiction « de le manifester », adressée par Jésus aux démons « parce qu'ils le connaissaient », au lieu d'être de la part de Jésus un désaveu de son messianisme, en est, au contraire, une évidente confirmation (2).

Je suis contraint de vous renvoyer aux ouvrages spéciaux pour l'explication complète de chacune des propositions que nous étudions. J'insiste cependant quelque peu et voici pourquoi.

Parmi les lettres que j'ai reçues de mes auditeurs, il y en a une qui formule non pas précisément une critique, mais un désir auquel je voudrais bien répondre.

(1) Joan., VI, 15. Cf Matth., XIV, 23 ; — Marc, V, 46.

(2) « Il ne les laissait pas parler, parce qu'ils le connaissaient » Marc, I, 34 —. « Et il leur faisait de violentes menaces en leur défendant de le manifester. » Marc, II, 12.

On me dit : « Vous exposez avec une certaine clarté l'antinomie irréductible, la contradiction évidente qui existent entre, d'une part, la doctrine catholique, et d'autre part, la doctrine des modernistes sur chacun des points touchés par l'Encyclique *Pascendi* et par le décret *Lamentabilisane* ; il en ressort donc d'une manière très nette, pour nous qui croyons, qu'on ne peut être tout à la fois catholique et moderniste, et qu'il faut choisir ; mais, ajoute-t-on, ce que nous désirerions de plus, ce seraient des réponses précises, détaillées, aux objections, aux difficultés que soulève sur tous les points en question la doctrine des modernistes » (1).

(1) Voici la lettre en question, qui témoigne d'un intime et confiant échange d'idées entre le professeur et son auditoire.

Paris, 20 décembre 1907.

Monsieur l'Abbé,

Je fais partie de ce nombreux auditoire que captivent et que charment vos si intéressantes conférences sur le Modernisme. Voulez-vous me permettre à ce titre de vous exprimer un regret et un désir ? Je vous demande bien instamment de ne voir dans ma démarche qu'un témoignage de ma très sincère, très vive et très respectueuse sympathie.

J'ai éprouvé, particulièrement à votre dernière conférence, une impression qui a été partagée (j'ai pu m'en rendre compte par des conversations échangées avec plusieurs), par un grand nombre de vos auditeurs ; c'est ce qui m'a enhardi à vous la soumettre en toute simplicité.

Vous nous exposez, dans un parallélisme lumineux, les deux théories absolument contraires de la doctrine catholique et du modernisme sur les évangiles, la révélation, la foi, les dogmes et la personne du Christ.

Vous nous les montrez en face l'une de l'autre et faites ressortir en quelle opposition elles se trouvent, comment un moderniste cesse forcément d'être catholique, et combien notamment est illusoire et perfide cette prétention de se dire catholique, tout en mettant en doute, on peut même dire, tout en niant la réalité objective de l'existence de Dieu, pour en faire une conception subjective de l'esprit humain.

Tout cela, je le répète, dans votre enseignement est très lumineux, et il est impossible de faire un exposé plus clair et plus saisissant de la

Ce désir est souverainement légitime, et, certes, je ne demanderais pas mieux que d'y faire droit : mais, il faut le reconnaître, l'étendue des questions embrassées par le décret *Lamentabili sane* et par l'Encyclique *Pascendi* est telle, que ce n'est pas une série de dix leçons, ni même de vingt ou trente leçons qu'il faudrait, mais un enseignement de plusieurs années, afin, non seulement de démontrer qu'il y a incompatibilité entre la doctrine catholique telle que l'Eglise l'enseigne, et la doctrine moderniste telle que les

théorie moderniste et de son inconciliabilité avec la doctrine catholique.

Seulement, le regret que plusieurs éprouvent, et que, personnellement, j'ai particulièrement ressenti au cours de votre dernière conférence, c'est qu'en face de l'exposé de l'erreur moderniste vous n'ayez pas le temps de nous fournir, en détail, les armes, les arguments propres à confondre cette erreur...

Vous nous avez fait espérer, au début de notre prochaine conférence, une réponse à cette affirmation des modernistes, qu'à prendre le texte des Evangiles, Notre Seigneur a erré manifestement dans la détermination du temps où l'avènement du royaume de Dieu devait se réaliser, — qu'au surplus il aurait lui-même déclaré que « pour ce jour ou cette heure, nul ne le sait, ni les anges dans le ciel, *ni le Fils*, mais seulement le Père », ce qui impliquerait que notre Seigneur lui-même n'aurait pas eu conscience de sa divinité.

J'ose vous prier de ne pas négliger cette réfutation, et d'une manière générale, je crois pouvoir vous assurer que vous procurerez une très vive satisfaction à une grande partie de votre auditoire, si, à côté de l'exposé si complet, que vous nous faites de l'erreur, vous pouvez donner une place encore plus considérable à la réfutation raisonnée de cette erreur.

Vous nous procurerez ainsi une jouissance absolument entière, satisfaisant tout à la fois et notre intelligence complètement éclairée, et notre cœur heureux du triomphe de cette Eglise catholique dont nous sommes les fils dévoués et aimants.

Pardon, monsieur l'Abbé, de cette trop longue lettre ; veuillez l'excuser et croire à l'assurance de mon respect le plus sincère et le plus profond.

L. C.

Après la leçon suivante, le signataire de cette lettre, un homme d'œuvres connu et vénéré, voulut bien me témoigner que son désir avait été pleinement satisfait.

modernistes l'exposent, mais aussi pour entrer dans le détail de tous les problèmes soulevés et pour répondre à tous les points d'interrogation qui se dressent.

Voilà pourquoi j'ai dû faire une sélection dans les choses que j'avais à vous dire, et m'en tenir, tout d'abord principalement à ce point de vue sans doute restreint, mais enfin, qui est le premier à exposer, à savoir : qu'il y a une antinomie irréductible et une contradiction évidente entre la doctrine catholique et la doctrine des modernistes. D'autant mieux que, remarquez-le, ce qu'il y a de nouveau dans la doctrine des modernistes, ce ne sont pas les objections de détail, les difficultés d'ordre historique ou exégétique qu'ils soulèvent, ou, plutôt, qu'ils rappellent : le modernisme, en tant que modernisme, n'a rien créé en fait de difficultés ; il est seulement remonté très haut dans l'histoire des dogmes pour faire la collection des difficultés d'ordre historique et scientifique, et il s'est contenté de les envelopper, de les enrober dans une philosophie nouvelle, qui lui permet de prendre une attitude nouvelle aussi.

Ce qu'il y a de nouveau dans le modernisme, c'est donc précisément son attitude philosophique, à la fois audacieuse et insinuante, grâce à laquelle il s'acharnait à se prétendre catholique, à vouloir rester dans l'Eglise, tout en professant les très vieilles erreurs du protestantisme libéral et de la libre-pensée. Encore une fois, toute la nouveauté du modernisme, et par conséquent, tout son danger étaient là.

Voilà pourquoi il m'a semblé nécessaire, avant tout et par-dessus tout, de dénoncer cette tactique et ce

mensonge, qui est l'essence même de la doctrine du modernisme, et de montrer que ni les objections, ni les progrès de la science et de l'histoire ne sont liés en aucune manière à la philosophie moderniste.

Cependant, pour essayer de faire droit, en quelque façon, à la requête encore une fois très légitime qui m'est faite, j'indique brièvement, et surtout par des références, les réponses à faire aux principales difficultés ressuscitées par la Christologie moderniste.

Proposition XXIX. — *On peut accorder que le Christ que montre l'histoire est bien inférieur au Christ qui est l'objet de la foi.*

M. Loisy, dans ses *Simples réflexions* (1), prétend que cette proposition, transcrite de *Autour d'un petit livre* (2), représentait, dans son ouvrage et dans sa pensée, une objection ; que la S. Congrégation a transformé cette objection en thèse absolue pour la lui attribuer ; et il ose ajouter : « Il me suffit d'observer que rien, dans la suite du texte cité, n'autorise à penser que j'accepte l'objection comme fondée ; et que ma conclusion y est toute contraire (3). »

Il faut bien appeler les choses par leur nom : il est impossible de rêver un mensonge plus cynique et plus répugnant. Rappelons-nous la vraie pensée de Loisy sur Jésus : elle nous est livrée dans *Quelques lettres*.

Voici, d'après Loisy, le Christ de l'histoire : « Qu'il se soit donné (Jésus) comme l'incarnation d'une personne divine et qu'il ait eu conscience d'être Dieu fait

(1) P. 70.
(2) P. 113.
(3) *Simples réflexions*, p. 70.

homme, c'est non seulement ce qu'on ne peut démontrer vrai, mais c'est ce que l'on peut démontrer faux (1). »

Et voici le Christ de la foi : « Il semble donc que le dogme de la divinité de Jésus-Christ n'a jamais été et n'est encore qu'un symbole plus ou moins parfait destiné à signifier le rapport qui unit à Dieu l'humanité personnifiée en Jésus-Christ... C'est l'humanité entière qui est fille de Dieu, qui procède de lui... La spéculation chrétienne s'est emparée de l'idée christologique... Jésus-Christ est devenu la personnification divine de l'humanité (2). »

Le Christ de l'histoire est purement homme ; le Christ de la foi est Dieu, mais il est l'œuvre de l'esprit légendaire ; voilà toute la Christologie moderniste.

Et l'unique motif allégué, c'est que les trois premiers Evangiles, les Synoptiques, ne nous donnent, dans ce qu'ils contiennent de véritable tradition historique, qu'un Christ purement homme et nullement Dieu ; tandis que le quatrième évangile, œuvre de l'esprit légendaire et qui ne contient rien d'historique, nous présente un Christ purement Dieu et nullement homme.

Nous avons indiqué ailleurs (3) tout ce qu'il y a d'arbitraire et d'anti-scientifique dans ces principes d'exégèse. Je veux seulement vous rappeler où vous trouverez les réponses détaillées à ces deux contre-vérités formulées par le Modernisme : « Le quatrième Evangile nous présente un Christ purement Dieu et

(1) *Quelques lettres*, p. 150.
(2) *Ibid.*, p. 151.
(3) *La Foi catholique*, juin 1908. *Erreurs modernistes sur les Evangiles.*

nullement homme. Les trois Evangiles synoptiques nous présentent un Christ purement homme et nullement Dieu. »

Nullement homme, le Christ johannique? C'est M. Loisy qui le prétend. C'est « un être transcendant qui n'est pas de la terre, mais du ciel; qui semble ne parler et n'agir que pour satisfaire aux termes de sa définition, pour prouver qu'il est de Dieu, qu'il est un avec Dieu. De ses rapports communs avec les hommes de son temps, même avec son entourage, on ne dit rien. On lui épargne le contact des lépreux, des possédés et des pécheresses, la familiarité avec les pharisiens et avec les publicains, même avec ses disciples... Il marche d'un pas qu'on pourrait dire automatique vers le terme fatal de sa destinée; jamais ému, si ce n'est qu'il le veuille, jamais affecté du sort qui l'attend, si ce n'est qu'il lui plaît une fois de se dire inquiet, pour ajouter aussitôt qu'il ne doit pas l'être et qu'il ne l'est pas (1). »

Le P. Calmes (2), le P. Nouvelle (3), M. Chauvin (4), M. Jacquier (5) ont réfuté par le détail ces affirmations tranchantes et *a priori*. Je rappellerai seulement deux ou trois traits.

Vous dites que le quatrième évangile épargne à

(1) *Autour d'un petit livre*, p. 91.— *Le Quatrième évangile*, p. 72.
(2) *L'Evangile selon saint Jean*, Paris, Lecoffre, 1906.
(3) *L'Authenticité du quatrième évangile et la thèse de M. Loisy*, Paris, Bloud, 1905, pp. 63-86 : *Y a-t-il opposition irréductible entre les trois premiers évangiles et le quatrième dans la représentation qu'ils nous donnent de la figure et de la manière d'être du Sauveur?* — Ces pages sont excellentes.
(4) *Les Idées de M. Loisy sur le quatrième évangile.* Paris, Beauchesne 1906, pp. 119-153.
(5) *Histoire des livres du Nouveau Testament.* Tome quatrième. *Les écrits johanniques*, Paris, Lecoffre, 1908, pp. 214-219.

Jésus le contact des pécheresses? Vraiment? Et cet admirable épisode de la femme adultère, que le quatrième évangile est le seul à raconter (1)? Oh! c'est bien simple!

« Même abstraction faite des témoignages externes,... le caractère de la narration devrait éveiller le soupçon d'inauthenticité. »

Voici pourquoi :

« On se trouve en présence d'une histoire qui est arrivée telle qu'elle est racontée; qui n'a pas d'autre sens que celui qui résulte naturellement de sa teneur et du fait lui-même; qui est de la plus solide tradition synoptique et qui n'est aucunement johannique d'esprit (2). »

C'est-à-dire : « Moi, Loisy, j'ai décidé que le quatrième évangile, depuis la première syllabe jusqu'à la dernière, doit être interprété d'une manière purement allégorique et n'a aucune valeur d'histoire. Or, le récit de la femme adultère est une page évidemment historique et qui ne peut être interprété allégoriquement. Donc, cette page est une interpolation, et n'appartient pas à l'œuvre johannique. »

Peut-on imaginer un renversement plus audacieux des règles de la critique, et une pétition de principes plus insultante pour l'honnête bon sens des lecteurs?

Remarquez bien qu'il ne s'agit pas ici des discussions critiques auxquelles a donné lieu, parmi les exégètes même catholiques, la péricope (3) de la

(1) Jean, chap. VIII.

(2) Loisy, *le Quatrième évangile*, p. 534.

(3) Petit lexique. **Péricope** (mot grec : *péricopé*), coupure, extrait, passage (d'un texte) soumis à la discussion.

femme adultère (1). Mais je dis que si, aux arguments de critique externe ou d'une critique interne respectueuse d'elle-même et raisonnable, un exégète conservateur eût osé ajouter dans une discussion — et en première ligne, et avec la tranquille assurance qu'y met M. Loisy — un argument comme celui que je viens de citer, il n'y aurait pas, dans le camp rationaliste ou progressiste, assez d'anathèmes ni de risées, pour le couvrir de honte.

N'insistons donc pas sur la femme adultère. Mais est-elle la seule « pécheresse » avec laquelle le quatrième évangile mette Jésus en contact ? Et la Samaritaine ?

Jésus lui dit : « Va appeler ton mari, et reviens ici. » La femme répondit et lui dit : « Mon mari ? Je n'en ai pas. » Jésus lui dit : « Tu as dit avec raison que tu n'as pas de mari, car tu as eu cinq maris, et maintenant celui que tu as n'est pas ton mari. En cela tu as dit vrai. » La femme lui dit : « Seigneur, je vois que tu es prophète. »
La femme laissa donc là sa cruche et s'en alla à la ville, et elle dit aux gens : « Venez voir un homme qui m'a dit tout ce que j'ai fait. Ne serait-ce pas le Christ (2) ? »

Eh bien, non. Ce récit incomparable, si vivant et si vécu, si plein de couleur et de fraîcheur et surtout animé par un cœur humain et divin tout ensemble, ce récit avec lequel on ne peut mettre en parallèle que l'épisode de la pécheresse aux pieds de Jésus chez Simon, dans saint Luc (3), ce récit est tenu pour

(1) Bon résumé de la discussion dans Jacquier, *Histoire des livres du Nouveau Testament*, tome VI, pp. 275-280 : *Péricope de la femme adultère*.
(2) Jean, IV, 16-20 ; 28.
(3) Luc, VIII, 36.

non avenu, parcequ'il contredit la thèse : « Le quatrième évangile épargne à Jésus le contact des pécheresses. »

Lui épargne-t-on davantage la familiarité non seulement avec les Pharisiens mais encore avec ses propres disciples? — Avec les Pharisiens les relations sont incessantes. Nicodème était Pharisien et les chapitres v-x montrent avec quelle liberté toujours, quelle âpreté et quel mépris souvent ces ennemis de Jésus discutaient avec lui. Quant aux disciples, il suffit, pour en juger, de lire le prélude du récit de la multiplication des pains (1), celui de la guérison de l'aveugle-né (2) et de la résurrection de Lazare (3), enfin celui du lavement des pieds avant la Cène (4).

Vraiment, il ne se montre pas homme, le Jésus qui « a aimé les siens qui étaient dans le monde » c'est-à-dire sa mère et ses disciples, le Jésus des noces de Cana, qui fait son premier miracle à la prière de sa mère, le Jésus de Béthanie, l'ami de Marthe, de Marie et de Lazare, qui pleure quand on lui apprend que son ami est mort, le Jésus de la croix, qui oublie ses souffrances pour penser à son ami et à sa mère?

Sans doute, les synoptiques nous ont montré un Christ vraiment homme au jardin de Gethsémani, mais cette agonie de tristesse, d'épouvante, d'angoisse, d'hésitation humaine devant la souffrance, devant la mort, devant la Croix, qu'il a cependant désirée et appelée de tous ses vœux, cette agonie dont les synoptiques nous racontent les phases extérieures, Saint

(1) Jean, vi, 5-10.
(2) *Id.*, ix, 1-12.
(3) *Id.*, xi, 1-8.
(4) *Id.*, xiii, 1-9. — Nouvelle, *l'Authenticité du quatrième Evangile*, p. 73.

Jean, nous la montre pour ainsi dire, par le dedans, en nous faisant pénétrer, à la veille de la Passion, dans le cœur même de Jésus, et assister à cette crise si humaine, qui arrache au Maître le plus émouvant des cris. Au milieu du discours par lequel Jésus, accueillant un groupe de Grecs venus pour le voir, annonce sa Passion, sa mort, et la gloire que son Père en fera sortir pour le Rédempteur et pour ses disciples, tout d'un coup, à la pensée, à l'apparition intérieure de la croix, il s'interrompt :

> Maintenant mon âme est troublée... Et que dirai-je ? Père, sauvez-moi de cette heure ! Mais c'est pour cela que je suis venu au monde : c'est pour cette heure. Père, glorifiez votre nom ! »

C'est toute l'agonie en quelques mots, avec toutes ses phases. Et quand on a relu, simplement avec bonne foi et droiture scientifique, cet épisode auquel Renan lui-même reconnaît « un cachet historique indiscutable, sans aucune intention dogmatique (1) » il faut, je vous l'assure, un triste courage professionnel, pour aller jusqu'au bout dans la lecture des pages que M. Loisy consacre à ce chapitre. Chef-d'œuvre de subtilité glaciale, de parti-pris cynique, de dialectique vide et vaine qui révolte plus encore le sens critique et le bon sens que la foi et le cœur (2).

(1) *Vie de Jésus*, p. 516. Cf. Loisy, *le Quatrième évangile*, p. 683.

(2) *Le Quatrième évangile*, pp. 683-693. « La prière est ainsi transformée en une sorte d'exercice logique qu'il convient d'apprécier au point de vue de la théologie, non à celui de la vraisemblance historique. » Pour arriver à cet inepte contre-sens, l'auteur est obligé de torturer tous les mots de l'admirable prière de Jésus. De telles pages sont, au point de vue strictement scientifique, le plus cruel châtiment de ceux qui les écrivent.

Tous les lecteurs de M. Loisy auront sûrement fait une remarque, confirmée, paraît-il, par le témoignage de ceux qui ont connu personnellement le malheureux écrivain : c'est l'absence complète, chez lui, de la faculté de l'émotion : même dans les *Quelques lettres*, qui devraient nous révéler, nous faire soupçonner au moins quelque chose de son moi intime, aux heures les plus critiques, les plus graves d'une vie d'homme et de prêtre, non seulement on ne trouve jamais le commencement d'une vibration, mais on sent, à l'évidence, que la faculté de vibrer *n'est pas*, elle est remplacée par le souci constant de se dérober insidieusement, et par le sifflement continuel de l'ironie. Or la faculté de sentir est nécessaire même au critique. Il doit la dominer, mais la posséder et s'en servir. Pour comprendre à quel point Jésus, dans le quatrième évangile, se montre vraiment homme, il faut être homme soi-même, c'est-à-dire avoir un cœur.

Il est donc faux que le quatrième évangile nous présente un Christ nullement homme et purement Dieu. Est-il vrai que les Evangiles synoptiques ne nous montrent qu'un Christ purement homme et nullement Dieu ?

Vous le savez, vous qui connaissez les Evangiles à fond, vous qui êtes nourris de leur substance et de leurs divines paroles, si d'un bout à l'autre des trois Synoptiques, un regard sincère cherche à se rendre compte du *moi* qui apparaît dans ces pages, à se rendre compte de ce qui éclate ou s'insinue dans l'Evangile, toutes les fois que Jésus-Christ y prononce le mot EGO ; il n'est pas possible, quand on fait cette lecture avec un cœur droit, de méconnaître qu'il y a,

dans l'affirmation de cette personnalité, quelque chose qui dépasse à l'infini la sphère humaine.

« Ne croyez pas, dit-il, que je sois venu abolir la loi ou les prophètes ; je ne suis pas venu les abolir, mais les accomplir. » Et encore : « Vous avez appris qu'il a été dit : Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi. Mais *moi*, je vous dis : Aimez vos ennemis et bénissez ceux qui vous maudissent ; faites du bien à ceux qui vous haïssent... » Plus tard, il réclame à son égard la même foi qu'à l'égard de Dieu ; il commande à ses disciples de ne pas avoir peur, uniquement parce qu'il est là, de la mort ni d'aucun danger. Et quand on lui apporte le paralytique qui demande à être guéri, il commence par lui dire : « Tes péchés te sont remis. » — « Mais, pensent tout bas les pharisiens, que dit-il ? il blasphème ; qui peut remettre les péchés si ce n'est Dieu seul ? »

A cela que répond Jésus-Christ ? Il est mis en demeure : va-t-il déclarer qu'il ne remettra pas les péchés parce que c'est là l'œuvre de Dieu seul et qu'il n'est pas Dieu ? Il se tourne vers les pharisiens, dont il a deviné les pensées et leur dit : « Qu'est-ce qu'il y a de plus facile, quand on est en présence d'un paralytique ? Est-ce de lui dire : Tes péchés te sont remis, parole dont l'effet est invisible, ou de lui dire : Lève-toi, prends ton lit, et marche, parole qu'il faut appuyer par un miracle ? Eh bien, continue-t-il, *afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés*, lève-toi, prends ton lit et marche. » Et l'homme marcha.

Est-il vrai que ce miracle a été fait pour montrer

que Jésus a le pouvoir que ses ennemis viennent d'affirmer exclusivement divin (1) ?

Ce sont les Synoptiques qui disent cela.

Vous retrouvez la même évidence dans l'histoire de la pécheresse à qui il dit : Tes péchés te sont pardonnés (2) et aussi lorsqu'il se montre le maître du Sabbat, lorsqu'il déclare dans le temple que si le service du temple, c'est-à-dire le Seigneur, peut exempter un prêtre du devoir d'observer le Sabbat, « il y a ici quelqu'un de plus grand que le temple ». Qui est plus grand que le temple, si ce n'est celui au service de qui est le temple et à cause de qui le temple donne à ses serviteurs le pouvoir de violer le sabbat ? qui, si ce n'est Dieu lui-même ?

Il se déclare au-dessus de la loi quand il touche le lépreux que la loi interdisait de toucher ; quand il ordonne aux apôtres de guérir les malades, de remettre les péchés, de ressusciter les morts, il leur donne le pouvoir strictement divin qui est le sien. Il exige à son égard, à l'égard de sa personne, non seulement une foi, mais un attachement absolu, tel qu'on ne peut l'avoir qu'à l'égard de Dieu seul. « Si quelqu'un aime son père et sa mère plus que moi, il n'est pas digne de moi » : qui oserait, sinon Dieu, metre en parallèle les droits et les devoirs sacrés de la famille, les affections les plus chères et les plus intimes, auxquelles l'homme sacrifie tout, même sa vie, et dire : « Si le conflit se présente entre ces devoirs, qui sont les devoirs primordiaux de la conscience humaine, et moi,

(1) « Ut autem sciatis quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata. » Marc., II, 10 : — Math., IX ; — Luc, V.
(2) Luc, VII.

et ma personnalité, vous ne devez pas hésiter, c'est *moi* qu'il faut choisir ».

Si Dieu n'est pas là, où est-il ?

Il ne veut pas qu'il y ait d'indifférence possible ; ceux qui ne sont pas avec lui sont contre lui ; il se déclare le Juge suprême qui viendra juger les vivants et les morts, et les examinera, en ce jour des assises définitives, non pas simplement sur la loi morale que Jéhovah a proclamée, mais sur la fidélité qu'ils auront eue à l'égard de sa parole à lui. C'est Lui qui jugera, qui examinera la conformité de leur vie avec ses enseignements, l'amour personnel qu'ils auront eu pour lui, la manière dont ils auront gardé sa propre volonté.

Si Dieu n'est pas là, où donc est-il (1)?

Ainsi, en recueillant tous les traits épars dans les Synoptiques, qui, à chaque page, font jaillir d'une manière si lumineuse le *moi* du Christ, on voit apparaître, d'une manière aussi évidente que dans l'évangile johannique sa réelle divinité: et rien, historiquement et scientifiquement parlant, n'est plus faux que de dire: L'Evangile johannique nous donne le Christ de la foi, nullement homme, purement Dieu; les Evangiles synoptiques nous donnent le Christ de l'histoire, nullement Dieu, purement homme (1).

On dit encore: la doctrine du Christ prêchée dans les Synoptiques n'est pas universelle; Jésus ne parlait que pour les Juifs, et il n'avait pas songé à étendre sa mission au salut de toutes les âmes humaines ; dans

(1) Voir pour le détail, les ouvrages déjà cités de MM. Lepin, Chauvin, Nouvelle, Calmes. etc.

tous les cas, ajoute-t-on, « il n'a certainement pas prêché en disant ouvertement : Venez à moi, je suis le Messie promis (1) ». Il n'est pas possible de rêver disjonction plus complète entre une affirmation et la vérité des choses. Comment, Jésus-Christ n'a pas prêché une doctrine universelle, lui qui, dans le sermon sur la montagne, dans la proclamation des béatitudes, en présence de ce peuple juif, à l'horizon si fermé, si étroitement nationaliste, de ce peuple en quête d'un Messie le délivrant du joug des Romains, prêche une doctrine qui déborde et fait éclater de toutes parts les frontières dans lesquelles on voudrait l'enfermer ? Rien au monde n'est plus universaliste, et en ce sens n'est moins juif que la doctrine morale et religieuse des Synoptiques.

Comment, vous osez prétendre qu'il « n'a pas prêché en disant ouvertement : *Venez à moi* ? » Quelle imprudence ! Dans ces derniers versets du chapitre onzième de S. Mathieu, dont l'authenticité est reconnue par Harnack et par la plupart des critiques même protestants, après avoir confessé la gloire de son Père parce qu'il a révélé l'Evangile aux petits et aux humbles, Jésus ajoute littéralement : « *Venez à moi*, vous tous qui souffrez et qui portez un fardeau, et moi, je vous referai. *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.* »

M. Guignebert lui-même pourrait-il nous indiquer, parmi les choses humaines, une chose plus humaine et plus universelle que la souffrance ? Tout le reste

(1) Guignebert, *Modernisme et tradition catholique en France : Grande Revue*, 1907, p. 295.

peut être réservé à quelques-uns, mais assurément celle-là est l'héritage de tous. Et bien, c'est celle-là que Jésus-Christ regarde en face ; c'est à *tous ceux* qui souffrent qu'il dit : *Venez à moi*, vous tous qui portez un fardeau sur vos épaules ou dans votre cœur, et *moi* je vous referai : *et ego reficiam vos.*

De même que, dans la première parole de la Bible, où Dieu met sa personnalité divine pour créer l'homme : *Faciamus hominem*, il y a, d'une manière évidente, l'intervention de l'infini, de même il y a ici, dans ce *Ego reficiam vos*, dans cette intervention de la personnalité du Christ qui « refait » l'homme douloureux après que son Père l'avait créé dans la gloire et le bonheur, une affirmation absolument égale de la divinité.

Tout ce que nous venons de dire explique et légitime suffisamment la condamnation des deux propositions suivantes, dont on retrouve l'équivalent doctrinal dans les ouvrages de M. Loisy (1) :

Proposition XX. — *Dans tous les textes évangéliques, le nom de fils de Dieu équivaut seulement au nom de Messie;* il ne signifie nullement que le Christ soit le vrai et naturel fils de Dieu (2).

Proposition XXX. — *La doctrine christologique de Paul, de Jean et des conciles de Nicée, d'Ephèse, de Chalcédoine, n'est pas celle que Jésus a enseignée,*

(1) *L'Evangile et l'Eglise*, p. 76. — *Autour d'un petit livre*, p. 136, etc.

(2) C'est surtout M. Lepin, dans *Jésus Messie et Fils de Dieu*, qui s'est attaché d'une manière particulière, avec un calme tout scientifique et une modération méritoire, à élucider cette question à l'encontre des sophismes et des mensonges de l'école moderniste.

mais celle que la conscience chrétienne a conçue au sujet de Jésus.

Toujours la même théorie sur la conscience chrétienne, c'est-à-dire l'esprit légendaire qui conçoit par son évolution fatale, le dogme christologique.

Avec les quatre propositions suivantes, nous abordons la théorie du Royaume, l'objection de la Parousie (1), les difficultés concernant la science et la conscience du Christ. Quelques notes brèves suffiront, les ouvrages qui traitent à fond ces questions étant certainement connus de vous (2).

Proposition XXXII. — On ne peut concilier le sens naturel des textes évangéliques avec l'enseignement de nos théologiens touchant la conscience et la science infaillible de Jésus-Christ.

Proposition XXXIII. — Il est évident, pour quiconque n'est pas guidé par des opinions préconçues, ou bien que Jésus a enseigné une erreur au sujet du très prochain avènement messianique, ou bien que la majeure partie de sa doctrine contenue dans les Evangiles synoptiques manque d'authenticité.

(1) *Petit Lexique.* Parousie, mot grec (*parousia*, présence, apparition) employé pour signifier l'avènement de Jésus dans la gloire à la fin des temps : avènement annoncé par Jésus dans plusieurs paraboles et prophéties, et que les premières générations chrétiennes étaient portées à regarder comme imminent.

(2) La dernière édition du *Manuel biblique* de Vigouroux et Bacuez, refondue par M. Brassac (Paris, Roger, 1908), contient un bon exposé et une bibliographie utile à des études ultérieures. Voir tome III, *les Evangiles*, pp. 313, 451, 583 et 588. — Tome IV, pp. 201 et 602 (sur l'eschatologie de S. Paul). — La lecture de Lepin : *Jésus Messie et Fils de Dieu*, pp. 372-422 : *la perfection de la science du Christ*, tiendra lieu de beaucoup d'autres.

Proposition XXXIV. — La critique ne peut attribuer au Christ une science illimitée, si ce n'est dans l'hypothèse, historiquement inconcevable et qui répugne au sens moral, que le Christ comme homme a possédé la science de Dieu et qu'il a néanmoins refusé de communiquer la connaissance qu'il avait de tant de choses à ses disciples et à la postérité.

Proposition XXXV. — Le Christ n'a pas toujours eu conscience de sa dignité messianique.

Le *royaume de Dieu*, ou *règne de Dieu*, ou *royaume des cieux*, ou encore le *royaume* ou *le règne* tout court, dans la langue évangélique, c'est, d'après l'interprétation catholique, l'Eglise, société des âmes qui vivent de la vie surnaturelle communiquée aux hommes par Jésus-Christ. Or, la vie de l'Eglise a deux phases et deux formes successives : la phase présente ou terrestre, préparée et annoncée dès l'origine, mais réellement inaugurée par l'avènement de Jésus-Christ dans la chair, — et la phase à venir ou céleste, qui sera inaugurée par l'avènement de Jésus-Christ dans la gloire à la fin des temps. De plus, pour toute âme de bonne volonté, l'avènement du règne de Dieu se fait en elle, intérieurement et spirituellement, à l'heure où elle accepte et reçoit, par la foi et par la charité, la grâce surnaturelle qui, visiblement ou invisiblement, lui est offerte. Enfin, l'heure de la mort ou de l'entrée de chaque âme dans son éternité est aussi, pour cette âme, l'heure de l'avènement du royaume futur, ou de la perte irréparable de ce royaume.

Donc le règne de Dieu, public et social, c'est actuellement l'Eglise militante ; plus tard, l'Eglise

triomphante, dont la victoire sera inaugurée par le jugement dernier, à la fin des temps. — Le règne de Dieu, individuel et intérieur, c'est actuellement l'infusion de la grâce surnaturelle dans l'âme ; plus tard, la destinée éternelle, inaugurée pour chacun par la mort et le jugement particulier.

Tous les traits des enseignements, paraboles, discours, prophéties des Evangiles, concernant le royaume, peuvent donc se rapporter à une ou à plusieurs de ces quatre acceptions, connexes entre elles, comme on le voit, et dont l'ensemble constitue la doctrine évangélique du royaume de Dieu.

Il ne faut pas oublier que cette idée du Royaume de Dieu se présentait aux Juifs sous la forme du royaume messianique, c'est-à-dire de la royauté du Messie ; royauté que le nationalisme juif était porté à interpréter dans un sens temporel.

La théorie de M. Loisy (1) consiste simplement à dire que Jésus n'a jamais eu en vue qu'un royaume purement eschatologique (2). Il croyait à l'imminente fin du monde, sa prédication n'avait pas d'autre théorie ni d'autre perspective, et c'est sous cette forme qu'il se représentait son propre avènement messiani-

(1) Théorie nullement originale, empruntée tout entière aux rationalistes allemands et aux protestants libéraux. Il a notamment pris à son compte les idées de Jean Weiss et de Jülicher, lesquels avaient réagi contre les doctrines de Ritschl (renouvelées depuis par Harnack) sur le royaume évangélique purement intérieur et spirituel : la communauté des âmes qui ont Dieu pour père. Pour Jülicher, cette idée mystique date de saint Paul : Jésus et ses disciples, qui ne voyaient dans le royaume que le bouleversement imminent de la fin des temps, ignoraient le royaume spirituel.

(2) *Petit lexique.* **Eschatologie**, mot grec (*eschatos*, dernier, et *logos*, discours) qui signifie enseignement concernant la fin du monde ou les fins dernières.

que. Dans sa pensée, il ne devait même devenir le messie qu'à l'heure de ce prochain bouleversement des choses humaines. Il n'eut donc jamais l'intention de fonder l'Eglise : celle-ci donc n'est pas divine, et lui-même n'est pas Dieu.

Pour essayer d'appuyer ces rêveries blasphématoires sur les textes évangéliques, inutile de rappeler quelle violence il faut faire à ceux-ci, qui, à chaque page des évangiles, présentent le royaume de Dieu tantôt comme invisible, spirituel, universel, tout moral et intérieur, tantôt comme déjà réalisé par la présence de Jésus au milieu des hommes, ou destiné à croître et à se développer lentement au milieu des persécutions.

Les Pharisiens demandèrent à Jésus : « Quand vient le royaume de Dieu ? » Il leur répondit : « Le royaume de Dieu ne vient pas de manière à frapper les regards. On ne dira point : il est ici ou : il est là, car voici : le royaume de Dieu est parmi vous (1). »

« Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice (2) ! »

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux ! Vous n'y entrez pas vous-mêmes, et vous n'y laissez pas entrer ceux qui veulent entrer (3). »

Au scribe qui a compris et accepté son enseignement sur le premier commandement de la loi, commandement tout intérieur : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de toute ton âme », Jésus, « voyant qu'il avait sagement répondu, lui dit : tu n'es pas loin du royaume de Dieu (4). »

Ce royaume-là n'est sûrement pas celui qu'a imaginé M. Loisy.

(1) Luc., XVII, 20, 21.
(2) Math., VI, 33.
(3) Math., XXIV, 13.
(4) Marc, XII, 28-34.

Inutile de rappeler surtout combien cette prédication étroite et apeurée de l'imminente fin du monde ressemble peu à la doctrine de Jésus, doctrine si large, si compréhensive, si universaliste, si calme aussi et s'appuyant sur des principes éternels pour ne viser et n'atteindre dans l'homme que ce qui ne passe pas, ce qui est indépendant des variations des pays et des temps.

Mais, nous dit-on, dans plusieurs paraboles du Royaume (1), Jésus nous recommande avec tant d'insistance d'être prêts : « Soyez prêts parce que le royaume de Dieu va venir » : s'il ne s'était pas agi d'un avènement immédiat, Jésus aurait-il dit cela?

Voici une bonne réponse à cet argument. D'autres paraboles expliquent les précédentes : par exemple, celle du semeur, celle du grain de sénevé (2).

Elles tendent à faire comprendre le caractère spirituel du royaume de Dieu dans sa manifestation présente et à réprimer l'impatience de ceux qui voulaient voir de suite le grand jugement et l'apparition glorieuse du Messie. Sans combattre directement les opinions populaires de son temps, Jésus-Christ insinue que le royaume de Dieu consiste, pour le moment, dans la conversion des âmes, qui est préparée par la prédication de l'Evangile ; l'apparente humilité de son ministère inaugure un *mouvememt considérable* qui a besoin de temps pour s'accomplir ; et bien que la date du grand Jugement ne soit pas fixée, qu'on le sente encore proche, le Sauveur fait entendre qu'il ne faut pas *anticiper sur la marche des desseins providentiels*, ni rêver d'accomplir, à la place du grand Juge, l'extermination totale du mal dans le monde, avant que la semence évangélique ne soit arrivée à sa maturité, avant que le grain de sénevé ne soit devenu un arbre, avant *que le*

(1) Matth., xxiv, 43-51 ; Luc, xii, 39-46.
(2) Marc, iv ; Matth., xiii.

levain spirituel ait pénétré toute la masse du genre humain.

Cette réponse est de M. Loisy (le Loisy d'autrefois), alors qu'il publiait dans sa revue l'« Enseignement biblique » son cours à l'Institut catholique de Paris (1); il a refuté ainsi, d'avance, d'une manière victorieuse, un grand nombre des objections que maintenant il semble croire insolubles.

La question est de savoir si cette prétendue insolubilité ne vient pas de ce que des yeux auparavant clairvoyants se sont obscurcis et fermés à la lumière.

Donc, il est certain que Jésus-Christ, tout en accommodant son enseignement à ce que pouvaient porter ses auditeurs, tout en ne heurtant pas de front et d'une manière violente les pensées de ceux au milieu desquels il parlait, puisqu'il n'aurait pu ni s'en faire écouter, ni leur faire du bien, leur montrait doucement, dans un horizon de plus en plus reculé, l'avènement d'un messianisme spirituel. L'illusion de ceux qui, dans la primitive Eglise, attendaient la fin du monde immédiate, ne devait produire aucun effet fâcheux, au contraire; et pourquoi Jésus aurait-il été tenu à la dissiper d'avance? En mêlant dans ses discours et ses prophéties eschatologiques les traits qui regardent la fin du monde avec ceux qui regardent la ruine de Jérusalem (et cela dans une mesure que l'état actuel des textes évangéliques, *qui ne disent pas tout*, ne peut nous faire connaître exactement), Jésus graduait si délicatement ses enseignements qu'il mettait d'avance chaque génération à venir en

(1) *L'Enseignement biblique*, n° 13, p. 311.

état d'en profiter de la manière la plus convenable, sans jamais nuire au grand principe de l'action surnaturelle dans le monde : la grâce ne détruit point la nature : elle ne s'y implante pas avec violence. Elle s'y insinue plutôt, assez clairement pour se révéler avec certitude aux âmes de bonne volonté ; rien de plus.

Mais enfin,nous dit-on,que faites-vous de ce fameux texte de saint Marc sur la fin du monde : « Or,quant à ce jour et à cette heure, personne ne les sait, non pas même les anges qui sont au ciel ni même le Fils,mais mon Père seul. » Sans doute saint Mathieu supprime « le Fils »,dans son texte,mais saint Marc le nomme : qu'est-ce donc que cela veut dire ?

Les modernistes n'ont pas inventé cette difficulté, elle est aussi ancienne que les Evangiles et on y a répondu de tout temps : Il suffit de rapprocher de ce texte cet autre passage des *Actes*. Jésus ressuscité avertit ses apôtres d'attendre à Jérusalem l'avènement de l'Esprit-Saint. Ceux-ci, obstinés dans leurs espérances juives, lui demandent si ce sera alors l'avènement du Royaume, l'avènement messianique, la fin des choses et la restauration de la puissance d'Israël (1). Jésus-Christ leur répond : « Il ne vous appartient pas de connaître le temps et le moment que le Père a fixés dans sa toute-puissance (1). »

Il faut donc dire simplement, en prenant à la lettre le texte de saint Marc (nul ne connaît ce jour et cette heure, pas même le Fils), qu'il y a des choses que le Père a dites au Fils pour qu'il les répète aux

(1) Marc, XIII, 32. — *Actes des Apôtres*, I, 7.

hommes, qu'il a dites au Fils en tant que Fils de l'homme, et que ces choses qu'il répète en tant qu'il les a reçues du Père pour être enseignées aux hommes forment l'objet particulier de son enseignement. Mais le reste, ce que le Fils entend dans l'éternité, selon sa nature divine de Verbe, n'est pas fait pour être communiqué aux hommes; le Père ne le dit pas au « Fils de l'homme », sans quoi il faudrait en tirer cette conclusion que le Fils devrait répéter aux hommes tout ce que le Père, de toute éternité, lui a appris, et faire passer dans la capacité bornée de ses auditeurs l'infini de la science de Dieu. Ce serait l'absurde.

Et cette fixation du jour du jugement que le Père s'est réservée dans sa toute-puissance est du nombre de ces choses que le Fils en tant que Fils de l'homme ne doit pas dire aux hommes, et que le Père ne dit pas au Fils en tant que Fils de l'homme.

Cette question de la science du Christ est l'une des plus délicates de la théologie et des plus difficiles à bien poser. Les modernistes ont largement abusé des équivoques qu'elle fait aisément naître. La principale source de ces équivoques est une illusion de notre imagination. En vertu de l'unité de notre propre nature, notre imagination, quand elle cherche à se représenter le Christ et à scruter sa psychologie mystérieuse, est invinciblement toujours un peu monophysite. Nous sommes sans cesse tentés d'établir entre les deux natures du Christ, divine et humaine, une communication de facultés, d'attributs, de qualités. Rien ne serait plus trompeur, et il faut rectifier constamment cette illusion par l'effort de la raison éclairée par le dogme.

Ainsi la science est une qualité qui suit, non point la personne, mais la nature. En Jésus-Christ, la nature divine possède, bien entendu, la science divine, littéralement infinie, mais absolument incommunicable. Mais la nature humaine du Christ, son humanité, composée de son corps et de son âme, est comme la nôtre, dans son essence, dans son être, dans sa réalité, dans toutes ses puissances, finie, bornée, limitée : ces trois mots sont strictement synonymes.

L'intelligence humaine de Jésus, si éclairée surnaturellement qu'on la suppose, reste donc toujours une intelligence finie, et, par conséquent, aussi sa science, qui est une qualité ou attribut de cette intelligence humaine. C'est ce qu'enseignent tous les théologiens et M. Loisy a beau jeu de leur attribuer les absurdités qu'il leur prête généreusement (1) en disant que l'enseignement commun de la théologie traditionnelle obligerait d'admettre « que le Christ comme homme avait la science de Dieu (2) » et qu'il aurait dissimulé « son savoir infini (3) ».

Assurément un certain nombre de théologiens et même de Saints Pères ont eu sur ce point un enseignement un peu flottant et parfois influencé par cette illusion d'imagination, à tendance monophysite, dont je parlais tout à l'heure. Un bon traité théologique de

(1) « La science du Christ n'était point telle qu'il connût Dieu d'une connaissance compréhensive (absolument parfaite)... et cette science ne fut point infinie. » (Hurter, *Theologiæ dogmaticæ compendium*, t. II, p. 440.) Je cite à dessein un manuel classique, d'un caractère conservateur bien connu, afin qu'on puisse juger des autres. Voir saint Thomas, *Somme théologique*, quest. XI, art. I : *le Christ par sa science surnaturelle a-t-il connu toutes choses ?*

(2) *Autour d'un petit livre*, p. 139.

(3) *Ibidem*.

la science humaine du Christ, fait d'après les méthodes modernes, je veux dire à l'aide de l'histoire et d'une philosophie à la fois traditionnelle et actuelle, mériterait de tenter un véritable maître. Il y a là des trouvailles à faire. Mais le sujet est vaste et ardu. Trois points me paraissent devoir fixer l'attention.

1° Le Christ, en tant qu'homme, a possédé, en vertu de sa dignité personnelle de Fils de Dieu et de sa mission de Révélateur, la science *infaillible* non seulement de tout ce qui était nécessaire et utile à sa mission, mais de tout ce que demandaient les convenances de l'Incarnation. Cela est facile à démontrer et suffit à réfuter les erreurs du modernisme.

2° Qui dit science *infaillible* ne dit pas science *infinie* dans son objet ni dans sa perfection intensive. La science humaine du Christ a-t-elle été réellement et actuellement infinie : *actu infinita?* Assurément non. A-t-elle été *illimitée, sans bornes?* Ces expressions sont équivoques. Une science *actuelle* réellement illimitée et sans bornes, et *actuée* comme telle, est évidemment l'équivalent d'une science infinie, et par conséquent on ne peut l'attribuer à l'humanité du Christ. Une science illimitée *en puissance*, c'est-à-dire qui, par des actes successifs, *peut* s'appliquer à des objets dont nul ne peut limiter l'étendue, et, selon la plupart des théologiens, à tout objet réel du passé, du présent et de l'avenir : cette science-là n'impliquerait pas contradiction dans une nature finie, et c'est à la théologie historique et dogmatique à établir que cette science existe dans l'humanité du Christ. C'est en ce sens assurément que la proposition trente-quatrième du décret *Lamentabili* décide que l'on pourrait attri-

buer au Christ une science sans bornes, *nullo circumscriptam limite*, sans être obligé pour cela d'admettre « une hypothèse inconcevable et déconcertante pour le sens moral, à savoir que le Christ, comme homme. avait la science de Dieu ». Mais le décret ne définit nullement que le Christ, en tant qu'homme, ait une science illimitée (1).

On s'expliquera mieux maintenant, chez un bon nombre de théologiens, certaines hésitations de pensée ou au moins d'expression, comme celles que nous trouvons dans les ouvrages, si consciencieux et utiles, de M. Lepin. Dans *Jésus Messie et Fils de Dieu* (2) il écrit : « Si le Christ dans sa nature divine a pu avoir la science absolue de Dieu, dans sa nature humaine il n'a pu avoir qu'une science finie et *limitée.* » Et dans sa *Christologie* (3) : « C'est une science (la science du Christ en tant qu'homme) d'ordre surnaturel, très parfaite, qui n'est pas, à proprement parler, infinie, et qui peut néanmoins être appelée *illimitée...* »

Je crois qu'il vaudrait mieux s'abstenir franchement de cette dernière expression. Et c'est aussi, si je ne me trompe, la pensée de M. l'abbé Portalié, telle que je la trouve exprimée dans le compte-rendu d'une soutenance de thèse à l'Institut catholique de Toulouse. On me permettra de citer ce compte-rendu, en raison de son intérêt, et des recherches qu'il provoque sur des questions trop peu étudiées. La thèse

(1) Sur la question de la science du Christ, les définitions du magistère ecclésiastique sont très peu nombreuses.

(2) P. 376.

(3) P. 68.

avait pour sujet : *la Théologie de saint Gregoire Ier*, et M. Portalié présidait le jury.

L'explication de *la science du Christ* par saint Grégoire soulève ensuite une question des plus délicates. M. Carmé résumait la pensée du Docteur romain dans ces deux assertions : 1° la science du Christ fut absolument sans limites, « cuncta sciens » (*Moral.*, l. I, n. 23); 2° la raison de cette science infinie serait l'unité de la personne du Verbe en Jésus : « En vertu de l'union de l'humanité au Verbe, le Christ n'a point pu ignorer *comme homme*, pas plus que comme Dieu, l'heure et le jour du jugement. Il faudrait imaginer une séparation quelconque des deux natures, ce qui serait nestorien. » M. Portalié n'a pas de peine à montrer que cette conception de la science du Christ, absolument contraire aux données de la grande théologie, serait précisément celle que nous attribuent, bien à tort, certains modernistes, M. Loisy entre autres, quand ils nous somment d'expliquer comment une science infinie peut entrer dans une intelligence créée et limitée. Il est donc essentiel de distinguer ici la question dogmatique du problème critique de la vraie pensée de saint Grégoire.

Sur la question dogmatique, le doute n'est plus permis. La thèse de la science *illimitée* du Christ, en vertu de l'union hypostatique, suppose que les actes de l'intelligence divine sont communiqués à l'intelligence humaine de Jésus, comme l'a imaginé plus tard Hugues de Saint-Victor, et aboutit à l'eutychianisme. Sans doute, le Verbe, par son union à l'humanité du Christ, ne perd rien de sa science infinie, pas plus qu'il ne cesse d'être tout-puissant et impassible. Mais il ne communique à cette humanité ni l'omniscience, ni la toute-puissance, ni l'impassibilité. Entre les deux natures divine et humaine, il ne saurait y avoir aucune communication d'attributs ou d'activités. Le Christ, comme Verbe, sait tout; mais le Christ comme homme, c'est-à-dire dans son intelligence humaine, ne sait pas tout : il ne connaît, au delà des hommes de son temps, que ce que le Verbe ou plutôt la Trinité a daigné lui révéler, non par l'Union

hypostatique encore une fois, mais par l'illumination surnaturelle qu'exigent pour lui les convenances sublimes de l'Incarnation. C'est l'erreur grossière des modernistes de n'avoir pas compris que la dignité de Fils de Dieu, et la mission révélatrice de Jésus-Christ exigeaient en sa faveur, avec les « trésors de science » que célèbre saint Paul, l'infaillibilité absolue de sa prédication.

Reste le problème critique : saint Grégoire a-t-il dans cette question évité tous les écueils? M. Portalié ne le croit pas, et il aurait désiré une critique plus pénétrante de la lettre à Eulogius (Epist. LX., *epist.* XXXIX, P. L., t. LXXVII, col. 1097-1098). Sans doute le grand docteur énonce dans une formule heureuse une distinction précieuse pour la théologie : IN NATURA *quidem humanitatis novit diem et horam judicii sed tamen hunc non* EX NATURA *humanitatis novit* (1). Mais ensuite il semble admettre sans aucune limite l'omniscience du Christ : *si omnia, procul dubio diem judicii et horam* (2). Et, ce qui est encore plus inquiétant, il paraît bien communiquer à l'humanité du Christ la toute-puissance du Verbe. Il y a là des imprécisions de langage que l'historien doit constater chez saint Grégoire comme chez d'autres Pères pour élucider la question de la science du Christ dans la Tradition (3).

3° On sait que saint Thomas distingue dans l'humanité du Christ trois ordres de sciences ou de connaissances : la science bienheureuse, qui résulte de la vision béatifique, que les théologiens attribuent à l'humanité du Rédempteur ; la science de grâce, surnaturelle ou infuse (*scientia indita vel infusa*), et la science acquise ou expérimentale, résultat de l'exercice

(1) « Le jour et l'heure du jugement, le Christ les connaît dans sa nature d'homme, mais non pas en vertu de sa nature d'homme. »

(2) « S'il connaît tout, sans aucun doute, il connaît le jour et l'heure du jugement. »

(3) *Bulletin de littérature ecclésiastique, publié par l'Institut catholique de Toulouse*, juin 1908, pp. 209-210.

normal des facultés naturelles, corporelles et spirituelles, de Jésus.

A mes yeux, le problème est celui-ci. Comment, dans une seule et même humanité, dans une seule et même intelligence humaine, d'essence finie, peuvent coexister trois ordres de sciences aussi dissemblables et inégales entre elles, sans que les sciences supérieures, qui perçoivent, d'après cette théorie, l'une l'essence même de Dieu, l'autre tout objet réel, n'éclairent ce qu'il y a d'obscur et n'éliminent ce qu'il y a d'imparfait, de successif et de progressif dans les sciences inférieures, et par conséquent ne rendent celles-ci inutiles et même impossibles et inexistantes, fût-ce dans leur ordre, puisque leur ordre est constitué précisément par leurs lacunes et leurs limites?

Cette antinomie apparente n'est assurément pas insoluble; saint Thomas d'Aquin l'a bien montré, dans la langue de son temps, par ses pénétrantes analyses; c'est à élucider ce même problème, historiquement et psychologiquement, dans la langue moderne, que doivent tendre les efforts des chercheurs.

Voici, sur ce point délicat, les pages intéressantes par lesquelles M. Lepin clôt sa longue et très documentée analyse.

La gloire qui, en vertu de l'union hypostatique, aurait dû investir pleinement le Corps sacré du Sauveur eut son effet comme suspendu par l'oblation qu'il fit de lui-même comme victime du péché, à son entrée en ce monde ; à peine se manifesta-t-elle un instant par la glorieuse transfiguration, La vertu surnaturelle qui était propre à l'Humanité sainte laissa libre jeu aux outrages du prétoire et aux supplices du Calvaire ; de même que la béatitude souveraine, qui aurait

dû envahir l'Ame unie substantiellement à la Divinité, n'empêcha ni l'amère tristesse du jardin des Olives, ni les angoisses de l'agonie sur la Croix. « Il s'est dépouillé de sa gloire divine », dit saint Paul, « en prenant la condition de serviteur (1) ». Ne peut-on admettre que, parallèlement, la science infuse et très parfaite du Christ s'est accordée avec une science ordinaire et pratique, à coup sûr excellente, et néanmoins limitée, incompatible avec l'erreur, et néanmoins susceptible d'ignorance, soumise aux influences de la lumière supérieure autant qu'il convenait à sa mission, et pour le reste plus ou moins dépendante de ses ressources humaines?

Cette hypothèse rendrait bien compte de la parole de Jésus touchant son ignorance du dernier jour, elle expliquerait ce que ses discours eschatologiques contiennent d'imprécis et de réservé, elle garderait toute sa force aux témoignages qui accusent une science expérimentale et progressive chez le Sauveur, et n'ôterait rien à cette science supérieure qu'exige l'union hypostatique et qui est d'ailleurs attestée dans toute l'histoire du Christ (2).

(1) Philip., II, 7.

(2) L'hypothèse que nous proposons nous paraît apte à concilier avec la rigueur de notre texte les exigences de l'union hypostatique, propre à l'humanité du Sauveur. Cette hypothèse rendrait également bien compte des déclarations expressives de plusieurs anciens Pères, en particulier de saint Athanase, *Contra Arianos*, orat. III, n° 4309 ; *Ad Serapionem*, ep. II, n° 9. (Voy. A. Vacant, art. *Agnoètes*, dans le Dict. de théologie cath., t. I, col. 590.) Elle a été ainsi exposée par M. Olier : « La partie supérieure de l'âme de Notre-Seigneur, qui est l'entendement, la mémoire et la volonté, était comme partagée en deux, c'est-à-dire qu'elle agissait en deux manières différentes. Par puissance absolue de Dieu, la même partie supérieure, selon une portion d'elle-même, jouissait de Dieu dans la lumière de la gloire, et néanmoins, cette même puissance faisait que toute l'âme n'était pas tellement absorbée dans la gloire qu'il ne restât encore quelque chose de cette même portion, qui raisonne et qui s'applique aux choses en raisonnant, dépouillée ou dépourvue de cette lumière de gloire.... Quoique cette partie qui n'était pas dans la gloire eût connaissance des choses passées, présentes et à venir, comme cependant nous ne jouissons ici-bas de la révélation des mystères de Dieu qu'autant que la vie voyagère le permet, laquelle ne peut pas porter la vue entière des mystères cachés, Dieu avait voulu les tenir cachés en quelque chose à son Fils voyageur en terre, et ne les lui réveler pleinement que dans sa résur-

Assurément il nous est difficile de comprendre comment a pu se faire dans l'esprit du Sauveur cette juxtaposition d'une science infuse,indépendante des organes et du temps, et d'une science expérimentale, acquise, gardant son rôle normal et son libre exercice dans la vie ordinaire. Mais est-il surprenant de trouver le mystère dans l'Humanité unique de Jésus ? Faut-il s'étonner que notre chétive psychologie ne puisse analyser les opérations intellectuelles d'un Homme-Dieu? Dès lors que nous sommes fondés à admettre chez le Sauveur les deux ordres de connaissance, il est raisonnable de supposer entre ces ordres une relation extraordinaire et impénétrable. Et celle que nous avons décrite n'est-elle pas celle qui s'accorde le mieux avec les données évangéliques, en tenant compte de tous les éléments complexes que nous révèlent l'attitude et le langage de Jésus ?

Quoi qu'il en soit, et quelque part qu'il faille faire, dans la science ordinaire du Sauveur, à la limite et à l'imperfec-

rection ; connaissance dont sa condition d'hostie pour les péchés des hommes et de servitude le tenait éloigné et privé jusqu'alors. Ainsi cette partie inférieure selon laquelle Notre-Seigneur était voyageur et vivait comme serviteur de son père, dit parfois aux disciples : *Je ne sais pas telle chose ;* Je ne connais pas *le jour du jugement.* C'est qu'en cette qualité il l'ignorait. Le serviteur, dit-il, ne sait ce que fait son maître, il ignore ses secrets : *servus nescit quia faciat* dominus ejus. De la même sorte, Notre-Seigneur dit à saint Jacques et à saint Jean, avant sa résurrection, et lorsqu'il n'était encore qu'hostie pour le péché: *Pour ce qui est d'être assis à ma droite et à ma gauche dans mon royaume, ce n'est point à moi de vous le donner ;* c'est-à-dire : je peux distribuer les croix, mais non pas dispenser la gloire, dans l'état où je suis : mon Père s'est réservé ce droit.... » (Memoires-manuscrits, 16 mars 1641.) Voy. *Vie intérieure* de la T. S. Vierge, ouvrage recueilli des écrits de M. Olier, 1860, t. II, pp. 136 s q., et Icard, *Doctrine de M. Olier,* 1889, pp. 80, sq. — Dans un sens un peu différent, le P. Lagrange écrit (Revue bibl., 1896, p. 454) : « Si saint Mathieu affirme clairement que le Fils ne sait pas l'heure du jugement, le nier sous prétexte que le Christ savait tout, c'est aller contre le principe de saint Thomas ; il faut se rendre à l'autorité de l'écriture. Mais conclure de cette nescience particulière avant la résurrection que le Christ n'avait pas dès lors la vision béatifique, c'est un autre paralogisme, car ne peut-on voir l'essence de Dieu sans pénétrer les secrets de sa volonté ? » Cf. *Bulletin de littérat. ecclés.*, 1904, p. 15.

tion, la chose particulièrement importante et que la critique impartiale est obligée de reconnaître, c'est que le Christ a eu, dans son humanité, une science supérieure très parfaite et qu'on ne peut, absolument parlant, lui attribuer aucune erreur.

Il faudrait peut-être modifier un peu *la forme* sous laquelle M. Olier présente les très hautes considérations mystiques qu'on vient de lire en note, pour échapper avec une évidence victorieuse à l'injuste reproche, souvent adressé aux théologiens par les modernistes, de remplacer, dans cette question, les conceptions vraiment rationnelles et les observations positives par « des constructions mécaniques et artificielles (1) ».

N'oublions pas que nous sommes ici au cœur des problèmes les plus mystérieux de la psychologie surnaturelle, osons dire d'une psychologie divine, et que les balbutiements de nos langues humaines seront toujours nécessairement impuissants à exprimer ces réalités transcendantes dont cependant l'histoire de notre religion nous amène à constater l'existence avec une indéniable certitude. Les modernistes peuvent plaisanter (sans esprit d'ailleurs) la thèse habituelle des théologiens sur les « trois étages » de science dans l'intelligence humaine du Christ. Cette thèse est vraie dans son fond, et ce ne sont point les obscurités inséparables de ces mystères sublimes qui sont la cause de la révolte intellectuelle des modernistes. Cette révolte est sans excuse, causée qu'elle est par des préjugés anti-scientifiques et des erreurs de

(1) Loisy, *Autour d'un petit livre*, p. 140.

méthode, d'histoire et de philosophie, dont on peut leur démontrer avec évidence l'illogisme et la déraison (1).

Les trois dernières propositions du groupe christologique du décret *Lamentabili* regardent la résurrection du Christ et la doctrine de l'expiation. Ici plus que jamais, une note brève suffit.

Proposition XXXVI. *La résurrection du Sauveur n'est pas proprement un fait d'ordre historique, mais un fait d'ordre purement surnaturel, ni démontré, ni démontrable, que la conscience chrétienne a peu à peu déduit d'autres faits.*

Proposition XXXVII. *La foi à la résurrection du du Christ, à l'origine, porte moins sur le fait même de la Résurrection que sur la vie immortelle du Christ auprès de Dieu.*

Vous vous rappelez le blasphème élégant et sentimental de Renan, qui nous montre Marie de Magdala pleurant auprès du tombeau de son divin Maître, et qui nous dit : « La foi d'une hallucinée donne au monde un dieu ressuscité. » Les modernistes reprennent à leur compte cette phrase usée, mais en la rajeunissant par une variante. Pour eux, cette hallucinée, dont la foi donne au monde un dieu ressuscité, ce n'est pas Madeleine, c'est l'Eglise, c'est la conscience chrétienne (n'oublions jamais la traduction authen-

(1) Sur le sens évangélique du mot « Fils de Dieu » (prop. xxx), il faut avoir lu l'excellente étude du P. Rose : *Fils de Dieu*, dans *Etudes sur les Evangiles*, pp. 183-217. Sur la conscience messianique de Jésus (prop. xxxv), voir le chapitre de M. Lepin : *D'où vient en Jésus sa conscience d'être le Messie*, dans *Jésus Messie et Fils de Dieu*, pp. 152-219.

tique de ce mot : la conscience chrétienne, c'est l'esprit légendaire).

M. Loisy ose défier les catholiques de donner une idée intelligible de ce fait prétendu démontrable (1) » : la résurrection de Jésus. C'est un défi au bon sens.

Oui ou non, est-il scientifiquement démontrable qu'un homme est mort ? Oui ou non, est-il scientifiquement démontrable, comme fait postérieur au premier, que cet homme est vivant? Oui ou non, l'identité entre l'homme qui était mort et l'homme qui vit est-elle démontrable ?

Si ces trois faits sont démontrables, et il n'est pas possible de le nier en théorie, une résurrection est démontrable ; et l'idée que s'en fait le sens commun du genre humain est l'une des plus intelligibles et des plus claires qui puissent être ; et l'idée que s'en fait un philosophe et un savant dont la raison n'a pas divorcé avec le bon sens est exactement la même, dans ses traits essentiels, que celle du sens commun. Ce qui est inintelligible, absurde, « impensable », c'est la disjonction morbide que l'idéalisme kantien introduit dans l'intelligence de ses victimes, à la base même de toute pensée, en les amenant à douter incurablement de la réalité des corps.

Ce qui est déraisonnable, c'est l'arbitraire des prétendus critiques qui, au début d'une discussion textuelle et historique sur la Résurrection de Jésus, posent ce principe : « L'idée de la résurrection réelle d'un corps réellement mort n'a pu être adoptée que dans un temps et par des hommes à qui manquaient

(1) *Simples réflexions*, p. 129.

les notions physiologiques acquises depuis (1). » On n'oublie qu'une chose : c'est d'essayer un commencement de preuve de cette affirmation outrecuidante. On ajoute alors, en examinant les diverses solutions proposées pour expliquer les textes, que l'hypothèse orthodoxe, celle de la résurrection réelle, « échappe à la discussion par définition (2) ». Alors, de grâce, à quoi bon discuter ?

M. Loisy demande que l'on veuille bien lui apporter « une preuve certaine de ce fait prétendu démontré » : la résurrection réelle de Jésus.

Entre toutes (3), je n'en rappellerai ici qu'une seule et elle est fournie par M. Loisy lui-même.

M. Guignebert a écrit quelque part : « Les disciples de Jésus ont cru à la résurrection de leur maître *sur des données qui nous échappent* (4). » C'est un aveu plein de candeur. Cet aveu est d'ailleurs la conclusion de toute l'étude que M. Guignebert consacre à la résurrection dans son *Manuel* (5), étude entreprise pourtant, nous dit-il, « pour essayer de comprendre comment s'est formée la croyance en la résurrection (6) ». Or, il ressort avec évidence que, de toutes les hypothèses proposées pour expliquer cette croyance, une seule est raisonnablement et scientifi-

(1) Guignebert, *Manuel d'histoire ancienne du christianisme : les origines*, p. 187.

(2) *Ibidem*, p. 193.

(3) Bon résumé classique de la discussion dans le *Manuel biblique* de M. Brassac, t. III, p. 746, avec la bibliographie. — Ne pas omettre de lire Rose, *Etudes sur les évangiles*, pp. 271-324. — Lepin, *Christologie*, pp. 77-105 ; — les *théories de M. Loisy*, pp. 341-358.

(4) Je donne le sens de la phrase, dont je n'ai pu, en raison de la perte de mon manuscrit, retrouver la référence.

(5) Pp. 187-199.

(6) P. 187.

quement admissible, parce que seule elle rend compte des textes et des événements : c'est la résurrection réelle. Mais voilà ! L'unique raison pour laquelle on écarte cette solution, c'est qu'elle est *a priori* « physiologiquement inadmissible » : il n'y a donc pas même lieu « de l'examiner ».

De fait, rien dans les textes, rien dans les faits n'est logiquement et critiquement explicable en dehors de l'hypothèse de la résurrection ; c'est là le résumé de toute l'argumentation victorieuse de la tradition sur ce point. Et M. Loisy n'a point échappé au sort de tous les incrédules, apologistes malgré eux. L'extrémité honteuse, je dis honteuse au point de vue scientifique, à laquelle sa critique se trouve acculée pour nier à tout prix la résurrection de Jésus, restera dans l'histoire l'un des témoignages probants de la résurrection de Jésus.

La découverte du tombeau vide au lendemain du sabbat « est un des épisodes les mieux attestés qui soient dans nos documents. Elle se trouve racontée avec des détails extrêmement précis par les quatre évangélistes. Ni Reimarus, ni Renan, ni Albert Réville, ni M. Holtzmann n'ont osé mettre en doute sa réalité (1) ». Mais la découverte du tombeau vide ne peut s'expliquer autrement que par la résurrection réelle : cela est démontré à l'évidence. Et c'est l'unique raison (et on avoue que c'est l'unique) pour laquelle un critique allemand, M. A. Meyer, a déclaré inauthentique le récit de la découverte du tombeau vide, rapportant ce récit, par le procédé d'escamotage

(1) Lepin, *les Théories de M. Loisy*, p. 355.

bien connu, à une tradition postérieure. M. Loisy s'empressa d'abord de se rallier à cette opinion, qu'aucune raison scientifique n'appuyait. Mais il s'aperçut vite que le récit du tombeau trouvé vide ne fait qu'un avec celui de la sépulture de Jésus.

Il y a là une suite de faits logiquement indissoluble. Or, l'historicité du récit de la sépulture par Joseph d'Arimathie est reconnue par l'unanimité des critiques. Cet événement, raconté en grand détail par les quatre évangélistes, confirmé en plusieurs endroits par saint Paul, qui y fait allusion comme à un fait connu de tous (1), n'a été contesté, à la lettre, par personne. Et il y a tout autre chose que de la franchise dans l'artifice de langage employé par M. Loisy au début de son long chapitre sur cette question :

> Le récit de la sépulture est coordonné à celui de la découverte du tombeau vide, et bien que *certains* critiques, qui n'admettent pas l'historicité de celui-ci, croient *pouvoir* maintenir la vérité de celui-là, il ne semble pas qu'on puisse les séparer l'un de l'autre (2).

Ce ne sont pas *certains* critiques, ce sont *tous* les critiques sans aucune exception, qui croient non pas *pouvoir*, mais *devoir* maintenir l'historicité du récit de la sépulture. Et de fait, si on ne le maintient pas, il n'y a aucune raison de maintenir quoi que ce soit en fait de textes authentiques, et l'histoire n'est plus qu'un jeu de systèmes préconçus, sous un vain masque d'érudition.

(1) Act. XIII, 29. — I Cor., XV, 3-11 ; — Col., II, 12, — Rom., VI, 4 ; — X, 7 ; — Eph., VI, 9.

(2) A. Loisy, *les Evangiles synoptiques*, t. II, chapitre LXXXVII : *le Sépulcre*, p. 696.

Donc, ne pouvant échapper autrement à la conclusion catholique de la résurrection réelle, M. Loisy en est venu à imaginer, pour la plus grande joie de M. Salomon Reinach (1), le système, scandaleux à plaisir, du corps du Christ jeté par les bourreaux au charnier, « dans quelque fosse commune (2) », destinée aux suppliciés.

M. Lepin conclut avec une modération extrême : « Il faut le dire bien haut : cette hypothèse n'a pas d'autre fondement que le parti-pris. C'est parce qu'on pose en principe l'impossibilité d'une reprise de son corps mortel par le Christ glorieux, qu'on nie d'abord les constatations sensibles auxquelles ont donné lieu les apparitions, puis la découverte d'un tombeau vide, finalement la sépulture même du cadavre. C'est la conclusion d'un système *a priori*. L'exégèse et l'histoire la condamnent également (3). »

Le même défi à l'honnêteté critique se retrouve dans les théories de M. Loisy sur la mort rédemptrice du Christ. Je ne rappelle qu'un détail. Dans les Synoptiques (4), Jésus dit aux fils de Zébédée : « Le Fils de l'homme est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude. »

M. Loisy déclare ce texte inauthentique. Pourquoi ?

(1) Ennemi personnel de Jésus-Christ et auteur de mémoires mettant en doute la réalité même du crucifiement. Voir Guignebert (*Manuel*, p. 187), qui avoue que, à moins d'aller jusqu'à nier l'existence de saint Paul (autant dire toute l'histoire), il est impossible de suivre sur ce terrain l'outrecuidant patron de la fameuse tiare.

(2) *Quelques lettres*, p. 94.

(3) *Christologie*, p. 100.

(4) Marc, x, 45 ; Matth., xx, 28.

Parce que la doctrine en est identique à la doctrine de Paul sur la rédemption (1).

Et pourquoi cette conformité avec la doctrine de Paul est-elle une preuve d'inauthenticité? Parce que M. Loisy a décidé que la théorie catholique sur la mort rédemptrice de Jésus a été inventée de toutes pièces par l'imagination dramatique et visionnaire de Paul.

Mais, comment M. Loisy démontre-t-il cette dernière thèse?

Par l'analyse des textes évangéliques (par exemple : « le Fils de l'homme est venu donner sa vie en rançon »), *telle* que nous venons de l'indiquer.

La pétition de principe est cynique, et le procédé est simple. Mais il est aussi par trop insultant pour le bon sens des lecteurs. Assurément, la sottise humaine est un fonds très riche à exploiter, quand on sait le faire avec audace et souplesse : mais on ne saurait pourtant l'escompter sans mesure. M. Loisy en fait l'expérience.

Encore est-il que, même après ces éliminations arbitraires de textes, les faits demeurent : par exemple, la croyance primitive en l'Eucharistie, sacrement de la Rédemption. Et ces faits sont tels que M. Loisy est contraint d'écrire que l'on ne saisit pas avec clarté « la façon dont la foi sut, après la passion, tirer des paroles eucharistiques (entendues selon M. Loisy) le sacrement chrétien (2) ». C'est qu'en effet cela serait inexplicable (3).

(1) Loisy, *les Evangiles synoptiques*, t. II, p. 40.
(2) *Les Evangiles synoptiques*, t. II, p. 560.
(3) Pour le Commentaire de cette proposition XXXVIII du décret

Il n'est que juste d'appliquer à M. Loisy, en manière de conclusion, ces paroles que, dans son dépit rageur, il adressait à l'un de ses adversaires au moment où il se sentait définitivement démasqué :

« Vous arrangez votre analyse... avec un sans-gêne et un parti-pris de falsification que Renan... ne s'est jamais permis dans son exégèse (1). »

BERNARD GAUDEAU.

Lamentabili sur la mort rédemptrice du Christ, voir : Rose, *Etudes sur les Evangiles*, pp. 218-270; Lepin, *Christologie*, pp. 105-116 ; *les Théories de M. Loisy*, pp. 333-341.

(1) *Quelques lettres*, p. 317.

LES ERREURS DU MODERNISME

HUITIÈME LEÇON

Erreurs du modernisme sur les Sacrements.

(*Prop. XXXIX-LI*)

SOMMAIRE

I

Données essentielles de la doctrine catholique sur les Sacrements

Le Sacrement est un signe efficace de la grâce surnaturelle. — La donnée principale est celle de la grâce. — Conséquences : institution du Sacrement par Jésus-Christ ; nécessité du Sacrement.

II

Données essentielles de la doctrine du Modernisme sur les Sacrements

1° Disjonction kantienne de l'histoire et de la foi. — 2° Négation du surnaturel. — 3° Négation de l'institution divine. — 4° Négation de l'efficacité surnaturelle.

III

Principes de solution des difficultés

Le mot « Sacrement » et ses différents sens. — Le mode d'institution par Jésus-Christ : médiate ou immédiate ; explicite ou implicite. — Tout n'est pas dans l'Ecriture.

I

Données essentielles de la doctrine catholique sur les Sacrements

Les erreurs des modernistes sur les Sacrements tiennent de près à leurs erreurs sur la Christologie.

Ces erreurs sont exposées dans les propositions

XXXIX à LI du décret *Lamentabili sane*. De ces treize propositions, trois regardent les sacrements en général, leur institution divine, le but et l'essence des sacrements ; deux regardent le Baptême, une la Confirmation, une l'Eucharistie, deux la Pénitence, une l'Extrême Onction, deux l'Ordre, et enfin, la dernière traite du Mariage.

Toutes ces propositions sont extraites des deux ouvrages de M. Loisy « l'Evangile et l'Eglise » et « Autour d'un petit livre », et extraites très fidèlement quant au sens : les chicanes mêmes de l'auteur, par leur inutilité, en font foi (1).

Voici, en exemple, les trois premières propositions, avec le « Commentaire » de M. Loisy.

Proposition XXXIX. — *Les opinions sur l'origine des sacrements, dont les Pères de Trente étaient imbus, et qui, sans aucun doute, ont eu de l'influence sur leurs canons dogmatiques, sont fort éloignées de celles qui prévalent maintenant à bon droit parmi les historiens du christianisme*

Texte original (*Autour d'un petit livre*, 223) : « Si l'on y regarde de près, il est aisé de voir les opinions que se faisaient, touchant l'origine des sacrements, ceux qui ont formulé ces décrets (les décrets du concile de Trente). Ces opinions sont en rapport avec la connaissance qu'on avait, en ce temps-là, des origines chrétiennes, c'est-à-dire qu'elles sont fort éloignées de celles que professent les historiens contemporains, même catholiques... Que les opinions des Pères de Trente aient déteint sur leurs canons dogmatiques, rien de plus naturel ; mais ce n'est pas une raison pour que ces opinions s'imposent maintenant à nous, et les his-

(1) *Simples réflexions*, pp. 83 à 97.

toriens dont je parle ne semblent pas avoir eu scrupule de s'en écarter.

Commentaire de M. Loisy :

Les faits sont là. On ne peut pas honnêtement les nier, quand on les connaît, et il n'est pas permis à tous de les ignorer.

Assertion hautaine, mais gratuite.

Proposition XI. *Les sacrements ont eu leur origine en ce que les apôtres et leurs successeurs ont interprété une idée et une intention du Christ, à l'instigation et sous l'impulsion des circonstances et des faits.*

Texte original (*l'Évangile et l'Église*, 236). « Les sacrements sont nés d'une pensée et d'une intention du Christ, interprétées par les Apôtres et par leurs successeurs, à la lumière et sous la pression des circonstances et des faits. »

Commentaire, aggravant, de M. Loisy :

Entendue à la rigueur, comme le Saint-Office l'a comprise, cette assertion est inexacte, car *Jésus n'a eu aucune idée ni intention par rapport aux sacrements de l'Eglise.* Mais celle-ci n'en a pas moins organisé son système sacramentaire en partant de certaines données évangéliques, ou de faits traditionnels : baptême de Jean, souvenir de la dernière Cène, mission des apôtres.

Proposition XLI. — *Les sacrements n'ont pas d'autre objet que de rappeler à la pensée de l'homme la présence toujours bienfaisante du Créateur.*

Texte original l'*Évangile et l'Église.* 264 : « Ces symboles (les sacrements) ne portent pas la moindre atteinte à la majesté divine, s'il est bien entendu que leur efficacité n'a rien de magique, et si, au lieu de s'interposer entre Dieu et l'homme, ils ne font que rappeler à celui-ci la présence perpétuellement bienfaisante de son Créateur .

Commentaire « insidieux et félin » de M. Loisy :

La S. Congrégation paraît avoir pensé que je voulais enseigner quelque théorie protestante du sacrement, mémorial abstrait de la rédemption et de la grâce. Or, je répondais à M. Harnack, qui trouve, après Luther, que la doctrine catholique des sacrements est « un attentat à la majesté divine » et je lui disais que le sacrement n'est pas à prendre pour un moyen magique de grâce, intervenant entre Dieu et l'homme, mais pour le symbole de l'action bienfaisante et actuelle de Dieu. J'avais traité plus haut (260-263) la question particulière de l'efficacité des sacrements. Les mots : « ne font que », ne s'opposent pas à toute efficacité du sacrement, mais à ce qui précède, à l'idée d'un moyen de grâce interposé entre Dieu et l'homme, et agissant, pour ainsi dire, indépendamment de l'un et de l'autre.

Perpétuelle équivoque! l'Église n'a jamais enseigné que le sacrement opère « indépendamment de Dieu et de l'homme ». Mais l'Église enseigne (et l'histoire confirme) que le sacrement est « un moyen de grâce interposé entre Dieu et l'homme ». Et c'est cette dernière vérité que nie M. Loisy, parce que, comme nous allons le voir, il nie radicalement la grâce.

Je rappellerai donc brièvement les points essentiels de la doctrine catholique sur les sacrements ; puis j'exposerai les points principaux de la doctrine moderniste, et en terminant, j'indiquerai rapidement les principes généraux de solution des difficultés, plus nombreuses et plus variées ici qu'en aucune autre matière, puisque chaque proposition, pour être traitée à fond, réclamerait un volume. Il nous sera donc cette fois tout à fait impossible d'entrer dans le détail.

Le Sacrement est un signe efficace de la grâce surnaturelle.

Ces quelques mots, très courts, peuvent formuler une définition exacte du sacrement selon la doctrine catholique.

La donnée qui domine tout le reste dans la conception catholique du sacrement, c'est la grâce. Et la grâce n'est autre chose que le secours que Dieu met en nous pour nous établir à la hauteur de notre destinée surnaturelle.

Je reviens au dogme central de tout le christianisme, à ce dogme sans lequel nous ne pouvons rien comprendre dans nos dogmes, à savoir : que Dieu nous a appelés à une destinée qui consiste en la participation de sa vie intime, de sa vie privée, de sa vie familiale et personnelle, et que cette participation, que nous n'aurions jamais pu non seulement atteindre, mais deviner ou même soupçonner, nous est imposée comme destinée à venir et même comme état intérieur actuel.

Tout dérive de là, toute lumière nous vient de là ; et précisément parce que cette destinée, la participation réelle, vécue, à la vie intime de la Trinité, par l'incorporation au Fils de Dieu, en Jésus-Christ, est absolument hors de nos prises, parce qu'elle ne peut s'opérer en nous que par une greffe, une sorte de morsure du Divin qui brise, pour entrer en nous, les frontières de la nature, nous avons besoin d'un secours qui nous mette au niveau de cette destinée; nous avons besoin d'une orientation, d'un élan, d'une poussée divine qui, transformant notre nature, la mette au niveau de ce que Dieu nous impose comme destinée. Et ce secours est une réalité divine : c'est la grâce surnaturelle.

Donc, lorsque nous disons : le Sacrement est un signe efficace de la grâce, cela veut dire que Dieu, par une volonté souveraine, gratuite, formelle, que rien ne peut faire soupçonner d'avance, que nous ne pouvons deviner par aucun moyen, a attaché à certains signes sensibles, visibles, une efficacité par laquelle ceux qui participent à ce signe, à ces formes de culte, reçoivent la grâce surnaturelle.

Telle est la donnée essentielle du sacrement d'après la doctrine catholique.

Il en résulte que le sacrement ne peut avoir été institué que par Jésus-Christ, puisque l'essence du sacrement est de contenir une efficacité qui nous donne la grâce, c'est-à-dire la vie surnaturelle, la vie de Jésus-Christ, la participation, réelle dès maintenant, à la vie qui sera notre destinée plus tard, et cette vie est surnaturelle au sens que nous avons expliqué.

Donc, il faut que Jésus-Christ ait lui-même choisi les signes qui, par sa volonté, seront efficaces.

Voilà pourquoi le Concile de Trente définit que les sacrements sont l'œuvre de Jésus-Christ, que les sept sacrements, dont il précise le nombre à l'encontre des négations protestantes, « ont tous été institués par Jésus-Christ Notre Seigneur (1) ».

Comment faut-il entendre cette institution ? Il est évident, nous le verrons, qu'il y a eu dans l'Eglise, principalement pour certains sacrements, une évolution cultuelle très apparente et souvent très profonde, mais qui s'accorde très bien avec l'institution par le Christ.

(1) Concile de Trente, sess. VII, décret des sacrements en général, canon 1.

La seconde conséquence de la définition du sacrement, c'est qu'il est un signe normalement nécessaire à l'homme pour l'obtention de la grâce, et, par conséquent, pour le salut. Je dis *normalement*, car, dans les cas exceptionnels, Dieu supplée à l'absence du signe sensible, et donne lui-même invisiblement la grâce.

II

Données principales de la doctrine du modernisme sur les sacrements.

Quelle est, à l'encontre de cette doctrine de l'Eglise sur les sacrements, la doctrine du modernisme? J'en rappelle les traits essentiels.

Le premier trait est cette disjonction entre la foi et la science, qui est la base même de la doctrine moderniste.

De même qu'il y a, dans la Christologie moderniste, un Christ de la foi et un Christ de l'histoire, totalement différents l'un de l'autre, puisque le Christ de la foi est Dieu et que le Christ de l'histoire n'est que « le plus divin des hommes », de même il y a, dans la théologie moderniste, les sacrements de la foi, c'est-à-dire des données sacramentaires qui correspondent parfaitement aux données théologiques que nous fournissent les définitions des conciles et l'enseignement de l'Eglise, et, d'autre part, les sacrements de l'histoire, qui peuvent contredire d'une manière complète, dans leurs éléments et leur évolution, les sacrements de la foi.

C'est ce qu'explique à merveille M. Loisy dans deux chapitres des deux « petits livres » : « le culte catho-

lique « dans *l'Evangile et l'Eglise*, et « Lettre à un supérieur de séminaire sur l'institution des sacrements », dans *Autour d'un petit livre.*

Vous déclariez, dit-il à ce supérieur, que les définitions de Trente faisaient foi pour l'historien comme pour le théologien. Je vous répondis fort allègrement que les conciles n'ont pas accoutumé de définir l'histoire, mais le dogme et que les décrets de Trente déterminent le sens que l'Eglise attache à l'institution sacramentelle, non la forme historique de cette institution.

Cette donnée pénètre toute la doctrine en ce sens que ce qui est vrai pour le croyant dans la théorie des sacrements peut être absolument faux pour l'historien.

Pour la foi, il est vrai que Jésus-Christ a institué les sacrements, parce qu'ils ont été institués par la conscience chrétienne, par l'Eglise, qui est venue, pas tout à fait comme Jésus-Christ l'entendait, mais qui enfin est venue ; elle a continué le Christ autrement qu'il ne s'attendait à être continué, mais enfin elle l'a continué tout de même ; c'est cette conscience intérieure, évolutive, de l'Eglise qui a fait les sacrements comme le dogme lui-même et comme tout le christianisme.

Donc, pour la foi, tout ce que dit l'Eglise est réel et vrai.

Pour l'histoire, il n'en est rien : Jésus-Christ n'a pas institué lui-même les sacrements ; et si l'on accorde qu'une idée et une intention du Christ ont inspiré le Baptême et l'Eucharistie, ce n'est que dans un sens absolument humain et rationaliste, en

soustrayant du Baptême et de l'Eucharistie tout élément surnaturel.

C'est là, en effet, le deuxième caractère de la donnée moderniste : la négation du surnaturel au sens où je l'ai rappelé, c'est-à-dire de cette donnée transcendante de la grâce, qui nous met au niveau de la destinée que Dieu nous a imposée, de participer à la vie même de la Trinité.

> Le sens des symboles sacramentels a été déterminé par les circonstances historiques de leur institution et de leur emploi, de là vient leur efficacité ; ce sont des signes appropriés à leur destination, comme les mots peuvent l'être à l'expression de la pensée ; ce sont des signes divins parce qu'ils sont religieux ; ce sont des signes chrétiens parce qu'ils procèdent du Christ (1).

Non : ce ne sont pas seulement des signes divins, des signes religieux ; le surnaturel n'est pas seulement le religieux, le divin ; le surnaturel est le religieux et le divin surnaturels, c'est-à-dire cet élément particulier et spécifique du divin, qui nous est révélé par le christianisme seul, et qui est absolument inaccessible à notre raison et à nos prises ; et, par conséquent, cet élément du divin que seule l'Eglise catholique possède et enseigne, cet élément transcendant que la nature, que la raison ne peuvent par elles-mêmes ni démontrer, ni soupçonner, ni atteindre.

C'est cet élément que M. Loisy semble ignorer de la plus crasse des ignorances, lorsqu'il assimile les sacrements de l'Eglise catholique avec les signes quelconques d'un culte, d'une religion quelconques :

(1) *L'Evangile et l'Eglise*, pp. 260-261.

Toute religion est sacramentelle, toute religion est aussi plus ou moins *déifique*, offrant à l'homme un moyen de s'élever jusqu'à la divinité, conçue d'abord et analogiquement, à l'image de l'homme (1).

Non, toute religion n'est pas *défique* ; cela est faux historiquement : c'est le christianisme qui a créé le mot parce que seul il possède la chose : la déification proprement et spécifiquement surnaturelle, au sens où je l'ai dit, en tant qu'elle inclut la participation à la vie de la Trinité elle-même.

Ce qu'il y a de plus divin dans le monde, ce n'est pas le fracas du tonnerre, ni la lumière du soleil ni l'épanouissement de la vie sur la terre : c'est la beauté des âmes, la pureté du cœur, la perfection de l'amour dans le sacrifice, parce que tout cela est le don souverain de Dieu à l'homme, la plus grande œuvre et la manifestation suprême de Dieu dans l'univers. Ainsi Jésus révéla aux hommes le secret de Dieu et de la religion, parce Dieu était en lui, se révélant aux hommes ; ainsi les hommes sentirent qu'ils possédaient en Jésus Dieu révélé (2).

Non, ce pathos à la Rousseau n'est point le portrait de la religion chrétienne. Dieu se révèle aux hommes en Jésus-Christ par le dogme chrétien et par la morale chrétienne, qu'enseigne l'Eglise.

Enfin voici la proposition qui résume tout le reste, et qui montre le naturalisme incurable qui est l'erreur fondamentale du modernisme.

« Ces symboles (les sacrements) ne portent pas la moindre atteinte à la majesté divine, s'il est bien entendu que leur efficacité n'a rien de magique, et

(1) *L'Evangile et l'Eglise*, p. 265.
(2) *L'Evangile et l'Eglise*, pp. 268-269.

si, au lieu de s'interposer entre Dieu et l'homme, ils ne font que rappeler à celui-ci la présence perpétuellement bienfaisante de son Créateur (1). »

Voilà donc, d'après M. Loisy, l'essence même des sacrements : « rappeler à l'homme la présence du Créateur. »

Eh bien, non. Ce n'est pas en tant que Créateur que Dieu se manifeste dans les sacrements et communique à l'homme la vertu divine ; c'est en tant que révélateur d'une vie supérieure, et surnaturelle au sens chrétien du mot ; et c'est cette vie, la vie intime et réservée de la Trinité elle-même, que les sacrements infusent dans l'homme par participation mystérieuse et miraculeuse, mais réelle.

Par suite, le troisième caractère de l'erreur moderniste est la négation de l'institution divine des sacrements.

Le Christ, d'après le modernisme, a institué les sacrements, mais ce n'est pas le Christ vivant, ce n'est pas le Christ historique, c'est le Christ glorifié, ressuscité, et cette parole, M. Loisy la répète à chaque page de sa théorie. Le Christ glorifié, c'est-à-dire en tant qu'il vit dans la conscience chrétienne, s'est transfiguré peu à peu et divinisé. Et on établit, par la négation *a priori* du surnaturel, une coupure absolue entre l'œuvre historique du Christ vivant, et l'œuvre, qu'on suppose *a priori* impossible, du Christ ressuscité.

Et voilà pourquoi toutes les paroles qui sont rapportées dans les Evangiles comme prononcées par le

(1) *L'Evangile et l'Eglise*, p. 264.

Christ après sa résurrection sont formellement écartées *a priori* de l'histoire ; ce n'est pas le Christ historique vivant, c'est la conscience chrétienne qui les a proférées, et, par conséquent, l'institution de la Pénitence par ces paroles : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez », c'est le Christ ressuscité qui l'a faite, ce n'est point l'œuvre du Christ vivant, du Christ historique, c'est l'œuvre de l'Eglise, de la conscience chrétienne, de l'esprit légendaire.

C'est donc, vous le voyez, la négation de la divinité et de l'efficacité des sacrements.

On dit qu'ils ne portent pas atteinte à la majesté divine, à condition que leur efficacité n'aura rien de *magique*. Vous vous étonnez peut-être de cette parole étrange : elle ne l'est pas dans la philosophie moderniste.

Vous allez le comprendre par un exemple. Croyez-vous que ce que nous appelons la transsubstantiation est une chose réelle et objective? Croyez-vous que les paroles du prêtre, à la messe, quand il tient entre ses mains un morceau de pain qui n'est que du pain, et que, parlant, non plus avec son *moi* humain, mais avec le *moi* du Christ qui vit en lui par le sacerdoce, il prononce ces syllabes, étranges aussi : « Ceci est mon corps, » — croyez-vous que ces paroles opèrent ce qu'elles disent, et que, réellement, objectivement, elles transforment ce morceau de pain par la conversion totale de sa substance en la substance du corps du Fils de Dieu, de manière à ne laisser subsister que les *espèces* ou « accidents » ?

Vous croyez cela ?

Eh bien, vous tombez sous le coup du mépris le plus profond des modernistes, car vous croyez à ce qu'ils appellent l'efficacité « magique » des sacrements.

Le mot est ancien dans leurs écrits. M. Marcel Hébert, l'un des malheureux prêtres qui furent logiques, dans leur kantisme, jusqu'à l'apostasie, l'avait jadis propagé, bien avant l'éclosion du loysisme, dans le clan des initiés, et je serais surpris que ce ne n'ait pas été lui qui révéla la valeur de ce vocable à M. Loisy, lequel, comme chacun sait, se déclarait volontiers profane en choses philosophiques.

Donc, d'après le lexique moderniste, est *magique* toute opération qui suppose l'intervention directe et personnelle de Dieu dans le monde. Telle l'Ascension du Christ, si nous avions la naïveté de nous la représenter comme si le corps du Christ s'était réellement élevé dans les airs, par une puissance miraculeuse « à la façon d'un ballon du Louvre » : comparaison de bon goût familière jadis à M. Hébert. Telle encore une résurrection, si nous nous l'imaginions comme la véritable réanimation d'un cadavre. Tels tous les miracles de l'Evangile si nous croyons qu'ils furent autre chose que des phénomènes de puissante, bienfaisante et parfois inconsciente suggestion. Telle même la donnée de la création, si nous avions la simplicité de penser, avec l'humanité tout entière, que Dieu est vraiment l'auteur du monde, auteur réellement distinct de son ouvrage, et que tout ce qui est lui doit tout son être.

Ce sont là des contes de fées bons à endormir les enfants. La seule action divine qu'admettent dans le

monde les modernistes, et par conséquent la seule efficacité possible des sacrements, c'est une action, c'est une efficacité toute de conscience et de foi, et qui reste tout entière dans le domaine psychique et mental.

L'efficacité des sacrements consiste donc « à rappeler à la pensée de l'homme, sous une forme, sous un symbole particulier, la présence toujours bienfaisante du Créateur ; ainsi la Cène chrétienne consiste simplement à rappeler à la pensée des chrétiens, sous le symbole, sous l'image du pain qui persiste, la mort du Fils de Dieu. Pour la foi, ce n'est plus le pain, bien sûr, mais la foi n'a rien de commun avec la réalité des choses telle que nous les connaissons par la science et par la raison : notre raison nous dit qu'il n'y a là que du pain ; notre foi nous fera sentir et agir comme s'il y avait là le corps du Fils de Dieu.

On voit comment tout se tient dans la philosophie moderniste. A ses yeux l'action divine dans le monde n'est en réalité autre chose que la résultante de la pensée humaine. C'est la négation formelle de Dieu, tantôt brutale, tantôt sournoise selon le tempérament intellectuel de ceux qui se sont laissé entamer, puis pénétrer par cette doctrine dissolvante.

Si l'on songe que les sacrements c'est, *dans la pratique*, la religion tout entière, la religion en acte, que c'est là que s'opère le contact entre la pensée religieuse, la pure spéculation, et la vie de la conscience, de la volonté et de l'exécution, on comprendra quelle importance il faut attacher, dans la critique des erreurs du modernisme, à ce chapitre des sacrements.

III

Principes de solution de quelques difficultés.

L'histoire des sacrements est l'une des parties de l'érudition religieuse qui peut le plus aisément déconcerter, au premier contact, ceux qui ne l'auraient pas abordée avec un esprit à la fois scientifique et très éclairé sur les véritables données de la foi.

La raison en est que c'est sur le terrain du culte que s'est produite, et que devait fatalement se produire, la plus visible et parfois la plus profonde évolution des divers éléments de la religion.

Je ne puis donc ici faire autre chose qu'indiquer rapidement les principes de solution des difficultés les plus apparentes et les plus répandues.

Le premier principe consiste à savoir distinguer les choses des termes divers qui, au cours de l'histoire, les désignent.

Ainsi vous chercherez en vain dans l'Evangile le mot « sacrement » (1). L'Eglise a pratiqué et vécu ses sacrements bien avant de les cataloguer scientifiquement et de disserter sur leur essence métaphysique.

Le mot « sacrement » n'a été introduit dans l'Eglise que longtemps après l'Evangile ; Jésus-Christ n'a pas institué les sept sacrements en disant aux Apôtres : « Je décrète qu'il y aura dans l'Eglise sept sacrements ; que telle sera la matière de l'un, telle la forme de

(1) Il en est de même de quelques-uns des mots les plus usuels et en apparence les plus essentiels de la langue théologique : grâce, surnaturel, Trinité, Incarnation, confession, communion, messe, etc.

l'autre » ; les mots « matière et forme » n'ont été introduits dans l'explication dogmatique que beaucoup plus tard, selon que l'évolution de la pensée chrétienne s'est faite concomitamment avec la formule humaine des philosophies qui se succèdent dans la suite des temps.

Lorsque, par exemple, saint Paul dit, en parlant du mariage : « *Sacramentum hoc magnum est* », ce serait un contre-sens que de s'imaginer que saint Paul veut dire : Le mariage est un grand sacrement. Le mot *sacramentum* ici n'a que son sens étymologique : c'est un grand « mystère », il y a un mystère profond caché dans le symbolisme qui rapproche, d'une part, le Christ et l'Eglise, d'autre part, le chrétien et la chrétienne qui unissent leurs vies pour le temps actuel et pour l'éternité (1).

Le mot « sacrement » veut donc dire tout d'abord : « chose sacrée », il veut dire aussi « chose secrète, secret qu'il faut garder », enfin il veut dire : « parole sacrée, serment qu'il faut tenir. » Par suite de ces sens multiples, le mot prête à des équivoques, qui, pendant longtemps, ont fait planer sur la distinction des sacrements proprement dits, une indétermination qui ne nuisait en rien à la réalité et à la plénitude de la vie cultuelle de l'Eglise, qui possédait déjà tous les sacrements qu'elle possède aujourd'hui.

L'idée précise d'un signe sacré ou religieux, symbole d'un don divin invisible, et produisant efficacement ce don dans l'âme, ne s'est élaborée théoriquement et attachée définitivement dans l'Eglise au mot *sacramentum*, en écartant de ce mot toute autre signification, que

(1) Ephes., v, 32.

très tard dans l'histoire. A tel point que saint Isidore de Séville, (nous sommes donc assez avant dans le Moyen-Age) — voulant définir le sacrement et citant une définition de saint Augustin, s'attache au contraire à l'un des sens spéciaux du mot *sacramentum*, qui est précisément « secret », « mystère ». Il définit donc le sacrement, non pas « en fonction de l'idée de signe, mais en fonction de l'idée de secret (1) ».

Cette imprécision du mot *sacrement* est l'unique cause pour laquelle la liste officielle des sacrements proprement dits ne fut fixée que si tard.

Saint Pierre Damien, mort en 1072, comptait, dans un de ses sermons, douze sacrements, parce qu'il comprenait sous ce mot, outre les sacrements proprement dits, d'autres signes, ou autres institutions religieuses approuvées par l'Eglise (2).

« Le premier est le sacrement du baptême... Le second est le sacrement de la confirmation... Le troisième est l'onction des infirmes... Le quatrième est la consécration du pontife... Le cinquième est l'onction du roi. Le sixième est le sacrement de la dédicace de l'Eglise... Le septième est le sacrement de la confession... Le huitième est celui des chanoines... Le neuvième est celui des moines... Le dixième est celui des ermites... Le onzième est celui des moniales... Le douzième est le sacrement des noces (3). »

(1) Pourrat, *la Théologie sacramentaire, étude de théologie positive*, 1907, p.32. Travail fort intéressant et utile, qui a l'inconvénient des imperfections inévitables dues à l'étendue du sujet qu'il embrasse, mais qui a aussi le très grand mérite d'un essai de synthèse, à la fois traditionnel et informé. Il est digne de servir d'exemple.

(2) Pourrat, *la Théologie sacramentaire*, chap. V. *Le Nombre des sacrements*.

(3) Serm. 69. On trouvera les textes dans Pourrat, ouvrage cité, p.241.

On remarquera que ni l'Eucharistie, ni l'ordination des clercs et des simples prêtres ne sont indiquées ici ; et cependant le même saint Pierre Damien, dans un autre ouvrage, compte l'Eucharistie et « l'ordination des clercs », parmi les « sacrements principaux (1) ».

Mieux que tout le reste, ces citations indiquent le flottement qui existait, alors encore, dans les esprits.

C'est donc à partir surtout du XII[e] siècle, et sous l'influence de l'école d'Abeillard et d'Hugues de Saint-Victor, que la dialectique plus pénétrante a distingué les *sacramenta majora*, sacrements proprement dits des *sacramenta minora*, sacrements inférieurs ou mineurs.

C'est à Pierre Lombard que l'on attribue communément le mérite d'avoir le premier précisé le septennaire sacré des sacrements dans sa théologie que l'école tout entière a suivie depuis lors.

Au fond, écrivait très justement, dès 1881 l'abbé de Broglie dans ses admirables conférences sur la vie surnaturelle (2), la doctrine est la même dans tous les temps, car tous nos rites sacramentels ont toujours été pratiqués avec foi en leur efficacité. Mais la forme systématique et philosophique a progressé, et cette proposition : « Il y a sept sacrements de la loi nouvelle, qui seuls produisent la grâce *ex opere operato* (3) », qui est maintenant un dogme de

(1) Pourrat, p. 242.

(2) *Conférences sur la vie surnaturelle*, prêchées dans la chapelle de Sainte-Valère, 3[e] année, carême de 1881, Paris, 1883, p. 208.

(3) *Petit Lexique*. Ex opere operato. Expression latine de la langue scolastique, qui signifie littéralement, *en vertu de l'œuvre opérée*. Elle se comprend par antithèse avec cette autre : *ex opere operantis*, en *vertu de l'œuvre de celui qui opère. L'opus operatum* indique l'efficacité du sacrement indépendante des dispositions de celui qui le reçoit, — *l'opus operantis* est la part de l'homme, la coopération active et per-

foi, n'aurait pas paru évidente au XIe siècle, faute de précision dans le langage. L'Eglise avance dans la connaissance de la vérité, elle avance lentement, avec prudence, mais elle avance, et chaque siècle apporte avec lui des notions plus précises et plus complètes. La condition de ce progrès est, comme nous l'avons dit ailleurs, l'assistance de l'Esprit Saint, qui dirige la pensée humaine et réprime ses écarts.

La double lumière grâce à laquelle a progressé la donnée des sacrements est, d'une part, l'éclaircissement progressif de la donnée de la grâce elle-même : le mot de « grâce » n'avait pas, dans l'Eglise primitive, le sens technique et théologique que nous lui donnons ; on savait ce qu'était la grâce, c'est-à-dire « la vie puisée en Jésus-Christ » : St Jean le dit. On savait qu'il y avait des rites qui donnaient la grâce, on savait que l'initiation baptismale et les autres rites qui la continuaient donnaient cette vie surnaturelle, mais la précision de la doctrine théologique ne s'est faite que peu à peu, comme elle devait se faire.

La seconde notion en fonction de laquelle s'est faite l'évolution de l'idée de sacrement est celle-ci : l'efficacité du sacrement pour produire la grâce.

Inutile d'ajouter que l'évolution de la doctrine sacramentaire dans l'Eglise, d'après les modernistes, c'est l'évolution absolue sans points fixes et sans limites, l'évolution purement humaine et naturelle qui emporte dans son cours la religion tout entière, tandis que, dans la pensée de l'Eglise et d'après l'histoire, il y a, dans cette évolution, des points fixes et des li-

sonnelle du fidèle à l'œuvre de Dieu en lui : coopération toujours requise de la part de ceux qui possèdent l'usage de leur raison. A cette coopération répond une augmentation proportionnelle de grâce.

mites : l'institution du Sacrement par le Christ, l'efficacité du sacrement, la grâce particulière attachée à chaque sacrement, l'autorité de l'Eglise qui seule peut déterminer l'usage même du sacrement; donc des limites fixées d'un commun accord, d'une part par l'histoire et la science, de l'autre par la foi.

Ce développement de l'idée et de la réalité sacramentaires a été décrit par Newman dans une page célèbre, en des formes, comme toujours, un peu nuageuses et imprécises, mais qui ne manquent ni de puissance, ni de profondeur. On verra une fois de plus combien le « développement » de Newman diffère, dans l'intention du cardinal anglais, de l'évolution moderniste.

Les doctrines catholiques, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'observer, sont les membres d'une famille; elles sont corrélatives entre elles et s'expliquent, se confirment et s'éclairent l'une l'autre. En d'autres termes, l'une sert de preuve à l'autre et toutes ensemble à chacune d'elles. Si celle-ci est prouvée, celle-là devient probable ; si celle-ci et celle-là sont l'une et l'autre probables, mais pour des raisons différentes, chacune ajoute à l'autre sa propre probabilité. L'Incarnation est l'antécédent de la doctrine de la médiation, et toutes deux sont l'archétype du principe sacramentel et des mérites des saints. De la doctrine de la médiation, viennent la satisfaction, la messe, le mérite des martyrs et des saints, leur invocation et leur culte. Du principe sacramentel viennent les sacrements proprement dits, l'unité de l'Eglise et le saint siège comme son type et son centre ; l'autorité des conciles, la sainteté des rites, la vénération des saints lieux, des châsses, des images, des vases, des vêtements et des ornements sacrés. Dans les sacrements, le baptême est développé par la confirmation d'un côté, par la pénitence, le purgatoire et les indulgences de l'autre;

l'Eucharistie et la présence réelle, par l'adoration de l'hostie, la résurrection des corps et la vertu des reliques. Ensuite la doctrine des sacrements conduit à la doctrine de la justification; celle-ci à la doctrine du péché originel et cette dernière encore au mérite du célibat.

Tous ces développements séparés ne sont pas indépendants les uns des autres; ils sont unis au contraire, par des rapports soit directs soit indirects; ensemble ils grandissent à mesure que chacun grandit. La messe et la présence réelle forment les parties de l'un d'entre eux; la vénération des Saints et de leurs reliques sont les parties d'un autre; leur pouvoir intercesseur, le purgatoire et la messe sont aussi corrélatifs; le célibat est le signe caractéristique du monachisme et de la prêtrise. Il vous faut accepter le tout ou rejeter le tout; la réduction de la moindre partie affaiblirait l'ensemble, l'amputation le détruirait. Inutile de recevoir l'ensemble si l'on excepte un point qui est partie intégrante au même titre que les autres; d'un autre côté, c'est chose sérieuse d'admettre un seul point, car, avant que vous sachiez où vous en êtes, vous pouvez être conduit, par une inéluctable nécessité logique, à subir le tout.

Donc le point essentiel qu'il faut maintenir avec le concile de Trente, c'est que Jésus-Christ a réellement et par lui-même institué les sept sacrements.

Il est évident, encore, que nous ne trouvons pas dans l'Evangile les paroles et les actes formels par lesquels Jésus-Christ aurait institué l'extrême-onction, la confirmation et plusieurs des autres sacrements. Mais ceci ne serait pas nécessaire, car n'oublions pas cette vérité essentielle du catholicisme, que les Evangiles ne sont pas tout, que les Evangiles ne disent pas tout, que les Evangiles sont enveloppés et pénétrés par la doctrine vivante de la tradition ecclésiastique, que Jésus-Christ n'a pas voulu se perpétuer

dans un livre mort, mais dans une société réelle et vivante et que les Evangiles sont, à la lettre, l'œuvre de cette société et ne constituent qu'une de ses manifestations. Par conséquent nous ne pouvons pas chercher des explications complètes de ces institutions dans le seul texte des Evangiles, dans lequel cependant les modernistes voudraient nous enfermer.

Les théologiens se demandent si cette institution des Sacrements par Jésus a été médiate ou immédiate, implicite ou explicite.

Elle aurait été médiate si Jésus Christ avait délégué à d'autres, aux Apôtres, par exemple, le pouvoir d'instituer des sacrements : aucun théologien n'admet cette explication, qui est unanimement rejetée par l'Eglise. Jésus-Christ n'a pas confié à l'Eglise le soin et le droit d'instituer des sacrements nouveaux ; il a réellement et immédiatement institué tous les sacrements de la Loi nouvelle.

Mais les a-t-il institués d'une manière pleinement explicite ? A-t-il déterminé, pour chacun d'eux, non seulement la grâce particulière que ce sacrement devait renfermer et produire, mais aussi le signe sensible auquel devait être attachée cette grâce ?

Ici, aucune sorte de définition ni même d'opinion plus particulièrement approuvée ne nous oblige à le croire. Il est certain que nous trouvons dans l'Evangile et dans la tradition ecclésiastique, l'institution immédiate et explicite par Jésus-Christ, du baptême et de l'eucharistie ; l'institution des cinq autres sacrements, quoique immédiate et personnelle, a-t-elle été seulement implicite en ce sens, que Jésus-Christ a laissé une certaine indétermination dans le signe auquel de-

vait être attachée la grâce des sacrements qu'il voulait instituer? Nous pouvons parfaitement l'admettre.

Pour les cinq sacrements en question, il nous est loisible de croire, — c'est une doctrine qui donne toute liberté à la critique et à l'histoire bien comprises — que l'Eglise, chargée, non d'instituer le sacrement, mais de le vivre et de le faire vivre dans son sein, avait une certaine liberté pour la précision du signe auquel devait être attachée la grâce sacramentelle, à plus forte raison pour l'usage du sacrement lui-même.

C'est là ce qui met en pleine lumière, d'une part, la latitude très grande des recherches historiques que l'Eglise permet aux critiques et aux théologiens catholiques, sur le terrain des sacrements en particulier, et, d'autre part, la facilité avec laquelle les travailleurs peuvent rester dans les limites du dogme, sans, en aucune manière, sentir gênée leur liberté scientifique (1).

BERNARD GAUDEAU.

(1) Il a paru dans le journal la *Croix*, au cours de l'année 1907, un commentaire détaillé, dû à des professeurs de l'Université catholique de Lille, du groupe « sacramentaire », des propositions condamnées par le décret *Lamentabili*.

PIE X PRÊTRE

DISCOURS

PRONONCÉ A PARIS DANS L'ÉGLISE DE SAINT-SULPICE
LE 15 NOVEMBRE 1908
A L'OCCASION DU JUBILÉ SACERDOTAL
DE SA SAINTETÉ PIE X (1)

Tu es sacerdos.
Vous êtes un prêtre !
Ps. 109, 4.

MES BIEN CHERS FRÈRES,

J'ai suivi l'élan de mon cœur en vous promettant spontanément, dimanche dernier, de vous parler aujourd'hui du Jubilé sacerdotal de Pie X.

Quand je me suis mis à l'œuvre pour tenir ma parole, j'ai été effrayé de mon audace et j'ai failli reculer devant la grandeur de la tâche et l'impossibilité de ne pas la trahir.

L'Écriture Sainte nous avertit de ne jamais louer un homme de son vivant, non seulement pour nous préserver du crime de flatterie, mais parce qu'il n'a point encore accompli son œuvre ni donné sa mesure. Il y a des figures que le recul de l'histoire grandit, il y en a d'autres qu'il diminue. Et, s'il est au monde un homme qui ne pardonnerait pas de transformer la chaire chrétienne en tribune adulatrice, cet homme est assurément Pie X.

(1) Texte plus complet que celui qui a paru en brochure.

Ce n'est donc pas lui que je louerai, mais son sacerdoce. Aussi bien, c'est le sacerdoce que nous fêtons aujourd'hui en sa personne. Il y a cinquante ans que Pie X est prêtre, et c'est le prêtre dans Pie X que je voudrais vous montrer.

Or, il se trouve qu'en vous montrant le prêtre dans Pie X je vous aurai précisément, ce me semble, indiqué son caractère personnel et distinctif. Pie X est, par-dessus tout, un prêtre il est un prêtre dans toute l'acception du terme; il n'est rien autre chose ; j'oserai dire qu'il est un Pape prêtre.

Sans doute, le Pape, quels que soient son nom et son rang dans l'histoire, est, avant tout et toujours, le Prêtre souverain, le Pontife suprême, *Summus Pontifex* ; mais ce caractère se nuance en chaque Pape, selon les dons particuliers de la nature et de la grâce et selon le cadre historique dans lequel il se meut.

Il y a eu des Papes à la fois prêtres et souverains temporels, prêtres et diplomates, prêtres et législateurs, prêtres et artistes, prêtres et grands seigneurs, parfois même prêtres et conquérants. Pie X est prêtre tout court. Et ce mot suffit à sa gloire, car les héros et même les saints qui furent prêtres n'ont, à le bien prendre, rien ajouté à la gloire du sacerdoce : ils lui ont emprunté la leur.

Il est peu de Papes en qui ce caractère de prêtre soit, au même degré qu'en Pie X, dégagé de toute autre note et de toute autre influence, et, par suite, il en est peu en qui le sacerdoce rayonne d'une manière aussi pure et aussi féconde.

Je crois donc entrer vraiment dans l'esprit de cette solennité et satisfaire à la piété filiale qui vous a ame-

nés si nombreux aujourd'hui dans cette église, en vous montrant d'abord brièvement en Pie X le prêtre qui devient Pape, puis le Pape faisant œuvre de prêtre; l'évolution du prêtre jusqu'au Souverain Pontificat ; l'œuvre, avant tout sacerdotale, du Souverain Pontife.

I

LE PRÊTRE DEVENANT PAPE

Il y a cinquante ans, le 18 septembre 1858, le jeune diacre Joseph Sarto, âgé de vingt-trois ans, était ordonné prêtre dans le *duomo* de Castelfranco. Evénement bien minime aux yeux du monde, immense dans la pensée de Dieu, qui voit et qui fait l'avenir.

Cinquante ans !... Ce que fut ce demi-siècle, ceux-là seuls vraiment le savent, qui ont le peu enviable privilège de l'avoir vécu. La carte de l'Europe était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui, et elle a comporté, depuis lors, des leçons de géographie nouvelle que nos mémoires rebelles, à nous les anciens, ne pourront jamais apprendre parfaitement.

En 1858, on était à la veille de la campagne d'Italie, et Solférino n'était pas loin... Hélas ! C'était l'aurore de l'unité italienne, que devait suivre de près l'unité germanique. Pie IX avait commencé depuis six ans son long et glorieux règne, traversé par tant d'épreuves.

Et après Pie IX, brillera sur le trône de saint Pierre un nom illustre : celui de Léon XIII ! Et puis... Et puis, ce sera le tour de cet enfant de vingt-deux ans, prosterné en ce moment sur les dalles du sanctuaire,

pendant que sa mère, prosternée elle aussi dans la nef, les bras en croix, prie éperdûment pour que son fils soit vraiment un prêtre.

Il devait l'être bien autrement qu'elle ne le pensait.

Mais le jeune lévite qui venait de recevoir, entouré des siens, l'onction sacerdotale, ignorait l'avenir. Il ne savait qu'une chose : il était prêtre!

Et aujourd'hui après cinquante ans on peut redire de lui cette parole merveilleuse et terrible : *Tu es Sacerdos*, non seulement comme on la dira éternellement de tous ceux qui ont reçu l'onction sainte, fussent-ils des apostats et des damnés : « Vous êtes prêtre » ; mais on peut la dire avec cet accent bien différent, que l'on ne peut pas appliquer à tous, et qui en dit plus que tous les discours humains : « Vous êtes UN PRÊTRE, *Tu es Sacerdos.* »

Fils d'une race robuste et saine de paysans vénitiens, il avait grandi à la dure école de la pauvreté et du travail. Il avait vu son père peiner et mourir à la tâche pour élever ses huit enfants, et son admirable mère devenue veuve, forte de sa seule piété, se dévouer héroïquement pour tous.

Il était prêtre ! et dès la première heure, il le fut pleinement.

Il fut vraiment prêtre, ce jeune vicaire de Tombolo, qui devient aussitôt la providence des malheureux, qui passe ses nuits au chevet des cholériques, qui comme saint Vincent de Paul, appelle les pauvres « nos maîtres », et que son curé déclare un saint en lui présageant la mitre. Gai compagnon d'ailleurs, remplissant tous ses devoirs avec la rondeur malicieuse de son caractère, et mettant volontiers la robustesse prover-

biale de ses muscles au service de la bonne cause par d'opportunes corrections aux blasphémateurs et aux querelleurs du village.

Cette impression de force est bien celle qui se dégage la première, aujourd'hui encore, de l'aspect de Pie X.

Il fut vraiment prêtre, ce jeune archiprêtre de Salzano, au diocèse de Trévise, qui, en peu d'années, par sa prédication, et plus encore par l'effusion de son cœur, transforme complètement sa paroisse ; passionné pour l'instruction populaire, créant à ses frais, lui qui n'a pas un baïoccho, un hôpital et mettant au Mont de Piété, pour les pauvres, jusqu'à l'anneau paroissial de son église.

L'évêque l'arrache à Salzano pour l'empêcher, dit-il, « de faire saisir jusqu'à l'encensoir ».

Vraiment prêtre, le chanoine de Trévise, professeur de théologie au grand séminaire de cette ville, chancelier et vicaire général, que la Providence faisait ainsi passer par toutes les formes de l'apostolat sacerdotal, le préparant, à son insu, à sa souveraine destinée.

Vraiment prêtre, et rien de plus, l'évêque de Mantoue, qui pâlit et sanglote en apprenant sa nomination, qui, avec une fermeté tout apostolique, réforme en quelques mois, et non sans peine, les habitudes cléricales et l'enseignement dans son diocèse, qui montre dans ses ordonnances une entente profonde et affinée de l'art sacré, de la peinture religieuse comme de la musique d'église ; qui, malgré la vigueur et parfois la rigueur de ses décisions, se fait adorer de son clergé; et qui, déclare sans ambages : « Je ne

veux pas faire des diseurs d'*Oremus*, je veux des *prêtres.*»

Vrai cœur de prêtre, celui qui se révèle chez le jeune évêque, dans cette entrevue avec sa mère bien-aimée, avant de partir pour Mantoue :

La vieille paysanne de Riese, qui jadis, après avoir fait réciter à Joseph sa prière du soir, disait à ses enfants : « Mes enfants chéris, j'aimerais mieux vous perdre que de vous voir un jour abandonner Jésus-Christ et la Madone », avait été plus effrayée que séduite par les honneurs ecclésiastiques qui élevaient son fils vers un avenir si inattendu par elle. Plus tard quand il fut fait cardinal, elle devait en mourir de saisissement. Cette fois, quand il vint prendre congé d'elle, en violet d'évêque, il lui montra son anneau pastoral, une superbe améthyste enrichie de brillants que ses élèves et ses collègues du séminaire de Trévise lui avaient offerte : « Voyez, mère, lui dit-il gaiement, le bel anneau qu'on m'a donné ! »

Ecoutez, mes frères, je ne connais rien de plus beau que cette scène. C'est de l'antique élevé au divin par le catholicisme.

La vieille Vénitienne prit la main de son fils ; elle tâta de ses doigts amaigris la bague précieuse, puis, la repoussant doucement, et lui montrant son anneau à elle, un pauvre anneau d'argent vieilli à son doigt, l'alliance, jamais quittée, de ses noces lointaines, l'anneau fidèle de son veuvage, elle porta le cher bijou aux lèvres de l'évêque, et, avec un regard aigu de ses yeux de femme et de mère, elle lui dit en souriant : « Hé! mon fils, sans cet anneau-ci, sans ce mince cercle d'argent, tu n'aurais pas l'autre. Qu'en dis-tu ? »

Et, au souvenir des souffrances et des privations endurées par sa mère pour lui, tous les deux fondirent en larmes, et s'embrassèrent pour les adieux, sans doute comme Jésus et sa mère, au moment du départ pour l'apostolat.

Il fut vraiment prêtre et ne fut rien autre, le patriarche de Venise, qui, par son aménité, la dignité de sa vie, son habileté faite de droiture, de charité et de conscience, l'intraitable fermeté de ses principes, sut triompher des difficultés de la situation souvent la plus délicate et conquérir, dans la ville, la province et le pays, une autorité incomparable.

Aussi, c'est qu'on disait l'avoir rencontré, une nuit, à deux heures du matin, dans les rues de Venise, seul et portant sur ses épaules un matelas dérobé à son lit et destiné à une pauvre malade... De telles légendes, si c'en est une, ne s'accréditent qu'autour de ceux qui en ont réalisé au moins l'équivalent.

Aussi quand le 26 juillet 1903, les gondoliers de Venise, la rame levée, attendaient au bord du quai le Cardinal Sarto qui partait pour le Conclave, tout le *peuple de la mer* était en larmes.

Les colombes de Saint-Marc, en tournoyant autour du front du Pontife, ne semblaient-elles pas un présage à la fois gracieux et terrible? Et il fallut, pour s'arracher à la foule, que le Père bien-aimé agitât aux yeux de tous le billet rose d'aller et retour qui leur promettait un prochain revoir...

. . . .

A genoux, les Cardinaux! Dans la salle conclavaire, les baldaquins de tous les trônes se sont abais-

sés subitement, sauf *le sien*, et Joseph Sarto, élu Pape, a répondu au Cardinal doyen, qui lui demande son nom : « PIUS DECIMUS. »

Elevez vos pensées, mes frères : les combinaisons humaines, politiques ou autres, ne sont ici de rien.

L'accord, qui ne s'est point réalisé sur des noms attendus, s'est fait sur celui-ci, précisément parce que ce nom ne rayonne que d'une seule auréole, celle du Sacerdoce. Au cours de sa carrière déjà longue, le jeune prêtre de 1858 est devenu plus prêtre. Mais il n'est que cela. Tout le monde le sait, et l'Esprit-Saint mieux que personne ; car il fallait à l'Église, à l'heure qui venait de sonner, un Pape qui fît, avant tout, œuvre de prêtre.

Et une grande émotion d'espoir et de confiance gonflait tous les cœurs, lorsque, sur la place Saint-Pierre, et bientôt dans le monde entier, toutes les lèvres acclamaient ce nom, la veille encore inconnu : « Vive Pie X !... »

II

LE PAPE FAISANT ŒUVRE DE PRÊTRE

Le prêtre a une triple mission : il enseigne, il gouverne, il sanctifie.

Or, le prêtre, à bien parler, c'est l'Église. Le prêtre est la cellule de ce corps vivant qu'est l'Église. Le prêtre donné, l'Église suit tout entière. Le prêtre absent, l'Église n'est même pas concevable.

C'est pourquoi le Souverain Pontificat n'est que la suprême expression du Sacerdoce. Le Pape n'est que le premier et le plus haut des prêtres visibles. Il n'y a

au-dessus de lui, et en communication providentielle avec lui, que le Souverain Prêtre invisible, Cerveau divin et Cœur de l'Église, Notre Seigneur Jésus-Christ.

Pie X et le Modernisme.

Le prêtre enseigne la foi, et telle est la première œuvre de Pie X, la plus importante de toutes. Ce Pape, que le mensonge impudent des sectes, trop aisément accepté par la frivolité d'un grand nombre, travaille à représenter comme ennemi de la science moderne, a proclamé et proclame, d'une manière plus haute et plus efficace qu'aucun autre Pape dans l'histoire, cette vérité fondamentale : « L'unique ennemie de la Foi, ce n'est pas la science, c'est l'ignorance. »

Non par des protestations verbales, non par des dissertations académiques, mais par des actes, par des ordres précis, des instructions vigoureuses, des paroles de chef, actives, agissantes et tendant uniquement à l'action, Pie X organise la guerre contre l'ignorance religieuse, qu'il dénonce comme la source principale de tous nos maux, comme « le plus grand fléau du monde actuel ».

Est-il rien de plus vrai? Ignorance des pauvres enfants élevés par centaines de mille sans religion ou dans l'erreur; ignorance des masses arriérées, plus privées de Dieu que les païens du temps des Apotres; ignorance des gens qui se croient cultivés; ignorance des gens instruits, ignorance des savants, qui ne soupçonnent parfois même pas le premier mot de nos dogmes; ignorance des infidèles et des hérétiques; ignorance des catholiques, la plus lamentable de tou-

tes, parce qu'elle les rend perméables à tous les mensonges et à toutes les équivoques de l'erreur.

Cette ignorance, que Pie X combat surtout par son admirable campagne pour organiser et perfectionner l'enseignement du catéchisme, a été la principale cause du mal profond, effroyable, causé dans l'Église, par ces doctrines pernicieuses que l'Encyclique *Pascendi* a révélées à un grand nombre, et qui sont désignées sous le nom, équivoque lui aussi, comme ces doctrines elles-mêmes, de *Modernisme;* nom créé et choisi par les modernistes eux-mêmes et que le Pape ne leur a appliqué que parce qu'ils l'avaient forgé.

En réalité, vous le savez, rien de moins moderne ni de plus vieillot que le modernisme.

Catholiques, vous croyez à l'Église réellement divine; — chrétiens, vous croyez à la divinité réelle de Jésus-Christ ; — hommes religieux, vous croyez en un Dieu, réel, Créateur et Fin dernière ; — hommes simplement raisonnables, vous croyez à la vérité. Le modernisme, c'est la négation de tout cela.

Comme le protestantisme, le modernisme nie l'autorité divine de l'Église : l'Église est purement humaine.

Comme le rationalisme, le Modernisme nie la divinité réelle de Jésus-Christ : Jésus-Christ n'est qu'un homme.

Comme le panthéisme et l'athéisme, le modernisme nie l'existence réelle d'un Dieu distinct du monde et Créateur.

Comme le scepticisme, le modernisme refuse à la raison humaine le pouvoir de connaître réellement aucune vérité.

Logiquement, c'est l'abîme sans fond, provocateur de désespoirs, du doute absolu.

Mais le modernisme, et c'est là son unique nouveauté, prétendait, en niant tout cela, garder toute l'apparence, toute la façade, toutes les formules du catholicisme.

« Très Saint-Père, disait-il avec l'accent onctueux du baiser de Judas, gardez votre Symbole tout entier. Cette Église, ce Christ, ce Dieu auquel vous croyez, nous y croyons comme vous. Sans doute, nous n'attachons pas le même sens aux mots, mais qu'importe? Nous ne Vous demandons pas la suppression d'une seule syllabe du *Credo*, mais la faculté d'une simple transposition à notre usage. Gardez les mots, nous les prononçons comme vous, laissez-nous seulement le droit de les vider de leur contenu et de supprimer les choses!... »

Et cela était dit élégamment, noyé dans la subtilité prétentieuse d'une philosophie incompréhensible au vulgaire, mais dont les négations, très claires, étaient enseignées, depuis quarante ans, dans toutes les écoles officielles de France et d'ailleurs.

Et cela était présenté, avec une habileté diabolique, sous le masque de la science, de la critique, du progrès, de la liberté!

Et les sectes anti-chrétiennes, parfaitement au courant du complot, favorisaient, ouvertement et obscurément, ses progrès!

Et un grand nombre de catholiques, toujours prêts à se défier de l'autorité, de la tradition, de la nécessaire intransigeance dogmatique, répandaient le poison de l'erreur!

Et un grand nombre de prêtres, surtout des jeunes, mal instruits, hynoptisés par les mots, se jetaient dans le piège tête baissée, et s'alliaient aux pires ennemis de l'Église !

Jamais, même au temps de Luther, même au temps de l'arianisme, l'Église n'avait couru un pareil danger.

Et il faudra le recul de l'histoire pour apprécier comme il convient le geste sauveur de Pie X.

Car l'Encyclique *Pascendi* n'est pas seulement une merveilleuse parole d'enseignement, c'est un acte et un acte définitif de salut.

Ce que le Concile de Trente a fait pour le protestantisme, au prix d'efforts si longs et si laborieux, et sans avoir pu éviter les effroyables déchirements qui ont coûté à l'Eglise l'Allemagne, l'Angleterre, et les royaumes du Nord, et qui ont mis l'Europe en sang, Pie X, d'un mot, d'un geste, l'a réalisé contre le modernisme, et c'est à peine si l'erreur pourra se glorifier d'une demi-douzaine d'apostats !

Mais il était temps !

Et nous Vous remercions, ô Très Saint Père, du plus profond de nos cœurs, de cette parole et de cet acte de vrai prêtre ! Cette œuvre est bien votre œuvre ; pour l'accomplir Dieu vous a donné la clairvoyance du regard et l'énergie du bras ; pour l'accomplir vous avez dû lutter, non seulement contre les adversaires déclarés, mais contre des fils égarés, et parfois des conseils timides ; vous n'avez envisagé ni les colères et les injures qui devaient se déchaîner contre vous, ni l'ingratitude de ceux mêmes que vous alliez sauver. Soyez béni d'avoir sauvé et vengé, non seulement la divine foi catholique dont vous êtes le gardien, mais

la raison humaine dont vous étiez dans le monde l'unique défenseur. Cette raison orgueilleuse avait mieux aimé se déserter et se renier elle-même plutôt que de reconnaître Dieu. Soyez béni au nom de la science et de la saine critique, au nom du progrès et de la vraie liberté de l'esprit humain, au nom de la légitime et vivante modernité; soyez béni au nom de la Vérité éternelle !

Pie X et la Séparation en France

Le prêtre gouverne les âmes; et, de même que, pour enseigner, il est investi de la force de la vérité, pour gouverner il s'appuie sur la force du droit.

Le droit existe, et il est indépendant du caprice des hommes, et de la force brutale du nombre.

Mais, logiquement, aucun droit n'existe si ce n'est en vertu du droit de Dieu. Les erreurs que Pie X a dénoncées et dont il a sauvé l'église, ont leur contrecoup dans les faits. Si la raison de l'homme ne connaît pas Dieu, si la raison et la science de l'homme, normales et complètes, peuvent et doivent ignorer Dieu, si la raison et la science humaines sont, par elles-mêmes, a-religieuses, il s'ensuit logiquement que l'État et l'École, qui doivent former l'homme normal selon la raison et la science, peuvent et doivent ignorer Dieu.

Le « laïcisme » découle logiquement de toute philosophie sans Dieu.

Et vous savez quelle bataille Pie X a eu à livrer contre le laïcisme. Et le champ de bataille, ce fut la France!

Oui, la fille aînée de l'Eglise portant une loi pour

déclarer non seulement qu'elle ne connaît plus l'Eglise, qu'elle ne connaît plus Jésus-Christ, mais qu'elle ne connaît plus Dieu!

Car telle était la portée et la signification de la « Séparation » en France. C'était une séparation de doctrine, une séparation de principes, une séparation par laquelle ceux qui, d'aventure détenaient la signature de la France, signifiaient son congé à Dieu.

C'était donc un attentat, non seulement contre le droit de l'Eglise, le droit des traités les plus sacrés, le droit des gens, mais contre la base même de tout droit naturel. C'était la réalisation de cette monstruosité unique dans l'histoire : une nation civilisée faisant profession publique et solennelle d'athéisme et déclarant officiellement la guerre à Dieu.

Et, lorsque, le 11 février 1906, l'Encyclique *Vehementer* vint condamner cette séparation impie, particulièrement au nom du droit naturel, il se trouva des catholiques, et non des moindres, pour déclarer que cette condamnation, c'était « la thèse », et que, sans doute, l'Eglise se devait à elle-même de la formuler; mais que cette thèse resterait dans le domaine des idées, et que pratiquement « l'hypothèse », c'est-à-dire le domaine des faits, ramènerait l'Eglise à une conception pratique des choses et à l'obligation de transiger avec le grand principe des sociétés modernes : la liberté absolue, la neutralité, le laïcisme, l'absence officielle de toute religion!

Oh! mes Frères, que je voudrais vous faire comprendre cette formidable et criminelle ineptie! Vous faire comprendre qu'*il y a des cas* où la thèse est inséparable de l'hypothèse!

En effet, la thèse, c'est le domaine des idées, et l'hypothèse, c'est le domaine des faits.

La thèse, voyez-vous, c'est que votre porte-monnaie vous appartient. Cela, c'est une idée très ancienne, mais surannée. Et parce que vous admettez la séparation totale de l'idée d'avec les faits, de la thèse d'avec l'hypothèse, parce que vous n'admettez plus aucune idée qui, *dans le fait*, soit sacrée, aucune idée dont la négation publique soit punissable, — alors, l'hypothèse, le fait, la seule chose qui compte, c'est que votre porte-monnaie est au plus fort. L'hypothèse, c'est la suppression prochaine du droit de propriété.

La thèse, c'est que vos enfants sont à vous, pères et mères de famille. Cela, c'est une idée, et une idée tout à fait démodée. Et parce que vous admettez la dissociation totale de l'idée d'avec le fait, l'hypothèse, c'est que vos enfants ne sont plus à vous, mais à l'Etat, qui vous les prendra par la force, pour déformer à sa guise leur cerveau, leur conscience et leur cœur, et pour en faire des athées et des « sans-patrie ».

La thèse, maris et femmes, c'est que vous vous appartenez l'un à l'autre, et que nul n'a le droit de vous ravir l'un à l'autre. Cela, c'est une idée, et une idée des plus passées de mode. L'hypothèse, c'est que votre femme, c'est que votre mari, doit avoir la liberté de suivre son caprice et de vous planter là pour chercher les douceurs de l'union libre. Et les enfants deviendront ce qu'ils pourront!

La thèse, c'est que vous avez une patrie, à laquelle vous lient des droits et des devoirs, qui peuvent aller jusqu'à exiger de vous l'effusion de votre sang. Mais cela c'est une idée, et tellement désuète! Et parce

que vous admettez la dissociation totale de l'idée et du fait, de la thèse et de l'hypothèse, la réalité, c'est que le droit et le devoir du citoyen, ce sera, aux heures de péril, de se mettre personnellement à l'abri, n'importe à quel prix...

Comprenez-vous qu'il y a des points sur lesquels il n'est pas possible de séparer l'idée du fait, le principe de son application, la thèse de l'hypothèse, sous peine de la destruction de tout ?

Et l'enseignement positif, l'affirmation formelle des devoirs de l'homme, de la famille et de la société envers Dieu, non seulement c'est un de ces points-là, mais c'est la base de tout le reste, et le fondement de tous nos droits et de toutes nos libertés.

Comprenez-vous maintenant pourquoi l'attitude irréductible de Pie X à l'égard de la Séparation en France a été vraiment un acte nécessaire, un acte de prêtre ?

Le prêtre, pour gouverner les âmes, s'appuie sur la force du droit : le droit de Dieu, le droit de l'Église, le droit des consciences. Le droit de Dieu, Pie X l'a revendiqué dans l'Encyclique *Vehementer*. Le droit de l'Église, il l'a affirmé et maintenu avec une clairvoyance et un courage indomptables, lorsque d'inavouables manœuvres, malheureusement aidées par des timidités qui se croyaient habiles, essayèrent d'imposer à l'Église catholique, sous le couvert des associations cultuelles, un protestantisme légal.

Le droit des consciences, Pie X l'a vengé superbement, lorsque, en présence des manœuvres encore plus cauteleuses et plus perfides, dont le but se dissimulait derrière le prétexte d'assistance aux prêtres

âgés et de subsides spirituels dus aux morts, il a arraché tous les masques, démoli tous les pièges, et fait retomber la honte de pareilles machinations sur la tête des malheureux qui les avaient conçues.

Donc, merci encore, ô Très Saint-Père, d'avoir fait œuvre de prêtre ! d'avoir, par l'affirmation et le maintien du droit éternel, sauvé nos droits temporels eux-mêmes en protégeant, contre des tyrannies dont l'antiquité n'a connu ni la subtilité, ni la profondeur, le principe essentiel de toutes nos libertés : le devoir public et social d'adorer Dieu.

Pie X et la sanctification des âmes.

Le prêtre instruit les âmes ; le prêtre gouverne les âmes ; le prêtre, enfin, sanctifie les âmes. C'est le but et le terme de tout sacerdoce et, par conséquent, du sacerdoce suprême.

Il faudrait tout un long discours pour résumer l'œuvre sanctificatrice du prêtre souverain qu'est Pie X.

Quand on a eu le bonheur de l'approcher, on a subi le rayonnement intime de sa foi. C'est elle qui est le principe de tous ses actes. Ayant vécu toute son existence dans la pratique du ministère pastoral, il est resté pratiquement pasteur, bon berger d'âmes. Il ne pense qu'à les secourir, à les consoler, à les sauver. Sa piété ardente, son zèle de vrai curé imprègnent et pénètrent toutes ses paroles et tous ses écrits. Son exhortation au clergé, dans laquelle il épanche librement son cœur, nous livre sans voiles le fond de lui-même, et ce fond est tout sacerdotal.

Son zèle pour la béatification et la canonisation des saints, sa dévotion à la Très Sainte Vierge, et notamment à Notre-Dame de Lourdes, sa prédilection avouée, affichée, pour notre grand et cher curé d'Ars, autant de traits qui achèvent de peindre en lui le prêtre sanctificateur.

Et je n'ai pas dit un mot de deux œuvres dont chacune suffirait à remplir et à illustrer un pontificat, et qui ne semblent, au regard des événements publics, tenir qu'une petite place dans les cinq premières années du règne de Pie X : la réorganisation de la Curie romaine (c'est-à-dire la refonte complète d'une administration mondiale), et la codification du Droit canon, labeur effrayant pour qui en comprend seulement les termes.

Je m'en voudrais cependant de ne pas indiquer au moins cette source, ce principe de toute sanctification et de tout sacerdoce : l'union à Jésus-Christ. Restaurer toutes choses dans le Christ : *Instaurare omnia in Christo*, ce fut la première parole que Pie X, intronisé, jeta sur le monde : et tous les détails de son œuvre depuis cinq années en ont été le commentaire.

Dans cette même lettre il proclamait qu'il ne voulait « être rien autre chose que le ministre de Dieu, dont l'autorité est en lui (1) ». N'est-ce pas dire : rien autre chose que prêtre? et n'est-ce pas justifier l'idée même de ce discours ?

Comment taire enfin ce mouvement puissant par lequel Pie X pousse les âmes, toutes les âmes, vers le

(1) « Nihil esse nisi Dei, cujus utimur auctoritate, administros. » (Encyclique *E Supremi*, 4 octobre 1903.)

centre vivant de toute vie chrétienne, de toute vie sacerdotale, la Très Sainte Eucharistie ?

Aller à la communion, y aller le plus possible, tous les jours, pourvu que ce soit avec une âme droite, *recta mente*. Quelle merveilleuse solution, et si claire, de toutes les controverses sur la communion fréquente !

Mais, à vrai dire, ce mot *recta mente*, n'est-ce pas la devise même qui résume Pie X et toute sa vie ?

Recta mente: tout droit devant vous ! Marcher tout droit devant soi, c'est n'avoir rien à craindre et rien à cacher. Tout droit, comme un rayon de soleil, tout droit, comme une lame d'épée !

Vous avez sûrement entendu prononcer, mes Frères, à l'adresse de Pie X, et comme des critiques de son esprit et de son œuvre, ces mots équivoques: « intransigeance, intolérance, réaction ! »

Eh bien oui ! Pie X est intransigeant et intolérant. Il l'est comme la vérité, comme la santé, comme la vie, comme l'amour, comme Dieu même.

La vérité, c'est l'intolérance à l'égard de l'erreur. La santé et la vie, c'est l'intolérance à l'égard de la maladie et de la mort. Le jour où un organisme vivant tolère en lui un principe de mort, il est atteint et bientôt perdu. Qui est intolérant comme l'amour véritable, l'amour maternel, l'amour conjugal ? La pensée même d'une tolérance contraire n'est-elle pas la plus monstrueuse des hontes ?

Oui, Pie X a opéré ou plutôt continué dans le monde une réaction : la réaction que l'Évangile a

commencée, il y a vingt siècles, dans le monde pourri d'égoïsme et d'orgueil. N'est-ce pas une réaction que notre Jeanne d'Arc a réalisée dans notre France à moitié dissoute du xve siècle, et par laquelle elle nous a sauvés? Oh! notre seul espoir, c'est que précisément nous soyons encore capables d'une de ces réactions vitales qui peuvent guérir même les moribonds.

Hélas! mes Frères, en ce jour de triomphe et d'allégresse, où tous nos cœurs sont à Rome, près du Pape, avec votre Archevêque, avec une grande partie de nos Évêques de France, pour acclamer Pie X, quelle tristesse se mêle à notre joie!...

Ce jours derniers, Pie X recevait à chaque instant, de tous les pays du monde, soit des messages, soit des députations officielles, chargées de mettre à ses pieds l'hommage public de toutes les nations. — Oui, toutes les nations, non seulement catholiques, comme l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, les pays de l'Amérique du Sud; non seulement les deux grandes nations protestantes, l'Allemagne et l'Angleterre, qui, par-dessus la mer, par-dessus la France, hélas! continuent, en dépit de toutes les protestations d'amitié, à se regarder fixement dans l'attente tragique de l'inévitable, et qui, l'une et l'autre, sentent très bien l'immense puissance morale de la Papauté, la respectent et la ménagent; non seulement des nations infidèles et ennemies du nom chrétien, comme la Turquie, mais les peuplades sauvages elles-mêmes, par la bouche de leurs missionnaires, envoient au Pape leurs souhaits officiels et leurs humbles présents...

Et la France (la France!)... est la seule parmi les

nations du monde qui, dans une telle circonstance, ignore le Pape et l'Eglise !...

Quelle honte et quel deuil !...

Oh Père ! Père, pardonnez-nous ! Vous savez bien, Vous, que l'âme de votre France n'a pas changé !... Vous savez bien qu'elle est à vous et qu'elle vous aime !...

Permettez-nous d'adresser aujourd'hui par vous, et pour vous, ô Père, notre prière au Père de là-haut !

O notre Père qui êtes à Rome, priez pour nous notre Père qui est aux cieux !

Nous le prions pour vous. Nous lui demandons comme vous, avec vous, que son nom soit glorifié ; que le honteux athéisme officiel dont nous mourons prenne fin bientôt. Que votre nom, à vous aussi, ô Très Saint-Père, que le nom de l'Eglise soit glorifié ! *Sanctificetur nomen tuum!*

Que le règne de Dieu arrive, dans notre patrie, dans nos familles, dans nos cœurs ! Que votre règne à vous aussi, ô Très Saint-Père, arrive et se prolonge : le règne temporel qui vous est dû : le règne spirituel de votre autorité dans les âmes et dans les peuples ! *Adveniat regnum tuum!*

Que la volonté de Dieu se fasse sur nous, en nous, et par nous ! que votre volonté, à vous aussi, ô Très Saint-Père, s'accomplisse, car elle est conforme à celle du Père qui est aux cieux ! Trouvez en nous, en tous vos fidèles, des fils obéissants par amour... *Fiat voluntas tua!*

Que Dieu nous donne, aujourd'hui, notre pain de chaque jour. Le pain matériel, le pain surnaturel

aussi de l'Eucharistie, auquel vous nous recommandez d'aller chaque jour. *Panem nostrum quotidianum!*

Pardonnez-nous nos offenses. Oh! Père, Père! que Dieu nous pardonne et pardonnez-nous! *Dimitte nobis debita nostra!*

Que votre prière éloigne de nous les tentations trop fortes, et nous délivre du mal, de l'unique mal qui est la séparation d'avec Dieu maintenant et plus tard. *Libera nos a malo!*

Amen!

L'UNION SPIRITUELLE SACERDOTALE

POUR LA CONSERVATION ET LA PURETÉ DE LA FOI

(*Unio pro Fide*)

APPROUVÉE PAR NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE

ET ENRICHIE D'INDULGENCES

Notre numéro de Novembre a publié les statuts, approuvés par S. G. Mgr Mélisson, évêque de Blois, de *l'Union spirituelle sacerdotale pour la conservation et la pureté de la foi* (Unio pro Fide).

Une très grande faveur nous a été accordée depuis lors.

Mgr l'évêque de Blois, étant allé à Rome accomplir son pèlerinage *ad limina* et participer aux fêtes du jubilé sacerdotal de Pie X, a bien voulu, au cours de l'audience pontificale, soumettre à Sa Sainteté l'idée, le plan et le règlement de cette association, dont le projet avait été conçu par un prêtre de son diocèse.

Et le lendemain de l'audience, d'où il était sorti tout pénétré de la bonté du Saint Père, notre évêque daignait nous adresser la lettre suivante, qui comblera de consolation nos adhérents.

Rome, le 15 novembre 1908.

Cher Monsieur le Chanoine,

Le Saint Père m'a reçu hier soir en audience privée, et j'en suis sorti tout pénétré de sa bonté et de sa bienveillance. Je lui ai parlé de « l'Union spirituelle sacerdotale » dont vous aviez formé le projet, **et le Souverain Pontife a grandement approuvé cette initiative, la considérant comme pouvant faire beaucoup de bien.**

Je lui ai demandé de bien vouloir accorder des indulgences à la prière « O Beata »... et sans hésitation il a immédiatemment inscrit sur la feuille ci-jointe la concession de 300 jours d'indulgences « Clericis hanc precem pie recitantibus ».

Je vous adresse ci-inclus cet autographe du Pape, qui sera pour vous un précieux encouragement.

Je termine rapidement ce mot d'information, car le temps et les affaires me pressent.

Veillez agréer, je vous prie, cher monsieur le Chanoine, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

† ALFRED-JULES.
Ev. de Blois.

Indulgences accordées à la prière de l'Union sacerdotale PRO FIDE.

O Beata quæ credidisti, Virgo fidelis, Mater Divinæ Fidei, adjuva incredulitatem nostram, adauge nobis fidem!

Sa Sainteté a daigné ajouter de sa main, sur la feuille même de *l'Union*, au-dessous de la formule d'adhésion à *l'Union*, les lignes suivantes :

Dilectis Clericis hanc precem : O Beata, *etc., pie recitantibus indulgentiam 300 dierum in Domino concedimus.*

Die 14 9bris 1908.

Pius PP. X.

Le fac-similé de ce très précieux autographe a été cliché et est reproduit sur la feuille d'adhésion, reçue par chacun des associés.

Ainsi, tout d'abord, notre association est approuvée, *vivae vocis oraculo*, et grandement encouragée par le Saint Père. Nous ne pouvions désirer une faveur plus efficace pour le développement de notre œuvre.

Cette approbation se trouve confirmée par écrit, par la concession autographe de 300 jours d'indulgences, concédés à tous les clercs (donc séculiers ou réguliers, prêtres ou simplement engagés dans la cléricature) qui réciteront pieusement la prière composée pour les membres de *l'Union : O Beata*, etc. Le Saint Père a écrit son précieux autographe sur la feuille d'adhésion (que nous conservons comme un

trésor) dans l'emplacement réservé à la signature des adhérents, au-dessous de cette formule imprimée : *J'adhère à l'Union spirituelle sacerdotale pour la conservation et la pureté de la Foi*. Pouvait-il mieux marquer une bienveillance qui nous pénètre d'une inexprimable reconnaissance?

La prière, *O Beata*, on le remarquera, est composée presque uniquement de paroles de l'Evangile, sauf l'invocation *Virgo fidelis*, empruntée aux litanies de la Très Sainte Vierge, et l'appellation *Mater Divinae fidei*, que nous avons ajoutée. Nous sommes particulièrement heureux, et nos associés le seront avec nous, de voir cette appellation ratifiée par une recommandation aussi haute que celle des indulgences accordées à la prière qui salue Marie sous ce titre, si conforme à la théologie et à la tradition, et qui nous paraît, à l'heure actuelle, si opportun.

Nous avons déjà esquissé quelques-unes des raisons pour lesquelles il convient, aujourd'hui plus que jamais, d'invoquer Marie comme la *Mère de la Divine Foi* (1). Nous y reviendrons, pour l'édification de nos lecteurs, et en particulier des adhérents de *l'Union*.

Nous invitons tous nos associés à prier chaque jour cette Divine Mère, durant le premier mois de cette nouvelle année, pour le grand et bien-aimé Pontife à qui nous devons de si puissants encouragements.

Nous croyons utile de reproduire ici, en y ajoutant quelques indications pratiques, les statuts de l'Union *pro Fide*.

(1) *La Foi Catholique*, février 1908, p. 153, — et juillet 1908, p. 132.

But.

L'idée de cette union est née de l'Encyclique *Pascendi dominici gregis*, qui montre les dangers que peut courir à l'heure actuelle la foi des chrétiens et même des prêtres, — et de l'exhortation de S. S. Pie X au clergé catholique, *Haerent animo*, dans laquelle Notre Saint-Père le Pape s'efforce avec tant d'instance de promouvoir les associations spirituelles entre les prêtres.

Cette union, par la précision très particulière de son but, non seulement ne peut nuire à aucune des associations de piété ou ligues sacerdotales déjà existantes et approuvées et qui font tant de bien, mais elle n'a d'autre ambition que de les seconder modestement.

Elle n'ajoute *aucune obligation nouvelle* aux devoirs quotidiens des prêtres ; elle précise seulement leurs résolutions et leurs efforts pour la conservation et la pureté de la Foi, et multiplie l'efficacité de ces efforts en les unissant.

Engagements.

Les adhérents, convaincus que la pureté de la foi chez les fidèles et chez les prêtres est l'un des biens les plus précieux de l'Eglise et l'une des conditions les plus essentielles de son existence, et que cette pureté de la foi est mise en péril, d'une manière très subtile et très perfide, par les erreurs actuelles :

1° S'engagent, moyennant la Grâce de Dieu, à vivre et à mourir dans la profession, intérieure et extérieure, de la foi catholique, apostolique et romaine, la plus parfaite et la plus pure, entendant toutes choses, sans aucune restriction intérieure ni interprétation personnelle des termes, au sens où les entend l'Eglise romaine ;

2° Ils réprouvent et condamnent, du fond du cœur, par la volonté et par la pensée, toutes les erreurs signalées et condamnées par la Sainte Eglise, spécialement dans l'Encyclique *Pascendi* et le Décret *Lamentabili sane;* ils réprouvent et rejettent les erreurs de toute philosophie in-

compatible avec la foi, notamment de la philosophie agnostique, subjectiviste, relativiste et kantienne, c'est-à-dire de toute philosophie qui n'attribue pas nettement à la raison humaine, la faculté d'affirmer et de connaître, avec une certitude définitive, la réalité des objets matériels et spirituels distincts d'elle-même, et en particulier, selon la définition du Concile du Vatican, l'existence réelle d'un Dieu personnel et créateur.

En conséquence, ils s'engagent à mettre toujours, à la base de tout leur enseignement et de toute leur action, l'affirmation positive et la démonstration des devoirs de l'homme, de la famille et de la société envers Dieu.

3° Ils s'engagent à ne jamais rien enseigner, prêcher, écrire, défendre ni soutenir, en public ni en particulier, ni rien tenir intérieurement pour vrai qui soit le moins du monde (à leur connaissance) en opposition avec les définitions de la foi catholique;

4° Ils s'engagent à observer et à respecter, dans le sens même et selon l'étendue où l'entend la Sainte Eglise, les décisions doctrinales du Saint-Siège et des Congrégations romaines;

5° Ils s'engagent à observer pour eux-mêmes et à faire observer, sans faiblesse et sans compromission, par tous ceux qui dépendraient de leur autorité au for extérieur ou intérieur, toutes les prescriptions de la Sainte Eglise, et particulièrement de l'Encyclique *Pascendi*, concernant la philosophie scolastique, l'enseignement ecclésiastique, la fréquentation des Universités, la répression des écrits dangereux, les conditions de publication et la lecture des livres, journaux ou revues.

6° Selon toute l'étendue de leur pouvoir, ils s'engagent à préserver du malheur d'un enseignement sans religion ou entaché d'une fausse philosophie les enfants et les jeunes gens sur l'éducation desquels ils devront ou pourront influer;

7° Ils s'engagent à s'interdire toute lecture de livres, journaux ou revues, qui serait dangereuse pour leur foi ou leur conscience: et même toute lecture purement et absolument

inutile, et à suivre en ce point les conseils de leur directeur ;

8° Ils s'engagent à travailler sacerdotalement selon leurs forces, par la parole, la plume, l'action, les associations d'études entre prêtres, etc., afin de combattre les erreurs actuelles, contraires à la foi, et de démontrer, par tous les moyens et sur tous les terrains (théologie, philosophie, histoire, sociologie, siences), l'accord de la philosophie et de la théologie catholiques traditionnelles avec la science la plus éclairée et la saine critique la plus rigoureuse.

Dans ce but, ils s'engagent à surveiller de très près l'emploi de leur temps, et à s'examiner rigoureusement tous les jours sur ce point, et en particulier sur le temps qu'ils doivent consacrer chaque jour aux études sacrées ;

9° Ils s'efforceront d'opérer chaque jour davantage en eux-mêmes, principalement par la méditation telle que la recommande l'exhortation *Haerent animo*, la synthèse vivante et vécue de leur pensée doctrinale, de leur piété et de leur zèle ;

10° Tous les associés sont invités à relire chaque mois leurs engagements, sous forme d'examen, le jour de la retraite mensuelle.

Prières

Ils pourront réciter, tous les jours, un acte de foi et un *Credo* afin d'obtenir du Sacré-Cœur de Jésus, par l'intercession de Marie, Mère de la Divine Foi, pour eux-mêmes et pour tous les prêtres catholiques du monde, la grâce d'une parfaite pureté de la foi, et pour tous ceux chez qui cette pureté de la foi serait atteinte, la grâce d'un prompt et complet retour.

Ils sont invités à célébrer une messe par an en l'honneur de la Très Sainte Vierge, pour obtenir la même grâce par l'intercession de cette Mère de la Divine Foi.

Enfin on leur recommande de réciter, aussi fréquemment que leur piété les y poussera, cette invocation qui est la prière de *l'Union*, et qui est enrichie de 300 jours d'indulgences :

O Beata quæ credidisti, Virgo fidelis, Mater Divinæ Fidei, adjuva incredulitatem nostram, adauge nobis fidem !

O Marie, bienheureuse parce que vous avez cru, Vierge fidèle, Mère de la Divine Foi, aidez notre incrédulité, augmentez en nous la Foi!

Cette Union, fondée par M. le Chanoine Gaudeau, directeur de *la Foi Catholique*, a été approuvée dans les termes suivants par son Ordinaire, Mgr l'évêque de Blois :

APPROBATION DE S. GR. MGR. MÉLISSON, ÉVÊQUE DE BLOIS

*A l'heure où tant d'esprits s'efforcemt de ruiner les bases de nos croyances religieuses, par une critique arbitraire, pleine de témérité, et sous le couvert d'une philosophie aussi fausse que prétentieuse, il importe plus que jamais de fortifier sa foi et de la prémunir contre la séduction de l'erreur. L'*Union Spirituelle Sacerdotale pour la Conservation de la Foi *nous paraît grandement opportune et efficace pour atteindre ce but. C'est pourquoi nous l'approuvons volontiers, et de tout cœur nous appelons sur elle les bénédictions de Dieu.*

† ALFRED-JULES.
Ev. de Blois.

La Foi Catholique est l'organe de *l'Union*. On peut adhérer à *l'Union* et en recevoir les communications principales sans être abonné à la Revue.

Pour adhérer à *l'Union*, envoyer son adhésion à M. le chanoine Gaudeau, 8, rue de Babylone, Paris (o fr. 5o par an pour frais de secrétariat). On recevra un bulletin d'adhésion.

Nous remercions les Semaines religieuses et les Revues qui ont reproduit notre appel.

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

Le Jubilé de Pie X.

Tout a été dit sur les fêtes si émouvantes du jubilé sacerdotal de Pie X. Nul assurément ne s'y est uni de plus près et avec plus d'amour que nos lecteurs, au moins par le cœur et la prière.

Nous croyons utile de reproduire, parce qu'elles contiennent des enseignements particulièrement salutaires, deux des allocutions dans lesquelles le Saint Père a prodigué son cœur et ses forces, jusqu'à s'épuiser, heureux de témoigner ainsi sa tendresse aux pèlerins français et à leur patrie. Heureusement le robuste tempérament du Saint Père a eu vite raison de cette fatigue passagère. Mais à l'annonce de sa courte indisposition, la joie mal déguisée et les insinuations perfides des organes sectaires, des agences gouvernementales et de certains journaux venimeux prétendus amis de l'Eglise, montrèrent mieux que tout au monde la terreur salutaire que Pie X inspire à l'erreur et au mal, et à quel point il fait dans le monde l'œuvre de Dieu. Que nos prières gardent longtemps à l'Eglise le Pape providentiel !

Ces deux discours ont été adressés, l'un, le 17 novembre, à l'Association de Notre-Dame de Salut, l'autre, le 18 novembre, à l'audience générale du pèlerinage français.

Discours prononcé le 17 novembre 1908 à l'audience de l'Association de Notre-Dame de Salut (1).

Béni soit le Seigneur qui me console au milieu des tribulations : *Benedictus Deus qui consolatur nos in omni tribulatione nostra.*

(1) Les pèlerins ont été présentés par S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli, protecteur de l'Association Notre-Dame de Salut, entouré d'environ vingt évêques.

Votre présence, fils très aimés, si elle est toujours chère à mon cœur, m'est particulièrement très agréable aujourd'hui, parce que, au milieu des tribulations et des angoisses que causent à mon cœur les bouleversements de l'Eglise, j'éprouve un vrai réconfort, une vraie consolation, en voyant des fils si attachés à l'Eglise, si affectionnés à la personne du Vicaire de Jésus-Christ qu'ils sont prêts à tous les sacrifices pour maintenir dans leur cœur une foi vive et pour la manifester par la sainteté des œuvres.

Votre présence, ô très chers fils, rehaussée par celle d'un si grand nombre de mes vénérables frères de l'épiscopat français, me dit que vous êtes les fils très tendres, très aimants de l'Eglise et que vous vous êtes employés de toutes vos forces à conserver vive en France la fidélité à l'Eglise.

Avec vous, un grand nombre d'autres de vos frères se sont unis dans l'Association de Notre-Dame de Salut sous cette devise sublime : *Adveniat regnum tuum :* Que votre règne arrive, et sous la protection de la Vierge Immaculée, notre Mère et notre secours dans les tribulations.

Eh bien ! moi, je me réjouis avec vous tous, car, par ce moyen, vous accomplissez un des préceptes donnés par le Seigneur à chaque homme, celui d'aider ses frères à obtenir le salut éternel : *Mandavit Deus unicuique de proximo suo ;* à chacun Dieu a fait un commandement de s'occuper du salut de son prochain.

En effet, vous, au milieu de tant de fils dégénérés sur lesquels, hélas ! pleure aujourd'hui l'Eglise dans votre patrie, vous exercez un apostolat infatigable ; vous voulez, entourés d'ennemis de toute sorte, rappeler les fils rebelles au sein de leur mère méchamment abandonnée, afin qu'ils reviennent et restent toujours attachés à elle.

Cette œuvre est une œuvre sublime, et je vous dirai, avec saint Denys l'Aréopagite, que c'est l'œuvre des œuvres, l'œuvre par excellence. Avec ce même saint, j'irai jusqu'à vous dire que vous faites ce que ne peut pas faire Dieu lui-même. « Moi — c'est ainsi que saint Denys fait parler le Seigneur, — moi, j'ai créé le ciel et la terre, mais toi, tu accomplis une œuvre plus haute ; moi, dans le ciel, j'ai fait resplendir le soleil et les étoiles, mais toi, tu illumines le paradis par la splendeur des âmes que tu guides au salut. J'ai créé l'homme, mais tu cherches à le racheter, et la Rédemption est une œuvre infiniment plus précieuse que la création, parce qu'elle a coûté tout le sang de Jésus-Christ. »

Dieu, dans la création, opère sur le néant, et à Dieu rien ne

résiste dans les choses matérielles; mais dans la Rédemption, Dieu opère avec l'homme, et à la volonté divine peut s'opposer la liberté de l'homme que Dieu veut toujours respecter.

A tous ces titres, vous avez bien mérité de la paix sociale et de la prospérité de votre pays.

Persévérez toujours avec le même courage dans l'œuvre entreprise, et offrez à tous l'exemple d'une foi agissante et infatigable.

J'ai donc bien raison de me réjouir avec vous, à quelque classe que vous apparteniez, parce que, par divers moyens, vous n'avez qu'un seul but, celui de sauver les âmes, en accomplissant les œuvres de religion et de charité.

Et réjouissez-vous également, vous aussi, parce que vous assurez ainsi votre propre salut éternel : *Animam salvasti, animam tuam praedestinasti.* Tu as sauvé une âme, tu as prédestiné la tienne.

Et je n'ignore pas les nombreuses industries de votre zèle dans l'exercice de votre très noble apostolat. Au milieu d'une population qui a abandonné l'Eglise en grand nombre, vous offrez vos efforts à vos évêques pour les aider à ramener les peuples à la foi chrétienne.

Vous voyez que, dans votre pays, on a dépouillé l'Eglise, qu'on s'est appliqué à la priver de tout, comme Jésus nu sur la croix, et vous, enfants pieux, vous voulez recouvrir votre tendre Mère, la secourir dans ses besoins, et vous étudiez les moyens les plus efficaces pour venir à son aide.

Vous exercez parmi le peuple toutes les formes de l'apostolat pour le bien, vous travaillez à la réconciliation des diverses classes sociales, vous unissez toutes vos forces pour faire disparaître les difficultés qui affligent la société et donner au peuple son vrai bien spirituel et temporel, en le désillusionnant des tromperies de ceux qui crient tout le jour: Liberté! Liberté! et qui voudraient le priver ensuite de la liberté de respirer l'air du bon Dieu et de jouir des rayons du soleil.

Sous la protection de la Vierge Marie, quand même vous seriez en butte à tous les assauts du monde, vous n'avez rien à craindre.

Votre apostolat obligera vos adversaires à baisser le regard devant vous, et ils seront forcés, quoique à contre-cœur, d'admirer votre œuvre.

Que la bénédiction implorée par votre cardinal protecteur descende abondante sur votre Association, sur les personnes qui la

dirigent, sur la chère Congrégation des religieux Assomptionistes qui l'a conçue, qui l'a créée, qui l'a perfectionnée, et qui, tous les ans, par les pèlerinages de Lourdes et de Jérusalem, cherche à raviver cet esprit de foi chrétienne dont, pendant tant de siècles, votre patrie a donné l'exemple au monde entier.

Que le Seigneur vous bénisse, vous tous ici présents, et ceux qui sont associés à votre œuvre ; qu'il bénisse vos familles et toutes les personnes qui vous sont chères, et que cette bénédiction soit pour tous la source des plus vifs encouragements et des plus suaves consolations. Et en retournant dans votre patrie, portez à tous vos frères ce souvenir : le Pape nous a dit qu'en travaillant comme nous le faisons au salut de nos frères nous sommes assurés de procurer le nôtre et de nous retrouver un jour tous réunis dans la gloire du paradis.

(Traduction publiée par le journal *la Croix*, le 22 nov. 1908.)

Discours prononcé le 18 novembre 1908 à l'audience générale des pèlerinages français (1)

Je voue remercie, monsieur le Cardinal, des sentiments tendrement affectueux avec lesquels vous m'avez présenté vos compatriotes, mes Vénérables Frères les évêques, les prêtres et pèlerins français.

Je vous remercie, car ces sentiments m'ont ému jusqu'au fond de l'âme. Vous l'avez bien dit ; le Seigneur se plaît à mêler les douleurs et les allégresses, et le *Miserere* voisine avec le *Te Deum*. Vous avez parlé d'une façon touchante et délicate de la cause de mes douleurs et du motif de mes allégresses.

C'est assurément une profonde douleur pour mon âme de voir votre patrie se détacher de l'Eglise, cette mère qui souhaite le salut de tous et qui, à l'heure actuelle, est spoliée et tournée en dérision, comme aussi de voir ses ennemis applaudir qu'elle soit insultée et méprisée, tandis qu'elle tend la main pour demander la charité.

Pauvre mère ! et pauvres fils qui restent attachés étroitement à cette mère et qui voudraient la consoler de leur mieux et lui offrir un réconfort au milieu de sa désolation et de sa douleur !

Mais si tout cela m'afflige profondément, la divine Providence

(1) Les pèlerins ont été présentés par S. Em. le cardinal Luçon, archevêque de Reims, entouré d'environ trente évêques.

a proportionné la joie à la douleur, et jamais je ne pourrai assez remercier le Seigneur de m'avoir inspiré de dire à nos fils de France : Suivez-moi dans la douleur. Et mon unique chagrin est de ne pas être au milieu de vous pour souffrir et mener avec vous le combat de Dieu.

Alors de votre pays me sont venues les plus magnifiques consolations. La France s'est montrée, en ces circonstances comme jamais, la fille aînée de l'Eglise non seulement en paroles, mais en actes, par le plus sublime des actes.

J'ai dit à mes Vénérables Frères les évêques de France : Renoncez à vos palais ! Eloignez des Séminaires les jeunes espérances de votre Eglise ; de la part de ceux qui veulent faire de l'Eglise une esclave, n'acceptez pas même un sou offert pour calmer votre faim ; dans votre tribulation, dans votre douleur, regardez uniquement le Christ dépouillé de tout et nu sur la Croix, mais glorieux le lendemain dans le triomphe de la Résurrection. A vous non plus le triomphe ne manquera pas.

Et de fait, ces chers fils, alors qu'ils demeuraient fidèles dans les larmes et la douleur, virent, comme vous l'avez si bien dit, Monsieur le Cardinal, leurs jeunes fils quitter les Séminaires, ces asiles chers à leur piété ; ils virent les excellentes Sœurs de Charité éloignées du lit des malades qu'elles avaient assistés d'une façon si méritante ; ils virent les Congrégations religieuses, si dévouées à l'éducation de la jeunesse, contraintes à quitter leur pays et à chercher un refuge en des contrées étrangères, tandis que leur mère dénaturée les jetait à la porte.

On vit tout cela et en même temps fut donné le spectacle d'un fait inouï dans l'histoire de l'Eglise. Tous les évêques, sans en excepter un seul, écoutèrent la parole du Pape comme la parole même de Dieu. Tous les prêtres écoutèrent avec une respectueuse obéissance la parole des anges de leurs diocèses. Les fidèles répétèrent d'une voix unanime à leurs pasteurs : Comptez sur nos forces et sur notre générosité. Vous n'aurez pas de palais somptueux, mais nous vous procurerons bien un asile où vous reposer. Vous n'aurez plus les beaux et vastes Séminaires, mais vous aurez bien un local pour former votre clergé. Vous n'aurez plus l'aide des religieux et religieuses, mais une foule d'âmes fidèles se substitueront à leur apostolat. Vous n'aurez plus vos pensions, mais les secours ne vous manqueront point pour subvenir aux frais du culte.

Voilà pourquoi, si j'ai chanté en pleurant le *Miserere* pour les malheurs de l'Eglise de France, j'ai dû également entonner le

Te Deum de la consolation. Chaque fois que je pense aux sacrifices supportés par les fidèles français pour l'amour de l'Eglise, c'est toujours le *Te Deum* de l'allégresse et de l'action de grâces qu'il me faut chanter.

Il m'est donc doux de vous voir ici réunis pour vous remercier de tout le bien que vous avez fait, que vous faites et que vous ferez à la gloire de votre patrie.

En cette occasion, je vous répéterai le conseil de l'Apôtre aux Corinthiens : « Restez fermes dans la foi : *State in fide.* » Rappelez-vous la foi de votre baptême, faites profession de votre foi non pas seulement par des paroles, mais aussi dans toute votre conduite : *State in fide.* Votre ennemi ne dort pas ; si vous vous laissez prendre à ses embûches et à ses flatteries, il vous fera tomber dans ses filets ; et cet ennemi rôde sans cesse autour de vous. Aussi veillez : *vigilate.*

Fortiter agite : agissez avec courage et avec force. Soyez forts pour combattre, pour défendre vos droits sacro-saints, ces droits qui vous ont été donnés par Dieu lui-même, pour défendre votre liberté, le don le plus précieux que vous ayez reçu de Dieu.

Et qu'en même temps vous fassiez tout dans la charité : *Omnia vestra fiant in charitate.* Aimez les hommes, car ils sont vos frères, fils du même Père céleste, rachetés par le même sang divin, appelés au même héritage...

Telles sont mes recommandations, fils bien-aimés de la France catholique. Ayez confiance : le Seigneur est avec vous dans les combats et dans les triomphes, dans les tribulations et dans les consolations.

Merci donc pour toutes les consolations que m'ont données les excellents fidèles de France. Merci à la Providence, merci à vous aussi qui apportez à mon cœur les plus belles, les plus grandes et les plus suaves consolations.

De retour dans votre patrie, dites à vos compatriotes que le Pape les admire, qu'il est avec eux dans les douleurs, et qu'il espère bien être aussi avec eux dans la consolation et le triomphe. Il leur demande de continuer à prier pour Lui, afin qu'il puisse toujours connaître les inspirations de Dieu et réussir à sauver les autres nations et à leur faire du bien, comme il est parvenu à arracher l'Eglise de France aux pièges de ses ennemis.

Et maintenant que la bénédicdion du Seigneur descende sur vous tous : qu'elle descende sur vos évêques, ma joie et ma cou-

ronne : ma joie pour avoir si fidèlement correspondu à mes conseils, ma couronne, parce qu'ils sont comme des étoiles resplendissantes dans le firmament de l'Eglise.

Qu'elle descende sur les prêtres, qui sont vraiment le modèle du troupeau confié à leurs soins et les capitaines qui conduisent les troupes au combat.

Qu'elle descende sur tous, parents et enfants, riches et pauvres, et qu'elle soit pour tous la source des plus chères consolations et des grâces les plus douces.

(Traduction d'après le texte italien publié par l'*Osservatore romano* du 20 nov. 1908, et d'après les notes d'un correspondant.)

Voici en quels termes, bons aussi à conserver, *la Corrispondenza Romana* résumait, à l'adresse de la France et des catholiques français, l'impression qui doit rester des fêtes jubilaires.

« La France y a pris la part qui convenait à la Fille aînée de l'Eglise.

Il serait cependant superficiel de faire tenir l'amour de Pie X dans l'adresse d'hommages même enthousiastes, dans l'offrande de dons magnifiques ou dans un pieux pèlerinage auprès de son auguste personne. Ces manifestations seraient insuffisantes s'il ne s'y ajoutait la correspondance des pensées et des volontés.

S'associer au jubilé de Pie X, c'est, avant tout, ai-je entendu dire, se surnaturaliser, être comme Lui, surnaturel. Où le chrétien, où le prêtre est-il plus visible que dans la récente « Lettre au clergé » si pleine de l'esprit de Dieu? Donc, suivre Pie X, c'est se surnaturaliser avec Lui. C'est pour l'évêque, pour le prêtre et pour le fidèle, considérer sa charge, son rang, ses devoirs, non d'un point de vue humain, mais du point de vue du bien qu'on peut et qu'on doit, par là, réaliser dans les âmes.

Lors de la séparation, Pie X a indiqué avec compétence le chemin dans lequel l'Eglise de France doit désormais poursuivre sa destinée : chemin de la pauvreté, mais aussi de l'honneur ; chemin du labeur, mais aussi de la liberté.

Jubiler Pie X, — si on ne le jubile pas que des lèvres, — c'est s'engager résolument dans ce chemin, avec les dispositions qui conviennent d'obéissance, de confiance et de travail joyeux.

Jubiler Pie X, c'est « évangéliser le peuple de France », village par village, rue par rue, homme par homme. C'est créer partout des « comités paroissiaux » pour promouvoir les œuvres

dans la paroisse, et des « associations de pères de famille » pour défendre la foi des jeunes générations. C'est dénoncer la presse équivoque, celle qui se sert des catholiques sans les servir, ou même en les amoindrissant, très sensiblement. C'est abandonner les discours d'apparat, les manifestations stérilement tapageuses et les attraits d'une réclame malsaine, pour se concentrer dans une tâche humble, obscure et minutieuse, mais la seule utile devant Dieu.

Jubiler Pie X, c'est s'associer de cœur et d'âme à ce Pape religieux par excellence, ennemi décidé des mauvais, quels qu'ils soient, et disposé à s'entendre avec celui, n'importe lequel, qui ne se sera pas donné pour mission de barrer la route à l'Église.

Il y a un bon ralliement à faire, c'est le ralliement à Dieu, au Pape, aux évêques. Ce ralliement est nécessaire; et celui qui ne l'observe pas sincèrement n'est pas d'esprit et de cœur avec Pie X.

Voilà les observations que j'ai pu recueillir pendant ces fêtes, au hasard des rencontres.

L'Année de Jeanne d'Arc

1909 sera l'année de Jeanne.

Sera-ce pour nous l'année du salut?

Du salut intérieur et individuel de nos âmes? Si nous le voulons, oui, cela est de foi, et nul patronage ne peut nous y aider plus puissamment que celui de la Sainte que nous allons fêter. Et, à vrai dire, tout le reste est contingence.

Du salut public et national? Si nous le voulions, oui encore, il semble bien que cet événement immense, la béatification de Jeanne, pourrait être, pour la France, l'occasion d'une *réaction vitale* pareille à celle que Jeanne a suscitée avec l'aide de Dieu et de saint Michel. Nous sommes infiniment plus malades qu'au quinzième siècle. Cela n'est pas douteux. Et ce qu'il faudrait faire pour être sauvés, *voudrons-nous* le faire? Et la Providence nous réserve-t-elle, comme aux jours de Jeanne, des circonstances, miraculeusement propices, d'épreuves terribles et de secours inattendus? C'est le secret d'un prochain avenir.

En attendant, recueillons-nous dans la reconnaissance et méditons les grâces déjà reçues.

Méditons les miracles obtenus par l'intercession de Jeanne. Voici le texte et la traduction du décret *sur le doute : s'il conste de miracles, et desquels, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit.*

Ce décret a été lu devant le Souverain Pontife, et confirmé par lui, dans l'audience solennelle du 12 décembre dernier.

Decretum Aurelianen. beatificationis et canonizationis Ven. servae Dei Ioannae de Arc Virginis Aurelianensis puellae nuncupatae.

Super dubio an et de quibus miraculis constet in casu et ad effectum de quo agitur.

Immortalitati traditum nomen Aurelianensis Puellæ, mox inscribendum albo Beatorum cœlitum, quemadmodum testis est divinæ potentiæ, quæ *infirma mundi eligit ut confundat fortia* (I Cor., I, 22), ita etiam eorum damnat socordiam, qui, patriæ amorem ementiti, non alia negotia nisi sua gerunt super civitatis et religionis ruinis. Hi meminerint, « agere ac pati fortia christianorum esse » ; nec virorum tantum : haud semel excitatam a Deo fuisse mulierem, *ut liberaret populum suum et acquireret sibi nomen aeternum* (I Mach., VI, 44). Huiusmodi prodigia quasi armatae sanctitatis Deus instauravit in hac altera Sulamite, in qua *quid videbis nisi choros castrorum* ? (Cant. C. VII, 1). Stupent in his *vani homines, quibus non subest scientia Dei*, clamantibus ceteris, quibus est intellectus : *Venite et videte opera Dei* (Ps. LXV, 4). — *Arcus fortium superatus est et infirmi accincti sunt robore* (I Reg., II).

Aureliarum oppugnatio iam trahebat præcipiti casu et ipsam urbem et Caroli VII Galliæ regis fortunam. Extremis iis in angustiis, Domremensi in oppido, quod aberat a sede tumultus millia passuum prope tercenta, ignotæ puellæ gregi pascendo et religionis ac pietatis officiis intentæ, audita est cælestis militiæ principis Michaelis vox, qualis olim insonuit Iudæ Machabeo : *Accipe sanctum gladium, munus a Deo in quo deiicies adversarios populi mei Israel* (II Mach., XV, 16). Restitit primo IOANNA, nec nisi post repetitas voces rem tandem aperuit parentibus. Cum vero nec alii nec ipsa sibi suaderet invitari se posse ad arma capienda ducendumque regem consecrandum Rhemis, Deus, qui *dat lasso virtutem : et his quae non sunt fortitudinem et robur multiplicat* (Is., XL, 29), rudem virginem ea sapientia, doctrina,

rei militaris peritia et occultarum rerum scientia donavit, ut iam ambigeret nemo, quin populi salus esset ipsi divinitus credita. Quare arcano quodam acta spiritu, cum fidei scuto mortalia arma conjungens, bellici ducis induta vestes gladioque districto, equum conscendit, hostes fundit, ad victoriam advolat, Carolum regem ad Rhemensem urbem deducit regia consecratione inungendum. Quibus absolutis, dignam caelo lauream est consequuta, data igni cremanda ab hominibus Apostolicæ Sedi maxime infensis, nimis ægre ferentibus se a puella devictos.

Etsi Ven. Ioannae vita perpetuum fuerit visa prodigium, eiusque fama sanctitatis ac rerum gestarum vulgata sic esset, ut impertita Iudith laus ipsi conveniret : *In omni gente, quae audierit nomen tuum magnificabitur super te Deus Israel* (Iud., xiii, 31) ; nihilominus divinæ Providentiæ placuit Ecclesiæ iudicium de virtutibus in gradu summo eiusdem Ven. Puellæ novis miraculis confirmare. Super horum tria, accurata inquisitio peracta est tabulæque iudiciales a SS. Rituum Congregatione recognitæ ac probatæ sunt.

Primum accidit miraculum, ordine propositionis, in aurelianensi domo Sororum Ordinis S. Benedicti, anno mcm. Soror Teresia a S. Augustino ulcere in stomacho per triennium divexata, præcipiti in dies morbo, atque omni spe sanationis abiecta, extrema morientium sacramenta erat receptura. Ecce autem ultimo die institutæ novendialis supplicationis ad implorandam opem Ven. Ioannae, mane lectulo surgit, sacro adest, libere vescitur, ad pristina munia redit, illico perfecteque sanata.

Alterum contigit miraculum anno mdcccxciii in oppido Faverolles. Iulia Gauthier a S. Norberto e Congregatione Ebroicensi Divinæ Providentiæ, annum supra decimum insanabili ulcere fungoso eretistico in sinu sinistro laborabat. Ineffabilibus doloribus cruciata quindecim annis præcisa omni spe salutis sibi adscitis octo puellis, gradum difficilem molitur usque ad templum ut Ven. Ioannae opem imploraret. Imploravit, ipsoque die e vestigio integreque sanatam se sensit, obstupescentibus medicis, ceterisque qui aderant.

Tertium experta miraculum est anno mdcccxci in oppido Fruges, Soror Ioanna Maria Sagnier e Congregatione S. Familiæ. Trimense iam spatium atrocissimis doloribus in utroque crure vexabatur, subortis in diesque crescentibus ulceribus et abcessibus, nihilque proficientibus medicis, qui de osteo-periostite chronica tuberculari agi iudicarunt. Sed insperatam attulit salutem invocata Ioanna De Arc, die ab institutis precationibus quinto,

quo die ægrota mane surrexit ex improviso perfecteque sanata.

De his tribus miraculis instaurata triplex actio est ; prima in antepræparatorio cœtu in ædibus Revmi Cardinalis Dominici Ferrata Causæ Relatoris, habito pridie idus novembres superioris anni ; altera in præparatorio conventu ad Vaticanum coacto, quinto idus iunias volventis anni ; tertia denique in generali consessu coram SSmo D.N. Pio PP. X octavo calendas decembres eiusdem anni congregato, in quo a memorato Revmo Cardinali Dominico Ferrata propositum est dubium : *An, et de quibus miraculis constet in casu et ad effectum de quo agitur.* Cui dubio quum Revmi Cardinales et Patres Consultores constare respondissent, SSmus Pater, libenter exceptis omnium suffragiis supremum iudicium suum distulit in alium diem, spatium sibi ceterisque sumens exposcendi superni luminis in tam gravi negotio.

Hodierno vero die, Dominica III Adventus D.N. Iesu, Idem SSmus Pater, sacro devotissime perlitato in domestico Sacello; ad nobiliorem aulam Vaticanam disgressus ac pontificio solio assidens, ad Se accivit Revmos Cardinales Seraphinum Cretoni S. R. C. Præfectum et Dominicum Ferrata, una cum R. P. Alexandro Verde, Sanctæ Fidei Promotore, meque infrascripto a Secretis, iisque adstantibus solemni Decreto sanxit : *Constare de tribus miraculis* : de primo : *Instantaneae perfectaeque sanationis Sororis Teresiae a S. Augustino a chronica ulceratione stomachi ;* de altero : *Instantaneae perfectaeque sanationis Sororis Iuliae Gauthier a S. Norberto ab ulcere fungoso eretistico in sinu sinistro* ; de tertio : *Instantaneae perfectaeque sanationis Sororis Ioannae Mariae Sagnier ab osteo-periostite chronica tuberculari.*

Hoc autem Decretum in vulgus edi et in Acta SS. RR. Congregationis referri iussit, idibus decembribus anno MDCCCCVIII.

SERAPHINUS Card. CRETONI, *S. R. C. Praefectus.*

† DIOMEDES PANICI,
ARCHIEP. LAODICEN., *S. R. C. Secretarius*

Décret dans la cause Orléanaise de béatification et de canonisation de la vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, Vierge, dite la pucelle d'Orléans.

Sur ce doute : s'il conste de l'existence de miracles, et desquels, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit.

« Le nom, devenu immortel, de la Pucelle d'Orléans sera bien-

tôt inscrit au catalogue des Bienheureux du Ciel. Il témoigne de la puissance divine, qui choisit ce qui est faible dans le monde pour confondre ce qui est fort (I Cor., I, 29) ; de même, il condamne la lâcheté de ces hommes qui, feignant un faux amour de la patrie, ne s'occupent que de leurs propres affaires sur les ruines de la société et de la religion....

« Le siège d'Orléans menait précipitamment à leur ruine la ville elle-même et le sort de Charles VII, roi de France. En cette extrémité, dans la ville de Domrémy, éloignée d'environ trois cent mille pas du théâtre de la guerre, à une jeune fille inconnue toute occupée à la garde de son troupeau et aux devoirs de la religion et de la piété, se fit entendre la voix de saint Michel, prince des milices celestes, telle qu'elle retentit jadis aux oreilles de Judas Machabée : « Prends ce glaive saint, présent de Dieu, avec lequel tu vaincras les ennemis d'Israël, mon peuple » (II Mach., XV, 16.) Jeanne résista d'abord, et ce n'est qu'après avoir entendu maintes fois ses voix qu'elle découvrit le fait à ses parents. Mais comme elle n'arrivait à persuader ni aux autres ni à elle-même qu'elle pouvait réellement être appelée à prendre les armes et à mener sacrer le roi à Reims, Dieu, *qui donne la vigueur au faible, et qui multiplie la force et l'énergie à ceux qui ne sont rien* (Is., XL, 29) donna à cette jeune fille ignorante une telle sagesse, une telle science, une telle connaissance de l'art militaire, une telle pénétration des choses cachées, que personne ne put désormais mettre en doute, que le salut de la nation ne lui eût été réellement confié par Dieu. C'est pourquoi, sous l'action d'une inspiration secrète, unissant au bouclier de la foi les armes humaines, vêtue comme un chef d'armée et l'épée à la main, elle monte à cheval, elle défait les ennemis, elle vole à la victoire, elle conduit le roi Charles dans la ville de Reims pour le faire sacrer de l'onction royale. Ces faits accomplis, elle obtint au ciel la palme qu'elle méritait, ayant été brûlée vive par des hommes mortellement ennemis du Siège apostolique, outrés de se voir vaincus par une enfant.

« Quoique la vie de la Vénérable Jeanne eût toujours paru un prodige continuel, et que la renommée de sa sainteté et de ses hauts faits se soit répandue au point qu'on pouvait dire d'elle comme de Judith : « Parmi tous les peuples qui entendront son « nom, le Dieu d'Israël sera glorifié à cause de toi » (Jud., XIII, 31), cependant il a plu à la divine Providence de confirmer par de nouveaux miracles le jugement de l'Eglise sur l'héroïcité des vertus de la Vénérable Pucelle. Une enquête minutieuse a été

faite sur trois d'entre eux et les pièces du procès ont été revues et approuvées par la S. Congrégation des Rites.

« Le premier miracle, par ordre de présentation, eut lieu dans la maison d'Orléans des Sœurs de l'Ordre de Saint-Benoît, en 1900. La Sœur Thérèse de Saint-Augustin, qui souffrait depuis trois ans d'un ulcère à l'estomac, avait vu son mal faire de tels progrès que, ayant perdu tout espoir de guérison, elle s'apprêtait à recevoir les derniers sacrements des mourants. Mais voici que, le dernier jour d'une neuvaine faite pour implorer le secours de la Vénérable Jeanne, elle se lève de son lit, assiste au saint sacrifice de la messe, absorbe sans difficulté de la nourriture et reprend ses anciennes occupations, ayant été subitement et complètement guérie.

« Le second miracle arriva en 1893, dans la petite ville de Faverolles. Julie Gauthier de Saint-Norbert, de la congrégation de la Divine Providence d'Evreux, souffrait depuis l'âge de dix ans d'un ulcère spongieux éréthistique incurable au sein gauche. Tourmentée d'indicibles douleurs et ayant perdu, au bout de quinze ans, tout espoir de guérison, soutenue par huit jeunes filles, elle s'avance péniblement jusqu'à l'église pour implorer le secours de la Vénérable Jeanne. Elle l'implore. et le jour même elle se sentit radicalement et complétement guérie, à la stupéfaction des médecins et des autres personnes présentes.

« C'est la Sœur Jeanne-Marie Sagnier, de la congrégation de la Sainte-Famille, qui fut l'objet du troisième miracle, dans la petite ville de Fruges, en 1891. Depuis trois mois déjà, elle souffrait de douleurs intolérables dans les deux jambes, des ulcères et des abcès s'étant produits, qui augmentaient tous les jours, et les médecins, n'y pouvant rien, avaient diagnostiqué une ostéo-périostite chronique tuberculeuse. Mais la Bienheureuse Jeanne d'Arc, invoquée, apporta un secours inespéré, le cinquième jour des prières faites à cette intention, et ce jour-là la malade se leva soudainement et parfaitement guérie.

« De ces trois miracles, un triple examen a eu lieu : le premier dans la séance antépréparoire tenue dans le palais du révérendissime cardinal Ferrata, rapporteur de la cause, le 1er des ides de novembre de l'année dernière ; le second, dans la réunion préparatoire convoquée au Vatican le 13 des ides de juin de l'année courante ; le troisième enfin, dans l'assemblée générale tenue en présence de Sa Sainteté le Pape Pie X, le 8 des calendes de décembre de la même année ; dans cette assemblée fut posé, par ledit révérendissime cardinal Dominique Ferrata, ce doute : s'il

conste de miracles, et desquels, dans le cas et pour l'effet dont s'agit. A cette question, après que les révérendissimes Cardinaux et Pères consulteurs eussent répondu qu'il constait, le Saint-Père, après avoir pris tous les suffrages, remit à un autre jour le suprême jugement, prenant le temps, pour lui et pour les autres, de solliciter les lumières divines dans une si grave affaire.

« Aujourd'hui donc, troisième dimanche de l'Avent du Seigneur Jésus, le Très Saint Père, après avoir pieusement célébré le saint sacrifice dans sa chapelle domestique, s'étant rendu dans la salle vaticane et ayant pris place au trône pontifical, fit approcher les révérendissimes cardinaux Séraphin Cretoni, Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et Dominique Ferrata, avec le R. P. Alexandre Verde, promoteur de la Sainte Foi, et moi, secrétaire soussigné, et en leur présence, il prononça, par décret solennel, qu'il constait de trois miracles : le premier, celui de la guérison instantanée et parfaite de la Sœur Thérèse de Saint-Augustin d'une ulcération chronique de l'estomac ; le second, celui de la guérison instantanée et parfaite de la Sœur Julie Gautier de Saint-Norbert, d'un ulcère poreux éréthistique au sein gauche ; le troisième, celui de la guérison instantanée et parfaite de la Sœur Jeanne-Marie Sagnier, d'une ostéo-périostite chronique tuberculeuse.

« Il a ordonné que ce décret serait publié et inséré dans les actes de la Sacrée Congrégation des Rites des ides de décembre 1908.

« SÉRAPHIN, card. CRETONI, Préfet de la S. C. des Rites. »

La *Semaine religieuse* d'Arras donne le récit authentique, tel qu'il fut soumis au Pape Léon XIII, du miracle de Fruges, obtenu au cours d'une neuvaine à Jeanne d'Arc :

« Sœur Jean-Marie, née Sylvie Sagnier, âgée de 25 ans, religieuse de la Sainte-Famille, de Fruges (1), guérie au cours d'une neuvaine de prières à Jeanne d'Arc, le 5 mars de l'année 1891.

« Au commencement de janvier 1891, Sœur Jean-Marie Sagnier, religieuse de la Sainte-Famille, à Fruges, et maîtresse du cours supérieur de français, ressentait dans les deux pieds un malaise inexplicable qui l'empêchait de marcher. Tout d'abord, on attribua ce malaise à la fatigue, et la Supérieure de l'établissement prescrivit à la malade un repos absolu. Le mal, loin de diminuer, augmenta de plus en plus et parut se localiser dans la

(1) Chef-lieu de canton du Pas-de-Calais.

partie supérieure des deux pieds. Les soins les plus assidus ne produisirent aucune amélioration, et le docteur Planque, médecin de la maison, fut appelé auprès de la malade. A la première inspection, le docteur constata la gravité du mal : enflure des deux pieds, plaie suppurante du pied droit, couleur noirâtre sur les deux plaies : tels étaient les caractères de cette maladie qui pouvait faire craindre, comme le disait le docteur, un commencement de carie des os.

« Les ressources de la médecine furent également impuissantes pour conjurer le mal ; la malade souffrait beaucoup et se vit condamner à ne plus quitter son dortoir. C'est là qu'on lui portait à manger et c'est là aussi que, voulant tromper ses longues heures d'ennuis et de souffrances, elle essayait de faire la classe à quelques élèves qu'elle groupait autour d'elle.

« Le jeudi 26 février 1891, M. l'abbé Debout, missionnaire apostolique, demandé par M. le Doyen, venait à Fruges rappeler le souvenir de Jeanne d'Arc. Il proposa une neuvaine de prières pour obtenir, par l'intercession de la Bienheureuse, la guérison de Sœur Jean-Marie, retenue dans son dortoir. Il fut convenu qu'on réciterait tous les jours, pendant neuf jours, à partir du 1er mars, cinq *Pater* et cinq *Ave*, avec les invocations trois fois répétées : *Jeanne d'Arc, pieuse libératrice de la France, guérissez notre malade.*

Le soir du jeudi 5 mars, les souffrances de la malade furent telles, qu'elle ne pouvait s'empêcher de pleurer et de se plaindre assez haut. Jusque vers dix heures de la nuit, les souffrances furent intolérables. A cette heure, un calme soudain parut se produire et la malade, privée de sommeil depuis plusieurs semaines, put s'endormir et reposer jusque vers quatre heures du matin.

« A son réveil, toute douleur avait disparu et la malade, aussi heureuse que surprise, essaya de faire usage de ses jambes et s'avança de quelques pas dans le dortoir. Persuadée que la Vierge Lorraine l'avait exaucée, elle se recouche, et pleine de reconnaissance, et attend avec impatience l'heure réglementaire du lever des élèves. A six heures elle était debout descendait l'escalier du grand dortoir pour aller surprendre sa Supérieure et lui annoncer sa guérison. Il fut bien vite constaté par la Supérieure, par les Religieuses de l'établissement et par M. le Doyen de Fruges, ainsi que par le docteur lui-même, que non seulement Sœur Jean-Marie marchait, mais que toute plaie avait disparu.

« Le jour même, Sœur Jean-Marie reprenait sa classe qu'elle

continua de faire à la complète satisfaction de sa Supérieure et des parents des élèves, jusqu'au jour où elle fut nommée elle-même Supérieure (octobre 1892) au poste important de Billy-Montigny, qu'elle occupe en ce moment, au grand regret de ses élèves de Fruges.

« Pour conformité du récit ci-dessus :

« Bonvarlet, vicaire général, ancien doyen de Fruges. »

Cette guérison instantanée fut l'objet d'une enquête canonique ordonnée par Léon XIII en vue du procès de béatification.

L'enquête eut lieu en 1893 ; elle fut confiée à la direction de M. l'abbé Many, professeur de droit canonique au Séminaire Saint-Sulpice. Les séances en furent présidées par Mgr Williez, évêque d'Arras ; elles durèrent huit jours, le tribunal siégeant matin et soir. Elles eurent lieu dans l'une des salles du Chapitre en présence de Messieurs les Chanoines et des curés de ville. On y entendit de nombreux témoins, ainsi que les rapports des deux médecins chargés d'étudier le fait et l'état de santé du sujet en question. L'enquête terminée, le dossier fut envoyé à Rome pour être soumis à la Congrégation des Rites. Après un nouvel et très minutieux examen, la Sacrée Congrégation a conclu à la réalité du miracle.

Il faut surtout méditer le discours, vraiment inspiré, par lequel Pie X répondit, après la lecture du décret, aux remerciements exprimés par Monseigneur l'évêque d'Orléans. Jamais paroles ne sont sorties d'un cœur de Pape plus vraiment français.

Je suis reconnaissant, vénérable Frère, à votre cœur généreux qui voudrait me voir travailler dans le champ du Seigneur toujours à la lumière du soleil sans nuage ni bourrasque. Mais nous devons, vous et moi, adorer les dispositions de la divine Providence, qui, après avoir établi son Eglise ici-bas, permet qu'elle rencontre sur son chemin des obstacles de tout genre et des résistances formidables.

La raison en est d'ailleurs manifeste : l'Eglise est militante et par conséquent dans une lutte continuelle. Cette lutte fait du monde un vrai champ de bataille et de tout chrétien un soldat valeureux qui combat sous l'étendard de la croix.

Cette lutte a commencé avec la vie de notre Très-Saint-Rédempteur et elle ne finira qu'avec la fin même des temps. Ainsi, il

faut, tous les jours, comme les preux de Juda au retour de la captivité, d'une main repousser l'ennemi, et de l'autre élever les murs du Temple saint, c'est-à-dire travailler à se sanctifier.

Nous sommes confirmés dans cette vérité par la vie même des héros auxquels sont consacrés les décrets qui viennent d'être publiés. Ces héros sont arrivés à la gloire non seulement à travers de noirs nuages et des bourrasques passagères, mais à travers des contradictions perpétuelles et de dures épreuves qui sont allées jusqu'à exiger d'eux, pour la foi, le sang et la vie.

Je ne puis nier cependant que ma joie est bien grande en ce moment, car en glorifiant tant de saints, Dieu manifeste ses miséricordes à une époque de grande incrédulité et d'indifférence religieuse; car, au milieu de l'abaissement si général des caractères, voici que se présentent comme des modèles ces âmes généreuses qui, pour témoigner de leur foi, ont donné leur vie; car enfin, ces exemples viennent, pour la plus grande part, vénérable Frère, de votre pays où les gouvernants ont déployé ouvertement le drapeau de la rébellion et ont voulu rompre, à tout prix, tout lien avec l'Eglise.

Oui, nous sommes à une époque où beaucoup rougissent de se dire catholiques, où beaucoup d'autres prennent en haine Dieu, la foi, la révélation, le culte et ses ministres, portent dans tous leurs discours une impiété railleuse, enveloppent toute vérité dans la négation, la dérision et le sarcasme, ne respectant pas même le sanctuaire de la conscience. Mais il est impossible, et c'est un autre motif de ma joie, que, devant ces manifestations du surnaturel, quelle que soit leur volonté de fermer les yeux en face du soleil qui les éclaire, un rayon divin ne finisse par pénétrer jusqu'à leur conscience, et, fût-ce par la voie du remords, par les ramener à la foi.

Ce qui fait encore ma joie, c'est que la vaillance de ces héros doit ranimer les cœurs alanguis et timides dans la pratique des doctrines et des croyances chrétiennes et les rendre forts dans la foi.

Le courage, en effet, n'a de raison d'être que s'il a pour base une conviction. La volonté est une puissance aveugle quand elle n'est pas illuminée par l'intelligence : et on ne peut marcher d'un pas sûr au milieu des ténèbres. Si la génération actuelle a toutes les incertitudes et toutes les hésitations de l'homme qui marche à tâtons, c'est le signe évident qu'elle ne tient plus compte de la parole de Dieu, flambeau qui guide nos pas et lumière qui

éclaire nos sentiers. *Lucerna pedibus meis verbum tuum et lumen semitis meis* (ps. 118).

Il y aura du courage quand la foi sera vive dans les cœurs, quand on pratiquera tous les préceptes imposés par la foi; car la foi est impossible sans les œuvres, comme il est impossible d'imaginer un soleil qui ne donnerait point de lumière et de chaleur. Cette vérité a pour témoins les martyrs que nous venons de célébrer. Car il ne faut pas croire que le martyre soit un acte de simple enthousiasme qui consiste à mettre la tête sous la hache pour aller tout droit en Paradis. Le martyre suppose le long et pénible exercice de toutes les vertus. *Omnimoda et immaculata munditia.*

Et, pour parler de celle qui vous est connue plus que tous les autres — la Pucelle d'Orléans — dans son humble pays natal comme parmi la licence des armes, elle se conserve pure comme les anges; fière comme un lion dans tous les périls de la bataille, elle est remplie de pitié pour les pauvres et pour les malheureux. Simple comme un enfant dans la paix des champs et dans le tumulte de la guerre, elle demeure toujours recueillie en Dieu et elle est tout amour pour la Vierge et pour la sainte Eucharistie, comme un chérubin — vous l'avez bien dit. Appelée par le Seigneur à défendre sa patrie, elle répond à sa vocation pour une entreprise que tout le monde, et elle tout d'abord, croyait impossible; mais ce qui est impossible aux hommes est toujours possible avec le secours de Dieu.

Que l'on n'exagère pas par conséquent les difficultés quand il s'agit de pratiquer tout ce que la foi nous impose pour accomplir nos devoirs, pour exercer le fructueux apostolat de l'exemple que le Seigneur attend de chacun de nous : *Unicuique mandavit de proximo suo.* Les difficultés viennent de qui les crée et les exagère, de qui se confie en lui-même et non sur les secours du ciel, de qui cède, lâchement intimidé par les railleries et les dérisions du monde : par où il faut conclure que, de nos jours plus que jamais, la force principale des mauvais, c'est la lâcheté et la faiblesse des bons et tout le nerf du règne de Satan réside dans la mollesse des chrétiens.

Oh! s'il m'était permis, comme le faisait en esprit le prophète Zacharie, de demander au divin Rédempteur : « Que sont ces plaies au milieu de vos mains? *Quid sunt istæ plagæ in medio manuum tuarum?* », la réponse ne serait pas douteuse : « Elles m'ont été infligées dans la maison de ceux qui m'aimaient : *His plagatus sum in domo eorum qui diligebant me* » : par mes

amis qui n'ont rien fait pour me défendre et qui, en toute rencontre, se sont rendus complices de mes adversaires.

Et à ce reproche qu'encourent les chrétiens pusillanimes et intimidés de tous les pays, ne peuvent se dérober un grand nombre de chrétiens de France.

Cette France fut nommée par mon vénéré prédécesseur, comme vous l'avez rappelé, vénérable Frère, « la très noble nation, missionnaire, généreuse, chevaleresque ».

A sa gloire, j'ajouterai ce qu'écrivait au roi saint Louis le Pape Grégoire IX : « Dieu, auquel obéissent les légions célestes, ayant établi, ici-bas, des royaumes différents suivant la diversité des langues et des climats, a conféré à un grand nombre de gouvernements des missions spéciales pour l'accomplissement de ses desseins. Et comme, autrefois, il préféra la tribu de Juda à celles des autres fils de Jacob, et comme il la gratifia de bénédictions spéciales, ainsi il choisit la France de préférence à toutes les autres nations de la terre pour la protection de la foi catholique et pour la défense de la liberté religieuse. Pour ce motif, continue le Pontife, la France est le royaume de Dieu même, les ennemis de la France sont les ennemis du Christ. Pour ce motif, Dieu aime la France parce qu'il aime l'Eglise qui traverse les siècles et recrute les légions pour l'éternité. Dieu aime la France, qu'aucun effort n'a jamais pu détacher entièrement de la cause de Dieu. Dieu aime la France, où, en aucun temps, la foi n'a perdu de sa vigueur ; où les rois et les soldats n'ont jamais hésité à affronter les périls et à donner leur sang pour la conservation de la foi et de la liberté religieuse. » Ainsi s'exprime Grégoire IX.

Aussi à votre retour, vénérable Frère, vous direz à vos compatriotes que, s'ils aiment la France, ils doivent aimer Dieu, aimer la foi, aimer l'Eglise qui est pour eux tous une mère très tendre comme elle l'a été de vos pères. Vous direz qu'ils fassent leur trésor des testaments de saint Rémi, de Charlemagne et de saint Louis, — ces testaments qui se résument dans les mots si souvent répétés par l'héroïne d'Orléans : « Vive le Christ qui est roi des Francs ! »

A ce titre seulement, la France est grande parmi les nations ; à cette clause, Dieu la protégera et la fera libre et glorieuse ; à cette condition, on pourra lui appliquer ce qui, dans les Livres Saints, est dit d'Israël : Que personne ne s'est rencontré qui insultât à ce peuple, sinon quand il s'est éloigné de Dieu ; *et non fuit*

qui insultaret populo isti, nisi quando recessit a cultu Domini Dei sui (du livre de Judith, v. 17).

Ce n'est donc pas un rêve que vous avez énoncé, vénérable Frère, mais une réalité. Je n'ai pas seulement l'espérance, j'ai la certitude du plein triomphe.

Il mourait, le pape, martyr de Valence, quand la France, après avoir méconnu et anéanti l'autorité, proscrit la religion, abattu les temples et les autels, exilé, poursuivi et décimé les prêtres, était tombée dans la plus détestable abomination.

Deux ans ne s'étaient écoulés depuis la mort de celui qui devait être le « dernier pape », et la France, coupable de tant de crimes, souillée encore du sang de tant d'innocents, tourne dans sa détresse les yeux vers celui qui, élu pape, par une sorte de miracle, loin de Rome, prend à Rome possession de son trône, et la France implore, avec le pardon, l'exercice du divin pouvoir que, dans le pape, elle avait si souvent contesté, et la France est sauvée. Ce qui paraît impossible aux hommes est possible à Dieu.

Je suis affermi dans cette certitude par la protec ion des martyrs qui ont donné leur sang pour la foi, et par l'intercession de Jeanne d'Arc qui, comme elle vit dans le cœur des Français, répète aussi, sans cesse, au ciel la prière : « Grand Dieu, sauvez la France! »

Quel est donc celui de nos Rois de France qui, au soir d'une victoire chaudement disputée, écrivait à la Reine sa femme : « Madame, Dieu vient aujourd'hui de se montrer bon Français? »

En vérité, à l'heure actuelle, le ciel tout entier met une obstination méritoire à se montrer « bon Français ». N'éprouvons-nous pas, en cette année cinquantenaire des apparitions de Lourdes, une sorte de honte de voir la Très Sainte Vierge continuer à se montrer, malgré tout, si « bonne Française » et à convoquer les foules du monde entier, pour les bénir et pour les guérir, sur notre terre où règne officiellement l'apostasie et la persécution?

Ne ressentons-nous pas quelque confusion de voir le Pape, que la France officielle a traité et continue de traiter avec le mépris le plus outrageant, persévérer à se montrer à ce point « bon Français » et à essayer de nous sauver malgré nous? Oui, en dépit des mensonges cyniques de la

presse sectaire, en dépit des insinuations venimeuses des reptiles modernistes, il n'y a pas eu dans l'histoire de Pape dont l'esprit et le cœur aient été plus français que l'esprit et le cœur de Pie X.

Sa pensée est française, par le bon sens, la clarté, la netteté, la logique, la décision vive et pratique qui fait passer immédiatement l'idée en conclusion dans les faits, le besoin d'appuyer l'action, le courage, l'amour, la vie du cœur, sur la conviction de l'esprit; française surtout par la haine vigoureuse et légitime des nébulosités morbides de la philosophie kantienne. L'Encyclique *Pascendi* est une réaction victorieuse du génie de notre race (la logique et la clarté latines pénétrées de bon sens) contre la « disjonction » mortelle de la pensée allemande.

Bon Français, Pie X l'est surtout par le cœur. Et il ne pouvait en donner de meilleure preuve qu'en s'instituant dans l'histoire le Pape de Jeanne d'Arc, en faisant officiellement une Sainte de notre Jeanne à nous, de cette incarnation délicieuse, unique dans le monde et qui le sera jusqu'à la fin des temps, de l'âme et de la Patrie française.

Les mauvais Français, faut-il les désigner? On n'en parlerait pas, si justement à cette heure ils n'avaient tenu à se signaler par leur fureur contre Jeanne d'Arc, en qui ils haïssent à la fois la religion et la patrie.

On connaît les incidents qui, chaque mercredi, à l'heure actuelle encore, marquent à la Sorbonne le « cours libre », honteusement imposé par le pouvoir maçonnique, honteusement subi par l'Université, de M. Thalamas, l'insulteur officiel de Jeanne d'Arc. Il faut applaudir, et sans réserve, la jeunesse française, de tous partis politiques, qui fait éclater son indignation devant cette provocation scandaleuse.

M. Maurice Barrès, qui ne parle point au nom d'un parti, constate avec justesse que cette indignation est « celle de tous les honnêtes gens en France. Par quelque porte qu'il se glisse à la Sorbonne, M. Thalamas demeure l'homme qui a insulté Jeanne d'Arc. Dans ces circonstances, personne ne peut comprendre que le gouvernement, qui a

fermé à M. Brunetière l'entrée du Collège de France, permette à M. Thalamas d'enseigner à la Sorbonne. »

« Le scandale Thalamas ouvre, devant l'opinion, la question des mauvais maîtres en Sorbonne (1). »

Hélas ! il y a des mauvais maîtres ailleurs qu'en Sorbonne, et il y a longtemps que l'opinion les subit, et n'a même plus la force de protester.

Il faut être prêts à *tout*, car si Jeanne d'Arc, en cette année de sa béatification, vient nous sauver, ce sera — ne nous le dissimulons pas — par les durs chemins qu'elle a gravis elle-même.

La Question scolaire.

Elle est toujours, et à l'heure actuelle plus que jamais, la question vitale.

Rappelons deux faits importants.

L'un est l'arrêt de la cour d'appel de Dijon, condamnant définitivement le trop fameux Morizot qui avait osé faire appel de sa première condamnation. Nous donnons le texte de cet arrêt, vu son importance.

Attendu que, par son arrêt en date du 11 décembre 1907, la Cour a ordonné, avant dire droit sur le fond, que Girodet serait admis à prouver, en la forme ordinaire des enquêtes, devant M. le conseiller Fougères, à cet effet commis, que l'instituteur a, devant des élèves de 7 à 12 ans, en classe, à Viévigne, tenu des propos au nombre de neuf, qui sont de nature, les uns à porter la plus grave atteinte à la moralité des enfants et à leur patriotisme, les autres à blesser leurs convictions religieuses et celles de leurs parents en violant la neutralité scolaire;

Attendu qu'à la suite du déclinatoire de compétence pris par M. le préfet de la Côte-d'Or, le 6 mars 1908, et annulé par décision du tribunal des conflits, le 2 juin suivant, la Cour a, dans son second arrêt du 24 mars dernier, ramené à six le nombre des propos dont Girodet devait, par voie d'enquête, démontrer l'existence et le caractère, avant qu'il fût statué sur sa demande en

(1) Maurice Barrès, *les Mauvais maîtres en Sorbonne*, dans *l'Echo de Paris*, 17 décembre 1908.

dommages-intérêts ; que ces propos sont les suivants : 1° les soldats français sont des voyous et des lâches ; 2° les Allemands ont bien fait, en 1870, de tuer les enfants au berceau ; 3° ceux qui croient en Dieu sont des imbéciles ; 4° il ne faut pas se confesser au curé, mais à ceux à qui l'on a fait du tort ; 5° le bon Dieu, c'est un porte-monnaie bien garni ; 6° il n'y a pas de différence entre l'homme et la vache, car... (ici une précision que le respect dû à nos lecteurs nous interdit de reproduire).

Attendu qu'en suite de ces deux arrêts il a été procédé, les 23 et 24 juillet, aux enquêtes et contre-enquête ordonnées et que 26 témoins ont été diligentés, savoir 15 dans l'enquête et 11 dans la contre-enquête ;

Attendu qu'il résulte à l'évidence, des témoignages reçus à l'enquête, que les six propos reprochés à Morizot par Girodet et et dont celui-ci avait offert la preuve, ont bien été prononcés en classe par l'instituteur, devant des élèves des deux sexes ; que si ces propos ne sont pas rapportés par les enfants dans des termes absolument identiques, cela n'a rien qui doive surprendre, étant donné le long intervalle de temps qui a séparé le moment où ils ont été entendus par les élèves de celui où ils en ont déposé ; mais que le sens exact de ces propos est fort clair et n'a pas varié dans ce qu'en ont fait connaître les enfants, lors des premières conversations qu'ils ont eues, à ce sujet, avec leurs parents, et dans leurs dépositions à l'enquête ; qu'à la vérité il se rencontre une certaine imprécision dans les dates auxquelles les élèves de Morizot indiquent qu'ils ont entendu les propos, mais ce fait ne peut donner lieu à une suspicion de mensonge contre les dépositions, car les enfants de cet âge, à moins de très rares exceptions, ne savent pas encore placer bien exactement les faits dans les divisions du calendrier ;

Attendu qu'aucun élément des dépositions des témoins ne révèle rien qui ressemble à une leçon apprise ou récitée de parti pris ni rien qui puisse faire craindre une inspiration ou une pression venant de qui que ce soit ; qu'elles présentent un caractère fort net de bonne foi et de sincérité ; qu'on doit bien les considérer comme reproduisant aussi fidèlement que possible ce qui s'est passé et que Morizot a dit à ses élèves et ce qui est resté dans la mémoire de ceux-ci ;

Attendu qu'aucun des témoignages reçus à la contre-enquête, sur la demande de Morizot lui-même, ne vient affaiblir, expliquer autrement ou excuser la matérialité ni le sens des propos tenus par l'instituteur;

Attendu, bien au contraire, que les témoins diligentés par Morizot ont confirmé, nettement pour la plupart, les dépositions faites par ceux de l'enquête ; que si tous les enfants n'ont pas entendu tous les propos, cela s'explique d'abord par ce fait que plusieurs classes ont été manquées par quelques-uns d'entre eux, et aussi en raison du jeune âge des auditeurs, qui a causé des lacunes dans leur attention ; qu'en définitive aucun témoignage des enfants entendus ou des parents n'est venu démentir les allégations des témoins qui affirment avoir eu connaissance des propos incriminés ;

Attendu que Morizot, d'ailleurs, ne proteste pas dans une certaine mesure contre l'accusation d'avoir prononcé ces phrases déplorables et qu'il se borne à chercher à atténuer sa faute, soit en disant que les enfants ont mal saisi sa pensée, soit en se défendant de toute mauvaise intention ; que, par exemple, il explique s'il a traité les soldats français de lâches et de voyous, il ne s'adressait pas à l'armée de la République, mais à celle du premier Empire, ce qui n'est pas une excuse, car il ne devait pas oublier que la gloire de nos soldats n'est pas celle de tel ou tel régime, mais la gloire intangible de la patrie ;

Attendu que, dans ces conditions, il ne saurait y avoir de doute sur la *matérialité* des *propos* reprochés par Girodet à Morizot, non plus que sur leur sens, qui résulte surabondamment de leur simple énoncé ; qu'ils sont essentiellement de nature soit à affaiblir chez les enfants le culte de notre armée nationale, le sentiment si nécessaire de l'amour de la patrie, soit à porter atteinte à des croyances qui doivent être respectées en vertu des principes de tolérance et de liberté de la pensée qui sont de l'essence même du régime démocratique, soit enfin, à troubler leur pudeur en attirant leur imagination vers des objets dont un éducateur digne de ce nom devrait veiller par un soin de tous les instants à la tenir écartée ;

Attendu que les insultes à l'armée, les attaques contre les croyances religieuses de ses élèves et de leurs parents et les allusions obscènes qui se trouvent dans les propos tenus dans sa classe par Morizot, devant les petits garçons et les petites filles qui la composaient sont bien de nature à avoir causé sur ces jeunes esprits des impressions fâcheuses, dont les conséquences peuvent être déplorables et que le tort causé aux enfants apparaît comme certain ; que c'est donc à raison que Girodet vient en demander compte en ce qui concerne son enfant ; que de tels propos, d'ailleurs, même si l'on recherche à les atténuer dans

une certaine mesure pour les apprécier à leur valeur exacte, ne sauraient être considérés, ainsi que le déclare, en sa décision du 2 juin 1908, le tribunal des conflits, comme se rattachant à un titre quelconque à l'enseignement que l'instituteur a mission de donner à ses élèves ; que le premier est un outrage à l'armée, et le deuxième, l'apologie d'un fait qualifié crime par la loi ; qu'en termes grossiers et injurieux, les troisième, quatrième et cinquième sont la violation caractérisée de la neutralité scolaire et une grave atteinte au droit d'éducation des parents ; que tel qu'il est rapporté, le dernier semble n'être que l'expression d'une pensée obscène ;

Attendu que, de tous les éléments de la cause, il résulte à l'évidence que Morizot, par les propos tenus devant ses élèves, a causé à ceux-ci un tort grave dont leurs parents sont bien fondés à demander réparation en vertu de l'article 1382 du Code civil ; que la demande introduite par Girodet contre l'instituteur Morizot doit donc être accueillie en principe et qu'il ne s'agit plus que d'apprécier le montant des dommages-intérêts qui seront alloués au père de famille;

Attendu que, quelque graves que soient les torts de Morizot, il faut tenir compte des conditions dans lesquelles il résulte que Morizot, s'il est d'une valeur professionnelle discutable, n'a jamais donné lieu à un reproche sérieux relativement à ses mœurs ni à sa conduite; que, de plus, il a toujours renié et combattu les odieuses doctrines anti-militaristes, qui n'ont certainement pas inspiré ses propos contre les soldats français; que, dans ces conditions, il convient de réduire le montant des dommages-intérêts qui vont être accordés à Girodet, à de justes proportions ;

Attendu que la demande faite aux conclusions de celui-ci, de publication de l'arrêt à intervenir dans un certain nombre de journaux, ne saurait être recueillie, car son admission donnerait à cette décision un caractère pénal qu'elle ne doit pas comporter et serait incompatibles avec l'intérêt d'ordre essentiellement privé que Girodet prétend poursuivre;

Attendu que la partie qui succombe doit supporter les dépens, qui seront mis en entier à la charge de Morizot, au besoin à titre de supplément de dommages-intérêts;

Par ces motifs, la Cour :

Déclare recevable et bien fondée la demande de Girodet, et, y faisant droit,

Condamne Morizot à payer à celui-ci, à la signification du pré-

sent arrêt, la somme de deux cents francs à titre de dommages-intérêts;

Le condamne en outre en tous les dépens de l'instance.

Les conclusions de cet arrêt donnent à la conscience un certain soulagement, mais ne nous y fions pas. Toutes les feuilles sectaires ont fulminé contre les magistrats « vendus à la réaction » qui ont rendu ce jugement. Quelques-unes, plus habiles, ont lâché Morizot comme un ami trop compromettant et ont plaidé son inconscience. On assure aujourd'hui que cet excellent serviteur de l'idée laïque demande lui-même sa retraite. Soyons sûrs que sa pension lui sera servie intégralement, et sans doute avec quelques compensations qui adouciront ce semblant de disgrâce.

Mais s'il s'est trouvé aujourd'hui des juges pour le condamner (et encore sur des considérants parfois très mal fondés et que nous analyserons et critiquerons un autre jour), n'oublions pas qu'il peut se trouver demain d'autres juges qui acquitteront haut la main d'autres Morizot.

La Lanterne déclare ouvertement que la magistrature est payée pour juger selon le bon plaisir de qui la paye, et rien de plus. Et cette idée et cette pratique s'acclimatent chez nous de jour en jour.

Le mal n'est donc pas dans l'asservissement (des juges) vis-à-vis du pouvoir. Il serait du reste dangereux de soustraire les tribunaux à tout contrôle de la part du gouvernement, puisqu'alors même qu'une surveillance paraît s'exercer les juges n'en usent pas moins à leur aise avec les lois qui n'ont pas le don de leur plaire.

Ce qu'il faut, c'est une magistrature vraiment républicaine, ne s'érigeant pas en ennemie du gouvernement qui la paye.

N'oublions pas surtout que c'est la Franc-Maçonnerie, et elle seule, qui aujourd'hui chez nous fait et modifie, selon son plan et ses haines, les lois selon lesquelles doivent juger les juges.

Et ceci nous amène au second fait important de l'heure présente : le nouveau projet de loi sur l'obligation scolaire.

En voici le texte arrêté après une longue discussion.

Sur la plainte adressée par l'inspection primaire aux juges de paix, et après un premier avertissement donné par l'inspecteur, la peine prévue par les articles 471 et 475 du Code pénal sera appliquée au père, au tuteur ou à la personne responsable d'un enfant inscrit à une école publique, qui aura empêché cet enfant de participer régulièrement aux exercices obligatoires de la classe à laquelle il est inscrit. En cas de récidive, la peine sera celle de l'article 478 du Code pénal.

Si l'empêchement provient d'une autre personne agissant soit sur l'enfant, soit sur le père, le tuteur ou la personne responsable, l'auteur de l'infraction sera puni des peines prévues aux articles 479 et suivants du Code pénal.

Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte contient une provocation directe à l'infraction prévue ci-dessus, l'article 35 de la loi du 9 décembre 1905 sera applicable. L'article 463 du Code pénal pourra toujours être appliqué.

Et voici, en langage intelligible, les dispositions que renferme ce projet.

Des poursuites seront exercées contre le père, le tuteur ou toute autre personne qui « aura empêché un enfant de participer régulièrement aux exercices obligatoires de la classe à laquelle il est inscrit ».

Pour ces poursuites, on établit une échelle de trois degrés : 1° un avertissement; 2° l'application des articles 471 et 475 du Code pénal. c'est-à-dire 1 à 10 francs d'amende pour le père et tuteur, onze à quinze francs d'amende et cinq jours de prison pour les autres personnes; 3° en cas de récidive, cinq jours de prison aussi pour le père et le tuteur.

Trois mois à deux ans de prison sont réservés aux auteurs des discours ou écrits prononcés, affichés ou distribués dans les lieux où s'exerce le culte, et contenant provocation à l'infraction ci-dessus énoncée.

Il n'est plus question ouvertement des livres scolaires. Le commencement (combien timide encore !) d'opposition que, dans certains diocèses catholiques, les familles ont manifestée, sur les avertissements de qui de droit, aux abominables manuels qui empoisonnaient leurs enfants, a suffi

pour faire reculer l'ennemi. Mais ce recul n'est qu'une feinte.

Il faut observer, en effet, que l'expression « les exercices obligatoires de la classe », bien que, au premier abord, elle ne paraisse viser que « la grève de l'école », peut englober aussi indirectement l'usage de tel ou tel livre. Et il faut s'attendre à voir plus d'un pédagogue et plus d'un magistrat lui donner cette extension.

En résumé, en refusant d'envoyer leurs enfants en classe, les parents s'exposeront à l'amende et à la prison. — Si les évêques et les curés les encouragent dans cette voie, ils sont menacés d'une prison prolongée.

Voilà le terrain sur lequel la lutte, bon gré, mal gré, va s'engager. Les évêques de France l'ont prévu, ils l'ont dit, ils se sont déclarés prêts à tout. S'il en est ainsi, les catholiques ont des chefs : il faut qu'ils soient prêts à les suivre, aux dépens de tout. Le jour où vraiment les catholiques seront décidés à combattre, ce jour-là aura commencé la victoire.

Nous donnons volontiers, en forme de conclusion, ces lignes d'un excellent opuscule de Mgr Delmont sur *l'Ecole sans Dieu*.

L'Angleterre catholique et protestante, menacée naguère, par M. Birrell, d'une loi de neutralité semblable à la nôtre, s'est levée comme un seul homme, dans des meetings monstres de 50.000 et 100.000 citoyens, pour protester contre un projet de loi que la Chambre des lords a mis en lambeaux.

Plus récemment encore, l'Italie catholique, où les francs-maçons voulaient faire supprimer, comme chez nous, l'enseignement du catéchisme à l'école primaire, s'est aussi levée tout entière, depuis la Calabre jusqu'au Piémont, et a forcé la main à M. Giolitti, président du Conseil, et à la Chambre, qui ont maintenu l'enseignement religieux à l'école pour les enfants du peuple.

N'y aura-t-il donc qu'en France, où les pères et mères de famille ne sauront plus revendiquer leur droit le plus imprescriptible et le plus sacré, droit de transmettre à leurs enfants leur foi chrétienne aussi bien que leur nom, leur fortune et leur honneur ?

Que l'abrogation des « lois scélérates » de 1882-1886 devienne le *Delenda Carthago* de tous les vrais chrétiens, de tous les Français de France.

Ajoutons une remarque, sur laquelle nous ne nous lasserons jamais d'insister. Les catholiques doivent lutter au nom de leur droit, qui est le droit de la religion, le droit de Dieu, le droit naturel de l'enfant à la vérité religieuse, le droit naturel des pères et des mères à enseigner à leurs enfants cette vérité, le droit du citoyen à ce que cette vérité soit positivement respectée à l'école, et même qu'elle y soit enseignée au moins dans ses éléments essentiels. Ils doivent exiger, comme un droit strict, basé sur la vérité et sur le devoir, l'observation de ce minimum, inscrit mensongèrement dans l'arrêté de Jules Ferry du 27 juillet 1882, et qu'il faudra faire inscrire dans la loi, sous peine de suicide national définitif :

L'instituteur apprend aux enfants à ne pas prononcer légèrement le nom de Dieu ; il associe étroitement dans leur esprit à l'idée de la Cause Première et de l'Etre parfait un sentiment de respect et de vénération... Il s'attache à faire comprendre à l'enfant que le premier hommage qu'il doit à la Divinité, c'est l'obéissance aux lois de Dieu.

Les catholiques ne peuvent donc pas et ne doivent pas, pour revendiquer ce minimum, s'établir sur le terrain de la *neutralité*, qui contredit cet enseignement ; sur le terrain de la liberté toute pure, sur le terrain a-religieux du respect égal de toutes les idées, quelles qu'elles soient.

De grâce, évitons définitivement les équivoques mortelles. Depuis ces derniers jours, mes excellents amis de *la Croix* semblent avoir inauguré une rubrique nouvelle, sous laquelle ils inscrivent les épisodes de la campagne contre l'école sans Dieu : conférences, traits de résistance des pères de famille, constitution de comités, etc... C'est parfait, mais cette rubrique, ils paraissent s'habituer à la libeller ainsi : *Pour la neutralité scolaire.*

Eh bien ! non, cela est trop équivoque pour ne pas être souverainement dangereux. Les évêques de France, dans

leur déclaration, dont tous les termes sont si hautement modérés et prudemment mesurés, désignent non pas comme un but désirable, mais plutôt comme un fait légal détestable, mais dont il faut au moins exiger d'abord l'observation, « ce que, à défaut d'une expression meilleure, nous appellerions l'honnête neutralité ». Ces infinies précautions de langage sont indispensables, en raison des pièges contenus dans ce mot de neutralité. La neutralité a-religieuse (et c'est celle de la loi), c'est l'athéisme (1). L'école sans Dieu, l'école contre Dieu sont le fruit nécessaire, *fatal*, du principe de la neutralité a-religieuse.

Invitez les catholiques à combattre *contre l'école sans Dieu ;* tout au plus, *pour une neutralité scolaire respectueuse de la religion.* Mais convier, comme semble le faire la rubrique indiquée, les catholiques à faire campagne *pour la neutralité scolaire*, c'est, encore une fois, une équivoque souverainement dangereuse.

Vous voulez détruire l'effet : l'athéisme; ne faites pas campagne en faveur de la cause : la neutralité.

Le Modernisme en Allemagne

On écrit de Munich à la *Corrispondenza romana :*

Das Zwanzigste Yahrhundert, la revue moderniste d'ici, va mourir. Les rédacteurs déclarent qu'ils ont pris cette décision à cause de « l'indifférence des laïques » dans les questions religieuses, du système autocratique dominant dans l'Eglise, et finalement du fait que le nombre de leurs collaborateurs « savants et convaincus » est tellement diminué qu'ils ne peuvent plus maintenir la revue à la hauteur de son passé...

La fin de la revue, et plus encore ces explications, démontrent que les laïques catholiques en Allemagne, dans la plus grande et la meilleure partie d'entre eux, n'aiment pas les idées et les faits du modernisme, à plus forte raison après que la même revue a tâché de « moderniser » le terrain moral, ouvrant ses pages à des discussions risquées sur l'amour libre.

(1) Voir : *Critique philosophique et théologique de l'idée de neutralité scolaire*, par B. Gaudeau. Une brochure in-8°, 0 fr. 10. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard.

La débandade des collaborateurs du *Z. Y.* démontre aussi que plusieurs d'entre eux, d'une bonne foi vraiment excessive, ont fini par ouvrir les yeux, et se retirer — mieux vaut tard que jamais — de l'équivoque systématique qui est le modernisme.

Le Cardinal Lecot et les journaux.

La presse a déraisonné à plaisir à propos de la mort du regretté Archevêque de Bordeaux. Il revenait en France, disait-on, porteur d'instructions pontificales, qu'il aurait obtenues du Saint-Siège en vue d'arriver à une réorganisation définitive de l'Église de France. *Le Figaro*, étrangement (sinon exactement) renseigné, écrivait :

On me dit que ce plan sera remis au cardinal Coullié par le secrétaire du défunt cardinal Lecot, mais ce dernier seul pouvait expliquer à ses collègues français les instructions du Pape et ses intentions sur les modalités fondamentales de la réorganisation de l'Eglise de France.

Ce que je puis dire, c'est qu'une plus grande latitude et une certaine initiative sont accordées à l'épiscopat sous la direction des cardinaux français formant comme un Conseil suprême, et le Pape jugeant en dernier ressort. Il est certain que quelque personnalité de l'épiscopat devra venir à Rome pour recevoir de rechef les instructions verbales.

Mais bientôt la *Corrispondenza Romana* publiait un communiqué sur ces fausses nouvelles.

« Les journaux blocards, dit-elle, annoncent que les prélats français venus à Rome pour le jubilé conseillèrent un accommodement avec le gouvernement français pour donner une situation légale à l'Eglise de France. Les mêmes informations sont données sur le cardinal Lecot, qui aurait même présenté un projet.

« Nos renseignements pris à une source absolument compétente permettent de dire que toutes ces informations sont dépourvues de tout fondement. D'ailleurs le bon sens suffit à dire que, rien n'étant changé du côté du gouvernement, ni en droit, ni en fait, il serait absurde de penser à de nouveaux projets.

« Les ennemis de l'Eglise voient l'incohérence de leur situation et voudraient que l'Eglise fît des avances pour leur permettre quelque duperie. De là la campagne de la presse blocarde. »

La campagne de la presse blocarde ne s'arrêta pas immédiatement, et les agences officieuses allèrent jusqu'à insinuer clairement que, pour cette fois, en effet, le plan des évêques français avait échoué devant la ténacité du Pape, mais que c'était partie remise, et que, en avril prochain, l'épiscopat français presque tout entier devant se trouver réuni à Rome pour la béatification de Jeanne d'Arc, on espérait, grâce à la pression du nombre et des circonstances, convaincre le Saint Père de la nécessité d'un accommodement avec le gouvernement français.

Ces insinuations injurieuses pour nos évêques, et plus ineptes que dangereuses, montrent clairement deux choses : premièrement, que la douce fermeté de Pie X met en rage la franc-maçonnerie qui nous gouverne ; la secte sent qu'elle a trouvé son maître, et que si les volontés de Pie X sont obéies et exécutées en France, ce sera la victoire de la religion. En second lieu, que le plan des loges est d'essayer de diviser les catholiques et de leur inspirer la défiance de Rome et du Pape.

Pour un certain nombre de catholiques, le mal suprême, le malheur qui dépasse tous les autres, c'est de n'être pas d'accord avec le gouvernement. Faire cesser ce désaccord, c'est le but de tout, c'est la fin dernière : tout le reste ne doit être qu'un moyen.

Ce n'est pas tout à fait ainsi que le Pape envisage les choses, et on conviendra qu'il en a le droit et même le devoir. *L'unique nécessaire* de l'Evangile ne consiste pas précisément à s'entendre à tout prix avec M. Briand.

Quand des voleurs, au coin d'un bois, vous ont assailli et dépouillé de toute votre fortune, en vous laissant seulement l'usage précaire de votre dernier vêtement, quand ils font preuve de tous les raffinements de la perfidie et de la cruauté, mendier à tout prix, auprès de ces mêmes hommes, la ratification de leur œuvre par un « statut légal » qui

dépendrait d'ailleurs uniquement de leur déloyauté démontrée, y aurait-il un terme poli pour caractériser un tel état d'âme de la victime?

Ce serait un véritable outrage à la mémoire du cardinal Lecot, que lui attribuer de tels sentiments. Une note juste sur ce point a été donnée par Franc, de *la Croix*, qui rappelle les égards dont Pie X entoura toujours l'archevêque de Bordeaux.

On raconte qu'au cours du Conclave le cardinal Sarto, dont il était le voisin, lui ayant déclaré qu'il ne parlait pas couramment la langue française, il lui dit avec cette malice pleine de franche bonhomie qui lui était familière : « Alors, vous ne serez jamais Pape. » A quoi le cardinal Sarto répondit : *Deo gratias*. Le cardinal Sarto devint Pape cependant, et prit plaisir à se montrer toujours plein d'égards pour son ancien voisin, dont il connaissait les hautes vertus.

C'est ainsi que, tout en interdisant ailleurs la formation d'associations diocésaines sur le modèle de celle de Bordeaux, proclamée légale par M. Briand à la tribune, il ne la condamna pas à Bordeaux même, bien que le modeste signataire de ces lignes ait lui-même eu l'occasion de recueillir des lèvres mêmes du Pape l'expression du regret de cette formation.

Le fait rappelé dans ces dernières lignes, c'est-à-dire le désir formel du Pape que la semi-cultuelle de Bordeaux ne fût point imitée ailleurs, n'était un secret pour personne.

Aussi ne peut-on que s'étonner de lire dans le *Bulletin de la Semaine* (1), comme conclusion d'un article sur le cardinal Lecot, les lignes suivantes, dont on remarquera la phraséologie vague et obscure :

Avec sa lucidité habituelle, il (le cardinal Lecot) perçut bientôt que tout espoir n'était pas fatalement perdu, et que, qui sait ? une grande promesse d'avenir atténuerait l'amertume de cette rupture pourvu qu'on sût y trouver, avec la *charte de l'affranchissement*, les moyens d'une pénétration féconde et d'une incorporation nouvelle. L'Eglise *hors de l'Etat, mais dans la nation*.

C'est cette perspective, on n'en peut douter, qui dicta l'attitude uniforme préconisée par le cardinal Lécot en face des lois sur le nouveau régime des cultes. Sa parfaite connaissance de

(1) 30 décembre 1908.

l'état des choses, sa clairvoyance politique concouraient ici avec sa modération naturelle pour le porter à rechercher toute solution propre à sortir de l'état précaire et inorganique, à souhaiter inlassablement pour le catholicisme français un statut légal. *On a aigrement contesté qu'il tînt, dans ces conjonctures, le rôle de chef de l'Eglise de France.* Un démenti de journal n'importe pas en pareille matière. L'histoire tranchera.

Les mots que nous venons de souligner appellent deux remarques.

« On a contesté, dit le *Bulletin*, que le cardinal Lecot tînt, dans ces conjonctures, le rôle de chef de l'Eglise de France. » Est-ce que par hasard l'idée qu'il peut y avoir un « chef de l'Eglise de France » autre que le Pape entrerait par quelque côté dans la pensée du rédacteur du *Bulletin*? Et qu'est-ce que cette expression : *le catholicisme français*? Elle a un relent loysonien et n'est ni catholique, ni française. Il y a des catholiques français, mais il n'y a qu'un catholicisme tout court.

En second lieu, s'il était vrai, comme l'insinue le *Bulletin*, que, dans ses désirs et ses efforts de conciliation, jugés excessifs par l'autorité compétente, le cardinal Lecot eût vraiment représenté l'Eglise de France, il en faudrait conclure que le sentiment de « l'Eglise de France » a été opposé à la pensée et à la volonté du Pape: calomnie gratuite et démentie par les faits.

Il faut que le *Bulletin de la Semaine* en prenne son parti : « l'Eglise de France » (et ce grand nom embrasse, non seulement l'épiscopat, mais tout le clergé et tout le peuple fidèle), « l'Eglise de France » tout entière est avec Pie X, en tout et indissolublement : *Corpus unum et anima una*. Et « l'Eglise de France » a plus de confiance en Pie X qu'en M. Briand, ou même qu'au *Bulletin de la Semaine*. Chacun son goût.

Attentats contre la liberté de la Presse

La Presse (sauf les feuilles qui ne comptent pas, et pour cause) a été unanime, chose rare, à protester avec

indignation contre le jugement invraisemblable qui prétend déposséder M. Féron-Vrau de la propriété de *la Croix*. Cette fois, la négation de tout droit est tellemement flagrante qu'on peut de moins en moins y croire, à mesure qu'on la regarde de plus près.

Quiconque tient une plume, ajoutons quiconque a conscience de son droit le plus évident et de son intérêt le plus élémentaire, se doit à lui-même de joindre à ces témoignages le cri de son indignation et l'assurance de son entière sympathie. Nous le faisons de tout cœur.

Pour bien prouver à quel point ce sentiment est indépendant de tout esprit de parti, et aussi combien tout propriétaire, quel qu'il soit, doit se sentir menacé et déjà atteint par un tel jugement, nous citerons cet article d'un journal progressiste de Normandie, *le Journal de Rouen*. A ce titre général, la question intéresse vraiment la théologie morale.

Si l'on posait à une personne quelconque, au courant de la presse française, cette question : « A qui appartient *la Croix ?* » elle répondrait sans hésiter : « Elle appartient à M. Feron-Vrau. » Il est, en effet, de notoriété publique que, depuis de longues années, M. Feron-Vrau consacre une grande partie de ses revenus et bénéfices, qui sont considérables, à entretenir des œuvres catholiques, et particulièrement celle qui a pris le titre de « la Bonne Presse ». Nous dirions volontiers que, même au temps où les Assomptionistes étaient propriétaires, directeurs et rédacteurs de *la Croix,* M. Feron-Vrau et beaucoup d'autres comme lui — quoique dans de moindres proportions — contribuaient à à l'exploitation et à la propagande par des dons continuels.

Nous nous souvenons qu'à une époque une souscription était ouverte en permanence dans les colonnes de *la Croix* pour l'achat du matériel, et notamment des presses rotatives. Ce moyen, qui n'est pas à la portée de tous les journaux, a doté *la Croix* d'une imprimerie de premier ordre, outillée pour exécuter les travaux les plus variés. Le nombre des travaux, leur exécution, leur bas prix, tout donne l'idée d'une imprimerie où l'on va largement et sans se préoccuper des frais de revient.

Lorsque les Assomptionistes furent atteints par la loi, on ne fut pas surpris, dans la presse, de voir passer *la Croix* et toutes les publications qui en dépendent aux mains de M. Feron-Vrau.

Il était visible pour tout le monde qu'il avait les moyens d'assumer les lourdes charges d'une œuvre de propagande. Il semblait, d'ailleurs, d'autant plus qualifié pour prendre la direction de cette entreprise qu'il lui avait certainement consacré des sommes énormes sous la gestion des Assomptionistes. Au regard du public, ces derniers avaient plutôt les apparences d'intermédiaires ; l'argent était bien à eux puisqu'on le leur donnait, mais le public est toujours enclin à voir, dans les donateurs, un peu du propriétaire.

Quoi qu'il en soit, *la Croix* et les publications qui en dépendent — dont certaines doivent être onéreuses — furent bien exploitées pour le compte et aux frais de M. Feron-Vrau, le jour où les Assomptionistes furent partis. M. Feron-Vrau, qui est propriétaire, à Lille, de la fabrique de fil de coton pour la couture dont la marque est « Au Chinois » — fil dont l'usage est courant dans les ouvroirs et dans la clientèle bourgeoise — emploie, comme nous le disions plus haut, une part considérable de ses bénéfices à la propagande catholique, particulièrement par la presse.

C'est un usage de sa fortune que nul n'est en droit de critiquer. Il en vaut bien d'autres. Le prince de Monaco fait explorer les profondeurs de l'Océan avec une portion de la redevance que lui sert annuellement la maison de jeu de Monte-Carlo. Le Dr Henri de Rothschild dépense l'énorme revenu qu'il doit à la maison de banque de la famille à faire représenter des pièces dont il fournit peut-être le scénario. Le jeune Lebaudy, escomptant les millions de son père, se proclame empereur du Sahara. Tous les goûts sont dans la nature. La manière dont M. Feron-Vrau entend utiliser sa fortune vaut bien celle des autres. Et, d'ailleurs, elle lui plaît, ce qui, dans un pays libre, doit suffire.

Depuis huit ou neuf ans, M. Feron-Vrau dirige *la Croix* et les publications qui en dépendent — il en a même fondé de nouvelles comme la *Revue de Défense et d'Organisation religieuse* — et ses fournisseurs, comme ses confrères, n'ont jamais douté qu'il en fût le véritable propriétaire, puisque c'était son argent qui rétribuait les collaborations et soldait les dépenses. Cependant il n'a pas cessé d'être poursuivi, autant pour la propriété des immeubles où *la Croix* est installée que pour la propriété du titre du journal et des publications annexes.

Cela tient pour une part au fait que les Assomptionistes étaient visés, au premier chef, par Waldeck-Rousseau, comme moines ligueurs ; cela tient aussi à ce que le liquidateur, sachant que

M. Feron-Vrau ne laissera point tomber l'œuvre, cherche à recueillir le plus d'argent possible en faisant dépenser en pure perte tout l'argent qu'il pourra. Selon la consigne il frappe à la caisse.

Il n'y a rien, dans le jugement du tribunal de la Seine, qui vienne à l'appui de la théorie d'après laquelle M. Feron-Vrau serait une personne interposée. On fait en vain un argument du crédit que le P. Bailly, Assomptioniste, ancien directeur de *la Croix*, aurait eu auprès de M. Feron-Vrau pour appuyer des rédacteurs. On cherche inutilement aussi à tirer parti d'une lettre — la seule invoquée dans le jugement — dans laquelle le P. Bailly déconseille l'achat d'une presse. La notoriété du P. Bailly chez les constructeurs de machines typographiques était telle — il y semblait même plus imprimeur que religieux que M. Feron-Vrau devait tout naturellement tirer parti de son expérience.

Aucun des arguments sur lesquels s'appuie le jugement ne tient debout. Il s'agit simplement, par l'arbitraire et le bon plaisir, de faire payer deux fois à M. Feron-Vrau les immeubles et journaux. Or les immeubles, dans le quartier très riche où ils ont été imprudemment bâtis pour une exploitation habituée à moins de luxe, sont estimés à un prix très élevé.

Il se rencontre des gens pour approuver un tel déni de justice, parce que les poursuites contre M. Feron-Vrau font partie de ce qu'on a appelé « la défense et l'action républicaines ». D'autres ne songent pas à s'en émouvoir parce qu'il s'agit d'un catholique s'occupant, à ses frais, de propagande religieuse. De tels raisonnements ne sont pas seulement odieux, ils sont surtout d'une rare imprudence.

Si M. Feron-Vrau, avec son immense fortune visiblement dépensée pour les œuvres de presse de son choix, peut passer pour une personne interposée, quelle sécurité y aura-t-il dans l'avenir pour des œuvres ou des entreprises qui n'auront pas besoin d'avoir un caractère religieux pour être suspectes?

Dans les questions qui ont été soulevées autant par la loi sur les associations que par la loi de séparation, le public a eu le grand tort de ne voir que le côté religieux. C'était le seul qu'on voulait lui montrer. Or, il y en a un autre qui touche tout le monde, de quelque religion que l'on soit, c'est celui de la propriété. Le public a semblé ne point le distinguer, quoiqu'il apparût d'une façon assez claire, dans les procès sur certains presbytères, donnés aux paroisses sous des conditions restrictives formellement exprimées.

Avec le mépris des volontés des donateurs comme avec le mépris des preuves visibles de propriété, avec les procès où ont succombé les héritiers donateurs de presbytères comme avec le procès dépossédant M. Feron-Vrau d'une œuvre que subventionne sa fortune, on crée des précédents dont les radicaux-socialistes, fourriers du collectivisme, sauront tirer profit. On établit une jurisprudence pour la désaffectation de la propriété.

Ce qui est intéressant aussi à enregistrer, c'est cette simple citation d'un passage de la revue maçonnique : *l'Acacia.*

Ce passage se trouve dans le numéro du mois de mars 1908, page 235 :

Il y aurait un bon coup à faire pour détraquer la machine. *Pourquoi, quand la dite machine sera bien montée, quand « la Croix » aura le monopole incontesté de la direction des catholiques, ne nous emparerions-nous pas de tout cela avec le concours des juifs, des protestants et du gouvernement en achetant les actions ?*

On balayerait toute la rédaction cléricale pour en substituer une de libres-penseurs malins qui conserveraient d'abord le ton de la maison, puis le changeraient peu à peu. Faire évoluer un journal sans que les lecteurs s'en doutent, comme un fabricant de chocolat change son cacao, c'est l'enfance de l'art. *Espérons que, dans une dizaine d'années, quand tout sera bien organisé, il se trouvera un homme habile pour mettre la main sur la manivelle.*

Qu'on vienne dire après cela que nous ne sommes pas « en franc-maçonnerie » !

On connaît l'autre attentat opéré contre la liberté de la Presse par l'apposition des scellés aux bureaux du journal *le Jaune*, sous le ridicule prétexte d'une carte de *Jaune*, trouvée dans la poche de Mathis, qui, le jour de Noël, tira la barbe de M. Fallières. On sait aussi que M. Biétry brisa, à deux reprises, ces scellés arbitraires, et a comparu pour ce crime devant le tribunal correctionnel. Et toute la presse honnête a applaudi au geste du vaillant député de Brest.

De plus en plus, le libéralisme athée donne son fruit normal et fatal : l'oppression tyrannique de toute liberté, même

de la liberté la plus chère à l'esprit moderne : celle de la presse.

Ici encore gardons-nous de l'illusion libérale. Ce n'est point au nom de la liberté absolue de tout dire, de tout imprimer, de tout publier, qu'il faut protester, comme si cette liberté était vraiment un principe intangible, Non, au regard du droit naturel, la liberté de la presse n'est pas absolue, elle a des limites, tracées par la morale et par le devoir qu'a la société de se défendre. Il faut protester au nom du droit et de la liberté *du bien*, qui doit être garantie par la force publique, au lieu d'être violée par elle.

Nouvel organe du Saint-Siège

En exécution des prescriptions du Souverain Pontife, il paraîtra, au début de 1909, un bulletin dont le Souverain Pontife a fixé lui-même le titre: *Acta Apostolicæ Sedis. — Commentarium officiale.* Il paraîtra deux fois par mois et aussi lorsque sa publication semblera nécessaire ou utile. On y insérera, non seulement les constitutions apostoliques, les encycliques, les lettres, les brefs, les *Motu proprio*, les allocutions et autres documents du même genre, mais encore les décrets, déclarations, décisions, réponses et rescrits des congrégations, des offices et des commissions pontificales; les sentences des tribunaux de la Rote et de la Signature Apostolique, les documents publics émanant de la Secrétairerie d'Etat, etc.

On y joindra, sous forme d'appendice, le « Diarium de la Curie romaine », où seront publiées les créations de cardinaux, les nominations des évêques et des autres Ordinaires, les principales audiences accordées par le Souverain Pontife, les nominations aux dignités de la cour pontificale et aux offices de la Curie romaine, les décorations ecclésiastiques et laïques, enfin les nouvelles officielles du Saint-Siège.

A un confrère disparu

L'écho religieux des Pyrénées et des Landes, Semaine

religieuse des diocèses de Bayonne, Tarbes et Aire-Dax, publie, en tête de son numéro du 27 décembre 1908, l'avis suivant :

A nos Lecteurs,

Par suite de la mort d'un de nos principaux Rédacteurs, nous avons le regret d'informer nos lecteurs que la *Semaine Religieuse* cesse de paraître à partir du 1er janvier 1909.

En cette circonstance, la Direction se fait un devoir de remercier les correspondants et les lecteurs des trois diocèses qui lui sont restés toujours fidèles.

Cette excellente *Semaine religieuse*, fondée par nos vénérés confrères les chanoines Ambroise et Louis de Benque, avait été honorée d'un Bref élogieux de S. S. Pie IX, et tint vaillamment, pendant longtemps, une place très honorable parmi les organes similaires. La mort récente du regretté chanoine Ambroise de Benque l'atteint d'une manière irréparable. Nous adressons à la Revue qui disparaît un salut ému et plein de regrets.

L'Education Bill

En ce moment, où l'athéisme militant prépare aux catholiques français, sur le terrain scolaire, les lois tyranniques dont nous avons parlé, il est intéressant de noter, en Angleterre, une victoire de l'enseignement confessionnel et de l'école libre sur des projets cependant bien autrement modérés.

Pour la quatrième fois, le ministère anglais, libéral depuis 1905, a tenté de résoudre la question scolaire ; pour la quatrième fois, le projet qu'il avait présenté au Parlement échoue devant l'opposition de tous ceux qui veulent l'enseignement religieux. Ils formèrent bloc avec le groupe irlandais. Des protestants, comme M. Harold Cox, leur prêtèrent le concours de leur éloquence, et devant l'importance et l'activité de cette opposition qui grandissait au Parlement comme au dehors, le ministère se décida à retirer un projet qui suscitait tant de polémiques. M. Asquith annonça le

retrait le vendredi 4: depuis le lundi 7, le Bill Runciman a disparu de l'ordre du jour.

Voici un exposé assez clair de cette question (1).

La querelle des écoles est née en Angleterre de la querelle religieuse. Jusque sous George IV, nul ne fut autorisé à ouvrir une école, qui n'avait tout d'abord obtenu de l'évêque anglican la « licence » d'enseigner. Déboutée en droit de son monopole, l'Eglise officielle le retint en fait : parelle, les efforts scolaires des non-conformistes furent heureusement découragés. Le Whitbread's Bill de 1807 stipulant que dans chaque district les autorités locales financeraient et contrôleraient l'école, adopté par les communes et ruiné à la Chambre des Lords par l'archevèque de Cantorbéry, donna une expression définitive — et encore vivante malgré cent ans écoulés — aux revendications des indépendants. On le voit : ces derniers ont réclamé dès le premier jour non seulement la tolérance, mais encore l'égalité.

Tels sont les termes *religieux* en lesquels le problème se pose. On ne saurait trop insister sur ce point. Ici, point de lutte entre « cléricalisme » et « sécularisme ». Les adeptes de l'école sans Dieu — ils se sont comptés dans un vote — sont bien au nombre d'une trentaine aux Communes. Puisque « cléricalisme » il y a, les divers « cléricalismes » anglais constituent les partis en présence.

L'histoire des quarante dernières années enregistre leurs victoires alternées. En 1870, le ministère Gladstone crée des écoles d'état, des « boards schools » (du nom du *board* élu par la population, qui les administre) dans les districts où les écoles privées ne suffisent pas à la tâche. Et dans ces « boards schools » un simple enseignement biblique est professé. Ces écoles nationales sont financées par les *rates* ou impôts locaux, qui s'accroissent des centimes additionnels réclamés par le Board. Elles bénéficient en outre des allocations annuelles accordées par le gouvernement à toutes les écoles privées donnant satisfaction à ses inspecteurs. Ces dernières sont désavantagées puisque, pour lutter d'efficacité avec leurs concurrentes, il leur faut trouver l'équivalent des centimes additionnels dans les ressources de la charité religieuse.

En 1902, M. Balfour rétablit l'équilibre. Ecoles privées et publiques, tout en conservant leur caractère particulier, figureront

(1) Voir le *Bulletin d'informations religieuses et sociales*, 12, rue de Miromesnil, 10 décembre 1908.

pour des sommes égales aux budgets, tant du gouvernement central que des autorités locales.

Dès le printemps de 1906, M. Birell soumettait aux Communes le bill où la loi Balfour de 1902 trouvait son antidote. Et l'antidote était énergique. Dans le sens des revendications non conformistes la législation de Gladstone était dépassée. Toutes les écoles recevant des subsides prélevés soit sur le Trésor, soit sur les impôts locaux, passent sous l'égide des autorités locales. Entre les *boards schools* d'origine gladstonnienne et les écoles privées la distinction disparaît. Tout enseignement religieux déterminé s'y évanouit. Seul subsiste le maigre catéchisme biblique. A la volonté religieuse des fondateurs, une seule concession est faite. Deux fois par semaine, en dehors des heures de classe, si les quatre cinquièmes des parents en expriment le désir, les diverses confessions religieuses sont autorisées à organiser — à leurs frais — l'enseignement de leurs articles de foi. De cette loi qui consacrait le monopole de l'enseignement au profit des non-conformistes, les lords firent prompte justice.

M. Mackenna essaya — sans succès — dans un projet aussitôt retiré que produit, de renouveler l'offensive radicale en février 1907. Mais à quoi bon braver vainement une chambre des lords hostile et forte de l'opinion nationale ? Gagnant l'Amirauté, le ministre laissa la place libre à M. Runciman « le pacificateur », qui travailla désormais, non pas à opérer la revanche du parti auquel sa famille méthodiste le rattache, mais à sceller d'un traité de paix une lutte séculaire.

La population scolaire de l'Angleterre et du pays de Galles comprenait en 1903 6.795.484 enfants, divisés de façon à peu près égale entre les *boards schools* et les écoles privées, ces dernières l'emportant sur leurs rivales d'environ 700.000 élèves.

Dès lors le raisonnement du ministre fut le suivant. L'enseignement purement religieux, l'enseignement simplement biblique possèdent des gages équivalents. Il est possible d'obtenir des deux partis ennemis des concessions égales. Les écoles vivant des impôts locaux perdront tout caractère religieux. Dans les écoles issues de ses efforts, l'église établie abandonnera le monopole qu'elle possède : en retour, ses émissaires (ainsi que les représentants des autres confessions) obtiendront le droit d'enseigner deux fois la semaine dans toutes les écoles publiques durant trois quarts d'heure. Pendant une égale période de temps, au cours des cinq autres matinées, l'enseignement biblique des

anciens *boards*, *schools*, capable de réconcilier tous les protestants, sera professé.

Mais les écoles catholiques, juives, « *high church* », auxquelles cet enseignement biblique répugne ?

Dans tous les districts où existent plusieurs établissements d'instruction, ces écoles auront le droit de se constituer à part des autorités locales. Par le fait même, elles perdront le bénéfice des subsides prélevés sur les impôts locaux : mais elles auron part, comme par le passé, aux subventions du trésor, disposé à les rémunérer annuellement aux taux de 50 shillings par enfant.

Tels furent les termes du traité de paix arrangé par Runciman et l'archevêque de Cantorbéry.

Le tort du cabinet libéral fut de soumettre le Bill aux communes sans attendre qu'entre lui et le prélat un accord complet fût intervenu. Cette précipitation ruina l'entreprise... Que le compromis fût acceptable pour l'Eglise établie, la question est douteuse, mais peut, à la rigueur, être résolue par l'affirmative ; que es catholiques, juifs et adeptes de la haute église, y aient vu avec raison la ruine de leurs entreprises scolaires, nul doute sur ce point. L'allocation annuelle de 50 fr. paraît, à première vue, avantageuse. Elle n'est qu'un trompe-l'œil. Car les écoles dépendant des autorités locales en bénéficieront au même titre que les écoles autonomes. Sur ces dernières, elles l'emporteront donc de toutes les sommes mises à leur disposition par les autorités locales et que la charité privée ne suffira pas à contrebalancer. Pour y parvenir, les catholiques calculent que 36.000 livres leur seraient nécessaires à Londres ; 135.000 livres, dans le reste du pays. Les écoles publiques élèveront sans cesse l'instruction dispensée à un niveau auquel leurs rivales ne pourront atteindre : et, tôt ou tard, l'Etat, reconnaissant l'insuffisance des écoles religieuses par ses inspecteurs, les privera de son secours annuel.

Tiraillé en sens contraire par les anglicans désireux de pactiser et les intransigeants de la haute Eglise, l'archevêque de Cantorbéry déclara, le 30 novembre, que l'allocation annuelle de l'Etat devait être portée à 57 shillings. « Nous ne consentirons pas à donner un penny de plus » signifia, le même jour au gouvernement sir George White. « Ajournez le débat, conclut M. Asquith. Demain apportera l'entente. »

Le lendemain se réunit le concile de l'Eglise anglicane formé des laïcs et des prêtres qui composent les convocations de Cantorbéry et d'York. Le parti haute église domina le débat. Son

champion, le « de Maistre » de l'Eglise anglicane, le courageux lord Hugh Cecil, triompha non seulement du projet gouvernemental, mais des concessions accordées par l'archevêque de Cantorbéry. Le gouvernement se le tint pour dit. Il retira de l'ordre du jour des Communes l'Education Bill. Du reste, ses partisans non conformistes murmuraient déjà contre les avantages concédés à « l'ennemi ».

C'en est donc fait des efforts conciliateurs. Entre les diverses églises la bataille continue. Et l'avènement des conservateurs, que déjà tout annonce, fait présager la victoire des écoles religieuses.

Junius-Janus

Il est intéressant de collectionner (temporairement) un certain nombre des célèbres billets de Junius, de *l'Echo de Paris*.

L'un deux, naguère, débutait ainsi :

> Mon masque, si bien gardé et que nul ne pourra jamais soulever, me procure de grands plaisirs. On pense si je m'amuse, lorsqu'on cherche devant moi qui est Junius, et qu'un important cite celui-ci ou celui-là, qui ne disent pas toujours : « Non »...

Il faut bien avouer qu'un anonymat est plus facile à garder quand c'est un *poly-anonymat,* et un masque moins aisé à soulever quand il recouvre successivement plusieurs visages.

Or, en lisant bout à bout plusieurs « billets », on constate avec évidence que c'est le cas. Non point parce qu'il y en a un bon nombre d'excellents, beaucoup de bons et quelques-uns de médiocres : ces trois degrés se rencontrent sous une seule et même plume. Mais parce qu'on trouve entre les idées des uns et des autres d'irréductibles antinomies, et qu'il serait à la fois irrévérencieux et absurde de supposer la contradiction installée au centre même d'un cerveau unique dont précisément les qualités maîtresses habituelles sont le bon sens et la logique, à un degré éminent.

Il y a du Bonald dans la netteté vigoureuse avec laquelle l'un des Junius dénonce les tares et les vices de notre état social et de la *blaguologie* parlementaire; dans la franchise avec laquelle il analyse cette formule si simple du pro-

blème social, et qu'il est monstrueux qu'on trouve neuve :

« Le rapport des classes est essentiellement une alliance par la hiérarchie. » Je ne crois pas qu'il soit possible de poser plus nettement et avec une précision plus saisissante la question que la France tourne et retourne depuis un siècle sans la résoudre. Pourquoi ? Parce qu'elle n'en veut pas accepter les données nécessaires....

On les dégage, ces données, de toutes les nuées révolutionnaires, en affirmant d'abord ce fait premier et irréductible qu'il y a des classes. Ne nous lassons pas d'en revenir à cette constatation. C'est contre elle que se rebellent le plus profondément les intelligences dépravées par l'erreur de 89. Lisez les discours prononcés à la Chambre avant-hier à propos de la C. G. T. Par-dessous la phraséologie parlementaire, vous y discernerez une épouvante devant ce que M. Viviani appelle le divorce du prolétariat et la démocratie, et qui n'est que l'affirmation, par le prolétariat, de de cette vérité, niée par le premier article de la déclaration des droits : Les hommes ne sont pas égaux. En réclamant une organisation professionnelle, en proclamant qu'il a des intérêts de métier, et en s'efforçant de régler ces intérêts en dehors des politiciens, l'ouvrier retourne aux corporations, et, du même coup, il touche à ce qui fut et reste le dogme intangible : l'identité abstraite entre les citoyens. Oui, il y a des classes, c'est-à-dire une division du travail social, et ce qui constitue ces classes, c'est, d'une part, la nature de ce travail qui exige des diversités d'éducations et de conditions ; c'est, d'autre part, la situation familiale, le point spécial où nous nous trouvons placés par notre naissance, notre milieu. Qui l'écrira jamais, cette théorie du milieu, le plus beau sujet de philosophie politique qui puisse tenter un sociologue ?...

Continuons notre analyse. Qui dit classes dit-il nécessairement guerre entre les classes ? Oui, si, après avoir reconnu le caractère différentiel de la classe, on y introduit de nouveau la funeste idée d'égalité. C'est ce que font les sophistes du socialisme, quand, après avoir proclamé que l'ouvrier fait partie d'une classe, ils lui prêchent la destruction des autres classes. C'est le raisonnement d'un architecte qui, après avoir dessiné le plan d'un troisième étage, se dirait : Comment n'avoir ni premier ni second ? Il y a un moyen, un seul : c'est de n'avoir pas de maison du tout. Il y a de même un moyen pour qu'il n'y ait plus qu'une classe, c'est qu'il n'y ait plus de société. Soyons raisonnables. Reconnaissons

qu'une classe, par définition, en suppose d'autres, et, par suite, puisque les classes ne sont pas semblables, une hiérarchie. C'est le synonyme lucide et franc de cette vague et hypocrite formule mise à la mode par les démagogues, — une des monstruosités de notre époque ! la solidarité. Tous les jours, les physiologistes l'*emploient*, ce *terme admirable*, *qui exprime la condition même* de l'ordre vivant, tous les jours les psychologues. Que la sociologie ait le courage de l'adopter en le dégageant d'une fausse légende, savamment entretenue. La hiérarchie n'est pas l'oppression. Les étages ne s'oppriment pas les uns les autres, ils se superposent. Les fonctions vitales, en se hiérarchisant, ne se gênent pas les unes les autres, elles s'harmonisent pour produire cette synergie heureuse : la santé. Elles s'allient, M. Izoulet a très sagement éclairé les deux mots l'un par l'autre. Il reste à trouver le procédé pour pénétrer de cette doctrine la génération qui vient, et, comme je le disais à M. Izoulet l'autre jour, « guérir l'esprit public ».

Il y a du Juvénal dans cette satire du « régime ».

Dire la vérité, y allât-il pour la marine et, par conséquent, pour le pays, d'une question de vie ou de mort, est attentatoire au régime. Ce régime, il ne se passe pas de jours qu'on n'en dénonce les faiblesses ou les vices....

Son pire défaut, — je l'ai déjà écrit ici, mais je ne cesserai de le répéter, — c'est d'être une « BLAGUOCRATIE ». Sa tare profonde, la pourriture qu'il a dans les moelles, le germe de décomposition qu'il porte en lui, c'est ce qu'on a appelé et ce que l'on a bien fait d'appeler « le GRAND MENSONGE DE LA PAROLE PUBLIQUE ». Préférez-vous une autre image ? L'édifice entier est bâti ou porte à faux sur le mensonge. Aussi le voyez-vous osciller, aussi l'entendez-vous craquer à chaque souffle de vérité.

Que de mots, bon Dieu ! et tous ces mots mentent ! Dans ce déluge, pas une goutte d'eau limpide. De la boue sûrement, du sang peut-être. Le tout recouvert comme d'un manteau décen- d'hypocrisie officielle : liberté, égalité, fraternité, droits de l'homme, justice, bonté, solidarité. Cependant ces bouches, qui sont des cavernes, vous crient que, dans un ciel d'aurore, la vérité est en marche. Pauvre vérité, elle n'arrivera pas ! Elle leur résisterait, ils l'assassineront. Leur magistrature, leur administration, leur police n'arrêtent qu'elle. Il faut bien que le régime la tue, car elle le tuerait.

Et encore :

Comment peut-il se faire que de simples particuliers en arrivent à organiser la défense de l'esprit patriotique, c'est-à-dire du lien même qui nous constitue à l'état de nation ? Quels périls cela suppose et quelle folie chez nos parlementaires ! Eux qui ont toute la puissance, comment laissent-ils à d'autres le soin de garantir la durée française, la vie collective, l'objet même et la raison de cette puissance ? Le préjudice serait moindre pour l'Etat, s'ils laissaient le choléra s'étendre sans lutter contre le fléau ; s'ils faisaient faillite ; s'ils demeuraient inertes en face d'une déclaration de guerre.

Il est vrai, et l'on pourrait disserter longtemps sur ce sujet, qu'il y a, proprement, quelque chose qui ressemble à un cas d'aliénation mentale dans cet abandon de la défense de l'idée de patrie.

Le plan du présent fascicule ayant été bouleversé par l'accident connu de nos lecteurs, nous prions ceux-ci, encore une fois, de nous excuser s'ils n'ont pas trouvé dans ce numéro tout ce qui avait été d'abord annoncé. Les prochains numéros leur donneront, Dieu aidant, une ample compensation.

(A suivre)

LIVRES ENVOYÉS A LA RÉDACTION

P. Henri-Dominique Noble. *Le Père Lacordaire, Apôtre et Directeur des Jeunes gens.* Paris, Lethielleux.

Abbé Lemoine. *Je crois en Dieu.* Paris, Lethielleux.

D. Salvador Bove. *El Sistema Cientifico Luliano. Ars Magna.* Barcelona, Tipographia Catolica.

C. Lecigne. *Du Dilettantisme à l'action*, Paris, Lethielleux.

J. Fonssagrives. *Saint Gildas de Ruis et la Société Bretonne au* VI[e] *siècle*, Paris, Poussielgue.

Georges Bertrin. *Un Miracle d'Aujourd'hui*, Paris, Lecoffre.

Le P. Maumus. *Les Modernistes.* Paris, Beauchesne.

M. Lepin. *Les Théories de M. Loisy.* Paris, Beauchesne.

Mgr Baudrillart. *Principe et esprit modernes. Principe et esprit chrétiens*, Paris, Beauchesne.

Mgr Baudrillart. *La vraie Religion de l'esprit.* Paris, Beauchesne.

L'Abbé F. Gellé. *Programme pour le temps présent*, Paris, Beauchesne.

Pierre Batiffol. *L'Eglise naissante et le Catholicisme.* Paris, Victor Lecoffre.

E. Janvier, *Exposition de la Morale catholique. Carême 1908.* Paris, Lethielleux.

R. P. René Hedde, O.P. *Manuel d'Histoire ecclésiastique.* Paris, Lecoffre.

A. Villien. *Histoire des Commandements de l'Eglise.* Paris, Lecoffre.

F. Prat. *La Théologie de saint Paul.* Paris, Beauchesne.

R. P. Ollivier. *De Bethléem à Nazareth.* Paris, Lethielleux.

Copin-Albancelli. *La Conjuration juive contre le monde chrétien.* Paris, La Renaissance française, 52, passage des Panoramas.

Vigouroux, Bacuez et Brassac. *Manuel Biblique.* Paris, Roger et Chernoviz, t. III et IV.

J. Lespinassé-Fonsegrive. *Windthorst.* Paris, Librairie des Saints-Pères.

H. Lesetre. *La Foi Catholique*, Paris, Beauchesne.

E. Jacquier. *Histoire des Livres du Nouveau Testament*, Paris, Lecoffre, tom. III et IV.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 15 JUIN 1908

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JUILLET-AOUT 1908.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1908.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 15 NOVEMBRE 1908.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 15 DÉCEMBRE 1908

L'Administrateur-Gérant : P. Lethielleux.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo

Paris. — DEVALOIS, 144, av. du Maine (11 dans le passage).